This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

(No. 17)

B 1,001,913

DC
2
.S7
M46
1966
v.2

Société de l'Histoire de France:

Publications

CORRESPONDANCE

DE L'EMPEREUR

MAXIMILIEN Ier

ET DE

MARGUERITE D'AUTRICHE.

—

TOME II.

CORRESPONDANC[illegible]

DE L'EMPEREUR

MAXIMILIE[illegible]

ET DE

MARGUERITE [illegible]

TOME [illegible]

RE DE FRANCE.

[illegible] PARIS,

[illegible]LES RENOUARD ET Cie.

[illegible] SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

[illegible] DE [illegible], N° [illegible]

1839.

[illegible]sion of the Société de l'Histoire de France

[illegible]ORATION JOHNSON REPRINT C[illegible] LIMITED

[illegible]. 10003 Berkeley Square H[illegible]

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXIX.

CORRESPONDANCE

DE L'EMPEREUR

MAXIMILIEN Ier

ET DE

MARGUERITE D'AUTRICHE,

SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS,

DE 1507 A 1519,

Publiée d'après les Manuscrits originaux

PAR M. LE GLAY,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU NORD,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie.

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

1839.

Reprinted with the permission of the Société de l'Histoire de France

JOHNSON REPRINT CORPORATION
111 Fifth Avenue, New York, N. Y. 10003

JOHNSON REPRINT COMPANY LTD
Berkeley Square House, London, W.1

DC
2
.S7
MA6
1966
v.2

Reprinted from a copy in the collections of
The New York Public Library
Astor, Lenox and Tilden Foundations

First reprinting, 1966, Johnson Reprint Corporation

LETTRES

DE L'EMPEREUR

MAXIMILIEN Ier

ET DE

MARGUERITE SA FILLE,

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

1512

Commençant le 11 avril, finissant le 26 mars

385. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle fait tenir à la disposition de son père le cheval Moureaul qu'il désire avoir. Elle le remercie de l'office qu'il a accordé au gouverneur de Bresse qui, au lieu d'en prendre possession, ira rejoindre l'Empereur, suivant le désir de celui-ci. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 27 avril.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay receu voz lettres du XXIIIIe de ce présent mois, par lesquelles m'escripvez que advise et face praticquer avec mon trésorier, Diégo Flores, pour vous baillier son cheval Moureaul, et savoir pour quel

pris. Sur quoy, Monseigneur, vous veulx bien advertir que je n'ay serviteur ny officier qui ayt riens qui ne soit tout vostre et dont ne finez de très bonne vueille comme feriés des vostres mesmes, et pour telz les debvez tenir; et quant audit cheval Mourcaul, je le retiendray pour le vous garder et faire présent à vostre venue par decà.

Au surplus, Monseigneur, je vous mercye de ce que vous a pleu avoir agréable la provision que ay fait au prouffit du gouverneur de Bresse de l'office de pardessus de la saulnerye de Salinz; et combien qu'il vouloit aller prendre possession dudit office et luy mesmes l'exercer en personne, néantmeng, pour ce que avez mandé qu'il allast devers vous avec les autres seigneurs de par deçà, ne l'y ay point voulu laissé aller, ayns pour vous complaire l'ay retenu pour faire et accomplir ce qu'il vous plaira luy ordonner; par quoy il a envoyé prendre possession dudit office par procureur, dont, Monseigneur, vous veulx bien advertir, affin que ne l'ayez désagréable. Et quant au trésorier Bontemps, je luy ay promis le pourveoir du premier office de bailliage ou autre bon office qui vacquera ou conté de Borgoingne, et n'y aura faulte pour l'honneur de vous.

Mon très redoubté seigneur et père, je pryé à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, ce XXVIIe d'avril XV^c XII.

384. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Les Suisses, qui veulent faire la guerre à la France, se proposent d'y entrer par le comté de Bourgogne. Les Français, de leur côté, iront au-devant de l'ennemi à travers le même comté. Nécessité d'empêcher ce double passage. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 6 mai.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, le sieur de la Chaulx, bailly d'aval [1], est venu devers moy avec lettres de crédence de par ceux des Estatz de vostre conté de Bourgongne et pour sadite crédence, m'a dit et déclaré entr'autres choses que ceulz de vosdits Estatz avoient entendu et estoient advertiz que ceulx des lighes estoient délibérez de faire la guerre au roy très chrétien et de passer et prendre leur chemin et passaige par vostredit conté.

D'autre part estoient aussi advertiz, du cousté de France, que s'il advenoit que ceulx desdites lighes voulsissent faire guerre au roy très chrétien par ledit conté qu'ilz délibéreroient de leur aller au devant audit vostre conté et n'actendroyent qu'ilz allassent plus avant ès pays dudit seigneur roy de France.

A ceste cause, Monseigneur, et que s'il advenoit que lesdits des lighes eussent délibéré de faire ce que

[1] Pour l'intelligence de ces titres : *bailli d'aval, bailli d'amont*, il est bon de se rappeler que le comté de Bourgogne était divisé en trois bailliages : 1°. bailliage d'amont, comprenant les justices de Vesoul, Gray et Baumes-les-Nonnains; 2°. bailliage d'aval, composé des justices de Montmorot, Salins, Pontarlier, Poligny, Arbois et Orgelet; 3°. bailliage de Dôle.

dessus, et de passer par vostredit conté, et lesdits François leur aller au devant en icellui, toute la guerre demoureroit sur voz povres subgectz qui seroit leur totalle destruction et perdicion, vous ay bien voulu advertir de ces choses qui ne sont pas de petite importance, affin, Monseigneur, que vous plaist de incontinant et à toute diligence envoyer quelque bon personnaige devers ceulx desdits lighes et quantons, et leur faire remonstrer de vostre part le dommaige qu'ilz feroient à vous, Monseigneur, à monseigneur mon nepveur et à moy, audit povre pays, en prenant leur chemin par ledit conté de Bourgongne.

D'autre part, Monseigneur, leur pourra estre remonstré que, vostredit conté destruye, ilz n'en auroient nul prouffit, ains de dommaige grant pour les grandes comodités qu'ilz en ont journellement, en pluseurs et maintes manières tant de vivres que autrement.

Et en oultre, Monseigneur, que s'ilz estoient et sont délibérez de faire la guerre audit roy très chrétien, qu'ilz ont assez d'autres passaiges et lieux ou ilz pourroient trop plus adommaiger, que par ladite conté, ains qu'ilz devroient, en considérant les aliances par eulx faictes avec nostre maison, penser et regarder que, quant ilz prendroient leurdit passaige par ledit pays et conté de Bourgoingne, ilz ne pourroient entrer en pays, pour adommaiger ledit seigneur roy de France que par le duché de Bourgongne qu'est l'ancien contaige de nostredite maison, combien qu'il soit présentement détenu et occupé par lesdits Franchois

Par quoy, Monseigneur, et que cest affaire requie célérité et est hastif, vous supplie en toute humilité sur austant que désirez garder et préserver vostr

pays et conté et les povres habitans en icellui, anvoyer devers lesdits des lighes quelque bon personnaige à toute diligence, pour, de vostre part, leur remonstrer les choses dessusdites et autres qui vous plairra, et bien sciez regarder et adviser afin de mectre et empescher à ce que dessus, et vous ne ferez pas petit bien pour nostredite maison, avec ce que préserverez vosdits povres subgectz et pays de totalle destruction.

Monseigneur, le seigneur de La Chaulx feust allé devers vous pour vous advertir luy mesmes à plain de sa charge, ne fus le dangier du chemin, ainssi que par voz postes en povez estre plustot adverty que par luy, joint qu'il vous escript de ceste manière bien au long. Laquelle, Monseigneur, je vous supplie de rechief avoir pour recommandé et vous ferez euvre méritoire; se scet Dieu, auquel je prie qu'il, mon très redoubté seigneur et père, vous doint bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, ce VIe de may XV^c XII.

385. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il annonce à sa fille qu'il va se rendre auprès d'elle. — (*Orig.*)

(Bastoing, le 21 mai.)

Très chière et très amée fille, pour ce que désirez que vous faisons sçavoir si avons receu trois voz lettres que depuis naguères nous avez escriptes, contenant trois points, assavoir : la descente des Angloix de l'ambassade que nostre frère, le roy d'Angleterre, vueilt envoyer devers nous, et le IIIe du fait de Gheldres, nous vous advertissons que avons receu icelles trois lettres et vous y avons fait responce en général

pour ce que brief..... descendons en personne devers vous et que voulons du tout deviser avec vous et..... ..... vous avons fait faire responce par une lettre. . . . . .
A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Bastoing, le xxie jour de may, l'an xv^c xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

386. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Détails divers. — (*Original.*)

(Trèves, mai.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres par la dernière poste, du contenu èsquelles vous tenons record. Et quant aux ii^c chevaulx pour envoyer à Marche, nous désirons que les vueillez incontinent envoyer audit Marche quant ilz seront prestz de leurs habillemens et autrement pour faire leur voiiaige, et nous advertir quant ilz pourront estre audit Marche pour, selon ce, nous povoir reigler.

Pareillement que nous vueillez advertir si tous les Estas de noz pays de par delà sont assemblez devant vous, et si vous les pourrez entretenir pour surattendre nostre venue celle part, et à quel jour ilz vueillent donner leur responce.

Quant à la lettre que nous avez escripte de vostre main, nous vous y ferons responce, nous estre venu par delà.

Au regard du grant cheval Morraul, faictes le nous garder jusques à nostreditte venue, selon que nous escripvez.

Et touchant la lettre promitoriale pour le frère du gouverneur de Bresse[1], nostre conseillier, affin d'avoir l'estat de cardinal, nous la ferons despescher et par la première poste la vous envoyerons, Dieu en ayde qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Trèves, le 11e jour de may, l'an XVc XII.

P. S. Il est venu bruyt en nostre court comment messire Charles de Gheldre doit avoir renvitalier la ville de Bommel. Sy vous requérons que nous en vueillez advertir de la vérité.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

387. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à son père Anthoine de Metteneye de Marke, qui se trouve privé d'une charge de conseiller ecclésiastique dont il avait été pourvu. — (*Original.*)

(Bruxelles, le 13 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, maistre Anthoine de Metteneye de Marke, conseillier et maistre de requestes ordinaire de l'hostel de monseigneur mon nepveu, m'a remonstré comme vostre plaisir avoit esté, en faveur des services que l'escuier Metteneye, son frère, et les siens vous ont parcidevant faiz, lui promettre et accorder le premier estat de conseillier ecclésiasticque ordinaire qui escherroit vacant au grant conseil à Malines, suyvant lequel

[1] Laurent de Gorrevod, gouverneur du pays de Bresse, chef du conseil de Marguerite. Son frère, Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, n'a été fait cardinal qu'en 1529.

accord, il poursuyvist devers moy ledit estat de conseillier ecclésiasticque vacquant par le trespas du feu chantre de Saint-Donas à Bruges, lequel estat luy fut lors promis et accordé. Toutesvoyes, Monseigneur, deppuis, à la nominacion desdits du grant conseil et par vostre ordonnance, maistre Jehan de Mostcron, archidiacre de Cambray [1], en fust pourveu au préjudice et grant reboutement dudit Metteneye; lequel m'a requis vous vouloir remonstrer ce que dessus, et tenir main envers vous que, en actendant la vacation dudit estat de conseillier ecclésiastique, vostre plaisir soit lui donner et accorder quelque gracieuse pension, actendu que desjà il a servy ung bon espace de temps, suyvant la court à ses fraiz et despens. Et pour ce, Monseigneur, que sadite requeste me semble raisonnable, ayant esgard aux bons et grans services que lesdits de Metteneye ont faiz et font à nostre maison, vous veulx bien supplier et requérir pour lui, à ce que vostre plaisir soit le vouloir avoir pour recommandé touchant ladite pension, et icelle lui accorder. En quoy faisant, Monseigneur, me ferez honneur et plaisir.

Mon très redoubté seigneur et père, je prye à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, le XIIIe de juing XV^c XII. Vostre très humble et très obéissante fille MARGUERITE.

[1] Jean de Mouscron fut archidiacre majeur ou du Cambrésis, en l'église de Cambrai, depuis l'an 1501 jusqu'à sa mort, arrivée en 1535.

388. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle propose à son père d'agréer la résignation de la châtellenie de Saint-Omer, faite par Heustace de Brennes, en faveur de Charles des Annoys. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 17 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, Heustace de Brennes, chastellain de Saint-Omer, m'a remonstré comme, à cause de sa vieillesse et débilité, et aussi qu'il est en continuel service de mesdames mes nyepces, ne luy est bonnement possible de doresnavant si bien excercer ne desservir ledit office de chastellenye qu'il a fait parcidevant. Par quoy il le résigneroit voulentiers au prouffit de Charles des Annoys dudit Saint-Omer, escuier, son parent, qui est homme de bien et vous a servy çà devant en voz guerres et armées tellement qu'il y a perdu plus de III^c fl. de rente, comme il a fait apparoir; dont l'on luy a fait plusieurs promesses de le récompenser, tant par voz lettres que du feu roy monseigneur et frère, cuy Dieu absoille, dont il vous fera apparoir, lesquelles promesses ne luy ont sorty encoires aucun effect, me requérant à ceste cause vous en vouloir escripre. Et pour ce, Monseigneur, que sadite résignation me semble toute raisonnable, actendu les services et pertes dudit Charles des Annoys, vous en ay bien voulu escripre.

Priant, Monseigneur, vouloir admettre icelle résignacion au prouffit d'icellui Charles; et vous me ferez honneur et plésir.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, ce XVIIe de juing XV^c XII.

389. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande à sa fille de donner une gratification à Jean Falon et ses compagnons, archers de corps du prince Charles. — (*Original.*)

(Rupelmonde, le 18 juin.)

Très chière et très amée fille, pour les bons devoirs et diligences que Jehan de Falon et ses compaignons, archiers de corps de nostre très chier et très amé filz, ont fait en la charge que leur avez baillée touchant Héda et les peines et travaulx qu'ilz ont eues, nous vous requérons que, par nostre receveur général, Jehan Micault, vous leur faictes bailler quelque gracieuseté comptant; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Replimonde, le XVIIIe jour de juing, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

390. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il remet à sa fille le soin de choisir avec son conseil les échevins de Louvain. Départ du seigneur d'Isselstein pour aller secourir le château d'Anhalt et dresser un blocus devant Wagheminghen. — (*Original.*)

(Rupelmonde, le 18 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons, par nostre maire de Louvain, receu voz lettres et celles que

les bourgmestres, eschevins et conseil de nostredite ville vous ont escript avec le billet y enclos de ceulx qu'ilz ont esleu pour d'iceulx prendre et choisir ung nombre, selon la manière acoustumée, et estre noz eschevins et gens de loy audit Louvain ceste année présentement courant. Et pour ce que n'avons aucune espéciale congnoissance desdites personnes esleues pour savoir choisir les plus ydoines et souffisans, nous vous renvoyons ledit billet avec povoir et faculté de faire vous mesmes ledit chois, à ce appelez devers vous noz président de nostre privé conseil, chancellier de Brabant et tous autres de nostredit privé conseil.

Nous avons, cejourdui, despeschié nostre cousin d'Yselstein [1], et autres noz capitaines pour aler au secours du chasteau d'Anhalt [2], après faire et dreschier devant Wagheminghem ung bon fort blochus et rapporter après la guerre en Gheldres. Ledit d'Yselstein, pour commencement de ce, emporte XXII^m florins comptant; et moyennant ce, a bon accord et apaisement entre luy et nostre trésorier Le Febvre, dont vous advertissons. A tant, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Ruplemonde, le XVIIIe de juing XV^c XII. *Per Regem.*

[1] Floris d'Egmond, chevalier de la Toison d'or.
[2] Ou plutôt Anholt, dans le comté de Zutphen.

391. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Descente en Bretagne et prise d'une ville par les Anglais. — (*Original.*)

(Rupelmonde, le 19 juin.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons avec cestes le double des nouvelles qui nous ont esté escriptes de France, par Paule [1], secrétaire de nostre amé et féal chevalier et conseillier, messire André de Bourgo, par lesquelles il nous escript comment les Anglois sont descendu en Bretaigne et ont prins desjà une ville qui s'appelle *Frett*, mais il nous samble que ce soit *Prest* [2]; car nous en avons eu nouvelles d'autruye. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Replumonde, le XIXe jour de juing, l'an XV^c^ XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

392. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il désire que les jeunes princesses, ses petites-filles, viennent à Bruxelles voir le Parc et prendre leurs ébats. Dispositions à prendre à cet effet. — (*Original.*)

(Le 20 juin.)

Très chière et très amée fille, pour ce que désirons que noz très chières et très amées filles venir en

[1] Paul de Laude, secrétaire, pour les lettres latines et italiennes, d'André de Burgo, ambassadeur de l'Empereur à la cour de France.

[2] Brest. Dans une lettre à Marguerite, sous la date du 14 juin, le même Paul de Laude, qui emploie presque toujours des termes mystiques et de convention, s'exprime ainsi : FORTES *ceperunt civitatem* BRET *in Britannia, sed non habent arcem de quo* TIMET *timent multum.* Par *Fortes* il entend les Anglais, et par *Timet* les Français.

nostre ville de Bruxelles pour veoir le parck et y prandre leurs ébats par deux ou trois jours, nous vous requérons que nous vueillez incontinent icy envoyer tous voz chariotz, gens d'armes, et vostre lityère pour mener nosdites filles et leurs damoiselles, comme dit est, lesquelles noz filles ferez logier ès chambres et quartier où nous estions logé, et nous nous tiendrons cependant à Wilvorde et à l'entour dudit Bruxelles. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de....., le xxe jour de juing, l'an xv^c^ xii.

P. S. Et vueillez avancer ledit envoy, que lesdits chariotz et lytière puissent estre icy demain.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

393. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur envoie, pour festoyer ses petites-filles, le sommier d'un cerf qu'il a pris. — (*Original.*)

(Au château de La Vueren, le 22 juin.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons présentement le sommyer du serf que avons ce jourduy prins à force et vous prions de icelluy faire aprester et en festyer à quelque disné ou souppé noz petites et très chières filles. En quoy faisant, vous nous ferez chose bien agréable; ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre chasteaul de La Vueren, le xxiie jour de juing, l'an xv^c^ et xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

394. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il se rendra au souper que lui propose sa fille. Il désire que ce repas ait lieu à cinq heures. — (*Original.*)

(La Vueren, le 23 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons ce matin receu voz lettres et entendu par icelles comment vous désirez que vueillions ce jourduy aller au soupper et banquet avec vous et noz très chières et très amées filles. Sur quoy vous advertissons que de buon cueur nous nous y trouverons. Dieu en ayde qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Donné en nostre chasteau de La Vueren, le XXIIIe jour de juing, l'an XV^c^ XII.

P. S. Nous serons à une heure après midi devers vous, pour parler à vous de quelque chose, et pour ce, que le souppé soit prest à cincq heures.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

395. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur attend au château de Turnhout l'ambassadeur d'Angleterre. — (*Original.*)

(Turnhout, le 27 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres et par icelles entendu le retour de l'ambassadeur d'Angleterre, et comment il désire de parler à nous, avant que nous nous esloingnons plus avant. Sur quoy vous advertissons que sommes bien joyeulx de sa venue et que le voulons icy attendre; par quoy vous

requérons que l'en vueillez advertir et luy dire qu'il se vueille haster de venir à diligence; car pour luy nous retarderons icy, priant à tant nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Turnhout, le XXVIIe jour de juing, l'an XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Botechou*.

396. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il désire que Jean Monéta, habile basse-contre, soit employé dans la chapelle de l'archiduc Charles [1]. — (*Original.*)

(Turnhout, le 29 juin.)

Très chière et très amée fille, pour ce que Jehan Moneta, de nostre cité de Coulongne, a servy nostre filz, le roy dom Philippe de Castille, en sa chappelle, comme bas-contre, par l'espace de environ XI ans continuelz et nous aussy par quelque espace de temps, et que, en faisant l'estat de la chappelle de nostredit filz, l'archiduc Charles, il a esté obmis de y estre mis en sondit estat, à ces causes, vueillans les bons chantres de nostredit feu filz et qui l'ont servy en ses deux vouaiges d'Espaigne et désirent continuer, estre recommandez et préférez à autres, tant en ladite chappelle, que ou roolle de noz bénéfices de par deçà, escripvons devers vous et vous requérons, actendu mesmement que ledit Jehan est ung des meilleurs bas-contre que l'on peut recouvrer, que, après la réception de cestes, vous le vueillez faire mectre en la chappelle de nostredit filz, Charles, et luy ordonner gaiges comme aux

[1] Voyez ci-dessous une lettre du 31 août.

aptres chantres de sa qualité, et semblablement sur le roolle de noz bénéfices de par deçà ès lieux et ainsi que adviserez, et l'avoir en faveur de sesdits services pour recommandé. En quoy faisant, vous nous ferez chose agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Turnhout, le xxixe jour de juing xv^c^ et xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

397. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur juge à propos de différer l'affaire dont sa fille lui a fait parler par Jacques de Banissis, etc. — (*Original.*)

(Turnhout, le 29 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu, par nostre amé et féal conseillier et secrétaire, maistre Jaques de Banissis, la lettre que nous avez escripte de vostre main et entendu sur ce qu'il nous a dit de vostre part. Sur quoy, pour aucuns respectz et considéracions, nous avons différé l'affaire dont il nous a parlé jusques à nostre retour devers vous, que par ensemble en deviserons et dirons telles raisons qu'espérons aurez agréables et que serez bien contente; car nous ne serchons aultre chose que de vous entretenir et tous noz enffans en honneur, et faire tous les plaisirs que ung bon père peut faire.

Au demeurant, pour les occurrences qui survienent journellement, nous désirons que dictes à Loys Guilbert, serviteur de nostre frère, le roy d'Arragon, qu'il vienne devers nous et nous suyve. Priant à tant

nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre chasteau de Turnhout, le xxixe jour de juing, l'an xv^c xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

398. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Diligences faites pour se procurer de l'argent. Ordre donné au seigneur de Sempy de se rendre vers l'Empereur. — (*Minute.*)

(Vers le 4 juillet.)

Mon très redoubté seigneur et père.

Monseigneur, j'ay aujourduy par vostre maistre des postes, Baptiste de Taxis, reçeu plusieurs voz lettres ensemble les lectres que m'avés envoyées pour l'acquictement des xxxii^m florins d'or, lequel, comme avés prévu, est nécessaire aller recepvoir à Grawellinghs (Gravelines); et incontinent après la récepcion de vosdites lettres, les ay fait communicquer aux ambassadeurs d'Angleterre qui se sont assés contentez de vostre obligacion, par laquelle promectés restituer ladite somme endeans deux ans, et ont sur ce accordé d'escripre incontinent lettres au débitis[1] de Calais et

[1] Trésorier, receveur général, ou mieux collecteur des impôts. Cette expression manque dans les glossaires. Je crois que Jean Godefroi s'est trompé lorsque, dans les *Lettres de Louis XII*, IV, 361, il a interprété *debitis* par député. Richard Wingfeld, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de Marguerite, fut nommé par ce prince, en octobre 1513, *debitis en la ville de Calais et marchés d'icelle.* Sa femme, fille du contrôleur de Calais, étant accouchée d'un garçon, l'enfant eut pour parrain l'archiduc Charles, et pour marraine Marguerite d'Autriche.

au trésorier de l'ostel du roy d'Angleterre estant avec luy audit Calais pour la délivrance desdits deniers. Et ay aussi fait le semblable en la meilleure façon que possible m'a esté affin qu'il n'y ait faulte; tellement, que moyennant la diligence dudit Baptiste, espère qu'il sera bientost de retour devers vous avec lesdits deniers.

J'ay aussi escript aux cappitaines de Dunkerke et de Grawellinghs pour la conduicte dudit Baptiste, affin que à faulte d'icelle, aucun dangier ou inconvénient ne luy peust advenir en sondit voiaige, et ay rompu l'aultre lettre obligatoire dont ay délivré les pièces audit Baptiste. Et quant au demeurant du contenu en voz autres lettres, comme d'envoyer à Lille, en Artois, en Haynaut et en Zellande et escripre aux personnaiges dont m'escripvés, j'ay le tout ordonné au président de vostre privé conseil, ensuyvant vosdites lettres, de manière que bien brief le tout se exploitera comme le désirés.

Monseigneur, j'ay aussi mandé le seigneur de Sainct-Py se tirer devers vous et acomplirey tousjours tout ce qu'il vous plaira me commander, aydant Dieu, ouquel je prie mon très redoubté seigneur et père, etc.

P. S. J'ay dépesché maistre Loys Marraton qui s'en retorne devers vous avec responce sur le mémoire qu'il vous avoit pleu luy bailler.

399. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle confirme à son père les lettres qu'elle lui a adressées par le maître des postes. Elle fait ce qu'elle peut pour retenir les ambassadeurs qui commencent à trouver le délai trop long. Emprisonnement d'un messager envoyé vers Charles de Gueldre. — (*Minute.*)

(Juillet.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, je vous ay escript bien et au long et de ma main par Baptiste, vostre maistre des postes, sur l'affaire d'Angleterre, lequel j'entens sera arrivé devers vous; et après que aurés tout veu, me ferés sçavoir sur le tout vostre bon plésir.

Après, Monseigneur, j'ay receu voz lettres qu'il vous a pleu m'escripre sur ledit affaire, et ensuyvant leur contenu, tiendray main le plus que pourray d'entretenir les ambassadeurs jusques aye de voz nouvelles; mais, Monseigneur, je vous asseure que le temps leur est bien long et si ne sçay faire qu'ilz se vueillent contenter de si long délay. Toutefois, Monseigneur, je ferey le mieulx que pourray.

Et quant à vostre secrétaire Paule estant en France, Monseigneur, despuis voz lettres je sçay que avez eu nouvelles de luy; parquoy n'est besoing y envoyer.

Monseigneur, le lieutenant de..... m'a escript aucunes lettres lesquelles je vous envoye affin qu'il vous plaise veoir leur contenu et ordonner audit lieutenant ce qu'il aura à faire.

Le messager qui portoit les lettres à messire Charles de Gheldres, que piéçà vous envoyai à tousjours depuis icy, est prisonier et m'a fait présenter cejourduy

la responce que vous envoye, sur laquelle, Monseigneur, me ordonnerés vostre bon plésir.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

---

400. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle exhorte son père à s'entendre avec le roi d'Aragon pour le bien de l'archiduc et pour la direction des affaires d'Italie. Offres du docteur Médula. — (*Minute.*)

(Le 12 ou 15 août.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay ce jorduy receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du VIII de ce mois et bien et au long veu et considéré leur contenu et me semble, Monseigneur, que n'estes point mal meu si désirés vous entretenir avec le roy d'Aragon et conduyre voz affères de son sceu et consentement; car il est en voulenté de vous assister de tout son povoir pour le commun bien de monseigneur mon nepveu et est bien de besoing que aiés par ensemble bon advis à la seurté et conduicte des affaires d'Italye, lesquelz, moyennant que ayés les Suyches pour vous, ne pourront prandre que bonne fin; et tiens que le cardinal de Syon [1] et le visroy de Naples [2] ne se feront nul dommaige les unz aux aultres, veu qu'ilz sont venuz ès Ytales pour une mesme cause..... Toutesfois, Monseigneur, je tiens que ne le faictes sans bonne cause et qu'à la bonne diligence et expérience de l'évesque de Gurce et de l'ambassadeur Urreas, tout ira bien.

[1] Mathieu Schiner, Suisse de nation, élu cardinal en 1511.

[2] Raymond de Cardona.

Monseigneur, quant aux offres que le docteur Medula vous a fait, comme m'escripvés, je ne say bonnement que en dois dire, veu que vous entendés mieulx le demène de ses affaires que moy; parquoy, Monseigneur, en remectz le tout à vostre bon plésir. Néantmens, Monseigneur, pour évicter pluseurs inconvéniens, le sieur de Berghes ny moy n'avons nullement esté d'advis de communiquer iceulx offres à vostre privé conseil, du maings jusques vous aye averty de ce que dit est, vous priant, Monseigneur, y bien pensé; et après que aurés bien advisé sur le tout, m'en pourrés mander nostre bon plésir pour tousjours icelluy acomplir de tout mon povoir.

Monseigneur, quant au fait de Wissen, je vous en ay averty; et est bien de besoing que vostre plésir soit y adviser; car de moy ne sçaurois bonnement que y faire, veu que sans argent l'on n'y peult bien porveoir, comme, Monseigneur, vous ay escript; et n'y a le sieur de Caestre [1], ny aultre qui vueille entreprendre y aller sans argent.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur, etc.

---

401. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à son père les jeunes gentilshommes qui ont achevé leur demi-année auprès du prince Charles. — (*Minute.*)

(Vers le 18 août.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, il y a pluiseurs josnes gentilhommes

[1] Jacques de Thiennes, dit de Lombise, seigneur de Castres.

de la maison de monseigneur mon nepveur et mesmement du comté de Bourgogne qui ont achevé leur demye année et ne scevent que faire, fors que se retirer en leurs maisons, où peult estre à faulte d'entretenance ilz pourroient prendre party. Et pour ce, Monseigneur, qui sont tous bien délibérés de servir, moyennant qu'ilz soient entretenuz, me suis advisé de vous en escripre à celle fin que si mectez sus des gens de..... comme j'entens que estes délibéré de fère, me semble que ne sçauriez choisir ny avoir de meillieurs que ceulx-là, dont et de vostre bon plésir vous supplie m'avertir.....

402. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Pension des Suisses et appointement avec eux. L'Empereur ne peut rien aux affaires du roi de Navarre. Alliance de Marie d'Autriche avec le fils du roi de Hongrie. Affaires de Zélande. Offres de Médula. Doléances des villes de Brabant. Expédition de Gueldre. Paiement des gens de guerre. — (*Original.*)

(Cologne, le 20 août.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu lettres de vous des II, III, VI, XII et XIIIe jour de ce mois, responsives à aucunes noz lettres, et narratives d'autres affaires qui vous sont survenues, dont nous vous tenons records.

Et quant aux XXVII^m^ florins de Rin d'or pour la pention des Suyches dont nous vous avions naguères escript, nous les avons receu et incontinent envoié auxdits Suyches et vous mercions chèrement de la bonne diligence que avez à ce faicte qui estoit bien nécessaire; et avons bon espoir que, à la journée qui se

tient à présent avec eux, toutes choses seront si bien conclutes et dressées que serons bien asseurez d'eulx.

En tant qui touche l'ambassadeur de Navarre, nous luy faisons respence comment nous sommes fort déplaisans du dommaige des roy et royne de Navarre, et que les choses sont à présent trop avant venues pour leur y sçavoir donner quelque bon conseil, mais là où nous les pourrons aydier pour leur préservation de leur estat, nous nous y emploierons adez de bon cueur.

De advertir noz frères, les roys d'Arragon et d'Angleterre, touchant l'alliance de nostre fille dame Marie et le fils de nostre frère, le roy d'Ungherie [1], nous, sur vostredit advis, avons le tout escript à nostre frère, le roy d'Arragon et sommes délibéréz de encore faire le semblable à nostredit frère d'Angleterre.

Quant au rapport que nostre conseiller, le doyen de Besançon [2], vous a fait de son besoingné en Zéelande et des advertissemens que avez de aller à la Thole ou à Berghes pour les induire à quelque accord de ce que leur a esté requis et que, moyennant ce, y pourriez prouffiter; nous sommes bien contens que vous trouviez pour ce où il vous semblera povoir prouffiter, et en tout et partout y faire pour le mieulx.

Au regard de vostre bon advis touchant l'entrete-

[1] Marie d'Autriche épousa, mais seulement en 1521, Louis, fils de Ladislas VII, roi de Hongrie, roi lui-même en 1516. Marie, restée veuve sans enfants en 1526, devint gouvernante des Pays-Bas après la mort de Marguerite, sa tante.

[2] Jean de Carondelet, élu haut-doyen de la métropole de Besançon, fut depuis, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, et en cette qualité chancelier perpétuel de Flandre, ensuite archevêque de Palerme et primat de Sicile, président du conseil privé des Pays-Bas, et de celui des finances, etc. Mort le 7 février 1544, vieux style.

nement et intelligence avec nostre frère, le roy d'Arragon, nous sommes bien en voulenté l'ensuyr et avec lez Suyches aussi, et avons de cest heure donné la résolution des affaires d'Italie et espérons de brief en avoir la conclusion à nostre honneur et prouffit.

Quant aux offres de Medula, il nous plaist bien que n'avez point mis la chose en avant; car nous congnoissons assez que c'est toute abusion et le voulons brief despeschier pour retourner; dont de sa despesche vous advertirons affin que les ambassadeurs de nostredit frère d'Angleterre n'y prengnent aucune suspicion; car nous voulons entretenir avec luy toute entière amitié.

D'autre part, nous avons bien entendu pluiseurs complaintes et doléances que vous, ceux de nos villes d'Anvers et de Bois-le-Duc nous faictes de finances et pour l'entretenement des piétons, et aussy aucuns de nos capitaines du maulvais gouvernement d'iceulx piétons. Sur quoi vous advertissons que les Estats de nostre saint-empire nous ont accordé une bonne ayde pour nous assister en Gheldres; et à ceste cause avons présentement traictié et appoinctié avec nostre cousin, le duc Henry de Bronswic que, avec son frère, nous serviront cest hiver oudit pais de Gheldres à tout xv^{c} piétons et vi^{c} chevaulx à nos dépens, et qu'il sera nostre lieutenant général sur les gens de guerre qui auront en Gheldres pour, avec autres iii^{m} v^{c} piétons et mil chevaulx que entendons être entretenus des deniers de par delà, exécuter cest hyver la guerre en Gheldres et garder les frontières de nos païs de par delà d'estre adommaigiés des Gheldrois, en attendant nostre grande puissance que sur l'esté avenir y ferons

venir pour finablement par la force en avoir la raison. Touttefois nous ne sommes point hors d'espoir de encore cette saison conquester ledit païs de Gheldres, soit par ung ou autre moien.

Et affin que l'on puisse recouvrer argent pour le payement desdits III^m V^c piétons et mil chevaulx, nous désirons que mectés le fait de la bonne vueille en avant et que les praticquez par tous les moiens que saurez adviser, aussi les vendaiges des rentes sur villes dont nostre trésorier Le Febvre nous a autrefois adverty qu'il savoit le moyen de brief en recouvrer une grande somme, et le tout consulter avec ceulx de nostre privé conseil et ledit trésorier pour trouver le moyen de cedit hyver entretenir le nombre de gens dessusdit; car ce seroit grand honte à nous de avoir ledit ayde de l'empire et de non avoir nulle assistence des pais d'embas à qui la chose touche.

Et faictes toute diligence que par ung ou autre moyen, le payement d'iceulx gens de guerre se puisse furnir pour cedit hiver; et nous avons bon espoir que ledit duc exécutera la guerre tellement contre les Gheldrois que nos bons subjects seront bien préserver d'être adommagier d'eulx; et nous mettrons aussi tel ordre audit affaire que sur l'esté advenir aurons une bonne fin dudit affaire de Gheldres, Dieu en aide qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Coulongne, le XXe jour d'aoust, l'an XV^c et XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

403. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle mande à son père l'arrangement que le roi de France a fait avec les Suisses. — (*Minute.*)

(Vers le 20 août.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, je suis à ceste heure avertye par ung des gens du capitaine de Joulx, qui est icy venu dudit Joulx en huyt jours, que les François ont fait appoinctement aux Suyches[1] et leur donnent v^c mil frans contens et II^c mil frans de pension. Au moyen de quoy le roy de France a fait lever son armée qu'estoit sur la rivière de la Saone et l'envoye contre Lyon, aux fins d'aller regaigner le dusché de Milan; dont, Monseigneur, vous ay bien voulsu avertir à diligence, afin que, si ainsy estoit, puissiés advertir de conduyr voz affaires selon l'occurrence du temps, comme bien le sçavez faire. Et si j'en ay icy apris nouvelles plus certaines, vous en advertiray; suppliant aussi, Monseigneur.....

404. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur déclare que c'est lui qui a retenu le procureur de Charolais, et prie sa fille d'excuser ce retard. — (*Original.*)

(Cologne, le 27 août.)

Très chière et très amée fille, nous avons de piéçà despeschié vostre procureur de Charolois[2], pourteur

[1] On verra ci-après, dans une lettre du 1er septembre, p. 29, que cet accord était chimérique.

[2] Gilbert Saulnier.

de cestes, sur la charge qu'il nous a exposé et déclairé d'aucunes matières que avons voulentiers entendu; mais pour ce que, sur icellui affaire nous sont adez depuis survenuz nouvelles à ce propos, nous l'avons retenu devers nous jusques à oires que lui avons donné congié pour retourner devers vous. Sy vous requérons l'avoir pour excusé et tousjours pour recommandé; car nous l'avons trouvé bon et honneste serviteur. Priant à tant nostre Seigneur qu'il, très chière et très amé fille, soit garde de vons.

Donné en nostre cité de Conlongne, le XXVIIe jour d'aoust, l'an XV^c et XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

---

403. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il insiste pour que Jean Moneta, prêtre, soit admis comme chantre en la chapelle de l'archiduc Charles [1]. — (*Original.*)

(Cologne, le 31 août.)

Très chière et très amée fille, combien que vous ayons par devant escript de mettre sire Jehan Moneta, prebtre, en la chapelle de nostre filz, l'archiduc Charles, et le faire compter comme les autres. Toutefois il nous a remonstré que, à cause que la chapelle de nostredit filz est furnie du nombre des chantres y ordonné, que l'on ne l'a voulsu recevoir. Et pour ce que nostre plaisir est qu'il soit en icelle chapelle, comme dit est, à ceste cause nous le renvoyons devers vous et vous requérons que le faictes mettre en ladite chapelle à telz gaiges comme les autres, superattendant le lieu

[1] Voyez ci-dessus une lettre du 29 juin.

ordinaire; car ainsi nous plaist-il. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité de Conlongne, le dernier jour d'aoust, l'an xv^c xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

406. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite conseille à son père de renvoyer le duc de Milan dans son duché, pour prouver au pape qu'il n'a pas intention de s'emparer des États de ce jeune prince. — (*Minute.*)

(Vers la fin d'août.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, par maistre Loys Maraton j'ai receu les letres et povoir qu'il vous a plu m'écripre et oy ce qu'il m'a dit de vostre part et mectray peine, Monseigneur, conduyre et mener le tout au plus près de vostre désir et en faire de sorte que aurés cause, comme autroeffois, vous confier de moy.

Monseigneur, j'ay aussi entendu de voz nouvelles d'Italie et me semble que la plus grande difficulté que le pape treuve à présent, s'est la crainte qu'il a que ne vueillés retenir la duché de Milan en voz mains ou la mectre ès mains du roy d'Arragon, qu'est ung point bien aysé à vuyder, en envoiant mon cousin, le duc Maximilian, à diligence, comme l'avés conclut; ce que, Monseigneur, me semble debvez faire sans le détenir longuement à Ysbrouck; car tousjours à la longue il y parvendra, et s'il voit qu'il soit retardé par vous, ne sera après se enclin à vous faire service [1].

[1] Maximilien Sforce est rentré dans sa capitale le 29 et non le 15 décembre, comme on le dit dans *l'Art de vérifier les dates.*

Monseigneur, j'escrips ma fantaisie de ses affaires d'Ytalie à nostre serviteur Banissys pour vous en avertir. Quant il vous plaira, vos supplie prendre le tout de bonne part; car je vous asseure que je n'y vais que à bon jeu bon compte; et au surplus.....

407. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il n'est pas vrai que les Suisses aient fait un accord avec le roi de France. Les princes de l'Empire ont accordé libéralement une aide contre les Gueldrois. L'Empereur est toujours disposé à venir dans les Pays-Bas. Trèves avec les Vénitiens. — (*Autog.*)

(Le 1er septembre.)

Ma bonne fylle, j'ay resceu une lestre escripte de vostre main touchant troes poins, que ung de mes privés serviteurs dit avoer escript à ung autre nostre serviteur d'embas, assavoir : que les Suysses soent accordés aveq le roy de France; item que les princes et Estas de l'empire ne me veulent point donner aide ne secours contre les Gheldres, ains nous onnt donné négative le moyen; que ne sueis point en volunté de plus retourner en pays d'embas, en me requérant de ce vous affertir à la vérité.

Sur quoy, quand aux Suysses, je vous advertis qu'il ne se sonnt point nullement accordez avec le roy de France, ne ne vueille aussy ouir et riens traictier ou conclure avec ses ambaxadeurs.

Item, que les princes de l'empire nous ont accordé libéralement ung bon aide d'argent, cumme aussy les Suysses nous présentent leur service et nous prient desus journellement, cumme tout je vous ay desjà averty per mes lettres et principalement per mester An-

thonny Baudripont (Antoine de Waudripont), mesmement l'emprins de Gueldres et de Suysse dont nous vous prions tenir la main, comme avons nostre confidence en vous.

En oultre, j'ay tousjours esté d'opinion de attendre sur les affaires de Geldres et de France, cumme encoire suis et n'ay jamais dit à personne que ne veuille plus descendre par delà; car vous avez bien peu noter que nous avons naguères pour sela faet une longue trève aveq les Vénéciens, nous anciens et naturels ennemys, à nostre grand domaege et préjoudice, afin que nous pourrions tant mieulx et surement entendre à la conqueste de Gueldres et ancor abandonné l'aide du roy de France contre les Vénéciens et faet aveq ly estre mon ennemy furioes.

Lesquelles choses sunt bien contraeres à ce que on doit avoer escript, comme dit est. Pourquoy je vous prie que vouillez incontinent envoyer après celluy qui a dit cesdites nouvelles et savoer de ly qu'il luy a escriptes et qu'il vous monstre la lestre pour de tout après me affertir plus clèrement et ou long; et envoyez-nous la copie desdites fausses lestres; autrement nous seruns poynt content.

Escript ce premier jour de septembre, de la main de vostre bon père Maxi.

408. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle conseille à son père de profiter du moment pour traiter avec les Vénitiens. Progrès du roi d'Aragon. Le roi d'Angleterre est fort affectionné à l'Empereur et à la maison d'Autriche, etc. — (*Minute autographe.*)

Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce.

Monseigneur, je suis bien joieuse d'avoir heu si bonnes nouvelles, tant des Suices que du vis-roy de Naples; et me samble, Monseigneur, que tantdis que les Véniciens sont estonnés, devés plus les presser pour faire quelque apoinctemant; car plus tôt le faront et plus à vostre avantaige que sy après. Car Monseigneur, je crois que vous savés que de reprandre Padue ny autre grosses villes au vis-roy ne luy est pas possible, sans autre assistanse ou de vous, Monseigneur, ou de voz pays, qui ne se peut faire sans grans frais et despans. Et touchant vous, Monseigneur, jamès ne seroie d'avis de lesser vostre grande entreprise laquelle, Monseigneur, est sy bien dressiée que riens plus; et ne tiendra au roy d'Angleterre de son couté; j'ay espérance que ainsy, Monseigneur, sera du vostre; mès il se fault hater et ne perdre tans. Monseigneur, j'antans à se que l'ambassadeur du roy d'Aragon m'a dit aujourdhuy que le roy son mestre est entré au païs de Autbierne (Haut-Béarn?) avecq mil hommes d'armes, XII^c chevaulx ligiers et VIII^m piétons, et pris quelque villes; et a intancion de conquérir tout le païs, qui se fera ligèrement, et de là passer outre. Et vous asseure, Monseigneur, que les

François le creingne bien, car il n'y ont plus d'asseurance et leur sera force de tenir bon nombre de jens de ceste part, que aidera assés à nostre anprise.

Monseigneur, mestre Symon de Ferette et Amersdorf sont retournés de devers le roy d'Angleterre lesquelz, Monseigneur, aportent ungne letre dudit roy pour vous, laquelle je vous envoie. Monseigneur, comme pourés entendre par se que vous escriveront, se roy est tout délibéré et a unne amour sy grande à vous et ceste maison, que n'et possible de plus, et vous désire veoir plus que chosses du monde. Il me samble, Monseigneur, que ne tiendra que à vous que ainsy ne soit; se que me samble, Monseigneur, ne devés pour riens lesser; car vous ferés deux grans biens: l'un, voz anemis en prandront plus gran crainte, l'autre, entre vous se pouront prandre beaucopt de bons avis et inteligences, par se que ne se peut faire sy bien par ambassadeurs; et me samble, Monseigneur, puisque Mons. de Bergues refuze le voiage vers ledit roy, que devés bien panser de pourvoir d'autres qui soient voz bons et féaulx serviteurs, au mains pour y demourer jeusque à vostre veneue de par delà, laquelle, Monseigneur, et tant nécessaire que ne me puis tenir de vous toujours suplier la vouloir hater. Et sur ce, Monseigneur, prie Dieu.....

Billet pour enclore dedans ma lettre.

Monseigneur, touchant le prisonnier que j'ay fait prendre, j'en escris à mestre Louis plus au long pour vous avertir; et vous asseure, Monseigneur, que les pratiques sont merveilleuse tant du couté des Espaingnars que d'autres de par delà; et me samble, à bien avoir pansé sur le tout, que les uns et les aultres tache de nos fère ysy tous bon François; car ilz disent

que le roy d'Aragon ne sera jamès chassé de Castille sans l'aide du roy de France, et ceulx de par delà sont trop bien de leur avis, car se leur est tout ung, mès que nous puissons estre bons François.

Nota. Au bas de cette minute, la princesse a ajouté, pour son secrétaire, une note ainsi conçue :

Quoy que l'on vous aye dit, escrivés ceste comme saves, et afin que mieulx la puissiez faire, je vous anvoie ses lètre.

---

409. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur approuve, sauf quelques petites additions, ce qu'elle vient de régler avec les ambassadeurs d'Angleterre. Il est disposé à aider les Suisses dans leur expédition contre la France, et à envoyer lui-même une armée dans ce royaume, mais sous un autre nom que le sien : pour cela il faut de l'argent. Proposition d'une entrevue à Saint-Omer avec le roi d'Angleterre. Maximilien promet une bonne assistance pour l'affaire de Gueldre. — (*Original.*)

(Cologne, le 13 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu une lettre escripte de vostre main par nostre amé et féal secrétaire, maistre Loys Marton, ensemble le double de vostre besoignie avec les ambassadeurs et commis de nostre très chier frère, le roy d'Angleterre, et bien entendu ce qu'il nous a dit de vostre part; mesmement le concept que, soubz nostre bon plaisir, avez de vous mesmes pourgecté, lequel nous plaist bien et trouvons bien agréable, moyennant aucunes petites additions qui ne changent la substance; et congnoissons bien la grande peine et affection que avez à dressier les affaires de nous et noz très chiers et très amez enfans, pays et subjectz; dont de plus en plus vous sça-

vons bon gré et prions en tout et par tout continuer, comme nostre bonne fille, et qu'avons entière confiance en vous.

Et désirons que, si vous povez conduire et mener à fin vostredit concept, que icelluy vous passez et concluez entièrement, comme dit est, et nous vous envoyerons la ratification et ce que pour ce faire vous sera de besoing; par ainsy que la publication de nous déclairer ennemy du roy de France soit retardé pour aucun temps et selon qu'il est cy-après déclairé.

Et ou cas que icelluy nostre frère ne se vueille condescendre à nostredit concept, nous désirons, pour les causes que vous avons escriptes que, à toute diligence, nous advertissez de la réponce que nostre frère aura envoyé à sesdits ambassadeurs estans lez vous; et sur ce nous vous ferons sçavoir nostre finale résolution et réponce par ledit maitre Loys que à celle cause retenons icy devers nous.

Et pour ce que les Suyches sont en volenté et délibéré de marcher en France, et nous sollicitent fort que les vueillions aider et assister de quinze cens chevaux et de nostre artillerie bien équipé; ce que leur voulons accordé, affin que, de nostre cousté, soit incontinent mis une armée en France; combien que n'en aurons point le nom, ains seulement ung prince, subgect à nous, et les Suyches.

Toutesfois, nous ne le povons bonnement faire sans avoir une bonne somme d'argent; par quoy nous vouldrions bien et désirons que vueilliez requérir les ambassadeurs et commis de nostredit frère, estans lez vous, de tant faire envers iceluy nostre frère que, pour l'entretenement d'iceux quinze cens chevaulx et nostre

artillerie, il nous vueille promptement furnir la somme de cinquante mil escus d'or, aussitost que de nostre part l'aliance sera par vous conclue avec luy. Et avancez ladite conclusion et l'argent, afin que puissons aussy avancer ladite armée qu'elle puisse encoires ceste saison faire quelque bon exploit contre les François.

Et pour ce aussy qu'il nous conviendra avoir grande dépence après ladite publication de guerre, et qu'il nous est bien de besoing de avant ce mectre tous noz affaires en bon ordre et fondement, nous sommes bien de ce vouloir que, ou cas que nostredit frère désire de personnellement parler et communiquer avec nous, nous trouver pour ce en nostre ville de Saint-Omer ou en tel lieu que conclurez avec luy ou ses commis, pour solennellement faire le serment d'une part et d'autre, comme le traictié contiendra et toutes autres choses pourveoir ensemble à bonne sceurté et fondement; et que après ce soyons publié et déclairé ennemy du roy de France, moyennant que, en ce faisant, il soit tenu de nous faire délivrer les cent mil escus.

Quant à ce que ledit maistre Loys nous a dit, touchant l'affaire de Gheldres, et déclairé la perplexité en quoy pour ce vous et noz subgectz de par delà estes, nous vous avons naguères escript de l'ayde que ceulx de nostre saint-empire nous ont accordée contre les Gheldrois, et que avions à ceste cause ordonné noz cousins les ducz de Bransweyg pour, à tout quelque bon nombre de gens dudit ayde, eulx trouver et exploiter la guerre oudit pays de Gheldres; et en brief temps seront celle part avec leursdits gens, et espérons qu'ils y feront tellement que en aurons honneur et prouffit.

Et quant à nous, nous ne vous habandonnerons point, mais vous assisterons de tout nostre corps et puissance; et soyez sceure que, soit en Gheldres ou à Saint-Omer, nous nous trouverons en personne. Parquoy nous vous requérons bien acertes que, en ensuivant ce que vous avons aussi escript pour l'entretenement des trois mil cinq cens piétons et mil chevaulx durant cedit yver, que vueillez faire toute extréme diligence que, soit par le moyen de la bonne vueille ou vendition des rentes sur villes et autrement, que iceulx nombre de gens puissent estre entretenus cedit yver; car ce seroit ung grant honte et reboutement, quant lesdits ducz de Bransweyg viendront par delà à tout leurs gens, se on ne sçavoit entretenir et leur donner en ayde aucuns gens de guerre par iceulx payés; à tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Conlongne, le 13e jour de septembre, l'an 1512. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

---

410. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Envoi d'une arbalète avec accessoires, destinée à être offerte au roi d'Angleterre. — (*Original.*)

(Cologne, le 16 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons, par nostre amé et féal escuier, Bourgrave de Bruxelles, le seigneur d'Aremberch, une arbalestre garnye d'un coffin et de trectz à ce servans; laquelle désirons que recevez bénignement dudit seigneur d'Aremberch,

et que après, vous faictes refaire ledit coffin qui est couvert de cuyre pardessus, ou lieu dudit cuyre, d'argent doré, et puis le tout faire présenter à nostre frère, le roy d'Angleterre. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Conlongne, le XVIe jour de septembre, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

411. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à sa fille qu'il ne veut plus hanter femme nue, qu'il a intention de se faire élire pape et d'être saint. A cet effet il songe à résigner l'empire à Charles, son petit-fils. Mais, pour négocier avec le pape et les cardinaux, il faut de l'argent. — (*Autographe* [1].)

(Le 18 septembre.)

Très chière et très amée fylle, jé entendu l'avis que vous m'avez donné par Guyllain Pingun, nostre garderobes vyess, dont avons encore mius pensé desus.

[1] Imprimée dans les *Lettres de Louis XII*, IV, 1. On suppose qu'elle est de 1512, attendu que ce fut cette année-là, en novembre, suivant Ciaconius, que l'évêque de Gurce se rendit à Rome. D'ailleurs, en 1511, l'Empereur faisant encore la guerre à Jules II, ne pouvait traiter avec lui pour la coadjutorerie du souverain pontificat. Quoi qu'il en soit, il existe une lettre datée de Brixen, le 16 septembre 1511, par laquelle Maximilien fait connaître au baron Paul de Liechtenstein ses prétentions à la tiare; dans cette lettre il ne parle pas de se faire nommer coadjuteur du vivant de Jules, mais bien d'obtenir les suffrages des cardinaux, après la mort du pape qui était gravement malade. Maximilien y dit positivement que la papauté est une fonction inhérente à la dignité impériale, et qu'il tient à honneur de les réunir.... *Nihil nobis honorabilius, nihil gloriosius, nihil melius obtingere posse, quam si præfatum pontificatum, ad nos proprie pertinentem, imperio nostro recuperemus.*

Et ne trouvons point pour nulle résun bon que nous nous devons franchement marier, maès avons plus avant mys nostre délibération et volonté de jamès plus hanter faem nue.

Et envoyons demain monsieur de Gurce, évesque, à Rome devers le pape pour trouver fachon que nous puyssons accorder avec luy de nous prenre pour ung coadjuteur, affin que après sa mort pouruns estre assuré de avoer le papat et devenir prester et après estre sainct, et que il vous sera de nécessité que, après ma mort, vous serés contraint de me adorer dont je me trouveré bien gloryoes.

Je envoye sur ce ung poste devers le roy d'Arogon pour ly prier quy nous voulle ayder pour à ce parvenir dont yl est aussy contant, moynant que je résingne l'empir à nostre commun fyls, Charles. De sela aussi je me suys contenté.

Le peupl et gentilhomes de Rom ount faet ung allyance contre les Franchoes et Espaingnos est sunt xx^m combatans et nous ount mandé que yl veolunt estre pour nous pour faere ung papa à ma poste, et du l'empire d'Almaingne et ne veulent avoer ne Franços, Aregonoes, ne mains null Vénécien.

Je commance aussy practiker les cardinaulx, dont

La lettre d'où nous extrayons cé passage, insérée d'abord dans les *Monita politica ad sacri romani imperii principes de immensa curiæ romanæ potentia moderanda*, Francf., 1509, a été reproduite par Jean Godefroy, *Lettres de Louis XII*, III, 325, et traduite en français par Bayle, *Réponse aux questions d'un Provincial*, chap. CXXIV. On sait au reste que Maximilien prenait souvent dans ses diplômes le titre de *Pontifex Maximus*, à l'exemple des empereurs païens. On a prétendu aussi que Charles-Quint et Philippe II avaient également brigué la papauté. Voyez *Dict.* de Bayle, note *y* de l'article *Charles-Quint*.

IIc ou IIIc mylle ducas me ferunt un grand service, aveque la parcialité qui est déjà entre eos.

Le roy d'Arogon a mandé à son ambaxadeur que yl veult commander aux cardinaulx espaingnos que yl veulent favoryser le papat à nous.

Je vous prie, tenés ceste matère empu secret; ossi bien en briefs jours je creins que yl fault que tout le monde le sache; car bien mal esté possible de pratiker ung tel sy grand matère secrètement, pour laquell yl fault avoer de tant de gens et de argent succurs et practike, et à Diu, faet de la main de vostre bon père MAXIMILIANUS, futur pape. Le XVIIIe jour de septembre.

P. S. Le papa a ancor les vyevers dubls et ne peult longement fyvre.

412. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur entretient sa fille des difficultés qu'elle éprouve pour l'entretien des piétons. — (*Original.*)

(Cologne, le 22 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du XIIIIe jour de ce mois et entendu par icelles la grant perplexité en quoy vous estes, tant du désordre et maulvais vouloir des piétons, comme de ce que ne povez trouver manière de induire ceulx des Estas de nostre pays de Brabant à eulx aidier, comme l'affaire présente le requiert. Sur quoy avons bien à desplaisir ladite conduicte des piétons; et pour pourveoir à tout ce qui deppend de cest affaire et qu'il est plus que nécessaire, nous avons, avant la récepcion de

vosdites lettres, despeschié nostre secrétaire, maistre Loys Marton, pour retourner devers vous et vous dire nostre intencion sur l'entretenement pour cest yver de IIIm Vc piétons et mil chevaulx, comme créons il a fait de cest heure; et vous requérons que vueillez tant faire par tous moyens que ledit entretenement se puisse faire; car nous n'atendons après autre chose que d'en avoir la response dudit maistre Loys. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Coulongne, le XXIIe jour de septembre, l'an mil Vc et XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

413. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Perte d'une bataille par les Français. Entretien des piétons. Promesse à faire aux États. Il faut que les pays de Brabant et de Hollande prennent à leur compte la solde de l'infanterie et cavalerie nécessaire pour garder leurs frontières. Convocation des États à Malines. — (*Original.*)

(Cologne, le 29 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres par nostre secrétaire, Loys Marton, et entendu ce qu'il nous a dit de vostre part, et incontinent après receu une poste de vous par laquelle nous advertissez des nouvelles, comment les François ont perdu la bataille[1], et que vous advisé un moyen pour entretenir les piétons, asçavoir qu'il vous samble que le pays de Brabant et de Hollande entretiendront bien les piétons pour trois ou quatre mois, soubz condicion que, ce pendant, ferons une paix ou trève avec messire Charles de Gheldres, et que si elle ne se peut faire,

[1] Quelle est cette bataille? c'est ce que n'ai pu déterminer.

que ne leur demanderons plus riens pour ledit affaire de Gheldres.

Sur quoy vous advertissons que prenons en bon gré que lesdits piétons seront payés et vous mercions de la diligence que à ce avez faicte. Et pour ce qu'il nous semble que lesdits pays sont tenus de faire garder leurs frontières, nous vous requérons que vueillez praticquer devers eulx par tous moyens que sçavez, que ceulx de Brabant prendent à leur charge XII^c piétons et V^c chevaulx et ceulx de Hollande XVI^c piétons, pour garder les frontières d'iceulx pays et leur donner bon espoir des conditions devant dites, et oultre ce, que prenez mil piétons à nostre service des plus maulvais du gouvernement, lesquelz seront à nostre charge et ferons paiés sur les deniers venans d'Angleterre.

Et affin que puissons mectre toutes choses en bon ordre et faire une fin dudit affaire, nous sommes totallement délibérez de incontinent nous trouver en nostre ville de Malines. Et vous requerrons que vueillez escripre à tous ceulx des Estas de noz pays de par delà qu'ilz se treuvent audit Malines le jour Saint-Luc, XVIIIe jour d'octobre prouchain, pour adviser avec nous commant pourrons recouvrer et mectre en nostre obéissance les pays de Gheldres et quel ayde et assistance pourrons avoir d'eulx pour ledit recouvrement, veu le dangier où le roy de France et ceulx de son royaulme sont à présent, par la guerre où ilz sont et qui fait bien à présumé qu'il ne peut faire guères d'assistence audit messire Charles. Aussy que avons présentement une bonne ayde de nostre saint-empire, par quoy ces choses se pourront facilement condyre et faire plustost que jamais, à nostre grant honneur et

prouffit et de noz enffans, pays et subgectz de par delà. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Coulongne, le xxixe jour de septembre, l'an xv^c xii.

P. S. Nous escripvons ceste lettre en voz mains pour communicquer le contenu d'icelle à ceulz de nostre conseil, estant lez vous et autres de voz serviteurs en qui vous avez bonne confidence, et en user au bien et honneur de noz affaires, et vous envoyons une autre nostre lettre d'aucuns des articles devantdit que pourrez monstrer à la généralité et tenir cestes secrètes.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

414. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur informe sa fille que, pour remédier au mauvais état des affaires de par delà, il va s'y rendre en personne. Il ordonne en même temps que les États s'assemblent à Malines le 18 octobre. — (*Original* [1].)

(Cologne, le 29 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres par nostre secrétaire, maistre Loys Marton, et entendu ce qu'il nous a dit de vostre part touchant la perplexité en quoy vous estes et noz bons subgectz de par delà, sur quoy vous advertissons que sommes résolu et délibéré de incontinent nous tirer en personne devers vous pour à toutes choses pourveoir et remédier, et moyennant l'ayde de Dieu, vous oster tous desdites perplexités et affaires de guerre où vous estes à cause de la guerre de Gheldres.

[1] Ceci est la seconde lettre dont il est question dans le *post-scriptum* de la précédente.

Et affin que à ce puissions tant mieulx procéder et ordonner, nous vous requérons que vueillez incontinent escripre à tous ceulx des Estas de nosdits pays de par delà qu'ilz soient et se treuvent devers nous en nostre ville de Malines le jour Saint-Luc, XVIIIe d'octobre prouchain, pour adviser avec nous comment pourrons recouvrer et mectre en nostre obéissance les pays de Gheldres, veu le dangier où le roy de France et ceulx de son royaulme sont à présent, et qu'il est bien à présumer qu'il ne peut faire guères d'assistence à messire Charles de Gheldres, aussi que avons présentement une bonne ayde de nostre saint-empire, par quoy pourrons facilement conduire cest affaire à nostre honneur et prouffit et de noz enffans, pays et subgectz mieulx et plustost que jamais, Dieu en ayde qu'il, etc.

Escript en nostre cité de Coulongne, le XXIXe jour de septembre, l'an XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

---

415. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur est affligé du contenu des lettres qui lui sont adressées de Bois-le-Duc. Il prie sa fille de réconforter de son mieux les habitants de cette ville auxquels il envoie le seigneur de Wassenaer et autres. — (*Original.*)

(Cologne, le 30 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du XVIIe de ce mois, ensemble les lettres que ceulx de nostre ville de Bois-le-Duc vous ont escriptes; du contenu èsquelles il nous desplaist fort; et comme vous avons dernièrement escript, nous nous délibérons de incontinent nous trouver par delà en personne pour aidier et assister de corps et de biens noz bons

subgectz d'iceulx pays; et nostre cousin de Brausweyg se trouvera aussi pour certain celle part à tout ses gens. Par quoy vous requérons que, ce pendant, vueillez reconforter nosdits subgectz et envoyer audit Bois-le-Duc le seigneur de Wassenaer et autres, pour les aidier et assister en leurs affaires et leur donner le meilleur espoir que sçaurez adviser; car nous avons bon espoir de, à la journée que tiendrons, mectre toutes choses en bon ordre et pourveoir tellement à l'encontre desdits Gheldrois que, à l'ayde de Dieu, en aurons une fin à nostre honneur et de tous nosdits bon subgectz de par delà. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Coulongne, le dernier jour de septembre, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

416. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Mauvaises nouvelles de la guerre de Gueldre. Prise de Thielt et de Wissen. Perplexité. États du Brabant assemblés. Lettre interceptée. Manque d'argent. — (*Minute.*)

(Septembre?)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, il me desplait austant qu'il est possible que suis contrainte incessamment vous avertir des tristes et maulvaises nouvelles, dont bien vouldroie me tayre, s'il ce n'estoit qu'il est nécessaire que le saichés affin d'y pourveoir et remédier.

Monseigneur, après la prinse de Thielt[1], je venoye

[1] Ville forte de la Gueldre, sur le Vahal, entre Nimègue et Bommel. C'est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des quatre arrondissements de la Gueldre.

encoires en espoir sur le bloccus et avoye fait les despesches nécessaires pour y recouvrer nostre honneur, s'il eust esté possible, mais le lendemein desdites provisions me survinrent nouvelles de la prinse du bloccus et disent aucuns que Jean Vanbalver l'a vendue, aultres disent qu'il s'est retiré à Buren[1].

Aujorduy, Monseigneur, me sont aussi veneus nouvelles comment les Gheldrois ont prins Wissen[2] et faisoient semblant y vouloir demeurer; toutesfois, à la persuasion de ma cousine, la contesse de Hornes, ilz ont esté contens s'en aller et à leur allée ont brulé une partye de la ville avec l'esglise, piglié le demeurant et rompuz les fors.

D'aultre part, ceulx de Hollande sont à moytié découragés et demandent ayde et secours, disant n'avoir moyen eulx povoir aydier; et quant je parle au trésorier, il me remonstre tant de choses que je ne sçay que en dire, et en conclusion dit : quant tout se debvroit perdre, n'avoir moien de recouvrer v^c florins. . . . . ; ses affaires me rendent si perplexe que ne sçay bonnement que y dois faire, veu que le povoir y fault et suis icy avec les Estaz de Brabant pour adviser de mectre quelque ordre en la gendarmerie des frontières dudit pays de Brabant où je m'emploierey de tout mon povoir; mais, comme par maistre Loys Maraton entendrés, est de besoing y prendre party, autrement je vois tous les pays en grant trouble.

Monseigneur, l'on vous a envoyé une lettre que ung nommé Breton escript dès Liège au bastard de Gheldres que a esté surprinse et pour ce que sur la coppie

[1] Buren, à deux lieues ouest nord-ouest de Thielt.

[2] Autre endroit peu considérable de la Gueldre.

d'icelle que m'a esté envoyée, ay trouvé qu'elle estoit en partie ziffrée, l'ay fait déziffrer par Marnix, mon secrétaire, et doubtant que ne l'ayés encoires fait déziffrer, vous envoye l'extrait de ladite ziffrée cy enclose.

Et quant aux lettres escriptes de vostre main, que m'avez envoyé, bien brief vous y ferey responce, vous suppliant, Monseigneur, avoir de voz nouvelles.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

P. S. Monseigneur, qnant à don Juan Manuel, il s'est offert de faire ce qu'il vous plaira, moiennant argent; mais le trésorier ne scet où le prendre.....

417. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite félicite son père des bonnes nouvelles d'Italie qui lui ont été transmises. Elle apprend avec joie l'arrivée des ducs de Brunswick. Robert Wingfeld est venu d'Angleterre avec de meilleures dépêches que n'avaient apportées ses compagnons. — (*Minute.*)

(Septembre ou octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay esté advertye de voz bonnes nouvelles de Pisquina et Bressa et autres affaires d'Ytalie, dont j'ay esté et suis très joieuse espérant que les choses sont en bon train de ce cousté pour venir au-dessus de voz désirs.

Monseigneur, j'ay aussi entendu l'arrivée des ducz de Brunsvich dont ne suis moings joieuse que des nouvelles susdites, saichant que moyennant icelle, avanceriés vostre venue et pourriés mectre quelque bon ordre aux affaires de Gheldres, qu'est une chose fort nécessaire. D'aultre part, Monseigneur, j'ay eu

lettres du roy d'Angleterre responsives aux miennes, lesquelles je vous envoye, affin qu'il vous plaise veoir leur contenu, et croy que toutes choses se redresseront; car ledit seigneur roy a dépesché messire Robert Wigfelde avec meilleur charge que luy et ses compaignons n'avoient avant son allée, et entens aussi que l'allée de mon varlet de chambre devers l'ambassadeur d'Arragon sera..... à vostre intencion.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie, etc.

---

418. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle rend compte à son père de ses entretiens avec les ambassadeurs d'Angleterre, 1°. sur l'intervention du prince Charles dans le traité de guerre projeté; 2°. sur les conditions auxquelles le roi d'Angleterre consent de donner les cent mille écus stipulés au traité; 3°. sur la demande de huit mille piétons. Le pape et le roi d'Aragon doivent être informés de la ligue. Marguerite s'efforce de retenir lesdits ambassadeurs qui voulaient se retirer. Utilité de la venue de l'Empereur aux Pays-Bas. Envoi d'une personne vers l'ambassadeur d'Aragon en Angleterre. Le roi d'Angleterre veut s'allier avec le pape, l'Empereur et le roi d'Aragon; mais il ne donnera d'argent qu'après le commencement des hostilités et dans le cas où les autres princes en donneront autant que lui, etc. (*Lettres de Louis XII*, IV, 5.) — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 14 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay ouy les ambassadeurs d'Angleterre bien et au long sur la charge qu'ils ont eue du roy leur maistre, pour respondre aux articles que leur avois fait bailler.

Et s'arrestent, Monseigneur, sur trois principaulx poincts, le premier, quant à exclure monsieur mon nepveu et ses pays du traité et de la guerre, ils n'en sont nullemeut contens et disent que c'estoit la principalle intention du roy leur maistre que de incontinent faire déclarer et mettre mondit sieur, ses pays et subjects à ladite guerre.

Sur cecy, Monseigneur, je leur ay fait et fait faire tant de bonnes remonstrances et si bien fondées, que par raison s'en feussent deu contenter, et en espécial qu'il n'estoit possible à mondit sieur et nepveu de soustenir deux guerres à ung coup, et que si vouloient avoir ung peu de patience, par succession de temps, les subgets s'y mectroient d'eulx-mesmes, mais les y cuyder mettre contre leur grey, ce seroit une piteuse guerre, et qu'il n'estoit vostre intencion de exclure mondit sieur de la ligue, ayns seulement de la guerre pour le présent.

Touttes voyes, Monseigneur, ils ne se veulent de ce contenter et persistent tousjours à leur propos.

Le second, à la somme de deniers et ne obmettent à répéter sur ce les services qu'ils ont faits à ceste maison de gens et d'argent, en concluant que le roy leur maistre sera content bailler les cent mil escus pourparlez, aux conditions y déclairées et non autrement, assçavoir que la première ligue pourparlée se face entre le pape, vostre magesté, le roy d'Arragon, le roy leur maistre et Monseigneur, que vous faites actuellement la guerre aux François, et que les pape et roy d'Arragon vous baillent ung chascun austant que ledit seigneur roy d'Angleterre.

Le troisiesme quant à la demande des huit mil pié-

tons requis pour l'assistence de Monseigneur ou cas que en vous déclairant les François luy voulsissent faire la guerre, et trouvent ce desraisonnable et n'y veullent entendre.

Et combien que sur le tout me soye parforcée leur faire congnoistre qu'ils ont mal prinses et entendues les choses, et aussy les inconvéniens qui pourroient en advenir de la rompture ou imperfection de ceste ligue, ont dit ce que dessus estre la finalle résolution du roy leur maistre.

Et que, à cause que laditte ligue ne se povoit faire sans en advertir les pape et roy d'Arragon que ledit sieur roy leur maistre les en avoit adverty et à cause que la responce ne seroit si briefve, aussy que commencions à entrer en temps d'hyver et arrière-saison mal propice pour la guerre, par quoy n'estoit nécessaire y mettre sy tost conclusion, qu'il avoient charge les deux d'eulx : assavoir le vichancellier et sieur de Boulan [1] s'en retorner; et messire Robert Wingfild devoit aller devers vous, afin de vous avertir des choses susdittes et y demeurer jusques le roy son maistre eust responce desdits pape et roy d'Arragon.

Néantmoins sentant ledit messire Robert ceste responce du roy son maistre et congnoissant mieulx les affaires de son maistre que les aultres, s'est incontinant et sans le sceu de ses compagnons mis en chemin pour à diligence tirer devers ledit sieur roy, afin de luy remonstrer les affaires dont peult estre il avoit esté par aultres mal adverty, et tiens qu'il y pourra faire quelque bien. Les autres d'eulx ont voulu prendre con-

[1] Thomas Boulen, père de la fameuse Anne de Boulen.

gié de moy; mais je leur ay dit qu'il me sembloit qui ne le devoient si soubit faire, autmeyns que ne fussiez adverty de toutes choses, afin d'en faire sçavoir au roy leur maistre vostre bon plésir, et que pour leur descharge en escriproye audit sieur roy; ce que j'ay fait, et regarderay les entretenir si avant et jusques à vostre venue qu'il me sera possible. Laquelle, Monseigneur, tant à ceste cause que pour aultres, debvez haster; car par vostreditte venue l'on pourra de mieulx redresser les choses, et si je vous haste et aucunes fois vous escript plus avant que ne debvroye, vous supplie, Monseigneur, non le prendre de maulvaise part; car l'oppression des affaires me contraint à ce et non aultre chose.

En oultre, Monseigneur, congnoissant le bon amour et fraternité que le roy d'Arragon vous porte, et saichant qu'il avoit un homme de bien, son ambassadeur en Angleterre, qui de par ledit sieur roy avoit ample povoir pour entrer en ceste ligue, j'ay à diligence despesché ung myen varlet de chambre castillian que envoie devers ledit ambassadeur pour bien et au long l'informer de tout ce qui s'est passé entre moy et lesdits ambassadeurs d'Angleterre, affin que par bon moyen il veuille faire entendre la raison audit sieur roy d'Angleterre, et à son conseil; ce que j'espère il fera; et se pourront par son moyen lesdittes affaires remettre en bon train au plésir de Dieu, auquel je prie, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vie et longue.

Monseigneur, les Estaz de Brabant sont icy assemblez pour l'affaire dont vous ay escript, esquels j'ay fait proposer la demande et ce jourd'huy doibvent bailler response.

Monseigneur, je vous envoye copie des lettres que ledit sieur roy d'Arragon m'a escriptes, lesquelles trouverez bonnes et conformes à vostre désir.

Escript à Bruxelles, ce XIIII d'octobre.

P. S. Monseigneur, les ambassadeurs du roy d'Angleterre ont eu responce du roy, leur maistre, sur les communications tenues à Berghes par vostre ordonnance, dont avez esté amplement averty par maistre Loys, et aussy sur ce qui leur fust dit à Anvers de ce que m'aviez mandé par ledit maistre Loys, touchant les cent mille escuz que désirez avoir, afin de faire marcher les Suysses avec ung nombre de chevaulx et artillerie.

Par le rapport que iceulx ambassadeurs m'ont fait, l'intention du roy, leur maistre, est de s'allier avecque le pape, vous, le roy d'Aragon, et Monseigneur et ses pays, et entendent que vos pays de par deçà ne hantent ne communiquent en France, et partant soit rompue la paix entre lesdits pays de par deçà et France. L'intention du roy leur maistre n'est point de desbourser aucuns deniers, soit les cent mil escus ou partie, que il ne soit averty que le vouloir du pape et du roy d'Arragon soit d'entrer en ceste ligue, et chascun d'eulx vous payer aussy cent mille escus, et que ayés commencé guerre actuelle contre les François.

Et pour ce que en l'yver l'on ne pourroit faire grands exploits, et ce temps pendant le roy, leurdit maistre, aura nouvelles du pape et du roy d'Arragon, et entendra leur intention touchant ceste ligue, il entend que la conclusion de ceste ditte ligue soit quelque temps différée jusques à ce qu'il soit averty de leur vouloir et intention, laquelle entendue vous signiffiera incontinant, et a ordonné à messire Robert Winckvelt retourner et résider auprès de vous pour l'adresse de ses affaires, et vous signiffier ce que dessus, sur ce qu'il luy donnera de charge; a aussy ordonné ausdits deux autres ambassadeurs de retourner en Angleterre.

Monseigneur, messire Robert est retourné en Engleterre au désir desdits autres deux ambassadeurs; et les deux

autres ambassadeurs eussent voulentiers retourné devers le roy, leur maistre, ensuivant son ordonnance; mais je les ay retenu pour aucuns jours ensuivans, lesquels je leur ay dit que vous avertiroye de la résolution du roy, leur maistre, pour entendre sur ce vostre bon plaisir et le leur signiffier.

Monseigneur, je me employeroye voulentiers de en céste affaire faire service qu'il vous fust agréable et prouffitable, tant pour le temps présent que pour l'advenir; et si ne se peult trouver quelque bon moyen je offre et me présente de faire mon loyal devoir.

Iceulx ambassadeurs ont remonstré plusieurs choses ausquelles la responce est facile, entre autres, Monseigneur, se sont douluz du grand nombre de piétons allemans que le roy de France a en son service, ce que ne deviez permettre ne tollérer, je leur ay fait responce que les limites de l'empire sont si grandes, que l'on ne sçauroit empescher que plusieurs piétons ne partent de l'empire et allent à leur voulenté pour servir, et que ils y sont allé contre vostre gré. Et si leur ay dit d'autres diligences par vous faites en leur faveur.

Monseigneur, qui pourroit tant faire que iceulx piétons retournassent en leurs maisons ou que ils feissent aux François quelque mauvais services au besoin, se seroit ung grand bien pour vos amys, et pour vous et vos successeurs.

419. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

La venue de l'Empereur dans les Pays-Bas est plus nécessaire que jamais. — (*Minute.*)

(Vers le 14 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, ensuyvant ce que avés escript au trésorier, je vous envoye présentement ung estat des gens d'armes des pays de par deçà, par lequel porrés

veoir le nombre que l'on entretient et combien l'on leur doit; et me semble, Monseigneur, que s'il vous plaisoit haster vostre venue, que en ferriés bien et pourriés remédier à plusieurs choses qui sont en maulvais train. Si vous supplie, Monseigneur, avancer vostredite venue, car elle est plus que nécessaire.

Au demeurant, Monseigneur, je suis icy tousjours actendant la réponce que me doibvent faire les Estats de Brabant dont chascun est en assez bonne volenté. Ne reste si non à ceulx de ceste ville de Louvain qui ne savent où trouver leur part et porcion de ce qu'ilz accorderont toutesfoiz..... ilz doibvent faire la responce et accord..... grans; et après l'on advisera ce que sera à faire pour trouver l'argent.

Monseigneur, monsieur de Savoye a icy envoyé devers moy ung sien maistre d'ostel pour la mesme matière qu'il envoye devers vous le sieur de Salenont. Si vous supplie, Monseigneur, après que l'arrés ouy me vouloir sur ce signiffier vostre bon plésir et comme m'y dois conduire, et aussi me faire responce de l'affaire de..... dont vous ay aplain escript; et me semble que feriés bien d'escripre quelques bonnes lettres aux ambassadeurs icy estans actendans vostre venue, affin que le temps ne leur soit si long, advertissant au surplus de toutes voz nouvelles.

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement, etc.

420. — MARGUERITE À MAXIMILIEN.

Elle déclare qu'il n'y a pas moyen de retenir les gentilshommes allemands et autres, malgré le désir que l'Empereur lui en avait exprimé. — (*Minute.*)

(Vers le 15 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, combien que eusse désir, ensuyvant le contenu de voz lettres de retenir les gentilzhommes allemans et autres dont m'avez escript, néantmeng obstant la disposition des affaires de par deçà et la perplexité en quoy l'on est partout pour la mangerie que font les piétons de Wissen et de la Languestrate, esquelz l'on ne scet trouver moien de satisfaire, quelque accord que les Estaz aient fait, n'y a moien de les sçavoir retenir des maings jusques à ce que l'on ait donné congié à ceulx-cy; et après en pourvoiant aux frontières, l'on pourra adviser de les retenir selon vostre désir; dont, Monseigneur, je vous averty en priant à tant nostre Seigneur, etc.

421. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle mande à son père que le pape prétend confisquer les biens d'Augustin Ghisi, marchand siennois; mais comme le pape n'a nul droit sur ceux qui sont situés dans les Pays-Bas, elle estime qu'ils sont dévolus à l'Empereur, et demande qu'ils lui soient alloués de préférence à tout autre. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 22 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay esté advertye que le pape prétend certaine confiscation de biens de Augustin Ghisy[1], marchant de Sene (*Sienne*), résident à Romme. Et pour ce, Monseigneur, que ledit Ghisy a aussi quelques biens de par deçà, comme j'entens, que le pape prétend comprendre avec les autres et iceulx par vostre moien recouvrer, vous en ay bien voulu advertir à ce que entendés que, s'il y a aucune confiscacion sur lesdits biens estans de par deçà, que icelle vous doit appartenir, comme il me semble, et non à Sa Saincteté. Parquoy, Monseigneur, et que croy bien que pourrez estre poursuyvy par aucuns de leur accorder ladite confiscacion, sy aucune en y a, en les prévenant, Monseigneur, vous vouldroye bien supplyer icelle m'accorder, si aucune en y a et elle vous eschiet; et s'il en vient quelque chose en feray part à mon cousin le seigneur de Chièvres et au seigneur de Thamise, qui sont ceulx qui m'en ont adverty et m'ont requis vous en escripre; et de ma part s'il m'en reste quelque chose, je en feray tousjours à vostre bon plésir, vous priant, Monseigneur, m'en vouloir escripre vostre bon vouloir et plésir. Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, ce XXIIe d'octobre XV^c XII.

[1] Augustin Ghisi était, en 1510, fermier des salines du pape à Cervia, lorsque Jules II voulut empêcher le duc de Ferrare de fournir au roi de France le sel que le duc faisait exploiter à Comacchio.

422. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur donne à sa fille les biens d'Augustin Ghisi, situés dans les Pays-Bas. — (*Original.*)

(Cologne, le dernier octobre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du XXIIe de ce présent mois, à celle fin que vous voulsissions donner les biens estant en noz pays de par delà appartenant à Augustin Ghisy, marchant de Sene, comme confisquez; sur quoy vous advertissons que, ou cas dessusdit, nous sommes content et vous donnons lesdits biens pour d'iceulx en faire vostre bon plaisir et voulenté. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité de Coulongne, le dernier jour d'octobre, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

423. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle insiste pour que l'Empereur hâte sa venue dans les Pays-Bas. Elle pense qu'il lui sera possible de concilier ce voyage avec la journée qui doit se tenir à la prochaine fête des Rois. Elle est d'ailleurs disposée à aller joindre l'Empereur dans le lieu qu'il lui indiquera. — (*Minute.*)

(Bruxelles, les 2 et 3 novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement, etc.

Monseigneur, j'ay receu voz lettres dernières à Lintz, le XXIX d'octobre, le contenu desquelles ne sçay bien bonnement comprendre. Touteffois, pour vous y res-

pondre comme le désirés, je vous averty, Monseigneur, entre autres choses, que vostre venue de par deçà est plus que nécessaire; et moyennant icelle, avec l'ayde de voz bons et loyaulx serviteurs, tiens que pourrez redressier les affaires au plus près de vostre désir; et si n'eusse tenu exprès et affirmé vostredite venue, suis sceure que les Estaz de Brabant n'eussent fait l'accord qu'ilz ont fait qu'est tel que vous ay dernièrement escript. Par quoy, Monseigneur, vous supplie en toute humilité que vostre plésir soit vouloir venir, et le plus brief sera le meilleur; autrement je ne voy moien que toutes choses ne viennent en désordre, et mesmes que les pays ne s'avancent de faire une paix ou traictié dont suis sçeure que vous et moy aurions ung regret merveilleux, et ne fust soubz la couleur de vostre venue à Bois-le-Duc.

Et me semble, Monseigneur, à vostre bonne correction, que pourrez bien satisfaire icy et à vostre journée, veu qu'elle est aux Rois prouchains, qu'est encoires ung bien long terme.

Touteffois, s'il ne vous vient à point tant vous avancer que de venir par deçà, s'il vous plaît que vous aille trouver à Maestrick, Bois-le-Duc ou ailleurs, je suis preste de faire ce qu'il vous plaira me commander; et de là s'il vous plaît m'envoier à Wormes ou aillieurs, il n'y a chose en quoy ne soye preste de vous obéir, saichant que ne me commanderez chose que ne soit à vostre honneur et au mien.

Touchant l'affaire de Gheldres, Monseigneur, je vous ay dernièrement escript en quel estat lesdites affaires estoient, et ay espoir comment. . . . . que dedans deux jours messire Robert Wingfield sera

icy avec belle et bonne charge, soubz l'espoir de laquelle venue ay remis les autres ambassadeurs à vostredite venue. Par quoy, Monseigneur, il vous plaise m'informer de vostre bon plésir, lequel j'accomplirai toujours, Dieu en ayde, ouquel je prie, mon très redoubté seigneur et père, qui vous doint bonne vie et longue.

Escript à Bruxelles, ce IIe de novembre.

P. S. Monseigneur, en vueillant dépeschier ceste poste, est arrivé maitre Loys Maraton, pour la venue duquel ay différé la dépesche d'icelle jusques à ce jourduy pour l'oyr et entendre; et puisque ay trouvé sa charge conforme à vosdites lettres, ne m'a semblé y devoir riens changer.

En oultre, Monseigneur, l'on a envoyé au gouverneur de Bresse la responce que les Suyches ont faicte à l'ambassadeur de Savoye qui y estoit, qu'est telle que verrés par la copie d'icelle.

Escript à Bruxelles, ce IIIe de novembre.

424. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Nouvelles de la guerre de Navarre. Les Anglais en sont partis contre le gré de leur roi. Défaite du roi de Navarre. — (*Min.*)

(Malines, le 21 novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, je suys véritablement avertye comme les Anglois qui estoient à Fontarrabie s'en sont retornez en Angleterre contre le vouloir et grey du roy, leur maistre; toutesfois je ne puis encoires bien entendre cest affaire, mais à la venue de messire Robert Wingfelde qui sera briefve, comme il a escript, en-

tendrez le tout et vous advertiray plus aplain, priant, Monseigneur, avoir de voz bonnes nouvelles.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Malines, ce XXIe de novembre XV^c XII.

P. S. Monseigneur, deppuis cest escriptes, j'ay esté advertye comme naguères venant d'Arragon, huit mil combatans pour eulx joindre avec l'armée que le roy d'Arragon a ou royaulme de Navarre avec le nombre d'environ dix mil combatans estoient en certaine vallée où il leur convenoit passer. Et à ceste cause mandèrent incontinant lesdits Arragonnois au duc d'Albe, de leur envoyer assistence pour povoir passer seurement; lequel leur envoya deux mil chevaulx et cinq mil piétons; et eulx entendans la venue dudit secours donnèrent par ensemble sur ledit roy de Navarre et ses gens, tellement qu'ilz les ont rué jus et en ont, que tué que prins, environ sept mil. Et a eu bien à fère icelluy roy de se saulver. Monseigneur, je ne suis pas encoires bien certaine desdites nouvelles; mais l'on m'a monstré lettres venant d'Espaigne ont elles sont ainsi contenues.

425. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle informe son père qu'elle a accordé une neutralité aux États du comté de Bourgogne, à raison des troubles qui vont éclater entre le roi de France et les Suisses. Elle supplie l'Empereur de donner sans délai son adhésion à cette neutralité. — (*Minute.*)

(Malines, le 23 novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, pour les grands troubles qui sont apparans de venir entre ceulx des ligues, voz confédérez, et monseigneur le roy de France, à la très humble

requeste et poursuyte des gens des trois Estas du povre pays et conté de Bourgoingne et de vostre bon plésir, j'ay accourdé pour ledit conté de Bourgoingne, en cas de guerre, une neutralité avec ledit seigneur roy de France [1], et promis qu'elle seroit par vous aggréé et consentue, et de rendre vostre ratifficacion deans certainz briefz jours prouchans à expirer. Et pour ce que ay prinse ladite neutralité de vostre bon plésir, ainsy qu'il vous pleut me déclarer vous estant par deçà, et à la requeste desdits Estas qui ont envoyé devers moy le sieur de Quingey et de Montboillon, chevaliers d'honneur de mes dames mes niepces, et maistre Guillaume de Boisset, greffier desdits Estas, lesquelz espérans vostre venue par deçà, actendoient pour vous supplier de faire lesdites agreacions et consentement; mais pour ce qu'ilz doubtent vostredite venue plus tardive que le temps que l'on doit rendre ladite aggréacion ne partie, parquoy pourroit venir à dommaige à ceulx dudit conté pour les causes qu'ilz nous ont remonstré, lesquelles avons dit à maistre Loys Maroton, vostre secrétaire, présent pourteur, pour les vous déclarer, lequel vous supplions sur ce ouyr et croire.

Monseigneur, messire Mercurin, vostre conseillier et mon président de Bourgoingne, vous en a desjà fait le gect (projet) de l'aggréacion que je vous supplie faire qui est escript de sa main, lesquelles lectres et gect je vous envoye, vous supplie, Monseigneur, qu'il vous plaise incontinant faire ladite aggréacion, afin que je la renvoye ensuyvant madicte promesse : car aultrement ladite neutralité n'auroit effect. Pourquoy vous supplie de

[1] Cette neutralité avait été accordée à Saint-Jean-de-Losne, le 28 août 1512.

rechief ainsi le faire, et vous me ferez honneur et aussi grande consolacion et prouffit à ceulx dudit conté qui n'ont pu poursuyr ladite neutralité à faulte de cueur, mais pour les ruynes et grandes désolemens que ont jà esté destruictes par les François, comme le savez mieulx que moy. Aussi, Monseigneur, ladite agréacion est gectée de sorte que par icelle ne vous abstraindés aucunement que quant verrés le temps et oportunité ne puissés fère et accomplir voz bons plésirs. Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur qu'il vous doint accomplir voz très haulx désirs, avec très bonne vye et longue.

Escript en nostre ville de Malines, le XXIIIe de novembre.

---

426. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le pape est disposé à négocier la paix entre l'Empereur et les Vénitiens. Intelligence de ceux-ci avec le roi de France. — (*Orig.*)

(Weissembourg, le 28 novembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons eu nouvelles de nostre très chier et féal conseillier, l'évesque de Gurcz, comment nostre saint Père le pape l'a bien gracieusement et honnestement receu et le traicté bien, et que en ensuyvant sa charge, ilz sont entré en matière pour vouloir traictié la paix entre nous et les Vénissiens; laquelle nostre saint Père a mise en avant aux ambassadeurs desdits Vénissiens estans devers luy, comme elle avoit esté, passé a sept mois; mais ilz ont respondu qu'ilz n'en avoient point de charge de la servir; et, par ce, est bien à croire qu'ilz sont plus

enclins à la guerre que à la paix. Parquoy nostredit saint Père a déclairé à nostredit conseillier, évesque de Gurcz, que ou cas qu'ilz n'aceptent prestement ledit traictié, qu'il nous aydera de tout son povoir à l'encontre d'eulx; et mesmement les ambassadeurs de nostre frère le roy d'Arragon ont promis à nostredit conseillier que leur maistre fera le semblable; et desjà sur cest affaire ont commancé à communiqué une aliance lesdits Vénissiens, entre nostredit saint Père, nous et nosdits frères d'Arragon et le roy d'Angleterre. Et de ce que plus nous en surviendra vous advertyrons, Dieu en ayde; qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg en Elsass, le XXVIIIe jour de novembre, l'an XV^c XII.

P. S. Il nous semble que lesdis Vénissiens ont quelque entendement avec le roy de France. Aussi messire Andrieu Griti [1], qui estait capitaine général des Vénissiens et prisonnier des Français, vient si souvent devant ledit roy de France qu'il le praticque, et le duc de Savoye praticque les Suyches.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

427. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite prie de nouveau son père d'agréer et ratifier la neu lité du comté de Bourgogne. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le dernier novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très hui ment à vostre bonne grâce me recommande.

[1] André Gritti avait été fait prisonnier à la reprise de Br les Français.

Monseigneur, je vous ay escript par maistre Loys Maraton, vostre secrétaire [1], et supplié par mes lestres qu'il vous pleut de aggréer la neutralité que j'ay prinse à la supplicacion des trois Estas du povre pays et conté de Bourgoingne, laquelle neutralité espérons de procurer de là vous faire aggréer; autrement elle demeure nulle. Et pour ce que n'y ay riens fait, sinon vostre bon plésir, et que les députez desdits Estas estans devers moy, craignent que ledit maistre Loys ne soit empesché en autres voz affaires, pour lesquelx il pourroit délaisser de vous faire souvenir et supplier de faire ladite aggréacion, que pourroit tourner à dommaige à moy et à eulx, et pour ce m'ont très humblement requis de rechief vous en escripre et supplier. A ceste cause, j'ay expédié ce pourteur qu'il passera par devers messire Mercurin, vostre conseillier, et mon président, afin de vous informer de nouvel des causes pour lesquelles, si vostre bon plésir est, ferez ladite aggréacion, et d'autres choses dont il vous pourra advertyr; dont, Monseigneur, je vous supplie, pour le bien de mes subgectz dudit conté qu'ilz soient ès termes comme savez, et vous les trouverez tousjours voz très bons et loyaulx subgectz et serviteurs.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à Dieu qu'il vous doint accomplir voz très haulx désirs avec très bonne vye et longue.

Escript en vostre ville de Bruxelles, le dernier jour de novembre.

[1] Voyez ci-dessus, p. 59, une lettre du 23 novembre.

428. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

L'archiduchesse demande les intentions de son père touchant divers points et articles exposés par les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Elle attend aussi ses instructions avant de congédier les États assemblés à Malines. — (*Original.*)

(Malines, le 5 décembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, les ambassadeurs d'Angleterre estans icy, vindrent hier devers moy et me exposèrent de par le roy, leur maistre, aucuns poinctz et articles, tant touchant l'excuse du retour de l'armée du roy, leur maistre, que du désir et affection qu'il a de conclurre ceste ligue avec vous, me priant très instamment leur en savoir dire brief vostre finalle résolucion. Monseigneur, je leur requis mettre le tout par escript, affin que à diligence vous en puisse de mieulx advertir, ce qu'ilz ont fait; et vous envoye ledit escript avec cestes. Si vous supplie, Monseigneur, après que aurez le tout bien veu, me vouloir signiffier vostre bon plésir pour icelluy leur déclairer.

Monseigneur, comme je vous escripviz dernièrement, l'assemblée générale des Estaz est icy faicte; mais à faulte de la responce des lettres que dernièrement vous ay escript, par l'advis de ceulx de vostre conseil, suys avec ledit conseil bien empeschée de ce que leur dois mettre en avant. Toutefois, par l'advis d'icelluy conseil, aujourd'huy si fauldra respondre, affin de non plus longuement les détenir icy; et je vous avertirey de ce que s'en ensuyvra.

Monseigneur, je tiens, après que aurés ouy maistre Loys et le trésorier-général, que pourrez de mieulx adviser ce que sera à faire en tous voz affaires.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Malines, le ve de décembre xv^c xii.

P. S. Monseigneur, pour ce que actendons la venue de messire Robert Vingfeld, je vous veulx bien avertir que ilz ont changé propos de son renvoi, par quoy ne se faut plus arrester.

429. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur charge sa fille d'exposer aux États les motifs de sa conduite dans l'affaire de Gueldre. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 10 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu par nostre secrétaire, maistre Loys Marton, la lettre que nous avez escripte de vostre main, et aussi ouy et entendu bien et au long ce qu'il nous a dit de vostre part; sur quoy vous ferons brief responce et sçavoir nostre intention.

Et quant à l'assemblée des Estas de noz pays de par delà, nous désirons bien que leur faictes mectre en avant comment par ci-devant nous avons, pour le bien de tous noz pays d'embas et les mectre en paix et à repoz, fait faire le traictié de Cambray avec le roy de France et messire Charles de Gheldres, lequel icellui messire Charles a tost après enfrainct et rompu par pluiseurs fois et recommancé la guerre contre nous et nosdits pays, contre tous drois, raisons et ledit traictié

de Cambray. Au moyen de quoy et pour soustenir et deffendre iceulx noz pays de par delà, a esté besoing de aussi faire la guerre contre ledit messire Charles, comme ilz scevent et ont assez de fois entendu, en laquelle nous sommes encoires pour le présent; le tout pour garder le bien et honneur de noz très chiers et très amez enffans et d'iceulx noz pays.

Et que pour ce, nous nous sommes efforcez par tous moyens d'y remédier et de leur donner ayde et secours et y avons envoyé noz cousins, les ducs de Bransweyg, en nostre lieu, à tout bon nombre de gens pour, en nostre absence, y faire leur mieulx, et que sommes en bon trahain de faire de rechief quelque appoinçtement avec ledit messire Charles, comme brief les en advertirons plus avant; et que se le povons avoir bon et honnorable, nous le choisirons et prandrons pour le bien d'iceulx noz pays, avant toutes choses, et les osterons encoires de la guerre; mais que les requérons que, ou cas que ledit messire Charles ne se vueille aucunement mectre à la raison, ains, contre Dieu et raison, persévérer et continuer la guerre contre nous et nosdits pays et subgectz, ilz se vueillent tous joindre ensemble et résolver de faire quelque bonne ayde et assistence à nous et nostre filz l'archiduc Charles, comme leurs princes naturelz; car en ce cas nous sommes d'intention nous y trouver en personne et de leur faire toute assistence, non seullement de nosdits cousins de Bransweyg et leurs gens, mais de toute nostre puissance, affin que par la force puissons avoir une fin dudit affaire de Gheldres à leur sceurté et repoz, et réduyre ledit messire Charles à la raison.

Et pour ce que lesdits des Estaz n'ont point de

charge de nous donner sur ce finale responce, et que, selon leur ancienne coustume, ilz demanderont retraicte, il nous semble que leur devez aussi faire déclairer qu'ilz se retirent chacun en leur quartier et facent bon rapport des choses dessusdites, affin qu'ilz se condescendent voulentairement à l'ayde devantdite, ou cas que lesdits Gheldrois ne se vueillent mectre à la raison et régler audit appoinctement pour lequel avoir nous ferons toute extrême diligence. Et se iceulx Gheldrois persévèrent à leur obstination, nous sommes d'oppinion de alors demander la bonne vueille sans laquelle nous ne croyons point qu'il soit possible de obtenir quelque bon ayde d'iceulx noz subgectz de par delà. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg en Elsass, le xe jour de décembre, l'an xv^c^ xii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

430. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Réponse à la lettre du 10 décembre. Les États ajournés au 12 janvier. L'Empereur fera bien d'écrire lui-même auxdits États, et en particulier au seigneur de Fiennes. Il est à regretter que le duc de Brunswick n'ait pas été envoyé plus tôt dans les Pays-Bas. Les chevaliers de Hernam foulent et pillent le pauvre peuple. — (*Minute.*)

(Malines, le 15 décembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre, du xe de ce mois, et bien et au long entendu leur contenu par lequel me semble que avez très

bien advisé ce qu'estoit à faire sur la proposition des Estaz ausquelz, aucuns jours auparavant, avoit esté fait quasi semblable proposition en substance, comme par autres mes lettres vous ay escript, et ce à cause que n'avoye nulle responce de vous et que lesdits des Estaz se mescontentoient de leur longue demeure, et à iceulx a esté accordée retraicte jusques au XIIe de janvier, qu'ilz retorneront en ce mesme lieu furniz de responce. Et croy, Monseigneur, qu'il en pourra venir quelque fruyt, car j'ay parlé particulièrement ausdits des Estaz et remonstré la nécessité tellement qu'ilz m'ont promis en faire bon et loyal rapport; et me semble, Monseigneur, si vous escripviés ce pendant bonnes lettres ausdits des Estaz en particulier et au seigneur de Fiennes [1], qu'il pourroit beaucoup servir et avancer l'affaire.

Monseigneur, j'ai regret que monsieur de Brunsvich est si mal assisté des pays de par deçà, et qu'il n'y a esté envoyé, passé a deux anz, actendu le bon vouloir qu'il a en cest affaire de Gheldres; car il fait à espérer que en eussions eu quelque bonne yssue; mais lesdis pays sont à présent si ostinez et mal embouchiés en cedit affaire de Gheldres que ne sçay moïen d'en mieulx faire, combien que eusse bien désiré qu'il eust peu faire quelque bon exploit contre lesdits de Gheldres, affin d'en avoir meilleur et plus honnorable appoinctement, lequel, Monseignenr, est nécessaire pour ung témps, considéré l'estat et disposition de voz affaires d'Ytalye. Et, moyennant ledit appoinctement, ne faiz aucune difficulté que les pays de par deçà ne

[1] Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison d'or, gouverneur-général de Flandre et Artois.

vous donnent quelque bonne somme pour vous assister en vosdits grans affaires.

Au demeurant, Monseigneur, après que aurez ouy et bien entendu vostre trésorier-général, vous vous pourrez résourdre en tous voz affaires, et me mander et commander tousjours vos bons plésirs pour iceulx accomplir de tout mon povoir, Dieu en ayde; auquel je prye, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vye et longue.

Escript à Malines, ce xve de décembre xv^c xii.

P. S. Monseigneur, les iii^c chevaliers de Hernam sont tousjours sur le plat pays de Brabant mangeant et piyant le bon homme, et ont fait une conjuration de non en vuyder qu'ilz ne soyent payez à leur plésir, disans leur estre deu grandes sommes de deniers. Touteffois, quant j'ay fait veoir le compte du seigneur d'Iselstain, l'on treuve à la raison que bien peu luy seroit deu; mais il allègue avoir fait par vostre commandement tant d'extraordinaires, que ne sçay que en dire, sinon que c'est une grant pitié de ouyr les foulles du povre peuple ausquelles je vouldroye bien remédier, s'il estoit en mon povoir.

MARGUERITE.

431. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur regrette de ne pouvoir, selon le vœu de sa fille, conférer l'office de panetier à Jehan de Vaudrey, attendu qu'il l'avait donné d'avance à Charles d'Avelu : mais il accorde audit de Vaudrey le premier état de gentilhomme qui vaquera dans la maison du prince Charles. — (*Original.*)

(Landau, le 22 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons, par nostre bien amé escuier, Jehan de Vauldrey, seigneur du Pin[1],

[1] Voyez ci-après, p. 71, une lettre du 27 décembre.

présent porteur, receu lettres que nous avez escriptes en sa faveur; nous requérant par icelles le vouloir pourveoir de l'estat de panetier de nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles, vacant par les trespas de feu Saint-Simon. Et combien que, en faveur de vous et de la bonne congnoissance que avons dudit Jehan de Vauldrey, eussions bien désiré lui donner et accorder iceluy estat de panetier, néantmoings, pour ce que, peu paravant la réception de vosdites lettres et la venue dudit seigneur du Pin, nous avions donné et accordé iceluy estat à ung nommé Charles d'Avelu, tant en faveur que son père est parcidevant mort en nostre service, que d'aucuns de noz espéciaux serviteurs qui pour lui nous ont instamment requis, il ne nous a esté possible de promovoir ledit de Vauldrey oudit estat; dont vous advertissons et requérons que icellui Charles d'Avelu vous faictes couchier et inscripre et ordonner de l'ostel de nostredit filz, ou lieu dudit Saint-Simon et le faictes mectre en possession et joyssance d'icelui estat. Mais, en faveur des bons services que les prédécesseurs dudit Jehan de Vauldrey nous ont parcidevant faiz, et luy aussi en nostre voyaige d'Ytalye, nous lui avons donné et accordé, donnons et accordons, par ceste, le premier estat des quatre estaz de gentilz hommes qui, decy en avant, vacquera devers nostredit filz par mort, résignation ou autrement, et désirons que dès maintenant pour lors vous lui en faictes expédier telz lettres et sceurté qu'il appartiendra. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript, en nostre ville de Landauw, le XXIIe jour de décembre, XV^c^ douze. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

432. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Bénéfice promis au neveu d'Amand Clays, grand doyen de Gand. — (*Original.*)

(Landau, le 22 décembre.)

Très chière et très amée fille, en considéracion des bons et agréables services que Amand Clays, naguères grant doyen de Gand, s'est parforcé de nous faire audit Gand, et espérons que encoires faire doye, et affin de lui donner occasion d'y persévérer de bien en mieulx, nous vous envoyons avec cestes ung vicariat pour faire donner et conférer au nepveur dudit Clais le premier bénéfice qui decy en avant escherra vacant à nostre collacion en noz pays de Brabant, de Flandres, d'Artois et de Hollande, jusques à la valeur de cent ou VI^xx livres, sur le lieu, et vous requérons que, ledit cas advenant, vous faictes joyr icellui nepveur de nostredit don; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le XXIIe jour de décembre, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

433. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur confère à Jehan de Vaudrey un office de gentilhomme, écuyer d'écurie, vacant par le décès de Philippe de Belleforière. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 27 décembre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que entendons que, par le trespas de feu nostre capitaine, Phe-

lippe de Belleforrière, il y a vacant en l'ostel de nostre filz, l'archiduc Charles, ung estat de gentil homme, escuier d'escuierie vers nostredit filz, compté à demy an, et que naguères, par noz autres lettres et pour les causes y contenues, avons promis et accordé à nostre amé et féal escuier, Jehan de Vauldrey, seigneur du Pin, le premier estat de gentil homme qui vacqueroit, comme dit est, nous vous advertissons que nostre plaisir et vouloir est que icellui Jehan de Vauldrey ait et soit pourveu dudit estat d'escuier d'escuierie, ou lieu dudit Belleforrière, et que d'icelluy noz lettres de commission luy en soient despeschées et mis en possession, comme en tel cas est requis, et vous requérons que ainsi le faictes, car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg, le XXVIIe jour de décembre, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

434. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Négociations avec l'Angleterre. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 29 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du Xe de ce mois touchant le fait d'Angleterre, ensemble une mémoire que les ambassadeurs de nostre frère, le roy d'Angleterre, vous ont sur ce donné de la résolution de nostredit frère, pour la ligue qu'il vueilt prandre avec nous et aussi pour l'excuse du retour de son armée.

Sur quoy vous advertissons que, pour aucunes nouvelles qui nous sont venues d'Italye de grandes importances, nous avons conclud et sommes totallement délibérez de envoyer noz et voz ambassadeurs devers ledit roy, nostre frère, pour parler à sa personne.

Et à la proposition que nosdits ambassadeurs feront à nostredit frère, il entendra nostre responce sur tout ce qui a esté mis en avant, que, comme espérons, luy sera agréable.

Ledit roy, nostre frère, entendra aussi comment il est impossible de conclure et despeschier cest affaire sans sa personne.

Et vous requérons que vueillez tout ce que dit est déclairer ausdits ambassadeurs.

Et se iceulx ambassadeurs demandent ce qu'ilz devront faire ce pendant, vous leur respondrez que nous le remectons à leur voulenté, soit de demeurer au pretz de vous ou de eulx en retourner devers ledit roy, leur maistre; mais s'ilz vueillent aller en leurs pays, que nous les requérons et prions qu'ilz retournent avec nosdits ambassadeurs; et s'ilz vueillent demeurer avec vous, qu'ilz aient pacience jusques au retour d'iceulx noz ambassadeurs, et que alors nous leurs donrons sur toutes choses nostre finale résolucion et responce.

Nostredit frère, le roy d'Angleterre, entendra pareillement par nosdits ambassadeurs tous les affaires, tellement qu'il pourra déclairer son intencion pour finalement conclure ceste matière. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg, le XXIXe jour de décembre, l'an XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

435. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande à sa fille, pour une charge d'huissier de chambre ou de salle, Charlot, bâtard du capitaine Loys de Vaudrey. — (*Original.*)

(Weissembourg, le dernier décembre.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons ci deans enclose une requeste à nous présentée de la part de Charlot, bastard de feu nostre capitaine, Loys de Vauldrey, touchant ung estat d'huissier de chambre ou de sale qu'il requiert avoir en la maison de nostre filz, l'archiduc Charles, comme par d'icelle entendrez plus aplain. Et pour ce que sommes bien enclins audit bastard en faveur des bons et loyaulx services que ledit capitaine Loys nous a parcidevant faiz, nous vous requérons que pourvéez ledit Charlot sur ce qu'il requiert ou d'autre office à luy plus propice et convenable, comme trouverez estre affaire et que nous mesmes faire pourrions pour le mieulx, et vous nous ferez chose bien agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg, le derrain jour de décembre, l'an xv^c^ xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

436. — MAXIMILIEN A MARGUERITE

ET A M. DE CHIÈVRES.

Maximilien désire que Hue de Cortenbac, chevalier d'honneur des jeunes princesses, échange son semestre de service avec le seigneur de Moinboillon, son collègue. — (*Original.*)

(Weissembourg, le dernier décembre.)

DE PAR L'EMPEREUR.

Très chière et très amée fille, et très chier et féal cousin, nous entendons comment nostre amé et féal chevalier d'honneur de noz très chières et très amées filles, messire Hue de Cortenbac, est compté à demi an vers nosdites filles oudit estat de chevalier, tousjours à commencier de servir le premier jour de janvier, à l'encontre du seigneur de Moinboillon, aussi chevalier d'honneur de nosdites filles; et pour ce que verrons voulentiers pour aucunes causes à ce nous mouvans que sondit terme de service feust changié audit messire Hue, nous vous requerrons que vueillez requerre, de par nous, audit messire Hue que, en nostre faveur, il vueille permuer et laisser sondit terme et tour de servir à icellui seigneur de Moinboillon et prendre le tour et terme de servir dudit seigneur de Moinboillon. Et en ce faisant, il nous fera chose agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, et très chier et très féal cousin, soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Wissembourg, le derrain jour de décembre, l'an mil v^c^ et XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner*

437. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Négociations avec le roi d'Angleterre. Raisons pour lesquelles la gouvernante a pris sur elle de répondre à une lettre importante de ce prince, sans avoir pris l'avis de son père. — (*Minute.*)

(Fin de décembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, le roy d'Angleterre, mon très honnoré seigneur et cousin, m'a escript aucunes lettres dont je vous envoye la coppie cy-enclouse, sur lesquelles je luy ay fait la responce telle que aussi verrés par la coppie de mes lettres; et ay dit à ses ambassadeurs que toute vostre intencion est de faire audit seigneur roy toute la faveur et assistence à vous bonnement possible, sans néantmoing donner cause aux ennemys venir courrir et adommaigier les subgectz et pays de monseigneur mon nepveur, et que ledit seigneur roy pourra bien envoyer les deux bons personnaiges dont il m'escript, comme ambassadeurs, sans faire icy aucune retenue; mais secrètement et par bon moyen non reprochable l'on leur bailleroit les moyens de parvenir à leur désir.

Monseigneur, s'il n'eust esté une crainte que j'avoye que ce ne fust une faincte ce qu'il m'escripvoit et que desdites lestres il désiroit avoir si briefve responce que peult estre, si l'eusse remys devers vous, il en eust esté plus content que marry, n'eusse donné ladite responce sans préalablement en avoir vostre advis; mais pour obvier à toutes ces choses, et aussi que ladite responce n'est, à mon advis, différente de vostre vouloir

et intencion, me suis avancé de expédier cedit affaire de manière que dit est. Ce que vous supplie, Monseigneur, prendre de bonne part et me mander, au demeurant, quelz termes il vous plait que je treuve ausdits ambassadeurs quant ilz viendront devers moy pour la cause susdite.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

---

438. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle remercie son père des nouvelles d'Italie qu'il lui a transmises. Elle espère que les affaires auront une bonne fin. — (*Minute.*)

(En décembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du XXVIIIe de novembre, et par icelles entendu de l'estat et disposition de voz affaires d'Ytalie, dont, Monseigneur, je vous mercie bien humblement, et espère que, à l'ayde de nostre Seigneur et par les soins et bonne diligence de l'évesque de Gurce, toutes choses se conduyront à vostre honneur et prouffit qu'est la chose que plus désire.

Au surplus, Monseigneur, pour ce que maistre Loys Maraton est pieça de retour et le trésorier-général pour aller devers vous, qui vous avertiront de toutes choses, je me départy vous escripre plus avant pour ceste fois, en priant nostre Seigneur, mon très redoubté seigneur, etc.

439. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle presse son père de faire enfin réponse aux ambassadeurs anglais qui attendent depuis huit mois. — (*Minute.*)

(Décembre ou janvier.)

Mon très redoubté seigneur et père.

Monseigneur, j'actendois tousjours qu'il vous pleust me signiffier la responce qu'il vous plairoit faire aux ambassadeurs d'Angleterre sur l'escript que vous envoyay dernièrement; et pour ce quelle a esté longuement dillayé, suis au vray avertye que le roy d'Angleterre s'en ennuyt bien fort, disant que à ceste cause il n'a peu encoires prendre résolucion en ses affaires et qu'il a eu ses ambassadeurs de par deçà l'espace de huyt mois entiers, sans que encoires ilz aient peu entendre vostre bon plésir dont, Monseigneur, lesdits ambassadeurs sont en grant paine et nous solicitent continuelment de vous escripre.

Monseigneur, il me semble, à ce que ay peu entendre de vostre intencion, que si mandiés lesdits ambassadeurs devers vous, pour faire une fin en leur charge qu'ilz seroient pretz à y aller et que les pourriés plus facilement induyre à se condescendre à toutes choses raisonnables; et, comme il peult me sembler, à vostre bonne correction, s'approucheroit le temps de prendre party en cest affaire, vous suppliant, Monseigneur, que vostre bon plésir soit me rendre sur ce la plus briefve responce que possible sera; car je ne sçay plus moien de les entretenir.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

440. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire que l'archiduc Charles écrive de bonnes lettres à son grand-père le roi d'Aragon, à la reine sa mère, et à don Fernand son frère. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 6 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous désirons et vous requérons que par le pourteur de cestes appellé Jehan de Spornede, espaignart, vous faictes escripre nostre filz, l'archiduc Charles, quelques bonnes lettres en walon[1] au roy d'Arragon, son grant-père, à la royne sa mère[2] et à son frère dom Fernande[3] et qu'il lui baille le titre d'archiduc d'Austriche; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wizembourg, le VIe jour de janvier, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

441. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur invite sa fille à traiter gracieusement l'ambassadeur du roi de Navarre, qui doit se présenter à elle en retournant vers son maître. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 6 janvier.)

Très chière et très amée fille, l'ambassadeur de nostre cousin, le roy de Navarre, qui a icy esté devers

[1] C'est-à-dire en français.

[2] Jeanne de Castille était depuis longtemps atteinte de folie; ce qui lui a valu le surnom espagnol *la Loca.*

[3] Don Ferdinand, frère puîné de l'archiduc Charles, était élevé à la cour de son aïeul, Ferdinand dit le Catholique.

nous, s'en retourne présentement de nostre sceu e congié devers son maistre; et pour ce qu'il est bo et honneste personnaige et qu'il s'est adez prudem ment conduict en sa charge, nous le vous recomman dons; et requérons que, à sa venue devers vous, l traictiez gracieusement et luy faictes toute ayde et as sistence qu'il puisse sceurement passer jusques deve sondit maistre; en quoy faisant nous ferez cho agréable. A tant, très chière et très amée fille, nost Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostredite ville de Wizembourg, vi^e jour de janvier, l'an xv^c xii. Vostre bon pè Maxi. — Plus bas, *Renner*.

---

442. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'archiduchesse est priée de payer à Simon de Ferrette deux mi cent quatre florins d'or dont celui-ci s'était rendu caution p l'Empereur. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 8 janvier.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nos amé et féal chevalier et conseillier, messire Simon Ferrette[1] est demeuré pleisge et respondant à feu m tre capitaine, le petit Amderle, d'ancune somme deniers dont il lui reste ii^m cent iiii florins de Rin d' et viii sols que ledit Amderle nous a presté pour e ployer en aucuns nos grans affaires, et que présen ment les heritiers dudit feu Amderle poursuivent le

[1] Ce même Simon de Ferrette fut désigné, en juin 1513, pour rendre, avec le seigneur de Berghes, comme ambassadeur, auprès roi d'Angleterre, et pour commander les piétons allemands que l'E pereur avait mis à la disposition de ce roi.

messire Simon pour avoir payement d'icelle somme, dont, autreffois et avant le transport que vous avons fait de nostre conté de Bourgongne, l'avions assigné d'icelle somme sur le trésorier de Salins, Jaques Luc, et les deniers de la recepte; et que en vous assignant les xx^m livres de pension, nostre trésorier général, messire Roland Le Fèvre, nous a donné une obligacion en vostre nom que debvez payer lesdits II^m cent IIII florins d'or et VIII sols dessusdits, laquelle son obligacion nous avons encoires. A ces causes escripvons présentement devers vous et vous requérons que, attendu ce que dit est, vous faictes payer et contenter ledit messire Simon de la somme dessusdite, selon le contenu de ladite obligacion que nostredit trésorier nous a donné en vostredit nom, affin qu'il s'en puisse acquitter envers les héritiers dudit feu Anderle et que nous n'en ayons plus de poursuyte. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Wissembourg, le VIIIe jour de janvier, l'an mil v^c et XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

443. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur invite l'archiduchesse à admettre auprès des princesses la fille de don Diégo de Guévare. — (*Original.*)

(Landau, le 13 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons par cidevant promis et accordé à nostre amé et féal chevalier conseillier et maistre d'hostel de nostre filz l'archiduc Charles, don Diégo de Guevarre, de mettre la fille de feu don Ladron, son frère, avec noz très

chières et très amées filles. Et pour ce que ladite fille est présentement eagée de XIII à XIIII ans, ledit don Diégo nous a requis lui entretenir nostre promesse et à ladite fille, nostre don. A ceste cause, et que désirons nostredit don et promesse en ceste partie sortir son effect, escripvons devers vous et vous requérons que mettez incontinent icelle fille de don Ladron avec nosdites filles, veu mesmement qu'il n'y en y a point présentement tant qu'il souloit avoir. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le XIIIe jour de janvier, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

444. — MAXIMILIEN A MARGUERITE

L'Empereur regrette que sa fille se soit tant hâtée de faire réponse au roi d'Angleterre. Il craint que cette démarche ne le mette en guerre avec la France, sans certitude d'être assisté par l'Angleterre. (*Lettres de Louis XII*, IV, 17.) — (*Original.*)

(Landau, le 13 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du XXIIIe jour de décembre dernier passé. Et quant à la réponse [1] que avez faicte à nostre frère, le roy d'Angleterre, sur les lettres qu'il vous a escriptes, dont nous avez envoyé la copie, il nous semble que vous vous estes fort avancée à luy donner laditte responce; car par icelle vous nous mectez en dangier d'avoir incontinant en nos pays de par delà la guerre ouverte contre les Franchois et sans quelque asseu-

[1] Voyez ci-dessus, p. 1, une lettre de la fin de décembre 1512.

rance dudit roy d'Angleterre ne conclusion du traictié qui a esté mis en avant entre nous et luy. Et se ce qu'il demande luy estoit consenty, il n'aura guères plus de regard de conclure avec nous aucun traictié, en tant qu'il auroit de nous et noz pays autant qu'il sçauroit désirer. Parquoy nous voulons que ne permettez ou souffrez audit roy d'Angleterre ne à ses gens et deputez de lever ne prendre aucuns gens de guerre ou huwes (bateaux) que premier ledit traictié ne soit fait et que soyons autrement appoinctié entre nous et luy; car ledit traitié fait, nous luy ferons bien des gens assez tant de lansknechts que Suyches et bastiaulx, autant qu'il sera en nostre puissance. A tant, très chière et très amée fille, etc.

Donné en nostre ville de Landau, le XIIIe jour de janvier, l'an quinze cent douze. *Per Regem proprium.* — Plus bas, *Renner.*

---

445. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il s'étonne des plaintes que font les ambassadeurs d'Angleterre au sujet de son intention d'envoyer des députés en Angleterre. Le roi Henri VIII dit bien ce qu'il veut obtenir de l'Empereur; mais il ne mentionne pas ce qu'il veut faire pour lui. (*Lettres de Louis XII*, IV, 21.) — (*Original.*)

(Junghwiler, le 21 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du IX de ce mois, faisant mention comment les ambassadeurs de nostre frère, le roy d'Angleterre, estant auprès de vous, se complaignent de ce que vous avons escript de leur dire que sommes en intencion de envoyer noz ambassadeurs devers nostredit frère,

pour les causes au long contenues en noz lettres, et que par ce il leur semble estre grevez et qu'ils auront mal employé leur paine et travail sur cest affaire.

Sur quoy, vous voulons bien advertir que n'avons point délibéré ledit envoy que à bonne intention et soubs espoir de plus tost abrévier le présent affaire; car nous avons assez longuement attendu après; et n'a point tenu en nous que la chose ne soit de piéçà esté faicte; et sçavez comment de piéçà vous en avons donné le pouvoir, aussy la manière que les choses ont esté demenées jusques à oires.

Et quant aux articles qui nous ont esté envoyez de la part desdits ambassadeurs, nous n'avons bonnement sceu entendre la résolution de nostredit frère audit affaire; pour ce que par iceulx articles il nous donne seulement à entendre ce qu'il vueilt avoir de nous, et de ce qu'il doit faire pour nous, n'est faicte mention; mais affin que ne soyons plus longuement trainner ny que ceste matière soit plus mise en délay, nous vous avons par la dernière poste escript que procédez avec lesdits ambassadeurs jusques à la conclusion dudit affaire, ou cas qu'ils en ayent aucune charge de leurdit maistre; et vous requérons très acertes que ainsy le faictes, et au plus près de nostre intention, selon que autresfois vous avons mandé.

Touttesfois, pour avancer la matière, nous ferons tenir prests nosdits ambassadeurs pour aller à petittes journées audit voyage d'Angleterre devers nostredit frère. Et se iceulx ambassadeurs d'icelluy nostre frère vueillent besoingnier avec vous, comme dit est, nous les contremanderons bien, et ne hasterons pas tant leur allée que ne puissons premier avoir responce de vous

à cestes. Et voulons bien que lesdits ambassadeurs de nostredit frère saichent que avons fort à cueur la dessusditte résolution, et qu'il n'a point tenu à nous, et que s'ils ne besoingnent riens avec vous, que ferons marchier oultre nosdits ambassadeurs pour avoir une fin de la présente matière; car sans icelle nous ne nous povons reigler en nos présens grans affaires, et avons de grans dommaiges et empeschemens à l'attente d'icelle. Ce scet Dieu, auquel nous prions qu'il soit garde de vous.

Escript à Jungweiler, le XXIe jour de janvier XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

446. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur approuve les poursuites exercées contre les marchands qui ont commis des abus au fait du sceau des draps; mais il veut être informé des jugements qui interviendront, avant qu'ils soient exécutés. Incertitude au sujet de la besogne confiée au trésorier Le Febvre. Ce n'est point cinq mille, mais douze mille florins d'or qu'il attendait des villes d'Anvers, Malines et Bois-le-Duc. — (*Original.*)

(Junghwiler, le 21 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du IXe de ce mois et par icelles, entre autres choses, entendu les abuz et falsiffications qui doyvent avoir esté faiz par aucuns marchans touchant le seaul des draps, ainsi qu'il appert par les informations sur ce faictes, et comment vous avez remis l'affaire ès mains de la justice en nostre conseil de Brabant où il appartient; ce que avons fort agréable et voulons bien que la justice s'en face. Mais nous voulons aussi que

de ce que la justice en aura fait ou ordonné nous en advertissez incontinent bien amplement, sans y riens plus faire ne souffrir estre fait que de nostre sceu et consentement.

Quant au besongnye de nostre trésorier Le Fèvre, nous en attendons journellement nouvelles et n'en sçavons que dire, jusques à ce que saichons la résolution de messire Charles d'Egmondt en ceste partie, ou le besongnye dudit trésorier; et ce fait, nous nous reiglerons oudit affaire, selon que le cas le requerra, et vous en advertirons.

Au regard des cinq mil florins d'or que noz villes d'Anvers, de Malines et Bois-le-Duc ont presté à nostre cousin le duc Henry de Bransweyg, en déduction du premier accord qu'ilz feront, nous avions entendu, par voz lettres que nous avez cy-devant escriptes, que se fussent douze mil florins d'or. Et ensuyvant ce, avons escript ausdites villes, les remerciant de leur bon vouloir, comme aussi avons fait à vous. Et attendu que ladite somme est pour convertir au bien et service de nous et noz pays de par delà, nous désirons et vous requérons que tenez la main et vous employez, autant qu'il vous est possible, envers lesdites villes qu'ilz furnissent incontinent à nostredit cousin jusques à l'entière somme de XII^m florins d'or; et que d'icelle somme les faictes asceurer sur le premier accord qu'ilz feront, comme dit est. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Junghwiler, le XXIe jour de janvier, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

447. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il témoigne à sa fille qu'il est satisfait de la manière dont elle dirige les affaires et l'exhorte à continuer. — (*Autographe.*)

(Le 3 février.)

Très chière et très amée fylle, nous avons resceu une letre escript de vostre main, laquelle noz a présenté grave et aussi entendu ce que nous a dyt de vostre part maister Loys. Tant y a que noz sumus content de vous, outant que ung père se doyt contenter de sa bonne fylle, et voluns bien que tout le monde le sayche. En oultre désirant que continués en vostre gouvernement comme avés faet jusques issy au présent et vous nous faerés très singulier plaisir dont volentié vous assertissons, et adiu.

Faet de la main, le IIIe jour de février, de vostre bon père MAXI.

448. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Dépêche de Polveret en Angleterre. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 5 février.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons présentement avec cestes une lettre addressant à l'espaignart que avez fait arrester pour aller en Angleterre [1]. Sy vous requérons que lui vueillez incontinent envoyer lesdites lettres, et lui ordonner que, sans plus longhe demeure et séjour, il se part pour aller et re-

[1] Voir ci-après les lettres du 16 et du 21 février 1512.

tourner devers son maistre. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Wissembourg, le ve jour de février, l'an mil v^c^ et XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

449. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à sa fille de donner, sans plus de délai, congé à l'ambassadeur du roi de Navarre, de peur que le roi d'Aragon et autres alliés n'en prennent ombrage. (*Lettres de Louis XII*, IV, 39.) — (*Original.*)

(Weissembourg, le 8 février.)

Très chière et très amée fille, nous sumes averti que combien que l'ambassadeur de Navarre ait piéçà prins congié de nous pour s'en retourner devers le roy son maistre, ce néantmoins il réside encoires par delà sans y avoir charge quelconque, dont nostre bon frère, le roy d'Arragon et autres nos bons amys et alliez pourroit prandre aucune mauvaise ymagination de nous ou de vous. Pour à quoy obvier désirons que dictes ou faictes dire, de par nous, audit ambassadeur que, incontinent, sans plus le dillayer, il se veulle retirer devers ledit roy, son maistre, où là où bon luy semblera, luy faisant pour saditte allée donner toute faveur et adresse, comme desjà par luy vous avons escript, et nous advertissez le jour de son partement. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wissembourg, le VIII de février, anno quinze cent et douze. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

450. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Ambassade de l'Espagnol Polveret. Instructions à ce sujet. Il vaut mieux que la princesse traite elle-même avec les ambassadeurs anglais que de les faire aller vers son père. — (*Original.*)

(Weissembourg, le 8 février.)

Très chière et très amée fille, après la despesche des lettres que vous avons hier escriptes par la poste sur ce que nous avez escript de l'espaignart qu'avez retenu et non laissé passé oultre, nous avons receu lettres de vous touchant vostre besongnye avec les ambassades de nostre frère, le roy d'Angleterre, lequel nous plaist bien.

Et pour ce que vous escripvons par nosdites lettres que devez laisser passer oultre en Angleterre ledit espaignart, nommé Polveret, et qu'il a aucune charge d'icellui affaire d'Angleterre, nous désirons et vous requérons que, incontinent cestes veues, et non obstant nosdites lettres, vous mandez venir devers vous ledit espaignart pour accorder la charge qu'il a par ses instructions dudit affaire d'Angleterre avec vostredit besoingnye et le tout par l'advis aussi desdits ambassadeurs d'Angleterre, et selon vostredite besoingnye et que trouverez estre affaire, faire ratifier sesdites instructions et les luy délivrer pour passer oultre devers ledit roy d'Angleterre et nostre frère, le roy d'Arragon, son maistre, à celle fin qu'il leur en saiche faire rapport; car ce seroit une honte de besoingnyer aucune chose avec ledit roy d'Angleterre sans le sceu desdits ambassadeurs, veu qu'ilz ont desjà sur ce besoingnyé avec vous, comme dit est.

Et nous advertissez par nostre posterie le plus tost qu'il vous sera possible la manière comment aurez despesché ledit espaignart; et nous vous ferons incontinent sur tout, tant de vostredite besoingnye avec lesdits ambassadeurs, que de ladite instruction, sçavoir par ensemble nostre finale responce et résolution comme désirez. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wissembourg, le VIIIe jour de février, l'an XV^c et XII. Vostre bon père, MAXI. — Plus bas, *Renner*.

P.S. Depuis ces lettres escriptes, nous avons receu lettres de vous du VI de ce mois, par lesquelles il vous semble, soubz nostre correction, que devons mander venir devers nous les ambassadeurs de nostre frère le roy d'Angleterre, veu que le temps s'aprouche de faire une fin sur leur charge, et qu'ilz seroient prestz y venir, ainsi que vosdites lettres contiennent plus aplain. Surquoy vous advertissons que le vouaige par deçà est dangereux et seroit trop long pour lesdits ambassadeurs, et cause de tenir encoires la chose en grant delay. Parquoy vault mieulx et désirons que vous mesmes besongnez en ceste affaire au plus prez de nostre intencion, selon que sçavez et que vous avons autresfois escript, si lesdits ambassadeurs ont de ce aucune charge, et le tout jusques à conclure ensuyvant la charge et povoir que en avez de nous, et que par nostre posterie nous advertissez de vostre besongnye, ensemble de vostre advis; et nous vous ferons adez responce, ainsi qu'il appartiendra.

Nous vous renvoyons la lettre du bastard de Gheldres, laquelle nous avons veue bien et au long.

451. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur approuve les démarches et poursuites faites en faveur des habitants de l'Artois, contre une ordonnance du roi de France qui leur était préjudiciable. (*Lettres de Louis XII*, IV, 43.) — (*Original.*)

(Landau, le 16 février.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du premier jour de ce mois, laisant mention des remonstrances que ceulx de nostre ville d'Arras vous ont faictes sur quelque ordonnance que le roy de France doit avoir fait publier à leur préjudice et de tous ceulx de nostre pays d'Artois, ainsi qu'il est plus au long contenu en vosdites lettres, ensemble par icelles entendu les poursuytes que pour ce ont esté faictes, avec vostre bon advis sur ce et de ceulx de nostre conseil de par delà, mesmement de envoyer quelque bon personnaige devers ledit roy de France, luy faire remonstrer la paix et amytié qui est entre nous, les pays de par delà et luy et les siens, et le requérir qu'il veuille faire cesser ladite ordonnance et permettre que l'entrecours et communication de marchandise d'iceulx pays y ait lieu et soit exercée, comme elle a esté jusques à oires, aussi que, durant la guerre qui sera entre France et Angleterre, lesdits pays et subgectz de par delà puissent vivre en neutralité, hanter et fréquenter sceurement l'un party et l'autre; lequel vostredit advis nous plaist bien et sommes contens que le faictes poursuyr comme dit est, et que trouverez pour le mieulx et au bien d'iceulx nos pays. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Landauw, le XVIe jour de février, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

452. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande à sa fille de bien accueillir, et même d'appeler en son conseil, don Johan d'Aragon et le commandeur de La Micha, envoyés près de l'archiduc, en ambassade, par le roi d'Aragon. — (*Original.*)

(Landau, le 16 février.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nostre bon frère, le roy d'Arragon, à nostre instante prière et requeste, a envoyé pour ambassadeurs ordinaires de la royne, nostre fille, et de luy, don Johan d'Arragon, son nepveur, et le commandeur de La Micha, affin de continuellement résider devers nostre très chier et très amé filz, l'archiduc, prince de Castille et vous, nous désirons et vous requérons que les recueillez et faictes recueillir et traictier bénignement et honnorablement, en leur faisant baillier le lieu et place que à telz ambassadeurs appartient. Et ou cas que ledit don Johan ne se vueille tenir pour ambassadeur, nous voulons néantmoins, attendu que nostredit bon frère l'a envoyé à nostre requeste, que le lieu et place d'ambassadeur d'icellui nostre frère luy soit donné, tout ainsi que s'il estoit ambassadeur. Et que quant en noz consaulx de par delà se traictera d'aucunes matières d'importance que les faictes appeller en iceulx pour en avoir leur advis et conseil. Car puisque congnoissons par expérience que nostredit bon frère nous est loyal frère, sommes désormais délibéré vivre avec luy comme bon et loyal frère, sans luy riens céler de noz affères, ains

en iceulx user de son bon advis et conseil, comme commun père d'ung mesme filz et hoir; dont advertirez ceulx de noz consaulx de par delà. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Landauw, le XVIe jour de février, l'an XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner.*

453. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Dépêche de l'Espagnol Polveret vers le roi d'Angleterre. — (*Original.*)

(Landau, le 16 février.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu la lettre que nous avez envoyé de nostre bon frère, le roy d'Angleterre, et entendu ce que nous en avez escript. Et pour ce que vous avons dernièrement escript touchant la despesche de Polveret, espaignart[1], que attendrons sur ce responce de vous et vostre besongnie, nous avons différé de à présent faire aucune responce à nostredit bon frère, à sesdites lettres, ny à vous aussi, jusques à ce que aurons entendu comme aurez besongnié sur la despesche dudit Polveret, que alors pourrons à tout mieulx respondre à nostredit frère et à vous, et faire sur tout sçavoir nostre entière résolution. Priant à tant nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Landaw, le XVIe jour de février, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

[1] Voir les lettres du 5 et du 21 de ce même mois de février.

454. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande à sa fille de faire accompagner par l'Espagnol Polveret deux gentilshommes autrichiens qui font le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. — (*Original.*)

(Landau, le 20 février.)

Très chière et très amée fille, deux gentilz hommes de noz pays d'Austriche, présens pourteurs, ont, en maladies qu'ilz ont parcidevant eues, voué le vouaige à Saint-Jaques, lequel ilz ont en vouloir de présentement accomplir. Et pour ce que l'espaignart Pourverret (Polveret) leur pourra faire adresse à leur chemin et qu'il sera d'eulx bien accompaignié, nous vous requérons lui dire de prendre lesditz gentilz hommes en sa compaignie jusques en Espaigne. Et comme créons que nostre frère, le roy d'Arragon, renvoyera incontinant devers nous ledit Pourverret ou ung autre, nous désirons que lui vueillez donner charge de aussi ramener lesdits deux gentilz hommes en sa compaignie ou faire ramener par icellui qui sera envoyé de par nostredit frère. Et pour ce que ledit Pourverret sera parti pour aller en Angleterre, nous vous requérons que lui escripvez ce que dit est, et que par ung messaiger faictes conduire lesditz gentilz hommes devers luy, et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le xxe jour de février, l'an xv^c^ xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

455. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur approuve les modifications faites par sa fille aux instructions de Polveret envoyé en Angleterre. L'Empereur voudrait être lui-même le chef de son armée combinée avec celle du roi d'Angleterre. (*Lettres de Louis XII*, IV, 48.) — (*Original.*)

(Landau, le 21 février.)

Très chière et très amée fille, nous avons dernièrement receu deux vos lettres : l'une faisant mention comment, ensuivant nostre bon vouloir et plaisir, vous avez réformé l'instruction de Polveret, selon le contenu ou double d'icelle que nous avez envoyé, et que laditte instruction toute refformée, vous l'avez communiquée aux ambassadeurs de nostre bon frère, le roy d'Angleterre, et ce mesme jour despesché ledit Polveret pour atout icelle aller incontinent en Angleterre devers l'ambassadeur de nostre frère, le roy d'Arragon, à qui laditte instruction s'adresse; de quoy sommes bien contens et nous plaist fort vostredite réformation et communication.

Et par l'autre lettre, entendons comment, à la poursuyte desdits ambassadeurs, vous avez escript au seigneur de Vergy soy préparer et tenir prest pour servir nostredit frère à tout le plus de gens à cheval qu'il pourra, le chargeant de avant toutes choses sçavoir sur ce nostre bon plaisir.

Et pour ce que nostredit bon frère, le roy d'Angleterre, nous a pardevant escript de lui consentir nostre cousin, le duc de Bransweig, et ledit seigneur de Vergy, pour le servir de chief et capitaines, et que povez bien

entendre par l'instruction dudit Pulveret, comment nous offrons audit roy d'Angleterre de nous mesmes estre chief et capitaine de la nostre et sienne armée, il nous semble que vouldrions bien conduire ceste charge de capitaine, à l'honneur et prouffit de nous et de luy. Parquoy nous ne luy voulons point ny à vous aussy faire présentement autre response, touchant nostredit cousin, le duc Henry, et ledit seigneur de Vergy; ains voulons sur ce attendre la response qu'il vouldra faire à nosdittes offres. De quoy vous voulons bien advertir, afin que le déclariez ausdits ambassadeurs, et qu'il nous semble aussy que ledit seigneur de Vergy ne vouldra point accepter la charge, pour ce qu'il a ses biens trop près des François, et que par ce il perdroit tout. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le XXIe jour de février, l'an XVe XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

456. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à Marguerite et à M. de Chièvres qu'il accorde à Charles Micault le premier office de sommelier ou autre inférieur qui viendra à vaquer dans la maison de l'archiduc Charles et des princesses ses sœurs.

(Landau, le 21 février.)

DE PAR L'EMPEREUR.

Très chière et très amée fille, très chier et féal cousin, nous avons accordé et donné à Charles Micault le premier estat et office de sommelier de la cave, paneterie, fruiterie, fourrier, huissier ou autre en dessoubz,

qui vacquera par mort, résignacion ou autrement en l'ostel de nostre filz Charles, et de noz petites filles, en ensuyvant le don et promesse que vous, nostre fille, avez faicte audit Charles, soubz nostre bon plaisir, à la requeste du receveur général de noz finances, son frère, et d'aucuns ses amiz, noz espéciaulx serviteurs. Et dès maintenant, pour lors ledit caz advenu, voulons et vous requérons en faire expédier noz lettres en tel caz pertinentes, selon et ensuyvant la lettre de don qu'il en a signé de vous, nostre fille. Et vous, nostre cousin, voulons et vous ordonnons le faire joyr et mectre en possession dudit estat, le cas advenant, sans actendre autre ou plus ample mandement ou commandement de nous que cestes. Car nostre plaisir est tel. Très chière et très amée fille, très chier et féal, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Landau, le xxie de febvrier, l'an xv^c douze. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

457. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Créance de Simon de Ferrette. — (*Original.*)

(Landau, le 4 mars.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres responsives à ce que vous avons escript[1] touchant les deniers pour lesquelz nostre conseillier, messire Simon de Ferrette, chevalier, est demeuré pleisge et respondant de par nous à feu le petit Anderlin et dont il est à présent poursuy par les héritiers dudit feu Anderlin,

[1] Voyez ci-dessus une lettre du 10 janvier 1512.

et par icelles entendu comment estez contente de assigner par delà ledit messire Simon sur les deniers de vostre pension. Et pour ce que l'envoyons celle part et qu'il se contente d'icelle assignacion et vostre bonne responce, espérant estre par ce deschargié d'iceulx deniers, nous vous requérons que, ensuivant ce et à la cause dicte, lui faictes despeschier lestres patentes d'assignacion sur vostredite pension, et, ainsi qu'il est requis, qu'il ne demeure plus à la charge d'icelle somme, attendu que par nostre ordonnance et nostredit service il en est demeuré en debte; et tellement y faire qu'il n'ait cause de en faire plus poursuyte devers nous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le IIIIe jour de mars, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

458. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur remet à sa fille le soin de décider si le seigneur de Montigny doit ouvrir au duc de Brunswick sa ville et maison de Culembourg. — (*Original.*)

(Landau, le 5 mars.)

Très chière et très amée fille, le seigneur de Montigny nous a présentement escript et fait remonstrer comment nostre cousin, le duc de Bransweyg, lui demande à faire ouverture de sa ville et maison de Culembourg, nous requérant lui commander nostre bon plaisir et comment il se devra conduire en cest affaire. Sur quoy nous avons remis cest affaire à vous et ceulx de nostre conseil de par delà; et vous requérons que, sur ce, y vueillez ordonner et pourveoir, ainsi que

trouverez estre affaire pour le mieulx. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Landau, le ve jour de mars, l'an xv^c^ xii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

459. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur, informé que l'ambassadeur Urreas et le comte Cariati viennent vers lui avec de bonnes nouvelles, veut aller à leur rencontre et leur offrir l'agrément d'une partie de chasse à l'oiseau. — (*Original.*)

(Spire, le 7 mars.)

Très chière et très amée fille, l'ambassadeur Urreas [1] nous a escript comment il vient devers nous et amène avec luy le conte de Cariati [2], lequel vient tout droit de devers les Vénissiens et a esté ambassadeur de par nostre frère, le roy d'Arragon, tousjours vers lesdits Vénissiens, et qu'ilz nous appourtent bonnes nouvelles de paix, et que pour le bien des matières il ne seroit que bon de nous tirer contre eulx. A ceste cause nous avons délibéré aller au-devant d'eulx et les rencontrer en pays qui passeront où il y a belle volerye; et pour ce nous partons et prenons avec nous une grande partie de noz oyseaulx pour, si nous appourtent bonnes nouvelles, leur faire tant plus de joyeulx recueil et passetemps, comme ce et autres choses entendrez plus aplain par nostre amé et féal chevalier et conseiller, messire

[1] Pedro de Urreas, ambassadeur du roi d'Aragon auprès de l'Empereur.

[2] Le comte Cariati ou Akariati était ambassadeur du roi d'Aragon auprès de la république de Venise.

Symon de Ferrette, que avons despesché pour aller devers vous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Spier, le VIIe jour de mars, l'an XV^c XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

---

460. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande de traiter plus favorablement Louis Maroton, son secrétaire et solliciteur. — (*Original.*)

(Ulm, le 14 mars.)

Très chière et très amée fille, nous entendons comment nostre amé et féal secrétaire et soliciteur, maistre Loys Marton, est mal traictié de par delà, touchant son entretenement par deçà. Et pour ce que le trouvons bon soliciteur pour voz affaires et à ce agréable, et que entendons et voulons qu'il soit paier et contenter de sondit entretenement par deçà, nous vous requérons bien acertes que y vueillez pourveoir de sorte que ledit maistre Loys n'ayt cause de soy en douloir, ains puisse adez continuer sondit service de bien en mieulx; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Ulm, le XIIIIe jour de mars, l'an XV^c XII.

P. S. Ayés ly pour recommandé ; car yl m'est agréable.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

461. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur envoie le duc de Brunswick pour réduire les rebelles des Pays-Bas. Il désire que ce prince et ses troupes soient entretenus aux frais des États. — (*Autographe.*)

(Le 16 mars.)

Ma bonne fille, je vous renvoie nostre cousin, le duc de Prunsvyg, pour réduire en nostre obéissance les..... nos subgés de par delà; nostre volenté et désir est que faites tant devers les Estas de Brabant, Hollande et Zélande, que luy et ses gens soyent entertenus, comme par diverse foes vous avons escript et mandé. Ce que facilement ce pourra conduire, veu le bon voluoir du peuple, au cas qu'il ne soient mal embouchez dont ce, sy aulcuns trouvés coulpable, désirons en diligence estre adverty.

Escript de la main, ce XVIe de mars, de la main de vostre bon père MAXI. 1512.

P. S. Touchant les nouvelles d'Ytaly, messire Loys a charge de nous pour vous affertir.

462. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à sa fille de conclure avec le roi d'Angleterre le traité projeté entre eux pour faire la guerre au roi Louis XII, et de tâcher que l'argent qui devait lui être donné pour ce sujet lui soit remis en la ville d'Anvers. (*Lett. de Louis XII,* IV, 88.) — (*Original.*)

(Ulm, le 16 mars.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu vos lettres du ve jour de ce mois, et par icelles, entre

autres choses, entendu comment les ambassadeurs de nostre frère, le roy d'Angleterre, vous ont communiqué la responce finale de nostredit frère, sur les articles que leur avez baillé, mesmement que, obstant les charges d'icelluy nostre frère, il ne nous vueille accorder que cent mil escus d'or à la coronne, ou lieu de cent et vingt cinq mil escus au soleil dont estoit faite mention esdits articles, et à payer en trois payemens : à sçavoir le premier deans ung mois après que nous serons déclairé ennemy du roy de France, le second payement, quant actuellement par nous ou nos depputez sera faicte la guerre aux François, et le tiers deans trois mois après, le tout en la ville de Calais, ès mains de ceulx qui auront à ce povoir de nous; et que quant à l'assistence des six mil combatans requis par le VIIIe article, il n'y veult aucunement entendre, pour les raisons au long contenues en vosdites lettres, ains de faire tousjours, ainsy que ses prédécesseurs ont accoustumé faire avec les nostres de nostre maison de Bourgogne.

Sur quoy, très chière et très amée fille, vous advertissons que sommes bien contens de accepter et prendre avec nostredit frère, le roy d'Angleterre, le traictié comme il désire et que vous avez pourparlé et accordé avec lesdits ambassadeurs. Et désirons et vous requérons que, incontinent et sans plus de délay, vous le concluez et passez, en vertu du povoir que desjà en avez de nous, et que à diligence nous mandez comment et en quelle manière nous nous devons déclairé et publié ennemy dudit roy de France, et que vueilliez par tous moyens besongnier que le payement desdits cent mil escus se face en nostre ville d'Anvers, et que lesdits

ambassadeurs avancent lesdits payements et les facent faire prest ceste part; car nous sommes totallement délibéré de incontinent, après ladite publication, commencer la guerre actuellement contre lesdits François. Et de ce qu'aurez fait ou présent affaire nous advertissez aussy à diligence, affin que selon ce nous puissions reigler. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Ulm, le XVIe jour de mars, l'an quinze cent douze. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

---

463. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Puisqu'il n'y a pas moyen de faire la paix avec la France, il faut traiter avec le roi d'Angleterre. Difficulté à résoudre sur une somme de vingt mille écus. — (*Original.*)

(Ulm, le 16 mars.)

Très chière et très amée fille, depuis le partement de nostre amé et féal chevalier et conseillier, messire Symon de Ferrette, nous avons eu nouvelles de France qu'il n'y a aucun espoir d'avoir traictié de paix avec les François. Parquoy vous escripvons présentement par autres noz lettres de conclure le traictié avec les Anglois, comme entendrez plus aplain par nosdites lettres et vous requérons de ainsi le faire, le plustost que pourrez.

Et touchant les XX^m^ escus dont estes en débat avec nostre frère le roy d'Angleterre, nous vous advertirons de nostre intencion sur ce par nostre conseillier, l'évesque de Gurce, lequel nous envoyerons brief devers

vous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Ulm, le XVIe jour de mars, l'an XV^c et XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

464. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettres de créance pour le duc Henri de Brunswick. — (*Orig.*)

(Augsbourg, le 18 mars.)

Très chière et très amée fille, nous renvoyons par delà nostre cousin, le duc Henry de Bransweyg [1] et lui avons donné charge soy tirer devers vous et vous déclarer aucune chose de nostre part, comme par luy entendrez plus aplain, et vous requérons le croire de ce qu'il vous dira de par nous pour ceste fois. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité de Haulsbourg, le XVIIIe jour de mars, l'an XV^c XII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Botechou*.

[1] L'Empereur témoignait au duc Henri de Brunswick beaucoup d'estime et de confiance. Dans une lettre que nous insérerons ci-après, il le déclare *bon et vertueulx prince duquel et ses parens et alliez on se peut bien aydier*.

465. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur consent à la neutralité du comté de Bourgogne, mais il n'en délivrera les lettres qu'après que les États de ce pays lui auront accordé une aide contre les Gueldrois. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 23 mars.)

Très chière et très amée fille, nous avons présentement fait despescher nostre agréation de la neutralité par vous prinse pour ceulx de vostre conté de Bourgoingne [1]; mais nous n'en voulons point faire délivrance que premier iceulx du conté ne nous accordent ung ayde pour nous assister contre les Gheldrois; et désirons et vous requérons que pour ce vueillez ordonner et commectre ung de voz conseilliers tel que adviserez pour, avec les nostres que voulons envoyer oudit conté, demander ledit ayde, tenir la main à ce qu'ilz le nous accordent, et par nostre posterye nous mander ce que en aurez fait, et à quel jour vous semble estre bon de faire assembler les Estas d'icellui conté pour, selon ce, nous reigler à l'envoy de nosdits conseilliers. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ausbourg, le XXIIIe jour de mars, l'an XVc XII. *Per Regem.* — Plus bas, *Ernhem?*

[1] Voyez ci-dessus, p. 59, une lettre du 23 novembre.

466. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il prie sa fille, en l'honneur du vendredi saint, de modérer l'amende à laquelle ont été condamnés Jehan de Gilly, Nicolas Marceret et Paris de Vaulx, pour contraventions en matière de saunerie. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 25 mars.)

Très chière et très amée fille, de la part de Jehan de Gilly, Nicolas Marceret et Paris de Vaulx, nous a esté remonstré comment, puis certain temps ençà, ilz ont esté condampné envers vous par ceulx de vostre court de parlement à Dôle, en la somme de cincq mil frans, à raison de quelque charge à eulx imposée d'avoir par ci-devant trop vendu et peu vendu le seel de la saulnerie de Salins, ainsi que par le dictum de ladite court appert plus à plain, nous requérant, attendu les bons services qu'ilz nous ont par ci-devant faiz à la conqueste de nostre conté de Bourgoingne, et que le tout deppend du temps que avions ledit conté en main, vous en escripre en leur faveur et mesmement qu'il vous plaise, en nostre faveur, leur quicter et remectre une partie de ladite amende ou leur faire grâce de la moytié. Et pour ce que sommes bien souvenans de leurs bons services, et que pluiseurs de noz bons serviteurs dudit conté les nous ont fort recommandés, aussy à l'honneur du jourd'hui, bon vandredi, qu'ilz nous ont fait faire la dessusdite requeste, vous requérons que en ayant regard à ce que dit est, et pour l'amour de nous, vueillez modérer ausdits Jehan de Gilly, Nycolas Marceret et Paris de Vaulx ladite amende, et leur remectre à quelque gracieuse somme, comme adviserez, qu'ilz

puissent congnoistre ceste nostre requeste leur avoir prouffité; et vous nous ferez plaisir et chose agréable. Ce scet Dieu auquel prions qu'il soit garde de vous.

Escrit en nostre cité d'Ausbourg, ledit jour du bon vandredi, xxve de mars xv^c et xii, avant Pasques. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

467. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande à sa fille de faire bon accueil au grand prieur de Castille. — (*Original.*)

(Trèves, le 29 mars.)

Très chière et très amée fille, le grant prieur de Castille s'en va présentement par delà pour veoir, visiter et faire la révérence à nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles. A ceste cause, et pour ce que ledit prieur est fort de bonne et grande noblesse et parentaige oudit royaulme, nous vous requérons que, à sadite venue celle part, vous lui faictes faire par nostredit filz, bon et gracieulx recueil, et tel que à ung personnaige de telle noblesse appartient; car ainsi nous plaist-il. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité de Trèves, le xxixe jour de mars, l'an xv^c xii [1]. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

[1] Dans les pays où l'année commençait le jour de Pâques, il n'y a point eu de 29 mars en 1512. Il est probable que, pour cette lettre, l'Empereur aura suivi l'usage de certaines villes d'Allemagne, où, comme à Rome, l'année datait du 1er janvier. D'après cette hypothèse, la lettre devrait figurer ici en tête de l'année 1512.

468. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à son père l'ordre des Frères Mineurs de l'Observance qui réclament leur réforme auprès du pape. — (*Min.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, les frères mineurs de l'Observance m'ont fait requérir que, à l'honneur de Dieu et à leur avancement, mesmes afin d'estre obvyé aux désordres et grandes perturbacions qui sont en voye régner en ceulx dudit ordre en grant lésion d'icelluy, nostre plaisir soit les vous recommander, à ce qu'il vous plaise les favoriser et faire adresser envers nostre saint Père le pape et ailleurs, de manière que les promesses qu'ilz ont obtenu de nostredit saint Père soyent entretenues, et que aucune moleste ou nouvelleté leur soit fait contre lesdites provisions apostoliques, soit par voye séculière ou spirituelle. Et combien, Monseigneur, que j'extime et pense congnoistre que iceulx frères mineurs vous sont assez bien recommandez, et que les vouldriés favoriser et assister en lesdits affaires, néantmoing, pour le grant désir et affection que j'ay au susdit ordre, vous en ay bien voulu escripre cestes, priant humblement de, comme que dessus, en leursdits affaires, les vouloir avoir pour spécialement recommandez; et avec ce que, Monseigneur, serez cause de l'entretenement dudit ordre et obvicion desdits désordres et perturbacions, nous ferez aussi grand honneur et plésir.

Mon très redoubté, etc.

469. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle l'entretient du parti qu'il faudrait prendre concernant le jeune duc de Milan. — (*Minute autographe.*)

Monseigneur. Pour ce que monsieur de Berghes est venu pour prandre congié de moy et s'en aller à Berghes, luy demandant s'yl avoit congié de vous, m'a dit que ouy, et qu'il avoit eu plusseurs devises avec vous de vos grans affaires, entre lesquelz luy et moy nous fumes arrestés à l'affaire de Milan, veu que tous les autres sont en assés bon train, grâce à Dieu, et y avoir beaucop pensé pour ce que n'eus hier loisir vous en dire bien à plein ce qu'en avoys sur le cueur, pour les autres devises qu'il vous pleust avoir avecque moy.

Monseigneur, avoir tout pansé, vueillez croire que suis celle qui plus désireroit le bien, honneur et prouffit de vous et de monsieur mon nepveu que autre persone vivant. Toutefois il fault, Monseigneur, regarder à toutes choses à la raison et regarder le temps quy court. Quoy considérant, créant bien mal possible de ce en parvenir du tout à vostre intencion et est aucunes fois besoin, Monseigneur, de pourveoir aux choses advenir, comme plus à plein ay devisé audit de Berghes. Si seroie d'advis que se ainsy estoit qu'il fust expédient de traicter de ce avec le josne duc de Milan[1] que mieulx seroit en prendre le bon grey en temps convenable, comme vous dis hier que autres le feissent; dont je me doubte marveillieusement pour

[1] Maximilien Sforce.

aucuns apparences que desjà en ay peu veoir, comme ledit sieur de Berghe vous dira.

Monseigneur, je ne me tiens pas assés saige pour vous conseiller sur un si grant affaire; car c'est le commancement de voz grans affaires ausquelz, si metés bon ordre et seurté, fault espérer les fins en estre bonnes; aussi par le contraire fault conseillier d'éviter les inconvéniens et pour ce faire est aucunes fois expédiant de deux maulx éviter le plus grant. Toutesfois, Monseigneur, je remectz le tout à vostre bonne discrécion. Tant y a, Monseigneur, qu'il n'y a que deux poins: l'ung ou que envoiés ledit josne duc audit Milan, en prenant bonne seurté de luy, qu'estoyt vostre premier advis, quant vintes en ce cartier comme par ung mémoire j'ay baillé audit sieur de Berghe, qui me samble le plus tractable, ou que, si ne le voulés ainsi faire, que mettés la personne dudit josne duc en seurté et le mener avec vous; car sans point de faulte il vous eschappera et à moy; aussi de quoy, pour ma descharge, vous ay bien voulu avertir. Car s'il avenoit suis seure que en auriés regret et desplaisir; et sy'l y parvenoit par la main d'aultruy comme du pape, roy d'Arragon, Vénésiens ou Suyches qui sont ceulx que crains le plus, vous perderés la norriture que auriés faicte en luy, ensemble tout l'amour et affection qu'il auroit à vous et à ceste maison.

Monseigneur, vous pouvés panser sur le tout et par ledit de Berghes m'en mander vostre bon plésir par escrit, afin que en puisse estre à repos et m'y conduire selon icelluy.

Quant à l'affaire de France, Monseigneur, j'en ay devisé avec ledit de Berghes; et me semble que leur

povés donner les bonnes parolles que vous plaira ; mais que par escrit ilz n'en puyssent riens monstrer ; car ilz en pourroient faire leur proffit à vostre dommaige et deshonneur. Vostre très humble et obéisante fille MARGUERITE.

470. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle détourne son père de donner à Simon Longin la conduite des finances de Gueldre. Elle préférerait y voir le receveur de Louvain, celui de Flandre ou de Zélande. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay entendu que avez advisé commectre et départir maistre Simon Longin à la conduicte des finances de la guerre de Gheldres que délibérés faire. Ouquel estat, Monseigneur, me semble il pourra bien mal vacquer et entendre, pour ce qu'il n'a le langaige thiois [1] qu'est la chose que plus y seroit requise, et aussi, Monseigneur, qu'il est desjà aigé de bien près de LX ans, et ost (entend) et voit bien mal, et qu'il m'a remonstré et fait affirmer par mon médecin il a quelque maladie intrinsèque que ne peult porter grand labeur et mesmes d'aller à cheval. Par quoy, Monseigneur, me semble, les choses susdites considérées, que ferez bien en pourveoir de quelque aultre en son lieu, comme Charles Leclerc, le receveur de Louvain, cellui de Flandres ou cellui de Zéélande ou ung autre, et le tenir pour excusé de ladite charge ; car il est bien

[1] Thiois, *theotiscus*. Ce mot ne s'applique pas seulement à la langue allemande, comme le dit Du Cange, mais il désigne aussi la langue néerlandaise parlée en Hollande et dans une partie de la Belgique.

séant où il est, et si me sert journellement en mes affaires de Bourgoingne et aultres. Vous priant, Monseigneur, ainsi le faire et m'en faire savoir vostre bon plésir, et vous me ferés honneur et plésir.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

471. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle accuse réception des portraits de son père et de l'impératrice son aïeule. Elle a fait inscrire le porteur parmi les officiers de la maison du prince Charles. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay par le porteur receu les tableaux des portraictures qu'il vous a pleu m'envoier : assavoir le vostre et celle de feue l'empérerix ma grant mère [1]; lesquelles j'ay incontinent ordonné estre faictes ou nombre et ainsi qu'il vous a pleu le mander; et en quoy, Monseigneur, n'aura nulle faulte.

Au demeurant, Monseigneur, j'ay escript et ordonné au sieur de Chièvres faire inscripre et compter aux escroez de l'ostel de monseigneur mon nepveur ledit porteur à telz office et gaiges qui vous a plu luy ordonner et déclairer, ainsi que ledit porteur a veu. Touteffois à cause que sondit office n'aura lieu jusques à la venue des aultres Allemans qu'avés mys oudit estat, il s'en est voulsu retourner devers vous.

Mon très redoubté seigneur et père, vous me man-

[1] Éléonore, fille d'Édouard, roi de Portugal, avait épousé, en 1452, l'empereur Frédéric, à qui elle donna deux enfants, savoir Maximilien et Cunégonde, femme d'Albert-le-Sage, duc de Bavière. Éléonore mourut le 1er septembre 1467.

derés et commanderés tousjours voz bons plésirs pour de tout mon povoir les faire et accomplir, aydant nostre Seigneur ouquel je prie vous donner bonne vie et longue.

472. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle prie son père de trouver bon que dona Anna de Beaumont accepte l'habit de Saint-Jacques que le roi d'Aragon lui a envoyé, et de tenir la main à ce que cette excellente gouvernante des princesses obtienne la première commanderie de dames, vacante dans ledit ordre de Saint-Jacques. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, le roy d'Arragon a envoyé présentement à donna Anna de Beaumont l'abbit de Sainct-Jaques avec plusieurs bonnes promesses, lequel elle ne osoit accepter sans vostre sceu et bon plésir, si ce ne fust que me suis de ce fait forte de vous, l'asseurant, Monseigneur, que l'auriés très agréable et que seriés joyeulx de son bien et avancement et que mesmes tiendriés main que ledit seigneur roy luy donneroit la première commandrie de dames vacant audit ordre ou quelque bonne somme de deniers annuelle sur la méson des maistrisatz, jusque ladite commandrie escheut vacante. Parquoy, Monseigneur, vous supplie lui escripre une lettre conforme à madite promesse et la laisser joyr de sa pension acoustumée; et vous me ferez honneur et plésir; car mesdames mes nyepces en sont très honorablement et bien servies; et ce sera guerdon des bons services qu'elle a faiz pour le passé, èsquelz l'on doit avoir regard.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

473. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Prise de Straelen. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, pour vous advertir de noz bonnes nouvelles, je vous envoye icy enclouse une lestre que mon cousin, l'admiral lieutenant-général de nostre armée, m'a escript, par laquelle verrez et entendrez la prinse et réduction en vostre obéissance de la ville de Stralen [1]; et espère, Monseigneur, que ensuivant leur bon commancement, ilz feront brief quelque aultre bon et meillieur exploit, dont aussi, Monseigneur, serés averty.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

474. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à son père frère Nicolas d'Anvers qui a voyagé en Espagne, et qui arrive d'Aragon, où il a eu divers entretiens avec le roi. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, frère Nicolas d'Anvers, porteur de cestes, est ung bon et vertueulx religieux des pays de par deçà qui a beaucop fréquenté le pays d'Espaigne, et vient puis nagaires de devers le roy d'Arragon avec lequel il a eu plusieurs honnes devises et par icelles entendu le bon vouloir et affection que ledit seigneur

[1] Petite ville de la Gueldre, entre Gueldre et Venloo.

roy a envers vous dont il l'a chargé vous avertir. Et à ceste cause s'en va présentement devers vous pour vous en avertir et dire plusieurs aultres bonnes choses. Si me samble, Monseigneur, que feriés bien de le recueillir bénignement et favorablement et le despeschier le plus tost que pourrés. Monseigneur, il vous dira aussy des nouvelles de par deçà bien au long. Priant à tant nostre Seigneur, mon très redoubté seigneur et père, qui vous doint, etc.

475. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à l'Empereur Louis Vacca, précepteur de l'archiduc Charles. — (*Minute* [1].)

Monseigneur, mon père et seigneur, je m'eusse volentiers trouvé devers vostre majesté pour vous faire la recommandation du prothonotaire Loys Vacca, maistre d'escolle de monseigneur, à cause des grans et notables services que depuis huit ans a journellement fait en l'estat de maistre d'escolle, aprenant monseigneur en sy grant soing et diligenche, comme bon et loial serviteur doit faire. Pour quoy vous advertis que ledit prothonotaire est noble homme et de honneste vie, soufisanche et coustumes, et digne personne d'estre mieulx rémunéré et avanchié en guaiges et aucune dignité que jusque à maintenant n'a esté, pour les bons et pourfitables services que de sy lonc temps a

[1] Cette minute, qui n'est pas de la main des secrétaires ordinaires de Marguerite, pourrait bien avoir été écrite par Louis Vacca lui-même. C'est, je crois, à peu près la seule lettre où l'archiduchesse donne à son père le titre de *majesté*.

fait, et à celle fin que sy après se puisse mieulx emploiier et continuer ledit serviche; car luy seul aprint monseigneur et ses sœurs ensamble trois années, depuis à monseigneur tout seul, aveucque ces enfans d'honneur trois aultres annéez, jusque à la venue de l'aultre maistre d'escolle [1] que tous deux ont aprins monseigneur ensamble jusque à maintenant. Et ayant reguart à la grande obligation qui à ceste cause luy est deue et ès mérites de sa personne, je luy eusse acrut ces guaiges et ordonnanche passées comme il estoit de raison; mais je l'ay laissié pour vostre venue à ceste espoir que vostre majesté le vœuille avanchier et promouvoir plus honnestement. Parquoy très humblement vous supplie vostre bon plaisir soit avoir le reguart sus luy et le tenir fort recommandé; car vous le ferez pour ung bon et loial serviteur et que sy après le trouverés tel; de quoy je vœus estre le respondant, et vous asseure que, en tout ce que vostre majesté fera pour luy, je seray sy très joiieusse, comme ledit personnaige sera bien emploiié [2].

[1] Ce second maître d'école est sans doute Adrien d'Utrecht, depuis cardinal et pape sous le nom d'Adrien VI.

[2] Cette lettre paraît avoir été écrite vers le mois de juin 1512, époque où l'Empereur était dans les Pays-Bas. Il existe une autre minute, dans laquelle il est dit que Louis Vacca a été pendant sept ans le seul instituteur du jeune prince. C'est sans doute à lui que Pontus Heuterus fait allusion, lorsqu'à propos du départ d'Adrien pour l'Espagne, il dit : *Ablegato hac arte in Hispaniam Adriano, Carolus plane literas latinas deseruit, quanquam abiens Adrianus submonitorem sed qui nil authoritatis habebat, relinquisset.* (Rer. Belgic., liv. VIII, p. 346.)

1513

Commençant le 27 mars, finissant le 15 avril.

476. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite craint que le retard du mariage du prince Charles avec la sœur du roi d'Angleterre, ne soit pris par celui-ci en mauvaise part. Les ambassadeurs anglais font de nouvelles instances pour accélérer la venue de l'Empereur aux Pays-Bas. Avantages pour la maison d'Autriche dans l'alliance projetée. (*Lettres de Louis XII*, IV, 296.) — (*Minute avec des corrections autographes* [1].)

(Malines, le 28 mars.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, ensuyvant le contenu de voz letres du XIIe de ce mois, j'avoie pensé d'envoyer homme propre devers le roy d'Angleterre, mon très honnoré seigneur et cousin, pour la matière dont èsdites letres faictes mencion. Toutefois, trouvant difficillement personnaige qui ait voulu emprendre ladite charge, et aussy ce qui estoit nécessaire pour le dépescher, et aiant icy le débitis de Calais, le protonotaire Knyght, pour ambassadeurs, et messire Thomas Spinelli, chevalier et conseillier dudit seigneur roy, aussi dénommé aux letres et instructions avec eulx, leur ay communicqué le contenu de vosdites letres par le meillieur

[1] L'éditeur des *Lettres de Louis XII* a placé cette lettre à la fin de l'année; mais il me semble que les événements qui y sont mentionnés lui assignent plutôt le rang qu'elle tient ici.

moien qu'il m'a esté possible, leur déclairant sur ce toutes les raisons convenables et nécessaires pour induyre ledit seigneur roy à la prorogation du temps de la sollemnizacion du mariage de monseigneur avec madame sa sœur, pour et affin que vous y puissés trouver en personne, comme le désirés. A quoy m'ont respondu que voulentiers en avertiroient le roy leur maistre; mais ilz craindoient qu'il ne le print merveillieusement mal pour austant qu'il avoit dressé tous ses affères à ceste fin et intencion, assavoir de au temps préfix entendre à la solempnizacion dudit mariage, et de là, marcher avec son armée, laquelle est comme toute preste et équippée. Et tiens de vray que, avant que je puisse avoir nouvelles de vous, quy aront déjà besoingné avecq les gens d'armes et capytaines de par desà; que ne sera sans merveilleux frais et despans.

Parquoy, Monseigneur, m'ont prié vous escripre que vostre plésir soit avancer vostredite venue sur toutes choses pour, et deans le temps sur ce prins et accordé, vous povoir trouver par deçà à la sollemnizacion et perfection dudit mariage et procéder au surplus à l'effect des choses traictées, comme ilz ont ferme espoir que vous ferés, et que, quant chescun habandonneroit le roy, leur maistre, que pour riens ne sçauroient croire que vous le deussiés ou voulsissiés faire.

Monseigneur, il me semble, s'il vous est aucunement possible, que debvés obtempérer au vouloir dudit seigneur roy; car vous sçavés, Monseigneur, la bonne amour et affection qu'il a à vous et à ceste maison, et que c'est le prince de la chrestienté qui mieulx la peult aydier et assister. Et pour austant, Monsei-

gneur, que suis celle qui ay tousjours avancé l'euvre, je vous supplie ainsi le fère, et me fère ample responce sur ce et le surplus du contenu en la charge desdits seigneurs ambassadeurs.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Malines, ce XXVIII de mars M. V^c XIII.

---

477. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Retard apporté au mariage de Charles d'Autriche avec Marie d'Angleterre. Utilité de cette alliance et nécessité de l'accomplir dans le délai prescrit. Traité avec l'Aragon. Trève avec la France. Achat de munitions de guerre en Flandre pour le roi d'Angleterre. Il faut entretenir les Suisses dans leurs dispositions contre la France. (*Lettres de Louis XII*, IV, 270. — (*Minute.*)

(Mars ou avril.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, comme vous ay nagaires escript, aiant communicqué aux ambassadeurs d'Angleterre, estans devers moy, le contenu des letres qu'il vous a pleu m'escripre touchant le retardement de madame Marie, desquelles vous tiens bien mémoratif, iceulx ambassadeurs en avertirent le roy leur maistre, qui leur a maintenant sur ce fait certaine responce de son intencion pour la me déclairer, tant sur ledit point que aultres, laquelle ilz ont translaté d'angloix en françois et rédigé par escript par articles, comme par iceulx icy encloz pourrés veoir bien à plein. Sy vous supplie, Monseigneur, de bien veoir et visiter lesdits articles, à celle fin que je leur puisse rendre briefve responce

conforme à vostre désir; car je me suis délibérée, ensuivant voz letres, de riens faire ou traicter avec eulx sans vostre ordenance et commandement.

Et quant est au fait de l'aliance du mariage de madite dame Marie, Monseigneur, vous sçavez comment elle nous est nécessaire et utile pour le bien et seurté des pays de par deçà, et que ledit seigneur roy ne demande riens tant que la sollempnizacion dudit mariage que sembleroit bonne pour entretenir les choses traictées, à quoy ilz contendent fort, et mectre ledit seigneur roy hors de souspeçon, touchant icelluy. Et pour ce faire, seroit aussi nécessaire haster vostre venue; car sans icelle il ne se pourroit convenablement fère.

Monseigneur, je croy que sçavés bien comment, par le premier traicté dudit mariage, est dit expressément que si ledit mariage ne se solemnize en dedans la fin de may à nostre deffault, qu'il y a grosses paines à encourir que se pourret recouvrer sur les villes, nobles et bourgeois des pays de par deçà qui ont bailliez et délivrez leur seelz pour le contenu et accomplissement dudit traictié.

Et en l'accomplissant dans ledit temps, ilz sont tenuz de paier au lieu de Bruges, quatre jours après ladite sollempnization, la somme de cent mil escuz d'or.

Monseigneur, il est nécessaire et expédient que prenés une briefve résolucion au fait dudit mariage, et que d'icelle, ensemble du temps dans lequel vostre plésir sera vous trouver par deçà pour le parfaire et y entendre, me avertissés à ce que, satisfaisant à la charge desdits ambassadeurs, j'en puisse certainement et véritablement advertir ledit seigneur roy, lequel insiste

fort aux promesses à luy sur ce faictes, comme verrés par lesdits articles.

Et d'aultant que l'ay solicité du dernier traictié d'Aragon, comme sçavés, il ne fault à parler à moy; mais, Monseigneur, j'ay cuidé le tout faire à bonne intencion et pour le bien et avancement des affères; s'il prent aultre chemin je ne sçay que en dire, fors que il fait à espérer que c'est tout pour bien.

Monseigneur, lesdits ambassadeurs solicitent fort leur renouveller les letres qu'il vous pleust leur faire dépescher l'année passée, en vertu desquelles ilz povoient lever gens, acheter bateaux, artillerie et aultres munimens de guerre de par deçà, jaçoit qu'ilz maintiennent encoires icelles bonnes et vailhables et s'en aydent quelque peu, dont je ne les ose destourber, ny aussi leur consentir ce qu'ilz demandent, jusques j'aye sur ce entendu vostre bon vouloir et plésir.

J'ay monstré ausdits ambassadeurs les letres que m'avés escriptes touchant la trève, dont ilz sont esté fort réjouyz; et espère, Monseigneur, que le roy, leur maistre, s'en contentera à l'encontre de pluiseurs langaiges qu'on leur avoit dit et rapporté au contraire.

Au surplus, Monseigneur, il semble, à vostre correction, que, pour nostre commun bien, devés avoir singulier regard à entretenir les Suyches en leur bon propoz contre les François.

478. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Plaintes du roi d'Angleterre au sujet du retard apporté à la solennisation du mariage de Charles d'Autriche avec Marie d'Angleterre. Levée de gens de guerre en Flandre pour le compte des Anglais. Il faut maintenir les Suisses dans leurs bonnes dispositions contre la France. — (*Minute avec des corrections autographes* [1].)

(Mars ou avril.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, depuis que vous ay adverty de la venue des ambassadeurs d'Angleterre devers moy, ils ont receu lectres du roy, leur maistre, me faisant responce au contenu de voz dernières lettres que leur avoie fait déclairer, touchant le retardement de madame Marie, laquelle réponse et autres plusieurs articles, ai fait translater d'anglés en françois et bien au lon déclérés. Lesquels articles, Monseigneur, vous anvoie et pour déclaration d'icelle responce me ont fait remonstrance, tant de bouche que par escript, des suspicions lesquelles leur maistre a, touchant le mariaige de monsieur vostre filz, mon nepveur, à cause que, par le traicté faict à Tournay et depuis par vous approuvé et ratiffié, icellui mariaige doit estre solempnizé au lieu de Calaix en dedans le xve de may prochain qu'est brief terme. Et néantmoings pour se trouver à icelluy temps audit Calaix, ne apperçoivent par deçà aucunes aprestes et que plus est, vous estes fort eslongé des pays de par deçà, et que augmentent icelles suspicions les practic-

[1] Cette minute, qui traite des mêmes matières que la précédente, est de la main d'un autre secrétaire. Marguerite y donne à l'Empereur le titre de *majesté*.

ques que il semble audit seigneur roy d'Angleterre que aviez tenu et encoires tenez avec les roys d'Arragon et de France. Par quoy me ont requis de tenir la main devers vostre magesté que icellui mariaige soit solempnizé audit lieu de Calaix, là où la royne d'Angleterre se trouvera et ouquel lieu icellui seigneur roy a fait grand coust et fraiz pour recevoir vostre majesté et vostre compaignie. Et que en cest affaire vous et moy vueillions garder nostre honneur et, sans varier, entretenir noz promesses, en eschevant tous les mauvais brouyts, lesquelz, à faulte d'icelles promesses, pourroient souldre à nostre déshonneur et le sien, actendu que le temps d'icelles solempnizacion est sceu et divulgué par toute chrétienté.

Monseigneur, j'ay fait responce, pour autant que la chose me touche, que j'ay tousjours tenu la main et désiré l'accomplissement d'icellui mariaige, en ensuivant le traicté de Tournay, et que je sçay que y avez esté tousjours enclin; toutesfois, pour ce que une telle solempnité ne se peult faire sans vostre présence, vous advertiroye des choses dessusdites.

Monseigneur, ainsy que savez mieulx que moy, cest aliance nous est très nécessaire; car ledit seigneur roy d'Angleterre et ceulx de son royaulme ont affection à nous et ont puissance; et ne vous povez mieulx asseurer d'eulx et les oster de suspicion, que de faire solempnizer icellui mariaige le plustost que possible sera, et que hastez pour ce vostre venue par deçà.

Par le premier traicté de mariaige fait à Calaix, se en dedans la fin de may ledit mariaige n'est solempnizé, le roy d'Angleterre a le scellé de la pluspart des villes de par deçà de pouhoir recouvrer sur leurs bourgeois

une grande et excessive somme de deniers. De quoy me a semblé que devez estre adverty pour aviser de non mectre les villes de par deçà en dangier de grande perte sans leurs cause ou coulpe.

Si vous supplie, Monseigneur, voulloir choisir ung jour pour l'assemblée d'icelle solempnizacion et icellui me nommer pour en advertir secrètement le roy d'Angleterre, et au surplus, touchant cest affaire, m'avertir amplement de vostre bon vouloir et plaisir, à celle fin que de la part de monsieur mon nepveu et de moy soyent parfaites en temps les aprestes pour ce nécessaires.

Et le plutost sera le meilleur, tant pour observer et garder noz promesses que affin de non faire perdre temps à icelluy seigneur roy de poursuyvir sa guerre.

Par icellui premier traicté, le roy d'Angleterre est tenu de payer au lieu de Bruges, quatre jours après la solempnizacion d'icellui mariage, la somme de c^{m} escuz d'or. Vray est que il vous a fait quelque prestz dont il n'est remboursé; ne sçay se il les vouldroit rabatre sur icelluy premier paiement; car je ne leur ay riens touché touchant ladite somme de c^{m} escuz, à cause de ce que il n'y a raison ou apparence de leur en parler, jusques à ce que les puisse asseurer du jour près de icelle solempnizacion.

Monseigneur, iceulx ambassadeurs me pressent fort d'avoir lectres patentes par lesquelles ilz puissent lever gens de guerre de par deçà et acheter artillerie, armures et chevaulx, et louer des navières. Je ay différé de leur expédier icelles lectres, jusques à ce que eusse le commandement de vous; mais à cause de ce que n'avez révocqué les lettres de consantement que l'an-

née passée ilz obtindrent de vous et que il est plus que temps que ilz fassent leurs préparations pour la guerre, je ne leur ay contesté ne accordé; ains les en laisse convenir jusques à ce que aye autre commandement de vous. Néantmoings, Monseigneur, je vous prie m'envoyer incontinent vosdites lettres de consantement, ou aultrement je ne voy moyen de les contenter.

Soubz vostre très noble correction, maings ne povez vous faire pour eulx que de leur accorder le congié que ilz demandent, qui est bien peu de chose envers le service que ilz vous ont fait et à voz pays de par deçà, d'entretenir les gens sur la frontière cest présent yver, sans laquelle ayde, le pays d'Artois et de Haynnault feussent esté destruytz.

J'ay monstré à iceulx ambassadeurs les lettres que m'avez escript touchant la trève dont sont estez réjouyz.

Au seurplus il me semble à vostre correction que, pour vostre commun bien, devez avoir singulier regard et continuer à faire faire diligences nécessaires pour entretenir les Swiches en leur propos que ilz ont contre les François.

---

479. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande à l'Empereur Marguerite de Poitiers, berceuse de l'archiduchesse Marie. Elle le prie aussi de bien traiter la demoiselle Cerf, cousine du seigneur de Castres. — (*Minute.*)

(Malines, le 1er avril.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, damoiselle Marguerite de Poitiers, bercheresse de madame Marie, ma niepce, qui l'a continuellement servy puis sa naissance, s'en va avec elle, ensemble son mary, ses filz et fille qui sont tous à madite dame et nyepce; et est ladite bercheresse si nécessaire emprès elle que la raison veult bien qu'elle et sesdits mary et enffans soient bien traictez et entretenuz, affin qu'elle puisse continuer son service comme elle désire. Si vous supplie, Monseigneur, l'avoir pour recommandé, et il sera exemple aux autres.

Monseigneur, vous m'avez aussi escript pour une josne damoiselle, nommée Cerf, cousine du seigneur de Castre, à ce que je l'envoyasse avec madite dame et nyepce; au moyen de quoy elle s'en va avec elle. Et combien, Monseigneur, que je tiens le ferés ainsi que m'avés escript et que l'aurez bien pour recommandé, ce néantmoing, à cause qu'elle a une seur à mon service qui m'a longuement servy, je vous supplie encoires de ma part bien humblement l'avoir pour recommandé et la retenir et faire bien traicter et entretenir de par delà pour solager son père d'elle qui est ung ancien gentilhomme de Flandres chargé de beaucop d'enfans.

Et quant au demeurant, Monseigneur, tant de hommes que des femmes, vous en pourrés renvoier ce que bon vous semblera.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Malines, le premier jour d'avril xv^c^ xiii.

480. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien recommande à sa fille don Inigo de Mendosze qui, n'ayant pas touché la pension à lui assignée, demande un emploi dans la maison de l'archiduc. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 6 avril.)

Très chière et très amée fille, nostre amé et féal escuier, don Ignigo de Mendosze, en faveur duquel nagaires nous avez rescript, se trouva vers nous, passé environ cincq ans, que prendions et recepvions la mainbournie de nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles, et nous supplia très humblement luy baillier quelque estat devers icelui nostre filz, auquel lors lui fut par nous respondu qu'il eult la pacience jusques que ferions estat à nostredit filz. Laquelle response il print en gré; et pendant que nous vinsmes à la guerre ès Ytales, il s'en alla à Paris pour estudier et aprendre le langaige franchois, et illecq a demouré jusques nostre derrenière venue en noz pays d'embas que lors il se trouva devers nous en la ville de Dyest, et nous supplia derechef très humblement luy accorder ce que lui avions promis. Nous, cuydans incontinent après la journée de Couloigne, retourner en nosdits pays d'embaz, luy requismes d'atendre icelle nostre venue et lui assignasmes sur nostre argentier, Denys Brun, la somme de IIc livres de XL gros, lesquelz il n'a receu; et pour ce que icelle nostre venue a esté ung peu délayée, il nous supplie lui faire bailler quelque estat. A ceste cause et veu qu'il est noble personnaige, parent d'aucuns grans maistres d'Espaigne, et que le

congnoissez mieulx que nous, nous vous escripvons et requérons le pourveoir, devers nostredit filz, de tel estat que vous semble luy appartenir et qu'il ne soit moins traictié que autres espaignars de sa sorte et condicion.

Donné en nostre cité d'Augsbourg, le vi^e jour d'avril xv^c treize, après Pasques. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

481. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur, qui retient à son service les comtes Félix de Werdemberg et Guillaume de Furstemberg, demande un sursis au procès qu'ils ont à soutenir devant le parlement de Dôle. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 8 avril.)

Très chière et très amée fille, noz cousins, les contes Félix de Werdemberg et Guillaume de Furstemberg, nous ont présentement remonstré comment nostre cousin, le seigneur de Montagu, les a traict en cause par devant ceulx de la court de parlement à Dôle, à raison d'aucunes places et seigneuries qu'ilz tiennent au conté de Bourgoingne à cause de leurs femmes, nous requérant de à celle cause leur donner congié pour aller deffendre ladite cause, ainsi qu'il leur est de besoing. Et pour ce que avons à présent bien affaire de leur service en nostre guerre de Venise et contre noz autres ennemis, nous escripvons pour ces causes et autres ausdits de parlement de vouloir tenir en estat et surcéance ladite cause jusques à demy an prouchain, à compter dez la date de noz lestres, ainsi que plus au long entendrez par le double de nosdites lestres que

vous envoyons cideans encloz; et vous requérons bien acertes que en vueillez semblablement escripre ausdits de parlement; et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité d'Ausbourg, le VIIIe jour d'avril, l'an mil V^c et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

482. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Doléances des religieuses de Saint-Georges, à Gand. Maximilien, qui est fondateur de cette maison, demande que, sans plus de délai, il soit fait droit à leurs plaintes. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 11 avril.)

Très chière et très amée fille, pour ce que dernièrement, quant nostre trésorier général, messire Rolant Le Fèvre, fut devers nous, nous eusmes aucunes plaintes et remonstrances de la part des mater et religieuses de Saint-George[1] en nostre ville de Gand, tant touchant aucunes nouvellitez que leur estoient faictes que pour l'augmentacion et entretenement de leur église dont sommes fondateur, nous donnasmes expresse charge à icellui nostre trésorier de sur ce vous dire et

[1] L'hôpital Saint-George, à Gand, fondé au XIVe siècle. Dans un décret de l'empereur Maximilien, du 1er novembre 1512, il est dit qu'en cet hôpital *on couvre chasque nuit treize lits pour loger et héberger treize povres personnes en l'onneur de Saint-George, auxquelz povres on administre aussi feu, potage et autres petits aumônes*, etc. Depuis, les calvinistes ayant ruiné cet hôpital, le terrain fut cédé aux sœurs qui y réédifièrent un couvent où elles se vouèrent à l'éducation de la jeunesse jusqu'à leur suppression, en 1793. Voyez *Mémoires sur Gand*, par Diericx, II, 458, et l'excellent *Guide des étrangers à Gand*, par M. Voisin.

à ceulx de noz finances nostre bon vouloir et désir, et mesmement comment désirons que toute faveur leur soit donnée en leurs affaires, et que avons présentement entendu que riens ne s'est ensuy de tout ce que en avions chargié à nostredit trésorier; nous, à celle cause, en escripvons derechief à vous et ausdits de noz finances, comme verrez plus à plain, et vous requérons bien acertes que vueillez prandre cest affaire à cueur et vous employer au bien, préservation et entretenement desdites religieuses et à leur faire toute ayde et faveur à vous possible, et que nostredit désir soit acomplir; et vous nous ferez chose fort agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le xie jour d'avril, l'an xv^c xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

483. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur prie sa fille de faire donner à l'ambassadeur d'Aragon une bonne haquenée des écuries de l'archiduc. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 12 avril.)

Très chière et très amée fille, pour ce que entendons que l'ambassadeur Uréas, estant à présent devers nous de par nostre frère, le roy d'Arragon, désire fort de avoir une bonne aquenée pour sa personne, et que en sommes mal furny en nostre escuierie, nous désirons et vous requérons que si nostre filz, l'archiduc Charles, a quelques aquenées en son escuierie, autres que celles qui sont venues d'Angleterre, que en faictes bailler la meilleure à l'ambassadeur de nostredit frère qui est par delà pour l'envoyer de par nostredit

filz audit Ulréas. Et vous nous ferez chose fort agréable, car ledit Uréas est tout homme de bien et le trouvons fort enclins ou service de nous et nostredit filz. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XIIe jour d'avril, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

484. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Mauvais état des affaires dans les Pays-Bas, à cause de la guerre de Gueldre. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 20 avril.)

Très chière et très amée fille, nous avons ouy et entendu ce que nostre amé et féal conseillier, Anthoine de Waudripont, nous a dit et remonstré de vostre part, touchant l'estat, disposicion et extrémité en quoy sont noz affaires de par delà par la guerre de Gheldres et autrement.

Sur quoy vous advertissons que nous avons présentement despesché nostre amé et féal cousin, chevalier de nostre ordre et grant maistre d'ostel de nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles, le sieur du Reulx, et ledit Waudripont, pour vous amplement advertir de nostre responce et résolucion sur le tout, ainsi que par eulx entendrez. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité d'Ausbourg, le XXe jour d'avril, l'an XV^c et XIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner.*

485. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire que Ghysbrecht Hessels, chirurgien de l'archiduc Charles, soit rétabli sur le rôle des bénéfices où il avait été omis par erreur. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 21 avril.)

Très chière et très amée fille, nous avons autreffois ordonné et fait mettre ou rolle de noz bénéfices de par delà maistre Ghysbrecht Hessels, cirurgien de nostre filz, l'archiduc Charles, le premier aux coustries de nostre pays de Flandres. Ce néantmoins, nous entendons que, au renouvellement d'icellui rolle, il y a esté obmis par négligence. Et pour ce que désirons que ledit maistre Ghysbrecht joysse de nostredit don et prommesse, nous vous requérons que, ensuivant ce, vous le faictes mettre et inscripre oudit rolle, et la vacacion advenant, l'en pourveoir sans avoir regard à la négligence dessusdite; car ainsi nous plaist-il. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité d'Ausbourg, le XXIe jour d'avril, l'an XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

486. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Traité entre la maison d'Autriche et le roi d'Angleterre. Trèves avec la France, l'Écosse et Charles de Gueldre, à l'exclusion des Italiens. Embarras de l'Empereur, qui prescrit à sa fille de ne rien conclure de plus avec l'Angleterre sans avoir reçu ses ordres ultérieurs. (*Lettres de Louis XII*, IV, 106.) — (*Origin.*)

(Mindelheim, le 26 avril.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz letres du XIe de ce mois, et par icelles entendu qu'avez conclud le traictié entre nous et le roy d'Angleterre.

Sur quoy vous advertissons que, ensuivant le contenu de vosdites letres, nous avons despeschié tous les lettraiges concernant ledit affaire, et les vous eussions envoyé; mais nostre bon frère, le roy d'Arragon, nous a présentement adverty comment il a prins et accepté une trève d'ung an entre nous, lui et ledit roy d'Angleterre d'une part, et le roy de France, roy d'Escosse, et messire Charles de Gheldres, d'autre, en excluant et sans en ce aucunement comprendre les Ytales. Et pour ce que ne sçavons bonnement entendre ledit affaire et besoingnie, nous vous requérons très acertes que le vueillez mettre en avant à ceulx de nostre privé conseil de par delà et nous incontinent advertir de vostre et leur advis sur ce et de ce que devrons plus faire; et ce pendant ne procédez ou besongniez plus riens oudit affaire d'Angleterre, jusques à ce nous aurez envoyé vostredit advis et que ayez sur ce autre ordonnance de nous.

Et quant aux trèves qu'il vous semble que devons

faire avec ledit messire Charles de Gheldres, nous en avons fait et faisons nostre mieulx, et sur ce avons despesché Presengher, lequel ledit messire Charles avoit envoyé devers nous, pour retourner devers icellui messire Charles atout charge de par nous, comme entendrez par le double de son instruction dont vous envoyons le double avec cestes. Et de ce qu'il besoingnera ou qu'il s'en pourra faire vous advertirons et pourrez bien congnoistre par sadite charge que nous ouffrons à plus que la raison ne vueilt. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en la ville de Middelham, le XXVIe jour d'avril, l'an XV^c^ XIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

487. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande très-spécialement à sa fille le secrétaire Jacques de Banissis pour le doyenné de N.-D. d'Anvers. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 27 avril.)

Très chière et très amée fille, nous entendons que nostre chancellier de Brabant a fait despeschier quelque provision, au préjudice du droit que nostre amé et féal conseillier et secrétaire, maistre Jaques de Banissis, a et luy appartient ou doyenné de l'église de Nostre-Dame, en nostre ville d'Anvers, et dont naguères vous avons escript bien acertes à la faveur dudit maistre Jaques. Et pour ce que désirons que toute ayde et assistence luy soit faicte en justice en sondit droit, et que la possession dudit doyenné luy soit

donnée comment en tel cas appartient, nous, à ces causes, escripvons présentement devers vous et vous requérons de rechief bien affectueusement que vueillez avoir ledit maistre Jaques oudit affaire singulièrement pour recommandé, et tellement vous y employer et aquicter que la raison et justice luy en soit faicte, et que par faveur ou autrement aucun tort ne luy soit à ce fait, mais soit admis et receu à ladite possession et à toutes autres choses requises comme il appartient, et que de tout avons entière confidence en vous; et vous nous ferez chose fort agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XXVIIe jour d'avril, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

De la main de l'Empereur : *Ayés ceste matère pour recommandé pour ung nous féaul serviteur.*

488. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande qu'il permet au roi d'Angleterre de prendre à son service des habitants et des bateaux des Pays-Bas, sans porter préjudice aux traités qu'il a conclus avec le roi Louis XII, comme ce roi n'avait pas prétendu les rompre, lorsqu'il avait envoyé au duc de Gueldre des secours d'hommes et d'argent. (*Lettres de Louis XII*, IV, 110.) — (*Original.*)

(Mindelheim, le 29 avril.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu letres de très hault et très puissant prince nostre très chier et très amé frère et cousin, le roy d'Angleterre, par lesquelles il nous requiert que soyons contens que à ses despens il se serve de noz sub-

gectz de noz pays d'embas qui le vouldront servir et que il se puist pourveoir de heues[1] et autres choses nécessaires pour l'adresse de l'armée qu'il est délibéré de mectre sus. Et combien, très chière et très amée fille, que par ce que nous avez escript peut sembler que, ou cas que consentons à nostredit frère ce qu'il requiert, que très hault et très puissant prince nostre très amé frère, le roy de France, y pourroit avoir regrect, ce que seroit bon d'évicter, ce néantmoings, considéré les anciennes aliances d'entre nostredit frère, le roy d'Angleterre, et nous et noz pays d'embas, par lesquelles communication de toutes choses doit avoir lieu, sans en aucunes réserver, et que les personnes de noz pays ont esté tousjours tenuz en leur liberté de s'exerciter et aller servir en guerre à leur plaisir, nous avons consenty à nostredit frère sa péticion, et en raison ne luy eussions peu reffuser ce que nous est loysible, sans enfraindre les traictiez de paix estans entre nous comme mainbour et administrateur de nostre très chier et très amé filz, et desdits pays d'embas et ledit roy de France et ses royaulme et pays. Lesquelz traictiez de paix nous, en ladite qualité, voulons estre entretenuz et avons plus licitement accorder à nostredit frère sadite demande, que nostredit frère et cousin, le roy de France, du vivant de feu nostre très chier et très amé filz, le roy dom Philippe, que Dieu absoille, et aussi depuis, a envoyé ses deniers et grant nombre de ses gens payez à noz ennemys en Gheldres à leur secours et ayde, dont nosdits subgectz et pays ont souffert des dommaiges infiniz; et néant-

[1] *Heues, huves*, bateaux plats, petits navires, suivant Borel.

meng nostredit frère a tousjours prétendu non avoir enfraint ou point estre contrevenu ausdits traictiez de paix. Sy vous requérons et néantmoins ordonnons vous reigler selon nostredit vouloir. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Midelham, le pénultième jour d'avril, l'an xv^c xiii, après Pasques. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

489. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Affaire de don Jean Manuel. Faire en sorte de ne pas mécontenter le roi d'Aragon. Importance d'une parfaite union entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et le roi Catholique. — (*Minute.*)

(Avril?)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay piéçà, par l'ambassadeur d'Arragon icy estant, receu voz letres touchant l'affaire de don Juan Manuel [1]; et pour ce que desjà, en obéissant au contenu de vosdites letres précédentes, je l'avoye fait mectre à l'œuvre, et à la venue de vosdites letres soit desjà party des pays de par deçà, n'a esté pos-

[1] Don Juan Manuel était ambassadeur du roi Ferdinand auprès de l'Empereur, quand la reine Isabelle mourut, le 26 novembre 1504. Dès ce moment, Manuel, abandonnant les intérêts de son maître, s'attacha à l'archiduc Philippe-le-Beau qui disputait à son beau-père la régence de Castille. Emprisonné vers 1514, par ordre de Ferdinand, il ne recouvra la liberté qu'à la mort de ce prince, au commencement de 1516. Dans la suite il rendit d'importants services à Charles-Quint, et contribua puissamment à faire monter Adrien d'Utrecht sur le trône pontifical. Zurita. *Añales de Arragon*, VI, 12, 93; Jove, *Vita Leon. X*, IV, 89.

sible satisfaire au contenu de vosdites letres et croy qu'il se espère tirer bien brief devers vous.

Monseigneur, puisque ainsi est que ledit don Juan Manuel s'en va devers vous par vostre ordre, vous pourrés faire le mesmes que me mandiez faire par vosdites letres ou cas qu'il eust encoires esté de par deçà. Et en ce, Monseigneur, me semble que vous debvés conduyre de sorte que ne mescontentés le roy catholique et que vostre honneur et le mien y soit bien gardé, comme vous sçavez que l'affaire le requiert, faisant administrer telle justice dudit don Juan que ses démérites le requerront; lesquels pourrés assés congnoistre par les actes et escriptures que vous ay envoyez.

D'aultre part, Monseigneur, je vous supplie que vostre plésir soit me vouloir déclairer vostre vouloir et intencion sur le fait de la trève et autres choses qui maintenant occurrent. Et quoy qu'il en soit, Monseigneur, soit que ladite trève sortisse effect ou qu'il soit paix ou guerre, est de nécessité que vous et les roys d'Aragon et d'Angleterre vous tenez joinctz ensemble; car si l'amour et union y fault, il en pourra sourdir mal à tous trois et à ung chacun d'eulx; qui me seroit chose trop desplaisante, comme scet Dieu ouquel je prie, Monseigneur et père, qui vous doint bonne vie et longue.

Escript, etc.

490. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur fait connaître à sa fille que, pour les affaires à traiter en cour de Rome, elle doit s'adresser exclusivement au cardinal Adrien et au comte de Carpy. — (*Original.*)

(Kaufbeuren, le 6 mai.)

Très chière et très amée fille, nous désirons et vous requérons que, dores en avant quant vous aurez affaire en court de Rome, vous les adressez à très révérend père en Dieu, le cardinal Adriane[1], et au conte de Carpy[2] par ensemble et non à autres; car nous les avons celle part commis et institué protecteurs et ambassadeurs de nous et de nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Kaufbueren, le VIe jour de may, l'an XV^c XIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

[1] Adrien de Castel, de Corneto, protecteur des affaires de l'Empereur à Rome, avait été légat du Saint-Siége auprès de ce prince. Par une lettre du 6 juillet 1513, Jean Annocque, solliciteur des affaires ecclésiastiques pour Marguerite d'Autriche, dénonce à cette princesse le cardinal Adrien, comme remplissant mal ses fonctions de protecteur. Du reste, Maximilien, dans une lettre du 16 septembre 1511, que nous avons citée ci-dessus, p. 37, à la note, se prévaut du suffrage de ce même cardinal pour briguer la papauté.

[2] Alberto Pio, comte de Carpi, ambassadeur de l'Empereur à la cour de Rome.

491. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Dépêches du seigneur de Genlis, envoyé du roi de France. Trèves conclues par le roi d'Aragon, entre lui, l'Empereur et le roi d'Angleterre d'une part, et le roi de France, le roi d'Écosse et le duc de Gueldre d'autre part. (*Lettres de Louis XII,* IV, 115.) — (*Original.*)

(Kaufbeuren, le 10 mai.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz letres du pénultième jour d'avril derrenier passé, et par icelles entendu les devises et communicacions que avez eu avec le seigneur de Janly, sur la charge pourquoy le roy de France l'a présentement envoyé devers vous, ainsi qu'il est plus amplement contenu en vosdites letres; et nous plaist bien que vous despeschez ledit seigneur de Janly, selon le contenu de vosdites devises.

D'autre part, pour ce que vous avons naguères escript comment nostre frère, le roy d'Arragon, nous avoit adverty des trèves qu'il a fait entre nous, lui et le roy d'Angleterre d'une part, et les roys de France et d'Escoisse et messire Charles de Gheldres d'autre, et que ne sçavions se ledit roy d'Angleterre vouloit accepter lesdites trèves, et comment nous nous devions conduire sur le besongnie que avez fait avec ses ambassadeurs, nous désirions que nous eussez adverty de vostre advis sur ce. Touteffois nous n'en avons encoires eu aucune responce. A ceste cause escripvons de rechief devers vous et vous requérons que nous vueillez incontinent faire responce et envoyer vostredit advis sur ce; car nous mettons tous noz affaires en

délay, surattendant icellui advis [1]. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Kausbueren, le xe jour de may, l'an xv^c xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

492. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Arrivée de l'ambassadeur anglais à Augsbourg. Le roi d'Angleterre est disposé à faire la guerre à la France. Marguerite est invitée à faire hâter le commencement des hostilités, et à solliciter le prompt envoi de l'argent promis. — (*Original.*)

(Smichan, le 12 mai.)

Très chière et très amée fille, nous vous advertissons que l'ambassadeur d'Angleterre Wingfelde est arrivé en nostre cité d'Ausbourg; et combien que ne l'ayons encoires ouy, toutesfois nous sommes adverty que ledit ambassadeur a dit pour vray que le roy d'Angleterre, son maistre, veult faire la guerre au roy de France, nonobstant les trèves que le roy d'Arragon a fait, et qu'il n'entend par nulle façon les entretenir, ains qu'il veult parfaire et observer tout ce qui a esté par vous conclu entre nous et luy, dont nous sommes joyeulx, et voulons sur ce incontinent despeschier et vous envoyer la ratification et mesmement lundy prouchain faire le serment audit Wingfelde, comme il appartient, pour l'entretenement d'icelluy traictié. Sy vous requérons que vueuillez solliciter ledit roy d'Angleterre qu'il se haste audit affaire et qu'il ne retarde point de commencer ladite guerre, aussi de

[1] Quand Maximilien s'exprimait ainsi, il avait déjà signifié au vice-roi de Naples que ni lui, ni le roi d'Angleterre n'acceptaient cette trève; c'était donc pour la forme qu'il demandait l'avis de sa fille.

nous envoyer les deux premiers termes de l'argent qu'il nous doit bailler, selon que vous avons autrefois escript, afin que d'yceulx deniers nous puissons conduire les Suyches et commenchier actuellement la guerre contre les François; car se ledit roy retardoit trop ladite guerre et que lesdits François regaignassent la duché de Milan, nous aurions cy-après assez affaire de noz propres affaires, et tellement que nous ne sçaurions plus ayder ledit roy d'Angleterre, ne faire la guerre contre lesdits François, selon que sommes à ce bien incliné. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné à Smichan, le 12e jour de may, l'an 1513. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

493. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Recommandation pour Jacques Février. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 16 mai.)

Très chière et très amée fille, pour considération des bons et loyaulx services que Jaques Février nous a de long-temps faiz et à noz très chiers et très amez enffans, en estat de clerc tenant le compte de noz receveurs généraulx de par delà, sans jamais avoir eu office ou récompence de nous, et fait encoires journellement oudit estat, et qu'il nous a esté fort recommandé par aucuns de noz serviteurs, à celle fin que luy voulsissions dès maintenant accorder l'estat et office d'auditeur extraordinaire en nostre chambre des comptes à Lille, comme le dernier possesseur d'icellui estat le tenoit, attendant l'estat d'auditeur ordinaire que luy avons présentement promis et accordé pour

en joyr incontinent qu'il escherra vacant, soit par mort, résignation ou autrement et qu'il soit à ce ydoine, nous vous advertissons que sommes bien contens que ledit Jaques Février soit dès maintenant pourveu dudit estat d'auditeur extraordinaire, attendant ladite vacation d'auditeur ordinaire. Et vous requérons de selon ce luy en faire despeschier noz lestres patentes à ce requises et pertinentes; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XVIe jour de may, l'an XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

Au bas est écrite l'apostille suivante :

Audiencier ou autre secrétaire en ordonnance de l'Empereur et de Monseigneur, nous vous ordonnons dépeschier lestres patentes au prouffit de Jaques Février, selon que mon dit seigneur et père, par ses lettres dessus escriptes, le mande.

Fait à Bruxelles, ce XXVe de may M V^c^ XIII. MARGUERITE.

494. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur déclare n'avoir pas été informé par le roi d'Aragon des trèves que celui-ci avait conclues avec la France. Il est du reste disposé, comme empereur, à ratifier le traité d'alliance avec l'Angleterre contre la France; mais, comme tuteur du prince Charles, il doit adhérer aux trèves avec la France. Le duc Henri de Brunswick menace de se retirer faute de paiement. Affaires de Gueldre. Le vice-roi de Naples a ordre de rentrer avec ses troupes au royaume de Naples. Conduite hostile du vice-roi au sujet de la ville de Brescia. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 17 et le 18 mai.)

Très chière et très amée fille, nous avons reçu vos lettres écrites de vostre main du IIIe de ce mois, par

lesquelles nous faites response que jamais n'eussiez pensé que nostre frère, le roy d'Arragon, eust fait les trèves avec le roy de France de telle sorte comme il a, et qu'encore ne le pouvez nullement croire, si ce n'a été que en ayons sceu devant à parlé et de nostre consentement ou à la persuasion d'aucuns qui en ce cas nous abusent.

Sur quoy vous voulons bien advertir et acertener que jamais iceluy nostre frère d'Arragon ne nous a adverti du fait de ladite trève, ni n'en avons sceu à parlé, ou aucune personne du monde nous en a persuadé ni abusé en manière quelconque; mais nous sçavons qu'il est vray que l'ambassadeur de nostre frère, le roy d'Arragon, étant en Angleterre, fust averti de par ledit roy, son maistre, dès le XXIIIIe jour d'avril dernier passé, desdites trèves, et que le XXVe jour après, il a encore, au nom dudit roy d'Arragon, juré et confirmé l'alliance par vous faite entre nous, iceluy roy d'Arragon, et nostre frère, le roy d'Angleterre, qui nous semble choses bien contraires.

Et quant à ce que nous requérez de vouloir confermer et ratiffier le traité par vous fait avec les ambassadeurs de nostredit frère d'Angleterre, pour les raisons au long contenues en vosdites lettres, nous vous avons dernièrement écrit que avions entendu que Wingfelden avoit expressément dit que nostredit frère d'Angleterre ne vouloit entretenir icelle trève, mais faire la guerre contre les François, par quoy nous étions d'intention de ratiffier et confirmer le traité par vous fait entre nous et ledit roy d'Angleterre. Et pour ce que sommes icy trouvé avec ledit Wingfelden et qu'il nous a bien amplement déclaré de bouche le

vouloir de sondit maître, comme dit est, nous avons de fait agréé, ratiffié et confermé ledit traictié et en présence d'iceluy ambassadeur fait publiquement les serment et solemnitez à ce requises, affin de garder nostre et vostre honneur, comme désirez, combien que ce fust chose à nous bien difficile à cause desdites trèves. Et sommes délibéré de l'entretenir, garder et observer, comment l'avez conclud et passé, et de donner icy audit ambassadeur toutes nos lettres ratifficatoriales et autres que pour ce il est requis; désirant et vous requérant bien acertes de tenir la main et solliciter nostredit frère d'Angleterre qu'il se veuille haster et faire marcher ses gens et de nous envoyer les deux premiers payemens des cent mille écus pour nous aidier à commencer la guerre et faire marcher les Suisses, ainsi que par plusieurs fois vous avons écrit; car nous sommes délibéré de à cette cause incontinent envoyer par delà ung de nos serviteurs à tout pouvoir suffisant pour recevoir ledit argent et le nous envoyer par le change au lieu que en aurons affaire, pour avancer lesdits Suiches, les deux mille chevaux et aucune de nostre artillerie et choses nécessaires à la guerre.

Et en tant que touche le congié pour nos subgets de par delà, nous le vous envoyons ainsi qu'avez requis, combien qu'il nous semble qu'il soit de grant importance et contre la neutralité et seureté de nos pays de par delà, veu que nostre cousin, le duc Henry de Bransweig, nous a écrit que, parce que ne pourvéez aucunement sur son entretenement, il sera constraint de, avec ses gens de guerre, retourner en son pays, et que jaçoit que ne soyez en paix et sceurté de guerre, vous donnez congié à tous les gens d'armes d'iceux nos pays.

Au moyen de quoy grand dommage leur en pourroit advenir, attendu que, comme entendons, messire Charles de Gheldres se renforce tous les jours et a des vouloir de faire le pis qu'il pourra; dont remettons la chose à vous, et que surtout vueillez tellement entendre et pourveoir qu'il est nécessaire pour vostre honneur et descharge et le nostre.

Et touchant les trèves ou appoinctement en Gheldres, nous vous avons aussy dernièrement escrit que, par les trèves ou l'appointement de nostre cousin l'archevêque de Cologne, ou par vostre moyen, nous désirons que y trouvez quelque expédient, afin que icelluy affaire de Gheldres se puisse appaisier. Et vous requérons de rechef que, par un d'iceux trois moyens ou vostre meilleur advis, y veuillez entendre et besoigner; et vous nous ferez chose fort agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XVIIe jour de may, l'an XV^c^ et XIII.

P. S. Depuis ces lettres escriptes, nous avons receu deux vos letres du douze dudit présent mois, et par icelles entendu l'advis de vous et de ceulx de nostre privé conseil de par delà, sur le fait des trèves que nostre frère le roy d'Arragon a prises avec le roy de France, ainsi que dessus est déclairé; par lequel vostre avis il vous semble que, pour pluiseurs causes et raisons à plein contenues en vosdites letres, nous devons, comme tuteur et mainbour de nostre fils Charles, accepter icelles trèves; de quoy sommes aussy bien de cette opinion, veu que par ledit traictié d'Angleterre nostredit fils et ses pays demeurent sans ce à la neutralité; mais quant à nostre personne comme empereur, nous sommes tenus de tenir audit roy d'Angleterre le traictié par vous conclud, et ainsi le voulons faire.

Et du fait de Gheldres nous vous consentons que acceptez

trèves ou appoinctemens, comme trouverez mieux se pouvoir conduire : toutes fois nous serions bien de cet advis, comme nous escripvez que la trève ou appoinctement de nostre cousin l'archevesque de Cologne, ou celle que nostre cousin le sieur de Ravestain a sur main seroit beaucop meilleur que les trèves dudit roy d'Arragon, en tant que pour ce ledit roy de France et ledit messire Charles seroient desjoints; et par les trèves dudit roy d'Arragon, ils demeureroient toujours conjoints; et sommes bien contens que hastez cette matière, autant qu'il vous sera possible.

Et quant à la licence de nos gens de guerre pour aller au service d'Angleterre, nous sommes aussi de cet advis, comme nous escripvez, à sçavoir que les laissez aller secrètement et à petite compagnie.

Donné comme dessus.

Après toutes les despesches devantdites, nous avons à cette heure receu lettres de nostre conseillier messire Andrieu de Burgo, par lesquelles il nous escript comment le vice-roy de Naples a eu commandement de par le roy d'Arragon, son maistre, de à tous ses gens de guerre eux retirer au royaume de Naples, et que ledit vice-roy a dit au duc de Milan, et mesmement audit messire Andrieu, de eux saulver. Par quoy entendons que ledit roy d'Arragon n'a point seulement fait lesdites trèves, mais une paix avec les François; et en ce il nous veut totalement habandonner et délaisser en nostre fortune avec ledit duc et nos adhérans, tant contre lesdits François que les Vénissiens, et parquoy les affaires dessusdites requièrent bien célérité d'advancer lesdits Suisses pour invahir lesdits François et par ce secourir, préserver et entretenir ledit duc contre eux. Si vous requérons de déclarer les choses dessusdites aux ambassadeurs d'Angleterre qui sont devers vous et mesmement envoyer aucun bon personnage, au nom de vous audit roy d'Angleterre, pour aussy luy déclairer ce que dit est, et solliciter lesdits deux premiers termes des cent mil écus; veu que la déclairation contre les François est déjà faicte de nostre part; ainsi que par tous moyens ils nous

soient incontinent payez et envoyez, affin que puissions lever lesdits Suyches et payer les autres choses qui seront nécessaires à la guerre pour invahir lesdits François et soustenir ledit duc de Milan, et que ledit roy d'Angleterre se veuille haster de marcher avec son armée, comment devant est déclairé : car par ce ledit duc pourra estre sauvé, et autrement non.

Et à celle fin que nous puissons tant mieux reigler èsdits présents affaires, veuillez bien secrètement enquerre et appercevoir si ledit roy d'Angleterre, pour icelles et autres nouvelles de ladite trève, ne voudra point porter outre son emprinse de mener la guerre auxdits François; et nous advertissez à diligence de ce que aurez besoingné en ce que dit est, et que pourrez sçavoir de ces présents affaires.

D'autre part, affin que sçachiez tant plus comment ledit vice-roy se conduit, nous vous signifions que avons été adverti que, passé a un mois, le capitaine des Espaignars, qu'il a laissé dedans Bresse, a déjà vendu au marquis de Mantoua les poudres et boulets servans à nostre artillerie que avions presté audit vice-roy pour, du commencement habattre les murailles de la ville de Bresse, et qu'il veut encore vendre ladite artillerie qui est audit Bresse, pour d'icelle et nos mêmes boulets laisser battre par les Vénissiens nostre ville de Véroune.

Aussy que ledit vice-roy a dit en secret, passé a huit jours, à un secrétaire qui luy demandoit qu'il feroit dudit Bresse quand il se retireroit, qu'il la garderoit autant qu'il pourroit; et jaçoit qu'il y dust avoir deux mille piétons de ses gens, il n'y en a pas que quatre cens.

Ledit vice-roy n'a point dit audit secrétaire qu'il ne tiendroit que quatre cens piétons à Bresse, mais nous l'avons sceu d'un autre côté, et qu'il avoit entendement avec les Vénissiens, et qu'il n'entretiendroit que quatre cens piétons de sa paye audit Bresse.

Et combien que nous luy requérons à cette heure par nos letres de nous rendre ledit Bresse, et que pour le prandre à nostre charge, nous avons commis et ordonné nos capitaines

et gens de guerre, sy sommes nous bien asseuré qu'il n'en fera rien ; car il a dit à un de nos secrétaires et commissaire estant auprès de luy de par nous qu'il veut envoyer à Venise devers le comte Cariati pour avoir licence desdits Vénissiens, si nous doit rendre le remenant de nostredite artillerie, laquelle, mesmement les grosses pièces, ne sont encore vendues.

Donné le XVIII may.

Per Regem. — Plus bas, *Renner.*

495. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur insiste pour qu'il soit sursis au procès intenté par le seigneur de Montagu aux comtes de Werdemberg, de Furstemberg, et au bâtard de Neufchâtel. Il demande en outre que les terres et seigneuries contentieuses demeurent provisoirement ès mains de ces derniers [1]. — (*Original*)

(Augsbourg, le 18 mai.)

Très chière et très amée fille, sur ce que avions dernièrement escript à ceulx de vostre court de parlement à Dôle de, pour aucunes bonnes raisons au long contenues en noz lettres, tenir en estat et surséance pour ung demi-an la matière et cause de nouvellité intentée pardevant eulx, à la requeste et poursuyte de nostre cousin, le seigneur de Montagu, à l'encontre de noz très chiers cousins, les contes Félix de Werdemberg, Guillaume de Furstemberg et le bastard de Neuschastel, touchant aucunes places et seigneuries qu'ilz tiennent ou conté de Bourgoigne à cause de leurs femmes et autrement, ilz nous ont naguères fait responce, que leur avez expressément ordonné de

[1] Voyez ci-dessus, p. 128, une lettre du 8 avril 1513.

faire justice en ladite matière et qu'ilz ont par nostre ordonnance serment à vous de non différé ou délayé de faire justice aux parties ayans procès pardevant eulx pour quelzconques lettres closes que l'on leur saiche escripre, se ce n'est qu'ilz aient de ce mandement patent de vous, et que partant ilz ne pevent obtempéré à nosdites lèstres; ce que avons prins en bonne part; et nous ont advertis en oultre que, selon leurs ordonnances anciennement observées en telles matières, si deans l'an les deffendeurs ne s'opposent à l'exécution des cas de nouvellitez, les impétrans doyvent demeurer joyssans de leur impétracion; et s'ilz s'opposent, les biens contencieux doivent estre sequestrez.

Et pour ce, très chière et très amée fille, que ceste matière est d'importance et que n'entendons ou voulons aucunement souffrir que les places et seigneuries dont est question, soient mises en autre main et gouvernement que de nosdits cousins, nous en avons bien voulsu adverty lesdits du parlement, comme verrez par le double de noz lettres que vous envoyons avec cestes; et vous requérons bien acertes de, ensuyvant icellui, pourveoir oudit affaire tellement que aucun sequestre ne se face desdites places et seigneuries contencieuses, mais que à bonne sceurté et caution, elles demeurent ès mains et gouvernement d'iceulx noz cousins et dudit bastard, jusques à la fin dudit procès et que, par sentence diffinitive, il sera déclairé à qui elles doyvent demeurer et appartenir. Car nous avons donné charge expresse à nosdits cousins, attendu les grans dangiers et affaires de guerre où que sommes à présent, de non faire ouverture ou délivrance à personne que ce soit d'icelles places, sans sur ce avoir expresse

ordonnance et commandement de nous, et que par fin dudit procès en sera décider et terminer; et en ce faisant, nous ferez chose bien agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XVIIIe jour de may, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

496. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Pension de cent francs accordée à Jean Botechou, comme juge de Besançon. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 18 mai.)

Très chière et très amée fille, nous désirons et vous requérons que, à nostre faveur et pour aucunement récompenser nostre amé et féal secrétaire, maistre Jehan Botechou, des bons et loyaulx services que, depuis environ XVI ou XVII ans ençà, il nous a continuellement faiz en estat de clerc et nostre secrétaire ordinaire comme autrement, et espérons que encoires faire doye cy après et à vous aussi, vous vueillez accorder à icellui maistre Jehan, par manière de provision, sa vie durant, les cent frans que luy avez ordonné de pension par an, à cause de l'estat de juge de Besançon et luy en faire despeschier voz lestres patentes pour, chacun an sadite vie durant, avoir et recouvrer lesdits cent frans, aux termes et ainsi que luy avez ordonné par voz lestres de retenue dudit estat de juge de Besançon. Et en ce faisant, ledit Botechou se tiendra bien récompenser de nous avec ce que ne vous est aucune nouvelle charge; et si en semblable ou plus grant cas, désirez aucune chose de nous pour aucuns de voz serviteurs et

à vostre descharge, nous le ferons de bon cueur. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XVIIIe jour de may, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

497. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Projet de guerre contre la France. L'Empereur conseille au roi d'Angleterre d'effectuer son débarquement, non par Boulogne, ville forte qu'il faudrait battre longtemps, mais par Crotoy, où Maximilien se trouvera en personne, pourvu qu'on lui envoie l'argent promis. Mention de la bataille de Montlhéry, et d'un échec essuyé par Charles-le-Téméraire au siége d'Amiens. — (*Copie défectueuse que je crains de n'avoir pas toujours bien lue.*)

(Augsbourg, le 25 mai.)

Très chière et très amée fille, l'ambassadeur de nostre bon frère, le roy d'Angleterre, estant icy devers nous, nous a dit, entre autres choses, comment icelluy nostre frère estoit résolu et délibéré de, avec son armée et artillerye, soy trouver aux champs deçà la mer, le XXVIIe de ce présent mois, pour marcher en France et exploicter son emprinse et, ad ce que en povons entendre et ymaginer, il nous semble qu'il vouldra prendre sa descente et chemin droit à Boulongne; ce que ne serions point d'advis. Par quoy, jaçoit que nostredit bon frère ne nous ayt demandé conseil ou riens fait savoir, nous désirons bien et vous requérons très acertes que luy vueillez faire savoir de par nous, comme, pour ce que sçavons que la ville Nostre-Dame de Boulongne est bien forte tant de bonnes et grosses doulues (?) qui sont tout à l'entour d'icelle ville, comme de gens; car

c'est le quartier de pays où l'on fait les meilleurs gens d'armes de France, et que aussi le roy de France à présent y a bien pourveu de gens. Nous ne sommes point d'opinion qu'il prande sadite descente et chemin audit Boulongne, actendu que, comme dit est, icelle ville est forte et bien furnye de gens, et s'empescheroit longtemps à la batre d'artillerye sans povoir guières faire, ayns perdre temps et grant despence; ce que du commancement fait fort à craindre. Mais nostre advis seroit que icelluy nostre frère deust descendre à tout sadite armée à Crotoy; car il aura la mer allant et retournant, pour conduyre son artillerye et autres choses nécessaires à ladite armée par le guect et petis pontz qu'il peult faire légièrement, et dès là tirer à Saint-Quentin et prendre tout le pays de la rivière de Somme à l'entour, pour avoir vivres de ses ennemys et après gaignier icelle ville; car elle n'est point forte; et là où nous voulons faire paine de nous trouver en personne devers icelluy nostre frère à tout une bonne compaignie de gens d'armes et laissier d'autre cousté nostre cappitaine général à tout aussi bon nombre de gens d'armes, tant à cheval comme à pied, pour faire bonne guerre aux François, moyennant que nostredit frère nous tienne promesse de l'argent qu'il nous a accordé et principallement que le second terme soit avancé avec le premier.

Aussi, nostredit frère pourra avoir, dès ledit Saint-Quentin, des vivres pour sadite armée de ceulx de Cambray, du Cambrésis et de Valenciennes, et luy en envoyeront à souffisance, comme ilz ont autreffois faiz à ses prédécesseurs roys d'Angleterre, par ainsi qu'ilz pourront, à grant honneur et puissance, marcher oultre

jusques à Montlhéry, où feu nostre beau-père, le duc Charles, que Dieu absoille, eust grant bataille et victoire, ouquel lieu il fault que les François combatent, car c'est ou cueur du royaulme qui se nomme l'Ille de France. Ou sinon, icelluy nostredit frère peult, dès ce mesme lieu de Crotoy, prendre son chemin ou pays de Normandie et illec branscater tout le plat pays; de quoy il pourra entretenir plus de la moitié de sadite armée, et que, après nous, luy donrés bien conseil pour aller tout par ledit pays de Normandie et au long de la mer jusques en Bretaigne, et de celle part mettre tel empeschement que le présent roy de France ne prouffitera guères, sa vye durant, dudit pays de Bretaigne et qu'il tiroit tous les ans grant prouffit d'icelluy pays.

Et pour faire le pont audit Crotoy, qu'est certaines lieues près de ladite ville Nostre-Dame de Boulongne, nous voulons bien advertir nostre frère que la marée est celle part trois heures le jour toute basse, et les autres neuf heures grande, à compter XII heures pour le jour.

Pareillement que la terre du font de ladite marée est génant et prenant tellement que, si ung homme séjourne guères dessus, la semelle de ses soulliers demeure tenant à ladite terre, combien qu'ilz y passent légièrement et aussi ung petit cheval; mais pour les grans chevaulx et hommes d'armes, il fault avoir dessus ladite terre ung pont, duquel, quant la marée retorne, on se peult aydier et servir, comme devant, sans marée.

Il est bien vray que nous ne l'avons jamais assayé ny expérimenté; mais passé a trente ans que nous avons voulu faire le voyage dessusdit et que beaucop de bons

gentilz hommes d'Artois et de Haynnau le nous avoient ainsi lors conseillé de faire, ce que estions délibéré de ensuyr. Nostredit beau-père, le duc Charles, est autreffois venu deçà ladite rivière de Summe, et cuydoit emporter par assault la ville d'Amiens; mais par ung pont il fallist à son emprinse; car son pont n'estoit point bon et perdit beaucop de gens de bien et passa ladite rivière à Foisson (Fonsomme) au guect où elle prend son commancement, et s'en alla en Normandie et gasta tout le pays et s'en retourna sans estre combatu [1]. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le xxve jour de may, l'an xv^c^ et xiii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

498. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Charles d'Autriche a tué un homme en tirant de l'arbalète. Courses et pilleries des Français dans le Hainaut. Charles de Gueldre songe à épouser la fille du duc de Clèves. Députés envoyés en Angleterre. Arrivée des ambassadeurs de Danemarck. Nouvelles instances pour la venue de l'Empereur aux Pays-Bas. — (*Minute.*)

(Mai.)

Mon très redoubté, etc.

Monseigneur, ainsi que monseigneur mon nepveur se estoit allé jouer à la Wure, le lundy de la Pentecouste, et qu'il tiroit à l'arbaleste, est advenu ung meschief de son coup à ung homme de mestier de ceste ville, yvrogne et mal conditioné, dont monsieur de

[1] M. Dusevel, dans son *Hist. d'Amiens*, ne mentionne pas ce fait.

Chièvres vous avertit tout au long; que a causé ung grant regret et desplaisir à mondit seigneur et à moy, ensemble à toute sa compaignie; mais il n'y a remède de savoir résister à telles fortunes. Touteffois, Monseigneur, à cause que pluiseurs vous en pourroient avertir aultrement que à la vérité, j'ay esté d'advis que ledit seigneur de Chièvres, qui estoit présent, vous en deust avertir tout au long, comme il fait, à celle fin que en saichés la vérité.

Monseigneur, je vous ay desjà averty des courses et grandes piglieries que les François ont fait sur le povre pays de Haynau, se renommant Escossois et disant que, tout ainsi que noz gens sont aux Angloix, ilz sont ausdits Escossois. Et encoires présentement suis avertye qu'ilz sont prestz à entrer audit pays de Haynau avec ung gros nombre de gens pour icelluy piglier, invahir et adommagier; dont je me treuve fort perplexe, et ne sçay comment bonnement y remédier sans vostre bon advis et conseil; car d'y résister par force est bien difficile, estant si mal furny de deniers comme l'on est.

D'aultre part, Monseigneur, je croy que estes aussi bien averty comment messire Charles de Gheldres pratique fort le mariage d'entre luy et la fille de monseigneur de Clèves et le veult à ce contraindre. Par quoy si désirés y résister, seroit de besoing que escripvissiés bonnes letres audit duc de Clèves, à son conseil et à ses villes, qu'ilz n'entendissent point à ce mariage, et que, en le faisant, aurés achoison estre leur ennemy, ainsi que l'adviserés pour le mieulx.

Monseigneur, vostre président et Jehan Colle sont partiz pour faire leur voiage d'Angleterre; et ay com-

muniqué voz dernières letres audit président pour tenir main que vostre advis soit ensuyvy; à quoy je ferey mon devoir.

Et quant à la despesche de maistre Loys, j'actens aussi responce dudit seigneur roy, ouquel j'ay escript bien expressément pour le prest des xxx^{m} escuz; car de s'actendre sur le trésorier, ce seroit chose trop longue et difficille à conduire.

Monseigneur, les ambassadeurs de Dennemarke sont arrivez à Anvers et doibvent icy estre après demain. Je me parforcerey les traictier et despeschier ainsi que vostre bon plésir a esté le me mander par voz letres et par maistre Eustache Waudripont.

Monseigneur, pour résolucion, sans vostre briefve veneue, je ne voy pas qu'on puisse conduyre les affaires de par deçà à vostre honneur et prouffit. Si vous supplie y avoir advis et icelle avancer le plus que pourrés.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

499. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Jean Colle, ambassadeur en Espagne, au lieu d'Amerstorff. Consulter don Pedro Urrea sur la convenance de cette ambassade. — (*Minute.*)

(Mai.)

Mon très redoubté, etc.

Monseigneur, j'ay receu les letres qu'il vous a pleu m'escripre, contenans comme avés advisé d'envoyer messire Jehan Cole, vostre conseillier, devers le roy d'Arragon pour et au lieu de Armstorff qui y devoit alle; lequel Cole est bien agréable audit seigneur roy et à vous féable. Et à ceste cause désirons qu'on vous

envoye les instructions et dépêches nécessaires qu'avoient esté dressiées par ledit Armestorff, et désirons que ledit Cole soit traictié comme estoit messire Andrea de Burgo, lorsqu'il estoit en Espaigne.

Monseigneur, quant à l'envoy des instructions dudit Armestorff, je les ay desjà envoyés à maistre Loys Maraton, pour icelles vous communicquer, et remonstrer comme la pluspart des articles y contenuz sont accompliz, tant pour le traictié dernièrement fait, comme par les bons exploiz du vice-roy.

Quant au surplus, Monseigneur, si ledit Jehan Cole vous est plus agréable que ledit Armestorff et y soit tel que m'escripvés, vous le pourrés despescher et envoier quant il vous plaira; mais si le personnaige que y envoierés est aucunement suspect audit seigneur roy ny à ses ambassadeurs estans vers vous et moy, son alée n'y saroit servir et seroit de grand coust; car ledit de Burgo prenoit..... ducatz par jour. A quoy présentement, pour les affaires de ceste maison, seroit bien difficile furnir. A ceste cause, Monseigneur, seroie d'advis que en deussiés communicquer avec l'ambassadeur, don Pedro Urrea, et y envoyer, par son advis, remectant néantmengs le tout à vostre bon plésir.

Monseigneur, je suis incessamment après ses affaires pour trouver quelquez moien et expédient de les redressier; et voit vostre argentier, Phinsingher, la paine que je y prens; mais lesdits affaires sont tant embrouillés, que n'en sçay venir au bout.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

500. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

La princesse loue son père de ce qu'il ne veut pas traiter avec les Vénitiens sans prendre avis du roi d'Aragon. Elle désapprouve l'envoi de Jean Colle en Espagne, et préférerait Amerstorff ou Bouton avec Diégo Florès. Difficulté d'obtenir de l'argent. Marguerite est disposée à vendre ses bijoux pour subvenir aux nécessités de l'Empereur. Maison de l'archiduc. — (*Minute.*)

(Mai ou juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay sceu et entendu aucuns partyz et moyens que nostre sainct Père le pape vous a mys en avant pour venir à l'appoinctement avec les Vénéciens, et que sur iceulx avés dit et respondu que, en ce ny aultre de voz affaires, ne prendriés aucune résolucion sans l'advis et conseil de vostre bon frère, le roy d'Aragon. En quoy, Monseigneur, me semble avés très bien et vertueusement respondu. Et c'est pour de plus en plus accroistre la bonne amytié et fraternité qu'est entre vous et luy donner ochoison de, en cest et tous voz affaires, vous assister comme bon frère, ainsi que je tiens il fera sans aucune faulte ou dissimulation.

Et pour ce, Monseigneur, qu'il est bien vraysemblable que, pour venir à chief de voz plus grandes emprinses, est nécessaire terminer cest affaire des Vénéciens, suys bien d'advis, Monseigneur, à vostre bonne correction, que y devés prendre quelque bon et honneste party, quant oires il ne sera du tout à vostre désir; mais de riens mectre ou déposer de ce que tenés en Ytalie ès mains de nostre sainct Père comme en main

tierce, je ne suis nullement de cest advis; aussy ne sera ledit seigneur roy catolique, comme je tiens. Bien seroie-je d'avis, plustost que venir à roupture de quelque bonne trève, que s'il faillioit riens déposer, que ce fust ès mains dudit seigneur roy catolique; car ce seroit comme ès vostres; et trouveroit l'on bien moien qu'il y commectroit personnaige à vous féable. Monseigneur, vous et luy estes pères d'ung filz et héritier; et n'est à présumer que, pour faire tort à son propre sang, il voulsit complaire aux Vénéciens, qui de riens ne luy actaignent; ce que ne oseroie présumer de nostredit sainct Père si légièrement. Vous suppliant, Monseigneur, prendre ce petit avertissement de bonne part, et comme de celle qui en ce monde ne désire que vostre bien et accroissement.

Monseigneur, je vous ay aussy averty de mon advis touchant l'allée de Jehan Colle[1] en Espaigne; et, à ce que j'entens, ne sera le plus agréable du monde audit seigneur roy catolique, pour son instabilité et difficulté que entens estre grandes en luy, et au moyen desquelles luy a convenu habandonner les secours qu'il a eu, comme tiens sçavez mieulx que moy. Par quoy me semble que Armestorff seroit encoires plus propice; ou si ledit Armestorff ne vous sembloit bon, nous avons icy Bouton qu'est bien saige et adroit gentilhomme, qui sembleroit à ce bien ydoine; joinct que envoyeroye avec luy Diégo Florès, mon trésorier. Et n'est le tout, Monseigneur, d'envoier gens, s'il ne sont féables et agréables; car vous congnoissés qu'ilz s'adressent au prince le plus expérimenté du monde, après vous, et

[1] Jean Colle figure, dès 1511, parmi les secrétaires de l'Empereur.

qui ne fie en chescun. Touteffois, Monseigneur, vous en pourrés user de l'advis et conseil de l'ambassadeur Urréas, et en faire vostre bon plésir.

Monseigneur, j'ay bien entendu ce qu'on vous a escript de moy, touchant les xxx^{m} escuz et la charge qu'on en baille à maistre Loys. Monseigneur, j'espère que après que aurés veu mes dernières letres, que vous ay escript de ma main, que vous serés contenté de moy; car je y ay fait tout mon léal devoir jusques à baillier mon obligacion avec le trésorier; et vous asseure, Monseigneur, que la coulpe ne m'est à imputer, ayns audit trésorier; et n'a tenu audit maistre Loys de m'en soliciter continuellement par ses letres. Et suis encoires preste de m'y emploier de tout mon povoir, quoy qu'on vous dye ou escripve du contraire; et quant vostre plésir seroit tel, mectroie plustot en gaige toutes mes baghes, s'il se trouvoit homme qui voulsist prester ladite somme dessus; car, Monseigneur, vous sçavés que suis vostre seulle et unicque fille.

Monseigneur, j'ay mainteffois mys en avant de mectre ordre en l'estat de monseigneur mon nepveur; mais il y a tant de particulières opinions et affections qu'on n'y a jamès sceu prendre nulle bonne résolucion, et de moy seule le faire est chose bien difficille. Touteffois je adviserey encoires de remectre ledit affaire en avant pour y prendre quelquez conclusions et, après, vous avertir d'icelle, pour en faire et ordonner selon vostre bon plésir.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

501. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande de surseoir au jugement de l'affaire du sieur de Colombier avec les Suisses, attendu qu'il importe de ménager ces derniers dont on a besoin. (*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 294.) — (*Original.*)

(Ulm, le 8 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres touchant l'affaire du sieur de Colombier avec les Suyches, et entendu sur ce l'advis de ceulx de parlement à Dôle. Sur quoy vous advertissons que, pour ce que avons à présent bien affaire des Suyches, comment sçavez, nous sommes d'advis que faictes mectre la poursuyte de cest affaire en surcéance et que ordonnez à vostre procureur général audit Dôle de soy dépourter de ladite poursuyte jusques autrement luy sera ordonner, sans toutes voyes habandonner ou renoncer à ladite poursuyte, affin de garder nostre souveraineté en ceste partie et que la chose ne soit traicté à conséquence.

Vous advertissant que, pour cedit affaire, ceulx de Baerne ont envoyé devers nous et nous en ont escript bien acertes; mais nous leur avons fait responce qu'ilz se doyvent pour ce retirer devers vous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Ulm, le VIIIe jour de juing, l'an XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

502. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Défaite des Français au duché de Milan. Nécessité d'entretenir les Suisses. Ratification du traité d'Angleterre. — (*Original.*)

(Stockart, le 14 juin.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons cy-deans encloz une copie d'aucunes nouvelles touchant la deffaicte des François ou duchié de Millan, comme par icelle entendrez plus à plain [1].

Et pour ce que ces affaires sont présentement en bon trahain et qu'il est très nécessaire de bien entretenir les Suyches, nous vous requérons bien chièrement que vueuillez soliciter et tenir la main à l'avancement des deux payemens d'Angleterre; car autrement nous ne sçaurions entretenir lesdits Suyches, ny nous aidier de la fortune.

Nous vous envoyons aussi présentement la ratiffication du traictié d'Angleterre et la licence pour noz subgectz de par delà, comment aviez désiré. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Stockart, le XIIIIe jour de juing, l'an XV^c^ et XIII.

P. S. Nous désirons que vueillez signiffier ces nouvelles à noz frères, les roys d'Arragon et d'Angleterre.

Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner.*

[1] Il est sans doute question de l'échec essuyé par La Trémouille sous les murs de Novare.

503. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettre de créance pour Hesdin, le maître d'hôtel. — (*Original.*)

(Worms, le 21 juin.)

Très chière et très amée fille, nous avons retenu devers nous vostre maistre d'ostel, Hesdin[1], présent pourteur, pour tousjours entendre des affaires qui depuis sa venue nous sont survenuz et par luy vous en povoir advertir à la vérité; et à présent que avons prins fondement sur nosdits affaires, l'avons despeschié pour retourner devers vous et vous dire en secret aucunes choses de par nous, comme par luy entendrez. Si vous requérons le croire, et, pour ce que l'avons tousjours trouvé nostre bon et léal serviteur et le vostre, l'avoir en ses affaires, dont par autres noz lettres vous escripvons, singulièrement pour recommandé, et adez le traictier comme on doit ung bon serviteur; et vous nous ferez chose bien agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Worms, le XXIe jour de juing, l'an XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

[1] Par une lettre en date du même jour, Maximilien accrédite près de Marguerite, Mercurin de Gattinare, seigneur de Chevigny.

504. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Permutation d'une prébende canoniale entre Pierre Mas et Jacques Le Fevre, neveu de Philippe Lombart. Inscription de Robinet Lombart au rôle des bénéfices. — (*Original.*)

(Worms, le 21 juin.)

Très chière et très amée fille, à la requeste de nostre amé et féal serviteur, Philippe Lombart, fourrier de nostre hostel, et pour considération des bons services qu'il nous faiz journellement, nous avons présentement octroyé et accordé la permutacion que maistre Pierre Mas, chanoyne de Béthune, vueult faire à maistre Jaques Le Fèvre, veneur dudit Philippe, d'icelle chanonye de Béthune, à l'encontre d'une chanonye que icellui maistre Jaques tient à Douay.

Et pour ce que ledit maistre Jaques est le premier ou roolle de noz bénéfices de par delà sur les chanonyes de Béthune, et que, par ladite permutation, son tour de roolle luy seroit infructueux et de nul prouffit, nous requérant partant vouloir estre content que Robinet Lombart, son veneur, soit mis en son lieu oudit roolle, nous, ce considéré, mesmement que en récompence des services dudit Philippe, luy avions accordé ledit lieu ou roolle, et voulans que luy ou les siens joysse de l'effect de nostredit accord, audit Robinet avons aussi octroyé et accordé par ces présentes, qu'il sera mis le premier en nostredit roolle sur lesdites chanonyes de Béthune, ou lieu d'icellui maistre Jaques, pour joyr d'icellui tour de roolle, comment eust peu et deu faire ledit maistre Jaques, sans ladite permutacion et nou-

obstant tous empeschemens que les autres après nommez oudit roolle y sçauroient faire ou alléguer au contraire en manière que ce soit; dont vous advertissons et requérons bien acertes que, en ensuyvant nosdits octroys et accords, vous faictes despescher par delà audit maistre Jaques noz lettres patentes de permutacion en forme deue de ladite chanonye de Béthune, comme dit est, et inscripre en nostredit roolle ledit Robinet Lombart, le premier sur lesdites chanonyes de Béthune et ou lieu dudit maistre Jaques sans aucune difficulté, car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Worms, le XXIe jour de juing, l'an XV^c et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

505. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire envoyer en ambassade, vers le roi d'Angleterre, le seigneur de Berghes et Simon de Ferrette, pour remercier ce prince de ses bonnes dispositions, et l'inviter à descendre en France le plus tôt qu'il pourra. (*Lettres de Louis XII,* IV, 156.) — (*Original.*)

(Worms, le 22 juin.)

Très chière et très amée fille, nous sommes d'intencion de incontinent envoyer devers nostre frère, le roy d'Angleterre, quelque bons personnaiges pour le remercier de ce qu'il nous a escript et fait dire par son ambassadeur estant icy devers nous, que son armée estoit desjà passée en France, le requerre de avancer sa descente en personne aussi tost qu'il est possible et luy donner conseil de par nous à toutes choses concernant l'exploict et exécucion de sadite armée, comme

ung bon frère doit faire, et congnoistrons lui pourra prouffiter; aussi pour l'advertir tousjours à la vérité de noz nouvelles et solliciter la descente d'icellui nostre frère, mesmement pour lui dire le devoir que faisons de avancher nostre armée pour marchier en France, à celle fin de venir trouver celle de nostredit frère ou pays de Normandye et illec eulx joindre ensemble et suyr la bonne fortune desjà commancée par les Suyches [1].

Et à ceste cause vous requérons que vueillez tant faire envers le seigneur de Berghes que, comme nostre chief ambassadeur et pour tant mieulx soliciter et entretenir toutes choses qui seront au bien et intelligence d'entre nous et ledit roy d'Angleterre, il vueille entreprendre le voiaige devers nostredit frère, et pareillement nostre conseillier, messire Simon de Ferrette, pour, comme ambassadeur, avec ledit seigneur de Berghes, estre superintendant et chief sur les piétons allemans d'icellui nostre frère, pour ce qu'il congnoist mieulx la nature que autres de par delà, qu'il pourroit commectre sur eulx; dont désirons que l'en vueillez requerre et que à diligence ilz se préparent et mesmement ledit seigneur de Berghes, le plus honnourablement qu'il pourra. Et deans v ou vi jours vous envoyerons noz instructions sur eulx et que incontinent, après nosdites instructions récentes, ilz se partent pour faire leurdit voiiaige et accomplir ce que dit est et autres choses qui nous pourront survenir.

Donné en nostre cité de Worms, le xxiie jour de juing, l'an mil v^c xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

[1] Allusion à l'affaire de Novare, où les Suisses firent une sortie victorieuse contre l'armée française assiégeante.

506. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur met empêchement à ce qu'un chanoine de Courtrai résigne sa prébende. — (*Original.*)

(Worms, le 24 juin.)

Très chière et très amée fille, nous sommes advertis comment il y a ung chanoine de Courtray, débile et anchien, qui désire et veult résigner la prébende qu'il a audit Courtray; et pour ce que en consentant ladite résignacion, ceulx qui sont dénommés ou rolle de noz bénéfices de par delà, sur ledit lieu de Courtray, y pourroient avoir aucun intérest et dommaige, nous ne la voulons souffrir ne admettre, selon que vous avons par cidevant escript et mandé; dont vous advertissons et requérons de ensuivant ce vous reigler et conduire oudit affaire. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité de Wormes, le xxiiiie jour de juing, l'an xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

507. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il demande la convocation des États de Bourgogne en la ville de Salins, à l'effet d'y demander un subside ou don gratuit, reconnu indispensable dans l'état présent des affaires. — (*Anzeiger für Kunde*, etc., 1835, col. 295.)

(Worms, le 24 juin.)

Très chière et très amée fille, pour ce que comme vous avons autre fois escript, nous sommes en voulenté de sans plus délay faire demander et requerre aux gens

des Estas du conté de Bourgogne de, pour pluiseurs bonnes causes et raisons au long contenues en noz instructions sur ce, nous donner et accorder en noz présens grans affaires une ayde et assistence ou don gratuit, et qu'il est besoing de à ceste cause les faire assembler, ainsi que l'on a acoustumé d'ancienneté, et que commettez de par vous quelque bon personnage, pour assister noz commis à demander ledit ayde et tenir la main en vostre nom qu'il nous soit accordé : escripvons présentement devers vous et vous requérons très à certes, que vueillez incontinent faire dépescher ung mandement patent, pour assembler lesdis Estas, par lequel soit narré que, pour le bien et autres affaires, qui touchent et concernent grandement le fait dudit conté et l'exaltacion de nostre maison de Bourgongne, nous et vous sommes en voulenté de envoyer devers lesdis des Estas aucuns noz commis et depputez, pour amplement leur déclairer nostre vouloir, désir et intencion, et que partant ilz se vueillent trouver et assembler ou lieu de Salins le — jour de juillet prouchain, sans mettre le jour de laditte assemblée, fors le nous envoyer à diligence par nostre posterie, signé de vostre main et de secrétaire avec quelques bonnes et favorables lettres en vostre nom aux principaulx prélatz, nobles, féaulx et villes dudit conté, à celle fin qu'ils vueillent tenir la main et eulx emploier à ce que tout ce que oudit nom ferons requerre ausdis des Estas, à la cause dicte, nous soit accordé, et avec ce commettre encoires de par vous quelque bon personage audit conté, pour estre et comparoir audit Salins avec nos ambassateurs, comme dit est; et nous advertir de cellui que aurez à ce commis, pour lui faire sçavoir le

jour que aurons ordonné ladite journée estre tenue, et aussi faire bon devoir de brief nous envoyer lesdis mandement et lettraiges, car il est plus que temps et ne povons plus longuement différer cest affaire. A tant, très chière, etc.

Escript en nostre cité de Worms, le XXIIIIe jour de juing, l'an XV^c XIII. Vostre bon père MAXI.

P. S. Nous désyrons et vous requérons, que nous envoyez lesdis mandement et lettres toutes ouvertes, et nous les ferons seeller devers nous.

Plus bas, *Renner*.

---

508. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Ordre au seigneur de La Chaulx, bailli d'Aval, de rester en sa maison jusqu'à ce qu'il ait reçu les instructions de l'Empereur, qui a besoin de ses services. — (*Original.*)

(Francfort, le (dernier) juin.)

Très chière et très amée fille, nous sumes adverti que le sieur de La Chaulx, bailli d'Aval, est parti pour venir vers vous ; et pourtant que volons estre servy de lui en aucuns nous affaires, en nostredit conté de Bourgoingne, qui nous touchent, désirons que, cest veut, incontinent le renvoié à sa maison et luy ordonner de y demoré jusque à tant que par nous sera adverti de nostre volenté; et au cas qu'il ne soit pas encor arrivé, envoié vers lui, le advertissant de nostre voluoir; car ainssi est nostre plaisier. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Franckefort, le dernier jour de juing. l'an XV^c et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Vogt.*

509. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Les conseillers du roi d'Angleterre pressent vivement l'arrivée de l'Empereur aux Pays-Bas. — (*Minute.*)

(Fin de juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, aujorduy les gens du conseil du roy d'Engleterre m'ont fait requérir de vous vouloir escripre à diligence que vostre plésir soit haster vostre venue, affin de à icelle prendre une bonne résolucion en tous les affaires occurrans entre vous et eulx.

Et désirent sçavoir le jour et le lieu où vous plaira trouver, affin que, selon ce, ilz puissent disposer leurs affaires et donner congié à la pluspart de leurs gens et en vous actendant avec aucun nombre de gens, le roy pourra encoires séjourner aucuns jours.

Monseigneur, ilz disent aussi que si ainsi ne vous plait le faire, qu'ilz adviseront de faire pour le mieulx, et que en ce cas et qu'il ne vous plaise revenir et prendre autre conclusion aux affaires que jusques icy n'a esté prinse qu'ilz tiennent et réputent toutes choses pourparlées entre vous, le roy et eulx pour nulles et de nulle vertu et effect. A quoy, Monseigneur, me semble devés bien avoir du regard; car cecy emporte la destruction et ruyne de tous les pays de par deçà. Si vous supplie, Monseigneur, y avoir bon regard et y pourveoir et remédier par vostredite venue, et icelle avancer le plus qu'il vous sera possible.

Mon très redoubté, etc.

510. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur approuve les présents que sa fille a faits aux ambassadeurs d'Angleterre; mais il ne pourra la rembourser que sur l'argent qu'il recevra de ce royaume. Ordre donné à l'évêque de Gurce de négocier avec les Vénitiens pour faire mieux la guerre au roi de France. Maximilien compte sur les secours du roi d'Aragon. Importance des services que peut rendre le duc de Brunswick. (*Lettres de Louis XII*, IV, 165.) — (*Original.*)

(Francfort, le 5 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu trois vos letres des XXII, XXV et XXVIIe jour de juing dernier passé, et entendu le contenu d'ycelles, sur quoy quant a ce que nous escripvez par lesdites letres du XXIIe, que, pour garder nostre honneur envers les deux premiers ambassadeurs de nostre frère, le roy d'Angleterre, qui ont esté devers vous, vous leur avez, à leur partement de vous, fait bailler jusques à la somme de deux mil cinq cens florins de vaisselle dont nostre trésorier, le seigneur de Tamise, a répondu, à condition que luy avez promis de faire payer icelle debte des deniers venans d'Angleterre, nous requérant que nostre plaisir soit ordonner à nostre maistre des postes, Baptiste de Taxssis, de baillier et délivrer à nostredit trésorier ladite somme de II^m^ V^c^ florins des deniers qu'il reçoit présentement d'Angleterre, nous advertissant que sommes bien contents de faire rendre icelle somme sur le dernier terme des C^m^ escus d'Angleterre, et ainsy le ferons sans nulle faulte; car dudit présent vous avez fait plaisir. Mais nous ne sçaurions nulle-

ment faire rendre ladite somme des deux premiers payemens, veu qu'il nous faut entièrement avoir et avons desjà assigné l'argent d'iceulx premiers payemens que ledit Baptiste reçoit, comme dit est, pour employer au payment des Suyches et gens de cheval que avons sur ce retenus; et autrement ne nous seroit possible de satisfaire ausdits payemens des Suyches et gens de cheval.

Quant à vostre bon advis contenu en vosdites secondes letres du xxve, mesmement sur l'emprinse des Vénitiens d'une part et les François d'autre, qui vous semble à ceste heure l'une desdites emprinses estre mieux conduisable que les deux ensemble, et que pour la route des François l'on pourroit avoir quelque traitié avec lesdits Vénétiens, par le moyen du pape ou autre, pour tant mieulx povoir exécuter l'emprinse contre lesdits François, nous trouvons vostre advis bon et aussi sommes bien de vostre oppinion; et avant la venue de vostredite lettre avions desjà, pour parvenir à quelque appoinctement honnorable avec lesdits Vénissiens, de ce donné toute charge à nostredit conseillier, l'évesque de Gurcz, et de le praticquer, ainsy qu'il congnoistra pour le mieulx, et ne sçavons autre chose que l'affaire ne soit en trahain comme désirez; et ne tiendra point à nous que n'y faisons quelque appoinctement afin d'exécuter tranchement l'emprinse contre lesdits François; et de ce qu'il nous en surviendra vous advertirons.

Par vosdites letres du xxviie vous nous escripvez comment l'ambassadeur de nostre frère, le roy d'Arragon, estant devers vous, a receu letres d'iceluy roy dont il a envoyé la copie à Uréa, pour les nous communiquer et

en dire la vérité; ce qu'il vous semble que nostredit frère fera mieulx que l'on n'extime, veu que la plus-part nous avons desjà satisfait à ce qu'il désire; ce que nous entendrons dudit Uréa et verrons volentiers que nostredit frère face son devoir; car il est désormais temps.

Vous nous escripvez aussy comment avez appoinctié avec nostre cousin, le duc Henry de Bransweig, dont sommes bien joyeulx; car c'est un bon et vertueulx prince et duquel et ses parens et alliez on se peut bien aidier. Et si par ce vous donnez exemple à tous autres princes et seigneurs de, si le cas advenoit que l'on euist besoing d'eulx, de plus tost aller ou service par delà.

Et pour ce que cuydons que l'argent desdits deux premiers payemens d'Angleterre soit à présent bien asceuré, nous vouldrions bien que de vous-mesmes vous voulsissiez praticquer iceluy nostre cousin qu'il nous voulsist servir à tous ses gens d'armes à cheval pour trois mois; dont du premier mois nous le ferons incontinent payer, après ses montres faites, desdits deniers d'Angleterre, mais que vueilliez avoir bon regard et tellement pourveoir avec iceluy nostre cousin que, par ladite retenue, il ne nous prétende ou demande rien des vieils services qu'il a fais par delà; car nous n'y sçaurions furnir; et nous advertissez à diligence par nostre posterie de son intention sur ce.

Pareillement nous vous requérons que nous vueillez advertir où les Anglois sont à présent et ce qu'ils font et quant il vous semble que nostre frère, le roy d'Angleterre, passera deçà la mer. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Francfort, le ve jour de juillet, l'an xv^c^ et xiii.

P. S. Après cestes despeschées, nous avons receu une lettre de nostredit cousin de Brunswick, qu'il vueilt à tout ses gens de cheval retourner par nostre ville de Trecht à Duysseldorf et en son pays; et pour ce que voulons conduire nostredit cousin en nostre service comme dit est, nous vous requérons que, ou cas qu'il soit encoires en nos pays d'embas, que luy vueillez dire qu'il se retire atout ses gens d'armes à cheval en nostre ville de Dueren, qui est entre Aix et Coulogne, et illecq attendre nos conseilliers, lesquels envoyerons demain devers luy oudit lieu déclairer nostre intention.

Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner.*

511. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien se réjouit de la prochaine arrivée du roi d'Angleterre : il en augure bien pour la réussite des affaires. Il donnera prochainement des nouvelles du vice-roi de Naples et des Suisses. L'Empereur déclare, malgré ce qu'on a pu dire, qu'il est très satisfait du secrétaire Marnix. Il désire que l'archiduc Charles apprenne le flamand. (*Anzeiger für Kunde,* 1835, col. 296.) — (*Autographe.*)

(Le 7 juillet.)

Ma bonne fylle, je suis bien jouieux de la descente du roy d'Englerre dont je espoer que tous nous affaeres se adresserunt de myus. En aultre nous rescripvons présentement au seigneur de Berges et ly envoyons instructions pour incontinent se transporter vers nostre bon frère d'Engleterre; et faetes tousjours préparacion devers luy pour sa despens et l'induysés tousjours à ce faere.

Je vous envoyerai bien tost bonnes nouvelles du vyce-roi de Naples et bien estranges des Suyces.

Ancor je suys asserti cumme aulcuns doient avoir dyt à vostre secrétaere Marnyx que nous sumus mal content de luy à cause qu'il nous a escript lestres rigoroeses.

Sur quoy vous avertissuns que de vostre secrétaere Marnix sumus content, sachant qu'il est vostre et nostre bon et léal serviteur; et quant aux letres qu'il doet avoer escript, nous ne savons à paerler.

Ayés tousjours pour recommandé nous linages[1] de Malines et mesmement que l'archiduc Charles aprende bien tost la thios[2].

Escript de la main de vostre bon père MAXI, VIIe de julet.

512. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Arrivée prochaine du roi d'Angleterre en Flandre. L'Empereur se dispose à avoir avec lui une entrevue. Diégo de Castro prisonnier. — (*Original.*)

(Coblentz, le 11 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous avons depuis naguères receu deux voz letres, ensemble deux letres y encloses de nostre conseillier messire Symon de Ferrette et du sommelier Armstorff, et par icelle entendu la venue et descente deçà la mer de nostre bon frère le roy d'Angleterre, aussi le bon recueil qu'il a fait ausdits messire Symon et Armstorff, et sa gracieuse

[1] C'est-à-dire le lignage, ou le jeune prince et ses sœurs qui sont à Malines.

[2] La langue néerlandaise.

responce sur leur charge dont sommes bien joyeulx. Et vous advertissons que sommes venus jusques en ceste ville, soubz espoir de brief aller par delà et nous trouver en personne, pour parler celle part à nostredit frère; et pour ce nous hasterons autant qu'il nous sera possible.

Quant à ce que nous escripvez par autres voz letres que, pour les causes et raisons y contenues, vous avez fait constituer prisonnier Diégo de Castro et que le ferez interrogier, pour nous advertir à la vérité de cest affaire, nous désirons sur ce que ainsi le faictes et le plus amplement que pourrez; car en ce faisant vous nous ferez chose agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Couvelentz, le XIe jour de juillet l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

513. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Acceptation de la trève avec le duc de Gueldre, quelque désavantageuse qu'elle soit. Mesures à prendre dans les Pays-Bas pour la garde des frontières. — (*Original.*)

(Cokem, le 16 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du XIe jour de ce mois, et par icelles entendu comment les depputez de messire Charles de Gheldres sont retournez devers vous, et ont apporté povoir condicionnel dudit messire Charles pour entendre à la trève mise en avant entre nous et ledit messire Charles, noz pays et subgectz, qu'est en effect que, moyennant qu'il ait le pays de Kessel, qu'il face la ranson du sieur de Wassenaire à son plaisir, et que le sieur de Batem-

bourch demeure hors de ses biens, comme il est à présent, icellui messire Charles est content de entendre à ladite trève et que, jaisoit que ces condicions soient bien maulvaises, toutes voyes vous trouvez ceulx de noz grans et privé consaulx unaniment résolu de prendre et accepter ladite trève, quelque mauvaise quelle soit; et aussi sont ceulx des Estas de Brabant et Hollande pour ce assemblez en bien grant nombre devers vous. Sur quoy vous voulons bien advertir que, combien que ladite trève ne soit ainsi bonne ne honnourable pour nous, noz enffans, pays et subgectz, ce néantmoins, puisque les choses sont si avant menées et conduictes, il nous en fault avoir la pacience et les entendre pour le mieulx.

Mais nous désirons et vous requérons que incontinent nous vueillez advertir si vous et noz subgectz de par delà estes contens de entretenir icelles trèves aux condicions dessusdites, et quelle garde et provision vous voulez mectre sur le fait des garnissons et garde des frontières et mesment quel nombre de gens à cheval comme à pied vous voulez pour ce entretenir et à quel nombre de gens vous donrez congié, ensemble les noms et surnoms des capitaines d'iceulx gens, à celle fin que selon ce nous nous puissons régler. Car nous sommes d'intencion de prendre en nostre service lesdits capitaines et gens à qui vous donrez congié pour nous en servir en noz présens affaires. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Cokem, le xvie jour de julet, l'an xv^c xiii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

514. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il annonce son arrivée à Namur, et mande à sa fille de l'attendre à Bruxelles avec les jeunes princesses. (*Anzeiger*, 1835, col. 396.) — (*Original.*)

(Namur, le 20 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous vous advertissons que nous sommes ce jourduy arrivé en cèste nostre ville, et désirons et vous requérons que vueillez demeurer en nostre ville de Bruxelles avec nostre filz l'archiduc Charles, sans en partir, et faire tenir prestes noz filles pour aussi venir audit Bruxelles, quant nous les manderons. Et nous espérons de deans quatre jours partir de cestedite ville pour aller devers vous audit Bruxelles; mais il nous fault, sesdits quatre jours, surattendre aucunes nouvelles et selon icelles ordonner à noz gens qui nous suyvent de eulx reigler et conduyre. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Namur, le xxe jour de juillet, l'an xv^c^ xiii.

P. S. Nous avons receu aucunes lettres de vous à quoy ne vous faisons point response jusques à nostre venue devers vous.

Donné comme dessus.

Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner.*

515. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire que Jacques Banissis soit définitivement pourvu du doyenné d'Anvers qui lui est disputé par le doyen de Louvain. — (*Original.*)

(Namur, le 22 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous vous avons pieçà escript et requis que voulsissez tellement pourveoir sur l'affaire d'entre nostre conseillier, maistre Jaques Banissis, et le doyen de Louvain [1], à cause du doyenné d'Anvers [2] que plus d'empeschement ne fut en ce fait audit Banissis, veu que ledit doyen de Louvain n'y a aucun droit en vertu de l'élection qu'il en peut avoir, et que bien et deuement icellui Banissis en a esté pourveu par feu nostre saint Père le pape Julio. Et pour ce que avons cest affaire à cueur et désirons que la chose soit diffinye, nous vous requérons très accrtes et sur autant que nous désirez complaire, que vous vueuillez employer à ce que ledit doyen de Louvain se dépourte de plus empeschier nostredit conseillier oudit doyenné d'Anvers ne en faire poursuyte contre luy, et pour ce prendre avec vous nostre filz l'archiduc Charles auquel en escripvons aussi présentement; car nous lui avons expressément deffendu de non soy en dépourter au prouffit de nul autre

[1] Doyen de Louvain, c'est-à-dire de la collégiale de Saint-Pierre, fondée vers l'an 1040, par Lambert-le-Barbu, comte de Louvain. Ce doyen était Adrien Florent, précepteur du prince Charles, et depuis pape sous le nom d'Adrien VI.

[2] La collégiale de Notre-Dame, fondée à Anvers en 1096, par Godefroi de Bouillon, avant son départ pour la terre sainte, a été érigée en cathédrale par le pape Paul IV.

qu'il soit, mais de poursuyr la chose à Romme et ailleurs où il sera besoing en justice, et à ce prommis de lui faire toute ayde et assistence de nostre povoir. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Namur, le XXIIe jour de julet, l'an mil V^c et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

516. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite se réjouit de la prochaine venue de son père. Trève de Gueldre. — (*Minute.*)

(Le 23 juillet.)

Mon très redoubté, etc.

Monseigneur, j'ay receu voz letres escriptes hier à Namur; et par icelles entendu vostre arrivée audit lieu de laquelle, Monseigneur, j'ay esté si joieuse que de chose qui m'eust sceu advenir en ce monde; car la chose que plus ay de piéçà désiré et désire c'est vous veoir, que pourrez faire dans trois ou quatre jours, comme escripvés, dont je loue Dieu de tout mon cueur.

Monseigneur, je vous fusse voulentier allée au-devant, comme vous ay fait dire par maistre Loys; mais en obéissant à vos commandemens, vous actendray icy à pied avec monsieur mon neveur et mesdames mes nyepces qui de piéçà y sont, comme avés esté adverty, moyennant que ne tardés longuement vostredite venue, de laquelle ne passera désormais jour qui ne me semble ung mois.

Monseigneur, il sera bien que mandés en quel car-

tier il vous plaira prendre vostre logis, affin qu'il soit préparé à vostredite venue.

Monseigneur, combien que vous ay escript que la trève de Gheldres avoit esté acceptée par le conseil, aux conditions dont vous ay averty, ce néantmeng les députés ne sont encoires retornés et les actend l'on en ce lieu samedy ou dimanche prouchain, comme vous pourra plus à plein dire le sieur de Berghes, ensemble toutes autres nouvelles de par deçà, lequel est party se matin pour aller devers vous.

Mon très redoubté, etc.

517. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Volonté de l'Empereur sur le logement qu'il doit occuper à Bruxelles. Trèves avec le duc de Gueldre. Ordre aux gentilshommes des Pays-Bas de venir remplir leurs charges auprès de lui pendant son séjour. (*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 397.) — (*Original.*)

(Namur, le 23 juillet.)

Très chière et très amée fille, nous avons ce jourd'huy receu les letres que nous avez escriptes faisant mencion entre autres choses de vous vouloir signiffier le quartier où nous désirons estre logié en nostre maison de Bruxelles. Sur quoy vous advertissons que ne désirons autre quartier en nostredite maison que cellui où nous avons dernièrement logié; et le povez faire préparer comment l'on a accoustumé et que cellui de nostre filz soit sur la porte devant.

Quant aux trèves de Gheldres, nous vous avons desjà mandé que en estions contens et que en faictes au mieulx que sçaurez.

Au demeurant, nous désirons et vous requérons que vueillez à diligence escripre aux gouverneurs et principaulx officiers ayant charges de noz pays de par deçà de mander et requerre aux gentilz hommes d'iceulx pays, chacun en leurs limites, de eulx accoustrer et mettre empoint pour incontinent nous venir accompaignier tous armez à couvert, seulement pour xv jours, pour visiter noz bons subgectz qui sont sur les frontières de France, et que pour ce ilz se treuvent devers nous, quelque part que soyons par deçà.

Il nous semble aussi que povez selon ce escripre à aucuns des principaulx seigneurs de par deçà, tant de nostre maison et nostre filz l'archiduc Charles que autres, que semblablement ilz nous accompaignent comme dit est, priant à tant nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Namur, le xxiiie jour de julet, l'an xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

518. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande de surseoir à la nomination d'un échevinage vacant du Franc de Bruges, qui est sollicité par Antoine de Waudripont. — (*Original.*)

(Grantmont, le 30 juillet.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nous avons accordé à ung des serviteurs de nostre frère le roy d'Angleterre, ung eschevinaige du Franc et que l'avions paravant accordé à nostre conseillier et secrétaire, maistre Anthoine de Waudripont, nous avons, à présent qu'il vaque ung desdits eschevinaiges, esté

requis de la part dudit maistre Anthoine de luy entretenir nostredit accord. Et à ceste cause désirant y trouver quelque bon expédient, vous requérons de riens ordonner sur ceste affaire, mais le tenir en tel estat qu'il est jusques à vostre venue devers nous que alors vous dirons nostre oppinion sur ce. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Grantmont, le pénultième jour de juillet, l'an xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

519. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Prochaine entrevue à Lille. Nécessité de pourvoir sans délai au paiement de la pension des Suisses. (*Anzeiger*, 1835, col. 397.) — (*Original.*)

(Oudenarde, le dernier juillet.)

Très chière et très amée fille, ensuyvant ce que vous avons avant hier escript, nous désirons et vous requérons que incontinent nous vueillez advertir du jour qu'il vous semble que vous vous pourrez trouver en nostre ville de Lille.

Et touchant les xxviii^m^ florins de Rin d'or pour la pension des Suyches, dont vous avons fait parlé par le seigneur de Berghes, vous ne ny ledit sieur de Berghes ne nous en avez encoires fait responce. Par quoy et que iceulx deniers ne pourroient à présent estre mieulx employez pour le bien et avancement de noz présens affaires, et nous est fort nécessaire de les leur envoyer prestement, nous vous requérons très

acertes de par tous moyens praticquer et aussi adviser avec nostre trésorier, messire Rolant Le Fèvre, que iceulx deniers se puissent incontinent recouvrer, soit sur l'ayde de ceulx de Hollande ou autrement, pour par le chainge les leur faire avoir, ainsi que vous ferons sçavoir; et que brief nous faictes responce comment y aurez pourveu pour, selon ce, nous reigler envers lesdits Suyches; car sans iceulx deniers nous ne les sçaurions contenter et nous n'y povons furnir à cause des grans affaires que avons de présent. Pour quoy vueillez prandre l'affaire à cueur et le faire dressier le plus tost qu'il sera possible. En quoy faisant nous ferez chose bien agréable; ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Houdenarde, le dernier jour de juillet, l'an xv^c^ xiii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

520. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Dispositions du duc Henri de Brunswick pour se mettre au service du roi d'Angleterre. (*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1833, col. 295.) — (*Original.*)

(Bitberg, juillet.)

Très chière et très amée fille, pour ce que vous nous avez escript par deux fois comment nostre bon frère, le roy d'Angleterre, désiroit de avoir à son service nostre cousin, le duc Henry de Branswich et ses gens, et que pour ce nous le voulsissions praticquier, nous avons à celle cause envoyé devers icellui nostredit cousin, noz députez par lesquelz il nous a fait faire responce qu'il avoit envoyé ses depputez

devers nostredit bon frère, à tout son seaul et povoir de conclure et passer le traictié de son service. Et vous envoyons une lestre que l'ambassadeur d'icellui nostre bon frère, estant icy devers nous, en escript audit roy son maistre, vous requérant de incontinent la luy envoyer et vous bien enquerre du traictement et despesche que nostredit bon frère fera à sesdits deputez; et de ce nous en advertissez à diligence, affin que nous nous puissons selon ce reigler. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Bitberg, le..... jour de julet, xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

521. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur recommande à sa fille et aux gens de ses finances de pourvoir sans délai au paiement de ce qui est dû au maître des postes, Francisque de Taxis, qui veut se désister de son office. (*Anzeiger,* 1835, col. 297.) — (*Copie simple.*)

(Coblentz, juillet.)

Très chière et très amée fille, et très chiers et féaulx, nostre maistre des postes, Francisque de Taxssis, nous a fait remonstrer que, au moyen de ce que noz postes venant de par delà ne sont point paiez et qu'il leur est deu de plus de six mois de gaiges, il ne s'en peut plus aidier ny les changier présentement, comme il est nécessaire, mais sera constrainct de les habandonner par faulte de payement et de délaissier la charge d'iceulx postes, si par nous n'y est pourveu et remédier. A ceste cause, et que l'entretenement desdites postes est fort requis pour le bien de noz affaires de par delà,

par quoy désirons que sur toutes choses ilz soient payez, vous requérons et ordonnons très expressément à vous de noz finances de incontinant et sans délay adviser de faire paier et contenter lesdites postes de leurdit deu, et tellement y pourveoir que nous en puissions estre servir et les faire changier, comme il sera de besoing, sans qu'ilz prendent plus d'excuse sur leurdit deu; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, et très chiers et féaulx, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Couvelentz, le..... jour de juillet, l'an xv^c et xiii. Ainsi signé, *Per Regem,* et du secrétaire *Renner.*

522. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Envoi de confitures façonnées par la comtesse de Hornes. — (*Minute.*)

(Juillet ou août.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ai une bonne appoticaire que bien congnoissez, qui s'apelle la contesse de Horne[1], ma cousine, qui prent paine tous les ans me furnir d'aucunes confitures que sont les meillieurs du monde qu'elle mesme fait de ses mains; et puisque les treuve bonnes, me semble, Monseigneur, que aussi ferés-vous, mesmement en ses grandes challeurs. Par quoy, en devisant avec elle à ce propoz, ay bien congneu qu'elle

[1] Marguerite de Croy, épouse de Jacques, comte de Hornes. Femme d'esprit et d'un caractère aimable, amie particulière de Marguerite d'Autriche, à qui elle écrivait des lettres familières dont la collection nous est restée.

avoit désir vous en faire présent; mais elle ne se osoit enhardir de ce faire, si ne l'eusse asseuré que le prendriés de bonne part et comme de personne à vous féable. Sur quoy, Monseigneur, s'est délibéré vous en envoyer une quantité de diverses sortes par son maistre d'ostel, porteur de cestes qui en fera l'assey, comme il apartient. Si vous supplie, Monseigneur, de ma part avoir ledit présent pour agréable et avoir ladite dame en ses affaires tousjours pour espécialement recommandée; car certes, Monseigneur, ses vertuz et loingtans services envers vous et ceste maison le mérite.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

523. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien mande à sa fille de transmettre à divers seigneurs des Pays-Bas l'ordre de venir, comme fiévés du saint-empire, le servir sous le commandement du grand maréchal de Hainaut. — (*Original.*)

(Oudenarde, le 1er août.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons avec cestes aucunes lettres que escripvons présentement à aucuns seigneurs de noz pays de par deçà pour deans le premier de ce mois, et, comme fiefvez de nostre saint-empire, nous venir servir soubz le sieur d'Emeries, nostre grant marischal de Haynnaut, et vous requérons que les vueillez incontinent faire envoyer partout où elles s'adressent et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Audenarde, le premier jour d'aoust, l'an xvc xiii. *Per Regem.*

524. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à sa fille d'admettre Claude de Fontaines comme huitième valet servant de l'archiduc. — (*Original.*)

(Oudenarde, le 1er août.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nous entendons que, par l'estat et ordonnance de l'ostel de nostre petit filz et nepveu, l'archiduc Charles, sont, entre autres ses officiers, comptés sept varletz servans à huit solz par jour, dont les quatre servent l'un terme, et que pour l'autre terme n'en servent que trois. A ceste cause, meismement, affin que le nombre soit égal, et pour le bon et honneste rapport que fait nous a esté de la personne de Claude de Fontaines, à la requeste aussi d'aucuns noz espéciaulx serviteurs qui sur ce nous ont instamment requis, avons retenu et retenons ledit Claude oudit estat de varlet servant aux gaiges que dessus. Dont vous advertissons, affin que par le gouverneur et maistres d'ostel de nostredit filz et nepveu, le faictes mectre, inscripre et enregistrer en l'estat et ordonnance d'icellui son hostel aux gaiges dessusdits, lui faisant à ceste fin, se besoing est, despeschier noz lestres patentes de retenue en tel cas pertinentes; car nostre plaisir est tel. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Audenarde, le premier jour d'aoust, l'an mil v^c^ et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

525. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande à sa fille ce qu'elle doit répondre à la reine de France qui lui avait écrit pour l'engager à travailler à la paix. Il l'autorise à envoyer l'archiduc et ses sœurs à Malines. Enfin, dans leur prochaine entrevue, il lui dira son avis sur la dépêche du commandeur de Portugal. (*Lettres de Louis XII*, IV, 187.) — (*Original.*)

(Oudenarde, le 1er août.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz letres du pénultième de juillet, et entendu le contenu d'icelle et mesmement les letres que nostre seur, la royne de France, a escript à vous et à nostre filz l'archiduc Charles.

Sur quoy, quant ausdites letres d'icelle nostre seur, nous sommes bien d'advis que vous et nostredit filz luy faictes quelque gracieuse responce et remerciement, en faisant donner à son eschançon qu'elle a envoyé devers vous ung don, comme adviserez estre plus honneste.

Et au regard de ce que icelle nostre seur vous escript que vous vueillez emploier au bien de paix, nous vous conseillons que sur ce luy faictes responce que estes à ce bien incline et que désirez de sçavoir en quoy et comment vous vous devriez à ce emploier, et que de vostre cousté il n'y aura faulte et vous y employerez de bon cueur.

Touchant le partement de noz enffans pour aller à Malines, nous en sommes bien contens; et pour le deslogement des officiers et archiers de nosdits enffans, nous en escripvons présentement à nostre trésorier, le

sieur de Thamise, et espérons qu'il n'y fera point de faulte; mais nous désirons que quant viendrez audit Malines, vous prenez avec vous nostre cousin, le jeune duc de Zaxssen, les contes et autres jeunes seigneurs qui ne sont point pagaitres [1], ensemble lesdits archiers pour venir avec vous devers nous, et que d'iceulx archiers ne laissez seullement que vingt des plus viez pour la garde de nostredit filz; et nous luy envoyerons encoires xxx de noz albardiers, selon que vous avons escript pour demourer à la garde d'icellui nostre filz.

Quant à vostre advis sur la despesche du commandeur du Portugal, nous remectons cest affaire jusques à vostre venue devers nous, que alors en deviserons par ensemble et dirons nostre oppinion, Dieu en ayde qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Audenarde, le premier jour d'aoust, l'an xv^c xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

---

526. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur confirme Ghislain de Haefskerke dans l'office d'avocat de la haute vierscare de Zélande, nonobstant l'opposition de Jaspar Liévins. — (*Original.*)

(Oudenarde, le 1er août.)

Très chière et très amée fille, de la part tant des prélat et nobles de nostre pays et conté de Zellande, comme de nostre bien amé Ghilain de Haefskerke, nous a été exposé combien que, à la requeste desdits expo-

[1] *Qui ne sont point pagaîtres*, c'est-à-dire qui ne sont pas au rang des pages. Le mot du reste est surchargé dans l'original.

sans, singulièrement desdits prélat et nobles, et pour éviter certain procès apparant mouvoir entre eulx d'une part et maistre Jaspar Liévins d'autre, pour cause de l'office d'advocat de nostre haulte vierschare [1] en Zéellande, vous ayez, par cédulle signée de vostre main, dont vous envoyons cy enclose la copie, octroyé et accordé ledit estat d'advocat audit Ghilain. Et combien aussi que nul ne luy devroit, au contraire de ce et de vostredit don, faire aucun empeschement, ce non obstant nous entendons que ledit maistre Jaspar a, sur ce que dit est, attrait ledit exposant en procez qui est taillé de prendre long train, à grans despens et poursieulte de chacune desdites parties, nous supplians par lesdits exposans dessusnommez tous ensemble sur ce les vouloir pourveoir et déclarer nostre bon plaisir. Ces choses considérées, mesmement ladite cédulle par vous signée, pour les raisons et considéracions y contenues, ayans icelle pour agréable et affin d'effacer toutes questions et procès, vous avertissons que nostre plaisir est que, en ensievant le contenu de ladite cédulle dessus mencionnée, ledit Ghilain soit et demeure en paisible possession dudit office d'advocat, et que sur ce luy en faites despeschier noz lestres patentes de déclaracion en tel caz pertinentes, sans aucune difficulté.

Donné en nostre ville d'Audenarde, le premier jour d'aoust XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

[1] Les *vierschares* étaient des tribunaux ou assises. Rapsaet, *Analyse des droits des Belges et des Gaulois*, I, 305, déclare qu'il n'a pas vu ce mot employé dans les chartes belgiques avant 1286; plus heureux que lui sous ce rapport, nous possédons un titre original, en français, du 28 août 1266, par lequel Marguerite, comtesse de Flandre, établit trois *virscarnes* dans le Métier de Bruges.

527. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien invite sa fille à venir le trouver à Sotenghien, où il veut souper avec elle. (*Anzeiger*, 1833, col. 398.) — (*Origin.*)

(Oudenarde, le 4 août.)

Très chière et très amée fille, nous vous mercions que avez prins la payne d'estre venue à Alost; en quoy nous avez fait plaisir. Nous vous requérons encoires prendre ceste payne que de venir demain au soir à Sotenghien où j'entens me trouver et souper avec vous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur vous ayt en sa garde.

Escript en nostre ville d'Audenarde, le IIIIe jour d'aoust, XV^c XIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Hannart.*

A cette lettre est joint un billet de la main de l'Empereur ainsi conçu :

Ma bonne fylle, jé entendu que le trésorier, sieur de Thamisse, est Alost. Faetes ly venir encore anuyst jusques yssy.

Faet à Sotingain, p. m. p. (p[*er* m[*anum* p[*ropriam.*)

528. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le seigneur de Saint-Georges est pourvu d'un office de gentilhomme auprès de l'archiduc Charles. — (*Original.*)

(Aire, le 10 août.)

Très chière et très amée fille, en considération de la promesse que à vostre requeste avons faicte au seigneur de Saint-George, en nostre pays de Flandres, de le pourveoir d'un estat de gentilhomme vers nostre

filz l'archiduc Charles, et à la contemplation et requeste d'aucuns de noz espéciaulx serviteurs, nous avons présentement octroyé et accordé audit seigneur de Saint-George l'estat de gentilhomme que feu Michiel de Barbançon, seigneur de Berrelles, souloit avoir vers nostredit filz, comme vacant au moyen du trespas dudit seigneur de Berrelles. Et désirons et vous requérons de, ensuyvant ce, faire incontinent inscripre icellui seigneur de Saint-George ès ordonnances de l'ostel de nostredit filz et le compter par les escroes d'icellui hostel à son tour et terme, en la manière acoustumée et comment estoit ledit feu seigneur de Berrelles, sans y faire aucune difficulté; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ayre, le xe jour d'aoust, l'an xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

529. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien accorde à Philippe de Souastre la capitainerie de Gosnay. — (*Original.*)

(Aire, le 12 août.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du ixe de ce mois, faisans mencion de ce que autreffoiz vous avons escript pourveoir à Philippe de Souastre de la capitainerie de Gonnay [1], quant elle vaqueroit; mais combien que icelle capitainerie soit pré-

[1] Gosnay, village d'Artois, aujourd'hui arrondissement de Béthune, canton d'Houdain. Il existait en ce lieu deux maisons de l'ordre de saint Bruno; les Chartreux du val du Saint-Esprit, et les Chartreuses du Mont-Sainte-Marie.

sentement escheue vacant par le trespaz du sieur de Copigny, et actendu que sommes de par deçà, ne luy en avez voulu disposer sans premiers nous en adviser, en nous y recommandant très fort ledit Souastre..... Pour response vous signiffions que ledit Philippe de Souastre soit pourveu et mis en possession d'icelle capitainerie sans aucun contredict ou difficulté; et que sur ce luy en faites expédier noz lettres patentes de commission en tel cas pertinentes.

Donné en nostre ville d'Aire, le XIIe jour d'aoust XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

530. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur remercie sa fille de la visite qu'elle lui a fait faire par le gouverneur de Bresse et de l'agneau qu'elle lui a envoyé. (*Anzeiger,* 1835, col. 398.) — (*Autographe.*)

(Le 19 août.)

Ma bonne fylle, je vous merzie de bon ceur de la vysitacion que vostre gouverneur de Bresse m'a faete de par vous, et espère de, avec l'ayde de mon bon frère qui est toutefoes le principal du mistery, orduner sy bien nos affaeres que ce sera ou prouvit et honneor de noz deulx mésons. Je vous mercie aussi chièrement l'agneaul que m'avez envoyé, et je croes que sans nulle faulte yl m'a aydera avec Diu, veu la bonna querela.

Escript ce XIXe jour d'aoust, de la main de vostre bon père [1] MAXI.

[1] Maximilien était alors au siége de Térouane.

531. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien prie sa fille de lui envoyer les quarante archers qu'elle a fait disposer pour aller le joindre. (*Anzeiger*, 1835, col. 399.) — (*Original.*)

(Rebeck, le 20 août.)

Très chière et très amée fille, nous avons entendu que voz quarante archiers sont prestz et en point pour nous venir servir. Si vous requérons que leur veuilliez faire faire aucun payement et les plus tost que povez les nous envoyer pour nous en servir. N'y vueilliez faire faulte, et nous ferez grant plaisir. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre logis de Rebeck, le xxe d'aoust xv^c^ xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *de Waudripont.*

532. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Prise de Térouane par le roi d'Angleterre. Les articles de la capitulation seront portés à Marguerite par le gouverneur de Bresse. (*Anzeiger*, 1835, col. 399.) — (*Original.*)

(Térouane, le 24 août.)

Très chière et très amée fille, nous vous signiffions que nostre bon frère et cousin, le roy de France et d'Engleterre, a recouvré la ville de Thérouenne [1] par reddicion et composicion que en ont fait les gens de

[1] La ville de Térouane fut prise le 21 août. Henri VIII y fit son entrée le 24, ayant près de lui l'Empereur qui lui cédait le pas et qui avait servi dans son armée comme volontaire, durant cette campagne.

guerre qui estoient dedens, dont vous tenons jà avertie par aucuns de voz serviteurs et des nostres. Aussi par le gouverneur de Bresse vous sera envoyé le double des articles traittiez avec ceulx de ladite ville.

Nous despescherons bien tost ledit gouverneur de Bresse pour à dilligence retourner vers vous, et vous apporter la responce de ce que auront affaire les seigneurs qui sont avec vous, pour laquelle chose nous avez escript. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Donné en nostre logiz devant Thérouenne, le XXIIIIe jour d'aoust XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

533. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande d'envoyer au gouverneur de Béthune quatre chariots chargés de harnas. (*Anzeiger,* 1835, col. 399.) — (*Original.*)

(Saint-Omer, le 25 août.)

Très chière et très amée fille, nous avons entendu ce que nous avez fait dire touchant les quatre chariotz chargiés de harnas; sur quoy nous désirons que les vueuillez envoyer devers nostre gouverneur de Béthune; et pour entretenir la neutralité, nous les prandrons et ferons illec incontinent paier. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Saint-Omer, le XXVe jour d'aoust, l'an XV^c^ et XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

534. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Jehan de Ognies est pourvu d'un état de gentilhomme auprès de l'archiduc, en remplacement du seigneur de Neuville. — (*Orig.*)

(Aire, le 27 août.)

Très chière et très amée fille, pour certeines causes à ce nous mouvans et mesmement en faveur d'aucuns noz espéciaulx serviteurs, lesquelz nous ont fait grande instance et requeste, avons donné et accordé à Jehan de Ognies l'estat et office que souloit avoir et tenir en l'ostel de nostre très chier et très amé filz l'archiduc, le sieur de Neufville, vacant au moyen de ce que icelui de Neufville s'est tiré sans nostre congié et licence ou service des François; ouquel cas voulons et vous requérons faire mettre en possession et joyssance d'icelui estat ledit Dognies sans aucune difficulté; car tel est nostre plaisir.

Donné en nostre ville d'Aire, le XXVIIe jour d'aoust XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

Au bas est écrit :

Audiencier ou autre secrétaire ordinaire, dépeschés les lettres de retenue pour le gentilhomme dessus nommé, selon que l'Empereur, mondit seigneur et père, par ses lettres dessus escriptes, le veult commander.

Fait à Lille, ce premier de septembre, anno XIII.

MARGUERITE.

535. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettres de neutralité accordées à l'abbaye de Saint-Amand. (*Anzeiger*, 1835, col. 400. — (*Original.*)

(Aire, le 29 août.)

Très chière et très amée fille, pour aucunes bonnes considérations, mesmement pour ce que entendons que l'abbé de Saint-Amand [1] est natif de nostre pays de Brabant et bon bourguignon, et que aucuns de noz espéciaulx serviteurs le nous ont fort recommandé et son abbaye, nous luy avons présentement accordé que, durant la présente guerre où nous sommes contre les François, luy, sadite abbaye et tous les subgectz d'icelle seront et demeurront neutres et en neutralité. Et désirons et vous requérons que, selon ce, luy en faictes despeschier noz lestres patentes à ce requises et pertinentes; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ayre, le XXIXe jour d'aoust, l'an XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

536. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettres de créance de l'Empereur pour Laurent de Gorrevod, baron de Montenay, comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Bresse. —(*Original.*)

(Aire, le dernier août.)

Très chière et très amée fille, nous renvoyons devers vous nostre amé et féal chevalier, conseillier et baron

[1] Guillaume Bollart, transféré, en 1517, à l'abbaye de Saint-Tron, dans le diocèse de Liége, mort le 14 novembre 1532. Son épitaphe le qualifie : *Doctrina clarus, clarus et eloquio.*

de Montenay, messire Laurent de Gorelo[1], vostre gouverneur de Bresse, auquel avons donné charge de vous dire et déclairer aucunes choses de nostre part, comme par luy entendrez plus à plain. Et vous requérons le vouloir croire et vous employer à ce qu'il vous dira de par nous, ainsi que les affaires le requièrent. Priant à tant nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ayre, le derrenier jour d'aoust, l'an xv^c^ xiii. Vostre bon père, Maxi. — Plus bas, *Renner*.

537. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettres de créance pour le seigneur de Berghes. — (*Original.*)

(Aire, le 6 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons chargé nostre très chier et féal chevalier de nostre ordre et chambellan, le sieur de Berghes, vous dire et déclairer aucunes choses de nostre part, comme par luy entendrez. Sy vous requérons le croire et adjouter foy en ce qu'il vous dira de par nous pour ceste fois. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Aire, le vi^e^ jour de septembre, l'an xv^c^ et xiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner*.

[1] Lisez *Gorrevod*.

538. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur envoie à Lille trois de ses officiers malades, et prie Marguerite de leur dépêcher son médecin pour leur donner des soins. — (*Original.*)

(Aire, le 6 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous envoyons présentement en nostre ville de Lille ung de noz varletz de chambre, ung de noz huissiers et ung autre gentil homme, lesquelz sont malades, pour celle part eulx regarir. Sy vous requérons ordonner à vostre médecin de les aller veoir et visiter et leur bailler remède convenable à leursdites maladies, affin qu'ilz (puissent) de tant plus tost parvenir à garison. Et en ce faisant, nous ferez chose agréable.

Donné en nostre ville d'Aire, le VIe jour de septembre, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

539. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur témoigne sa reconnaissance pour les bons services que lui rendent le vice-roi de Naples, Prosper de Colonna et autres capitaines espagnols. (*Anzeiger,* 1835, col. 400.) — (*Original.*)

(Aire, le 6 septembre.)

Très chière et très amée fille, par les lettres que nostre conseillier, l'évesque de Gurcz, nous a escript, nous entendons comment le vice-roy de Naples, messire Prosperra de Colongne [1], et autres capitaines espai-

[1] Ou plutôt Prosper Colonne, habile général italien, vainqueur de Lautrec et de Bonnivet à Bicoque, à Gênes, à Milan.

gnars de nostre bon frère, le roy d'Arragon, s'emploient bien à nostre service à l'encontre des Vénissiens et se parforcent fort de faire le mieulx qui pevent. Par quoy nous désirons et vous requérons que vueillez ce remercier à l'ambassadeur de nostredit bon frère, qui est devers vous, et vous employer à ce qu'il vueille escripre de sa part aux dessusdits, selon la mynute que vous envoyons cy deans enclose, et le plus tost qu'il sera possible nous envoyer ses lestres ès mains de nostre conseillier, maistre Jaques de Banissis, affin que les leur puissons envoyer avec autres que leur escripvons de nostre part, et dont ledit Banissis a charge. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ayre, le VIe jour de septembre, l'an XV^c XIII.

P. S. Nous ne vous envoyons point la copie des lestres que désirons que ledit ambassadeur escripve; car nous espérons qu'il les fera du mieulx qu'il pourra.

Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Botechou.*

540. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur demande à sa fille un de ses gentilshommes pour l'employer en quelques affaires à Saint-Omer. — (*Original.*)

(Tournay, le 17 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous désirons et vous requérons que, incontinent cestes veues, vueillez icy envoyer ung de voz gentilz hommes; car nous en avons affaire pour aucunes matières pour lesquelles le voulons envoyer jusques en nostre ville de Saint-Omer. A

tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre camp devant Tournay, le XVIIe jour de septembre, l'an XV^c XIII.

P. S. Et que ledit gentilhomme saiche le thiois et françois.

Per Regem. — Plus bas, *Botechou.*

---

541. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite est disposée à faire les courses que son père lui prescrira; mais elle lui fait observer qu'il ne sied pas à une femme veuve de *trotter* ainsi et de visiter les armées. — (*Minute.*)

(Lille, le 22 septembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay ouy ce qu'il vous a pleu me mander par Marnix, mon secrétaire, touchant mon alée de Tornay. Et quant est en moy, Monseigneur, si vous semble que mon allée soit nécessaire et que vous y puisse faire quelque service, suis preste en ce et toutes choses faire ce qu'il vous plaira me commander; mais sans cella, ce n'est le cas de femme vefve de troter et aller visiter armées pour le plésir. Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Lille, ce XXIIe de septembre, anno M. XIII.

542. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Henri Vanden Gheer est inscrit sur le rôle des bénéfices pour la première prébende qui vaquera à Soignies ou à Liere. — (*Original.*)

(Au camp devant Tournay, le 26 septembre.)

Très chière et très amée fille, en faveur d'aucuns de noz espéciaulx serviteurs, qui nous ont instamment recommandé Henry Vanden Gheer, nous avons mis icellui Henry ou rolle de noz bénéfices de par deçà, le premier sur les chanoinies et prébendes de Songnies et de Lyere, après ceulx qui desjà y sont inscriptz; dont vous advertissons et vous requérons que, en ensuivant ce, vous le faictes mettre èsdits lieux ou rolle desdits bénéfices que avez lez vous. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre camp devant Tournay, le XXVIe jour de septembre, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

543. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien se plaint du ton amer et de la dureté des lettres de sa fille. — (*Autographe.*)

(Vers le mois de septembre.)

Très chière et très amée fille, par les deraines lestres per vous à nous escriptes, vous désirés sçavoir de nous, si nous avons le mariage de Lorain entre le duc et nostre enné (aînée) fille, Léonora [1], au ceur (cœur).

[1] Dès l'année 1511, ce mariage, entre Antoine, duc de Lorraine, et

Certes nostre opinion et volenté est sur ce et tell et a esté toujours, ancor du temps vivant de veu (feu) le roy don Philippe; et nous vous avons l'autres jours passés, à vous déclaré par bouche; mès vous l'avez oblié; car aussy adunques je donnai scharge à monsieur de Chièvres, pour recommencer la matère; mès y me semble que monsieur de Lorain demandest trop fortes choses, dont ledit seigneur de Chièvres a abandonné ceste pratike; moy après je tant patiliné ceste matère que le duc de Lorain a esté contant des artikles du mariage résonables.

Vous me escripvés aussy en ladite vostre lestre, et me chergés à tort, cumme que vous escrives souventes foes lestres contraires de mon opinion. Je ne sé d'où vous vient ceste mavès opinion contra moy : je croy que vous me tenés pour un Françoes qu'il faemes ount (ont réputation) le bruit par le monde, qui changunt volentiers leur propos; vous m'avés l'autre jour promis par vos lestres de me point plus escripre mavès lestres sans cause; mès je le voe bien que obliés légièrement. Sy me ferés ma variabilité cler devant moy (si vous me démontriez mon changement) par vos lestres, vous trouverés mes esceuses, cumme de ung misérable person par le monde, sy résonables que vous arés cause estre content de nous.

Ancor me escripvés que je ne vous a point donné respons sur la matère de Guilain, mon verlet de cham-

Léonor d'Autriche, avait été proposé et discuté; mais il n'eut pas lieu. Le duc de Lorraine épousa, en 1515, Renée, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier. Quant à Léonor, elle devint, en 1519, la troisième femme d'Emmanuel, roi de Portugal. Restée veuve elle épousa en 1530 François Ier, roi de France, et mourut le 18 février 1558, sans lui avoir donné d'enfants.

bre. Certes je vous a répondu et escript tout de ma villette d'Ysprouc que je estoe content ſaere sela, cumme entendrés brieff par le susdit Guilain à son retour; nous avons aussy sur sela retenu l'ambascadeor d'Engleterre yssy devers nous; possible est que les lestres ount esté perdus.

Plus avant vous me chergés par vous lestres, cumme que vous croes que j'é point confidence en vous, et que je vous tient mal secret. Certes je me merveillie bien de telles vostres légières escriptures; car je le sé bien que jamès ne vous ay donné occasion ne cause de imaginer tel chosse contra nous; car je vous a mis en tel gouvernement alentur de nous et nos pays et subgets, en disant et preschant tout honneur et bien de vous, toujours et de vostre person; mès si vous continuerés toujours de nous escripre mavez lestres sans réson, je croy bien que au derain vous me ferés changer propos.

Vous tenés grand la matère enter les nous troes roes[1], et moy petit, cumme entenderés plus aplain par Guilain. Le roy d'Arrogon ung année entié yl a depuis que il a recouvré le sien au réam de Naples, failly à son alliance de Cambray et m'a laissé sans ayde; et mestinant, il nous a envoyé seulement quatre cens lances simples, sans verlet ne aultres combatans, qui est un grand veregongne à luy et mavez exemple à moy. Vous savés bien quel leaulté que les Englès ont tenu au bon duc Philippe et duc Charles son fils, nos grans pères. Toutefoes je veulx toujours procéder avant, sur l'espoer du melior fortun; car aussy bien nostre affinité dont (dépend de) ceste aliance; autrement il ma sera nécessité de trouver aultre expédient; et adieu.

[1] L'Empereur, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre.

Faet de la main de vostre bon père, si vous ly congnoscerés bien. MAXI.

P. S. Nous vous renvouuns vos desrésonnables lestres et brulés; et me escripvés souvent graciosement, cumme je ai acustemé de le faere.

544. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Inscription de Jean Van Werchte sur le rôle des bénéfices pour une prébende à Louvain, Liere, Becke ou Turnhout. — (*Original.*)

(Namur, le 6 octobre.)

Très chière et très amée fille, à la requeste d'aucuns noz espéciaulx serviteurs qui nous en ont requis, avons octroyé et accordé, octroyons et accordons par ceste que Johannes van Werchte, filz de Jehan Van Werchte, demourant en nostre ville de Malines, soit couchié et inscript ou rolle des bénéfices de noz pays d'embas estans en voz mains, le premier sur les prébendes de Louvain, Lyere, Becke et Turnhoult, après ceulx que desjà y sont inscrips et couché; dont vous advertissons, requerrons et néantmoings ordonnons que, incontinent ceste veue, vous le faicte inscripre et couchier oudit rolle desdis bénéfices, le premier sur lesdites quatre prébendes, après ceulx que desjà y sont, comme dit est; et le cas de vacacion desdites prébendes ou de l'une d'icelles avenant, luy en faicte expédier noz lettres de collation en tel cas requises. Sy n'y vueillez faire faulte. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Namur, le VIe jour d'octobre XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

545. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite supplie son père de faire une prompte réponse sur les propositions du roi d'Angleterre qui lui sont communiquées. — (*Minute.*)

(Tournai, le 6 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, ceulx du conseil du roy d'Angleterre, mon très honnoré seigneur et cousin, m'ont présenté ung escript, tel que, par maistre Hans Renner et maistre Loys Marraton, vous sera monstré et communicqué. Et pour ce, Monseigneur, qu'il est bien nécessaire de brief prendre quelque bonne fin et résolution sur les choses contenues oudit escript, tant pour l'avancement des affaires que pour le désir que ledit seigneur roy et son conseil ont de savoir la responce, vous prie, Monseigneur, que après bien veu et entendeu ledit mémoire, me vueillez signiffier et escripre sur tout vostre vouloir et résolucion, pour après le déclairer ausdits du conseil du roy et selon ce me reigler et conduyre avec eulx, actendant vostre retour.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Tornay, le vi^e^ d'octobre xv^c^ xiii.

546. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien prie l'archiduchesse de rappeler à François de Melun, nouvellement nommé à l'évêché d'Arras, qu'il a promis de résigner la prévôté de Notre-Dame de Bruges à Louis de Merlyen, médecin de l'archiduc. — (*Original.*)

(Carde, le 14 octobre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nostre amé et féal conseillier, François de Melun, est présentement en possession de l'évesché d'Arras, et que, comme entendons, il vous a promis de résigner à nostre amé et féal conseillier et phisicien de nostre très chier et très amé filz l'archiduc Charles, maistre Loys de Merlyen [1], sa prévosté de Nostre-Dame de Bruges, incontinent qu'il joyroit dudit éveschié, nous désirons et vous requérons que ou cas dessusdit vous induysez et sollicitez ledit évesque d'Arras qu'il résigne ladite prévosté de Bruges audit maistre Loys, selon et ensuyvant la promesse qu'il a de ce fait. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Carde, le XIIIIe jour d'octobre XV^c^ XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

[1] Sur ce personnage, voyez ci-dessus I, 436, 437.

547. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite, avertie qu'on porte des plaintes à l'Empereur au sujet du gouvernement de la personne de l'archiduc, prie son père de ne rien faire ou décider sans l'avoir entendue. Gendarmerie. Aides de Flandre. Nécessité d'un voyage de l'Empereur aux Pays-Bas. — (*Minute.*)

(Gand, le 29 octobre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, je vous ay adverty de l'ordre que, ensuivant ce que avoit esté pourparlé et accordé entre vous et le roy d'Angleterre, avoit esté mys au gouvernement de la personne de monseigneur, mon nepveur; à quoy ne m'avés fait aucune responce. Et pour ce que sçay bien qu'on a desjà envoyé devers vous à ceste cause pour faire de plaintes et doléances dudit affaire, et que le docteur Mota semblablement se trouvera brief devers vous ayant charge de ceste matière, vous supplie, Monseigneur, y garder mon honneur et non riens appoinctier, faire ou respondre au contraire, que n'ayés bien entendu l'affaire; ce que bien à plain pourrés savoir et entendre par les ambassadeurs, don Pedro Urrea, et messire Robert Wingfilde, qui sont en chemin pour se tirer devers et ont charge de ceste matière et semblablement maistre Loys Marraton qui est avec eulx. Et pour ensuyvir l'advis dudit seigneur roy, seroit de besoing que escripvissés à Corteville se faire prest pour le voyage d'Espaigne.

Monseigneur, quant à l'ordre de la gendarmerie, par autres mes lestres aurés peu entendre le tout, et

comme ceulx de Flandres ont accordé c^m escus de bien bonne voulenté et si m'en ont donné sans demande xxl^m, lesquelz, les graces desduytes et fais les dons particuliers qu'ilz entendent, reviendront à six ou sept mil.

Monseigneur, Phinsinghe vostre argentier vous escripra le surplus des devises qu'ay eues avec luy, suyvant lesquelles vous supplie, Monseigneur, avancer vostre veneue le plus que pourrés et vous trouverés les affaires dressés pour la pluspart.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à Gand, le xxixe d'octobre xv^c xiii.

---

548. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite félicite son père de la victoire de Guinegate. Aides de Flandre. — (*Minute.*)

(Octobre.)

Mon très redoubté seigneur, etc.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du xixe d'octobre, ensemble la coppie des nouvelles qu'avés eues de la bonne victoire qu'il a pleu à Dieu vous donner, desquelles nouvelles j'ay esté si très joyeuse qu'il n'est possible dire plus; et feray icelles incontinant savoir et publier par tout où il appartient pour en faire les processions, rendre grâce et louenge à nostre Seigneur, le prier pour la continuacion de vostre bonne prospérité et faire les feugx de joye, comme le désirés.

Quant au gentilhomme que le vice-roy a envoyé

devers vous pour vous acertener desdites nouvelles, il n'est encoires arrivé devers moy; mais quant il viendra, en feray faire tel receue et si bon traictement qu'il aura cause s'en louer et en faire bon rapport.

Monseigneur, quant à la lettre qu'avés escript au roy d'Angleterre, je ly ay envoyé incontinent après la réception d'icelles.

Monseigneur, je suys venue en ceste ville pour conduyre la reste de l'accord de l'ayde qui a esté requise à ceulx de Flandres; de quoy j'espère bonne et fructueuse yssue. . . . . .

549. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui promet des explications dont elle aura lieu d'être satisfaite.
(*Anzeiger für Kunde* [1], *etc.*, 1835, col. 481.)

(Le 3 novembre.)

Ma très chière et très amée fille, nous auons resçeu vous lestres de crédence sur les lestres au long par vous escriptes en latin à mon secrétare Banisis, dont de vostre deplésir sumus bien mal content et desplaesant mesmement de tell cas. Et comme par aulcuns jours brieff passés vous auons escript pour envoyer aulcun personage secret et féable à nous par devers vous, qu'il vous affertira [2] de la remède, nous que tousjours aviserons desus, voluns vous affertir en bonn porpos et soumus en train d'y envoyer ceste personage incontinent paerdelà et plus tost que nous sera possible, dont j'ay espoer, que vous serés bien jeuieulx et content en vostre ceur de tout.

[1] L'original ne s'est pas retrouvé.
[2] Avertira.

Sy mon malheur ne ſuisset sy grand este sed assauoer, que nous sumus précipité ès Itales et insulté de tant de guerres et leor charges sy asprement et rigorewsement, pour ce que nous sumus habandoné uniſaersalement sans cause de tous nous amys et conuédérés, nous ne eussons point sy longement retardé pour remédier ceste matère, et soés assuré, que en nulle chose je vous abandoneray comme nostre bonne fylle unique, ce scet nostre Seigneur qu'il vous ay en sa saincte guerde et prospérité.

Faet de la main, ce IIIe jour de novembre, de la main de vostre bon et léal père, qui de grant ceur souhet estre par devers vous. MAXI. (1513).

550. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire qu'il soit sursis à toute poursuite contre les habitants de Besançon, et au sujet des limites de Bourgogne, jusqu'à ce qu'il ait été fait une enquête amiable touchant les droits desdits habitants, etc. (*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 402.) — (*Original.*)

(Wildembourg, le 7 novembre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que noz chiers et bien amez les recteurs et gouverneurs de nostre cité de Besançon se sont complains à nous d'aucuns griefz qui leur sont faiz par voz officiers en la court de parlement à Dôle, à l'encontre de leurs prévileiges et de la jurisdicion que avons sur eulx et que les vouldrions bien envis [1] laisser fouler en leurs drois, nous avons sur ce ordonné aucuns noz commissaires pour en

[1] *Invite*, à regret, à contre-cœur.

nostre nom entendre amiablement à l'apaisement des différends qui sont entre vosdits officiers et ceulx de nostredite cité, comme verrez par le double de nostredite commission sur ce faicte que vous envoyons avec ceste. Et vous requérons que, en ensuyvant ce, vueillez ordonner à vosdits officiers et procureurs oudit conté de Bourgoingne, de semblablement entendre de vostre part en cest affaire et à l'apaisement amiable desdits différends, et faire sçavoir ausdits de nostre cité le jour qu'il vous semble que nosdits commis se pourront trouver pour vaquer en cest affaire, affin de, selon ce, eulx reigler, en ordonnant dès maintenant ausdits de vostre court de parlement à Dôle de cependant tenir en estat et surcéance toutes procédures et exécucions qu'ilz vouldroient faire contre iceulx de nostre cité, tant en commun que particulier, quelz qu'ilz soient, de action personnelles et criminelles, et aussi pour les limites d'entre eulx et ceulx de nostre conté de Bourgoigne, jusques après ladite assamblée amiable et que aurons entendu leur besoingnie, affin qu'il ne soit fait quelque chose contre nostre droit et haulteur de nostre saint-empire, ne contre le droit de noz subgectz de nostredit conté de Bourgoigne; car tel est nostre plaisir. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné à Wildembourg, le VIIe jour de novembre, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

551. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur prie sa fille et les gens de ses comptes, de tenir quittes les habitants de Besançon des sommes dont ils sont redevables pour droit de gardienneté de la ville. (*Anzeiger,* 1835, col. 402.) — (*Original.*)

(Wildembourg, le 7 novembre.)

Très chière et très amée fille, noz chiers et bien amez les recteurs et gouverneurs de nostre cité de Besançon nous ont fait remonstrer la grande charge, foule et deppense qu'ilz ont pour faire les réparacions et fortificacions que leur avons ordonné faire en nostredite cité et la perte qu'ilz ont dernièrement eue et supportée du passaige des Suyches, nous requérant y avoir regard. Et attendu que leursdites réparacions et fortifficacions redondent et viengnent aussi bien au prouffit et seurté de tous ceulx de nostredit conté de Bourgoingne que au leur, à cause mesmement que c'est la retraicte de tous lesdits du conté en cas d'éminant péril, il nous pleut les assister envers vous qu'ilz puissent pour cincq ou six ans estre tenu quictes des deniers qu'ilz doivent à vous, à raison de la gardienneté que le conté de Bourgoingne a sur eulx. Et pour ce, très chière et très amée fille, que sommes bien enclins à leur requeste et que les vouldrions bien à ce avancer, veu que les avons tousjours trouvé en toutes choses noz bons subgectz et désirans l'augmentacion et accomplissement de nostre maison de Bourgoingne, comme se originelement ilz en estoient yssuz, nous les vous

recommandons et requérons, autant qu'il nous est possible, que leur vueuillez accorder ladite quictance, pour aucun temps comme adviserez, pourveu qu'ilz soient tenuz d'employer chacun an à ladite réparacion deux fois autant que lesdits deniers de ladite gardienneté monte par an; et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné à Wildembourg, le VIIe jour de novembre, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

---

552. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Assemblée des États de Bourgogne à Salins. Pauvreté du pays foulé par le passage des Suisses. Nécessité d'un appointement avec les Vénitiens et avec les Suisses. Envoi d'un héraut en Écosse. Ambassade en Espagne. Difficulté d'obtenir de l'argent. Murmures des gens d'armes qui accusent la princesse de retenir leur solde. Dépense de la maison du prince et des princesses. L'Empereur ne peut différer sa venue aux Pays-Bas. — (*Minute.*)

(Novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay receu trois voz lettres par la dernière poste, toutes du VIIIe de ce mois et responsives en partie à celles que vous avoie escript; du contenu esquelles, Monseigneur, vous tiens bien recors.

Et en tant que par l'une d'icelles m'escripvés que avez conclut et ordonné faire assemblé les Estatz du conté de Bourgoingne, le jour Saincte-Lucie, en la ville de Salins, et que pour ce vueille faire les dépesches nécessaires et en oultre que y envoie Marnix ou quelque aultre qui ne soit dudit conté de Bourgoingne,

pour inciter lesdits des Estatz à vous consentir l'ayde par vous requise.

Monseigneur, ensuivant vostre bon plésir et commandement, j'ay fait faire lesdites dépesches que vous envoye par ceste poste et ay ordonné au capitaine des archiers, Beauregard, mon conseillier qui est de servyce, de desjà party d'icy pour aller celle part se trouver audit jour, de par moy, audit Salins, pour de tout son povoir s'emploier à ce que puissés obtenir vostre désir desdits Estatz. A quoy de sa part suis seure qu'il n'y aura nulle faulte.

Toutefois, Monseigneur, je tiens que ne ignorés pas la povreté du pays et le maulvais traictement que les Suyches leur ont fait au passer et repasser; au moien de quoy ilz eussent eu trop plus de besoing de repoz que de traveil. Néantmeng en riens ne vous vouldroie désobéir ny desplaire, quoi qu'il en doise advenir. Monseigneur, quant est au fait des Vénéciens, je vous supplie vouloir persévérer en vostre bonne voulenté qu'avés, selon que m'escripvez, de venir à quelque bon apoinctement avec eulx; car par ce moien, Monseigneur, pourrez à l'esté prouchain satisfaire à voz grans affaires; et iceulx vuydés, les pourrés tousjours en après réduyre à la raison.

Quant aux Suyches, Monseigneur, il me semble que ferés merveillieusement bien de mectre paine à les gaignier; car le cousté duquel ilz seront sera tousjours le plus fort; et par ce moien l'on pourra avoir beaucoup plus tot la raison des communs ennemys.

Monseigneur, suyvant voz lettres et instructions j'ay envoyé Artois le hérault en Escosse; et espère que son allée prouffitera beaucoup à réduyre ledit pays

d'Escosse en paix. De ce que s'en ensuyvra, Monseigneur, serés averty.

Au regard de ce que par voz troisièmes lettres m'escripvez de l'ordre tenu devers monseigneur mon nepveur, vous remectant aux lettres que sur ce m'avés escriptes, Monseigneur, j'ay receu lesdites lettres et suis bien délibérée ensuyr leur contenu; mais quant à l'envoy en Espaigne, Monseigneur, après que aurés ouy parlé les ambassadeurs d'Espaigne et d'Angleterre, vous m'en pourrés mander vostre bon plésir et la charge que vouldriés estre bailliée à celluy qui y sera; car tout ce qu'estoit contenu aux instructions que furent faictes avant vostre partement est quasi acomply par le traictié dont lesdits ambassadeurs vous avertiront.

Du fait de Gheldres, Monseigneur, l'on en fera selon ce que vostre bon plésir a esté le mander.

Et quant à ce que vostre argentier Phynsinghe m'a dit de vostre part, Monseigneur, je luy ay respondu particulièrement, ainsi que de luy pourrés entendre; et vous asseure, Monseigneur, que en toutes choses où vous pourray faire service, je le feray de très bon amour sans y espargnier ma personne ny mes biens; mais je ne puis pas conduyre les choses tousjours à ma voulenté, veu les grans affaires qui sont par deçà, comme ledit Phynsinghe scet.

Et pour ce, Monseigneur, qu'on a mis ordre en ceste gendarmerie, d'aultre sorte que les gens d'armes n'entendent, à vostre moindre charge, pour éviter qu'il n'y allast riens du vostre, aucuns s'avancent de dire, et mesmement les piétons allemans et suyches, qu'on leur a donné congié pour la pluspart, qu'on leur dé-

tient leur soldée et que je fais mon prouffit des deniers du roy d'Angleterre. Monseigneur, je n'ay receuz jamès ung solz; ayns sont les deniers ès mains du capitaine (?) de Tournay qui entent d'en payer les gens d'armes de mois en mois; et sera encoires bien venu si lesdits IIc mil escuz y peulent furnir. Et si j'ay jusques icy employé tout mon vaillant à vous servir et monseigneur mon nepveur, je ne me veulx maintenant revanger sur les gens d'armes; de quoy, Monseigneur, vous ay bien voulu avertir pour ce que sçay que pluiseurs en parlent autrement que à la vérité.

Monseigneur, je suis maintenant après pour mectre ordre aux finances et faire assigné la despence et estat ordinaire de monseigneur mon nepveur et de mesdames mes nyèces; cella fait, vous assigner vos Lte M florins et après l'on advisera le plus nécessaire et de conduyre les choses le plus à la raison qu'il sera possible.

Monseigneur, j'espéroye qne vous mesme deussiés venir ici; mais à ce que je vois, vous vous eslongniés de plus en plus, dont je suis desplaisante; car vostre venue de par deçà estoit fort nécessaire. Si vous prie que vueillés disposer vostre retour et non oublier vostre très humble et très obéissante fille, qui fait tout le mieulx qu'elle peult pour vous faire service.

Mon très redoubté, etc.

553. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur charge Louis Maroton de prendre les avis de Marguerite sur les affaires d'Angleterre et autres. Il agrée les excuses que lui fait sa fille. (*Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit*, 1835, col. 293.) — (*Autographe.*)

(Le 6 janvier.)

Très chière et très amée fille, je donne scharge à messter Loys, nostre secrétaere, pour vous avertir touchant la matère d'Engleterre et aussy de mes novelles, sur lesquelles nous désiruns avoer vostre bon avis. Au surplus, nous vous ewsuns piéçà donné respons à vous et luy de se que yl nous a ſaet raport par sa venu de par vous, sy ny ſuset la charge que avoes semblablement la pluspart donné au trésorier myssir Rolant, lequel avons incontinent donné entière responce sur tout.

Et touchant vostre excuse que ledit maestre Loys a ſaet sur le peur que avons eu sur vous, touchant nostre allé de par delà, nous sumus bien content de vostre excuse, cumbien que nous pourrions bien repliker; et espéruns que vous arés le ceur pour demourer tousjours nostre bonne ſylle. Ce scet nostre Seigneur qui vous aye en sa saincte guerde.

Faet de la main de vostre bon père, le vi^e jour de janvier, Maxi. 1513.

554. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle essaye de détourner son père du traité de paix avec la France, que négociait auprès de lui Quintana, ambassadeur du roi d'Aragon à la cour de Louis XII et auprès de l'Empereur. — (*Copie.*)

(Le 14 février.)

Monseigneur, il me semble par la lettre que m'avez dernièrement escripte, toute de la main de maistre Hans Renner, que désirez sçavoir mon advis et de ceux de vostre privé conseil et léaulx serviteurs, sur le besoingne de Quintana. Et pour ce que à présent ceux à qui désirés que espécialement je communique cette affaire (ne sont pas ici), aussy que je ne sçay encores bien comprendre la matère, suis délibérée attendre la venue du commandeur Loys Gillabert[1]; mais, Monseigneur, cependant ne me seroie abstenir vous escripre mon petit advis en cest affaire, non pas par forme d'advis ny de conseil, mais de quelque petite remontrance pour rendre devoir comme j'ay tousjours fait, ainsy que très humble fille doit faire.

C'est, Monseigneur, que le party que vous dites que l'on met en avant me semble si sommeire, tant à ce qui vous touche et à monsieur vostre fils[2], qu'il me semble n'estre que chose fainte en intention de vous amuser tous trois à l'occasion de cet appointement, afin de gaingner temps et tant faire que l'ung ou les deux de vous trois[3] délaisse de faire ses apprestes, comme vous estes tenus par les traités, sur espoir d'ap-

[1] Envoyé de l'Empereur vers Marguerite d'Autriche.

[2] Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien.

[3] L'Empereur, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre.

pointement, et vous faire perdre temps, comme il a fait l'année passée, à cause de la trève.

D'autre part, Monseigneur, quand *il*[1] offriroit bien ung appointement qui fût tout raisonnable et à l'avantage de vous trois, je ne sçay si après l'avoir conclut pour eschaper de cette fortune, se tiendroit bien ce qu'il auroit juré ou promis, comme l'on est asseuré qui se feroit de nostre cousté, comme fraischement par le traité de Cambray[2], et touchant le fait de Gheldres et en plusieurs autres traités par cy devant faits entre vous et luy avez peu voir et expérimenter. Par quoy povés mieux juger de la foy et léaulté des Françoes que nul autre.

Monseigneur, je suis seure que le sçavés mieux que moy; par quoy est folie à moy de le vous escripre; mais les autres princes sont plus loings de leurs ennemys que nous, et y a montaignes et mer entre deux. Avec ce, ils sont plus riches pour résister à leur ennemy que cette povre maison de Bourgoigne; par quoy fait cette affaire un peu plus à noter de vostre part que des autres; car quand maintenant l'on nous rendroit bien ce qui nous appartient, si est-il à craindre que, dedans deux ou trois ans, quand l'on verroit son point, qu'on ne le nous ostat et reprins, veu que aujourd'huy prendre et demain reperdre, ce seroit plus grant honte et déshonneur que auparavant.

Vous sçavés, Monseigneur, qu'ils ont en leur main *la loy salique* et autres points de ceste souveraineté[3] qu'ils prétendent, par lesquels ils trouveront toujours

[1] Il, le roi Louis XII.
[2] De 1508.
[3] Souveraineté sur la Flandre, qui était une pairie du royaume.

occasion, quant ils verront leur point, de reprendre sur nous ce que bon leur semblera.

Monseigneur, si le roy catholique est celuy de vous trois qui plus facilement s'encline à ceste paix, et y vouldroit induire les autres, ce n'est pas merveille; car il a ce qu'il demande; mais vous, ny roy d'Angleterre, ne l'avez pas. Toutesfois par le traitié il est abstraint de vous aidier à tous deux et vous à luy; et s'il vous conseille la paix et vous la voulés, il faudroit que, la faisant par son moyen, il vous aidât garder et défendre vos pays, qui sont les plus dangereux, s'il advenoit que cy après les choses retombassent à leur premier estre; car, puisque chacun veoit et est apparent que maintenant est l'heure ou jamès, que vous, Monseigneur, et cette maison, à l'aide de vos amis et alliés, pourrés venir au dessus de vos communs ennemis, par quoy pourrons tous avoir, avecque l'aide de Dieu, ce qui nous appertient, qui feroit nostre grand honneur et proufit; et, si par l'advis dudit seigneur roy catholique, les choses prenoient un autre chemin, et qu'il ne nous en advint si bien comme de exécuter nostre première entreprise, ne fauldroit laisser ledit seigneur roy sans grande obligation.

Et s'il venoit à traiter, Monseigneur, avec le duché de Bourgogne, ne fauldroit obmettre les comtés d'Auxerrois, Masconnois et Bar-sur-Saine, et aussy d'oster cette souveraineté, autrement que pour un temps, comme fut fait du temps de feu monsieur le duc Charles; car cela est toujours une ouverture pour rompre, et aussy de mettre en seureté le fait de Gheldres; autrement, Monseigneur, ce seroit toujours à recommancer.

Quant au fait qui touche le roy d'Angleterre, je tiens, Monseigneur, qu'il n'a nul pansement de faire appointement, et que jusques icy ne l'a eu et j'en suis seure[1]; mais je croy trop bien que, s'yl s'apperçoit ou il puisse soupçonner que l'on veuille changer aucune conclusion de ce que a esté traité avec luy, et que cela le pourra faire penser ce que jamais n'a pensé; et est la chose bien dangereuse; car il peut toujours avoir un bon appointement et grand, et si le veult faire seul, il est apparent que le peut faire meilleur que l'on ne luy sçaura faire.

D'aultre part, en le desjoindant de nous, est à craindre que qui en auroit affaire, l'on ne le pourroit recouvrer si aisément; parquoy, Monseigneur, penserés sur le tout.

De moy, Monseigneur, je désire autant la paix que personne vivant, moiennant qu'elle puist estre bonne et seure; mais autrement ce sera la perdition et destruction de ceste maison pour l'advenir, que Dieu ne veuille.

Monseigneur, je vous suplie prendre de bonne part ceste petite remontrance et comme de celle qui le dit de bonne affection.

[1] Marguerite pouvait parler de la sorte, puisque dans l'entrevue qu'elle avait eue récemment avec Henri VIII, elle lui avait fait souscrire un engagement ainsi conçu, d'après une minute écrite de sa main:

« Ma bonne seur et cousine, je vous promets, en parole de roy, de « non jamais traitter ni conclure paix ne trève avec nos communs en- « nemis, les François, sans vostre sceu et voulenté, à condition que « vous de vostre costé ferés le semblable, en cas que par iceux enne- « mis ou autre qui que ce soit, fussés requise faire quelque appoin- « tement ou trève; et de se pour vous mieux asseurer j'escris cestes de « ma main et sinée de mon sine manuel. »

555. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite fait de nouveaux efforts pour dissuader son père de faire la paix avec le roi de France. — (*Copie.*)

(Le 24 février.)

Monseigneur, j'ay jusques à icy toujours attendu de sçavoir ce que par Loys Gillabert me deviés mander; toutesfois je voy qu'il n'est nouvelle de sa venue; par quoy me semble pour mon devoir de vous toujours escripre mon petit advis. Et pour ce, Monseigneur, qu'il ne m'a esté possible de pouvoir encore assembler ceulx à qui je dois parler de ceste matère, comme par vostre lettre me mandés, ne vous puis encore mander leur opinion; mais j'espère de bref me trouver à Malines, là où je pourray faire ce qu'il vous a pleu me ordonner.

Et cependant, Monseigneur, je vous suplie me perdonner si de ma seule fantasie je vous advise, pour toujours non perdre temps.

Monseigneur, deux courriers sont venus d'Espaigne icy, lesquels se sont addressés à l'ambassadeur icy estant; et, comme j'entens, c'est pour la même charge que Quintana a eu devers vous, faisant mention de l'affaire qui tant seulement luy touche : assavoir comme le roy de France offre au roy catholique le mariage de sa fille, madame Rénée[1], et l'infante don Fernando[2],

[1] Renée de France, seconde fille du roi Louis XII, épousa, le 28 juin 1528, Hercule II, duc de Ferrare.

[2] Ferdinand d'Autriche, deuxième fils de Philippe-le-Beau. Marguerite avait été informée des intrigues du roi d'Aragon pour ce mariage, par une lettre de Jean Le Veau, où le pape est nommé *Ba*, l'Empereur *Be*, Louis XII *Bi*, et le roi d'Aragon *Bo*.

avec la quitance de Naples et du chasteau de Gennes, aussy de la duché de Milan, et que semblablement il offre pour seureté luy délivrer la fille en ses mains, avec plusieurs bonnes et grandes paroles; ce que je tiens, Monseigneur, avés déjà sceu par ledit Quintana. De ce qui vous touche, ny à monsieur mon nepveu, ny ès pays de par deçà il n'en est nouvelle, ny aussy du roy d'Angleterre, au moins pour ce que j'ay peu entendre par ledit ambassadeur, lequel m'en a bien au long parlé; et me semble qu'il avoit charge me solliciter que je tinsse la main en cest affaire devers vous, et que déjà vous aviez fait très bonne response audit Quintana, sur sadite charge et que je ne vous destournasse de vostre bon propos.

Monseigneur, ce que j'ay pansé sur cest affaire, est que le roy catholique parle très bien pour luy; et me semble qu'il ne pourroit faire meilleur marché pour ceste heure que la paix; car il ne demande plus riens, fors à garder ce qu'il a conquis; mais, Monseigneur, vous et nous par deçà demeurrions au blanc et à la fortune.

Car sy le roy d'Angleterre veoit qu'il soit délaissé de vous, il en fera son proufit trop mieux que ne sçaurions faire; ce que je suis seure jamès ne fera, se vous ne luy rompés vostre promesse.

Pour Dieu, Monseigneur, ne vous laissés abuser, et qu'il vous souvienne que l'année passée, vous consentistes légèrement au roy catholique faire la trève qui depuis vous fust tant domageable et à vos amis, dont plusieurs fois vous plaindistes à moy.

Pourquoy, Monseigneur, maintenant en cest affaire de Quintana ne laschés sitost la main, que premiers ne

soyez bien advisé et conseillié sur cest affaire pour mieux sçavoir et comprendre à quelle fin le tout pourroit tomber.

Monseigneur, entre le roy catholique et France il y a de grandes montaignes, et entre France et Angleterre est la mer; mais entre ses pays et France n'y a point de séparation; et vous sçavés la grande et invétérée inimitié que les François portent à ceste maison.

D'aultre part, Monseigneur, il fait à craindre que ces beaux offres de France ne soient tant seulement mis en avant pour eschaper la tempeste qui estoit apparente de tumber sur eux; si chescun eut esté disposé à faire son debvoir, comme le roy d'Angleterre est, qui fait de si grandes préparatives pour continuer la guerre, qu'il n'est à croire; et, quand les choses seront refroidies, que nous n'ayons ès pays de par deçà toute la descharge, que fait bien à doubter, pour autant que nostre peuple n'est point enclin à guerre, et est mal pourveu des choses nécessaires à la guerre.

Monseigneur, je croy que le roy d'Arragon désire demeurer en paix, pour autant qu'il a ce qu'il demande et qu'il est déjà vieulx et cassé; mais je ne sçais imaginer si ce sera le bien de monsieur [1] et de ses pays, veu que peut estre n'y aura jamais pour luy telle commodité.

Monseigneur, vous sçavés que le roy catholique est le prince en la chrestienté, après vous et monsieur mon nepveu, à cuy j'ay désiré plus de bien et d'onneur; et je n'en prens en tesmoin autre que Dieu et vous, qui sçavés le traveil que j'ay prins pour vous

[1] Charles d'Autriche.

mettre ensemble, comme deux vrays pères d'ung seul fils doibvent estre pour le bien de leurs communs enfans; mais, Monseigneur, là où je penseray que vostre honneur et bien touche et celuy de ceste maison, il n'y a prince au monde qui me sceut faire dire ny vous conseiller, fors ce que je cognoistray qui sera vostre bien, honneur et avantage. Parquoy, Monseigneur, sy ainsy est que ayés donné à Quintana meilleur réponse ou que luy ayés fait meilleur despesche à sa charge que par vos lettres ne m'avertissés[1], je ne sçay que dire, sinon que je ne le puis croire. Mais, si ainsy estoit, il est besoing que en faites vostre honneur et proufit, et que, en ce faisant, vous conduisés de sorte que les amitiés et promesses que avez faites et traitées avec ce josne roy (duquel, Monseigneur, povés estre asseuré, que, si vous ne luy donnés occasion du contraire, vous aidera et de sa personne et de son argent, sans nulle faintise) ne soient corrumpues ny enfraintes; car je vous asseure, Monseigneur, que en luy n'a nulle faintise; par quoy, en ce qui luy touche, l'on doit aller de semblable manière et ne luy rompre nulle promesse.

Monseigneur, je sçay qu'il y a beaucop de gens qui ne désire riens tant que de rompre ceste amitié d'Angleterre; et, pour ce faire, non sçachant autre moyen, contreuvent aucunes inventions de maulvaises paroles et langaiges qui touchent à mon honneur pour mestre ceste pique entre vous, ledit seigneur roy et moy[2];

[1] Marguerite soupçonnait que l'Empereur ne lui avait pas mandé tout ce qui se passait; et en cela elle avait raison.

[2] Marguerite était persuadée que M. de Chièvres (Guillaume de Croy) et quelques autres courtisans voulaient la brouiller avec l'Empereur pour lui ôter tout crédit et même le gouvernement des Pays-Bas.

mais, Monseigneur, soyés asseuré que ce sont toutes menterie et que aimeroye mieulx mourir mille fois, s'il estoit possible, que d'y avoir pensé et ne se met en avant que pour occasion d'esmouvoir ladite pique et d'estre quite de vous et de moy de par decha.

Monseigneur, vous povés par vostre sens et prudence à tout remédier; ce que j'espère ferés, et le surplus sera en la main de Dieu pour conduire toutes choses à son bon plaisir.

Monseigneur, je suis encore contrainte vous suplier qu'il vous plaise, si désirés avoir mon plus ample advis, qu'il vous plaise m'advertir de vostre vraye intention et voulenté; car sans cela, Monseigneur, vous vous tromperés et moi aussy.

556. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Nouveaux arguments contre la paix projetée avec la France, et conseils pour le cas où elle se ferait. Importance de recouvrer la Bourgogne. — (*Copie.*)

(Malines, le 6 mars.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay receu vos lettres en datte du 29 de janvier, par lesquelles me advertissés de l'arrivée de Quintana, secrétaire du roy d'Arragon, devers vous, et de la cause de sa venue; sur quoy désirés sçavoir mon advis et d'aucuns vos féables conseilliers estanz lès moy, en me advertissant de certaine ouverture par vous conceue.

Monseigneur, le contenu en vosdites lettres a esté

par moy communiqué aux seigneurs de Nassau[1], Chièvres[2], Berghes[3], Iselstain[4], gouverneur de Bresse[5] et président de La Roche[6], et me a semblé et à eux que la matère estoit de très grande importance. Et combien que vous soyés adverty de plusieurs pratiques qui se dressent en plusieurs lieux, ce que moy et eux ne sommes point et que entendés mieux l'affaire et le sçaurés mieux addresser que ne vous sauroie conseillier, toutesfois, pour vous obéir, et sous vostre correction, me semble et à eulx aussy, que le bien commun de vous et de monsieur mon nepveu, et des rois d'Arragon et d'Angleterre, est de demeurer unis et conjoints en amitié, tellement que, soit que la guerre se continue en vertu des choses promises et traitées à Tournay[7] ou que paix se trouve, que ce soit du consentement du roy d'Angleterre, lequel fait les plus grandes préparatives pour la guerre que roy ou prince ayt fait de mémoire d'homme et est apparent que, considéré la povreté qu'est au royaume de France, en faisant par le roy d'Arragon de son costé ce que a esté traité et que les années marchent, ils pourront et vous aussy avoir plus seure, plus durable, plus honnorable

[1] Henri, comte de Nassau.

[2] Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres.

[3] Jean ou Maximilien de Berghes.

[4] Floris d'Egmond, seigneur d'Iselstein.

[5] Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse.

[6] Gérard de Plaine, seigneur de La Roche, président du conseil privé des Pays-Bas.

[7] Quand l'empereur Maximilien eut appris que Henri VIII était entré à Tournai (septembre 1513), il vint l'y trouver avec Marguerite, sa fille, et le jeune prince Charles, son petit-fils. Durant cette entrevue, on se concerta sur plusieurs points importants de la politique européenne.

et proufitable paix que à présent. Et puis qu'il peut sembler que le roy d'Arragon conduiroit voulentiers l'appointement, et qu'il en a esté requis, il me semble que ferés bien de non avertir le roy d'Angleterre de quelque ouverture, jusques à ce que il vous demande vostre advis; ains laissés manier la chose au roy d'Arragon; et quand le roy d'Angleterre vous demandera vostre advis, vous le luy baillerés, selon que bon vous semblera.

Et, se le fait de la paix se pouvoit dresser au consentement de chacun et ne restât que à vostre consentement pour vostre intérest et celuy de mondit seigneur et nepveu, il nous semble que avés bien advisé de retirer vostre duchié de Bourgoigne; à quoy vous suplie vouloir avoir singulier regard et tant faire que à ceste fois elle soit remise en vos mains; que sera à vous et à vos amys un grand honneur. Et par le contraire, se appointement se faisoit et qu'elle ne fut recouvrée, le déshonneur et désestime, tant de vous que des iceus seigneurs roy d'Arragon et d'Angleterre en seroit grant envers tous princes chrestiens.

Monseigneur, s'il est question de venir à ce et recouvrer la duché de Bourgoigne, sera bien fait de non oublier faire expresse mencion des contés de Masconnois, Auxerrois et Bar-sur-Saine, et les recouvrer; lesquelles parties le roy de France usurpe de fait; et luy et ses prédécesseurs ne y ont prétendu aucun droit. Aussy pour ce que le procès de Nevers est de périlleuse conséquence pour monsieur mon nepveu et pourra cy après estre cause d'esmotion de guerre, et couster trois ou quatre cent mil escus, vous suplie, au cas dessusdit, tenir la main à ce que le roy de France le prende à sa

charge, ce que il peut bien faire; car il fera avec les parties adverses de monsieur tout ce qu'il voudra, et les contentera, s'il veut, de peu ou de riens.

Mon très redoubté seigneur, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escrit à Malines, le 6e de mars 1513. Vostre très humble et très obéissante fille MARGUERITE.

557. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Les ambassadeurs d'Angleterre ont hâte d'obtenir de l'Empereur réponse au mémoire qui lui est envoyé. Maximilien est prié de répondre de manière à satisfaire le roi d'Angleterre. Prorogation de l'assemblée qui devait se tenir en mai. Promesse d'un prêt de trente mille écus dans l'espoir que l'Empereur hâtera sa venue aux Pays-Bas. Les États ne veulent plus accorder d'aide sous prétexte de la majorité prochaine de Charles d'Autriche. Préparatifs du départ de Marie d'Autriche pour la Hongrie. Prise de la ville de Hernam par le duc de Gueldre. — (*Minute.*)

(Le 24 mars avant Pâques [1].)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, ensuivant ce dont vous ay fait avertir dernièrement par maistre Loys Maraton, les ambassadeurs d'Angleterre icy venuz sont esté devers moy, m'ont présenté leurs letres de crédence et exposé leur charge, qu'est en brief le contenu du mémoire que vous envoye avec cestes, lequel ay communiqué à vostre privé conseil. Et nous sumes par ensemble résoluz de vous en avertir pour savoir, sur le tout et ung ches-

[1] Une note marginale, de la même main que le corps de la minute, donne à cette lettre la date du 24 mars 1513.

cun des poinctz y contenuz, la responce qu'il vous plait qne je face ausdits ambassadeurs; de laquelle, Monseigneur, je vous supplie m'avertir à diligence; car le temps de ladite responce leur sera bien long.

Monseigneur, j'espère que ladite responce sera telle qu'elle sera agréable au roy, leur maistre, et qu'il ne se pourra douloir que ne luy vueillés tenir et accomplir tout ce que de vostre part a esté traicté avec luy, que sera vostre honneur et le mien; et par ce moien espère que le trouverés bon parent, amy et allyé de ceste maison.

Et quant à ce que m'avés escript d'envoyer devers ledit seigneur roy pour adviser de prolonger le terme de l'assemblée que doit estre en may, pour les occupacions que m'escripvés, Monseigneur, je le communicquerey par bon moien ausdits ambassadeurs; et par leur moien se pourra ledit affaire trop mieulx guyder que d'envoier homme propre devers ledit seigneur roy, ou cas touteffois que soyés de cest advis; autrement, y envoierey voulentier et mectray paine vous obéir.

Monseigneur, je leur ay fait aucunement et par bon moien entendre que ne seriés contant du reffuz qu'on fait maintenant de presser les xxx^{m} escuz accordez. Sur quoy, l'on m'a tantement déclairé que l'on fera bien que ledit prest sortira effect, moyennant que les deniers viennent en voz mains propres et soubz l'espoir que avancerés vostre venue par deçà pour parfaire noz communes emprinses; sur quoy, Monseigneur, pourrés avoir advis.

Et au regard de vostre venue, Monseigneur, elle est plus que nécessaire; et sans icelle, les affaires de par

deçà se pourteront mal; car les pays ne vueillent accorder ayde ny riens donner; et fault que cecy procède d'estre mal menez par aucuns maulvais espritz, soubz coleur que brief, Monseigneur doit estre hors de tutelle [1], et que lors ilz accorderont les aydes à mondit seigneur. Et à quoy, Monseigneur, tiens que par vostre sens et prudence sçaurés bien pourveoir comme il apartient. J'espère aussy, Monseigneur, que vostre appoinctement des Vénéciens avancera vostredite venue, duquel je suis joieuse, espérant que ce sera vostre bien et prouffit.

Touchant l'allée de madame Marie, Monseigneur, l'on n'y seroit faire plus grande dilligence, et se préparent et avancent fort toutes choses pour ladite allée. Ne reste, Monseigneur, sinon que n'avons moyen trouver chevalier et dame d'onneur convenables; toutesfois, actendant responce de ce que vous en ay escript, adviserey d'en faire pour le mieulx.

D'aultre part, Monseigneur, il convient que vous avertisse tousjours de quelques tristes et malplaisantes nouvelles; c'est que, puis deux jours ençà, monsieur de Gheldres a surprins par trayson la ville de Hernam, comme l'on m'a avertye, dont j'ay grant regret et desplaisir; et ne sçay que y faire ou pourveoir, ny comment l'on doit vivre avec luy. Si vous supplie, Monseigneur, me mander ce que je aurey à faire, car vostre conseil ne scet quel chose l'on y doit faire.

Au surplus, Monseigneur, j'envoye présentement un mémoire à maistre Loys Maraton d'aucunes choses touchant les affaires de Bourgogne pour vous dire et

[1] Voyez ci-après une lettre du 28 avril 1514.

remonstrer de ma part ainsi que, si c'est vostre plaisir ..... vous priant, Monseigneur, le vouloir oyr.

558. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Belle réception de l'archiduc Charles dans une ville qui n'est point désignée. Annonce d'une victoire. Sainte ligue. Paix avec les Vénitiens. Guerre projetée contre les Turcs. Importance de s'assurer des Suisses. Affaires des Pays-Bas à Rome. — (*Min.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, je vous veulx bien avertir comme ceulx de ceste ville ont fait une bonne et joieuse entrée à monsieur mon neveur et l'ont très voulentiers veu, et sont tous enclins et délibérés de se démonstrer tousjours bons et léaulx subgectz envers Vostre Magesté et luy, que sont toutes bonnes choses, dont me semble n'y aura que bien les remercier par voz lettres; car telles lettres pourtent aucunes fois du prouffit à l'avancement des affaires.

Monseigneur, je vous ay desjà escript comment avoie entendu les bonnes et grandes nouvelles de la belle victoire que Dieu vous a envoyé, dont m'a encoires plus à plein ratiffié le gentilhomme du vice-roy qui s'en est allé devers le roy d'Angleterre, que sont telles, Monseigneur, qu'elles ne pourroient estre meillieurs ny plus congruentes à voz affaires, et espère que tousjours voz affaires iront en prospérant, et ensuivant vostre commandement, Monseigneur, ay escript et mandé partout faire processions, feuz de joye et aultres réjouissements de ladite victoire; et au retour dudit gentilhomme luy feray fère ung honneste présent.

Monseigneur, j'ay aussi veu les articles et lettres qu'il vous a pleu m'envoier touchant la saincte grande lighe qui est en train de se faire et traicter à Romme, avec les additions sur iceulx faiz, que me semble estre grandement à vostre honneur et prouffit et semblablement à ceulx de vostre privé conseil, et sumes bien tous d'advis que debvés conclure ladite lighe parmy lesdites additions, le plustôt que pourrés.

Et ce néantmoins, affin de non empescher voz grandes emprinses de l'esté prouchaine et nonobstant ladite victoire que Dieu vous a envoyé, leur semble et à vous aussy que, se povés avoir quelque honeste traictié ou appoinctement avec lesdits Vénéciens, que le debvés prendre par l'advis de nostre sainct Père, du roy d'Arragon ou du vice-roy.

Et quant à faire la guerre contre les Turcs et Infidèles, dont èsdits articles est faite mencion, semble aussi, Monseigneur, que dès maintenant il se peult bien conclure, pour l'exécuter quant les princes chrétiens auront paix.

Monseigneur, il seroit aussi bon et nécessaire qu'il plust à Vostre Magesté considérer et dressier le moien que vous puissiés estre asseuré des Suyches pour l'année qui vient et qu'ilz ne servissent point les François ; car ainsi faisant, vous et voz alliés en auriés bien tost la raison.

Quant aux affaires de par deçà pour Romme, Monseigneur, je ferey faire une instruction par l'advis du conseil, que je vous envoiray par icelle faire mectre à deue exécution, vous avertissant, Monseigneur, que le roy d'Angleterre entend que l'obéissance de Vostre Majesté et de luy se facent par semblable. Par quoy

seroit bien que avertissés ledit sieur roy et moy de vostre advis sur ce, et quant et comment vous entendés faire ladite obéissance.

Monseigneur, j'ay donné aucune autre charge particulière à maistre Loys Maroton qui est party pour aller devers vous, et ce que surviendra.....

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

---

559. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Maximilien mande à sa fille qu'il agrée ses excuses. — (*Autog.*)

(Landau, le 20 décembre.)

Ma bonne fille, les esceuses que m'avés faet faere par le trésorier de Tamise, de quelque regret que dois avoir contre vous dont me contentés, espérant que toujours vous vous tiendrés envers moy en toutes choses comme j'ay confidence à vous et que vous conduirés en mes affaires et de nostre fils pour le tans à venir, selon que réson veult et, cumme vous dites et nous créons, que jusques yssy avés eu toujours bon volenté de la faere; et à Dieu.

Escript à Landau, le 20e jour de décembre, de la main de vostre bon père, qui toujours vous avertira vostre honneur. Maxi.

560. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur confère à Guillaume Lefort l'office d'aide du garde-huche de la cave de la princesse Marie d'Autriche. — (*Origin.*)

(Augsbourg, le 28 mars.)

Très chière et très amée fille, pour considération des bons services que Guillaume Lefort, parcydevant aydant de fourriérie de nostre très chière et très amée belle-fille, la roynne de Castille, a faiz à nostredite belle-fille oudit estat et autrement, tant en Espaigne que aillieurs, nous à icellui Guillaume, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, mesmement en faveur d'aucuns noz espéciaulx serviteurs qui nous en ont instamment requis, avons donné et donnons, par cestes, l'office de ayde de garde huche de la cave de nostre très chière fille, dame Marie d'Austriche, dont vous advertissons et requérons le faire joyr dudit estat et, pour ce, inscripre en l'estat que avons fait à nostredite fille, dame Marye, sans aucune difficulté; car nostre plaisir est tel. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XXVIIIe jour de mars, l'an XV^c XIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

561. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Nouvelles du siége de Térouane. La princesse regrette de ne pouvoir aller visiter son père qui est fort près d'elle. — (*Minute.*)

Mon très redoubté, etc.

Monseigneur, pour vous communicquer des nouvel-

les que ay peu savoir du siége de Théroanne et de l'estat des François, je vous envoye par ce porteur, mon escuier de service, les letres que m'ont de ce esté envoyées par les sieurs de Fyennes et du Reulx, qui ont expresse charge m'en avertir et esquelz ay escript désormais vous en escripre et avertir tout au long. Monseigneur, vous en verrés aussi des autres que m'a escript le sieur de Nassau. D'aultre part, Monseigneur, je vous envoye par mondit escuier une portraiture que l'on m'a baillé dudit siége de Thérouane [1], et vous pourra mondit escuier instruire de la manière dudit siége, si en ladite portraiture avoit quelque obscurité que ne puissiés entendre.

Monseigneur, le temps m'est bien long que suis si près de vous et que ne vous puisse veoir et, comme avés bien peu entendre, estoit mon désir vous aller audevant ou du moings vous envoyer visiter par aucuns de mes gens pour savoir de vostre bonne suicte et vous dire ma venue; mais ayant actendu que ne le désirés, m'en suis déportée, espérant, comme il vous a pleu m'escripre de vostre main, que bien tost vous verray. Mondit escuier vous dira le surplus.....

562. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite félicite son père de la prise de Térouane, et le conjure d'exposer moins sa personne. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur, etc.

Monseigneur, après le partement du gouverneur de

[1] M. Derheims, de Calais, a publié récemment, d'après l'original reposant à la Tour de Londres, le plan de la ville de Térouane, pris lors du siége de 1513.

Bresse, je receu les letres qu'il vous pleut m'escripre, déclaratives aucunement de la bonne victoire qu'il avoit pleu à Dieu vous donner et au roy de France et d'Angleterre, mon très honnoré seigneur et cousin, dont, Monseigneur, debvés croire que suis celle qui, après vous deux, en dois estre la plus joieuse et en ay fait rendre grâces et louanges à Dieu et le prier de la bonne continuation de vostre prospérité, vous merciant très humblement de vosdites bonnes nouvelles dont j'espère la continuacion et mesmement la briefve prinse de la ville qui emporte beaucop. Et pour ce, Monseigneur, que telz affaires ne se conduisent sans grant dangier, je vous supplie, Monseigneur, en l'onneur de Dieu, prendre bonne garde à vostre personne et non la ainsi haxarder, comme vous estes acoustumé; car vous sçavés que la chose emporte. Et pour ce que ne serey à mon ayse que ne saiche de vostre bonne prospérité, vous prie m'en avertir bien à plein par ledit gouverneur de Bresse.

Monseigneur, les cinquante archiers que désiriés se sont mys en point et armés à la couverte, et arrivèrent hier, Monseigneur; vous pourrés ordonner ce qu'ilz auront à faire.

563. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Affaires d'Angleterre. Il faut faire peu de fond sur les États du pays. Convalescence du jeune prince Charles. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay tout à ceste heure receu des letres de voz ambassadeurs, qui sont en Angleterre, adressées à vous; lesquelles vous envoye ensemble les mesu-

res qu'ilz m'ont escriptes affin que vostre plésir soit les veoir et visiter le tout, et sur le tout leur faire briefve responce et m'avertir comment je me doy conduyre en ses matières qui sont bien perplexes, et mesmes de mectre ordre au fait des..... car je n'ay pas grant espoir aux Estatz du pays.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

P.S. Monseigneur, je vous ay adverty de la convalescence de monsieur mon nepveur, lequel despuis s'est tousjours porté de bien en mieulx, tellement que maintenant l'on ne le peult souler de manger.

564. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite proteste de sa tendresse pour son père à qui elle écrira de sa propre main, aussitôt qu'elle sera délivrée de son catarrhe et de ses maux de dents. Affaires d'Angleterre. Demande de renseignements pour la fonte de deux figures envoyées par l'Empereur. Cure de Delft. Ceux de Mons s'opposent à l'aide accordée par les États de Hainaut. Marguerite recommande Louis Maroton qui paraît avoir beaucoup d'ennemis à la cour de l'Empereur. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay receu les letres qu'il vous a pleu m'escripre de vostre main, desquelles et de la bonne amour et affection paternelle qu'il vous plait par icelles me promectre, ne vous seroie jamès assés humblement remercier; vous asseurant que me trouverés à tousjours vostre très humble et très obéissante fille, comme par la première poste après ceste vous escriproy de ma main; mais j'ay à présent un caterre et mal de dens qui me destourbe.

Monseigneur, j'ay aussi receu les letres qu'il vous a pleu m'escripre touchant la matère d'Angleterre, de laquelle ay expressément escript au roy, à cause qu'il sembloit ladite matière se devoir mieulx conduyre à sa mesme instance et porsuyte que à la vostre ; de la responce qu'il me fera, Monseigneur, je vous avertirey à diligence.

Et quant à faire fondre les deux personnaiges que m'avés envoyé en paincture, Monseigneur, j'ay avec le trésorier appellé les meillieurs maistres de par deçà ; mais, sans avoir plus ample déclaration de vous, n'y sçauroient besoigner : assavoir de quelle haulteur il les vous plait avoir, et s'il seront façonnés derrière aussi bien que devant, ou s'il seront appuyés contre ung mur, ou s'il seront à jour, semblablement s'il seront durciz au feu ou par main de painctre ; car, selon cella, il fault faire l'estoffe. Par quoy, Monseigneur, me signiffierés, s'il vous plait, le contenu de cecy pour au surplus ensuyvir vostre bon plésir.

Au demeurant, Monseigneur, je vous escripviz dernièrement touchant la provision de la cure de Delph en Hollande, en faveur du filz du trésorier ; et pour ce que le bailly d'Amont, la poursuyt pour son beau-frère ensuivant le tour du rolle, s'il vous plait, en déclairerés vostre bon plésir et à cuy il vous plait qu'elle demeure.

Monseigneur, j'avoye demandé l'ayde en Hainau ; et quant s'est venu à l'accord, ceulx de la ville de Mons tant seulement ont baillé la négative. Il me semble, Monseigneur, que il n'y auroit que bien que leur escripvissiés une bonne letre sur ce ung peu rigoureuse, car il n'est en eulx après l'accort des prélaz et des nobles y contredire.

Quant aux Estatz de Brabant, il n'ont encoires baillé leur responce; et suis toujours icy l'actendant.

Monseigneur, j'entens bien que maistre Loys Maraton a beaucop de hayneulx et malvueillans, pour soliciter devers vous ce que je luy ordonne et vous dire la vérité; mais, Monseigneur, j'espère que luy serés tousjours bon seigneur. Et pour ce que le treuve bon serviteur, le vous recommande.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

---

565. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Marguerite propose à son père de conférer à Mercurin Gattinare l'office de chef du conseil privé, que Jehan Le Sauvaige cumulait avec celui de chancelier de Brabant. — (*Minute.*)

Mon très redoubté, etc.

Monseigneur, j'ay mainteffois pensé à ce que me ordonnastes piéça faire chief de vostre privé conseil de par deçà, messire Mercurin de Gactinère, président de Bourgoingne, vostre serviteur et le myen, actendu que messire Jehan Le Sauvaige estoit pourveu de l'estat de chancellier de Brabant, et les causes qui vous povoient mouvoir à ce. Toutesvoyes, obstant qu'il est mon continuel serviteur, je différay le faire, pour obvier aux murmuracions des seigneurs de par deçà qui tous désiroient y avoir gens à leur poste, et aussi par ce qu'il sembloit audit messire Jehan Le Saulvaige qu'il exerceroit bien les deux offices; et à ceste cause vous ay ledit messire Jehan par plusieurs fois en ce recommandé. Néantmeng, Monseigneur, quant j'ay eu tout veu et pensé, je treuve que vostre opinion estoit très

bonne et que ledit messire Mercurin seroit très bien séant et ydoine, tant pour le sens et expérience que sont en luy, comme sçavés, comme aussi pour ce qu'il ne se benderoit point avec ses seigneurs et ne se mesleroit aucunement de leurs différens, ayns feroit ce qu'il vous plairoit luy commander, sans faveur ou parcialité; et treuve qu'il n'en y a guerres de plus clercs que luy de par deçà. Par quoy, Monseigneur, me conformant à vostredit advis, et voiant que ledit messire Jehan Le Saulvaige est fort traveillé de exercer lesdits deux offices, comme il m'a dit, me semble, pour éviter toutes indeues faveurs et parcialités, et aussi la porsuite de ces serviteurs qui contendent estre pourveu oudit estat à leur appétit, que ne seriez mieulx pourveoir oudit estat de chief de vostre privé conseil, pour ung temps, que dudit président de Bourgoingne, actendu qu'il ne peult avoir aucune indeuhe affection, comme auroit ung qui seroit des pays de par deçà; et si vous trouvez qu'il se conduyse bien, comme j'espère fera, vous le pourrez après continuer et ériger ainsi qui il vous semblera. Et en ce cas, pour ce qu'il n'a le langaige thiois, il pourra avoir ung assistent ou deux des maistres des requestes ordinaires telz qu'il vous plaira, qui suppléront ce qu'il ne pourra faire, comme ce faisoit du temps des feuz chancellier de ceste maison, qui semblablement ne sçavoient ledit langaige. Sur quoy, Monseigneur, je désire bien sçavoir vostre advis et bon plésir, dont je vous prie estre advertie par la première poste.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

1514

Commençant le 16 avril, finissant le 7 avril.

566. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle se montre surprise de ce que son père a conclu avec le roi de France une trève d'un an pour lui, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre, se portant garant de ce dernier. Elle craint que ce traité n'indispose le roi Henri VIII. — (*Minute sans date, mais qui doit être du mois d'avril* 1514, *après Pâques.*)

Monseigneur, j'ay à ce soir receu lettres du roy catholique de crédence sur son ambassadeur icy estant, lequel m'a dit et monstré lettres dudit seigneur roy son maistre, escriptes à Madrid le 9 de ce mois, comment Quintana avoit, par vostre commission et ordonnance, en vous faisant fort du roy d'Angleterre, fait et conclut une trève d'ung an[1] entre vous, ledit roy catholique, le roy d'Angleterre et Monseigneur d'une part, et le roy de France d'autre, et le mesme a escript, ledit Quintana estant présentement en la cour de France, audit ambassadeur, comme verrés par la copie desdites lettres que vous envoye avec ceste, pour plus grande information de ceste affaire.

Monseigneur, ce sont nouvelles qui sont bien grandes et différentes de mon entendement; et ne sçay com-

[1] Le traité de cette trève conclue à Orléans, le 13 mars 1513 (v. s.) se trouve dans le recueil de Frédéric Léonard, II, 93, et dans celui de Dumont, IV, 1re part., 179.

prendre comme ledit sieur roy d'Angleterre le prendra [1], veu les grandes apprestes qu'il fait à la guerre; toutesfois, Monseigneur, je n'en demande point sçavoir plus qu'il ne vous plaist, et croy que avés le tout fait à bonne intention et de son sceu, et comme celuy qui entend les affaires mieux que moy. Parquoy, Monseigneur, me déporte vous en plus avant dire, sinon que après vous suis celle qui seray la plus joyeuse, quand vos affaires s'addresseront en bien, et desplaisante s'il y avoit inconvénient.

Monseigneur, je vous ay ci-devant fait aucuns petits advertissemens, selon mon entendement, touchant ses matières, lesquels tiens aurés prins de bonne part, pour autant que par iceulx aurés peu veoir et comprendre que n'y vais que à toute bonne intention, et prie à Dieu, Monseigneur, que tout puisse bien aller, et à vous doint bonne vie et longue.

Escript [2], etc.

[1] Henri VIII prit en effet fort mal la chose, comme il le témoigna à Marguerite elle-même et aux envoyés de l'Empereur. Voyez *Lettres de Louis XII*, IV, 312, 328, 335, 346.

[2] Marguerite écrivit en même temps et dans le même sens au roi d'Aragon.

567. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Il importe de dissiper les soupçons du roi d'Angleterre en confirmant une alliance avec lui, ou bien il faut rompre, en acceptant la trève du roi d'Aragon avec Louis XII. Elle conseille de donner des ordres pour l'affaire de Gueldre, et de demeurer uni aux rois d'Angleterre et d'Aragon. Elle a trouvé certaines lettres de l'Empereur un peu obscures. Il paraît que le pape voudrait faire une ligue au préjudice de la maison d'Autriche. Dispositions pour le prochain départ de madame Marie promise au roi de Hongrie. Le mariage du jeune prince Charles le mettra hors de tutelle. (*Lettres de Louis XII*, IV, 304.)

(Malines, le 28 avril.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, depuis que vous ay assés amplement escript le mescontentement du roy d'Angleterre, et de la response qu'il a faite sur ce que avoie communiqué de vostre part à ses ambassadeurs.

Iceulx ambassadeurs sont venus derechef devers moy, et m'ont baillé extrait de leurs lettres touchant ce que nouvellement l'ambassadeur du roy catholique estant en Angleterre, a proposé audit seigneur roy d'Angleterre et à son conseil, que vous envoye, ensuivant lequel m'ont dit et affirmé que ledit seigneur roy avoit, à cause desdittes parolles, conceu plus grande souspeçon que paravant, en me priant de leur déclairer vostre intention et voulenté.

Monseigneur, je leur ay de nouvel fait toutes les excuses que m'a esté possible, et ay prins en mon ayde le conte Félix mon cousin, qui leur a aussy fait toutes les remonstrances convenables; mais je ne les puis ni

sçay aucunement contenter ny rapaiser ni tant fère qu'ils vueillent accepter aucun retardement du mariage de madame Marie, et persistent tousjours que ce soit en la ville de Calais; mais après avoir ouy ledit conte Félix sur cecy, ils espèrent bien que le roy leur maistre sera content retarder la chose jusques à la fin de may.

Parquoy, Monseigneur, est nécessaire et expédient que vostre bon plaisir soit prendre une finalle résolution en ses affaires, et que m'en déclarez ouvertement et briesvement vostre vouloir et intention; car certes, Monseigneur, il ne se peut plus bonnement dilayer, et soit d'une façon ou d'autre, est nécessaire qu'ils sachent vostre résolution; autrement j'ay peur que nous faisions de nos amys nos ennemys; et à vous dire la vérité, pour le retardement de cecy, je pers desjà mon crédit et réputation envers eulx.

D'autre part, Monseigneur, demeurant ainsy, ne sçay comment nous nous devons conduire sur les frontières, que fait bien à considérer; car si vous confirmez la tresve, faudra vivre d'une sorte; et ou cas que non, d'autre, comme bien povez sçavoir; mais il est expédient le sçavoir; car le terme des garnisons que les Anglois ont entretenu jusques à oires sur nos frontières, expirera dans ung mois prochain.

Monseigneur, j'ay tousjours dit ausdits ambassadeurs, et escript au roy leur maistre, suivant ce que m'avez escript, que ne confirmeriez icelle paix ou trefve que ce ne fut du sceu et consentement dudit seigneur roy. Monseigneur, je vous suplie que en cecy et tous autres affères, vostre plaisir soit me mander vostre intention à ce que je sçache comment me conduire tant envers les Anglois que autres; car le temps nous presse.

En oultre, Monseigneur, est nécessaire adviser ce qui sera à faire au fait de Gheldres que deppend du demeurant; car de ma part je ne sçay quel tour y donner, et ne s'y peult bonnement riens faire sans vous.

Et pour conduire et guyder toutes ces choses, appaiser ledit seigneur roy, et mesmement ce que m'avez fait dire par ledit conte Félix, mon cousin, estoit bien nécessaire vostre venue, dont maintes fois vous ay supplié et derechief supplie, sans laquelle sera chose impossible conduire les grans affaires à honneur et proufit, combien que de ma part en feray tout mon léal devoir, et ne excéderay en riens qu'il me soit possible, vostre commandement.

Je tenoye que auriez donné quelque charge audit comte Félix du fait de laditte trève, et que à cette cause il deust aller de vostre part en Angleterre; mais j'ay trouvé que non, dont je me suis trouvé estonnée et perplexe pour les causes que dessus, et ne sçay bonnement penser comment vous pourrez satisfaire d'une part et d'aultre; et si sçay bien qu'il est nécessaire et expédient, pour le bien et seurté de vous et de ceste vostre maison, que demouriez tous trois unis et conjoincts.

Monseigneur, j'entends bien que ne povez bonnement satisfaire au désir dudit seigneur roy d'Angleterre, s'il ne nous assiste grandement; mais si vostre désir est tel que de le faire, je vous supplie le mander à luy ou à moy ouvertement; et en ce cas vous verrez à quoy il tiendra et dont la faulte procédera.

Il est vray, Monseigneur, que vous m'avez escript trois ou quatre lettres de cest affaire; mais je ne les sçay bonnement entendre ny par icelles comprendre

vostre intention; et parquoy vous supplie icelle me déclarer plus ouvertement, afin que vous puisse obéir et servir.

D'autre part, Monseigneur, je sçay comme le pape pratique fort de faire sa ligue avec toute l'Italie, les Suysses et les François, et y veult nommèement comprendre et enclourre ledit seigneur roy d'Angleterre, offrant luy faire avoir bonne et honnorable paix. Vous entendez, Monseigneur, à la barbe de cuy cecy se seroit.

Si vous supplie, Monseigneur, bien penser à tout ce que dessus, et m'y vouloir faire briefve et ample responce, me déclarant par icelle de vostre vouloir et résolution en toutes choses, tant comprinses en cestes que aux autres que auparavant vous ay escriptes.

Quant aux trente mil escus dont vous m'avez escript, j'en ay parlé au trésorier; et luy et moy en avons parlé au maistre d'ostel Casius qui vous en doit faire la response.

Touchant l'allée de madame Marie, tout est prest; et sans faulte nulle partira d'icy le second jour de may, qui sera deux jours après le jour que avez mandé, et ira par Grave, ainsi que avez advisé.

Monseigneur, aucuns me disent que la solempnization du mariage de Monseigneur faicte, il sera lors hors de tutelle. Parquoy seroit nécessaire que advisissiez pourveoir à toutes choses, de manière que ne trouvissiez à ceste cause les choses d'aultre sorte que n'entendez.

Monseigneur, vous me manderez tousjours vos bons plésirs pour à iceulx obéir de mon pouvoir, Dieu en ayde, auquel je prie, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vie et longue.

Escript à Malines, ce XXVIIIe d'avril, anno XIIII.

568. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande Anne de Beaumont, dame d'honneur des jeunes princesses, laquelle, jusqu'à présent, a été mal payée du traitement qui lui était assigné. Elle prie l'Empereur de lui accorder pour ses vieux jours la jouissance d'une des maisons du prince à Gand. — (*Minute.*)

(Malines, le 1er mai.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, donna Anna de Beaumont, dame d'onneur de mesdames mes niepces, que bien congnoissés, m'a remonstré le soing, paine et traveil qu'elle a continuellement eu de jour et de nuyt, emprès la personne de monsieur mon nepveur et mesdames mes niepces, puis leur naissance jusques à présent, tellement que, en se dépourtant du gouvernement de mondit seigneur, elle en a rendu bon compte et semblablement de madame Marie. Quoy considérant, le feu roy mon seigneur et frère, cuy Dieu absoille, avant son allée en Espasgne, luy ordonna et feist son traictement à en être payé par le recepveur de Flandres sa vie durant; ce néantmoings, après le trespaz dudit feu seigneur roy, elle n'a peu avoir joyssance dudit traictement; ains est demeuré infructueux, non laissant pourtant à tousjours servir de bien en mieux; mais devenant en eaige, luy est nécessaire avoir désormais quelque peu plus de repoz et de despence qu'elle n'a eu pour parachever honnorablement le résidu de ses jours, comme à son estat appartient. A quoy, pour le maulvais traictement qu'on luy fait en la mal payant

de son estat, qui est bien petit au regart de ses grans services; elle ne pourroit furnir; pourquoy requéroit que le don et accord à elle fait par ledit feu roy, cuy Dieu absoille, fust désormais de vertu et efficace, et qu'elle n'eust affaire que audit recepveur de Flandres.

Monseigneur, sa demande me semble si raisonnable que bonnement l'on ne la luy seroit esconduire; parquoy n'est mestier vous en beaucop parler. Touteffois bien informée de ses vertuz, painne et service, ne me seroie tenir de icelle très affectueusement vous recommander en ce que dessus; et d'aventaige. Monseigneur, pour ce qu'elle devient ancienne et débile, me semble que, en correspondant aucunement à ses mérites et services, luy debvés d'abondant octroyer l'une des maisons de monseigneur mon nepveur à Gand pour sa retraicte; et actendu son eaige, ne fait à présupposer que, selon cours de nature, mondit seigneur et nepveur n'en sera longuement chargé. Si vous supplie, Monseigneur, luy faire sur ce bonne dépesche qu'elle congnoisse ma requeste luy avoir esté de quelque bon fruict et effect.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Malines, le premier jour de may xv^c^ xiiii.

---

569. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Départ de la princesse Marie d'Autriche pour l'Allemagne.

(Louvain, le 4 mai.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, le seigneur de Flagy et autres ordonnez pour le service et conduycte de madame Marie,

ma niepce, en son présent voyage d'Austrice, s'en vont, et se trouveront avec madite niepce le plus tost qu'ilz pourront devers vous; par lesquelz entendrez tout à plain l'estat, conduicte et gouvernement dudit voyage. Et me semble, Monseigneur, que ferés bien de, quant à ceulx qui s'en vouldront revenir, leur faire bonne et briefve despesche; ce que je vous prie vouloir faire, et les avoir au surplus pour recommandez.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur, etc.

Escript à Louvain, le IIIIe de may XV^c XIIII.

570. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

La princesse informe son père d'un voyage secret du duc de Gueldre à la cour de France. (*Lettres de Louis XII*, IV, 318.) — (*Minute.*)

(Malines, le 6 mai.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay, puis trois jours ençà, esté advertye de plusieurs et divers coustez que messire Charles de Gueldre est alé, luy troisiesme tant seulement et en habit dissimulé, en la court de France, je ne sçay à quelle intention, et que ung peu auparavant y avoit envoyé le seigneur de Wassenaire; et pour ce, Monseigneur, que je tiens la chose pour vraye, attendu que en ay eu l'advertissement de plusieurs lieux, le vous ay bien voulu faire sçavoir.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Malines, le VI de may anno XIIII.

571. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Départ d'une ambassade pour l'Angleterre. Difficulté de trouver de l'argent. Marguerite se dispose à emprunter du roi d'Angleterre; mais pour se le rendre plus favorable, il faudrait se résoudre au sujet du mariage de la princesse Marie. Marguerite éprouve aussi de la gêne dans ses propres finances et appréhende de faire *banque rotte*. Elle se dispose à conduire son neveu et ses nièces à la Vure et à Bruxelles pour leur amusement. — (*Minute.*)

(Mai.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay, par maistre Loys Maraton, receu voz letres escriptes de vostre main, ouy et entendu la charge qu'il vous a pleu luy donner devers moy.

Sur quoy, Monseigneur, pour responce vous averty que j'ay incontinent mandé le président, et luy ay ordonné se faire incontinent prest pour aller en Angleterre, et acomplir la charge contenue ès instructions qu'il vous a pleu envoyer; ce qu'il fera. Et demain j'envoyerey devers messire Jehan Colle, qui est à Malines, pour faire le semblable. Et pour ce, Monseigneur, que j'ay ordinairement affaire dudit président, luy ay ordonné que, sa charge exposé, et la première response eue, il s'en revienne devers moy; et s'il vous semble que l'on y doise faire plus grant résidence, ou que, ce pendant, vous survient quelque autre affaire, ledit messire Jehan Colle y pourra bien satisfaire.

Quant à l'argent, Monseigneur, que désirés avoir, je vouldroie le vous povoir incontinent envoyer; mais je ne voy moyen de le savoir tirer des finances de par deçà, car il n'y a de quoy; et là où l'on pensoit avoir

quelque bon accord des pays de Brabant, ilz ont embroulié leur accord; de sorte qu'il n'en viendra point de net au prince XXIIII^{m} florins pour les deux termes sur lesquelz en a desjà d'assignés pour plus de c^{m} florins. Et quant aux autres pays, ilz n'ont encoires riens accordé, et ne les y scet l'on induyre. Pourquoy, Monseigneur, et pour autres choses, est plus que nécessaire vostre venue. Touteffois, Monseigneur, pour vous assister à vostre besoing, je me traveillerey les tirer en prest du roy d'Angleterre, sur l'obligacion du trésorier et de moy, pour la somme par vous requise, ou ce que en pourrey avoir, vous envoyer le plus tost que pourrey par lettre de change, comme le désirés.

Et pour plus facilement induyre les Anglois à ce, me semble, Monseigneur, que feriez bien vous résouldre sur le fait du mariage de madame Marie, et aussi de ce qu'ilz requièrent, en cas qu'ilz n'acceptent la trève, se povoir servir de voz subgectz de par deçà; de sorte qu'ilz eussent cause eulx en contenter, et que de ce ilz puissent estre avertiz à diligence par voz ambassadeurs avant leur partement d'illec; car ilz se deulent et mescontentent merveillieusement de ces deux pointz.

Monseigneur, si j'avoye les deniers que demandés, j'aymeroie trop mieulx les baillier que les emprumpter; mais avec ce que ay grant charge et despence, et qui m'accroît de jour en jour pour le gouvernement qu'il vous a pleu me baillier, je pers maintenant par an, à quoy le roy de France a mis la main, plus de dix mil francs, tant ès pièces du comté de Charlois, Noyers, Chaulcin, la Perrière et Chastelchinon, que en ce qu'il a arresté tous les deniers des greniers à sel du duché

de Bourgoingne, que des terres avant dictes; et procède ce principallement pour les places que voz gens tiennent au conté apartenant à ceulx qui tiennent party françois; à quoy, Monseigneur, vous supplie vouloir remédier, ou il me conviendra faire bancque rotte.

En oultre, Monseigneur, pour complaire à monsieur mon nepveur et mesdames mes nyepces, qui de ce m'ont très instamment requise, je suis contraincte mener ung peu jouer monsieur à la Vure, et de là à Breuxelles, où j'actendrey de voz nouvelles, dont je vous supplie, et ferey ce qu'il vous plaira me commander; aydant Dieu, ouquel je prie, mon très redoubté seigneur et père, etc.

---

572. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Solennité du mariage de madame Isabeau d'Autriche avec le roi de Danemarck. Un Français, nommé le Général de Normandie, est allé en Angleterre avec une mission secrète. Pillage de plusieurs villages en Hainaut par les Français. Négociation du mariage du duc de Gueldre avec la fille du duc de Clèves. (*Lettres de Louis XII*, IV, 324.) — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 12 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, après l'arrivée des ambassadeurs de Dannemarke qui fut mercredi passé, ils eurent jeudy leur audience publique, et visitèrent monsieur et mesdames et firent les recommandations de leur roy avec toutes bonnes et parolles, se départant jusques au vendredy que j'envoyai devers eulx les chancellier de Brabant, président de Bourgogne et autres députés pour

visiter leurs pouvoirs et iceulx veuz, contredits et débatus, furent remis au lendemain qu'estoit samedy pour se trouver devers mondit seigneur et moy où ils ne faillirent point, et illecques requirent très instamment que les solempnizations se dussent parfaire le lendemain qu'estoit le jour de la Trinité, ou quel jour le roy, leur maistre, tenoit la feste de sa coronation et unction. Et combien, Monseigneur, que faire une telle solempnité et feste si à coup semblat chose bien difficile et que l'honneur n'y povoit estre tel ny les aprestes que eusse bien désiré, ce néantmoins, désirant leur complaire et satisfaire à leur désir, fus contente que laditte solempnité se tint ledit jour de la Trinité qui fut hier que, les choses adressées et mises en ordre le plus que m'a esté possible, les parties se sont trouvées ledit jour, entre dix et unze heures, le mieùlx en point de nostre part et au plus grant honneur qu'il a esté possible, selon le brief temps, au devant de la grant salle de cette maison où monsieur de Cambray a fait les promesses et espousailles par parolles de présent, comme il appartenoit, entre le roy de Dennemarke, estant illecq pour luy et son procureur espécial le second de ses ambassadeurs ordonné à ce par les autres, et madame Isabeau, ma niepce, laquelle certes il faisoit bon veoir. Lesdittes promesses faites, l'on alla ouyr la grant messe deans icelle salle; et furent les ambassadeurs assis comme il appartenoit, et celluy d'Espagne du costé de monseigneur, au contentement de parties; mais ceulx d'Angleterre ne s'y peurent trouver à cause qu'on ne les sçavoit accorder. Et quant se vint le soir, le soupé fut dressé et ung chascung assis, comme il appartenoit, et après le souppé danses et tournoys jus-

ques bien tard qu'on se retira et alla l'on coucher la dame des nopces et ledit procureur et ambassadeur espécial la chaulse couppée, comme il est accoustumé faire entre grands princes. Tellement que le tout fut très bien sollempnellement et deuement accomply, au grant contentement desdits ambassadeurs qui m'en remercièrent très fort à leur partement; et croy qui chercheront désormais, puisqu'ils ont accomply leur charge, de se despecher et expédier pour leur retour, auquel l'on gardera vostre honneur et de ceste maison, le mieux qu'il sera possible.

Monseigneur, j'ai, puis la venue de maistre Loys, receu deux vos lettres, du contenu èsquelles vous tiens bien records, et regarderay me conduire et faire conduire nos ambassadeurs qui sont en Angleterre, selon leur contenu.

Au demeurant, Monseigneur, je tiens qu'il y a en Angleterre ung personnage françois nommé le Général de Normandie qui y est allé sous couleur de payer la rançon du duc de Longueville; mais je me doubte qu'il n'y ait quelque autre charge; car j'entends qu'il y est fort bien venu et qu'on l'entretient souvant et luy fait l'on très bon recueil. Il me semble, Monseigneur, que ferez bien d'y avoir bon advis et conseil, et d'en parler à l'ambassadeur d'Angleterre estant lez vous, et je feray le semblable par deçà.

Monseigneur, je eus aussy hier nouvelles comment les François ont fait encore quelque course en Haynau et pillé aucuns villages estans sur les frontières de France, et croy qu'ils eussent fait pys, ne fut que le comte de Nassau, à ma rescription, s'est trouvé audit pays avec le plus de gens qu'il a peu pour résister à

leurs emprinses, et a eu encoires huit cent chevaulx de la garnison de Tornay que messire Ponnyngue [1], gouverneur de Tournay, luy a envoyé; mais je luy ay escript qu'il ne face aucune invasion, ains seulement qu'il tache à garder le pays et se deffendre.

Monseigneur, ce sont affaires dont je me trouve perplexe; si vous supplie, Monseigneur, me mander comme je m'y dois conduire.

Monseigneur, quant à la despesche de maistre Loys Maraton, qui me solicite d'icelle incessamment, j'atends response d'Angleterre; car du costé de par deçà la chose est bien mal preste; et sy tost que l'auray qui sera brief, vous en advertiray à diligence.

Mon très redoubté seigneur, etc.

Fait le XII de juin XV^c XIIII, à Bruxelles.

P. S. Depuis ces lettres escriptes, j'ay esté advertie que les États de Clèves et de Julliers se doivent brief assembler pour prendre une résolution sur le fait du mariage d'entre la fille du duc de Clèves, et messire Charles de Gheldres, dont vous ay naguères escript; et à cette cause, j'envoye maistre Anthoine de Waudripont devers ledit duc de Clèves; mais, Monseigneur, si désirez empescher ledit mariage, est besoin que escripvez incontinant bonnes lettres audit duc de Clèves et ausditz Estats que ils ne veullent procéder plus avant; autrement je fais doubte que la chose ne se face.

[1] Édouard Ponnyngs, nommé *Pongnyon* dans une autre lettre de Marguerite, ci-dessus I, 440, est appelé *Povin* dans l'*Histoire de Tournay*, par Poutrain, qui fait l'éloge de ce personnage, I, 309.

573. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Le jeune archiduc Charles est atteint d'une fièvre continue pour avoir trop dansé aux noces de sa sœur, la reine de Danemarck. — (*Minute.*)

(En juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, après avoir fait et acomply les espousailles de madame Ysabeau, ès quelles monseigneur s'est monstré bon frère et tout délibéré tant aux danses que acompaignier madite dame sa sœur jusques à la perfection d'icelles, et ung peu plus peult estre que sa complexion ne portoit, est advenu que le lendemen desdites espousailles s'est trouvé invahy d'une fièvre qui l'a tenu et tient dès lors jusques à présent qu'est le quart jour, sans qu'il en ait peu jamais estre du tout quicte, ny aussi trop griefvement pressé; au moyen de quoy, maistre Loys et les aultres médecins la treuvent continue. Touteffois ce n'est pas des plus aspres et ont bon espoir, avec l'ayde de Dieu et du soing qu'ilz y prendent, et non seulement eulx, mais aussi mon cousin le seigneur de Chièvre et aultres par vous ordonnez à l'entour de mondit seigneur, de le remectre brief en bon estat de guérison et convalescence, dont je serey la soliciteresse et m'y emploierey de mon povoir. Et pour ce, Monseigneur, que en la personne d'ung tel prince ne peult avoir si petite maladie qui ne face bien à penser, vous en ay bien voulu avertir, soubz l'espoir de brief vous povoir avertir de l'entière convalescence; vous suppliant prendre, Monseigneur, mondit advertissement de bonne part.

Mon très redoubté seigneur, etc.

574. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Maladie de l'archiduc Charles. Guérison retardée à cause du déclin de la lune. Affaire de Louis Maroton. Froide réponse du roi d'Angleterre à la demande d'un emprunt. Le comte Félix de Verdemberg appelé au conseil de la princesse. — (*Minute.*)

(Le 14 ou 16 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, je vous escripviz derrenièrement de la maladie de monsieur mon nepveur, que m'est chose bien desplaisante, et vous cuydoie subséquemment avertir brief de sa sancté; mais la lune s'est sur ce trouvé au deffault, qui a causé, comme disent les médecins, la longueur de ladite maladie, tellement que mondit seigneur ne se peult encoires trouver hors de fièvre; combien toutefois qu'elle soit fort diminuée, et se porte bien selon l'accident, et tellement que, à l'ayde de Dieu et de la bonne solicitation et diligence qu'on y prent, j'espère qu'il pourra brief estre en bonne convalescence; dont et de son estat je vous avertirey de temps à aultre, et y feray tout ce que me sera possible.

Monseigneur, maistre Loys Maraton a très instamment solicité sa charge envers moy et ceulx des finances, tellement qu'il y a esté trouvé ung expédient tel qu'il escript bien à plein à Me Hans Renner pour vous en avertir; et incontinent qu'il en aura la seurté du trésorier, je le dépescherey pour s'en retorner devers vous.

Quant à la responce d'Angleterre, je l'ay eu ung peu froide, quant à ses xxx^m^ escuz; mais elle estoit faicte

avant l'arrivée du président et de Jehan Colle, lesquelz, comme j'entens, estoient arrivez devers le roy, passé a sept jours; mais encoires n'ay-je eu nulles nouvelles d'eulx, ny de leur besoigne.

Monseigneur, j'ay receu voz letres du IIIIe de ce mois, ensemble la ratifficacion des trèves que m'avés envoyé, dont j'ay, ensuivant le contenu de voz précédentes letres, averty lesdits président et Colle, et en userey comme m'avés mandé.

Semblablement, Monseigneur, quant à mon cousin le conte Félix, je l'ay fait et ferey tousjours appellé en tous conséaulx d'importance; et quant il se y voudra trouver, me fera plésir, car je désire bien qu'il entende toutes choses pour vous en avertir à la vérité; et le treuve saige et prétieulx personnaige auquel, pour l'amour de vous et de l'affinité qui est entre vous, moy et luy, vouldroie faire tout plésir et adresse; mais il me semble qu'il s'ennuye de par deçà.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie, etc.

575. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle déduit les raisons pour lesquelles il ne lui est pas possible de payer au seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne, le supplément de pension que l'Empereur lui avait accordé. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 19 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay receu les letres qu'il vous a pleu m'escripre en faveur de mon cosin, le seigneur de Vergy, afin de luy faire croistre sa pension de huit cens frans, oultre les douze cens que je luy fais payer

annuellement, à cause de son office de mareschal de Bourgoingne. Monseigneur, je tiens qu'estes assez souvenant, quant me remistes la conté de Bourgoingne, qu'il vous pleust me dire que pourteriés la creue que mondit cosin demande et celle de ma cosine la princesse d'Oranges, combien, Monseigneur, que luy ay tousjours fait le myeulx que j'ay peu; et encoires présentement ay donné mil frans audit seigneur de Vergy, sur les trois mil que ceux dudit conté m'ont donné, oultre le don qu'ilz vous ont derrenièrement fait. Et si vostre plésir estoit, Monseigneur, me remectre que puisse par cy après et doiresenavant demander et faire requerre ausdits du conté dons ou aydes, ne les vouldroye appliquer à mon prouffit, seullement ains les employeroye très voluntiers à l'entretenement de mesdits cosine et cosin, et autres bons personnaiges dudit conté que je désireroye bien traicter et entretenir, et vous descharger de leurdite pencion. Aussi j'en racheteroie du demaine si avant que lesdits deniers le pourroient pourter avec que je désire bien y avoir quelque maison pour ma retraicte à l'advenir, combien, Monseigneur, que vous sçavez aussi comme ceulx dudit conté de Bourgoingne sont frans et n'ont accoustumé faire nulles aydes, synon par dons gratuitz. Et pour les soulaiger, en faveur de la loyalté qu'ilz vous ont toujours portée, je ne leur vouldroie demander aydes que pour les choses susdites et de leur bonne vueille (volonté).

Monseigneur, il me desplait que pour bien traicter mondit cosin de Vergy et d'autres du pays, mes affaires ne se peulent si avant pourter; car comme vous sçavez, Monseigneur, le roy de France m'a fait em-

pescher mon revenu des conté de Charrolois, Noyers, Chastelchinon, Chaulcin et la Perière, greniers à sel et deniers venans du sel de Salins, jaçoit que mes officiers en la saulnerie de Salins baillent et délivrent journellement sel pour le fournissement des greniers à sel du duché, afin d'entretenir les lymites et cours dudit sel. Et touteffois ils n'en recouvrent riens, ny de tout ce que dessus, montant à plus de douze mil livres par an, qu'est la plus grande partie de mon revenu. Au moyen de quoy, Monseigneur, ne m'est bonnement possible pour cette heure de pouvoir faire audit Seigneur de Vergy ne autres, noz bons et loyalx subjets, le bon traictement que desireroye bien; vous suppliant, Monseigneur, les avoir tousjours pour recommandez et, actendu ce que dessus, prandre ceste de bonne part, me commandant tousjours voz bon plésirs pour à iceulx vous obéyr et servir de mon povoir, aidant Dieu, etc.

Escript à Bruxelles, le XIXe de juing, anno XV^c XIIII.

---

576. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Deux gentilshommes castillans sont recommandés par le roi d'Aragon pour être admis dans la maison de l'archiduc Charles. — — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 22 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, puis aucuns jours ençà le roy catolique m'a escript aucunes letres en faveur et recommandacion de deux gentilzhommes castillians qui sont venuz par deçà, pour les mectre en l'estat de monsieur mon nepveur : assavoir l'ung pour servir des quatre

estatz et l'aultre en la chambre. Touteffois, Monseigneur, à cause que le nombre y est desjà par tout si grand et si confuz, leur ay respondu que ne le vouldroie ny oseroie faire, sans préalablement vous en avertir et savoir sur ce vostre bon plésir. Si vous supplie, Monseigneur, me vouloir icelluy signiffier le plus tost qu'il sera possible, affin que leur puisse rendre responce.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie, etc.

Escript à Bruxelles, ce XXIIe de juing MXIIII.

577. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Convalescence du jeune prince Charles d'Autriche. — (*Minute.*)

(Le 25 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, despuis mes dernières letres, monseigneur a tellement amendé que, la Dieu-grâce et à la diligence qu'on y a prins, il est hors de fièvre et se porte très bien, et n'est maintenant question en son cartier que de faire bonne chière; et espère qu'il sera bien tost reffaict : que ne m'est pas, Monseigneur, petite joye et consolacion, comme povés bien penser; et saichant, Monseigneur, que en povés avoir esté en perplexité, vous en ay bien aussi voulu avertir à toute diligence pour vous mectre hors de toute mélancolie.

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Escript le XXVe de juing, anno XIIII.

578. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Nécessité d'aviser sur le refus que fait le roi d'Angleterre d'accepter la trève conclue avec Louis XII. Disette d'argent et difficulté de recruter des troupes. Découverte d'une trahison pour surprendre Thionville. (*Lettres de Louis XII*, IV, 346.)

(Le 20 juillet.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, par les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du xe jour de ce mois, desquelles vous tiens bien souvenant, voy bien que vous trouvez perplex de ce que le roy d'Augleterre n'a voulu adhérer à vostre voulenté, quant au fait de la trève, et que, sur ce et ce qui en deppend, estes délibéré de prendre une bonne résolution par l'advis de vostre grand conseil, pour en après d'icelle m'advertir, et, par vosdittes lettres, réitérez les précédentes et celles que avez escript à vos ambassadeurs qui estoient en Angleterre.

De quoy, Monseigneur, ne me donne point de merveille, veu que l'affaire n'est point de petitte importance, et qu'il y échiet bien avoir bon advis et conseil; car beaucoup de grandes choses en peulent dépendre que pourroient estre contraires de vostre désir et qui passent mon entendement. A ceste cause, Monseigneur, et que çà devant vous ay assés à plein escript mon advis de ses affaires, ne seroye que en dire, fors qu'il est nécessaire que y prendrez quelque bonne résolution, et le plustost sera le meilleur; et me doubte que la tardité que s'en est jusques icy ensuivie ne préjudice fort ausdittes affaires, combien que j'espère en Dieu que toutes choses iront mieulx qu'on ne pense.

Quant à tenir les gens d'armes ensemble et envoyer les lettres aux capitaines pour ce faire que leur escripvez, Monseigneur, attendu le congé donné piéçà ausdits capitaines et le département de leurs gens, l'affère a ressemblé difficile. Parquoy l'ay mis en délibération de vostre conseil privé, et a en icelluy esté dit que d'entretenir gens d'armes sans souldée seroit la toutalle destruction du pays, aussi qu'il n'y avoit celuy, si ce n'estoient aucuns qui ne demandent que le hutin [1], qui se voulsist tenir en armes sans estre asseuré de gages et souldée, veu qu'il n'y avoit moyen de ce faire et que lesdittes gens estoient de piéçà départis et chascun en sa chascune, réservé aucuns qui sont soubs Simon François et Janin Cousturier qui encoires mangeoient le povre peuple, jaçoit qu'on eut esté contraint leur donner de l'argent à la charge du prince pour se départir. Pour lesquelles causes a été advisé et conclut en icelluy conseil de non devoir envoyer vosdittes lettres à iceulx capitaines jusques vous fussiez adverty de toutes ces choses, pour après en ordonner vostre bon plésir, lequel, Monseigneur, j'ensuivray toujours et vous obéyrai de tout mon povoir; et croy bien que si vous avez affaire de gens d'armes, moyennant qu'ils soient asseurez de leur payement, que recouvrerés bien tous ceulx qui estoient assemblez et des aultres assés; mais sans argent l'on n'en seroit rassembler cinquante.

Monseigneur, je tiens que le président [2] et Jehan

[1] Désordre, sédition, émeute. Ce sens est tout naturel; et il n'est pas nécessaire de lire *butin*, comme le propose l'éditeur des *Lettres de Louis XII*.

[2] Gérard de Pleine, seigneur de La Roche

Colla vous auront fait response au contenu des lettres que leurs avez escriptes et dont m'avez envoyé la copie; et sera bon, Monseigneur, que prenez sur toutes choses une bonne résolution; autrement tous vos pays et affaires par deçà demeureront en grand hazard.

Le marquis de Baden, mon cousin, m'a advertye d'aucune trahison que ung capitaine de Florenge [1] demenoit pour surprendre Thyonville, et comme il a fait exécuter l'ung de ceulx qui devoit demener cest affaire, et m'escript qu'il vous a adverty du tout. Il me semble, Monseigneur, que ferez bien luy escripre, qu'il face prendre bonne et soigneuse garde en toutes les villes du duché de Luxembourg; et je feray le semblable.

Monseigneur, j'espère, après que aurez ouy maître Loys Maraton, qui est arrivé devers vous, que m'avertirés de toutes vos nouvelles, dont, Monseigneur, je vous supplie, et au surplus me mander et commander vos plésirs pour les accomplir de tout mon povoir, etc.

[1] Robert de La Mark, seigneur de Sedan et de Florange ou Fleuranges, voulant se délivrer des liens féodaux qui, par cette dernière seigneurie, l'attachaient à l'empire, essaya de conquérir pour la France la place de Thionville, d'où Florange dépendait. Poincelet, châtelain ou capitaine de Florange, était chargé de ce coup de main qui échoua. Voyez *Histoire de Thionville*, par M. Teissier, 77.

579. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Deux Espagnols demandent d'être admis au service du prince Charles. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 30 juillet.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, il est icy puis aucuns jours ençà arrivé ung des filz de don Pedro Porta Carrero, homme ecclésiastique, et ung autre josne gentilhomme, nommé don Alvaro de Ayala, parent de l'évesque de Badajoz, qui désirent chacun en son endroit estre retenuz au service de monsieur mon nepveur. Touteffois, Monseigneur, à cause que telles retenues sont réservées à vous, ne leur ay fait autre responce, fors que vous en escriproie voulentiers; ce que je faiz; et vous supplie m'en mander vostre bon plésir pour icelluy accomplir de tout mon povoir, Dieu en ayde auquel je prie, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, le pénultiesme jour de juillet xv^c^ xiiii.

580. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur adresse la minute d'une lettre que l'archiduc Charles doit écrire au roi d'Aragon, en faveur de l'ambassadeur Urrea. — (*Original.*)

(Inspruck, le 24 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons cy deans encloz une copie de letres que désirons que

nostre filz l'archiduc Charles escripve en walon et signe de sa main à nostre frère, le roy d'Arragon, en faveur de l'ambassadeur Ureas[1], comme par icelle copie entendrez plus à plain; et vous requérons de incontinent faire despeschier ladite lestre par nostredit filz pour la délivrer à l'ambassadeur Nuca, estant par delà, affin de l'envoyer incontinent à nostredit frère par la poste qui s'en va présentement devers luy, et que pour ce icellui poste ne soit aucunement retardé; car icellui Ureas a fort la chose à cueur, plus pour autant qu'il a esté noury ou lieu où il requiert sa promocion, et que la plus grant part de ses parens y sont résidens ou illec allentour, que pour la valeur. En quoy faisant nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Insbroug, le XXIIIIe jour de septembre, l'an XV^c XIIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Ja. de Bannissis.*

581. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le fils du Bourguignon de Salins doit être entretenu en l'hôpital de Bracon. — (*Original.*)

(Inspruck, le 28 octobre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que feu le Bourguignon de Salins nous a esté bon et loyal serviteur, et que pour récompence de ses services nous l'avons parcidevant pourveu de l'ospital de Bracon au-

[1] Don Pédro de Urrea, ambassadeur du roi d'Aragon, qui postulait l'archevêché de Tarragone.

dit Salins, pour en joyr sa vie durant et de son filz, et que à présent de la part d'icellui son filz nous a esté remonstré que audit hospital luy est mis empeschement, soubz umbre de quelque malvueillance et maulvais rapport ou autrement, à ces causes escripvons que, ayant regard aux dessusdits services, vous vueillez avoir ledit filz du Bourguignon pour recommandé et l'entretenir oudit hospital, ainsi que la raison la vueult, et tellement le traictier que nostre requeste envers vous luy prouffite, et que autres noz bons serviteurs y prandent exemple. En quoy faisant nous ferez chose bien agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ynsproug, le xxviiie jour d'octobre, l'an xv^c^ xiiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

582. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il est recommandé au parlement de Dôle de ne plus molester les habitants de Besançon. — (*Original.*)

(Inspruck, le 9 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons présentement avec cestes la copie d'une lestre que ceulx de nostre cité de Besançon nous ont puis naguères escript, par laquelle ilz se complaindent de ceux de vostre parlement de Dôle, ainsi que verrez. Et pour ce que ceulx de nostredite cité offrent par leursdites lestres d'ester à droit et respondre par devant nous des questions et différens contenuz en icelles, qui est chose toute raisonnable, nous escripvons pré-

sentement devers vous et vous requérons de mander à ceulx de vostredit parlement de non les plus avant molester ou traveiller contre raison et équité, et au surplus que vueillez ordonner à aucuns d'eulx ou à autre tel personnaige que bon vous semblera de soy trouver en nostre ville de Fribourg, lorsque nous y serons. Et nous manderons semblablement à ceulx d'icelle nostre cité d'y envoyer leur commis pour veoir et entendre le droit de chacune des parties et les appoinctier amiablement, se bonnement faire povons; et en ensuivant ce escripvons aussi présentement à ceulx de vostredit parlement, ainsi que verrez par la copie d'icelles que vous envoyons semblablement avec cestes. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Insbroug, le IXe jour de janvier, l'an XV^c^ XIIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

583. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Recommandation en faveur du procureur de Charolais détenu prisonnier à Dôle. L'abbé de Baume est signalé par le maréchal de Bourgogne comme ayant mal parlé de l'Empereur, et comme dilapidant les biens de son abbaye. — (*Original.*)

(Inspruck, le 8 février.)

Très chière et très amée fille, nostre amé et féal cousin, le seigneur de Vergy, mareschal de Bourgoingne, nous a présentement fait remonstrer comment, à l'apreit d'aucuns voz serviteurs, vous faictes détenir en prison à Dôle, vostre procureur de Charlois pour

semblable matière que autreffois il a esté détenu prisonnier à Willevoirde, et de ce par vous fait relaiché, et que pour ce qu'il le congnoist et tient pour nostre bon serviteur et le vostre, il nous a supplié vous en escripre, à ce que le vueillez faire délivrer de ladite prison et le traictier gracieusement.

Aussi nostredit cousin nous a fait remonstré que l'abbé de Baulme [1], en Bourgoingne, doit avoir dit aucunes villainnes et injurieuses parolles de nostre personne et d'icellui nostre cousin, ainsi qu'il appert dehuement par information sur ce faicte et qu'il est homme qu'il destruict ladite abbaye et empourte tous les biens qu'il peut avoir et recouvre d'icelle en France où il est natif et résident, nous requérant avoir regard à ces choses et à la délivrance des prisonniers détenuz à Bracon et semblablement vous en escripre, affin d'y ordonner et pourveoir comment ou cas appartient; car, combien que icellui nostre cousin ait desjà, à cause de son office voulsu mectre la main aux biens de ladite abbaye et les tenir en arrest jusques après réparation condigne faicte par ledit abbé, si toutefffois icellui abbé a tousjours trouvé moyen de ravoir sesdits biens [2] au regrect et charge de nostredit cousin.

Et pour ce, très chière et très amée fille, que tant sur le fait de vostredit procureur que d'icelle abbaye de Baulmes, nous désirons bien que y pourvéez comment ès cas appartient, et que faictes quelque chose

[1] Guillaume Sacqueney, abbé de Baulme-les-Moines, ordre de Saint-Benoît, sur le Doubs, à cinq lieues de Besançon.

[2] Le 17 janvier 1517, Marguerite a accordé à Guillaume Sacqueney mainlevée de la saisie du temporel de son abbaye, à charge par lui d'employer quatre cents francs par an aux réparations de cette maison.

en ces affaires à la faveur et affirmacion de nostredit cousin et pour le bien et honneur de toutes parties, nous escripvons devers vous et vous requérons que sur les dessusdites affaires, et dont de la part d'icellui nostre cousin serez plus amplement informée, vous vueillez pourveoir et ordonner ainsi que trouverez, se devoir bonnement faire, et tellement, que icellui nostre cousin puisse congnoistre que non point en cesdits affaires, mais en tous autres ses affaires, vous le voulez bénignement et favorablement traictier.

Escript en nostre ville d'Insprugg, le VIIIe jour de février, l'an XV^c XIIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

584. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle recommande le seigneur de Wassenaere, récemment sorti des prisons du duc de Gueldre, où il a souffert beaucoup d'outrages et de vexations. — (*Minute.*)

(Le 26 novembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, le seigneur de Vassenaire, après avoir esté mis hors de prison par messire Charles de Gheldres et par la rençon de XX^m florins contans, s'est retiré devers monseigneur mon nepveur et moy, et nous a exposé et déclairé les grandes extorcions, viollences et injures que luy ont esté faictes ès dites prisons, et ce à quoy il a esté contraint, oultre ladite rançon, se soubmettre envers ledit messire Charles de Gheldres, comme au long pourrés entendre par ce

présent pourteur qu'il envoye par devers vous pour sesdites affaires. Et pour ce, Monseigneur, que lesdites extorcions, violences et dommaiges que luy ont esté faiz procédent d'avoir icelluy seigneur de Vassenaire esté prins au service de ceste maison, vous supplie, Monseigneur, en tous sesdites affaires l'avoir pour singulièrement recommandé; et vous me ferés honneur et plésir.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Bruxelles, le xxvie jour de novembre, anno xv^c xiiii.

---

585. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Envoi d'une instruction pour les ambassadeurs envoyés en Angleterre. — (*Original.*)

(Inspruck, le 11 février.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons présentement l'instruction de ce que désirons estre fait et besoingné avec le roy d'Angleterre par le seigneur de Lalaing, le prévost de Cassel, le seigneur de Castre et maistre Anthoine de Waudripont, comme le vous avons puis naguères escript. Sy vous requérons qne tenez la main envers ceulx des finances, qu'ilz soient incontinent despeschez pour faire ledit voiaige; et vous nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Inbsroug, le xie jour de

février, l'an xv^c xiiii. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

P. S. Vueillez aussi monstrer lesdites instructions à nostre filz Charles [1], et à ceulx de nostre conseil privé.

586. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Louis Maroton est dénoncé au prince Charles comme auteur de mauvaises intrigues auprès de l'Empereur. La princesse n'en croit rien; mais, si les faits sont vérifiés, elle prie son père de lui renvoyer ledit Maroton. — (*Minute.*)

(Gand, le 18 mars.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, à ce matin, monsieur mon nepveur m'a dit qu'il estoit informé que maistre Loys Maraton se mesloit par devers vous de tout plain de bronliz et traffiques à son dommaige, regret et déplaisir me requérant à ceste cause le révocquer et rapeller de vostre service.

Et pour ce, Monseigneur, que si ainsi estoit (ce que bonnement ne puis croire, veu que de cecy ni

[1] Nous avons une lettre de la même date adressée par l'Empereur au prince Charles, pour lui annoncer l'envoi de l'instruction dont il s'agit. On voit par là que l'archiduc, alors âgé de quatorze ans et majeur, prenait déjà une part active au gouvernement, et assistait aux délibérations du conseil privé. Il avait été émancipé et mis hors de tutelle, le 5 janvier précédent; et, le 19 du même mois, il signait les instructions en vertu desquelles ses ambassadeurs, le comte de Nassau, le seigneur de Sempy et autres, devaient aller complimenter de sa part le nouveau roi, François Ier, et traiter de l'hommage qui lui était dû, à cause du duché de Bourgogne et du comté de Flandre, etc. Je regrette de ne pouvoir insérer ici ce document fort curieux.

d'aultre chose mal faicte comme sçavés, jamais il n'a eu ordonnance ny commandement de moy) ne vouldroie aucunement me servir dudit maistre Loys, ayns, en complaisant à mondit seigneur et neveur, ouquel désire faire tout honneur et service, comme bonne tante, le révocquer et rapeller, vous en ay bien voulu préalablement avertir, à celle fin que, si ledit maistre Loys est tel que mondit seigneur et neveur a esté informé, vostre plésir soit le me renvoier. Et ou cas que ainsi ne fust et que ledit maistre Loys, comme je tiens, fust chargé à tort et sans cause, à la persuasion d'aucuns ses hayneulx et malvueillans, vous prie escripre une bonne lestre à mondit seigneur et neveur, à la descharge dudit maistre Loys, à celle fin qu'il entende la vérité, et en ce cas luy monstrer tour de bon seigneur et maistre.

Monseigneur, je vous mercie ce qu'il vous a pleu m'escripre touchant l'estat de vostre convalescence [1] et vous supplie continuer à m'en avertir; car le plus grant désir que j'aye en ce monde est d'estre souvant avertye de vostre bonne sancté.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vie et longue.

Escript à Gand, ce XVIIIe de mars, anno XIIII.

P. S. Monseigneur, je vous supplie me pardonner ce que ne vous escrips guères souvant; que procède pour non avoir matière quy vaille, aussi que, je tiens, mondit seigneur et nepveur vous escript toutes choses.

[1] Il est fait mention de cette maladie de l'Empereur dans une lettre latine anonyme et assez mystérieuse, adressée à Jean de Marnix, sous la date du 10 février précédent

587. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle prie l'Empereur de permettre que Hugues de Bulleux, écuyer d'écurie de la princesse Marie, se rende de Vienne à Bude pour visiter de sa part le roi de Hongrie et le prince son fils. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay advisé, si c'estoit vostre bon plésir, qu'il n'y auroit que bien que Hugues de Bullieux[1], mon serviteur, à présent servant madame Marie, ma nyèce, d'escuier d'escurie, après son arrivée à Vienne, se tirast à Bude pour visiter le roy d'Hongrie et le prince son filz de ma part, à celle fin qu'il sceust rapporter nouvelles de par deçà de la disposition, sancté et qualité dudit prince; que sera chose agréable à ung chescun de par deçà. Et en ce cas, Monseigneur, si vostre advis est conforme au mien, seroit expédient que vostre plésir fust luy baillier lestre et ordonnance de ce faire, affin que plus convenablement il peust faire ladite visitacion.

588. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il donne pouvoir à la princesse de traiter et conclure une alliance avec les rois d'Aragon et d'Angleterre. (*Anzeiger,* 1835, col. 403.) — (*Autographe.*)

Ma bonne fylle, en ensuant ce que don Pierre de Urrea, ambassadeur du roy katholike, et maistre Loys, nostre secrétaire, ont avisé aveque nous, que vous

[1] Hugues de Bulleux, seigneur de Franqueville, châtelain du château d'Aire, maître d'hôtel de Marguerite.

donnons povoir de traecter l'aliance entre nous et nos bons frères les roys d'Arragon et d'Engleterre, je vous promees, dedans IIII ou VI jours, de vous envoyer en bonne et ample forme. Et, pour tant que ceste matère ne doyt pas estre myse en délay, désirons de vous bien assurer que, sans plus tarder, vous besoingnés en ceste matère, en vous prometant le tout avoer agréable ce que par vous sera faet et conclut, saischant que c'est le bien de nous troys et de nous successeors. Ma très chière et très amée fylle, Dieu soit garde de vous.

Et que vous mestés en avant en ceste affaire le sieur de La Roche, nostre président sub coloir de aultre matère publike, etc.

Faet de la main de vostre bon et léal père MAXI.

---

589. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il demande que les capitaines Jehan de Berle et Symon François soient exactement payés de la pension de cent florins d'or par mois qui leur est assignée. — (*Copie.*)

Très chière et très amée fille, nos amez et féaulx capitaines, Jehan de Berle et Symon François nous ont fait remonstre que par l'ordonnance faicte à nostre cousin, le conte Henry de Nassauw, sur le fait de noz gens d'armes de par delà, ilz ont esté mis avec leurs gens de guerre soubz la charge et compaignye d'icellui nostre cousin; mais ilz ne sont point esté entretenus à leurs pensions de cent florins d'or par mois que leur avions auparavant ordonnée; du moins ilz n'en scèvent riens recouvrer de nostredit cousin, nous requérant sur ce les pourveoir et avoir regard qu'ilz

sont de noz anciens capitaines et serviteurs, et les faire traictier tant du passé que pour l'advenir, tellement qu'ilz puissent tousjours persévérer de bien en mieulx en nostredit service. Pour quoy et que avons lesdits capitaines en bonne et singulière recommandacion, nous escripvons devers vous et vous requérons que vueillez adviser de les faire récompenser et contenter de leurdit service passé; et, pour l'advenir, tenir la main qu'ilz soient tousjours entretenus en leur charge et pension, et comme noz bons et loyaulx capitaines et serviteurs. En quoy faisant, vous nous ferez plaisir agréable. A tant, etc.

590. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle l'informe de la nécessité de payer aux gendarmes de la garnison de Béthune leur solde, retardée de huit mois. — (*Min.*)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, le gouverneur de Béthune estoit icy venu soubz espoir de vous y trouver, pour vous avertir de l'estat dudit gouvernement; et mesmes que de piéçà, pour la seurté du chastel dudit Béthune, par ordonnance il y a mys XXXII compaignons de guerre, qui sont plus fortz dedans icellui que n'est luy-mesmes; et à cause qu'il est deu ausdits compaignions leur souldée de VIII moys, oultre tout ce que leur peult avoir esté assigné, il rameyne à doubte que, s'il n'y est pourveu, aucun grant inconvénient ne s'en puist ensuyvir. Dont, Monseigneur, pour sa descharge il vous fait avertir, vous suppliant donner ordre oudit

paiement; et, moyennant ce, il se parforcera de bien en mieulx prendre bonne et soigneuse garde d'icellui chastel et ville de Béthune.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur, etc.

591. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle expose les débats qui ont lieu entre le parlement de Dôle et le maréchal de Vergy, au sujet de plaintes formées par Jehanne Paris, et soutient que les torts sont du côté du maréchal plutôt que du parlement. — (*Minute.*)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, je vous tiens assez adverty des charges que une nommée Jehanne Paris, femme de Didier Constantin [1], a voulu inférer au président et autres particuliers de ma court de parlement. Monseigneur, pour ce que le seigneur de Vergy, mon cousin, vous pourroit informer et faire aucunes doléances que ceulx de ma court de parlement, en eulx informant de cest affaire pour en sçavoir la vérité, comme leur ay ordonné, auroient procédé autrement que par la raison et contre les droictures de son office de mareschal,

[1] Cette femme, détenue dans la prison de Salins par ordre du maréchal de Vergy, avait dénoncé Mercurin de Gattinare, président du parlement de Dôle et quelques conseillers, comme recevant pension du roi de France pour desservir et trahir Marguerite d'Autriche, leur souveraine dame. La cause étant évoquée par la cour, à l'exclusion des membres compromis, le maréchal s'opposa opiniâtrément à la délivrance de sa prisonnière. Entre-temps, celle-ci déclara que sa dénonciation lui avait été suggérée par le même de Vergy, qui du reste était l'ennemi personnel de Mercurin de Gattinare. Cette affaire ne laissa pas que de porter atteinte à la réputation de loyauté du maréchal

j'ay à ceste cause fait apporter toutes les procédures qui ont esté faictes en ceste matière par ceulx de madite court non suspectz, et bien au long fait veoir en mon conseil privé; et, icelles veues, m'ont fait rapport que mondit cousin n'avoit cause soy douloir desdites procédures, ains plus tost ceulx de madite court qui représentent ma personne, des reffus et termes que mondit cousin leur a tenuz en leursdites procédures. A quoy, Monseigneur, et à ce que par mondit privé conseil m'a esté raporté, ne me suis encoires voulu arrester; ains de rechief ay envoié le tout à ceulx de vostre grant conseil à Malines, ensemble des doléances que mondit cousin m'a fait baillé par escript par le sieur de Ray. Lesquelz, de vostredit grant conseil, après avoir le tout bien veu et entendu, m'ont escript leur advis tel que, si c'est vostre bon plésir, pourrez veoir et par icellui entendrez à la vérité que ledit seigneur de Vergy n'a cause de soy plaindre ou douloir de madite court, ne qu'ilz aient en riens entreprins contre les droictures de sondit affaire; ains verrez que plus tost mon auctorité y a esté foulée. En oultre, Monseigneur, vous envoie les copies des lettres que j'ay escriptes à mondit cousin de Vergy sur ce que dessus et à mon cousin, l'arcevesque de Besançon, son filz, sur certaines doléances qu'il faisoit touchant sa jurisdiction, pour plus à l'aise vous informer de toutes choses.

Au surplus, Monseigneur, je vous envoie aussi l'advis de ceulx de vostredit grant conseil, touchant les charges de Philippe de Chassey et du procureur général, lequel, si vous plait, pourrez faire veoir et vous en faire le rapport. Et par icelluy entendrez que

lesdits de Chassey et procureur n'ont cause d'eulx plaindre de madite court de parlement, mais demande estre poursuyvis par justice et jugiez selon leurs démérites. Et vous supplie, Monseigneur, en toute humilité, que si nulz de mes subgectz de Bourgoingne ou aultres vous faisoient aucunes plainctes ou doléances de madite court de parlement ou de mesdits officiers, m'en vouloir averty qu'ilz puissent estre ouyz ; car, Monseigneur, il me desplairoit qu'ilz feissent tort à nulluy ; mais aussi auroye merveillieux regrect que, pour garder mon auctorité et droictures, l'on les chargeast à tort et sans cause.

Mon très redoubté, etc.

---

592. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Envoi d'une ambassade anglaise en France. Le duc de Suffolk a charge de ramener à Londres la reine douairière de France. Difficulté d'organiser, faute d'argent, une ambassade pour l'Angleterre. La princesse ne se mêle plus d'affaires. Négociation secrète. Envoi du président de Bourgogne vers le roi de France. — (*Minute.*)

(Vers le mois de mars.)

Mon très redoubté seigneur et père, etc.

Monseigneur, j'ay receu trois voz lestres du XIIIIe de ce mois de diverse substance de laquelle vous tiens bien souvenant.

Et pour responce à icelles, vous avertiz comme le roy d'Engleterre a despesché une grosse ambassade devers le roy de France, dont est chief le duc de Suffort[1], qui a charge expresse, comme j'entens, de

[1] Charles Brandon, duc de Suffolk, fils de la nourrice d'Henri VIII.

requérir et ramener la royne douagière[1]. Par quoy, Monseigneur, n'est de besoing en faire aultre porsuyte; car l'intencion du roy d'Angleterre est assés conforme à la vostre.

Et quant aux ambassadeurs que ordonnez l'on face prestz pour aller en Angleterre avec l'évesque de Brice (Brixen), j'ay communiqué voz lestres en ceste partie au sieur de Chièvres, comme principal des finances et du gouvernement de monseigneur, lequel m'a respondu que les personnaiges estoient assés prestz; mais la difficulté gisoit sur l'argent dont l'on estoit assés mal porveu. Et croy, Monseigneur, qu'il dit vray; mais je n'y seroie aultre chose faire, car maintenant je ne me mesle d'affaire quelconque[2]; et sera nécessaire que escripvés audit sieur de Chièvres et au chancellier de adviser à ladite dépesche.

Quant à la matière secrète, Monseigneur, je tiendray tousjours main, si avant que mon petit advis aura lieu, que vostre vouloir et plésir soit ensuyvy; et au regard des derrenières lestres que vous ay escript sur ladite affaire, ça esté à la requeste de monseigneur, qui me fist faire ladite requeste par son chancellier; et saichant que par mes lestres ne s'en feroit mieulx ou pys, désiray bien luy complaire.

Monseigneur, quant on a esté sur la dépesche de ceste ambassade de France, Monseigneur et son conseil m'ont requis se povoir en icelle servir de mon

[1] Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, après deux mois et demi de mariage, épousa ce même duc de Suffolk qui l'avait amenée en France.

[2] Cette décision de la princesse peut servir à expliquer pourquoi, à dater de l'année 1514, les lettres du père et de la fille deviennent beaucoup plus rares.

président de Bourgoingne. Et je, congnoissant ledit président vous estre bon serviteur et à moy aussy, l'ay induyct et contraint, oultre son grey, pour austant qu'il désiroit retourner devers vous, accepter ledit voiage; ce qu'il a fait; et j'espère que vous et moy n'aurons que honneur et service de son allée; car par luy suis seur serés averty de toutes choses.

Monseigneur, aujourduy se fera l'entrée de mondit seigneur en ceste ville, et aultre chose ne seroie à présent que vous escripre, fors que je prie à Dieu, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vie et longue.

Escript. . . . . .

1515

Commençant le 8 avril, finissant le 22 mars.

593. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur désire que le président de Bourgogne vienne lui rendre compte de la besogne faite par les ambassadeurs que le prince Charles avait envoyés en France. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 9 mai.)

Très chière et très amée fille, pour ce que sommes advertis que les ambassadeurs, que nostre filz le prince d'Espaigne avoit envoyé en France, sont retournez par delà et que désirons amplement entendre et sçavoir leur charge et besongnie celle part, et avec ce communiqué aucunes choses sur ce à vostre président de Bourgoigne et d'autres matières, nous vous requérons que, le plus tost que pourrez, vueillez despescher et envoyer vostredit président devers nous, à tout ample information de leurdite besongnye en France et chargié d'autres vos affaires, pour après sur tout vous advertir de nostre bon plaisir. Priant à tant nostre Seigneur qu'il soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le IXe jour de may, l'an XV^c^ XV. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Botechou.*

594. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il demande que le grenier à sel de Florimond, en Alsace, qui n'a point de bénéfice à se fournir en Lorraine, puisse obtenir par an mille charges de sel à la saunerie de Salins. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 11 mai.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons avec cestes aucunes supplicacions et lestres de nostre conseil d'Elsas (Alsace) à nous présentées de la part de nostre amé et féal escuier, Melchior de Rinach, et les bourgremaistre et conseil de nostre ville de Florimont [1], touchant certain grenier à sel que leur avions parcydevant accordé faire et tenir audit Florimont. Et pour ce qu'il treuvent le seel venant de Lorrainne leur estre de grant charge et bien petit prouffit; mais, se s'estoit nostre plésir, les aidier et assister qu'ilz puissent en ce lieu recouvrer à Salins jusques à mil charges du menu seel par an pour en faire grenier et le distribuer audit Florimont et ès limites à l'entour, icelluy seel leur seroit beaucop plus prouchain et aysé à charrier et aussi de plus grant prouffit, et si se pourroient par ce moien résoldre et remectre en avant des pertes et dommaiges qu'ilz ont eues et soustenues par cydevant pour nostre service et autrement par Orvale de Feng, comme plus au long est contenu èsdites lestres et supplications, nous requérant sur ce les pourveoir.

Et pour ce, très chière et très amée fille, que sommes à ce bien enclins; car lesdits de Florimont nous

[1] Florimond, bourg d'Alsace, aujourd'hui Haut-Rhin.

ont adez esté bons et loyaulx subgectz, et si est une ville de frontière et des dernières de nosdits pays d'Elsas qui le plus a eu et supporté de charges pour nostredit service, nous, à ces causes, escripvons présentement devers vous et vous requérons que, actendu que la distribution du seel dessusdit se fait en ce cas aux subgectz de nostre maison d'Austriche et aymons trop mieulx et sommes de cest advis qu'ilz se furnissent, s'il est possible, dudit seel audit Salins, que en Lorraingne, vous vueillez adviser de sur ce faire adresse ausdits de Florimont pour lesdits mil charges de seel, par an ou tant que trouverez leur povoir faire distribuer, et pour ce, ordonner à voz officiers audit Salins et à ceulx des autres qui ont rente en icelle saulnerie de tenir journée et communication pour ledit affaire à certain jour où lesdits de Florimont soient appellez pour, après le tout bien entendu et débatu, y estre fait et ordonné comme trouverez estre affaire pour le myeulx et au solaigement et accroissement du bien de vous et noz communs subgectz. Et vous nous ferez chose agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ausbourg, le XIe jour de may, l'an XV^c^ XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

---

595. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettre de créance pour le prévôt de Louvain. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 20 mai.)

Très chière et très amée fille, nous envoyous présentement par delà nostre amé et féal conseillier le

vost de Louvain [1], et luy avons donné charge de vous dire et éclairer aucunes choses de nostre part ainsi que par luy entendrez. Sy vous requérons le croire et adjouster foy à ce qu'il vous dira de par nous. Et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le xxe jour de may, l'an mil v^c^ et xv. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

596. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Arrivée de divers ambassadeurs. La princesse charge Louis Maroton de faire connaître à l'Empereur les propositions de ceux d'Angleterre. — (*Minute*.)

(La Haye, le 30 juin.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, le prévost de Louvain, vostre ambassadeur, est icy arrivé samedy passé et m'a communiqué sa charge et avec luy, aucuns jours après, se sont trouvez devers moy les ambassadeurs de roys catholicque et d'Angleterre; lesquelz d'Angleterre ont proposé et mis avant ce que par les lettres de vostredit ambassadeur entendrez et ne s'y prendra aucune conclusion jusques à ce, Monseigneur, que l'on saiche sur le tout vostre résolucion. Monseigneur, j'escrips sur ceste matière et autres aucunes choses à maistre Loys pour vous déclairer de ma part. Je vous prie, Monseigneur,

[1] Le docteur Conrard Renner, frère du secrétaire de l'Empereur, Jean Renner. Voyez ci-dessus I, 218.

le vouloir croyre de ce que vous en dira et me faire sur le tout savoir vostre bon plésir.

Monseigneur, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à La Haye, le derrenier jour de juing xv^c xv.

597. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle insiste auprès de son père pour la remise des places que détient en Bourgogne le duc de Wirtemberg. — (*Minute.*)

(La Haye, le 10 juillet.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay veu la responce que le duc de Wirtemberg vous a fait aux letres que lui avez escript, touchant les places qu'il tient ou conté de Bourgoingne; et me donne merveilles qu'il fait difficulté de les remectre en mes mains, comme je vous avoie parlé et escript. Et pour ce, Monseigneur, que, comme vous ay diverses fois escript et fait dire, il me convient supporter grosse perte pour la détencion desdites places, au moyen de laquelle perte me treuve fort à l'arrière et seroye encoires plus, si ce n'est par vostre bon remède. Et comme j'y entends, ledit duc de Wirtemberg est présentement devers vous, lequel fera en ce beaucop plus pour deux motz que luy direz de bouche que pour celles letres; je vous prie, Monseigneur, que luy en vueillez parler de si bonne sorte qu'il ne face plus de difficulté de remectre lesdites places en mes mains; car, Monseigneur, je ne seroye extimer que ne désirez plustost évicter le dommage de vostre fille

unicque que de à son préjudice et grant ruine permectre le prouffit d'autruy. Et si tant est que icellui duc vueille dire qu'il a quelque querelle sur icelles places, à cause du fief ou autrement en quelque sorte que ce soit, après qu'il les aura mises en mesdites mains, luy en feray, comme dame souveraine de Bourgoingne, administrer si bonne et briefve justice qu'il aura cause s'en contenter. Si me semble, moyennant ce, il ne pourra bonnement reffuser ladite restitution.

D'aultre part, Monseigneur, j'ay receu les letres qu'il vous a pleu escripre à ceulx des Lighes et à vostre ambassadeur celle part, pour le différend qu'ay avec lesdits des Lighes touchant Mortaul; desquelles letres, Monseigneur, humblement vous remercye.

Mon très redoubté seigneur et père, je prie à tant nostre Seigneur vous donner bonne vye et longue.

Escript à La Haye, le xe de juillet xv^c^ et quinze.

598. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Recommandation pour le protonotaire de La Mote, qui se rend auprès de l'archiduc et de la princesse. — (*Original.*)

(Inspruck, le 31 août.)

Très chière et très amée fille, combien que nous eussions voulentiers retenu par deçà nostre amé et féal conseillier, le prothonotaire de La Mote, et ayons affaire de son service, toutefois il nous a tant et si diversement poursuy luy donner congié pour aller devers nostre filz Charles luy faire la révérence et appoinctier ses affaires celle part, que ne luy avons plus peu dényer ou dilayer ledit congié, ains luy avons

présentement accordé pour aucun temps. Et pour ce que avons trouvé icellui prothonotaire homme tout saige et bon serviteur, nous l'avons singulièrement en grâce et recommandacion, et vous requérons que pour l'amour de nous, vous le vueillez aussi avoir pour recommandé et lui faire en ses affaires toute faveur, adresse et assistence, et le traictier ainsi que vouldriez faire à ung de noz bons et privez serviteurs; car pour tel le tenons et avons confidence en luy; et luy avons donné charge vous dire aucunes choses de par nous, comme par luy entendrez plus à plain ensemble de noz nouvelles. Sy le vueillez croire de ce qu'il vous dira de nostre part pour ceste fois. En quoy faisant, nous ferez plésir fort agréable. Ce scet nostre Seigneur, qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Insbroug, le derrenier jour d'aoust, l'an mil v^c et xv. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

599. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur mande près de lui Mercurin de Gattinare; et, pour écarter tout motif de retard, il ordonne de faire vider sur-le-champ le procès qu'il soutient, et de lui fournir de l'argent pour son voyage. — (*Original.*)

(Inspruck, le 4 septembre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que avons à présent très nécessairement affaire du service de nostre amé et féal chevalier et conseillier, messire Marcurin de Gattinayre, vostre président de Bourgoingne, et ensuivant ce que vous en avons dernière-

ment escript[1], nous luy mandons présentement de, incontinent et toutes excuses cessans, venir par deçà devers nous. Et affin qu'il ne prenne excusation sur son deu ou sur la vuydange de son procès par delà, nous escripvons à nostre filz le faire paier et contenter de sondit deu et faire vuydier sondit procès, aussy lui donner argent pour faire son voiaige jusques devers nous, dont vous advertissons et requérons de ordonner audit messire Marcurin faire ledit voiaige et tenir la main et vous emploier envers nostredit filz, à ce qu'il face paier et contenter icellui messire Marcurin de sondit deu, et à sa briefve expédition et envoy devers nous. En quoy faisant, nous ferez plésir fort agréable. Ce scet nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ynsprugg, le IIIIe jour de septembre, l'an XV^c XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

600. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur prie sa fille d'accorder rémission à François d'Arbois, régale de Besançon, condamné pour voies de fait. — (*Orig.*)

(Inspruck, le 7 septembre.)

Très chière et très amée fille, noz amez et féaulx cousins, le seigneur de Vergy, l'arcevesque de Besançon, et pluiseurs autres notables personnaiges du conté de Bourgoingne nous ont suplié vous escripre à la faveur de François d'Arbois, régale de Besançon, touchant certaines voyes de fait par luy commises à la personne de maistre Guy de Lafferten, pour les-

[1] Voyez ci-dessus la lettre du 9 mai 1515.

quelles vostre procureur général le tient en poursuyte, contendant le faire condempner en quelque grosse amende; et desjà pour ce que ledit d'Arbois, craingnant rigueur de justice et emprisonnement de sa personne, n'a ozé comparoir en icelle court, nous entendons que icellui procureur a obtenu, à l'encontre de luy, déclaracion de la paine de cincq cens livres, pour ung deffault par luy commis. Au moyen de quoy et que désirons complaire à nosdits cousins, et que traictez ledit d'Arbois favorablement, en considération que luy et ses prédécesseurs nous ont tousjours bien servy et feu nostre filz le roy dom Philippe, que Dieu absoille, en noz guerres et affaires et à ce exposé la pluspart de leurs chevances, joinct qu'il est nostre officier audit Besançon, escripvons présentement devers vous et vous requérons que, actendu qu'il est d'accord à partie, ainsi que entendons, vous luy vueillez quicter et remectre le cas desdites voyes de fait, ensemble toutes pennes et amendes èsquelles, à raison d'iceulx cas et ce qui en deppend, il pourroit estre encouru, ensemble lesdits cincq cens livres déclairées à l'encontre de luy, en faisant cesser toutes poursuytes à raison desdits cas, et l'avoir, en faveur de nous, tellement pour recommandé et luy faire si bonne et briefve despesche qu'il puisse appercevoir nostre promocion et recommandacion luy estre prouffitable envers vous; et vous nous ferez chose fort agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Insbroug, le VIIe jour de septembre, l'an XV^c^ et XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

601. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il s'étonne du rappel et de la disgrâce de Louis Maroton, qu'il regarde comme un fidèle serviteur, et qu'il retiendra près de lui si Marguerite et Charles l'abandonnent. — (*Original.*)

(Inspruck, le 9 septembre.)

Ma bonne fille, nous avons receu vos lettres et ne sçavons assez esmervelier comme vous estes sy facilement condescendu de rappeller et revocquier de devers nous maistre Loys Maroton, nostre et vostre bon léal serviteur, veu qu'il vous ait si bien et léaulment servi comme nous avons parcydevant escript. Si vous déclarons que puys que le voullez habandonner, sommes nous mesmes délibéré, tant que viverons, le retenir en nostre service, et nous servi de luy à nos propres frais et despens. A moyen de quoy, quelque instance qu'il nous a fait, ne luy avons pas voulu donner congié. Et quant nous serons vers nostre filz le prince et que lui déclarerons les services qu'il nous a fait et à luy, espérons bien que quelque raport que l'on luy a fait à contraire que est à tort et sans cause, le congnoistra pour son bon et léal serviteur et vous aussi et ne nous fera nulz plaisir nostrediz filz ne vous en rescripre plus. Très chière et très amée fille, Dieu soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Ymsbreeck, le IXe jour de septembre XV^c^ XV.

Pour sa léaulté, et sachant que l'on le charge à tort, luy voluns estre bon mestre, et le vous recommendons. P. M. P.
(Per manum propriam.)

Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Gheertk.*

602. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Louis Maroton est envoyé à Rome par l'Empereur. — (*Original.*)

(Inspruck, le 26 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons présentement constraint nostre amé et féal secrétaire, maistre Loys Maroton, d'aler en diligence à Rome vers nostre saint Père le pape, pour aucuns noz grans affaires et lui ordonné de brief retourner aussy en diligence; dont vous advertissons, vous requérant très à certes que, actendu son brief retour devers nous, vous ne veuillez prendre son allée celle part à regret, ains réputer le service qu'il nous fait en ce, comme s'il le faisoit à vous mesmes. Et vous nous ferez chose fort agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Insbourg, le xxvie jour de septembre, l'an mil v^c^ et xv. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

603. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Bataille de Marignan. Journée tenue à Lucerne. Les Suisses se replient sur Milan. L'Empereur se met en mesure d'aller combattre l'armée franco-vénitienne. — (*Original.*)

(Inspruck, le 7 octobre.)

Très chière et très amée fille, nous avons eu nouvelles comment le XIII de ce mois [1], les François estans

[1] Ou plutôt du mois précédent; car la bataille de Marignan fut livrée le 13 septembre; et d'ailleurs Maximilien ne pouvait, le 7 octobre, raconter un fait advenu six jours plus tard.

logiés environ deux lieues d'Allemaigne près de Milan, ils se sont mis en chemin pour eulx venir monstrer devant ledit Milan. Par quoy les Suyches qui estoient dans la ville de Milan et avoient tout habandonné le plat pays, de ce advertis, sont partis hors d'icelle ville, au nombre d'environ xx^{m} hommes pour aller contre iceulx François, et que environ les quatre heures après midi d'icellui jour, iceulx Suyches et François sont venuz à combattre l'ung contre l'autre, plus par manière d'escarmouche que de donner bataille; pour ce qu'il y a avoit tant de focez que les gens d'armes à cheval françois ne povoient secourir leurs piétons lanskenechts, et ont si longhement combatu que la nuyt les a surprins; et toute icelle nuit, lesdits Suyches et François sont demourés sur le camp en bataille et ordonnance, sans toutesfois riens faire l'ung contre l'autre jusqu'au jour du lendemain, xiiii de cedit mois, qu'ils ont recommencé ladite bataille, et a duré bien trois heures; ouquel combat sont demourez mors sur la place environ iii^{m} desdits lanskenechts et autant ou guère plus de Suyches. Et après pour aucune division et mutinerie qui estoit entre lesdits Suyches, à cause qu'aucuns de leurs gens et quantons qui avoient fait paix et appoinctement avec lesdits François et qui ne les vouloient point combattre, iceulx Suyches se sont retirés la pluspart audit Milan et les autres à Komen, sans que une partie ait pourchassé ne serchié de plus combattre l'autre. Et à raison qu'ils ne se povoient bien accorder desdites mutineries, ils se sont le lendemain après partis des lieux dessusdits et en ordonnance se sont retirés en leur pays. Et par trois ou quatre jours et diverses nouvelles, nous, ny les quantons

d'iceulx Suyches, ne sçavions autre chose, sinon qu'ils eussent entièrement gaigné la bataille; mais quant iceulx quantons ont sceu les choses avant dictes, ils ont incontinent ordonné de sur ce tenir une journée à Lucerne, là où unanimement ils ont conclud et délibéré de retourner audit Milan pour eulx vengier desdits François, et esleu entre eulx de vingt à trente mil combattans que pour ce ils envoyent oudit duchié de Milan. Pareillement nous avons incontinent fait amas d'un grand nombre de gens, tant à cheval comme à pied, et faisons encoires journellement; et sommes en voulenté d'entrer en personne avec iceulx nos gens ès Ytales pour, avec l'ayde des gens de nostre sainct Père le pape, de nostre frère le roy d'Arragon, et d'iceulx Suyches, donner la bataille auxdits François et Véniciens, et espérons de brief, moyennant l'ayde de Dieu, obtenir la victoire. Desquelles choses vous voulons bien advertir, affin que saichiez l'estat de ces affaires, priant à tant nostre Seigneur, etc.

Donné en nostre ville d'Insbroug, le VIIe jour d'octobre, l'an mil V^c et XV. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

604. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Larcin commis au préjudice du duc de Bari et des Suisses. Mesures à prendre. — (*Original.*)

(Inspruck, le 17 octobre.)

Très chière et très amée fille, nous envoyons présentement par delà nostre maistre des postes, Baptiste de Taxsis, et luy avons donné charge de vous dire et

déclairer aucunes choses de nostre part touchant ung larcin commis et perpétré par ung nommé Eneas de Gereazano d'aucuns deniers appertenant à nostre cousin le duc de Barry[1], et à aucuns Suyches, si comme les kantons d'iceulx Suyches qui présentement sont devers nous, nous ont certiffié et relaté, ainsi que par luy entendrez plus à plain. Sy vous requérons le croire de ce qu'il vous en dira de par nous, et au surplus tenir la main envers nostre filz le prince d'Espaigne qu'il face et accomplisse nostre bon vouloir et désir en ceste partie, affin mesmement que lesdits Suyches n'ayent occasion de pour ce aucunement eulx douloir de nous, mais congnoistre par effect le bon vouloir que leur pourtons; et nous escripvez incontinent par les postes de ce que fait en sera. En quoy faisant nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Ynsbroug, le XVIIe jour d'octobre, l'an mil V^c et XV. *Per Regem.*—Plus bas, *Ghodemart.*

---

605. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur, qui attendait, pour marier sa petite-fille Léonor, le décès d'une des trois principales reines d'Europe, voudrait l'unir au roi de Pologne, récemment veuf. Portrait de ce prince. — (*Autographe.*)

(En octobre.)

Très chière et très amée fylle, je croy que avez ancor en fresche mémoire que je vous ay autrefois dit que

[1] François-Marie Sforce, duc de Bari, frère de Maximilien duc de Milan, fut depuis duc de Milan lui-même.

nostre fylle, dame Léonora, fusset guerrde d'y estre marié jusques que ung des trois roynes yrunt vue entre eos de vie en trespas; set assavoir selle de France, ou selle d'Angleterre ou de Polan.

Mestinant est trespassé la reyna de Polan [1]; et nous sumus pour frae afferti que le roy est d'opinion de demander à nous deux et aultres où il appertiendra, ladite dame Léonora en mariage. Sur quoy nous vous priuns que vous nous volez incontinent donner vostre opinion, affin que nous pourrions mius respondre de sur; car je séré la primier estre demandé, et aussi enformé vous de la volenté d'icelle dame Léonore, cumme de vous mesmes, de sa propre person.

Et quant à nostre opinion, nous sumus bien de ceste volenté que ce mariage se fache; car ledit roy de Polan [2] est ung belle personage en pu grasselet; toutesfois ly ne sera jamès plus grass; ung visage et cors blank, et les mains fort blans, le grandeur du seigneur de Berges passé vingt ans, ung visage plus beau que de monsieur de Berges; car sa visage est cler et fort honeste, représentant ung roy entre tous ses serviteurs. Il tient grand traen, amé fort de ses subgés et de tous soes (ceux) qu'il ly hantent dont je fus aussy ung et tous de ma meson. Il est, cumme yl m'a dit de sa bouche, qui est belle et rage, de l'eage de quarante-six ans ou XLVII, en pu les cheveux gris desja; son royaume est de II^c lius d'Almaingne, grand, toutte bel-

[1] Barbe, fille d'Etienne Zapolski, vaïvode de Transylvanie, mariée le 1 octobre 1512, à Sigismond Ier, roi de Pologne, morte en 1515.

[2] Sigismond Ier, que l'Empereur voudrait avoir pour sa petite-fille, et dont il fait un portrait si séduisant, étant en effet un prince accompli sous plus d'un rapport. Il n'épousa point Léonore d'Autriche, mais Bonne, fille de Jean Sforce, duc de Milan.

licose, qui peult faere cent mille combatans, et toutefoes son réame point ancor vort peupolé. Yl n'a point tailles ordinaire, mès de grand obédience son peuple, et grand noblesse et sunt fort honnestes et aiment les Almans, et vestu comme les Almans, heyent les Ungeroes qui est le plus mavés et dépiteulx pople de monde. Le roy et tous de son principaulx de la court seunt parler almant et latin, avec leor naturel langaige qui tent sur l'esclavon.

Ly seol est le causa que le fylle héritière d'Ungarie fut marié en nostre maeson d'Osterice; car les Ungeroes, magré de leur roy qui tient pour riens, l'eussent donné ceste jentil princesse à son serviteur et subget, à la perpétuel hunte et voll de la maeson d'Ostrieze; et à Dieu. Faet de la main de vostre bon père MAXI.

606. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il invite sa fille et le prince Charles à faire en sorte auprès de l'évêque d'Utrecht que celui-ci ne dispose de son évêché qu'au profit du marquis Guillaume de Brandebourg. — (*Original.*)

(Inspruck, le 16 novembre.)

Très chière et très amée fille, nous escripvons présentement à nostre très chier et très amé filz don Charles, touchant l'éveschié d'Utrecht, ainsi que véerez par la copie de noz letres que vous envoyons avec cestes. Et pour ce que avons l'affaire à cueur, saichant qu'il y gist le repolz de noz pays de par delà, nous escripvons présentement aussi devers vous, et vous requérons très acertes que tenez la main envers nostredit filz qu'il induise nostre cousin l'évesque

d'Utrecht, par tous les meilleurs moyens qu'il sçaura et pourra adviser, qu'il ne dispose de son éveschié [1] que au prouffit de nostre cousin, le marquis Guillaume de Brandenbourg, selon que noz letres le contiennent; et vous nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Insbroug, le xvie jour de novembre, l'an mil v^c et xv. *Per Regem.* — Plus bas, *Ghodemart.*

607. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le roi de France et les Vénitiens n'ont pas encore mis le siége devant Brescia. L'Empereur espère qu'ils n'y auront aucun succès. Défaite des Vénitiens par la garnison de Vérone. — (*Original.*)

(Memynghen, le 27 novembre.)

Très chière et très amée fille, nous vous advertissons que encoires pour le présent, le roy de France et les Vénissiens n'ont totalement et d'ung commun accord et oppinion, assiégié nostre ville de Bresse; néantmoins nous y avons mis telle et si bonne provision que nous espérons que à l'ayde de Dieu, noz ennemis n'y prouffiteroient guères. D'autre part, nous avons, puis trois ou quatre jours ençà, eu nouvelles

[1] Lorsque Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht, poussé à bout par les révoltes de ses sujets, et d'ailleurs cassé de vieillesse, songeait, en 1515, à se démettre de son évêché, le roi François Ier voulut le faire permuter avec Jean de Lorraine, évêque de Metz. L'empereur Maximilien s'opposa de toutes ses forces à la réalisation de ce projet, mais ce ne fut point Guillaume de Brandebourg qui obtint l'évêché, Frédéric résigna en faveur de Philippe de Bourgogne, amiral de Hollande, et fils naturel de Philippe-le-Bon.

certaines comment noz gens de guerre estant en nostre cité de Véronne, ont invahy et rué jus mil chevaulx vénissiens qui est pour grandement conforter, consoler et donner couraige à noz gens qui sont deans Bresse. Et pour ce que croyons et sçavons fermement que, comme nostre bonne fille, vous avez tousjours grant désir et affection de ouyr et entendre de noz bonnes nouvelles, nous vous avons bien voulu advertir de ce que dit est. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Memynghen, le XXVIIe jour de novembre, l'an mil V^c et XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

---

608. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il députe vers le prince Charles André de Burgo, qu'il recommande à Marguerite pour le paiement de sa pension. Cet envoyé doit ensuite se rendre auprès du roi d'Aragon. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 30 novembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons présentement despesché nostre amé et féal chevalier et conseillier, messire Andrieu de Burgo, pour aller par delà vers nostre très chier et très amé filz, don Charles, pour aucuns affaires de grande importance, ainsi que par luy entendrez, et semblablement de nostre bonne disposicion et de noz nouvelles. Sy vous requérons le croire et tenir la main envers nostredit filz que ledit messire Andrieu ait bonne et briefve despesche sur sa charge, affin qu'il puisse de tant plus tost parfaire et accomplir son voiaige vers nostre bon frère le roy

d'Aragon. Au surplus, nous désirons et vous requérons aussi que vueillez avoir ledit messire Andrieu en ses affaires vers nostredit filz pour recommandé, mesmement au payement de sa pension et provision par cidevant à luy accordée par feu nostre filz le roy de Castille, que Dieu absoille; et vous nous ferez chose agréable. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le derrenier jour de novembre, l'an xv^c xv. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

---

609. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le roi d'Angleterre, qui tâche de déterminer les Suisses à déclarer la guerre à la France, a fait déposer à Anvers cent mille écus d'or destinés à solder leurs troupes. — (*Original.*)

(Kaufbeuren, le 1er décembre.)

Très chière et très amée fille, comme povez savoir, nostre frère et cousin, le roy d'Angleterre, fait mener et conduire praticques pour divertir la ligue des Suyches contre les Franchois. Et à ceste cause il a nagaires envoyé par deçà un sien serviteur nommé Richard Lacens, lequel dit et asseure que ledit roy, son maistre, tient pour le présent prest en nostre ville d'Anvers, la somme de cent mil escus d'or pour vouloir baillier ausdits Suyches, affin de continuer leur assistance à la sanctissime lighe et résister aux injustes emprinses que font lesdits François; mais pour ce que ne povons bonnement croire que desjà ledit argent soit prest audit Anvers, nous vous requérons affectueusement et acertes que, incontinent cestes veues, vous vueilliez

envoyer audit Anvers et faire faire bonne information, tant devers messire Thomas Spinelly [1] que autres serviteurs dudit roy d'Angleterre, et par tout ailleurs devers marchans où penserez que s'en pourra entendre la certaineté, pour savoir véritablement si lesdits cent mil escus d'or sont prest audit Anvers. Et si vous trouvez que ainsy soit, vueilliez secrétement praticquier que iceulx cent mil escus soient incontinent délivrez aux facteurs des Foukers (Fuggers), en laditte ville d'Anvers, et que subitement lesdits facteurs envoyent la bullette de récépissé à leur maistre Jacques Fouker en Ausbourg. Et que icelle bullette soit dirigée ès-mains de nostre trésorier général, Jacques Villinger, avec lequel Jacques Fouker avons desjà fait besongnier qu'il sera appareillé payer par deçà lesdits deniers, tant en Ausbourg que à Constance, sitost qu'il aura la lettre de récépissé de sesdits facteurs, pour en oultre iceulx deniers estre distribuez ausdits Suyches, à l'usaige et fin que dessus. Et tout ce que pourrez entendre, savoir et besongner sur ce que dit est, nous advertissez à dilligence par les postes; car nous avons grand désir de savoir qu'il est desdits deniers. Si vous requérons de rechief en faire diligence. Et vous nous ferez chose très agréable. A tant, etc.

Escript en nostre ville impérialle de Kauffbuyren, le premier jour de décembre xv^c xv.

P. S. Trois jours aprez la réception de cestes, commencez de nous escripre ce que pourrez entendre et savoir de ce présent affaire.

Donné comme dessus :

Per Regem. — Plus bas, *Hannart.*

[1] Agent du roi d'Angleterre auprès de Marguerite d'Autriche.

610. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'assistance que le roi de France donne aux Vénitiens ne permet pas de croire qu'il soit disposé à la paix, comme son ambassadeur semble le témoigner. Toutefois l'Empereur veut bien accepter une trève pendant laquelle il se mettra en mesure pour la paix ou la guerre. — (*Original.*)

(Kaufbeuren, le 3 décembre.)

Très chière et très amée fille.

Passé aucuns jours comme savez, le roi de France a fait par son ambassadeur, le seigneur de Genly, tenir communications et parolles avec nostre très chier et très amé filz l'archiduc don Charles, pour fère et conduire une paix et intelligence entre nous et ledit roy de France, comme ses père et beau-père. Et après longhes démenées de cest affaire, nostredit filz nous a fait solliciter luy envoyer nostre povoir pour traictier et conclure èsdites matières de paix, nous advisant que ledit roy de France asseuroit aussy envoyer vers luy son pouvoir. Nous inclinans au bien de ladite paix, et pour vouloir continuer en la raisonnabilité ou tousjours en cest endroit nous sommes démonstrez, et affin que la chose ne se trouvast retardée de nostre part, avons incontinent fait dépeschier nostre povoir, et icellui ainsi dépesché, retenu vers nous et retardé l'envoyer à nostredit filz, jusques à ce que entendrions le povoir dudit roy y estre premier envoyé et arrivé, et pareillement la fin et intention d'icellui roy à quoy lesdites matières se pourroient résouldre et conclure. Ores, ayant présentement entendu le povoir dudit roy estre arrivé par delà, et ne vueillans retarder, comme

dit est, lesdites matières, envoyons présentement à nostredit filz nosdites lettres de povoir, à condicion et cherge expresse qu'il ne conclura en icelles matières, sans premiers nous avertir à quel fin elles se pourront résoldre, accorder et déterminer, et en aprez avoir sur le tout nostre gré et licence de povoir procéder à la dessusdite conclusion. Néantmoins nous trouvons bien estrange, et si ne povons congnoistre que ledit roy de France ait bon zèle de traictier et conclure avec nous, combien qu'il ait envoyé sondit povoir, veu qu'il ne cesse de donner faveur et assistance de bon nombre de gens de cheval et de pied, d'artillerie et de pouldre, aux Vénéciens au siége de Bresse, et que d'iceulx il ne se veult déporter, ne désister, mais par toutes voyes et manières les assiste à nous priver et débouter hors de toutes les places que tenons en Italye, et desjà les tiennent la pluspart jusques à la rivière de Ladyz (l'Adige), excepté deux ou trois des plus fortes que encoires tiennent pour nous; et que plus est, a accordé ausdits Vénéciens, aprez l'expédition dudit Bresse, les ayder à nous oster Véronne, et peult estre tempter plus avant contre nostre maison d'Austrice; et s'ilz parvenoient à leur intencion et emprinse (ce que non, au plaisir de Dieu par la résistance que espérons leur faire), il pourteroit grand dommaige à icelle nostre maison d'Austrice; car ce sont les deux meilleurs citez de rente et revenus que avons en toute nostredite maison d'Austrice et de Bourgogne, et se peullent bien extimer bonnes parties; car elles vaillent beaucop de milions d'or. Parquoi il nous semble que ce n'est que toute abusion et faintise des communications que fait tenir ledit roy avec nostredit filz, touchant ladite

paix, et avons mandé à nostredit filz qu'il saiche des ambassadeurs d'icellui roy comme ils entendent ce point que ledit roy, leur maistre, ayans envoyé sondit povoir pour traictier de ladite amitié avec nous, et que néantmoins il ne cesse de sadite faveur envers lesdits Vénéciens, et de faire son effort à nous distraire et oster les dessusdites citez; et à ceste occasion entrons en plus grand aigreur et fureur de guerre, l'ung contre l'autre, que par devant. Toutes ces choses nonobstant, nous envoyons aussi d'un train, avec nostredit povoir, à icelui nostre filz, nos lettres patentes de trèves par nous pourparlées avec l'ambassadeur dudit roy, que nagaires a esté vers nous, lequel est, passé quinze jours, despesché pour retourner vers ledit roy, son maistre, pour savoir s'il est contant, ensemble lesdits Vénéciens, prendre et accepter icelle trève avec nous jusques au mois de may prouchain, désirans absolutement que nostredit filz, avant d'entrer ou fait dudit traictié de paix, praticquer et conclure de nostre part avec les ambassadeurs dudit roy qui sont vers luy, ou autrement par son ambassadeur qu'il a par devers ledit roy, de ladite trève, selon la forme et teneur de nosdites lettres patentes, pour en aprez faire traictier et conclure plus comodieusement ladite paix et intelligence, et conséquamment la paix universelle, à l'exécution de la sainte emprinse contre les Turcs. A quoy tousjours on nous trouvera raisonnable et enclin, si avant que puissons percevoir que ledit roy de France y vueille aussi procéder de bon zèle et vouloir, comme faisons. Sachez que ladite trève sera mieulx à nostre propoz, actendu que noz allyez nous ont délaissé, pour pendant icelle povoir con-

gnoistre à quel fin et résolution ledit roy de France vouldra venir, et, selon ce, disposer nostre cas du tout à une bonne paix ou grosse guerre, et aussi ce pendant praticquer l'assistance de nos amys et allyez à ladite guerre, si paix ne peult estre. Desquelles choses vous avons voulu adviser, en vous requérant affectueusement, comme nostre bonne fille, que vueilliez tenir la main et vous employer devers nostredit filz et ailleurs, où il appartiendra, que les dessusdites matières et affères soient démenez et conduicz par nostredit filz, selon la forme et manière de nostre intencion, telle que dessus est déclarée, et au long nous adviser de ce que si fera, ensemble de vostre bon advis et conseil. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville impériale de Kauffbuyren, le IIIe jour de décembre XVc XV. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Hannart*.

611. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Envoi d'une rose d'or, de la part du pape, à l'archiduc Charles. — (*Original.*)

(Fyenshe, le 8 décembre.)

Très chière et très amée fille, nostre chier et bien amé François Cicote s'en va présentement par delà pour, de la part de nostre saint Père le pape, présenter à nostre très chier et très amé filz, don Charles, une roze d'or [1]. Et pour ce que ledit Cicote a adez esté

[1] On sait que tous les ans, le dimanche du *Lætare*, le pape bénit une rose d'or qu'il adresse ensuite à l'un des plus grands princes de la

nostre bon serviteur, nous désirons et vous requérons que luy vueillez faire ayde et assistence, et tenir la main envers nostredit filz qu'il soit de luy bien receu et recueillie. Et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostredite ville de Fyensche, le VIIIe jour de décembre, l'an mil V^c et XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

612. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui recommande le comte Jean Bartholomé de Decian, qu'il envoie en qualité d'ambassadeur vers le roi d'Angleterre. — (*Orig.*)

(Fiessen, le 9 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous envoyons présentement nostre amé et féal conseillier, le conte Jehan Bartholomé de Decian, comme nostre ambassadeur, par devers très hault et très excellent et très puissant prince, nostre frère et cousin, le roy d'Angleterre, pour les matières que luy avons chergié vous adviser et déclairer. Et pour ce que son père et prédécesseurs nous ont tousjours esté léaulx subgetz en la province d'Italye, et luy nostre bon et fidel serviteur domesticque, désirons que l'ayez comme nous en vostre bonne recommandacion.

Donné à Fiessen, le IXe jour de décembre XV^c XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

chrétienté. L'émancipation de Charles et sa prise de possession du gouvernement étaient des circonstances assez solennelles pour motiver cette faveur.

613. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Instructions sur l'alliance à conclure avec les rois d'Angleterre et d'Aragon. — (*Original.*)

(Imbtz, le 14 décembre.)

Maximilianus, divina favente clementia, electus romanorum imperator semper augustus.

Serenissima princeps, filia nostra carissima, salutem et nostram paternam benedictionem. Superioribus mensibus admoniti quod serenissimus rex Anglie, consanguineus et frater noster carissimus, cuperet inire fedus nobiscum et cum (rege) catholico, communi fratre nostro, expedivimus mandatum in personam vestram, ad concludendum pro nobis hujusmodi fedus cum eisdem fratribus nostris. Sed cum hactenus res illa dilata sit, et in mandato priori non fuerit facta mentio in hujusmodi confederatione serenissime Joanne regine Castelle, sororis et filie nostre charissime, illud denuo expeditum vobis mittimus ad faciendum fedus hujusmodi. Et licet destinamus ad eundem serenissimum regem Anglie Bartholomeum Titionum, comitem Deciane, qui propediem isthic est affuturus, quem ideo mittimus ut tantum sollicitet hujusmodi fedus et auxilia nobis danda contra Gallos et Venetos, sicuti videbis ex instructionibus suis quas vobis monstrabit, ad vos autem volumus mittere mandatum, ut si ibidem inter vos et agentes eorumdem regum possit concludi hujusmodi fedus, fiat; si vero non posset fieri, ibidem substituatis (est enim mandatum cum potestate substituendi) quos vobis videbitur; et si placet, potestis eum-

dem Titionum consiliarium nostrum, ut concludatur apud serenissimum regem Anglie. Plus tamen nobis placeret, si videtur, quoniam imminent gravia pericula in mora, quod interim unum ex vestris expertum subito destinaretis qui rem hanc perficeret. Et quoniam forte confederatio offensiva ita cito concludi non possit, cum super ea re clarius sit intelligenda mens et voluntas uniuscujusque nostrum, interim tamen adhibebitis omne studium, ut concludatur confestim fedus defensivum, et subministrentur nobis subsidia pro intertentione Brixie et Verone, donec concludatur fedus istud offensivum, quod eo interim practicari poterit; et quicquid egeritis quamprimum admonebitis nos; reliqua omnia latius intelligetis in adventu ipsius Titioni. Conservet Serenitatem Vestram Omnipotens.

Datum in Imbst, die decima quarta mensis decembris, anno domini M D XV, regni nostri romani tricesimo. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Ja. de Bannissis*.

614. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Négociations avec les députés du roi de France, qui ont mission de traiter la paix et non d'accepter une trève. La princesse fait entendre qu'on lui cache les choses et qu'elle a peu d'accès dans le conseil de son neveu l'archiduc. — (*Minute.*)

(Bruxelles, le 21 décembre.)

Mon très redoubté seigneur et père, très humblement à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, quelque jours après qu'il vous a pleu m'escripre vostre désir, touchant les affaires que se deb-

vroient traicter par deçà entre vous et le roy de France, est icy arrivé le président de Paris de par ledit seigneur roy, lequel, en présence de monsieur et de moy, a fait une belle et honnorable proposicion sur la matière que dessus, de laquelle, Monseigneur, ne vous feray pas long propoz, à cause que tiens mondit seigneur et nepveur, et son conseil vous en avoir à plain adverty. Et illec, Monseigneur, après ladite proposition, fut conclut en présence de mondit seigneur et mienne que monsieur de Chierves, le chancellier, et Casins, comme à ce commis et dénommez de vostre part, avec le seigneur de Nassou qui, pour le présent, est absent de court, iroient ce mesme jour communiquer avec lesdits président et seigneur de Genly en leur logis, comme ilz firent.

Et au soir lesdits de Chièvres et Casins me dirent comme ilz avoient communiqué avec les ambassadeurs dudit seigneur roy, et qu'ils n'estoient disposez ni chargez de vouloir entendre à aucune trève, ouy bien à quelque paix, et que sur l'espoir d'icelle ils avoient esté dépeschez et non autrement; néantmoins encoires adviseroient-ils de regarder avec eulx sur ce, par le meilleur moyen qu'il seroit possible.

Monseigneur, je leur diz à ce propoz toutes choses servans à vostre désir et intencion, leur offrant, s'il estoit de besoing, que en parleroye et m'y employeroye, comme celle qui de tout mon cueur vous désire fère service où et ainsi qu'il appartiendroit, les priant aussi fère le semblable et non m'y espargnier.

Et comme j'entendz, Monseigneur, jaçoit qu'on ne m'en ait gaires plus avant parlé ny monstré jusques à icy aucun povoir ny instructions, en manière quelcon-

que, ilz ont encoires eu d'autres communications, et ne sont délibérez les François entendre à aucune trève, touchant tousjours à la paix. Touteffois, à la persuasion de vosdits depputez, les ambassadeurs de France ont prins charge advertir à diligence le roy, leur maistre, des propoz qu'on leur tient, non pas comme ils dient, pour aucun espoir qu'ils ayent qu'on y vueille entendre, mais pour fère plaisir à vosdits depputez qui les en poursuyvent.

Monseigneur, je ne vous seroye escripre plus avant de ceste matière, et croy bien qu'on ne désire pas que j'en saiche beaucop à parler. Tant y a, Monseigneur, que ne m'en soucye aucunement, ni désire m'en mesler à autre intencion que pour vous y cuyder fère service et ensuyvir vostre désir. Et néantmoins ne seroye contraindre les gens à plus avant m'en advertir qu'il ne leur plaist; par quoy vous en auray moings à respondre [1]. A ceste cause, Monseigneur, et que tiens l'on vous escript le tout, feray fin à ceste, en priant nostre Seigneur, mon très redoubté seigneur et père, vous donner bonne vye et longue.

Escript à Bruxelles, le XXIe de décembre XV^c XV.

[1] Dès le 20 août 1515, Marguerite avait adressé au prince Charles un mémoire dans lequel elle se plaignait amèrement de la réserve dont on usait avec elle, et du peu d'égards qu'on lui témoignait. Au dos de cette remontrance on lit : « Ce présent billet a été proposé « par Madame, avec autres choses y servans, le 20 d'aoust XV^c XV, en « présence de Monseigneur, des comtes Palatin, Ravestain, prince de « Chimay, sires de Chièvres, de Saint-Py, chancelier, comte de Mont- « revel, gouverneur de Bresse, doyens de Louvain et de Cambray, et « le tout leu par l'audiencier; et a été répondu par Monseigneur et « M. le chancelier, de sa part, qui tenoient Madame pour bien des- « chargée de toutes choses, avec autres belles et bonnes parolles et « promesses. »

615. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Levée du siége de Brescia par les Français et Vénitiens. — (*Orig.*)

(Ulm, le 31 décembre.)

Très chière et très amée fille, le XXIIIe de ce mois, noz gens ont, à puissance d'armes, ravitaillié de toutes munitions nécessaires nostre cité de Bresse [1], assiégée par les Françoes et Vénéciens, lesquelz se sont, le jour précédent, retirez et levez dudit siége en grand prest et haste. Nosdits gens nous ont mandé qu'ilz sont délibérez regarder nous povoir plus avant faire quelque bon service; desquelles bonnes nouvelles vous avons bien voulu faire participante, sachant qu'elles vous seront de plaisir comme à nous.

Donné en nostre ville impériale de Ulme, le derrenier jour de décembre XV^c XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

616. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Entrevue du pape et du roi de France à Bologne. Les conditions auxquelles ce dernier voudrait conclure une trève ne permettent pas à l'Empereur d'y adhérer. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 5 janvier.)

Maximilianus, divina favente clementia, electus romanorum imperator, semper augustus, etc. Serenissima princeps, filia nostra charissima, salutem et paternam benedictionem. Fuit iis superioribus diebus [2] Bononie

[1] Voyez, ci-dessus, une lettre du 27 novembre.

[2] Cette entrée du roi de France à Bologne eut lieu le 12 et non le

cum Beatitudine Pontificis serenissimus rex Francie, inter quos multa fuerunt tractata, et inter alia de ineunda et stabilienda pace universali inter nos et eundem regem Francie, hortante eum sponte plurimum Beatitudine Sua. Ad quam pacem faciendam ut eo melius et facilius conduci et concludi possit, contractari dicta pax et expeditio contra infideles Sanctitas Sua proponebat; sed rex Francie nullatenus voluit consentire ad aliquas inducias, nisi quod sub eisdem induciis et tempore earum, liceat vi Venetis recuperare Brixiam et Veronam et ipsum eos adjuvare, sicuti tenetur ex federe inter eos convento. De pace autem respondit, recuperata per Venetos Brixia quam affirmabat eos mox habituros, postea super Verona, mediante aliqua summa pecuniarum, pro qua ipse ex suo contribueret ad centum milia scuta, et itidem induceret Venetos ad aliquam summam, facile componi poterit. Que nobis multum aliena a pace et amicitia videntur, sicuti latius vobis declarabit omnia unus ex nostris quem ad serenissimum principem filium nostrum carissimum et ad vos mittemus. Ideo nescio quid boni possit contractari ibidem cum oratore ejusdem regis Francie quem nunc pro hac re ad eundem filium nostrum carissimum destinavit; quandoquidem ipse rex Francie commodum et amiciciam Venetorum preponit paci nostre et benevolentie ipsius filii nostri. Ideo persistente eodem rege in hoc suo proposito ut nos et idem filius noster, cujus sunt omnia nostra, excludamur ex Italia et crescant

9 décembre, comme le dit Gaillard dans son *Histoire de François Ier*, *ad ann.* 1515. Cela résulte évidemment d'une relation latine contemporaine annexée aux originaux de la correspondance que nous publions.

communes hostes, nesciremus ita cito instructiones mittere pro contractanda pace cum eodem rege. De quo voluimus vos admonere ut clarius et apertius rem omnem intelligeretis et aperte cognosceretis simulatam missionem istius sui oratoris et fictam amiciciam et benevolentiam eorum erga nos et eundem filium nostrum, et vos opportune poteritis informare ipsum filium nostrum, si alii non ita bene ex literis nostris quas similes ad eum damus instrueretur, ut melius ipse rem suam propriam cognoscere possit.

Datum in civitate nostra imperiali Augusta, die quinta januarii, anno domini M D XVI [1], regni nostri romani tricesimo. *Per Regem*..... Ad mandatum Cesaree Majestatis. — *Ja. de Bannissis.*

617. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui recommande le seigneur de Solre-sur-Sambre, bailli d'Amont. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 24 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons présentement donné congié à nostre amé et féal conseillier et bailly d'Amont, le seigneur de Solre-sur-Chambre (Sambre), pour retourner par delà, et luy avons donné charge de vous dire et advertir de noz nouvelles et bon portement, ainsi que par luy entendrez. Sy vous requérons le croire et au surplus l'avoir pour recommandé comme nostre commun, ancien et bon serviteur; et vous nous ferez chose très agréable. A

[1] Cette lettre est datée suivant le style de Rome usité en quelques pays d'Allemagne, qui commençait l'année au 1er janvier.

tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XXIIIIe jour de janvier, l'an mil V^c et XV. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

618. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Ordre au maître-d'hôtel Hesdin de se transporter en Angleterre avec les instructions de l'Empereur. — (*Original*[1].)

(Au château de Persen, le 7 mars.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons présentement une instruction et lettres de crédence à nostre bon frère, le roy d'Angleterre, sur vostre maistre d'hostel Hesdin, ainsi que verrez. Et vous requérons de mander incontinent vers vous ledit Hesdin, et luy ordonner de incontinent se transpourter vers nostredit bon frère, pour accomplir le contenu en nosdites instructions, selon que lui escripvons par la lettre que vous envoyons avec cestes. A tant, etc.

Escript en nostre chasteau de Persen, le VIIe jour de mars, l'an mil V^c et XV avant Pasques.

P. S. *Haste le susdit Hesdin, car yl est plus que nécessaere son allé en Engleterre.*

Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner.*

[1] Cette lettre et une autre que l'on trouvera ci-après sous la date du 21 novembre 1516, nous ont été obligeamment communiquées par M. Bousau-Morris, négociant à Lille, qui les a acquises en 1854. Il est évident qu'elles proviennent du dépôt départemental du Nord, fonds *chambre des comptes*, d'où elles auront été soustraites autrefois avec d'autres titres.

619. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Proposition faite à la jeune..... d'Autriche, pour son mariage avec le roi de Pologne. — (*Minute autographe.*)

Monseigneur, je m e recommande très humblement à vostre bonne grâce. Monseigneur, j'ay receu par la main de Casins les letres que de main de segrétaire vous m'escripvés; ausy, Monseigneur, une de vostre main, laquelle parle du mariage du roy de Poulann et de madame ma niesce; de laquelle vous tiens asés recors; et pour obéir, Monseigneur, à vostre désir et pour savoir d'elle son intencion, suis veneue parler à elle, comme de moy-mesmes, en luy disant les vertus et biautez de la personne dudit roy, avec la grandeur du réaume, et au surplus tout se qui se peut dire; laquelle, Monseigneur, m'a ouy, hécouté de bonne sorte et bien dousement avecq ung peu de crainte et après plusieurs devises, je n'ay peu tirer d'elle autres parolles que.... . . . . Il me semble, Monseigneur, que sy désirerés ladite alianse, on peut escrire à Monsieur et à ceux de son conseil; et au regart de moy, Monseigneur, je tiendray tousjours la main en se que conoiteray vous complere, et en ceste affères et tous autres comme j'ay fet jusques à issy.....

619*. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il s'explique sur les mariages projetés avec les rois de Pologne, de Hongrie et de Danemarck. Son opinion sur l'intention des Français au sujet des trèves et de la paix qu'ils proposent. Il se défie de leur fausseté. — (*Autographe.*)

Ma bonne fylle, j'ay resceu vos lestres responsives à

celles que je vous ay escript touchant le mariage du roy de Polan, sur quoy je ne puis point respondre; mesment que vous nous escrivés que nous niepses et fylles soent mal adressés avec leor mariages, Ysabel et Maria; dont nous sumus fort ébay, veu que nous avons fort avancé ces deux mariages d'Ungerie et de Dememarke. Et sumus délibéré sur cela surattendre aveq stila (celui) de Polaen jusques que je puis savoir mon erroer.

Je vous envoye yssi aveq ceste ung aultre lestres escriptes per ung de nous secrétares dont vous priuns que vueilliés nous donner brieff respons.

Mon secrétaere Bannisy vous affertira de la despesche du homme que vous savés; et adieu, fait de la main de vostre bon père MAXI.

P. S. Depuis ces lestres escriptes, je receu vous aultres lestres touchant la trève et la paes en parlementacion aveq le président de Paris.

Certes, je ne croy point que les Franczoes sunt disposés pour faere paix ou trèves avec nous, mès que le parlement qui volunt seul solement faere aveq mon fylz l'archiduc Charles font sela solement pour nous abuser; mès yl aront bien affaere de nous trop veu que congnossuns trop leur trayson et faussités.

Mon fylz n'a null instruction de moy touchant le paes de France, mais ung pussance bien caduc; tout mon consell a grand espoer de paes sur le susdit mon fylz Charles; et pour sela ylz ne velunt point que vous traectés aveq les Françoes, pour ce qui leor samble que lesdits vous haeint et moy tout contrare. La principal cherge est de nous à mon fylz que yl doet sentir de Françoes que paes yl demandunt de nous, pour nous incontinent affertir.

Escript cumme desus.

1516

Commençant le 23 mars, finissant le 11 avril.

620. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Recommandation pour Jeanne, reine de Sicile, et sa fille, par suite de la mort du roi d'Aragon. Ferdinand de Castrio. — (*Original.*)

(Caldèze, le 19 avril.)

Très chière et très amée fille, noz très chières et très amées cousines et seurs, les roynes dames Jehanne[1], vefve de Cécille, et sa fille, envoient présentement don Ferdinande de Castrio, capitaine de guerre, leur ambassadeur devers nostre très chier et amé filz, le roy d'Espaigne, etc. Nous vous requérons que, pour regard de la consanguinité et proximité dont elles nous atiennent, et comme de nous fort recommandées, leur vouloir estre en faveur devers nostredit filz, à ce qu'il leur face et use toute l'humanité et grâce qu'il doit et est tenu faire pour l'honneur et mémoire du feu roy d'Arragon, cui Dieu perdoint, affin que le soulas de la bénignité et bonne despesche qu'il leur démonstrera soit allégement du dueil qu'elles ont en la perte dudit feu roy.

[1] Jeanne, veuve de Ferdinand Ier, roi de Naples, fille de Jean II, roi d'Aragon, et par conséquent sœur de Ferdinand-le-Catholique, mourut presque dénuée de tout. Voyez dans nos *Analectes historiques*, 203, une lettre où sa fille Jeanne se recommande à Marguerite d'Autriche.

tirer devers vous pour vous dire et remonstrer aucunes choses de ma part touchant la restitucion des places détenues au conté de Bourgoingne par les ducs de Vurtemberg, conte de Furstemberg et Milchior de Rymacte, et d'aucunes surprinses que ledit conte Furstenberg et autres ses adhérens se ventent de faire audit conté avec d'aucune assemblée de gens d'armes que Symon François et autres entendent de faire contre icellui conté, comme, si c'est vostre bon plaisir, entendrez dudit président plus à plain. Et pour ce, Monseigneur, que sans vostre bon remède, je ne voy moyen ny apparence de ravoir le mien, mais encoires suis en apparant dangier de plus perdre, je vous supplye que vostre plaisir soit vouloir oyr icellui président, le croyre pour ceste fois de ce qu'il vous dira de par moy comme moy-mesmes, et au surplus vouloir pourveoir à toutes choses, selon que la raison et la nécessité le requiert, et par façon que je ne tombe en plus grant inconvénient de perdicion de biens, et vous me ferez singulier honneur et plésir; car le dangier que j'ay à cousté de la détencion des dessusdites places m'est insupportable.

Mon très redoubté, etc.

624. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il demande que sa fille transige avec le comte de Furstemberg pour les places confisquées en Bourgogne sur le duc de Longueville. Il réclame contre le séquestre d'autres places, prononcé par le parlement de Dôle à l'égard dudit comte et du comte Félix de Werdemberg. — (*Copie.*)

(Sartemberze, le 1er août.)

Très chière et très amée fille, sur ce que avons par cydevant escript et mandé à nostre cousin, le conte Guillaume de Furstemberg, rendre, restituer et bailler en voz mains, les places, terres et seigneuries par luy prinses et détenues au duc de Longueville, dont luy avons par cydevant fait don, pourveu par droit de confiscacion, icellui nostre cousin a présentement envoyé devers nous ung sien serviteur, nous advertissant que, obtempérant au contenu de noz letres et pour l'amour de vous, il offre et est contant de le fère, à condicion touteffois que le ferez rendre indempne par ledit duc de Longueville de la prinse desdites places et que, à cause d'icelles et de ce que les a tenu jusques hoires, il ne lui en portera aucune rancune, en tant qu'il a fait par nostre ordonnance et commandement; semblablement aussi que le récompancerez de ce qu'il fera dehument apparoir avoir raisonnablement frayé tant pour ladite prinse que garde d'icelles places, et avec ce le souffrirés joyr de la terre et seigneurie de Vennes, qu'il a acheté du seigneur de Belmont, à mesme et semblable tiltre et action que le tenoit ledit seigneur de Belmont, avant la prinse d'icelle, réservant touteffois audit duc de Longueville,

le droit qu'il y a. Et pour ce, très chière et très amée fille, que trouvons la requeste de nostredit cousin en ceste partie toute favorable et raisonnable, nous escripvons présentement devers vous et vous requérons très acertes que vueillez faire et acomplir à nostredit cousin ce que dit est, ou synon luy donnez congier et consentir qu'il puisse accorder, appoincter et rendre à icellui duc de Longueville, les places, terres et seigneuries d'icellui [1].

D'autre part, nostredit cousin nous a présentement fait remonstre que combien que ayons par pluiseurs fois escript, ordonné et mandé à ceulx de vostre parlement de Dôle non congnoistre ne ordonner en manière quelconque sur le séquestre des maisons fortes que icellui nostre cousin et le conte Félix de Werdemberg tiennent en vostre conté de Bourgoingne, à cause de leurs femmes et espouses, litigieuses entre eulx d'une part, et le seigneur de Montagu d'autre, et à iceulx noz cousins non y obtempérer ne mectre icelles hors de leurs mains, ains en faire bonne et seure garde, pour nous en servir comme il nous plairoit, sur penne d'encourir nostre indignacion, leur promectans les faire relever des pennes et amendes qu'ilz poroient à ceste cause commectre, que ce neantmoings, ceulx de vostredit parlement, en contrevenant à ce, ont, sans vouloir oyr nosdits cousins et contre toute forme de justice, ordonné par arrest que icelles maisons seroient réalement sequestrées et mises ès mains des seigneurs de Montbillon et maistre Anthoine de Salinis. Et en tant qu'ilz n'ont obéy audit

[1] Voyez ci-après une lettre du 6 novembre à Bregentz.

arrest, les ont ceulx dudit parlement déclairés en trois mil mars d'argent fin d'amendes, et confisqué tous quelconques les biens qu'ilz ont soubz vous, avec déclaracion d'avoir perdu tous les droits possessoires qu'ilz prétendent èsdites maisons et biens contencieulx, le tout à l'insçu de nosdits cousins et sans les avoir fait adjourner pour veoir déclairer et les condampner ès choses dessusdites, nous requérans les vouloir sur ce pourveoir et vous escripre en leur faveur. Par quoy et que sçavons que ce que nosdits cousins n'ont obéy et obtempéré à l'arrest fait par ceulx de vostredit parlement procéde à cause de nostre ordonnance et commandement sur ce, et que par noz letres avons promis les rendre indempne de toutes pennes et amendes qui s'en porroient ensuyr, comme le vous avons par cidevant escript, nous vous requérons très acertes que ayant regard à ce que dit est, mesmement que lesdites places sont de grandes importance à vostredit conté de Bourgoingne, et que nous et vous pouvons mieulx confier en eulx que en aultruy, semblablement aussi que ledit conte Félix va présentement en Espaine avec nostre bon filz et frère, le roy catolicque, et que ledit conte Furstemberg vous obéyt présentement, touchant la restitution des places par luy prinses au duc de Longueville, selon que dit est, et avec ce que se sont deux personnages dont nous vous nous povons bien ayder et servir en plusieurs affaires, vous vueillez quicter et remectre à iceulx noz cousins et à dame Ysabel de Neufchastel, femme dudit conte Félix, toutes les amendes, abolir ledit sequestre et toutes les confiscations en quoy ilz porroient estre déclairez et encouruz, à la cause dessus-

dite, et assurplus les relever en leurs drois possessoir et ordonner expressément à ceulx dudit parlement c Dôle de procéder oudit affaire en la matière princi pale, faire bonne et briefve justice à chacune des par ties, ainsi que de droit appartiendra. Et vous nou ferez chose très agréable. A tant, très chière et trè amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Sartemberhe, le premier jour d'aoust, l'an xv^c xvi. Ainsi signé, *Per Regem*.

Et après, escript de la main de l'Empereur :

Ayez ceste matière pour recommandé. Soubzsigné *Renner*.

625. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il l'invite à recevoir près d'elle, et à son service, la comtesse de Clavemia, naguères employée dans la maison de feu l'impératrice. — (*Original.*)

(Fiessen, le 9 septembre.)

Très chière et très amée fille, pour ce que sommes instamment poursuy et requis de la part de nostre très chière et bien amée Liénore de Bacbiane, contesse de Clavemia, la vouloir mettre et colloquer lez vous et en vostre service et que le conte de Clavemia, son frère, nous a dez long temps bien et léalment servy et encoyres fait journellement en pluiseurs et diverses manières, et semblablement ladite contesse feue l'em peresse, nostre compaigne, nous escripvons présente ment devers vous et vous requérons très acertes que vueillez recevoir ladite contesse de Clavemia en vostre dit service si toutefois bonnement faire le povez e nous advertissez par les postes de vostre response su ce, affin que ladite contesse se puisse et saiche selon

icelle reigler et conduire; et en ce faisant, nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Fyessen, le IXe jour de septembre, l'an XVc XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Gheerts*.

626. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Lettre de créance pour don Pierre de Urrea. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 26 septembre.)

Très chière et très amée fille. Nous avons donné charge à nostre amé et féal conseillier, don Pierre de Urrea, vous dire et exposer aucunes choses de la part de très révérend père en Dieu, le cardinal de Syon, ainsi que par luy entendrez. Si vous requérons croire et adjouster foy à ce que nostredit conseiller vous dira pour ceste fois de la part dudit cardinal; et vous nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XXVIe jour de septembre, l'an 1516. Vostre bon père MAXIMILIEN. — Plus bas, *Renner*.

627. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui recommande, pour être châtelains de Châtillon, les gentilshommes qui ont pris et détiennent cette forteresse appartenant au duc de Longueville. — (*Original.*)

(Bregentz, le 6 novembre.)

Très chière et très amée fille. Combien que sommes advertis que ne sçavez bonnement accorder et ap-

poinctier avec les gentils hommes qui ont prins et détiennent le chasteau de Chastillon appertenant au duc de Longheville, en tant qu'il vous semble et trouvez leurs fraiz et demandes trop grandes et excessives, toutefffois lesdits gentilz hommes nous ont présentement fait supplier vous escripre en leur faveur, et requerre que leur vueillez laisser ledit Chastillon pour la tenir de par vous et en vostre nom, comme voz chastellains ou commis à la garde d'icelle, et à ceste cause leur donner et bailler deci en avant quelque gracieulx traictement et entretenement. Et pour ce, très chière et très amée fille, que iceulx gentilz hommes sont de bonne extraction et parentasge et personnaiges pour vous bien et léalment servir, nous escripvons devers vous et vous requérons très acertes que leur vueillez octroyer et accorder ce que dit est, veu que aussi bien vous y conviendroit-il commectre autres personnaiges à la garde dudit chasteau, ou sinon que vueillez contenter et satisfaire iceulx gentilz hommes à l'entretenement, garde et préservacion d'icelluy chasteau, de sorte qu'ilz aient cause d'eulx en contenter et au surplus leur faire et donner quelque gracieuseté des fraiz, despens, paines et labeurs qu'ilz ont à ceste cause euz et soustenuz, affin qu'ilz aient cause d'eulx en contenter. Et en ce faisant, nous ferez chose très agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Bregentz, le vi^e^ jour de novembre 1516. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

628. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Le comte de Furstemberg consent à rendre les terres et seigneuries du duc de Longueville qu'il détenait en Bourgogne, à condition qu'on lui cédera la seigneurie de Vennes. — (*Copie.*)

(Bregentz, le 6 novembre.)

Très chière et très amée fille, nostre très chier et féal cousin, le conte Guillame de Furstemberg, a puis naguyères esté devers nous et nous a remonstré que, pour l'amour et en faveur de nous et vous, il est content de rendre, restituer et bailler promptement en voz mains les places, terres et seignories par luy destenues et occuppées appertenant au duc de Longuevilles, moyennant qu'il sera remboursez des fraiz et despenz dont il fera raisonnablement apparoir avoir heu et soustenu, à la preservacion, garde et sceurté d'icelles, et qu'il retiendra la signorie de Vennes à telz tiltres, drois et actions que le tenoit et possessoit, avant la prinses des dessusdites places, celluy dont nostredit cousin l'a acheté, comme le tout vous avons par cydevant par aultres noz letres plus amplement escript. Et pour ce, très chière et très amée fille, qu'il nous semble et trouvons l'offre et requeste d'icellui nostre cousin, en ceste partie licitte et raisonnable, aussy qu'il est grant terrier en vostre conté de Bourgoingne, et duquel vous vous povez bien aidier et servir en plusieurs voz affaires, nous escripvons de rechief devers vous et vous requérons très acertes que le veuilliez favorablement traicter en ce que dit est, et l'avoir aussurplus, pour l'amour de nous, en tous

aultres ses affaires singullièrement pour recommandé, comme en avons en vous nostre parfaite fiance et confidence [1]. Et vous nous ferés chose très agréable. Aultant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Bregentz, le VIe jour de novembre, l'an XV^c XVI.

629. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il la prie de demander au roi d'Angleterre le paiement de dix mille florins d'or, afin de le mettre à même d'accomplir les promesses faites à ce roi par l'entremise du cardinal de Sion. — (*Original.*) [2]

(Strasbourg, le 21 novembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons par deux foys ordonné à nostre et vostre maistre, Loys Maraton, vous advertyr que, devant la fin du moys présent, nous noz transporteriesmes en nostre cité de Strasburg ou Hagenau, et que par vous fust sollicité nostre bon frère, le roy d'Angleterre, que les dix mille florins d'or dont vous sçavez à parler pour le premier moys, fussent envoyez par lestres de change ès mains de Frédéric Brechter à Strasburg; que n'est jusques au présent faict. Et pourtant que passons oultre, désirons que diligentez de tout vostre povoyr que les dessus nommez dix mille florins nous soyent, le plus tost que possible sera, par deux ou troys de voz serviteurs seurement et par les postes envoyez en noz mains. Car sans ladite somme, ne nous sera possible, si tost

[1] Voyez ci-dessus une lettre du 1er août.

[2] Voyez ci-dessus, p. 318, la note ajoutée à la lettre du 7 mars 1515.

que bien vouldriesmes, et que la parfection des affaires le requiert, accomplir ce que le cardinal de Syon [1] de nostre part a promys au roy d'Angleterre. A ceste cause, désirons très acertez que vous voz employez en cest affaire comme avons l'entière confidence en vous. Très chière et très amée fille, Dieu vous vueille donner ce que plus désirez.

Donné en nostre ville de Strasburg, ce XXIe de novembre, M. D. XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

630. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui mande qu'il se rendra aux Pays-Bas aussitôt que les dix mille florins d'or qu'elle a promis seront arrivés à Trèves. — (*Original tout en chiffres, à l'exception du post-scriptum qui est de la main de l'Empereur.*)

(Haguenau, le 4 décembre.)

Ma bonne fille, noz avons veu la letre escripte en zifferes de vostre main; et en satisfaisant à icelle vous promettons que aussi tost que serons adverty par ung nostre serviteur, que envoyons à ceste heure à Trévères, que les dix mille florins d'or que sçavez soient envoyez audit Trévères, sans délayer, nous noz hasterons de venir par delà et ne y sera faulte.

Escript en nostre ville de Hagenau, ce quatriesme jour de décembre.

P. S. *Diligenté l'affaere, et vous me trouverés tousjours vostre bon père* MAXI.

[1] Mathieu Schiner, cardinal, évêque de Sion.

631. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Différend entre le fils du duc d'Alve et don Anthonio de Cunega. Réponse à faire au commandeur d'Alcantara. — (*Original.*)

(Haguenau, le 9 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz letres de crédence et entendu ce que maistre Loys noz a dist touchant le différend qui est entre le filz du duc d'Alve d'une part et don Anthonio de Cunega d'aultre part. Sur quoy nous avons ordonné audit maistre Loys vous en escripre nostre advis et vouloir, désirant que de nostre part veuylliez remercyer le grand commandeur d'Alcantra, et luy disant que à sa letre noz luy ferons brieff bonne responce. Très chière et très amée fille, à tant; prye nostre Seigneur qu'il vous donne accomplissement de voz désirs.

Dunné en nostre ville de Hagenauw, ce IXe jour de décembre M. V. C. XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Maroton*.

632. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui recommande Jean Baptiste Spinelli, comte de Cariati. — (*Original.*)

(Le 20 décembre.)

Maximilianus, divina favente clementia et romanorum imperator, semper augustus ac Germanie, Hungarie, Dalmatie, Croatie, etc., rex, archidux Austriæ, dux Burgundie, Brabantie, etc., comes pa-

latinus, etc., serenissime principi, domine Malgarete, archiducisse Austrie, ducisse ac comitisse Burgundie, etc., filie nostre carissime, salutem et paterni amoris continuum incrementum. Serenissima princeps, filia charissima, quum nos magnificum fidelem nobis dilectum Joannem Babtistam Spinellum, comitem Cariate, ob singularia sua erga nos benemerita, speciali gratia nostra prosequamur, illius idcirco commodo atque ornamento non deesse plurimum desideramus, Serenitatem Vestram propterea cohortantes velit cum, ubicunque res postulabit, ipse que Serenitatem Vestram requisierit, nostri intuitu, taliter commendatum habere, ut has nostras sentiat effectu ipso largiter profuturas. In quo serenitas vestra rem nobis pergratam efficiet condigna erga eandem vicissitudine recompensandam.

Datum in oppido nostro imperiali Haganaw, die xx^ma^ decembris, anno M. D. XVI^to^, regni nostri romani XXXI^mo^, Hungarie vero XXVII^mo^. *Per Regem. Ad mandatum Cesar. Majestatis proprium. — Ja. de Bannissis.*

633. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il justifie le mariage des princesses Isabelle et Marie avec le roi de Danemarck et Louis de Hongrie. Détails curieux sur les mérites supposés de ces deux princes. — (*Original.*)

(Wissenhoren, le 1er janvier.)

Très chière et très amée fille, il est venu à nostre congnoissance que en vostre court et pareillement en celle de nostre très chier et très amé filz don Charles,

archiduc d'Austrice, prince d'Espaigne, etc., se semme ung bruyt que n'ayons assez honnorablement allyées par mariaige noz très chières et très amées filles, dames Isabel et Marye, dont s'ainsy, est avons merveilles et regret. Si désirons que nous vueillez advertir la vérité de ce que l'on en dit, affin que nous en puissons justiffier à la confusion de ceulx qui insachantement (ne le sachant pas) en parlent. Nous ne faisons doubte que ne saichez bien considérer tout le contraire estre notoire et vérité. Car, entre tous les princes régnans en la crestienneté non mariez, il nous semble n'avoir eu plus hault ny plus grand et riche mariaige que les roys de Hongrye et de Denmarcke où elles sont allyées, et que icelle alliance soit esté moult propice et convenable pour noz maisons d'Austrice et de Bourgongne, et tenir les subgectz d'icelle en paix et transquillité et en augmentacion de hantise de leur marchandises qui doit estre la chose principale qu'ilz sauroient désirer pour leur félicité et prospérité. Oultre ce, nous semble il que c'est une belle monarquie que la succession de quatre ou cinq grandz royaumes dont est légitimement successeur, le roy Loys de Bohem [1], futur mary d'icelle dame Marye. Pareillement sont trois beaulx grans et anchiens royaumes ceulx dont est seigneur ledit roy de Danmarck [2], combien que les subgetz de

[1] Louis, fils de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, avait alors dix ans à peine. Monté sur le trône en mars 1516, il n'épousa Marie d'Autriche qu'en 1521, et fut tué en 1526, à la bataille de Mohatz, qu'il perdit contre Soliman II.

[2] Christiern, roi de Danemarck et de Norwège, avait épousé Isabelle dès le 12 août 1515. Ce prince, surnommé le Néron du nord, ne tarda pas à donner de graves sujets de plainte et à sa femme et à ses sujets. Voici en quels termes s'en exprime Maximilien dans une lettre

tous iceulx royaumes soient de grosse ou rude nature. D'autre part ils sont tous deux beaulx princes et personnaiges vertueulx, douhez de toutes nobles condicions et meurs; à raison de quoy nosdites filles en seront de dignité plus honnorées, et user en ce monde leur vyes à grand joye, félicité et salut. Et à meilleurs ou plus grandz marys ne les eussions sceu allyer, si ce n'estoit que ung roy deuist prendre deux femmes. Il se peult bien dire ledit roy de Denmarck estre descendu de noble lignie; car son ave maternelle estoit sueur de feu de digne mémoire l'empereur Fredrick, nostre très chier seigneur et père, que Dieu absoille. Vray est que après Dieu ayant chier sur toutes choses notre lignie et honneur, n'avons encoires voulu délivrer ès mains des Hongrois nostredite fille dame Marie, pour ce que sondit futur mary, le roy Loys de Bohem

à son petit-fils l'archiduc Charles, sous la date du 18 janvier 1516, à Augsbourg : « La desplaisante et honteuse vie que tient nostre frère et « beau-fils, le roy de Dannemarck, avec une concubine, au grand « deul et desplaisir de nostre fille, vostre seur, sa compaigne, est « blesmé de tous ses parens : et affin de le distraire à habandonner « ceste désordonnée vie et l'induire à faire et tenir plus léale compai- « gnie à nostredite fille, avons délibéré envoyer vers ledit roy, messire « Sigismond Herberstainer, et oultre ce, avons besogné avec les dé- « putés de nostre cousin, le duc Frédérick de Saxen..., que ledit duc, « comme prochain parent d'iceluy roy, et qui a aidé à dresser son ma- « riage, envoyera aussi un de ses serviteurs. Si désirons et vous requé- « rons y vouloir semblablement incontinent envoyer quelque notable « homme des vostres pour, par ensemble, exécuter leur charge, et « aussi que ledit roy, par plus grand respect, se doive régir et gou- « verner à la voie de raison, d'honneur et de salut, et délaisser sadite « concubine, au contentement de nous tous, ses parens et affins. » Isabelle d'Autriche supporta les désordres de son mari avec une patience héroïque; et quand Christiern, tombé du trône, paya ses crimes de l'exil et de la prison, sa vertueuse épouse voulut partager toutes ses disgrâces.

et elle, sont moindre d'ans, et aussy en l'ayant à ceste heure délivrée beaucop d'inconvéniant y eussent peu advenir, à cause que le père dudit roy Loys est anchien et caducque et que s'il alloit de vie à trespas avant la consommacion dudit mariaige, lesdits Hongrois, qui sont assez muables, l'eussent peu répudier ou ailleurs maryer, selon leur plaisir, comme les François ont en partie fait de vous. Aucuns pourroient dire que ledit roy de Hongrie n'est thésaurisant, dont n'avons merveilles; car, comme prince de très noble cueur et bon catholique, soubstient continuellement la guerre contre les Turcs pour la foi crestienne, lesquellz pour luy estre voisins et confinans, le molestent journellement; et ne feusist que si léalment il expose pour ce sa chevance, la chrestienneté auroit plus avant à souffrir desdits Turcs, et pourroit avoir plus d'argent; mais en ce lieu luy demourera à perpétuité le trésor de gloire et honneur et la joye éternelle. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript en nostre ville de Wissenhoren, le premier jour de janvier xv^c^ xvi. *Per Regem.* — Plus bas, *Hannart.*

Nota. Le contrat de mariage de Christiern, roi de Danemarck, avec Isabeau d'Autriche, a été signé à Lintz le 29 avril 1514. Nous avons une copie authentique de cet acte anténuptial

634. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il confirme l'intention où est le roi d'Angleterre d'envoyer de l'argent aux Suisses. Quant au traité avec la France, il faut se défier de ce peuple qui, depuis cent ans, ne fait que tromper et qui trompera cent ans encore. L'Empereur désire une paix universelle pour pouvoir ensuite marcher contre les infidèles. Il a écrit au prince Charles pour que Marguerite soit mieux traitée. Peinture d'une porte d'honneur. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 18 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu vos lettres de main de secrétaire du xvme de décembre, VIII jours aprez la date d'icelles et autres escript de vostre main, vous mercyant du debvoir que avez fait de nous avertir et signiffier des choses y contenues, dont vous tenons recordz.

Et quant à l'argent que le roy d'Angleterre se disoit lors envoyer pour les Suyches, nous avons tantost aprez sceu toute la certaineté et disposicion d'icelle matière, laquelle est en tel ordre et bon train, comme estes et ferez encoires mieulx cy aprez advertye.

D'autre part, quant à la matière de traictié avec France, nons vous exhortons de tousiours tenir la main, consulter et ayder nostre très chier et très amé filz, don Charles, archiduc d'Austrice, prince d'Espaigne, ne qu'elle soit plustost dressée sur trèves que sur paix, pour les causes que vous avons par ci devant escript, et que saurez bien entendre et considérer.

Nous actendons journellement nouvelles de ce que se fait ou fera avec le président de Paris qui est par delà, combien que n'en espérons guères de fruit ou bonne yssue, n'est que lesdits François n'y facent ou

procèdent autrement que d'abusions, dissimulacions et fictions, ainsi qu'ilz ont jusques oires et passé cent ans assez fait, et d'ici à c ans en derrière encoires feront. Ce nonobstant et les tromperies accoustumées desdits François dont assez nous souvient, pour démonstrer le fervent désir et zèle qu'avons à la paix universelle et emprinse contre les infidèles, et satisfaire à nostre saint Père le pape, qui puis peu de temps, par plusieurs ses ambassadeurs et breff apostolique, nous a fait à ce induire et solliciter, et congnoissant que ce seroit l'euvre la plus salutaire et utille pour la chrestienté, de quoy il ne nous fauldroit gaires de persuasion si avant que chacun y vousist procéder de tel entier cueur et affection que nous faisons, et moyennant que puissions veoir et congnoistre que l'on nous vousist faire avoir quelque honneste et raisonnable appoinctement de ceulx que sommes tant injurié, et qui par leur inique couraige contendent à nous vouloir oster le nostre et de noz enffans, serions très content entendre à faire ladite paix universelle et sainte emprinse. Mais plustost que d'avoir la honteuse et dommaigeable paix, serions délibéré actendre l'aventure de Dieu et de nos amyz, et de sarcher tous autres moyens pour ne nous laissier ainsi débouter hors du nostre et de noz auctoritez, par noz anciens et naturelz ennemys. Et protestons devant Dieu que à nous n'a tenu, ne encoires tiendra que ladite vraye et ferme paix universelle et sainte emprinse ne se face. Et avons plus grand cueur à icelle guerre contre les infidèles que nul autre qui par lettres et messaiges en font beaucop parler et persuader et, soubz umbre de ce, coulourer leur gracieuseté et raisonnabilité.

Quant viendra à traictier avec cui que ce soit vous savez que nostre coustume n'a jamais esté d'habandonner ou laisser noz prouchains amys et anciens allyez, ne aincoires, si Dieu plaist, ne sera.

Nous escripvons présentement à nostredit filz en vostre faveur, comme verrez par la copie de noz lettres cy encloze [1], pareillement donnerons ung bon nota au maistre d'hostel Casins qu'il face meilleur garde et extime de noz lettres que s'adressent à vous en les laissant au maistre des postes pour les vous délivrer, si n'est que particulièrement et par autre main les vous voulons faire tenir.

Nous vous avons puis aucun temps envoyé en painture la porte d'honneur que avons faite et conceute à celle fin que la corrigiez, augmentez ou diminuez de ce que vous sembleroit y estre bon, propice et duysable. Si vous requérons de rechief nous mander la correction et amendement que sur ce il vous semblera estre à faire, pour en aprez avoir en iceluy vostre adviz, la faire mectre et rédiger en belle et ample forme, telle que à perpétuité elle devra demourer pour nostre et vostre perpétuelle gloire.

[1] L'Empereur s'exprime ainsi dans la lettre dont il s'agit : « Nous « ne faisons aucun doubte, en portant l'honneur et amour que devez « à nostre très chière fille, vostre tante, que vous ne lui communi- « quez vos plus grands et arduz affaires, et que ne prendez et usez de « son bon avis et conseil, de laquelle, par raison naturelle, trouverez « toujours plus de confort, bon conseil et ayde, que de nul autre. En « quoy, comme léal père, vous exhortons toujours continuer, en vous « requérant affectueusement que, pour regard du traveil qu'elle a eue « durant vostre minorité en l'administration de voz payz... et aussi de « ce qu'estes tout son cueur, espoir et héritier, la vouloir traicter d'une « honneste pension, telle que par ci-devant elle a eue, ainsi que avons « vraye fiance que ferez, comme l'ayant bien mérité envers vous. »

A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Escript en nostre cité impériale d'Ausbourg, le XVIIIe jour de janvier XV^c XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Hannart.*

635. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il la prie d'autoriser le capitaine Simon François à lever des hommes de guerre dans le comté de Bourgogne. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 25 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons donné cherge à nostre amé et féal escuier et capitaine, Simon François, cueillir et lever certein nombre de gens de guerre à cheval en noz pays de Bourgongne et ailleurs où recouvrer les pourra, et iceulx nous amener pour nous en servir contre noz ennemys les Vénéciens et leurs adhérens, dont vous advisons; et vous requérons n'estre mal content que ledit Simon François nous vient présentement servir, ains l'en avoir de tant plus recommandé et mander aux officiers de la conté de Bourgogne qu'ilz ne luy facent en ce que dessus aucun empeschement; et vous y ferez nostre plaisir et chose agréable.

Donné en nostre cité impériale d'Ausbourg, le XXVe jour de janvier XV^c XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Hannart.*

636. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il la remercie de ses bonnes intentions pour Jean Botechou, et le lui recommande de nouveau. — (*Original.*)

(Anvers, le 7 février.)

Très chière et très amée fille, nostre amé et féal secrétaire, maistre Jehan Botechou, nous a remonstré comme, pour l'amour de nous, vous avez vouloir de luy faire bonne despesche, sur ce que pour luy, vous avons fait requerre par nostre conseiller, le seigneur de La Roche, dont vous sçavons bon gré, et vous en mercions; car ledit Botechou nous a de long-temps bien et léalment servy, et désirons bien qu'il ait ladite despesche pour son entretenement en sa maison, vous requérant de icelle luy faire, sa vie durant, à celle fin que par ce il soit aucunement récompensé de sesdits services, et qu'il soit pourveu pour tousiours povoir continuer en nostre service et vostre, selon son estat et vocation, et vous nous ferez chose fort agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville d'Anvers, le VIIe jour de février XV^c^ XVI.

P. S. de la main de l'Empereur :

Ayés li pour recommandé cumme nostre bon serviteur.

Per Regem, vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

637. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il la prie de faire mettre en liberté le chevalier de Loye, détenu depuis longtemps, et dont il voudrait se servir dans les troupes qu'il fait lever en Bourgogne. — (*Original.*)

(Muessen, le 26 février.)

Très chière et très amée fille, nous estions en voulenté de vous parler du chevalier de Loye; mais pour les empeschemens qu'avons euz, nous l'avons mis en oubly. Et pour ce que ledit chevalier nous a par cydevant servy, et aultres considéracions à ce nous mouvans, escripvons à ces causes devers vous, vous requérons et prions que, en regard à sesdits services, longue détention et aultres choses qui seroient trop longues à réciter, vous le vueillez faire mettre hors de prison et le nous donner ainsy qu'il est, ensemble ses serviteurs. Et vous nous ferez chose agréable, tant pour ce que nous désirons complaire à plusieurs nobles personnaiges qui nous en ont requis que aussy que nous nous vouldrions bien servy de luy en la compaignie des gens de cheval que faisons lever en Bourgoingne. Ce scet Dieu qui, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre logis de Muessen, le XXVIe jour de février, l'an XV^c^ XVI. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner.*

Ma bonne fille pensant jour et nuyt aux
affaires de mes heritiers / me suis avise
pour le bien ‡ et honneur de mon filz le Roy charles
dy escripre / a mess deputes estant vers luy
aulcune choses concernant le bien deux et leur
subges ~ Sachant que seres requise de mondit
filz de acomplir charge honorable / desirons et
vous requirons que le complises en ce faisant
vous nous faires chose fort agreable et hon-
neur a vous comme plus aplain entenderes par
nos deputes Mess. Andre de Bourgo et Nycasy
[illegible] de Mars

‡ principalement

[illegible]

[illegible]

[illegible]

638. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il envoie des conseils au jeune roi Charles, et prie sa fille d'aider toujours ce prince, en accomplissant la charge mentionnée dans les instructions. — (*Autographe.*)

(Le 2 mars.)

Ma bonne fylle, pensant jour et nuyt aux affaeres de mes hérytiers, me suis avisé, pour le bien principalement et honneur de mon fylz le roy Charles [1], d'y escripre à mes députés estant vers luy aulcune choses concernant le bien d'eux et leor subgés. Sachant que serés requise de mondit filz de acomplir charge honorable, désiruns et vous requiruns que le complisés; en ce faisant vous nous faerés chose fort agréable et honneur à vous, cumme plus à plain entenderés par nos députés, Myssere André de Bourgo et Nycasy. Et à Diu.

Escript de la main, le IIe jour de mars, de vostre bon et léal père MAXI.

639. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il envoie vers elle le prévôt de Brixen au lieu de Jacques de Bannissis qui est empêché. — (*Original.*)

(Anvers, le 10 mars.)

Très chière et très amée fille, pour ce qu'il est survenu quelque empeschement à nostre amé et féal con-

[1] L'archiduc Charles était alors, en effet, roi de Castille, par la mort de son aïeul maternel, Ferdinand dit le Catholique, arrivée le 23 janvier précédent.

scillier, maistre Jaques de Banissis, lequel avions commis et ordonné d'aller vers vous pour vous dire et exposer aucunes choses de nostre part, nous envoyons présentement, ou lieu dudit Banissis, le dom prévost de Brixe qui vous déclairera le tout, ainsi que par luy entendrez. Sy vous requérons le croire et adjouster foy à ce qu'il vous dira de par nous; et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Anvers, le xe jour de mars, l'an xv^c^ xvi. Vostre bon père Maxi. — Plus bas.....

640. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Négociations avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre. — (*Original.*)

(Anvers, le 24 mars.)

Très chière et très amée fille, nous vous avons hier envoyé le billet comment nous entendons que solicitez les ambassadeurs de nostre frère le roy d'Angleterre se devoir reigler et condescendre ou nom de nostredit frère; et désirons que par tous moyens insistez à ce, et de nous faire sur ce avoir bonne et briefve responce et le plus tost qu'il vous est possible, à celle fin que, selon ce, nous puissons conduyre oudit affaire. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Anvers, le xxiiiie de mars, l'an xv^c^ xvi. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

641. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il l'invite à conserver auprès d'elle Barbe, bâtarde de Montfort. — (*Original.*)

(Anvers, le 26 mars.)

Très chière et très amée fille, nous désirons que laissez encoires demourer en vostre hostel, Barbe, bastarde de Montfort, jusques à ce que nous retirerons en noz pays d'en hault que lors elle pourra bonnement et seurement passer en la compaignie d'aucunes honnestes femmes mariées qui sont en nostre train pour s'en retourner au lieu où l'avons ordonné aller ; et vous nous ferez chose agréable. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur vous ait en sa garde.

Donné en nostre ville d'Anvers, le XXVIe jour de mars XV^c^ XVI. *Per Regem.* — Plus bas, *Botechou.*

1517

Commençant le 12 avril, finissant le 3 avril.

642. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Proposition d'accommodement au sujet des places détenues en Bourgogne par le comte de Furstemberg et M. de Reynack. — (*Original.*)

(Berghes, le 28 avril.)

Très chière et très amée fille, nous avons entendu ce que nous avez fait remonstré par vos conseilliers, touchant les places et les seigneuries que nostre cousin le conte Guillaume de Furstemberg et Marcx de Reynack ont prinses ou conté de Bourgoingne sur feu le duc de Longueville, et dont ilz joyssent encoires.

Sur quoy nous avons advisé ung appoinctement : à sçavoir que ledit conte vous rendra dès maintenant toutes lesdites places et seigneuries qu'il tient, excepté la place et seigneurie de Wannes, où il dit avoir droit, et dont il fera souffisamment apparoir, ouquel cas le souffrirez joyr, comme de ses autres biens oudit conté, ou synon avez le choix de reprandre à vostre prouffit ladite place et seigneurie, en luy rendant les deniers que justement fera apparoir avoir déboursé pour ledit achat. Et si deans six mois prouchain, il ne fait souffisamment apparoir du réachat et achat de ladite place, comme dit est, en ce cas, il sera tenu de rendre icelle place en voz mains sans aucune excuse au contraire,

moyennant aussi que, à nostre requeste, vous le releverez de certaine sentence donnée en vostre parlement à Dôle à l'encontre de luy et nostre cousin le conte Félix ou nom qu'ils procèdent, au pourchaz et poursuyte de nostre cousin le seigneur de Montagu, veu que ladite sentence a esté donnée par contumax, à raison de ce que avions par exprès deffendu ausdits contes de non mectre hors de leurs mains les places contencieuses, ne souffrir qu'elles fussent séquestrées, mais qu'ilz deussent tousiours requérir de procéder au pétitoire et possessoire tout ensemble, et que de ce leur ferez despescher lettres de relièvement en forme et trahain de justice, au mieux que l'on sçaura adviser, en remectant ledit pétitoire et possessoire en son premier estat, pour sur ce y procéder comme de raison.

Et quant aux dommaiges, fraiz et despens que avez euz au moyen de la prinse desdites places, nous les prenons à nostre charge, pour vous en récompenser à vostre contentement.

Touchant le chasteaul de Chastillon, pour ce que ledit de Reynack demande grande somme de deniers, nous avons tant fait qu'il se submect de ce sur nous et le seigneur de Berghes, pour déclairer la somme que luy devrez baillier pour r'avoir ladite place, dont vous advertissons, et désirons que sur tout nous faites sçavoir vostre vouloir, pour selon ce mectre fin oudit affère. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à Berghes, le XXVIIIe jour d'avril XV^c XVII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Botechou*.

643. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Recommandation pour Estienne Prevostet. — (*Original.*)

(Maëstricht, le 1er juin.)

Très chière et très amée fille, nostre bien amé Estienne Prevostet, pourteur de cestes, est présentement venu devers nous, et nous a remonstré comme il a quelque affaire vers vous. Et pour ce que ledit Estienne est nostre bon et ancien serviteur, nous vous requérons que le vueillez avoir pour recommandé, et favorablement le traictier en sesdites affaires; et vous nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Mastricht, le premier de juing, l'an xvc xvii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner.*

644. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Proposition nouvelle d'accommodement avec le comte de Furstemberg. Place de Châtillon. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 8 juillet.)

Très chière et très amée fille, ayant veu les lettres escriptes de vostre main, et entendu l'affection et ardent désir que avez d'avoir en voz mains les biens et places que le conte de Fustemberghe tient au présent en vostre conté de Bourgogne, dont la question est, avons advisé, pour appaiser le tout, que ledit conte remettera en noz mains à vostre prouffit ce qu'il détient de vous, à condicion que de la place de Vennes vous

récompenserés ledit de Fustemberghe, au cas que souffisantement face apparoir que récompense luy soit deue. Et nous noz avons faict fort pour vous que de la sentence donnée par contumace, vous nous donnerés povoyr de le réintégrer et relever, autant que en vous sera; ce que debvez faire, car bien contenterons la partie adverse dudit de Fustemberghe.

Quant à la place de Chastillon, nous envoions quérir vers nous Reinnach pour appoincter avecques luy et raisonnablement le contenter d'une telle somme de deniers que de raison et équité luy pourroit estre deue, en gardant en toutes choses, comme ung bon père doibt, la juste querelle de sa fille unicque.

Et pour mieulx faire une fin en cest affaire, désirons que le seigneur de Berghes envoie son obligacion en ensuivant ce que maistre Loys vous en a rescript, dont sur tout désirons avoir la responce pour en faire une fin et éviter beaucop des maulx et inconvénienlz qui en pourroient sortir. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité de Angspurg, le VIIIe jour de juillet 1517. Vostre bon père MAXIMILIEN.—Plus bas, *Maroton.*

---

645. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Demande de grâce et rémission pour le chevalier de Loye, accusé de divers crimes et d'infraction de prison. — (*Original.*)

(Englistat, le 22 août.)

Très chière et très amée fille, le chevalier de Loye est puis naguères venu vers nous, et nous a remonstré comment, après avoir esté détenu prisonnier l'espasse

d'environ ung an, en exile et estroicte prison pour aucun cas, crismes et délicts à lui imposez par aucuns ses adversaires contre vérité, voyant le maulvais traictement que l'on luy faisoit contre droit, raison et équité, et craindant que par faveur et à la requeste de sesdits adversaires, il demourist à jamais en tel exil, consommant son jeusne eaige en si grande povreté et misère, fut esmeu de partir et s'eslargir de ladite prison; ce qu'il a fait avec Claude Merys et Claude Brun, ses serviteurs, détenuz aussi prisonniers avec luy pour lesdits cas et mésus comme ses adhérens et serviteurs, nous requérant très humblement avoir pitié et compassion de son affaire et vouloir estre son intercesseur vers vous et vous escripre en sa faveur. Par quoy et qu'entendons ledit remonstrant estre de la meilleure et plus grande affinité et noblesse de Bourgoingne et Savoye, et que quant à sa personne, il est fort honnest, dextre et adroit gentilhomme, duquel nous désirons servir, nous escripvons présentement par devers vous et vous requérons très acertes que, pour l'amour et en faveur de nous et de ses parens, qui par pluiseurs fois nous ont instamment requis et prié pour luy, comme, luy estant encoyres en prison, le vous avons escript, semblablement en ayant regard à ce que à l'heure de sadite prinse, il s'estoit mis empoint et accoustré pour venir en nostre service, et que l'aviez, comme entendons par cidevant, à la requeste d'iceulx ses parens, voulu prendre en grâce, vous vueillez pardonner et abolir audit chevalier de Loye et à sesdits deux serviteurs leur infraction de prison, ensemble tous les cas par eulx confessez, si pardon y chiet, et en ce leur préferer grace et miséricorde à rigeur de jus-

tice. Et pour ce que lesdits adversaires dudit chevalier de Loye imposent et luy mectent encoyres sus aucune chose, oultre de ce que desjà il a confessé, il nous a remonstré que en ce cas il est content et offre de à caucion souffisante en respondre en justice, par devant nous ou telz personnaiges non suspectz que à ce ordonnerons; dont vous avons bien voulu advertir, vous requérant de rechief y vouloir consentir et l'avoir en tout ce que dit est singulièrement pour recommandé et par les postes nous advertir de vostre bonne responce en ceste partie. En quoy faisant, serez cause de la préservacion d'ung dextre gentilhomme duquel vous pourrez bien servir; et si nous ferez chose très agréable. Ce scet, nostre Seigneur qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript à Englistat, le XXIIe jour d'aoust, l'an XV^c^ et XVII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

646. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Réception d'une somme de dix mille florins d'or. L'Empereur part de Trèves d'où il ira à Bruxelles. — (*Original.*)

(Trèves, le 7 janvier.)

Très chière et très amée fille, nous avons, par Estienne, vostre tapissier, présent porteur, et Charles Fillet, receu les dix milles floryns d'or que sçavés; dont nous avez faict plaisir et ferons tant que vostre honneur y sera gardé. Nous noz partirons demain de ceste cité pour venir vers vous, et désirons que demeurés à Bruselles, attendant nostre venue ylecques. Maistre Loys a ordonnance de nous de rescripre à

[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]

648. — MARGUERITE A MAXIMILIEN.

Elle est peu satisfaite de l'appointement négocié avec le comte de Furstemberg. Elle ne sait que penser de l'affaire de Châtillon, et n'est pas rassurée sur les intentions du duc de Savoie. Elle s'étonne de la réponse que lui a faite l'Empereur sur l'affaire de son aumônier. Explications à ce sujet. Le jeune roi de Castille, qui donne les plus belles espérances, désire le retour de Louis Maroton. — (*Minute.*)

(Janvier ou février.)

Mon très redoubté seigneur et père, si très humblement que faire puis, à vostre bonne grâce me recommande.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du dernier jour de décembre concernans quatre pointz assavoir : l'appoinctement auquel le conte de Fustemberg se vueult condescendre et les conditions d'icelluy, l'aultre du fait de Chastillon, le IIIe, ce qu'avés fait pour monseigneur de Savoye, et le dernier, ce que m'escripvés touchant l'affaire de mon confesseur et aulmonier.

Pour à quoy respondre, Monseigneur, briefvement, vous remercie la paine qu'il vous a pleu prendre au fait dudit conte de Fustemberg, combien que, à ce que je voy, il sera de petit fruit et effect; car il veult toutes choses à son appétit et hors de la raison : que m'est un gros crièvecueur, s'il fault que ainsi soit, et encoires, oultre les grandes pertes que desjà par son moïen ay supportées, aymeroie mieulx perdre le tout que endurer ung tel honte et baillier audit conte la carte blanche et consentir à ung tel appoinctement. Monseigneur, j'en ay honte et dommaige; mais vous par-

ticiperés audit honte, veu que le mien est le vostre; et croy bien, Monseigneur, que si eusse esté emprés vous pour vous remonstrer mes affaires, qu'il en fust allé autrement. Je m'estoye en cest affaire, pour l'honneur de vous condescendu plus que à la raison; néantmeng je voy bien que ledit conte ne se veult condescendre, qui ne fera les choses que à son appétit; dont me conviendra avoir pacience et actendre le temps d'y povoir remédier.

Quant à Chastillon, c'est au semblable, dont je ne sçay que dire ny à cuy avoir recours, fors à Dieu et à vous, vous suppliant, Monseigneur, y mectre une bonne fin.

Du fait de monseigneur de Savoye je vous mercie ce que en avez fait en ma requeste. J'ay bien sceu qu'il vous adverty de toutes choses et de son voiaige devers les Suyches où il a besongnié à son contentement. Il use de beaucoup de bonnes parolles envers moy; mais bien peu sauront y tenir l'effect. Par quoy, comme vous ay fait supplier, désire bien avoir une bonne lettre de vous et envoyer devers luy une fois pour toutes.

Touchant l'affaire de mon aulmonnier et confesseur, je tiens fort estrange la responce que m'en faictes; et ne saroie penser qu'elle procédât de vous; car si vous me faisiés cest honte que de porter l'esleu qui n'y a droit quelconque, contre mondit serviteur, où jamais il ne vous fist service, l'on pourroit par ce présumer la petite amour et bénévolence que me porteriés. Monseigneur, le droit est à mon aulmonnier, et n'y vient point par rescript, ains par provision et collation appostolique, tellement que, en laissant l'affaire aller son cours au train de la justice, l'on ne seroit

inférer que préjudice s'en puist ensuyvir à vostre cité de Besançon ny au conté de Bourgoingne. Monseigneur, les concordatz n'ont point de lieu en ladite cité de Besançon pour non estre situé en la Germanie. Je y ay procédé deuement, et a esté la première requeste que ay faicte à nostre saint Père. Je vous supplie, Monseigneur, puisque m'en suis meslée si avant et que ne suis délibérée m'en départir, que à l'appétit ny solicitation de personne, ne me vueillés en ce contrarier, ayns en laisser convenir à la justice; et j'en feray bien espérant que, la chose vuydée, y donnerés vostre consentement et placet à ma faveur et requeste, dont très humblement je vous supplie; car j'ay ceste matière fort à cueur, et ce, pour aucunes causes par vous considérées, m'en donnerés la raison.

Monseigneur, par aultres voz lettres de la mesme dacte, m'escripvés que avez retenu maistre Loys Maraton devers vous pour aucun temps, dont me requérés estre contente. Monseigneur, je vous supplie pour son bien et le mien et pour complaire au roy mon seigneur et neveur, qui à sa demeure ilhec a merveillieux regrect, luy donner congié de s'en revenir pour quelque temps; et vous me ferez honneur et singulier plésir.

Monseigneur, je receuz hier lettres du roy mon seigneur et neveur, qui se porte très bien et se conduit si très heureusement qu'il y a honneur et prouffit, et est, comme j'entens, délibérant environ le mois d'avril despeschier son frère pour venir par deçà; ce que bien je désire. Et sur ce, mon très redoubté seigneur et père, je prie à Dieu vous donner bonne vie et longue.

Escript.....

1518

Commençant le 4 avril, finissant le 23 avril.

649. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande de faire droit à certains bourgeois de la ville de Berne, en Suisse, qui ont fait un accord pour prendre chaque année deux mille quatre cents charges de sel à la grande paielle de la saulnerie de Salins. — (*Original.*)

(Inspruck, le 20 avril.)

Très chière et très amée fille, de la part de Jacques Watweileir, Caspar Weiler, Nicollas Schaller et Jehan César, tous bourgois et conseillers de la ville de Berne, en Suisse, nous a esté remonstré comment cy-devant, soit avec eulx et chacun d'eulx par vos officiers de la saulnerie de Salins esté convenu marchié fait et promis que, en la plus grande payelle dudit Salins, ils auroient et leveroient, par an, chacun VI^c^ charges de scel que font ensemble XXIIII^c^ charges; lequel marchié et convention est par vous esté confermé. Et combien que selon ledit marchié, ils payent et ont toujours bien payé en argent comptant, néantmoins, obstant que pluiseurs autres et nouveaux marchands y surviennent qui, par force de faire dons à vosdits officiers, sont à ce préférez en délaissant et postposant lesdits remonstrans, que leur tourne à grand préjudice, disant vosdits officiers, pour leur excuse, que en ladite grande payelle de scel y a présentement faute, parce que le

cours et fontaine d'iceluy est aucunement diminué, toutesfois lesdits remonstrans maintiennent que à nul n'est faite quelque difficulté, synon à eulx seullement, que tous autres lèvent sel selon leur marchié et convention, comme entre autres un nommé Bartholomy Mey, habitant de ladite ville de Berne; lequel lui seul en lièvе plus que iceulx quatre remontrans. Pourquoi ils nous ont très instamment prié et requis en ce les favoriser et vous escripre que, en cas qu'ils ne puissent avoir le furnissement de leursdits marchié en ladite grande paielle, que du moins ils le puissent avoir venant de la petite paielle, où, come entendons, y a sel en habundance, et plus que vendre ne se peult. A ceste cause, très chière et très amée fille, et comme lesdits remonstrans sont gens de bien qui tousjours ont tenu et été de nostre party, nous vous requérons très acertes ordonner que ledit marchié leur soit entretenu, comme jusques oires ils ont joy, et sur ce leur faire despescher lettres à vos officiers de ladite petite paielle audit Salins, telles qu'il appartiendra, et que par effect ils puissent congnoistre que ces nos lettres leur soient de valeur. Et vous nous ferez chose très agréable. Très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville d'Isbrouck, le xxe d'avril xv^c^ xviii, après Pâques. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*

650. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Accommodement entre les habitants de Besançon et le parlement de Dôle, au sujet des limites. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 29 juin.)

Très chière et très amée fille, pour ce que nos chiers et bien amez les recteur et gouverneur de nostre cité de Besançon, ont certain différend avec vos officiers de parlement à Dôle, et autres de vostre conté de Bourgongne, à cause des limites, congnoissance et jurisdiction sur les citoiens d'icelle cité, comme d'autres droictures qu'ils prétendent, ou nom de vous, avoir sur eulx, desquels différends en tant qu'ils mennent à cause des droictures et libertés qu'ils ont de nous et nostre saint-empire et que à nous seul appartient en traictier et disposer et non point à eulx, sur dangier de mesprendre envers nous et nostredit saint-empire, lesdits de Besançon nous ont de long-temps requis et encores présentement de sur ce les pourveoir et assister, comme lesdits affaires le requièrent, et que désirons bien que iceulx affaires soient traictiés et appaisyés amyablement, comme aussi ils nous ont fait remonstré le désirez, nous à ces causes, avons fait despeschié nos lettres de commission sur aucuns de nos conseillers de Ferrète, pour, avec tels que ordonnerez, traictier, convenir et accorder amyablement et en équité, ou nom de nous et de nostre saint-empire, d'iceulx différends, jusques à nostre résolution, laquelle avons réservé à nous, pour y mectre nostre décret et consentement pour plus grande approbation,

leur ordonnant que s'il y a aucuns différends, qu'ils ne puissent bonnement accorder ny appaisier comme dit est, qu'ils nous en advertissent, ensemble de leur advis sur ce et besoingnye ès-dits accords, pour après par nous et vous, estre ordonner et disposer sur tout, ainsi que trouverons ès cas appartenir. Sy vous requérons que ensemblement vueillez donner charge à vos députés desdits affaires, y entendre et vaquer avec les nostres amyablement, à certain jour et temps que sur ce ils accorderont avec lesdits de Besançon et qu'ils les aient à traictier gracieusement et favorablement en leur droicture, et deffendre expressément à ceux de vostre parlement à Dôle, et autres vosdits officiers de non plus avant y procédier à toute rigueur, ny autrement en justice, jusques à ce que sur le besongnye de nosdits commissaires, ayons ordonné par ensemble, comme dit est; car ils sont bons subjects, et ont été pour nostre maison de Bourgongne, et en ce faisant vous et vos subjectz de conté, en povez tousjours estre bien assistés et servis. Ce que vous recommandons très affectueusement, et prions sur ce Dieu qu'il soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Augsbourg, le XXIXe jour de juing XV^c^ et XVIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

651. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui envoie les propositions d'accommodement du comte de Furstemberg, et l'exhorte à les accepter. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 2 juillet.)

Très chière et très amée fille, depuis que avons dépesché nostre amé et féal conseillier, le seigneur de

Salans, pour venir devers vous vous dire nostre advis sur le différend que avez avec nostre cousin, le conte Guillaume de Furstemberg, nous avons ouy ce que nous avez fait dire et remonstré sur ledit différend par nostre secrétaire, maistre Jehan Botechou, et les solicitacions que journellement il nous fait sur ce, aussi les excuses et remonstrances que icelluy nostredit cousin nous a fait faire par nostre cousin le conte Frédérick, son frère, estant à présent devers nous. Sur quoy nous avons désiré avoir par escript les pointz et articles à quoy icelluy conte se veult arrester, lesquelz nous vous envoyons cy encloz. Et pour ce que les trouvons assez raisonnables et beaucop plus à vostre avantaige que n'avez par cy-devant désiré, et que voudrions pour pluseurs bonnes raisons qu'il y fut mis une fin, nous vous requérons de, pour le mieulx accepter lesdits articles et les nous renvoyer incontinent signez de vostre main, pour de nostre part sur iceulx povoir donner nostre résolucion audit conte Frédérick, que avons à celle cause icy retenu, et pour le tout faire acomplir par sondit frère, comme il est nécessaire et expédiant; vous advertissant que en ce faisant, nous espérons que y aurez tout honneur et prouffit, et que pourrez estre encoires bien servie dudit conte, Dieu aydant qui, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le IIe jour de juillet, l'an XV^c XVIII. Vostre bon père, MAXI. — Plus bas, *Renner*.

652. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Résolutions de l'Empereur au sujet du comte Guillaume de Furstemberg et de Melchior Reynack. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 3 septembre.)

Très chière et très amée fille, depuis que vous avons derrenièrement envoyez les articles que désirons par vous estre concluds ès différends d'entre vous et nostre cousin, le conte Guillaume de Furstemberg, nostre amé et féal secrétaire, maistre Jehan Botechou, a fait poursuyte devers nous pour autres nouveaulx articles signez de vostre main; au moyen de quoy nous avons persisté sur iceulx envers ledit conte; mais il nous en a fait aucunes excuses et remonstrances et adverty comment à celle cause il avoit envoyé devers vous. Toutes voyes, désirant mectre fin en cest affaire, nous nous sommes résoluz ausdits premiers articles et avons pour ce fait despesché le procureur de nostredit cousin, qui estoit icy devers nous, à celle fin que par luy eussions son entière résolucion sur iceulx. A quoy il nous a satisfait et renvoyé par sondit procureur lesdits articles signez de sa main, que vous envoyons avec cestes et par nostre cousin le conte Frédérick, son frère, et autres de ses parens de par deçà fait supplié et requerre prandre sesdites excuses de bonne part et l'assister ad ce que vous vous ayez aussi à contenter de luy et le traictier de cy en avant comme vostre bon vassal et subgect; et il espère de se acquicter tellement que aurez tousjours cause vous contenter de luy. Ce que avons eu fort agréable et voulentiers entendu, car

ses prédécesseurs nous ont tousjours esté bons et léaulx serviteurs et espérons qu'il continuera de bien en mieulx.

Et comme desjà vous avons escript, attendu que lesdits articles sont à vous assez honnorables, nous, ensuyvant ce que dit est, avons fait despesché audit conte Frédérick et envoyons icellui Botechou devers ledit conte Guillaume pour, de par nous, estre présent et soliciter à l'effect desdits articles, comme créons il fera, et n'y avons nulle diffidence, vous requérant que de vostre part furnissez incontinent aux despesches du relief et autres qu'il convient donner audit conte en la meilleur et plus sceure forme que faire se pourra et que envoyez à voz commis, soit nostre cousin le prince d'Orainges ou autre, lesdites despesches, et nous signiffiez le jour qu'ilz pourront vaquer, pour en vostre nom recevoir et prandre dudit conte les places et seigneuries mentionnées èsdits articles, selon qu'il est requis et nécessaire, affin que encoires escripvions audit conte de soy trouver à icellui jour et y satisfaire, comme lesdits articles contiennent, et que nous saichons selon ce reigler.

D'autre part, icellui nostredit cousin nous a fait supplié vous escripre à sa faveur, ad ce que ayant regard aux fraiz qu'il a suppourtez à cause dudit différend et qu'il est en youloir emploier corps et biens au service de vous et voz subgectz dudit conté, il vous plaise escripre aux depputez d'icellui conté qu'ilz luy vueillent laisser en don gratuyt de par le pays ce qu'il peut avoir receu de l'ayde du premier terme, sans le vouloir comprandre à vostre charge ny le deffalquier sur les deniers de l'accord de vostredit ayde; et que, si ainsi

le vueillent faire, il est content surattendre sur le second terme dudit accord les mil frans que luy accordez de récompence. Par quoy vous requérons ad ce l'avoir pour recommandé et non seullement en ce, mais en tous sesdits affaires luy donner à congnoistre par effect que avons bonne affection envers luy ; car en ce faisant, nous espérons, vous trouverez bien servyr de luy et vosdits subgectz aussi.

Touchant Reynack, il nous a fait faire ses excuses pour quoy il n'a peu icy venir devers nous, comme luy avions fait mandé, affin de aussi mectre fin en son affaire. Et, ensuyvant la charge que en avez donné audit Botechou, et pour ce que sesdites excuses sont assez passables pour ceste fois, nous vous requérons de avoir encoires pacience de sondit affaire et en laissier la charge à nostre conseillier Renner, ensemble de vostre bon vouloir, pour quant il viendra devers nous, accorder icellui affaire, sy toutes voyes premier ne faictes quelque appoinctement avec luy, comme créons povez bien faire par voz officiers du conté ; car il nous a fait remonstré qu'il désire ledit appoinctement. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le IIIe jour de septembre XV^c XVIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

653. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il l'invite à laisser aux habitants de la ville de Gray la jouissance du produit des amendes que l'Empereur leur avait concédé pour prix de leurs bons services. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 3 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons cy enclose une supplication à nous présentée de la part des manans et habitans de la ville et communauté de Gray en vostre conté de Bourgoingne, par laquelle ils nous donnent à congnoistre comment voz officiers leur mectent empeschement à percevoir entièrement les prouffiz des amendes venans de la mayerye dudit Gray que par cidevant, pour les causes et raisons assez contenues en ladite requeste, leur avons accordé. Et pour ce, très chière et très amée fille, que nous sçavons le bon et léal devoir et dangier en quoy iceulx habitans se sont pluiseurs fois mis pour nous obéyr et servir et que, entre toutes les villes dudit conté, elle a tousjours eu la foule et charge de nostre gensdarmerye et du passage; parquoy non seullement lesdits habitans ont mérité icelle récompense de mayerie et des amendes en provenans, mais meilleur et plus grosse récompance, aussi que ladite ville requiert estre fortiffiée et bien entretenue, nous vous requérons bien acertes faire cesser ledit empeschement mis èsdites amendes, comme dit est, et les souffrir joyr entièrement desdites amendes qu'ilz faisoient de nostre temps et gouvernement dudit conté; car à nostre octroy nous n'entendons point que ad ce leur deust estre mis em-

peschement, mais qu'ilz en deussent joyr paisiblement et sans contredit, comme ceulx des villes de Dijon, Dôle et Salins; dont vous advertissons à celle fin que, à nostre faveur et requeste leur en vueillez fère despeschier voz lettres de déclairation à leur plus grant seurté et que les veuillez avoir en tous leurs affaires singulièrement pour recommandez. En quoy faisant, nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre cité d'Ausbourg, le IIIe jour de septembre, l'an XVc XVIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

654. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il recommande d'envoyer aux ambassadeurs anglais certains testons d'une forme et d'une valeur particulière qui sont entre les mains du maître d'hôtel Hesdin. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 11 septembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons, passé a ung an, donné à vostre maistre d'hostel Hesdin, aucuns testons venans de noz mignes et vaillans IXc et aucuns ducaz, pour les envoyer aux trois ambassadeurs du roy d'Angleterre qui furent dernièrement vers nous en noz pays de par delà; mais ledit Hesdin nous a adverty qu'il ne les a encoires mandez. Et pour ce que les avions promis à iceulx ambassadeurs et que leur voulons tenir promesse, non pas pour la valeur ne gratuité, ains pour la singularité d'icelles pièces, nous vous requérons que les recouvrez d'icelluy Hesdin et que les envoyez et faictes bailler ausdits ambassadeurs, selon que avions parcidevant ordonné audit

Hesdin, en leur faisant l'excuse dudit envoy comme sçaurez bien adviser. Et vous nous ferez chose agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XIe jour de septembre, l'an XV^c XVIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

655. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il l'invite à faire tenir sans délai, à l'ambassadeur du roi Charles en Angleterre, une dépêche importante qui concerne la ville de Tournay. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 403.) — (*Original.*)

(Erenberg, le 8 octobre.)

Maximilianus, divina favente clemencia electus Romanorum imperator, semper augustus, etc..... Serenissima princeps, filia charissima salutem et parterni amoris continuum incrementum. Mittimus Serenitati Vestre presentibus annexas litteras serenissimi fratris et filii nostri charissimi, catholici regis, oratori apud regem Anglie existenti directas, eandem paterne cohortantes velit ipsas litteras ad dictum oratorem in Angliam ubi primum mittere, rem in eo nobis pergratam factura erga eandem recognoscendam. Datum in arce nostra Erenberg, die VIII° octobris anno Domini M. D. XVIII, regni nostri ro. XXXIII. Vostre bon père MAXI.

P. S. Præterea Serenitas Vestra velit dure operam apud predictum episcopum oratorem, ut responsum ab eo cito habere valeamus, quia est materia maximæ importantiæ et tangit civitatem Tornacensem.

Ad mandatum Cæsareæ Majestatis proprium. *D. Burs.*

656. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il demande le portrait du prince Ferdinand, son petit-fils. — (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 404.) — (*Original.*)

(Kaufbeuren, octobre.)

Très chière et très amée fille, nous désirons et vous requérons que faictes paindre et pourtraire nostre filz dom Ferdinande, et nous envoyez icelle pourtraicture par les postes, en quoy faisant nous ferez chose agréable. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Kaufbueren, le..... jour d'octobre, l'an 1518. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Ad mandatum Cæsaree Majestatis....* Vogt.

657. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui mande, ainsi qu'aux gens de son conseil, d'envoyer des députés à l'assemblée des États de Liége, pour faire agréer par ceux-ci l'alliance conclue entre le roi catholique, l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan. — (*Minute.*)

(Octobre.)

Très chière et très amée fille, et chiers et féaulx, nous entendons que les Estas de Liége se doivent assembler en la cité dudit Liége le VIIIe jour du mois prouchain, pour communiquer sur le fait de l'aliance naguères faicte entre le roy catholique, nostre filz, et noz cousins l'évesque de Liége [1] et seigneur de

[1] Érard de la Marck, évêque de Liége, attaché d'abord à la France, l'abandonna en 1518, pour embrasser le parti du jeune Charles-Quint.

Sedan [1]. Et pour ce que trouvons ladicte aliance fort propice, utille et prouffitable pour les subgectz d'une part et d'autre, et que, pour plus grant seurté d'icelle, désirons qu'elle soit grée et acceptée par lesdits Estas de Liége, et qu'ilz y entrent et en baillent leurs lettres et scellez en bonne forme, nous vous requérons bien acertes vouloir envoier à ladite journée aucuns bons et notables personnaiges de la part de nostredit filz, pour solliciter lesdits des Estas à ce qu'ilz entrent gréement et acceptent ladite aliance, ensemble les articles et condicions d'icelle. Si n'y veuillez faire faulte, très chière et très amée fille, et chiers et féaulx, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript à..... le..... jour d'octobre, l'an xv^c xviii.

Il s'y détermina, dit-on, à cause des mauvais traitements de François Ier, ou plutôt surtout parce que la duchesse d'Angoulême, mère du roi, séduite par la promesse d'une somme de quarante mille écus, fit donner à l'archevêque de Bourges le chapeau de cardinal, que le roi lui-même sollicitait pour l'évêque de Liége. L'alliance dont il est ici question avait été conclue à Saint-Tron le dimanche dans l'octave de l'Ascension (16 mai). Maximilien, heureux de la conquête d'un tel allié, lui témoigna sa gratitude par un diplôme daté du 24 juin de la même année, où il confirmait les libertés de l'église de Liége, les franchises et les bonnes coutumes de la cité. Sur Érard de la Marck, voyez Villenfagne, *Recherches sur l'hist. de la princip. de Liége*, II, 66 et suiv.

[1] Robert de la Marck, seigneur de Sedan et frère de l'évêque de Liége, passa, comme lui, du parti de François Ier dans celui de Charles-Quint qui le fit chef d'une compagnie de vieilles ordonnances des Pays-Bas, et lui assura vingt mille livres d'appointement. Voyez ce qui en est dit ci-dessus, I, 2 et 3.

658. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Correspondance au sujet du margrave Christophe de Baden. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 404.) — (*Original.*)

(Gmund, le 17 novembre.)

DE PAR L'EMPEREUR.

Très chière et très amée fille, nous vous renvoyons avecq cestes unes lettres adressée à nostre cousin et prince le marquiz Bernardin de Baden, estant à présent en Brabant, èsquelles luy rescripvons nostre propoz et intencion touchant la délibération du marquiz Crestofle, son père, de sa captivité [1], sur lesquelles ledit marquis Bernardin incontinent nous rescripvera sa responce, pour ce acertes veuz désirons soubist faire présenter nosdites lettres audit marquiz Bernardin, en sollicitant aussi de luy la response pour icelle incessamment, sur la plus hastive poste renvoyer en nos propres mains; en quoy faisant, nous faictes très agréable plaisir.

Actum en nostre ville de Gmonnden, le XVIIe jour de novembre, l'an XV^c XVIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Ad mandatum Cesaree Majestatis....* Vogt.

[1] Christophe, margrave de Bade, l'un des princes les plus remarquables de son siècle, étant tombé en démence vers 1516, l'Empereur lui donna pour curateurs ses propres fils, qui se virent enfin obligés de le faire enfermer.

659. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il se réjouit de l'honneur et autorité que lui a rendus le jeune roi Charles. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 404.) — (*Original.*)

(Wels en Autriche, le 12 décembre.)

Très chière et très amée fille, nous avons receu voz lettres du xxve d'octobre, et par icelles entendu l'honneur et auctorité que nostre bon filz le roy catholique vous a puis naguères fait et baillé, dont sommes très joyeulx et avons bon espoir que vous acquiterez tellement au bien, adresse et conduicte de ses affaires, qu'il aura cause non seullement s'en contenter, mais augmentera vostredite auctorité de plus en plus, comme vostre bon nepveur. En quoy faisant, ne nous sauroit faire chose plus agréable. Ce scet Dieu qu'il, très chière et très amée fille, soit garde de vous.

Escript en nostre ville de Wels, le xiie jour de décembre, l'an xv^c^ xviii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

660. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il lui mande, ainsi qu'aux gens de ses finances, d'assurer au seigneur de Zevemberghe, envoyé en Suisse, une somme de deux mille philippes d'or tous les trois mois. — (*Original.*)

(Wels, le 26 décembre.)

Très chière et très amée fille, et très chiers et féaulx, nous avons pour aucunes bonnes causes et raisons jusques oyres dilayé et retardé l'alée du seigneur de Ze-

vemberghe [1] en Suyche, comme l'avons puis naguères escript à nostre bon filz le roy catholique. Et pour ce que sa demeure vers iceulx Suyches pourra estre tardisve et de longhe durée, et nous a présentement fait remonstrer qu'il ne luy est bonnement possible de savoir frayer et furnir a l'advenir aux despens qu'il luy fault faire, à moins de deux mil philippes d'or chacun troiz mois, sans grandement soy grever et despendre du sien, et à ceste cause fait suplier vous escripre en sa faveur; aussy que à l'advenir l'on asseure nostre amé et féal conseiller et trésorier général Jaques Villinger, d'icelle somme de II^m philippes de terme en terme, affin qu'il la puisse tousjours recouvrer vers luy. Par quoy, et que pour le bien et sceurté des communs affaires de nous et nostredit bon filz, il est de besoing et très nécessaire que ledit seigneur de Zevemberghe aille et vorse en Suyche, nous désirons et vous requérons très acertes que luy veuillez augmenter le traictement qu'il a maintenant, et doiresenavant luy donner et bailler, chacun trois mois, deux mil florins philippes, et en faire asseurer nostredit conseiller et trésorier général, de terme en terme, selon que dit est. Sy le veuillez sur ce tellement pourveoir qu'il ait cause s'en contenter, et que par fault et dudit traitement n'ait cause s'en retourner par delà sans fère et accomplir le susdit vouaige. A tant, très chière et très amée fille, et très chiers et féaulx, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Wels, le XXVIe jour de décembre, l'an XV^c XVIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

[1] Maximilien de Berghes.

661. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Envoi d'une porte d'honneur plus belle et mieux que celle qu'elle avait reçue d'abord. — (*Original.*)

(Augsbourg, le 17 février.)

Très chière et très amée fille, nous vous envoyons par le pourteur de cestes nostre porte d'honneur, qui est parfaicte, plus belle et mieulx pourtraicte que celle que vous avons parcidevant mandé, ainsi que verrez, saychant que y prendrez plaisir et consolacion; et vous requérons que, ou lieu d'icelle, vous nous vueillez renvoyer la première par cedit pourteur, et la mectre en la custode où est celle que présentement vous envoyons, affin qu'elle ne soit gastée en chemin. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Escript en nostre cité d'Ausbourg, le XVIIe jour de février, l'an XV^c et XVIII. Vostre bon père MAXI. — Plus bas, *Renner*.

APPENDICE

CONTENANT

QUELQUES LETTRES RECUEILLIES APRÈS L'IMPRESSION.

APPENDICE.

1. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il la remercie et la félicite de la manière dont elle résiste aux Français. Importance de tenir en amitié le roi d'Angleterre, afin que, s'il ne fait pas de bien, au moins il ne nuise pas. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 289.) — (*L'original ne s'est pas retrouvé.*)

(Inspruck, septembre 1507.)

Très chière, etc. Nous avons receu voz lettres du XXIe d'aoust dernier passé, et par icelles entendu voz advertissemens, sur le contenu desquelles et mesmement à aucuns articles vous faisons response par autres noz lettres ainsi que verrez. Et sommes fort joyeulx du bon debvoir et diligence que faictes pour résister aux François noz ennemis. Si vous requerrons de continuer tousjours de bien en mieulx; car de nostre part nous sommes bien délibérez de nous y employer à l'ayde de Dieu, par façon qu'ilz ne gagneront riens de nostre et que aurons brief d'eulx nostre raison.

Quant à la despesche que avez faicte d'envoyer requerre nostre frère, le roy d'Angleterre, de vous donner par delà ayde et secours, nous en sommes bien contens, et désirons que l'entretenez tousjours en amitié et bienveilance envers nous et noz très chiers et très amez enffans par tous les meilleurs moyens et doulces parolles que pourrez, affin que à tout le moins, s'il ne nous vueilt faire aucune ayde ou assistence, comme créons qu'il n'en fera riens, qu'il n'ait cause

de soy rebeller et alyer contre nous et nosdits enffans. En quoy faisant, nous ferez chose fort agréable. Très chière, etc.

Escript en nostre ville d'Ynnsbrugg, le.... jour de septembre, l'an xv^c vii. Vostre bon père Maxi. — Plus bas, *Renner*.

2. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Réponse de l'Empereur au sujet de ses vues de mariage. Efforts et intrigues du roi d'Aragon au préjudice de l'Empereur et du roi de France. Mariage entre madame Renée et le prince Charles. L'Empereur ne veut se marier ni pour argent, ni pour beauté. Projet d'expédition en Afrique. Le Grand Turc veut être l'ami de l'Empereur, etc. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 290, *avec fac-simile d'après l'autographe qui ne s'est pas retrouvé.*)

(Le 23 mars 1511.)

Ma bonne fylle. Je entendu la charge, que avez donné à monsieur de Berttesi per mes divises, que je eu avec luy, touchant mon mariage du nouveu, sy je fusse enclin, que toute foes vous me volissés favoryser pour ne faere point domage à nostre commun fylz, l'archiduc Charles.

Je luy a respondu, et aussi plus avant divisé aveque luy sur beacop des matères, cumme entenderés de luy.

Et aussy principalement touchant le réaume de Napls pour primo; pour secundo cumme le roy d'Arogon a volu enchasser le roy de France et moy hors d'Italy; et tertio comme le roy d'Arogon veult sauver les Véniciens contre le roy d'Ungarie et que il creint que sy le roy d'Ungarie guèger..... la réaume de Dalmacy, que ly et moy seruns trop voesin, que nous

deux pourruns enchasser le bastard d'Arogon, cumme roy de Napls, hors dudit réaulme; et quarto cumme le roy d'Arrogon a mal adressé, consentu toutefoes les deux mariages in entre nous enfans et les enfans solitères hérytiers des réaumes d'Ungarie, Bohaengne, Moravie, Dalmacy, etc.; quinto, cumme le mariage se pourra conduere entre Renuera, secunde fylle du roy de France, et mon filz Charles, et après du seur et secunde fylle du roy d'Englterre, avec moy; aultrement pour morir je ne me mariray point pour nul deniers ne pour nul beaulté. VI°. au pas que soet paes faet en Ytali metinant et aussi en Geldres, cumme j'ay désir, ancor de ceste anné et esse aller aveque l'armé du roy d'Arrogon contra les Mores ou Sarasins en Affrica, cumme le roy d'Arrogon nous a requis, et le roy de France. VII°. cumme le Turc-emperor veult estre mon grand amy, et les grand bataelles et pertes que les Tours ou Makhométans onnt ew contra le roy Soffy et sur la maer et à l'encontra, cumme Pieter de Novar et les Espaengnars onnt perdu en Affrica pour la folye du leor roy six myl combatans avec un duc, juuene cousin du roy.

Et sur toutes ces chosses plusurs divisés, dont, ma fylle, je vous prie que je puis avoer à rata de tans vostre bon avis et mesmement, que vous pourrés conduyre que contra le bastard d'Arogon soet conclu ung investitur du pape et serement du réaulme de Napls à nous enfans, et mesmement pour primior Charl, futur roy de Castille, et sur sela alliances posibles toutes. Et ancor autant que Dieu vous ay en sa sancte guerde.

Escript ce XXIIIe jour de mars de la main de bon et léal père. (1511). MAXI.

3. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Remerciements pour les belles chemises qu'elle lui a envoyées. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 291.) — (*Autographe.*)

(Le 17 mai 1511.)

Ma bonne fille. J'ay resçeu par le peurteor de cestes les belles chemises et huves, lesquelles avés aydé de les faere de vostre main, dont sumus fort jeouieulx, principalement des ce que je trouve en sela que vous vous soussés du corps de nostre person, mesment que quant ceste anné nous pourterons nostre couraige, lequel est rude et pésante, que adunques nostre pooir du cors sera reconforté à l'encontre du bon senteor et dusceur de telle belle thoele, lesquels usunt les angels en paradis pour leor abillement. Et nous feruns aussi bien tost bonne diligence pour vous aussy remercier de ung image d'un futur sainte, aussy fabriké de nostre main. Pour les mavés nouvelles, que je eu tous le jour du cousté du roy d'Arragon, je ne a volu dépescher ceste peurteor, serviteor de messire Loys. Mès pour ce que tout est venu ancor bien par les lestres de messire André de Bourgo, je ly ay dépesché à haste pour vous peurter ceste bonnes nouelles; et à Dieu.

Escript de la main de vostre bon père, qui désirt unefoes vous bien tost véor. Faet le XVIIe de mai (1511).
MAXI.

4. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il proteste qu'il n'abandonnera ni elle, ni les jeunes princes, ni les sujets des Pays-Bas. (*Anzeiger*, etc., 1835, col. 292, *avec fac-simile d'après l'autographe qui ne s'est pas retrouvé.*)

(Le 11 septembre 1512.)

Ma bonne fille. Je vous escrips amplement mon intencion par aultres mes lettres, touchant l'affaere d'Angleterre et de Gheldres, et tenés vous sceure que je ne vous abandonneray point, ne aussy mes enffans et les subjectz de par delà, mais suis délibéré de me trouver en personne tous jours ou lieu où la nécessité le requerra, et à tout aultres choses metre ordre pour avoer une bonne fin du affaere de Geldres, à la service et prouffit de mes chiers enffans et bons subjetz, Dieu en ayde qu'il soit garde de vous.

Faet de la main, le XIe jour de septembre, de la main de vostre bon père MAXI. 1512e.

5. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

L'Empereur se dispose à se rendre auprès des électeurs qui sont sur le Rhin; il a chargé le duc de Brunswick et le comte de Nassau, qui auront besoin des troupes de Brabant, de livrer bataille aux gens du duc de Gueldre. Le duc de Clèves et son fils se montrent peu disposés à faire la guerre aux Gueldrois. (*Anzeiger*, etc., 1838, col. 25.) — (*D'après l'autographe qui ne s'est pas retrouvé.*)

(Le 3 novembre 1512.)

Très chière, etc. Depuis la dépesche que je ay faet de mester Loys Maraton de ceste ville en atendant

vostre bon délibéracion, nous alons pour préparer la matère devers le princes électors, qui sunt sur la revier du Ryn, pour mestre toutes choses à bon train à petite compaignie; et je lasse mon grand train au respos, excepté aulcuns qui ount charge de par nous pour aller par delà pour adresser les affaeres de Geldres, dont je vous affertis, affin que tant plus hastivement vous nous faetes respons sur vostre venu ou sur nostre allée tout outre à Vourms la cyté. Car sy yl nous convient que devuns aler audit cyté de Worms, nous abrigeruns le jour de troas roes pour ung moes, et ou cas que je deue aler en Brabant, affin que je puis par vous estre plus tost afferti et je me returneré jour et nuyt; car je prend mon viage par batheau, affin que je puis estre au retour pluss tost, sy vous volés et vous samble.

J'ay despesché les ducz de Prawnsvig et conte de Nassau de Preda pour faire ung bon exploet de guerr sur les Gelroes le tans pendant; et je espoer que Diu et après les gensdermes de Brabant leor faerunt bon assistence; sans sela yl sunt trop flebls à tout leor gens faere aulcun bon exploet; maes tous jours je espoer que ylz faerunt leor davoer, cumme je croy toutalement que yl out bon corage, et je prie Dieu qu'il vous doint bon sainté.

Faet à Colony, le troesime jour de novembre, de la main de vostre bon père MAXI.

P. S. Quelque diligence que je a puy faere aveque le duc de Clèves et avec le duc sun filz, je n'ay point peu besunguer avecque eos et leor pays, et yl eusent volu faere la guerre contre les Gueldroes; car yl onnt tousjours mys avant pour leor excuse le mavés pajement et condnyte de gendermes de par delà et la perte sy meschamment de Tilt, Wissam et Straleu. Toutesfoes, yl me samble sur les moes de prin-

temps je se ancor moyen de leor bouter à la guerre à l'encontre desdis Geldroes, cumme plus au plaen je vous enformaeré bien tost.

Escript cumme là hault.

6. — MAXIMILIEN A MARGUERITE.

Il l'informe de la conclusion du mariage de Christiern, roi de Danemarck, avec la princesse Isabeau d'Autriche, et lui annonce la prochaine arrivée des ambassadeurs de ce roi. — (*Original.*)

(Lintz, le 30 avril 1514.)

Très chière et très amée fille, nostre bon frère, le roy de Dennemerke, a présentement envoyé l'évesque de Sleswick et deux autres nobles hommes, bien notables personnaiges, en ambassade devers nous; et après avoir veu et visité le povoir qu'ilz ont dudit roy, leur seigneur et maistre, et que l'avons trouvé souffissant, nous, pour le bien, prouffit et utilité des pays et subgectz de nous deux, avons fait, accordé et conclu avec eulx, pour et ou nom dudit roy, l'aliance et traictié de mariaige d'entre luy d'une part, et nostre très chière et très amée fille, dame Ysabeau, d'autre[1], soubz les forme et condicions que verrez au long par les lestres patentes dudit traictié de mariaige qu'en avons despeschées. Et envoyons par delà lesdits ambassadeurs pour, en vertu de leurdit povoir, contracter, ou nom dudit roy, leurdit seigneur et maistre, avec icelle nostre fille, ledit mariaige par parolles de présent, comme entendrez cy après par nostre amé et

[1] Ce contrat de mariage, dont nous possédons une copie authentique, est daté de Lintz, le 29 avril 1514.

ſéal conseillier, Anthoine de Waudripont, qu'envoyerons avec eulx; dont vous advertissons, affin que avant la venue et arivement devers vous desdits ambassadeurs, vous faictes bien acoutrer l'affaire d'icelle nostre fille et des autres ses seurs et qu'elles soient trouvées bien accompaignées et empoint, comme il appertient; aussi, que quant lesdits ambassadeurs ariveront, que vous et nostre très chier et très amé filz, l'archiduc Charles, les receuillez et faictes receullier, traictier, accompaignier et faire bonne chière, le plus honnestement, gracieusement et bénignement que pourrez; et à leur partement leur faictes aussi faire aucune gracieuseté de dons et présens, ainsi que adviserez et selon qu'il appertient à telz personnaiges venans d'un tel roy et pour telle matière que ceste présente, en façon que l'honneur de nous et de nostredit filz y soit gardé. A tant, très chière et très amée fille, nostre Seigneur soit garde de vous.

Donné en nostre ville de Lins, le derrenier jour d'avril, l'an mil v^c^ et XIIII. *Per Regem.* — Plus bas, *Renner.*

FIN DES LETTRES.

NOTICE

SUR

MAXIMILIEN Ier,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

I.

L'EMPEREUR Frédéric III, dont le caractère justifiait si peu la fastueuse devise[1] qui décorait son écusson, venait d'être institué légataire du comté de Cilley en Styrie; mais pour se mettre en possession de ce nouveau domaine, il fallait le conquérir sur la veuve du testateur. Frédéric allait se laisser surprendre par l'ennemi, quand saint Maximilien, patron de la contrée, lui apparut en songe et l'avertit des dangers qu'il courait; le prince reconnaissant promit de donner le nom de Maximilien à l'enfant dont sa femme, Léonor de Portugal, était alors enceinte.

Ce fils, né à Tanczenberg en Carinthie, le 22 mars 1459, reçut le nom prédestiné. Il avait cinq ans à peine lorsqu'il partagea la captivité de ses parents, assiégés dans la citadelle de Vienne par Albert de Bavière, et fut nourri comme eux d'un grossier pain de son. Il fut ensuite élevé à Neustadt en Autriche et confié aux soins de Pierre Eingelbert, homme

[1] Cette devise consistait dans les voyelles A, E, I, O, U, que Frédéric expliquait ainsi : *Austriæ Est Imperare Orbi Universo; Alles Erdreich Ist Osterreich Unterthan.* Lambecius, trouvant qu'un si beau thème méritait d'être traité de plusieurs façons, a ajouté trente-huit variantes à l'explication impériale. *Diarium sacri itin. cellensis*, fol., Hamb., 1710, 8. Après cet effort de génie, il s'écrie : *Sed ohe, jam satis est!*

fort inhabile et fort peu lettré, que l'empereur Frédéric, par un excès de gratitude, récompensa plus tard d'un bel et bon évêché.

Soit vice d'organisation, soit incurie de son instituteur, le jeune prince articulait si mal jusqu'à l'âge de dix ans, que sa mère désolée le considérait déjà comme muet pour toute la vie; mais ce défaut disparut peu à peu, et depuis Maximilien brilla toujours par une grande facilité d'élocution. Du reste, il gémissait souvent de la mauvaise éducation qu'on lui avait donnée. Jean Cuspinien raconte que Maximilien lui disait quelquefois : « Si Pierre mon précepteur vivait encore, je le « ferais venir près de moi pour lui enseigner l'art d'élever les « enfants. »

En 1474, l'Empereur voulant obliger le duc Charles de Bourgogne à lever le siége de Neuss, alla le combattre sous les murs de cette ville; repoussé par les Bourguignons, il demanda enfin au duc une entrevue, durant laquelle il lui dit : « Écoutez, duc Charles : vous avez une fille jeune et « belle [1]; mon fils est également jeune et beau; unissons-les « en mariage : qu'en pensez-vous? — Seigneur, répondit « Charles, je suis disposé à donner ma fille Marie à votre fils « Maximilien; mais nous en parlerons plus à l'aise dans la « ville de Trèves, où nous allons nous rendre [2]. » Il paraît qu'effectivement le mariage fut dès lors convenu.

On sait comment le duc termina, sous les murs de Nancy, son aventureuse carrière, et dans quelles perplexités se trouva sa fille, exposée tout à la fois aux attaques de Louis XI et aux insurrections de ses propres sujets. Toute la noblesse du

[1] On voit le portrait de Marie de Bourgogne dans un tableau généalogique déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. C'est sur ce tableau que M. de Reiffenberg a fait prendre le dessin qui est en tête de son édition de la *Chronique métrique de Chastellain et de Molinet*. « Dans les portraits de Marie de Bourgogne, dit cet écrivain, on remarque l'épaisseur et la proéminence des lèvres, surtout de la lèvre inférieure; c'est ce qu'on appelle la *lèvre autrichienne*.

[2] *Wonderlike Oorloghen van den Doorluchtigen Hoochgheboren prince Keyser Maximilien*.... Trad. par M. Oct. Delepierre, ch. 1.

pays, après la mort méritée ou non d'Hugonet et d'Humbercourt, comprit qu'il fallait sans plus de retard donner à la jeune duchesse un époux, un protecteur puissant. On se souvint des promesses faites à Trèves; et le vœu des seigneurs flamands fut pour l'archiduc [1]. De son côté Louis XI, qui regardait la Bourgogne et les Pays-Bas comme provinces françaises, et qui méditait la réunion des grands fiefs à la couronne, fit demander Marie de Bourgogne pour son fils Charles, âgé de huit ans. Quand ses députés eurent exposé le sujet de leur mission, la dame d'Hallewin [2], qui était présente, s'écria que mademoiselle de Bourgogne avait besoin pour mari, non pas d'un enfant, mais d'un homme. Le duc de Clèves avait aussi des prétentions pour son fils; enfin, il était également question de Charles d'Angoulême, père de François Ier. Maximilien l'emporta sur tous.

Ce fut le duc Louis de Bavière qui épousa la princesse au nom de Maximilien. Il se coucha près d'elle, armé d'une cotte d'argent, et tenant entre Marie et lui une épée nue, pour signifier que son époux la défendrait contre tous.

Louis XI, déçu de l'espoir qu'il fondait sur cette alliance, fit la guerre à Maximilien; celui-ci, qui n'avait alors que dix-huit ans, osa lutter contre le souverain le plus actif et le plus habile de l'époque, et il le fit avec succès. Le roi rendit les places du Quesnoy [3], de Bouchain, consentit à la neutralité de

[1] Pontus Heuterus fait un portrait avantageux du fiancé de Marie de Bourgogne. *Apparebat in eo, quanquam adolescente, vera indoles viri principis, magnanimi, fortis, liberalis et ad humanitatem nati. Accedebat oris ac frontis regia plane dignitas, paternæ majestatis splendor, natalium decus, nobilitas pervetusta, patrimonii amplitudo, cognatorum affiniumque claritas, multitudo, potentia.* (*Rerum Belgic.*, libr. IIe, 69.)

[2] C'était Jeanne de Comines, femme de Jean, sire d'Hallewin, qui, après avoir dirigé l'éducation de Marie de Bourgogne, devint *gouverneresse* de son fils Philippe, et dame d'honneur de sa belle-fille, Jeanne d'Aragon. (*Généal. manuscrite des maisons de Comines et d'Hallewin.*)

[3] Dans la traduction de *Wonderlike*, 147, on lit *Keynout*. C'est rendre l'auteur trop littéralement.

Cambrai et fut contraint d'accepter une trève, signée en 1477, à Lens, le 18 septembre [1], et non à Sens, le 17, comme le dit M. Henry dans l'art. MAXIMILIEN, de la *Biog. univ.* Cette suspension d'armes, qui ne mit pas fin aux hostilités, fut prolongée pour un an, le 11 juillet 1478 [2].

Inauguré à Bruges en qualité de comte de Flandre, le 28 février 1477, l'archiduc y reçoit le collier de la Toison-d'Or des mains d'Adolphe de Ravestein, et crée ensuite lui-même huit chevaliers. Le 24 août 1479, à la bataille d'Enguinegate [3], où les succès et les revers furent à peu près partagés, Maximilien déploya une grande bravoure personnelle, et resta maître du champ de bataille.

C'est encore à Bruges que naquit, le 22 juin 1478, Philippe, son fils aîné [4]. En janvier 1479-80, la duchesse accoucha d'une fille, qui fut nommée Marguerite (voir la notice ci-après) [5]. Mais un événement funeste vint bientôt arrêter le cours des prospérités de Maximilien. Au mois de mars 1481-82, sa jeune épouse, étant avec lui à la chasse dans les environs de cette dernière ville, fit une chute de cheval, des suites de laquelle elle mourut au bout de trois semaines. La chronique flamande que nous avons déjà citée trace un tableau naïf et touchant de cette mort si prématurée et si déplorable. Maximilien était au désespoir. Les seigneurs présents fondaient en

[1] Frédéric Léonard, I, 210; Dumont, III, IIe part., 10.

[2] Maximilien la signa en son camp près Vendin-le-Viel, village d'Artois, aujourd'hui canton de Lens. Voy. la *Chronique* de Molinet.

[3] Les Mémoires inédits de Jehan de Dadizèle donnent sur cette bataille des détails curieux et peu connus. Voyez *Messager des Arts*, de Gand, années 1827-1830, p. 307 et 103.

[4] Le 5 août 1480, à Londres, fut conclu le traité de mariage entre Philippe d'Autriche, âgé de deux ans et quelques mois, et Anne d'Angleterre, fille d'Édouard IV, laquelle n'en avait guère plus (Rymer, XII, 128). L'original de ce traité repose dans nos archives avec diverses autres pièces y relatives.

[5] Elle eut encore deux autres enfants, François et Georges, qui moururent peu de temps après leur naissance. Celle du premier eut lieu le 10 septembre 1481, suivant Jean Lautens, annotateur d'Olivier de La Marche.

larmes; l'évêque de Tournai prononçait sa pieuse exhortation au milieu des sanglots. Enfin la mourante, ange de douceur et de résignation chrétienne, rassembla ses forces et fit ses adieux....

— « Adieu donc, vous, le premier, duc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric; nous serons, hélas! bientôt séparés! — Adieu, Philippe, mon jeune fils, qui serez sous peu orphelin! — Adieu, Marguerite, ma fille. Vous perdez votre mère avant le temps; mais je dois subir mon sort, et suivre ceux qui nous ont précédés dans le tombeau. — Adieu, sire Adolphe de Ravestein, cœur noble et fidèle, qui avez été mon appui dans le besoin. — Adieu, porte-étendard, comte de Romont, qui défendîtes si vaillamment mon pays et mon honneur. — Adieu, Englebert de Nassau, qui n'avez jamais manqué de vous trouver sur les champs de bataille où j'avais besoin du secours de votre bras. — Adieu, vous tous, prince d'Orange, noble Fiennes, sires de Chimay, de Beveren, de Gruthuyse. — Adieu, chevaliers! — Adieu, Marguerite d'Yorck. — Adieu, dame de Ravestein, gardienne et protectrice de mes enfants; gardez-les selon mes désirs : mon temps est venu, mon heure approche! — Adieu, vous, mes pays de Bourgogne, de Brabant, de Flandre, de Limbourg, de Luxembourg, de Hollande, de Zélande et de Hainaut! — Adieu, Namurois, qui m'avez toujours montré tant d'affection. — Adieu, communes, qui nous prêtiez votre assistance dans le besoin; vous perdez votre duchesse prématurément; mais contre la mort il n'y a pas de remède. — Messeigneurs, la mort est près de moi; pardonnez-moi si j'ai pu jamais vous occasionner quelque déplaisir. »

Marie expira le 27 mars. Était-elle enceinte lors du fatal accident qui termina ses jours? L'auteur des *Annales de Bruges* le croit; mais M. le baron de Reiffenberg, notes sur l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, X, 4, considère cette allégation comme une erreur ou bien une fausse interprétation d'un passage de Molinet. Ce qu'il y a de certain, c'est que le bruit s'en était répandu pendant la dernière maladie de la princesse. La dou-

leur de Maximilien fut extrême; on peut dire même qu'elle dura toute sa vie; car il ne put jamais prononcer ou entendre le nom de celle qu'il avait perdue sans soupirer ou verser des larmes[1]. Augustin Lorcheimer raconte que le fameux Jean Trithème, abbé de Spanheim et grand magicien, prit en pitié la tristesse du prince, et lui proposa, pour sa consolation, de lui faire voir l'épouse qu'il pleurait. Maximilien consentit, et Marie de Bourgogne apparut en effet dans tout l'éclat de sa beauté. L'archiduc, frappé de terreur, pria le magicien de laisser disparaître le fantôme, et lui défendit, sous peine de la vie, d'évoquer désormais les morts de leur tombeau. L'abbé d'Artigny, qui rapporte le fait[2] d'après Lorcheimer, se récrie contre son invraisemblance, et disculpe Trithème de l'accusation de magie.

L'archiduc, resté veuf et père de deux enfants en très-bas âge, semblait devoir être leur tuteur de plein droit; les États de Brabant le reconnurent pour tel, aussi bien que ceux de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise et de Namur; mais il éprouva plus de difficultés de la part des trois membres de Flandre. Louis XI venait d'apprendre cette mort. « Ledit « Seigneur, dit Comines, me compta ces nouvelles, et en « eust grande joye; et aussi que les deux enfans estoyent « demourés en la garde des Gandois, lesquels il cognoissoit « enclins à noise et division contre ceste maison de Bour- « gongne; et lui sembloit avoir trouvé l'heure, pour ce que le « duc d'Austriche estoit jeune, et pour ce qu'il avoit encores « père, et guerre par tout, et estoit estranger, et mal accom- « paigné. »

Voilà donc la tutelle, la garde et l'éducation des plus puissants héritiers de l'Europe remises aux mains des bourgeois de Gand, représentés par maître Coppenole, clerc des échevins et chaussetier de son style. Par l'intervention et sous l'influence de ces fiers plébéiens, une trève est conclue d'abord,

[1] *Per omnem exinde vitam, cum de ea Maxæmilianus mentionem inferret, aut fieri audiret, a lachrymis aut suspirio abstinere non poterat.* (P. Heuterus. *Rer. Belgic.*, lib. II, 101.)

[2] *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique, etc.*, IV, 22.

puis un traité de paix[1] où fut stipulé le mariage de Marguerite avec le dauphin Charles, alors âgé de douze ans et quelques mois, celui-là même qu'on avait voulu donner pour époux à Marie de Bourgogne, cinq ans auparavant. La dot de la princesse se composait des comtés d'Artois et de Bourgogne, de l'Auxerrois, du Mâconnois et du Charolois. Louis XI n'en demandait pas autant; il se fût contenté de l'Artois ou de la Bourgogne; mais *nosseigneurs de Gand*, comme le roi les appelait[2], voulurent faire les choses avec magnificence. Ces conditions si désavantageuses à Philippe d'Autriche furent arrachées à Maximilien par la violence des Flamands qui détenaient toujours le jeune prince[3]. L'archiduc ne pouvait souffrir longtemps une telle humiliation. En 1483, il fit connaître à ce même prince les motifs qu'il avait de protester contre le traité d'Arras, en reprenant possession des comtés d'Artois, Bourgogne, Mâconnois, Auxerrois et de la châtellenie de Bar-sur-Seine. Il l'invitait en outre à reprendre le Roussillon que la France lui avait aussi enlevé[4]. Après une courte expédition contre les Liégeois et les habitants d'Utrecht, il soumet les villes de Tenremonde[5], d'Audenarde, de Bruges

[1] Conclu à Arras, le 23 décembre 1482. Ce traité fut ratifié de part et d'autre par les gens d'église, les villes et les grands seigneurs.

[2] *Comines*, liv. VI, chap. 9.

[3] A propos de la remise de Marguerite entre les mains du roi de France, et de la détention de son frère chez les Gantois, Olivier de La Marche dit : *M. l'archiduc, nostre prince, ressembla saint Eustace à qui un loup ravit son fils et un lyon sa fille.* Liv. II, chap. 11.

[4] Les archives de la chambre des comptes de Lille possèdent la minute des instructions données à cet effet à Gaspard de Lupia, écuyer. M. Du Fay, gouverneur du Luxembourg, MM. de Longueville et de Branges, furent chargés de missions semblables, le premier auprès du duc de Lorraine, les deux autres auprès du duc de Bretagne. (Voyez *Ph. de Comines*, éd. du Louvre, V, 342, 345, 365.)

[5] Tenremonde fut prise à l'aide d'un singulier stratagème. Maximilien fit placer sur deux chariots une douzaine d'hommes vêtus, les uns en moines, les autres en religieuses; il en donna la direction à Jacques de Fouquesolles, qui avait ordre de les conduire à Tenremonde. Lui-même, avec une troupe dévouée, alla se poster nuitamment en embuscade tout près de la ville, où il avait d'ailleurs des

et de Gand, qui le reconnaissent enfin pour gouverneur de la Flandre et tuteur de son fils, à condition qu'il ne l'emmènera jamais hors des Pays-Bas.

L'entrée de Maximilien à Gand fut vraiment solennelle et triomphale; son fils vint au-devant de lui avec Adolphe de Ravestein et Antoine de Bourgogne, ses compagnons de captivité. « Le fils ne cognut point le père, dit Olivier de La Marche, sinon « que quand il aprocha, le père baisa son fils, et alors se « prit le fils à larmoier. » Englebert de Nassau eût voulu que l'archiduc entrât en vainqueur irrité dans cette ville soumise et, qu'après avoir fait main basse sur les rebelles, il abolît les priviléges des Gantois. Philippe de Clèves combattit cet avis imprudent, et Maximilien eut la sagesse de penser comme Philippe de Clèves. Martin ou Mathis Peyart, doyen des *navieurs* de Gand, avait coopéré à la soumission de cette ville. Il fut fait chevalier par l'archiduc lui-même, qui le frappa sur l'épaule du plat de son épée[1]. Ceci se passait en 1485. Louis XI était mort depuis deux ans.

Le 26 février 1485-86, Maximilien fut élu roi des Romains à Francfort, du vivant de son père. Intronisé à Rensée, on le sacra à Aix-la-Chapelle le 9 avril, et à cette occasion l'on fit venir de Nuremberg le diadème qui avait servi à Charlemagne. Les fêtes brillantes et dispendieuses[2] qui furent alors données en Flandre excitèrent beaucoup de murmures. Il y eut un soulèvement presque général et qui dura plusieurs années.

Au commencement de février 1487-88, le roi des Romains, toujours brave et confiant, s'était rendu à Bruges avec une très-faible escorte, pour y conférer avec les États sur la paix

intelligences. Quand les faux moines et religieuses eurent mis pied à terre, ils firent un signe convenu, et l'archiduc s'empara de la place sans difficulté.

[1] Olivier de La Marche remplissait les fonctions de maître des cérémonies.

[2] A Bois-le-Duc, on lui offrit deux bœufs gras d'une corpulence inouïe, et deux gigantesques muids de vin du Rhin.

entre la France et lui. Il trouve les métiers sous les armes et occupant les postes principaux. La ville garde le silence. Quelques jeunes seigneurs de la suite de Maximilien qui se chauffaient à un feu public, sur le marché, en face de l'Hôtel-de-Ville, s'étant amusés à faire un petit simulacre d'opérations militaires, les Brugeois, excités par quelques chefs séditieux, feignent d'en prendre alarme. Deux négresses appartenant à la maison du comte de Solre, crurent bien faire en contant à certaines femmes du voisinage que le marquis d'Anvers était en chemin avec des troupes pour mettre les gens de Bruges à la raison. Les bonnes femmes ne manquèrent pas d'enchérir sur la confidence, et s'en allèrent disant que le marquis d'Anvers arrivait, bien résolu de massacrer tous les Brugeois et de mettre le feu aux quatre coins de la ville. On sonne le tocsin, et la multitude furieuse court en armes à l'Hôtel-de-Ville qu'occupait le roi des Romains. On l'eût mis en pièces lui et les siens, si le seigneur d'Utkerke, commandant de la milice urbaine, et quelques citoyens avec lui, n'eussent calmé l'effervescence populaire.

Entre temps, les Gantois écrivent à leurs amis de Bruges qu'il faut s'assurer de la personne du roi et lui ôter la liberté de nuire au peuple. A la réception de cette lettre, on somme Maximilien de se trouver sur la place publique. Il s'y rend à pied, suivi seulement des seigneurs de Beveren, de Maingoval, Charles de Lalaing, Martin Polheim et quelques autres. Après une heure de pourparlers, on s'empare de lui et on le confine dans la maison dite *Cranenburg*, occupée alors par un épicier ou apothicaire. Son palais est pillé; on le déclare de nouveau inhabile à gérer la tutelle de son fils. On fait périr dans les tourments sept magistrats que l'on suppose complices de Maximilien contre la souveraineté du peuple. Pierre Lanchals, grand-bailli de Bruges, avait échappé à ce massacre; il se tenait caché depuis longtemps chez un chapelier, lorsqu'un édit prononça que le citoyen qui aurait donné asile à Lanchals serait pendu devant sa porte, sans préjudice de la confiscation de ses biens et de l'exil de sa famille. Le chapelier effrayé fit

sortir Lanchals déguisé; mais, bientôt reconnu, le malheureux grand-bailli périt au milieu des tortures les plus atroces [1].

Si Maximilien avait suivi le conseil de Kunz ou Koen Von der Rosen, son fou de cour, il ne serait pas entré dans cette ville séditieuse de Bruges. Le sage bouffon, voyant son maître captif, imagina mille expédients pour le délivrer [2]. Au dire des historiens français et belges, Maximilien essaya souvent de s'échapper des mains des Brugeois; mais les écrivains allemands ne conviennent pas de ces tentatives d'évasion : ils affirment au contraire que ce prince, religieux observateur de sa parole, refusa de se prêter au stratagème imaginé par le fidèle Von der Rosen qui voulait se substituer à lui dans la prison [3]. Cette captivité dura quatre mois, et ne prit fin, en mai 1488, qu'à des conditions onéreuses pour l'archiduc [4]. La paix fut violée aussitôt que conclue. L'empereur Frédéric, venu avec des troupes pour délivrer son fils, regardait comme nul un accommodement imposé par la force; mais Maximilien se montra encore ici noble et loyal; il ne voulut prendre aucune part aux opérations militaires des troupes allemandes.

Philippe de Clèves, qui s'était montré d'abord fidèle sujet de l'archiduc, avait fini par l'abandonner, en se rangeant du côté

[1] M. le comte de Thiennes, à Gand, possède un beau portrait de Lanchals, peint par Holbein. Voyez une notice par M. Van Lokeren, *Messager des Sciences de la Belgique*, 1834, p. 453-464.

[2] Sur Von der Rosen, voyez Karl Flogel, *Geschichte der Hofnarren*, 1789, 190-203. Manlius, *Locor. comm. Collectanea*, 444. M. de Reiffenberg, *Histoire des fous en titre d'office*, le Lundi, 269. *Notes* du même sur la *Chronique métrique de Chastellain et Molinet*, 107. M. Delepierre, *Chronique de Saint-André*, 182.

[3] Ces détails sont racontés par Flogel qui dit les avoir puisés dans l'ouvrage de Jacques Fugger, intitulé : *Ehrenspiegel des Erhauses oesterreich*.

[4] Maximilien, voulant notifier sa délivrance au roi de Portugal, acheta à cet effet et fit appareiller un navire qui échoua durant la traversée. Nous avons sous les yeux un acte par lequel le prince ordonne, sous la date du 1er novembre 1494, de payer à Diego Fernande la somme de 945 livres, monnaie de Flandre, pour prix de ce navire.

des insurgés. Pour punir ce chevalier rebelle, Frédéric tint à Anvers, dans l'abbaye de Saint-Michel, une séance impériale. Sur un trône élevé au milieu de la cour, le monarque parut revêtu de tous les insignes de sa suprême dignité; et là, d'une voix haute, il déclara Philippe de Clèves vassal félon, traître à l'empire, privé de ses biens, déchu de ses honneurs et prérogatives [1].

Vers la même époque, Maximilien fit demander en mariage pour lui l'infante Isabelle, fille aînée de Ferdinand-le-Catholique; et pour son fils Philippe, Jeanne, autre fille du même roi. Quant à la première il s'y prenait trop tard, car elle venait d'être fiancée à Emmanuel, roi de Portugal. Pour Jeanne, la réponse fut favorable, mais le mariage n'eut lieu qu'en 1495.

Maximilien, qui depuis douze ans n'avait pas revu l'Allemagne et ses domaines héréditaires, s'y rend alors. Les ducs de Clèves et de Juliers, le comte Palatin, le comte de Wurtemberg lui font l'accueil le plus brillant et lui promettent leur assistance contre les rebelles des Pays-Bas. La Souabe et la Bavière remettent à son arbitrage leurs interminables querelles, et il les concilie. Albert de Bavière, qui avait encouru la disgrâce de l'Empereur pour avoir épousé, malgré ce prince, sa fille Cunégonde, vient trouver Maximilien à Essling, et le conjure d'intercéder pour lui auprès de Frédéric, qui en effet se laisse fléchir. De là, Maximilien arrive à Inspruck où il trouve son père, avec lequel il va visiter les mines d'or du Tyrol; les ouvriers, au nombre de sept mille quatre cents, se prosternent devant lui, et déposent en ses mains plusieurs grands plats d'or pur, remplis de florins de Rhin d'or, et une masse de

[1] Ce Philippe était fils d'Adolphe qui, en 1449, laissa le duché de Clèves à Jean-le-Belliqueux, son frère, et eut pour lui les seigneuries de Ravestein et de Winendale. Après être rentré en grâce auprès de Maximilien, Philippe de Clèves le quitta de nouveau pour Charles VIII, qui le fit gouverneur de Gênes; mais les Français ayant été chassés de cette ville, il revint en France, où il vécut obscurément, et mourut, en 1494, sans postérité; ses biens passèrent à son cousin, le duc de Clèves, Jean II, dit le Clément. (Pontus Heuterus, *Rer. Belg.*, lib. V, ad ann. 1494.)

cent livres d'argent natif. De retour à Inspruck, il réconcilie le duc George de Bavière avec sa mère. Des ambassadeurs vénitiens viennent lui offrir la restitution de plusieurs places que la république avait jadis usurpées sur l'Autriche. Sigismond d'Autriche, son oncle, qui n'avait pas d'enfants, lui fait don des comtés de Tyrol et de Ferrette, ainsi que des landgraviats de Souabe et d'Alsace. A Spire, il est reçu par le duc de Brunswick, à Nuremberg par Philippe de Nassau, nouvellement sorti des prisons de France, et par l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes. A Francfort il accueille les ambassadeurs français[1], et conclut avec eux, le 22 juillet 1489, un traité de paix finale, où, entre autres choses, Charles VIII promet, *en parole de roi de France*, de travailler de tout son pouvoir à la soumission et pacification des Pays-Bas[2].

Cependant le trône de Hongrie se trouvait vacant par la mort de Mathias Corvin, le plus illustre des rois de l'Europe à cette époque, et le plus magnifique protecteur des lettres. Les magnats n'ayant pu s'entendre sur l'élection de son successeur, en remirent le choix à la reine douairière, Béatrix de Naples, veuve de Mathias. Celle-ci offrit le trône et sa main à Maximilien qui fut obligé de refuser, parce qu'il avait pris des engagements avec Anne de Bretagne, et l'avait même épousée par procureur[3].

[1] C'étaient Jean de Villiers, abbé de Saint-Denis, évêque de Lombez, le seigneur de Rochechouart, et Pierre de Sacierges, maître des requêtes.

[2] Ce traité a été publié, pour la première fois, par Denis Godefroy, dans l'*Histoire de Charles VIII*, in-fol., p. 83 : *ce ne fut proprement*, dit cet éditeur, *qu'un projet, parachevé depuis par le traité de Senlis*, 1493.

[3] Suivant les uns, ce procureur fut Englebert de Nassau; suivant les autres, le prince d'Orange. Le témoignage le plus sûr paraît être celui d'Olivier de La Marche, auteur contemporain attaché au service de Maximilien. Or, ce chroniqueur dit : « Et avoit le ròy des Romains, par procureur, qui fust messire Wolfart de Polhem, beau « chevalier et homme de vertu, fait épouser la duchesse héritière de « Bretaigne. » Est-il permis de croire avec Philippe de Comines,

La même offre fut faite ensuite à Ladislas, roi de Bohême, qui accepta le trône et refusa d'épouser. Maximilien, qui se croyait des droits anciens à cette couronne, fond sur la Hongrie, et se rend maître d'Albe-Royale. Il se serait également emparé de Bude, si la mutinerie de ses troupes n'y avait mis obstacle. Un arrangement eut lieu à Presbourg, le 7 novembre 1491. Le roi des Romains obtint une compensation pécuniaire de cent mille ducats, et la substitution du royaume de Hongrie pour la maison d'Autriche, si Ladislas mourait sans postérité.

La Bretagne était alors ravagée par les troupes françaises, espagnoles et anglaises. Maximilien, occupé de son expédition en Hongrie, songea trop peu à porter secours à sa fiancée. « Je « croy bien, dit Olivier de La Marche, que le roy des Rommains « ne feit pas si grande diligence à secourir la duchesse de « Bretaigne comme il devoit; et durant ce temps le prince « d'Orange, amy des François et des Bretons, se meit en « practique, et tellement practiqua, que le roy de France fut « content d'espouser la duchesse de Bretaigne, comme la « duchesse n'y meit pas grand contredit. » (*Mém.*, liv. II, chap. 10.)

De cet outrage fait à Maximilien devait en résulter un autre; on lui renvoya sa fille Marguerite, fiancée à Charles VIII, et qui était élevée à la cour de France depuis neuf ans. L'archiduc irrité réclame l'appui des rois d'Angleterre et d'Aragon

liv. VII, chap. 3, que ce mariage ait été fait par le prince d'Orange, lorsqu'on sait que ce fut lui au contraire (Jean de Châlon), qui négocia l'alliance d'Anne de Bretagne avec Charles VIII? Bayle, qui discute longuement la question de l'enlèvement de la duchesse, ne relève pas cette contradiction (*Réponse aux questions d'un provincial*, chap. 125). Il existe aux archives de Flandre, à Lille, un titre original par lequel ce même Wolfart, ou plutôt Wolfkang de Polhaim, reconnaît avoir emprunté de Jean de Montfort la somme de onze cents écus d'or qui lui est nécessaire pour son voyage de Bretagne, où il vaque aux *grandes et secrètes affaires* de Monsieur. La pièce signée *Polhaim* est datée de Rennes, le second jour de l'an 1489. Cette somme fut remboursée à Jean de Montfort le 4 octobre 1494.

pour faire la guerre à la France. Les États de l'empire lui accordent un subside, mais ils le font avec parcimonie et lenteur. Les Suisses, de qui il attendait un secours d'hommes et d'argent, se bornent à offrir leur médiation. Henri VII fait d'abord quelques démonstrations; il descend, le 6 octobre 1492, à Calais, va mettre le siége devant Boulogne; et bientôt prêtant l'oreille à des propositions de paix et d'indemnité, il se retire, moyennant une somme de 745,000 écus d'or et une pension de 25,000 écus pour lui et ses héritiers [1]. Quant au roi d'Aragon, il se laissa fléchir par la cession du Roussillon et de la Cerdagne [2]. Ainsi abandonné à lui-même, Maximilien se vit forcé de céder. Par le traité de paix conclu à Senlis, le 23 mai 1493, il fit abandon de la Franche-Comté; mais le Charolais et l'Artois lui furent restitués.

L'empereur Frédéric étant mort le 19 août suivant, Maximilien se trouva en possession de ses États héréditaires, dont l'administration lui avait été résignée quelque temps auparavant.

Les Turcs venaient de faire invasion dans la Styrie et la Croatie; ils menaçaient le Tyrol et l'Autriche. Le nouvel empereur signala par leur expulsion les premiers mois de son règne.

Lors de son avénement à l'empire, Maximilien n'avait que trente-cinq ans, et l'argent lui manquait. Un riche mariage pouvait seul remettre un peu d'ordre dans ses finances. Blanche-Marie, fille de Galéas-Marie Sforce, duc de Milan, veuve sans enfant de Philibert-le-Chasseur, duc de Savoie, avait à lui offrir une dot de 440,000 écus d'or. Il l'épousa donc le 16 mars

[1] Cet accord fut conclu à Étaples le 3 novembre 1492. (*Corps dipl.* de Dumont, III, 2e part., 291.

[2] Celui-ci est daté du 19 janvier 1492-93, à Barcelonne (*ib.*, 297). Quand les habitants de Perpignan furent informés de cette cession, ils déclarèrent qu'ils voulaient demeurer unis à la France, qu'ils ne se rendraient au roi d'Espagne que par la force « et que au cas que le « roi fust délibéré de ainsi le faire, ils s'en veulent défendre par jus- « tice. » Ce sont les propres termes d'une lettre adressée à madame de Bourbon par le vicomte de Rodes. (*Ibid.*, 301.)

1493-94, à Inspruck. Cette mésalliance fit murmurer les princes de l'empire qui voyaient avec peine l'arrière-petite-fille d'un soldat de fortune, et la petite-fille d'une bâtarde [1], s'asseoir sur le trône des Césars. Longtemps ils refusèrent de lui rendre les honneurs dus à une impératrice. Il y a même apparence qu'elle ne fut jamais inaugurée [2] ni comme reine des Romains, ni comme Auguste [3].

A cette époque Charles VIII voulut réaliser sa malheureuse expédition de Naples. Maximilien, vivement intéressé à traverser ce projet, se ligua secrètement avec le pape, le duc de Milan, le roi d'Aragon, les républiques de Venise et de Florence; et, sous prétexte d'aller se faire sacrer à Rome, il se porta en Italie avec un secours, non pas de neuf mille hommes comme il s'y était engagé, mais avec trois mille seulement. Ce fut assez néanmoins pour arrêter la marche triomphante des Français.

A la diète de Worms que l'Empereur avait présidée avant son départ, le droit de guerre privée fut aboli sur sa demande, et la *chambre impériale* fondée [4].

[1] Galéas-Marie, père de Blanche, était fils de François Sforce et de Blanche-Marie, fille naturelle de Philippe-Marie Visconti. François Sforce, avait pour père Jacques Attendolo, simple paysan de Cotignola dans la Romagne, que sa valeur éleva aux dignités de connétable du royaume de Naples, et de gonfalonier de l'Église romaine.

[2] Voyez *Droit public de l'Allemagne*, par Jacquet; Strasbourg, 1782, II, 3.

[3] Je ne sais sur quel fondement Pontus Heuterus, lib. V, et Ferri de Locres, *Chron. belg.*, 562, ont pu dire que l'impératrice Blanche-Marie était morte au bout de deux ans de mariage, d'une chute de cheval, comme Marie de Bourgogne. La correspondance prouve qu'elle est morte de maladie, le 31 décembre 1510 (voyez ci-dessus, I, 466). Bien que la lettre par laquelle Maximilien notifie ce décès à sa fille ait été placée dans ce recueil vers la fin de l'année 1511, il est évident qu'elle est datée suivant le style de Rom~, et que par conséquent la mort de Blanche-Marie doit être fixée au 30 décembre 1510.

[4] *Droit public de l'Allemagne*, III, 138. La première session se tint le 5 octobre 1495, à Francfort-sur-le-Mein, dans l'hôtel de Grosbraunfels. Le cérémonial en est décrit dans Struve, *Corp. hist. germ.*, per. X, s. III, §. 5.

Comme il n'entre pas dans mon plan de tracer les détails des opérations militaires de l'Empereur, je me borne ici à rappeler que, venu dans les Pays-Bas avec sa nouvelle épouse, il trouve à Maestricht son fils et sa fille entourés de toute la noblesse de ces provinces. Le temps se passe en fêtes nuptiales; puis on se rend à Grave où Charles de Gueldre [1] vient réclamer en vain l'investiture de ce duché. On lui fait la guerre, on traite ensuite avec lui, puis on reprend les armes et enfin on soumet cette interminable querelle à la décision d'arbitres qui ne la résolvent pas. L'expédition de 1497, en Italie, ne fut pas heureuse: Maximilien, délaissé par ses alliés qui le voyaient d'un mauvais œil dans la péninsule, reprit le chemin de ses États, et se mit en mesure de faire une nouvelle guerre à Charles VIII qui montrait peu d'empressement à restituer diverses places, conformément au traité de Senlis. Après la mort de ce monarque arrivée le 7 avril 1498, Louis XII ne se montre pas plus traitable; mais désormais ces guerres avec la France appartiennent moins à l'histoire de Maximilien qu'à celle de Philippe son fils, qui avait atteint sa vingtième année, et qui avait pris en main les rênes du gouvernement.

Du reste l'Empereur avait assez de ses propres affaires. Les cantons suisses sur lesquels il comptait pour renforcer son armée ne voulurent pas se considérer comme membres de l'empire et refusèrent le contigent qu'on exigeait d'eux en cette qualité. Il eut beau appeler sur eux les foudres du Vatican où régnait alors un pape peu respecté, et les arrêts de la chambre impériale trop récemment établie pour excercer une grande autorité; ces mesures violentes lui servirent si peu qu'il se vit obligé de signer l'indépendance helvétique.

[1] Dans une note insérée ci-dessus (I, 130) nous avons fait connaître l'origine des droits de la maison de Bourgogne et d'Autriche sur le duché de Gueldre. Ajoutons ici que le traité d'engagement consenti par Arnould, duc de Gueldre, à Ruremonde, le 7 décembre 1472, fut accepté par Charles, duc de Bourgogne, le 30 du même mois, à Bruges. (*Supplément au corps diplomatique*, tom. I, 2e partie, 440.)

Louis XII, maître du Milanais, voulut comme son prédécesseur tenter la conquête de Naples. Nouveau sujet d'alarmes pour Maximilien qui convoqua une diète à Augsbourg et en obtint, cette fois, des contingents assez considérables pour imposer au roi de France. Celui-ci songea à désarmer l'Empereur, en se conciliant la faveur de l'archiduc Philippe, prince jeune et ambitieux, qui avait de l'ascendant sur son père, et qui finit par vaincre les répugnances de Maximilien contre le monarque français.

C'était l'époque des mariages d'enfants, voire même de ceux qui n'étaient pas nés. Le 13 octobre 1501, un traité fut conclu à Trente, où l'on stipula l'union de madame Claude de France qui était au berceau, avec monsieur Charles d'Autriche, né en février, le jour de Saint-Mathias de l'année précédente. On fit plus; on promit au premier enfant qui naîtrait du roi de France la main d'une autre fille de l'archiduc[1]. Louis XII, en retour du duché de Milan dont on lui réservait l'investiture, promettait des troupes pour combattre les Turcs, son intervention pour le couronnement de l'Empereur à Rome, et son adhésion aux démarches de la maison d'Autriche, pour assurer à cette dernière la réversion des couronnes de Bohême et de Hongrie.

Maximilien voulait à tout prix acquérir la renommée du plus illustre capitaine des temps modernes : il le voulait surtout parce qu'une prophétie accréditée semblait le désigner comme un conquérant fameux. Préoccupé de cette pensée, il songea à se faire le Godefroi d'une nouvelle croisade; mais les électeurs et princes de l'empire, moins enthousiastes que lui, se liguèrent, au contraire, afin d'empêcher l'exécution de ses projets gigantesques. De là le pacte célèbre signé à Gelnhausen, le 2 juillet 1502, et appelé *union électorale*. Nonobstant les embarras que lui suscita cette espèce d'insurrection aristocra-

[1] Mais non pas la princesse Marie, comme on le dit dans la *Biographie universelle*, art. MAXIMILIEN, attendu qu'on ne pouvait savoir, en 1501, le nom d'un enfant qui vit le jour en 1505. Voyez le traité dans le *Corps diplom.* de Dumont, IV, 1re partie, 16.

tique, l'Empereur persista dans son idée favorite. Il parvint à réunir une armée de volontaires que l'amour du merveilleux, et aussi un sentiment religieux très-réel, appelaient sous les drapeaux. La foule croyait avoir entendu la voix de Dieu dans certains prodiges qui s'étaient manifestés. Des pierres énormes étaient tombées du ciel (les aérolithes ne furent vraiment connus que longtemps après); une maladie affreuse venait d'être rapportée du Nouveau-Monde par ceux qui l'avaient découvert.

Cette expédition contre les Infidèles, campés en Europe depuis cinquante ans, ne se serait pas sans doute bornée à de vains préparatifs, si, du sein même de l'empire, un nouvel adversaire ne s'était présenté à Maximilien. Georges de Bavière, duc de Landshut, en mariant Élisabeth, sa fille unique, à Robert, fils du comte palatin, avait légué à son gendre tous ses biens, c'est-à-dire la Basse-Bavière. Le duc Albert II, celui-là même qui avait épousé Cunégonde, sœur de l'Empereur, prétendit que cette cession, contraire aux pactes de famille, était nulle, et se porta héritier de Georges, comme plus proche parent masculin. L'Empereur ayant adjugé à Albert le pays litigieux, le comte palatin et son fils prirent les armes, et furent mis au ban de l'empire. Dans cette guerre, comme dans toutes les autres, Maximilien paya toujours de sa personne. On en était venu aux mains sous les murs de Ratisbonne; les troupes impériales reculaient devant les bandes bohémiennes; tout à coup un peloton de cavalerie environne Maximilien; on l'enlève de dessus sa selle au moyen des lances crochues alors en usage. L'Empereur allait perdre la vie, ou tout au moins la liberté, si Éric, duc de Brunswick [1], n'était accouru et n'avait dégagé le prince, en recevant pour lui les coups multipliés des cavaliers bohémiens. Maximilien, ainsi sauvé, se reporte impétueusement au milieu des bataillons déconcertés, les rallie et remporte la victoire. Un accommodement, négocié par les princes de l'empire, termina cette guerre

[1] On peut voir dans les lettres, II, 104 et 174, combien l'Empereur faisait cas de ce prince.

en 1504, et Maximilien s'indemnisa en retenant plusieurs places fortes et le landgraviat d'Alsace.

Cependant les hostilités avec la France ne pouvaient prendre fin. Louis XII n'exécutait le traité qu'avec répugnance et lenteur; mais, grâce à l'intervention de l'archiduc Philippe, un nouvel arrangement fut conclu à Blois, le 22 septembre 1504, nonobstant lequel Louis XII ne laissa pas que de marier sa fille au duc d'Angoulême, depuis François Ier.

Durant ces négociations, prises, reprises et toujours rompues, l'archiduc Philippe vint à mourir, le 25 septembre 1506, laissant, entre autres enfants, Charles, âgé de six ans et demi. Cette mort prématurée suscite à l'Empereur de nouveaux devoirs et de nouveaux embarras. On lui avait jadis contesté la tutelle de ses propres enfants; on lui dispute maintenant celle des enfants de son fils. La régence de Castille est déférée à Ferdinand, roi d'Aragon; mais il faut dire que les Pays-Bas se montrèrent cette fois moins rigoureux pour un prince dont ils avaient pu apprécier le caractère. Satisfait du titre de tuteur qui lui est décerné, il confie l'administration du pays à sa fille Marguerite, femme digne d'occuper un poste aussi important. C'est à dater de cette époque que commence la correspondance précieuse conservée dans les archives de la chambre des comptes de Lille, et publiée aujourd'hui sous les auspices de la Société de l'Histoire de France.

II.

Passons rapidement sur une nouvelle expédition d'Italie, pour laquelle la diète de Constance autorisa une levée de 90,000 hommes, qui se fit avec une célérité dont on a peu d'exemples. Maximilien, en 1508, reçut le titre d'Empereur élu [1]; mais Venise ne se laissa point éblouir par cette dignité nouvelle; elle refusa très-poliment le passage demandé pour

[1] Le chef de l'empire s'appelait toujours ainsi, tant qu'il n'avait pas été couronné par le pape.

l'armée impériale, et protesta qu'elle recevrait la Sacrée Majesté avec toute sorte de respects, si elle avait la bonté de se présenter toute seule. Un tel refus valut au doge et à la sérénissime république leur mise au ban de l'empire.

Ce prince, que l'on a taxé si souvent et avec quelque raison, il faut l'avouer, de lenteur et d'irrésolution, a fait, ce nous semble, plus d'une fois ses preuves d'activité et de force d'âme. On le trouve partout où l'appellent ses intérêts et sa gloire. Il préside les diètes, commande ses armées, donne des soins particuliers aux moindres affaires, entre dans les détails les plus minutieux, disons les plus paternels, pour tout ce qui concerne le bien-être de ses petits-enfants. Si le lecteur parcourt avec quelque attention les lettres que nous livrons au public, il se convaincra que Maximilien, dont nous ne voulons pas, du reste, contester les travers ni les défauts, s'est occupé avec sollicitude, persévérance et même avec énergie, de toutes les branches de son administration. Suivons-le encore quelque peu dans la vie publique et militaire; puis nous aimerons à le retrouver dans la famille, avec ses tendresses, ses prévoyances, ses soins affectueux, mais aussi quelquefois avec cette variabilité de caractère et ces hésitations singulières que l'histoire lui reproche.

Au commencement de 1508, Maximilien se trouvait à Imbts dans le Tyrol. Les Flamands, qui jusque-là avaient montré peu d'empressement à appeler l'Empereur dans leurs provinces, lui envoient des députés pour l'inviter à se rendre enfin au milieu d'eux, et à prendre la direction des affaires de son petit-fils. Les députés étaient Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres et d'Arschot, et Jehan Hauthem, chancelier de Brabant. Ce dernier adressa au prince une harangue fort belle, mais un peu longue, que P. Heuterus rapporte en entier. Maximilien se rend à leurs vœux, et après un court séjour dans les Pays-Bas, il retourne en Allemagne, laissant à sa fille Marguerite l'administration des états échus au jeune prince.

Du reste, il était temps que la fortune devînt, en Italie, plus

favorable à l'Empereur. Ses affaires y prenaient une assez mauvaise tournure. Heureusement Louis XII, mécontent des Vénitiens, leur retira son appui, et conclut avec l'Empereur une trève, non de trois ans, comme on le dit dans la *Biographie universelle*, mais de six semaines[1]; encore fallut-il la prolonger d'une huitaine, lorsque Marguerite et le cardinal d'Amboise furent arrivés à Cambrai pour former une alliance offensive.

L'Empereur eut dans sa fille un habile ambassadeur. Le but apparent de la conférence de Cambrai était de négocier la pacification de la Gueldre : le but réel, ce fut d'abattre cette orgueilleuse Venise qui, de ses lagunes, bravait toutes les monarchies européennes et empiétait tour à tour sur les domaines de chacune d'elles. Nous donnerons dans la Notice sur Marguerite quelques détails de cette conférence fameuse. Les points litigieux avec le duc de Gueldre furent réglés rapidement. Ils n'étaient que le préambule d'une affaire bien plus grave. Jules II, Louis XII et Ferdinand d'Aragon y conjurèrent avec l'Empereur la ruine et le partage des états de Venise. A Maximilien devait échoir Venise elle-même, le Frioul, le Padouan et le Vicentin[2]. A peine ces conventions

[1] Ce fut le 18 octobre 1508, à Rouen, que Louis XII accepta et signa ladite trève de six semaines entre lui, l'empereur Maximilien, Marguerite, duchesse douairière de Savoie, Charles, archiduc d'Autriche, l'évêque de Liége, Charles de Gueldre et le seigneur de Sedan. L'original en parchemin scellé repose dans nos archives.

[2] Ces traités divers furent signés à Cambrai le 10 décembre 1508. (Voyez *Corps diplom. de Dumont*, IV, 1re partie, 109 et suiv.) Les archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille renferment, outre les copies des deux traités, les pièces suivantes :

« 1508. — Projet du pouvoir à donner, par l'empereur Maximilien, pour traiter d'alliance avec le pape, le roi, et le roi d'Aragon. (*Copie en papier.*)

« 1508, 20 octobre à Rouen. — Copie du pouvoir du roi Louis XII au cardinal d'Amboise pour aller en la ville de Cambrai traiter la paix avec les ambassadeurs de l'empereur Maximilien. (*Copie en papier.*)

« 1508. — Projet du préambule du traité d'alliance entre le pape, le roi de France, l'Empereur et le roi d'Aragon, contre les Vénitiens.

étaient-elles conclues et ratifiées, que Maximilien convoquait à Worms une diète impériale pour faire approuver sa conduite, et obtenir des subsides; cette assemblée ne lui fut point favorable, et il y essuya d'amers reproches. Durant ces débats, le roi de France s'était mis en campagne, et, dès le 14 mai 1509, il remporta la célèbre victoire d'Agnadel ou de la Gierra d'Adda. En juin, l'Empereur lui donnait solennellement à Trente, dans la personne du cardinal d'Amboise, l'investiture du duché de Milan. Peu de temps après, une entrevue eut lieu entre ces deux princes sur les bords du lac Garda; mais au lieu de cimenter leur union, ce pourparler ne contribua qu'à les brouiller.

L'Empereur parut alors manquer de résolution et d'activité. Il ne parvint à se mettre en possession d'aucune des places qui lui étaient dévolues. Les années 1509 et 1510 se passèrent en vaines tentatives dans le nord de l'Italie; mais il

« Avec la copie du pouvoir du roi Ferdinand d'Aragon, pour ce sujet. (*Copie en papier.*)

« 1508, 12 décembre, à Laude près Blois. — Copie du pouvoir du roi Louis XII pour aller demander à l'empereur Maximilien la ratification, et lui voir faire le serment pour l'observation du traité de Cambrai. (*Copie en papier.*)

« 1508, le 14 mars, à Bourges. — Ratification par Louis XIIe, roy de France, du traisté conclu à Cambrai, le 10 décembre 1508, par le cardinal George d'Amboise, pour ledit roi et Marguerite, douairière de Savoye, pour Maximilien, empereur, se faisant fort pour Charles, son petit-fils, avec le serment prêté pour ladite paix. (*Orig. en parchemin.*)

« 1508. — Copie du serment fait par l'empereur Maximilien pour l'observation du traité de Cambrai.

« Et projet du serment que devaient prêter Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, et le cardinal George d'Amboise, pour l'observation du même traité. (*Copie en papier.*)

« 1508. — Projet du pouvoir de l'empereur Maximilien à ses ambassadeurs, pour voir jurer au roi Louis XII l'observation du traité de Cambrai. (*Copie en papier.*)

« 1508 environ. — Copie de la publication de la paix faite entre l'empereur Maximilien Ier, Charles, prince de Castille, son petit-fils, et les rois d'Angleterre, d'Aragon, etc. (*Copie en papier.*) »

faut dire que Jules II avait fait comme Louis XII, et s'était retiré de la ligue de Cambrai. Entre-temps, le mariage du jeune prince Charles avec Claude de France avait été rompu, et il s'en était négocié un autre avec Marie d'Angleterre, fille du roi Henri VII [1], alliance qui n'eut pas plus de suite que les précédentes.

Le 16 janvier 1511 (style de Rome), un concile général fut assemblé à Mantoue pour conférer sur les affaires ecclésiastiques et civiles de l'Europe. Jules II, contre qui celui de Pise avait été ourdi, avait à cœur d'expulser les Français de l'Italie, et cherchait à détacher Maximilien de Louis XII : il ne put y parvenir. A la fin cependant l'Empereur renonça à l'alliance française, et le fit à l'époque la moins opportune, c'est-à-dire quand les exploits du jeune Gaston de Foix semblaient assurer au roi de France une prépondérance durable dans la péninsule. Quels furent ses motifs? on ne le sait pas au juste; cependant il est probable que le roi d'Aragon ne fut pas étranger à cette détermination. Il paraît même que c'est ce prince qui lui fit naître l'idée de devenir pape [2]. On prétend que, pour se concilier les suffrages des cardinaux dans le conclave, Maximilien traita avec les Fugger, ces Rotschild de l'époque, et fut sur le point

[1] Ce traité de mariage, publié d'abord par Rymer, XIII, 171, est reproduit dans le recueil de Dumont, IV, 93. Il est daté du nouveau monastère près Brixen, le 22 février 1508; et le procès-verbal, *instrumentum publicum*, dudit mariage, a été signé à Richemont le 17 décembre suivant (*ibid.*, 119). Au surplus, ce mariage avait déjà été stipulé par un traité conclu à Calais le 21 décembre 1507. Cet acte ne se trouve pas dans Dumont, mais il existe en original dans nos archives.

[2] Voyez sur les prétentions de Maximilien à la papauté, la lettre insérée ci-dessus, II, 37, et la note qui s'y trouve jointe. A l'occasion de cette lettre nous ferons remarquer que nous l'avons livrée à l'impression d'après une ancienne copie de M. Godefroy, à défaut de l'original qui n'était pas retrouvé encore. Lorsqu'enfin nous avons été assez heureux pour le découvrir, nous avons reconnu qu'il offre avec la copie susmentionnée quelques légères différences d'orthographe qui ne tirent pas à conséquence, mais dont nous signalons les principales dans l'*errata* pour l'acquit de notre conscience d'éditeur.

de leur donner en nantissement la couronne, le sceptre de Charlemagne et tous les ornements impériaux. Cet incident de la vie de Maximilien est si bizarre que plusieurs historiens ont cru devoir le passer sous silence, et que d'autres en ont contesté la réalité [1]. Les doutes ne sont plus possibles maintenant en présence de la lettre autographe dont nous sommes dépositaire.

Quand Jules II expira, les chances de Maximilien s'étaient évanouies; il ne fut pas question de lui dans l'élection. Jean de Médicis, le plus jeune des cardinaux, obtint la majorité des suffrages par suite de la division qui s'était mise entre les anciens membres du Sacré-Collége [2].

Léon X se montra favorablement disposé à l'égard de l'Empereur; et le 5 avril 1513, par les soins de Marguerite d'Autriche, un traité fut conclu pour la défense des intérêts de l'Église entre le pape, l'Empereur, les rois d'Angleterre et d'Aragon [3]. Peu de temps après, Henri VIII descendit avec 45,000 hommes sur les côtes d'Artois, et vint mettre le siége devant Térouane. Maximilien ne pouvait souffrir qu'une grande expédition militaire se fît sans lui; il accourut de la Souabe [4], et se plaça

[1] Pontus Heuterus, qui a écrit la vie de Maximilien avec une sorte de prolixité, ne fait pas mention de cette circonstance que Jean Godefroy a révélée le premier en imprimant la lettre dont il s'agit, mais sans donner aucune preuve de son authenticité.

[2] Il faut lire le procès-verbal de cette élection dans les *Lettres de Louis XII*, IV, 63, où l'on trouve aussi, 72, une lettre latine fort curieuse par laquelle le comte de Carpi mande à Maximilien des détails curieux sur l'avénement de ce nouveau pape, si connu depuis sous le nom de Léon X.

[3] Voyez Rymer, XIII, 354; Dumont, IV, 173.

[4] Le 22 juillet il était à Namur, le 30 à Grammont, le 31 à Oudenarde, le 10 août à Aire, et le 24 il annonçait à sa fille la prise de Térouane où il se trouvait. On a inséré dans cet intervalle deux lettres écrites à Bilberg et à Cologne, datées de juillet, sans indication d'année. Je les ai laissées sous 1513, parce que ces originaux portaient en marge l'indication de cette année, et que M. Mone l'a adoptée en insérant ces deux lettres dans ses *Anzeiger*. Du reste, il est évident qu'elles appartiennent à une autre année.

comme volontaire dans l'armée anglaise avec une *paie* de cent écus par jour. Il était certainement supérieur en talents militaires au jeune monarque anglais ; aussi le volontaire eut-il par le fait la direction de cette campagne. Son avis n'était pas que le roi d'Angleterre débarquât par Boulogne, et il en donne d'assez bonnes raisons dans une lettre que nous avons publiée[1]. L'armée française envoyée au secours de Térouane était parvenue à jeter dans les fossés de la place un convoi de vivres et de munitions; mais, au retour, elle fut chargée, poursuivie et mise en déroute par les troupes anglo-allemandes. Cette défaite a été nommée la *Journée des éperons*[2], parce que

[1] Voyez ci-dessus, II, 152.

[2] Cette dénomination injurieuse a été donnée fort légèrement à la journée de Guinegate par les historiens étrangers. La gendarmerie française n'avait point été envoyée pour livrer bataille, mais pour ravitailler une ville assiégée. Il avait été recommandé aux hommes de cette expédition de se borner à accomplir leur charge sans combattre aucunement, et au cas de rencontre de l'ennemi en grosse troupe, on voulait « qu'ils retournassent au pas, et s'ils étoient pressez, du pas « au trot, et du trot au galop, car on ne vouloit rien hazarder. » Or, le roi d'Angleterre, informé de cette entreprise par ses espions, avait fait mettre sur un tertre dix ou douze mille archers et quatre ou cinq mille lansquenets avec huit à dix pièces d'artillerie. Les capitaines français se trouvant en présence d'une pareille masse d'ennemis, firent sonner la retraite suivant l'ordre; mais la retraite se fit avec trop peu d'ordre et il y eut une déroute réelle. Ces détails sont consignés avec d'autres non moins intéressants dans la *très joyeuse et plaisante histoire du seigneur Bayard, composée par le Loyal Serviteur*, in-4°, 1616. M. le marquis de Fortia, ce vénérable et infatigable ami de nos gloires nationales, a reproduit, en 1825, le chapitre du *Loyal Serviteur* où est racontée la journée de Guinegate. Il a en même temps fait connaître un poëme italien écrit par Pietro Aretino, immédiatement après la bataille, par ordre de Léon X, qui, instigateur de cette guerre, voulut en faire célébrer l'heureux début. On se promettait merveilles de cette campagne; Aretino a osé dire :

Primà voglion' prender Teroana
E Francia tutta : poi con forte armata
Gir contrà il Turco, e far la cruciata.

Voyez *Nouvelle édition d'un poëme sur la journée de Guinegate*, in-4° de 22 pages, dédié par M. de Fortia aux membres du club de Roxburg et à la Société des Bibliophiles français.

les Français y firent, dit-on, plus usage de l'éperon pour fuir, que du glaive pour combattre. Le duc de Longueville et Bayard y furent faits prisonniers. C'est la seconde fois que ce lieu était fatal à la France, et que Maximilien y restait vainqueur. L'action se passa le 18 août, trois jours avant la prise de Térouane. Chose singulière ! la plupart des batailles livrées en Artois ont vu échouer la valeur française, jusqu'à ce que le grand Condé vînt, pour ainsi dire, rompre le charme dans les plaines de Lens.

Après cette courte et glorieuse expédition, Maximilien alla visiter à Tournai Henri VIII, qui s'était emparé de cette place, et s'y faisait reconnaître comme roi de France le 21 septembre. Le 19 octobre, ils arrivèrent à Lille. Une paix nouvelle succéda bientôt à ce grand appareil d'hostilités; et pour la rendre plus solide, on imagina une nouvelle alliance matrimoniale. Le 1er décembre 1513 fut conclu à Blois le traité de mariage entre Charles d'Autriche et Renée de France, seconde fille de Louis XII [1]. Vaines stipulations!

La mort de Louis XII survenue le 1er janvier 1515 ne changea rien à l'état politique de l'Europe. Tandis que François Ier marchant à la conquête du Milanais triomphait des Suisses à Marignan, l'Empereur mariait son petit-fils Ferdinand et sa petite-fille Marie avec le fils et la fille de Ladislas, roi de Bohême et de Hongrie, double mariage qui assurait ainsi à la maison d'Autriche la réversibilité de ces deux couronnes; et alors encore se vérifiait le mot *Tu, felix Austria, nube*. Dans les mêmes conjonctures, le prince Charles se voyait porté sur le trône d'Espagne par la mort de Ferdinand.

Maximilien, âgé alors de cinquante-six ans, était toujours animé de la même ardeur belliqueuse. Aidé par les subsides des rois d'Aragon et d'Angleterre, excité par le pape qui lui tendait secrètement la main, il passe de nouveau les Alpes et recommence la guerre contre les Français. Il délivre Brescia, se rend maître de Lodi; et il serait entré dans Milan, si les

[1] Frédéric Léonard, II, 91; Dumont, IV, 1re partie, 178.

Suisses qu'il avait à sa solde n'avaient refusé de marcher contre leurs concitoyens enrôlés dans l'armée française. Réfugié derrière l'Adda, il eut, dit-on, durant la nuit, une vision. Les ombres de Charles-le-Téméraire et de Rodolphe de Hapsbourg lui apparurent et lui ordonnèrent de se défier toujours des Suisses. Frappé de cet avis surnaturel, le prince ne se montra plus devant ses troupes, qui se débandèrent après avoir réclamé à grands cris l'arriéré de leur solde. En peu de temps il perdit Brescia, Vérone, et se vit contraint de déposer enfin les armes. Telle fut l'issue de cette guerre, motivée par la ligue de Cambrai.

Au mois de juillet 1518, Maximilien présida pour la dernière fois la diète impériale à Augsbourg. Il voulait tout à la fois y faire décider la croisade contre les Turcs et préparer l'élection de Charles, son petit-fils, en qualité de roi des Romains. Cette double demande resta sans effet. Une autre pensée occupait les princes-électeurs. Luther venait de sonner le tocsin de l'insurrection religieuse. On a prétendu que Maximilien s'était montré favorable aux opinions prêchées par ce moine révolutionnaire. Rien ne prouve qu'une telle assertion soit fondée. On voit bien dans quelques lettres à sa fille des plaintes un peu amères contre certaines intrigues de la cour de Rome; il s'écrie bien dans un moment d'humeur : *les velà les beaux pratikes de la sainte mère de église!* Mais il y a loin de ces propos confidentiels et même du désir exprimé hautement de voir une réforme dans l'Église, à se rendre fauteur d'un schisme qui s'annonçait d'une manière si audacieuse et qui dès l'abord ne menaçait pas moins la puissance temporelle que l'autorité ecclésiastique. On sait d'ailleurs qu'il adressa à Léon X une lettre fort sage où il demandait qu'on imposât silence au réformateur et qu'on mît fin à une controverse irritante et dangereuse.

Depuis l'année 1515, Maximilien traînait avec lui dans tous ses voyages un coffre en forme de sépulcre. Ce meuble singulier était toujours placé dans sa chambre à coucher, et souvent on l'entendit lui adresser la parole. Les gens de

sa suite se persuadaient qu'il recélait le trésor du prince, comme si Maximilien était homme à avoir un trésor. Le coffre était tout simplement un cercueil appareillé de tous ses accessoires.

Durant l'été de l'année 1518, étant à Inspruck où il voulait régler l'ordre de sa succession, il ressentit les atteintes de la maladie qui l'emporta. Il se rendit à Wels dans la haute Autriche, espérant que les promenades et la chasse dissiperaient ce mal encore peu inquiétant. Au retour d'une excursion de ce genre, il éprouva une grande soif qu'il crut apaiser en mangeant du melon avec excès. Il prit en même temps un médicament violent qui rendit sa fièvre continue, d'intermittente qu'elle était. Une inflammation d'entrailles vint compléter cet appareil de souffrances, et enfin le 12 janvier 1519 (style de Rome), à trois heures du matin, il expira après avoir reçu tous les secours de la religion. Les astrologues, dit Pontus Heuterus, avaient prédit sa mort lors de l'éclipse de soleil qui eut lieu à Vienne au mois de juin précédent; laquelle éclipse, selon eux, avait terni et caché son *étoile génésiaque*[1]. A la même heure, un incendie affreux dévorait la plus belle place de la ville de Vienne sans qu'on ait pu jamais savoir ce qui donna lieu à cette catastrophe. Depuis Jules-César, dont le trépas a été accompagné de tant de prodiges, il semblait qu'un empereur ne devait pas expirer sans que la nature entière s'en émût profondément.

Maximilien avait tout prévu, tout ordonné pour sa sépulture et ses funérailles. « Tout le premier, dit Robert Macque-« reau[2], donna son âme à son souverain Créateur; son corps

[1] Il y eut en effet une éclipse de soleil, le 8 juin 1518, à six heures trente minutes du matin. Elle fut visible en Europe, en Afrique et à l'est de l'Asie.

[2] *Recueil de la maison de Bourgogne*, 129. L'auteur rapporte une longue épitaphe en vingt-deux quatrains qu'il dit avoir été placée sur la tombe de Maximilien. Il a voulu dire, sans doute, qu'elle avait figuré sur quelque cénotaphe lors des obsèques qui furent célébrées dans les Pays-Bas. Cette pièce est curieuse; c'est une espèce de chronique métrique de Maximilien. Du reste, elle avance une lourde

« sépulturé en la terre ; en commandant que on ne fist nulles « pompes après sa mort, et qu'il volloit estre sépulturé sim- « plement ; aussi que son corps fussist en terre en la ville de « Velpz (Wels) lès-Hongries [1], et son cœur en la ville de « Bruges, auprès de Marye de Bourgoigne, emperresse des « Romains [2] sa réalle épouse [3]. »

erreur en disant que le prince est mort à soixante-huit ans ; il avait lors de son décès cinquante-neuf ans, neuf mois, vingt et un jours. Pontus Heuterus rapporte douze ou treize autres épitaphes de divers auteurs. Nous ne citerons que celle-ci qui forme chronogramme :

sCeptra regenda tVo pIa fata dedere nepotI.
Corpora Conde saCro, MaXILIane, soLo.

[1] Ce n'est pas Wels que l'Empereur choisit pour le lieu de sa sépulture, mais bien Neustadt.

[2] Le bon hôtellier de Valenciennes se trompe encore ici en qualifiant Marie de Bourgogne *emperresse des Romains*.

[3] Marguerite d'Autriche reçut, à l'occasion de la mort de son père, plusieurs lettres de condoléance dont nos archives possèdent les originaux. Celle qui suit est assez courte et assez intéressante pour être mise sous les yeux du lecteur.

Inspruck, le 22 janvier.

« Serenissima princeps et domina ac mater nostra amantissima, salutem et filialis amoris atque omnis foelicitatis continuum incrementum nostrique precipuam commendationem. Quo in moerore quantasque inter angustias nos ambe, in tenera hac ætate constitute, ex lachrimabili atque acerbissimo casu mortis domini olim Maximiliani, Augusti, communis nostri domini et genitoris colendissimi comprehendamur, pre lachrimis atque incredibili dolore animi impedite, explicare non possumus. Sed quod immortali Deo placuit, id nobis miseris mortalibus non displicere debere, sed omnimodam nostram spem in Domino collocandam censuimus. Cujus sacrosanctam Majestatem pro salute piissime illius anime continuis precibus defatigamus, atque ut serenissimum sponsum et fratrem nostrum, charissimum regem Ferdinandum incolumem ad nos cito perducat. Cujus jucundissima conversatione, tanto ac tam immoderato dolori nostro, lenimentum aliquod accedere posse speramus. Que omnia serenitati vestre tamquam domine nostre suavissime significanda existimavimus, eandem plurimum obsecrantes velit eadem vota nostra suis auspitiis prosequi atque coadjuvare, quo dictus dominus sponsus et frater noster foelices ejus gressus ad nos dirigere festinet ; cui pariter et Serenitati

Son testament contenait quelques dispositions singulières. Il ordonna que tout son corps fût rasé et épilé, et qu'on lui arrachât toutes les dents avant l'inhumation [1]; il voulut en outre qu'on l'enterrât avec des caleçons; *erat enim*, dit Cuspinien, *omnium mortalium verecundissimus*. Pour avoir une idée de ces prescriptions pudibondes, il faut recourir au même Cuspinien et à Bayle [2].

Telle fut la fin de Maximilien Ier, élu empereur des Romains, toujours Auguste, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre; comte de Flandre, de Hapsbourg, de Tyrol, de Goritz, de Ferrette, de Kibourg, d'Artois et de Bourgogne; palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen; prince de Suave, marquis du saint Empire et de Burgau, landgrave d'Alsace, seigneur de Frise, d'Esclavonie, de Salins, de Malines, etc. [3].

Vestre nos etiam atque etiam commendamus et quam Summus Rerum Opifex foelicissimam in perpetuum conservet. Date Inspruck vigesima secunda die januarii, anno domini v° decimo nono *. E. S. V. »

(*Dedite filie. Anna regina, manu propria. Maria regina, manu propria.*)

[1] Cuspinien, in Maxim., 610.

[2] *Réponses aux questions d'un Provincial*, chap. 124.

[3] Maximilien avait pour devise HALT MAS, c'est-à-dire, *gardez mesure*. Ses sceaux sont d'une grande richesse et chargés des armoiries des principaux États sur lesquels il étendait sa domination. Ses lettres particulières portent un petit cachet octogone et oblong, en cire rouge, offrant, avec l'aigle à deux têtes, les quatre lettres M. R. I. A. (Maximilianus, Romanorum Imperator Augustus.) On trouve d'amples détails sur les sceaux de ce prince dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, 101 à 150. Une particularité assez remarquable, c'est l'existence d'un diplôme donné en commun par Maximilien et Anne de Bretagne, commençant ainsi : MAXIMILIEN *et* ANNE, *par la grâce de Dieu, roy et royne des Romains, duc et duchesse de Bretagne*. (Argentré, *Histoire de Bretagne*, l. XII, f. 782, v°.)

* Cette lettre prouve que le mariage, ou du moins les fiançailles de Ferdinand avec Anne de Hongrie, avaient été conclues avant le 5 mai 1521, époque où le mariage fut confirmé et consommé.

On sait quelles furent les alliances et la légitime postérité de Maximilien. Ce prince dont les mœurs n'ont point été blâmées par l'histoire, a eu cependant plusieurs enfants naturels, savoir : 1°. George, qui après avoir été évêque de Brixen et archevêque de Valence, obtint en 1544 l'évêché-principauté de Liége; 2°. Léopold [1], évêque de Cordoue; 3°. N...., femme du comte de Rochefort; 4°. N...., femme de François de Melun, premier prince d'Épinoy; 5°. Dorothée, mariée en 1539 à Jean, fils d'Edzard II, comte d'Oost-Frise; 6°. Marguerite, épouse du comte d'Illi et de Thaure; 7°. N.... qui épousa le comte d'Helfestein, massacré en 1525 dans une révolte de paysans; 8°. et enfin Anne, femme de Louis de La Marck, seigneur de Walperg et d'Herlemont.

Maximilien était d'une stature moyenne, et je ne sais d'après quelle autorité l'*Art de vérifier les dates* en fait un colosse et le compare à saint Christophe. Il y avait dans toute sa physionomie quelque chose d'allemand et de portugais. Son visage offrait un mélange de dignité et de bonhomie. D'une santé robuste et infatigable, il supportait facilement les variations de température, les voyages prolongés, les veilles, la faim et la soif. Bien que sa table fût toujours servie magnifiquement, il vivait avec beaucoup de sobriété. Il avait l'ivrognerie en horreur, quoique la plupart des seigneurs de sa cour fussent des ivrognes. Grand amateur de la chasse, il lui est arrivé plus d'une fois de s'égarer tout seul dans les montagnes du Tyrol à la poursuite du chamois. Un jour, des paysans le descendirent, non sans peine, d'un roc bordé de précipices où il s'était aventuré à l'entrée de la nuit. Dans sa jeunesse il prenait

[1] Nous avons dans nos archives une lettre datée de Weltkerke, le 8 février 1519 (style de Rome), par laquelle un personnage nommé Graff Bal.... recommande à Marguerite d'Autriche les deux fils naturels de son père, et spécialement *Leopoldus, gracieux, de bonnes meurs et gestes, belle stature*, habile et adroit *à toutte gentillesse*. Il la prie d'appeler auprès d'elle ledit Leopoldus et de recommander l'autre à son neveu don Ferdinand. On voit par cette même lettre que Guillaume Pingeou était le père putatif de George et de Léopold.

plaisir aux tournois, et souvent il sortit vainqueur de ces luttes dangereuses. En 1495 se trouvant à Worms, il soutint avec gloire un combat à outrance contre un chevalier français nommé Claude de Batre, fameux par ses faits d'armes. Doué d'une grande mémoire, d'une heureuse facilité de conception, et enthousiaste par caractère, il fut, malgré les vices de son éducation, l'un des plus zélés protecteurs des lettres et des arts [1]. Il était surtout passionné pour la musique; et jusque dans ses voyages il marchait sans cesse entouré de joueurs d'instruments. Mécène particulier d'Albert Dürer, il anoblit cet artiste fameux [2]. On raconte qu'un jour, Dürer étant occupé à peindre sur un mur, l'Empereur pria un gentilhomme de se prêter à ce que l'artiste se hissât un instant sur lui pour atteindre la place. Le gentilhomme se montrant humilié d'un tel ordre, Maximilien lui dit : « Je puis d'un paysan faire un noble, mais d'un noble je ne saurais faire un tel peintre. »

Il avait, comme nous l'avons déjà dit, l'élocution facile et agréable. Il répondait indifféremment aux ambassadeurs en allemand, en latin, en italien ou en français. Ses lettres autographes prouvent en effet qu'il avait, sinon approfondi, du moins étudié notre langue déjà universelle alors, bien qu'elle eût, suivant l'expression de Rivarol, deux sortes de barbaries à combattre, celle des mots et celle du mauvais goût.

Au milieu des affaires si importantes et si nombreuses dont sa vie fut remplie, il trouva le temps d'écrire divers ouvrages dont Lambecius nous a donné les titres et qui reposent aujour-

[1] Beaucoup d'écrivains ont fait l'éloge de Maximilien sous le rapport intellectuel. J. Grunbeck, *Vita Frederici III et Maxim. I^mi^*, ab J. Mosero edita, 57; Cuspinianus, *Vita Maxim. Cæs.*, 724; Melanchthon, *Epist. ad Ferdinandum I^um^*, III, 165; Jul. Scaliger, *de vetustate et splendore gentis Scaligeræ*, 21 et 52; Baron de Reiffenberg, *Introd. à la Chronique de Philippe Mouskes*, I-VII; A. Voisin, *Notice sur le seul exemplaire connu* d'un livre intitulé : *Die Wonderlycke oorloghen*, etc.; Delepierre, *Préface de la traduction du même ouvrage*, in-8°, Bruxelles, 1859.

[2] Il lui donna pour armes *trois écussons d'argent, deux en chef et un en pointe, sur un champ d'azur.*

d'hui encore à la bibliothèque impériale de Vienne. Voici comment ce bibliographe les énonce : *Catalogus librorum ab ipso imp. Maximiliano I° compositorum. Extat autem hoc modo :* « Vermerkt die Bücher die Kæyser Maximilian selbst « macht. Grab, Ehren, Weise Künig [1], Teuerdanck, Frey- « danck, Triumph-Wagen [2]; Stamm-Cronick, der Stamm, « Artalerey; die sieben Lust-Gezirck, Wappen-Buch, Stall- « Buch, Platnerey, Jœgerey, Valcknerey, Kücherey, Kellne- « rey, Fischerey, Gœrtnerey, Baumeisterey, Moralitœt, An- « dacht St Jürgen. . . . » *Nec ullus eorum hactenus impressus est, prœterquam is qui inscribitur* der Theuerdanck. — Ce mot *Theuerdanck* que l'on a traduit par *gloriæ memor, gloriæ cupidus, chevalier du grand penser, chiermerciant* ou *chiermerci*, est le titre d'un livre dont Maximilien lui-même est le héros. Il paraît qu'il a été écrit sous sa dictée ou du moins d'après ses notes par Melchior Pfinzing, l'un de ses secrétaires [3].

On cite de l'empereur Maximilien diverses découvertes et améliorations concernant l'art militaire. Aux troupes irrégulières dont on se servait avant lui il substitua des corps organisés à l'instar des phalanges de Macédoine et des légions romaines. Il donna de nouvelles dimensions aux lances de l'infanterie, il introduisit un meilleur procédé pour la fonte des

[1] *Weise Künig*, le roi blanc ou le roi sage, livre singulier où sont décrites la naissance, les études et les principales actions de Maximilien qui paraît l'avoir dicté ou commandé à son secrétaire Mark Treitzsaurwein. Cet ouvrage, encore inédit à l'époque où Lambecius publia son catalogue, a été imprimé en 1775 avec deux cent trente-sept planches gravées.

[2] Le collaborateur de Maximilien, pour cet ouvrage, était Jean Stabius, son historiographe, qui n'a point d'article dans la *Biographie universelle*. M. Mone a publié deux lettres curieuses de Maximilien à Stabius au sujet de la publication de ce *currus triumphalis*; *Anzeiger*, etc., 1838, col. 178.

[3] Publié pour la première fois en 1517, il excita, dès lors, une grande attention, et les écrivains contemporains le comblèrent d'éloges. M. Carl Haltaus en a donné une nouvelle et excellente édition à Leipzig, 1836. La préface est pleine de documents aussi curieux qu'instructifs.

canons. L'administration intérieure lui doit aussi d'utiles innovations. Par lui, ou du moins par son influence, fut complétée la division de l'Allemagne en dix cercles. Sa fermeté sage rétablit la tranquillité que depuis des siècles on ne connaissait plus dans l'empire germanique. C'est lui qui abolit enfin ce redoutable tribunal vehmique qui faisait trembler les souverains jusque sur leurs trônes. Il institua les conseils auliques et la chambre impériale. Enfin il confia à Fronsberg le soin de rédiger et de publier un corps de lois suivi d'un code de procédure.

Fils d'un père avare, Maximilien fut libéral jusqu'à la prodigalité. Les guerres toujours ruineuses qu'il eut à soutenir, sa munificence envers ses serviteurs et sans doute aussi un peu d'imprévoyance naturelle le réduisirent souvent à une sorte de détresse. Aussi, ne négociait-il aucun traité sans stipuler pour lui des indemnités, des pensions, des subsides. Les lettres que nous publions attestent ce besoin continuel d'argent. Plus d'une fois il mit en gage les joyaux les plus précieux et même les livres amassés à grands frais par les ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs. C'est ainsi que le magnifique joyau la fleur de lys fit plusieurs fois le voyage d'Angleterre [1]. On pouvait toujours dire de lui ce que Rob-Roy dans Walter-Scott dit du roi Jacques : « Il ne manque ni de cœur ni d'amis, Dieu le sait; « mais je crois qu'il manque un peu d'argent. » Les Italiens ne le nommaient pas autrement que *Massimiliano Pochi-Danari* [2]. Olivier de La Marche, en digne courtisan, voulut avoir l'honneur de gratifier Maximilien d'un surnom plus glorieux. Selon lui, c'est Maximilien *cœur d'acier* qu'on doit l'appeler [3].

Au total, ce prince, que nos historiens français ont jugé ce me semble avec trop de sévérité, n'était pas un homme vul-

[1] Not. de M. Voisin sur le livre intitulé : *Vonderlicke oorloghen*, etc.; Baron de Reiffenberg, *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, 156.

[2] *Histoire de Machiavel*, par M. Périès; in-8, Paris, 1823, 115.

[3] Olivier de La Marche n'arrive à cette conclusion qu'après avoir

gaire. Dans ses luttes politiques, il ne s'est pas montré trop inférieur aux souverains habiles à qui il avait à faire. L'astuce de Louis XI [1], l'impétuosité de Charles VIII, la sagesse de Louis XII, l'humeur chevaleresque de François Ier, les hardiesses d'Alexandre VI et de Jules II, les tortuosités de Ferdinand d'Aragon le prirent rarement au dépourvu. Héritier de la puissante maison de Bourgogne, il sut fondre dans la maison d'Autriche les éléments de cette monarchie colossale sur laquelle vingt ans après le soleil ne se couchait plus. Machiavel, ce grand appréciateur des hommes et des choses politiques, a tracé le caractère de Maximilien en plusieurs endroits de ses œuvres. Ambassadeur de Florence auprès de lui, il le connaissait assez pour en parler. Il le trouve dissipateur et besoigneux, inconstant, irrésolu, défiant et crédule; « mais d'un autre côté, dit-il, il a l'humeur très-guerrière, il « sait conduire et maintenir une armée en ordre et y faire « régner justice et discipline. Il supporte aussi bien que per- « sonne les fatigues les plus pénibles : plein de courage dans « le péril, il n'est inférieur comme capitaine à qui que ce soit « de ce temps. Il est très-affable dans ses audiences, mais il « ne les donne que lorsque cela lui convient. Il n'aime pas que « les ambassadeurs viennent lui faire la cour, à moins qu'il « ne les appelle; il est extrêmement secret. Il vit dans une « agitation continuelle de corps et d'esprit [2]. »

discuté à loisir les surnoms *cœur d'or, cœur d'argent, cœur de fer*, tous métaux sujets à s'amoindrir, à se fondre, à se rouiller. Quant à l'acier, substance incorruptible, *dont on fait les armeures et les harnois dont les grands du monde se parent*, il convient seul pour désigner Maximilien.

[1] S'il fallait en croire un acte de la chambre des comptes de Paris, du 13 avril 1480 avant Pâques, Maximilien ne se serait pas fait scrupule de contrefaire souvent la signature de Louis XI. Du reste on n'a apporté aucune preuve à l'appui de cette accusation de faux qui pourrait bien n'être qu'une malice de plus à ajouter à toutes celles qui pèsent sur la mémoire du rusé monarque; Mabillon, *de re Diplom.*, 621; *Nouv. traité de Diplom.*, VI, 196.

[2] *Œuvres de Machiavel*, trad. par J. V. Périès, VI, 473.

Ce qui suit achèvera de peindre ce monarque. Vivement blessé des affronts qu'il avait reçus de la cour de France par le mariage d'Anne de Bretagne, par le renvoi de Marguerite, par la rupture des divers traités pour l'union de Charles d'Autriche avec Claude et Renée de France, il avait écrit tous ces outrages sur son *livre rouge*, mémorial justificatif d'une vengeance future lorsque la mesure serait comblée. Mais plus tard, dans un moment où il était réconcilié avec Louis XII, il brûla ce livre de son propre mouvement [1]. — Louis XII, de son côté, savait l'apprécier. Un jour un courtisan qui voulait rabaisser Maximilien disait qu'à tout prendre, cet empereur n'était qu'un échevin de la ville d'Augsbourg. « Oui, dit le « roi, mais toutes les fois que cet échevin sonne la cloche de « son beffroi, il fait trembler la France [2]. »

A notre avis le règne de Maximilien doit être considéré comme la clôture véritable du moyen âge. S'il est vrai que le caractère de cette grande époque fut l'unité sociale représentée, sous le rapport temporel, par la dignité impériale, et, quant aux choses spirituelles, par le siége apostolique, on doit reconnaître que cette unité n'a pris fin qu'à la mort de Maximilien qui coïncide avec l'apparition de Luther. Charlemagne et Maximilien forment les deux extrémités de cette chaîne qui unissait la société européenne sous l'influence d'un seul et même principe. Le fils de Pépin l'avait établi de sa main puissante; et malgré la faiblesse de ses successeurs, ce principe, souvent compromis, jamais dissous, s'était toujours transmis d'un siècle à l'autre. Parmi les éléments de division qui prévalaient insensiblement, il ne faut pas omettre le pouvoir excessif des grands vassaux imprudemment favorisé par Charles-le-Chauve et Hugues Capet, bien qu'il eût été tem-

[1] *Guicciardini*, liv. XIII.

[2] Cette anecdote fait le sujet d'une épigramme latine de Pontus Heuterus qui finit ainsi :

..... Rex Ludowicus ait :
Certe ego consulem eum nolim contemnere, namque is
Tympana si pulsat, Gallia tota tremit.

péré et même souvent comprimé, d'un côté par Grégoire VII et Innocent III, de l'autre par Saint-Louis et quelques chefs de l'empire. Quand Maximilien fut proclamé César, la dissociation était arrivée à son dernier période. La découverte du Nouveau-Monde et celle de l'imprimerie, loin de venir en aide à l'unité sociale, ne firent que lui porter une nouvelle atteinte. Le triste et scandaleux pontificat d'Alexandre VI n'était pas fait pour conjurer l'orage. Luther vint, et trouva tout préparé pour sa funeste mission. Les malheurs et les vices du temps lui avaient ouvert la voie. Il mit la dernière main à cette œuvre de division, de confusion, et acheva de ruiner le grand principe d'unité qui, tant bien que mal, faisait de l'Europe une sorte de république fédérative.

NOTICE

SUR

MARGUERITE D'AUTRICHE,

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS.

I.

Marguerite, fille de Maximilien d'Autriche et de Marie héritière de Bourgogne, naquit à Bruxelles[1], le 10 janvier 1479. Elle fut baptisée à Sainte-Gudule et eut pour parrains Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, et Jean de Châlon, prince d'Orange : sa marraine fut madame la Grande (Marguerite d'Yorck), douairière de Bourgogne, veuve de Charles-le-Téméraire. On lui donna pour nourrice la femme d'un gentilhomme qui fut depuis son maître d'hôtel, et qu'on nommait Le Veau de Bousanton.

Cette enfant n'avait pas encore deux ans lorsqu'on la maria à Charles, Dauphin de France, fils du roi Louis onzième. Le traité conclu le 23 décembre 1482 en la ville de Franchise autrement dit Arras, portait entre autres clauses : qu'aussitôt la paix publiée « ma dite damoiselle sera en toute diligence,

[1] L'*Art de vérifier les Dates* et la *Biographie universelle* disent à Gand, mais le témoignage d'Olivier de La Marche est beaucoup plus sûr ; il est d'ailleurs fortifié par diverses chroniques contemporaines, et en particulier par celle qui est intitulée : *Kort begryp van 'tleven van Margaretha van Oostenrynk, en van Boargondien, van Charolois*, ms. n° 15866 de la bibliothèque de Bourgogne.

« sans mettre la chose en délay, amenée en ceste ville de « Franchise, aliàs Arras, et mise et délaissée ès mains de « monsieur de Beaujeu ou autre prince du sang commis de « par le roy; et la fera le roy garder, nourrir et entretenir « comme sa fille primogénite, épouse de mondit seigneur le « dauphin. »

Les députés de France vinrent à Gand recevoir le serment par lequel Maximilien jura d'observer la paix d'Arras; et sur leur demande, Marguerite, sous la garde des Gantois, se mit en route pour Hesdin en Artois. Là elle fut solennellement délivrée par madame de Ravestein à MM. de Crèvecœur, de Beaujeu, d'Albret, et à madame de Beaujeu, fille du roi. Des gens de la cour de son père, on ne lui laissa que sa nourrice avec son mari, le frère de celui-ci, et quelques autres serviteurs peu marquants. On arriva le 2 juin à Paris où la jeune dauphine fut reçue en grand honneur et triomphe; puis on se rendit à Amboise où se tenait la cour. Le mariage y fut célébré avec beaucoup de pompe et d'appareil dans le mois de juillet. A cette cérémonie assistaient les ambassadeurs de Maximilien, savoir : Jean de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison-d'Or, l'abbé de Saint-Pierre de Gand, Jean de Bergues, seigneur de Walhain, et Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembais. Les principales communes de Flandre avaient voulu joindre leurs envoyés à cette députation. L'abbé de Saint-Bertin prononça une harangue en l'honneur de la paix que cette alliance allait sans doute assurer aux Français et aux Flamands. Il compara les deux époux au roi Assuérus et à la reine Esther; puis, faisant allusion au nom de Marguerite, il ajouta que l'empire belge se glorifiait de cinq pierres précieuses appelées Marguerites. La première, c'est Marguerite de France, fille du roi Philippe-le-Long, femme de Louis Ier, comte de Flandre, mort glorieusement à Crécy, en combattant pour la France. La seconde, Marguerite de Brabant, femme du comte Louis de Mâle à qui elle apporta en dot les duchés de Brabant, de Limbourg, de Lothier, etc. Marguerite de Flandre est la troisième, unique

héritière de Louis de Mâle; elle a réuni sous le même sceptre, en épousant Philippe-le-Hardi, les Pays-Bas et les deux Bourgognes. La quatrième se nommait Marguerite de Bavière : elle apporta à son époux, Jean-sans-Peur, les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Quant à la cinquième, c'est Marguerite d'Autriche ici présente, gage d'une félicité non moins grande.

Durant ces fêtes et réjouissances, le roi Edward d'Angleterre, déçu de l'espérance du mariage de sa fille avec le Dauphin, en prit un tel déplaisir qu'il tomba malade, et en mourut au mois d'avril suivant.

On donna pour dame d'honneur à la jeune Dauphine madame de Secret, qui s'acquitta fort bien de sa charge, et éleva la princesse en toute bonté et vertu, comme dit Olivier de La Marche. Du reste, elle fut toujours, tant qu'elle séjourna en France, bien et honorablement traitée.

Les choses se passèrent ainsi jusqu'à ce que Charles VIII, qui ne voulait pas laisser échapper l'occasion de réunir la Bretagne à la France, résolut d'épouser la princesse Anne, héritière de ce duché. Le contrat de mariage se passa au château de Langis, le 6 décembre 1491 ; et ce fut seulement le 23 mai 1493 qu'on stipula à Senlis le renvoi de Marguerite à son père. La délivrance eut lieu à Vendhuille sur les limites du Cambrésis dans un moulin, le 12 juin même année[1]. Là se trouvaient de la part du roi des Romains, Guillaume, évêque d'Eystadt, Christophe, marquis de Baden, Englebert, comte de Nassau, Jean de Bergues, seigneur de Walhain et Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries; et de la part du roi de France, le comte d'Angoulême, M. de Rohan, l'évêque de

[1] Godefroi, *Observations sur l'histoire de Charles VIII*, 656; Fréd. Léonard, I, 384; Dumont, III, 1e part., 310. Le maire et les échevins d'Amiens, informés que la princesse renvoyée devait passer par leur ville, décidèrent à l'unanimité qu'ils n'iraient pas au-devant d'elle. Alors comme aujourd'hui le respect pour les grands s'affaiblissait avec leur prospérité. *Mémoire de la Société archéologique de la Somme*, rapport de M. Dusevel, II, 93.

Lectoure, le comte de Brienne, le grand bâtard de Bourgogne, Louis de Brezé, grand-sénéchal de Normandie, et Christophe de Plailly, bailli de Sens. Quelques-uns des seigneurs français se montrèrent fort dolents de cette séparation, mais la dame ne s'en émut. Des bourgeois de Cambrai qui étaient allés au-devant d'elle, se mirent, en la voyant, à crier : Noël ! Marguerite, qu'importunait cette exclamation toute française, leur dit à haute voix : « Ne criez pas *Noël !* mais bien *vive Bourgogne !* » Elle fut hébergée à Cambrai au palais de l'évêque, et les autres seigneurs où ils purent[1].

Les dames, damoiselles, chevaliers, écuyers et serviteurs chargés par le roi de France de conduire la princesse, ne la quittèrent qu'à Valenciennes où l'on arriva le jeudi, 13 juin, à neuf heures du soir. Là elle leur distribua à chacun, suivant son rang, des présents magnifiques. Il y en eut pour tout le monde, depuis les dames et chevaliers d'honneur jusqu'aux hasteurs, sauciers, lavandiers et gardeurs d'ours[2].

Les bourgeois avaient fait de grands préparatifs pour cette réception. Les plus notables allèrent à la rencontre de la princesse, tous vêtus de robes blanches et montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Les rues, depuis la porte cambrésienne jusqu'à la salle-le-comte, étaient garnies de tentures et éclairées de flambeaux. Les corps de métiers furent contraints par nosseigneurs de la ville de représenter diverses histoires parmi lesquelles on remarqua surtout le *Sacre du roi des Romains, l'histoire de Sainte-Marguerite, Pégase volant en l'air, Daniel et Habacuc,* les *cinq vierges folles* et les *cinq vierges sages;* puis enfin *une jeune fille qui sortait d'une fleur de marguerite.* On joua en outre en la salle-le-comte une petite comédie ou pastourelle où l'on voyait le Dauphin Charles portant une couronne de marguerites, et la princesse le front ceint d'un diadème de pièces d'or appelées *Carolus*[3]. Les bons

[1] Jehan Molinet.

[2] Voyez la nomenclature de ces dons dans nos *Analectes historiques*, 165 et suiv.

[3] *Chronique* de Molinet, ms. FG, 37, de la bibliothèque com-

bourgeois faisaient là une allusion fort intempestive, et qui dut choquer un peu l'archiduchesse et sa suite; mais ils n'y regardaient pas de si près. Quand les dames françaises prirent congé de Marguerite, il y eut, dit Molinet, *plourées d'un quartier et d'autre*.

Elle résida à Namur jusqu'à l'époque de son mariage avec l'infant Juan de Castille, c'est-à-dire pendant quatre ans.

En 1496, des négociations eurent lieu entre Ferdinand-le-Catholique et Maximilien qui convinrent d'une double alliance entre leurs enfants. Ce fut don Juan Manuel qui vint faire les propositions à Maximilien. Pour rendre ce prince plus traitable, il osa insinuer que Marguerite, ayant déjà été mariée, ne pouvait pas avoir des prétentions aussi élevées que si elle n'eût pas été unie à un prince qui, en définitive, l'avait répudiée[2]. Don Juan fut fiancé à Marguerite, et Philippe d'Autriche épousa l'infante Jeanne. Avant de se rendre auprès de son nouvel époux, Marguerite était allée recevoir à Anvers sa belle-sœur, dont l'arrivée dans les Pays-Bas fut saluée par d'universelles acclamations[1]. Au mois de février 1497, Marguerite s'embarqua à Flessingue pour l'Espagne : durant la traversée, et en vue des côtes d'Angleterre, le vaisseau qui la portait fut assailli par une tempête, qui mit l'équipage dans le plus grand danger. Ce fut pendant cette crise si périlleuse que la jeune fiancée grava sur une tablette de cire l'épitaphe si connue, et reproduite avec tant de variantes :

Cy gist Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris et si morut pucelle [3].

munale de Lille. — M. Hécart, dans ses recherches sur le théâtre de Valenciennes, ne fait aucune mention de cette anecdote dramatique; mais d'Oultreman, *Hist. de Val.*, en dit un mot, p. 188.

[1] Marsolier, *Histoire du cardinal Ximenès*, édit. de Hollande, 1694, 132.

[2] Cette princesse infortunée aimait éperdument son mari, et sa raison s'aliéna lorsqu'elle vit qu'il répondait peu à sa tendresse, et surtout lorsque la mort le lui enleva en 1506.

[3] On l'a traduite ainsi en latin :

Margaris hoc tegitur tumulo clarissima, quæ bis
Nupta quidem, mansit sed sine labe pudor.

Ces vers enveloppés dans un linge avec les joyaux de la princesse furent par elle jetés à la mer. On fut obligé d'aborder les côtes d'Angleterre, et de relâcher à Hampton-Court où le roi Henri VII accueillit gracieusement l'illustre naufragée. Après un séjour de trois semaines, on remit à la voile, et bientôt l'on toucha au port de Saint-André en Galice. Le connétable de Castille et toute la fleur de la noblesse s'y étaient réunis pour voir et honorer l'infante Marguerite. Le roi et la reine Isabelle vinrent à sa rencontre jusque près de Burgos [1], et au moment où ils s'embrassèrent les instruments de musique *élevèrent*, au dire de Molinet, *une mélodie si extrême et si haute que l'on n'eût pu ouïr Dieu tonner*. Le lendemain on célébra les épousailles avec une pompe toute royale.

Cette union fut de courte durée. L'infant mourut le 4 octobre 1497 [2]. Marguerite était alors enceinte : elle mit au monde un enfant qui ne vécut que peu d'instants. Cette double

Le père Hilarion de Coste, qui jugeait sans doute les vers de la princesse un peu trop crûs, y a substitué un quatrain fort ridicule :

Ci-gît sous ce tombeau
La belle Marguerite,
Qui, mariée dans l'eau,
Mourut vierge d'élite.

(*Éloge des Reines et Princesses illustres*, 2 vol. in-4°, 1647.)

Fontenelle a écrit un dialogue des Morts où il fait allusion à cette fermeté héroïque de notre jeune princesse. Les interlocuteurs sont l'empereur Adrien et Marguerite elle-même. On discute sur la mort de Caton d'Utique. Adrien prétend qu'il est plus facile de braver fièrement la mort que d'en railler nonchalamment comme il l'a fait, lui Adrien, en écrivant ses vers fameux : *animula, vagula, blandula*, etc.; Marguerite, après quelques explications, finit par soutenir que son action sur le vaisseau en péril décèle plus de courage que la mort de Caton et celle d'Adrien. « La fermeté de Caton, dit-elle, est outrée « dans un genre, la vôtre dans un autre; la mienne est naturelle. Il est « trop guindé, vous êtes trop badin; je suis raisonnable. » *Œuvres diverses*, in-fol., La Haye, 1728, I, 24-28.

[1] Et non près de *Bourges*, comme on le lit dans *la Revue belge*, mars et avril, 1839, 401.

[2] C'est par erreur que *la Revue belge*, ibid., dit 14 octobre 1489

perte lui enlevait la perspective d'être un jour reine d'Espagne, et le titre d'héritière présomptive passa à Jeanne, sa belle-sœur.

L'auguste veuve de vingt ans revint bientôt d'Espagne dans les Pays-Bas ; et en 1501, elle fut demandée en mariage par Philibert dit le Beau, duc de Savoie. Ce prince, du même âge que Marguerite, avait été employé en 1497 par Maximilien dans la guerre contre les Florentins où il s'était acquis, à 17 ans, la réputation d'un habile capitaine. Le contrat de mariage fut signé à Bruxelles, le 26 septembre 1501 [1]. Parmi les signataires on remarque François de Busleyden, archevêque de Besançon, Henri de Berghes, évêque de Cambrai, l'ambassadeur d'Espagne, et grand nombre d'autres seigneurs. Une députation de 250 chevaliers vint de la part de Philibert chercher Marguerite. Un cortége de seigneurs flamands la conduisit, aux dépens de l'archiduc son frère, jusqu'à Genève. On se mit en route le 21 octobre de Bruxelles par le Hainaut, la Picardie, l'Ile-de-France; on passa à Dijon et l'on vint à Dôle, où René, bâtard de Savoie, avait charge d'épouser la princesse au nom de son frère naturel. Il offrit à la fiancée un cœur de diamants sur-

[1] Guichenon, *Hist. généal. de la maison de Savoie*, part. II, 480 ; Dumont, IV, 1re part., 15. — Nos archives possèdent une minute de la déclaration que Philippe-le-Beau voulait faire signer par sa sœur, portant qu'il ne lui avait jamais conseillé ce mariage. Voici ce document curieux qui pourrait bien avoir été minuté de la main de Philippe lui-même :

« Nous, Marguerite d'Autriche, princesse douagière de Castille, etc., cognoissons par cestes, que monsieur mon frère, l'archiduc, etc., pour le desir qu'il a eu toujours de nous bien et honestement alier et quoloquer, et mesmement avant son voyage d'Espaigne, son bon et paternel amour et voloir, et mesmement pour nous faire plaisir, complaire et avancement, dont nous nous cognoischons estre tenu à lui, a esté content qu'il soit procédé à la perfection du mariage des piécha pourparlé d'entre mon cousin de Savoye ; sy lui promettons en parole de princesse, sur nostre honneur, que jamais ne dyrons ne porons, selon vérité, dire à qui que ce soit que mondit seigneur et frère nous est audit mariage autrement induit ne persuadé en auscune manière. En témoin de ce en avons ces présentes signé de nostre main, le XIXe de juin, l'an Ve et ung. »

monté d'une marguerite très-riche. Au présent il ajouta une ceinture où reluisaient 26 brillants, dix grandes escarboucles et des marguerites sans nombre. Quand vint le soir, René de Savoie, suivant l'usage des princes, se plaça tout armé sur le lit de Marguerite, en présence des seigneurs et dames de la cour. Au bout de quelques instants, il descend du lit, s'excusant d'avoir interrompu le sommeil de Madame, et requiert un baiser pour son salaire. Le baiser lui est accordé. Le bâtard transporté se jette à genoux et jure d'être à jamais son loyal serviteur. Marguerite le fait lever, lui souhaite une bonne nuit, non sans lui offrir un brillant de grand prix enchâssé dans un anneau d'or.

De Dôle on se rend à l'abbaye de Rome-Moustier près de Genève. A peine on y était d'une heure que Philibert lui-même y arrive. Après avoir salué sa fiancée, il retourne tout éperonné à son hôtel. Son souper étant terminé, il revient à l'abbaye, où l'on avait préparé une fête somptueuse. Le lendemain dès l'aurore l'évêque de Maurienne célèbre la messe et unit les époux. Les réjouissances se prolongent jusqu'au 4 décembre. Ce jour-là on arrive à Genève, où Charles et Philippe de Savoie, les frères du duc, se trouvaient ainsi que Louise, leur sœur. Trois cents autres chevaliers savoyards augmentent l'éclat du cortége et assistent à l'inauguration de la duchesse[1].

Ce mariage semblait devoir assurer le bonheur de Marguerite; mais le 10 septembre 1504, après un règne de sept ans, Philibert, atteint d'une pleurésie contractée à la chasse, mourut au pont d'Ain dans la chambre même où il était né, le 10 avril 1480. On loue le zèle tolérant avec lequel ce prince s'efforça de ramener les Vaudois au sein de l'Église. Par le contrat de mariage indiqué ci-dessus, le duc de Savoie assignait à sa femme, en cas de survie, un douaire de douze mille écus d'or par an, de plus les vaisselles, tapisseries, bagues, joyaux et autres meubles à son usage. Marguerite, restée veuve sans enfants, éprouva de la part de Charles de Savoie, frère et succes-

[1] P. Heuterus, *Rer. belg.*, lib. VI, 253.

seur de Philibert, plus d'une difficulté pour l'accomplissement de cette clause [1].

Dès lors elle se retira en Allemagne auprès de son père. Cependant Philippe-le-Beau son frère, roi de Castille, étant à Burgos, tomba malade à la suite d'une partie de jeu de paume à laquelle il s'était livré avec ardeur. Il mourut le vendredi 25 septembre 1506. Toutes ces pertes qui se succédaient avec une si douloureuse rapidité finirent par jeter une teinte ineffaçable de mélancolie sur le caractère de cette femme supérieure. Plus d'une fois, elle exprima sa peine dans de petites pièces de poésie que sans doute elle ne montrait qu'à ses confidents les plus intimes, mais dont il nous reste heureusement quelques précieux débris [2]. Elle fit elle-même une épitaphe latine fort touchante pour ce frère bien-aimé [3].

Les Pays-Bas, à l'époque de la mort de Philippe, avaient grand besoin d'une administration ferme et vigilante. Du fond de la Gueldre, Charles d'Egmont que Haræus appelle un larron

[1] Voyez ci-dessus ce qui en est dit dans les lettres, I, 45; II, 355.

[2] Laserna Santander, *Mémoire sur la Bibliothèque de Bourgogne*, fol. 42, cite plusieurs de ces fragments poétiques dont voici un court échantillon :

Me fauldra-t-il toujours ainsi languir,
Me fauldra-t-il enfin ainsi morir?
Nul n'ara-il de mon mal cognoissance?
Trop a duré; car c'est dès mon enfance.

M. le baron de Reiffenberg en a rapporté d'autres dans ses *Notices et extraits des mss. de la bibl. de Bourgogne*, I, 20 et suiv.

[3]
ECCE ITERUM NOVUS DOLOR ACCIDIT
NEC SATIS ERAT INFORTUNATISSIMÆ CÆSARIS FILIA
CONJUGEM AMISISSE DILECTISSIMUM
NISI ETIAM FRATREM UNICUM
MORS ACERBA SURRIPERET
DOLEO SUPER TE FRATER MI PHILIPPE
REX OPTIME
NEC EST QUI ME CONSOLETUR
O VOS OMNES QUI TRANSITIS PER VIAM
ATTENDITE ET VIDETE SI EST DOLOR SICUT DOLOR MEUS.

plutôt qu'un ennemi, suscitait à tout moment de nouveaux embarras à cette maison d'Autriche déjà harcelée par tant d'adversaires. L'Empereur qui n'avait guère de motif pour aimer les Flamands et venir résider parmi eux proposa à sa fille de prendre le gouvernement des domaines héréditaires du jeune Charles, fils aîné de Philippe-le-Beau. Il ne pouvait faire choix d'un gouverneur plus habile et plus actif[1].

[1] Voici la teneur des pleins pouvoirs qu'il lui donna. Nous la transcrivons d'après une minute de la main de Mercurin de Gattinare.

« Maximilien, etc. A toutz ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, salut : Comme à la très humble requeste et prière à nous faicte par les députez des Estas, etc., ayons accepté la tutelle, mainbournye et gouvernement de noz très chiers et très aymés enfans, Charles, archiduc d'Austriche, prince d'Espagne, etc., et de ses frère et sœurs, en tant que à chascun d'eulx en son endroit peult et pourroit cy-après compéter et appartenir; et pour fère et acomplir les serementz à icelle mainbournye, tutelle et gouvernemant appartenantz et acoustumez en telz cas et selon la coustume de nousdits pays et seigneuries de par delà, eussions faict congréguer les Estas desdits pays en nostre ville de Lovain, au quelz havions espoir nous trover personnellement, combien que pour les très grantz et très nécessaires affaires à nous survenuz, les quelz havons faict déclarer et exponser à ceulx desdits Estas et autres, ne nous ait esté possible nous trover à ladite jornée personelemant, ainsi que le desirions, ains par non laisser lesdictz pays et subgectz d'iceulx despourveus et deconfortez, ayons ausdicts Estas envoyez hault et puissant prince, nostre très chier et très aymé cousin, Guillaume, duc de Jullier et de Montz, et messire Sigismond Plouch, docteur en tous drois, doyen d'Envers, nostre conseillier, aveque povoir et procuration de jurer en nostre personne et sur nostre ame et conscience, aynsi que semblables mainbours et tuteurs ont accoustumé de jurer. Et semblablement ayons envoyé et commis haulte et puissante princesse, nostre très chière et très amée fille, Marguerite d'Austriche et de Bourgogne, duchesse de Savoye, aveque pleins povoirs et mandemantz espéciaulz tant de recepvoir pour et ou nom de nous desdis Estaz et de toutz nousdits pays et seigneuries de par delà, en général et particulier, et en telz lieux ou lieu que mestier et besoing seroit, les seremantz des subgectz desdits pays, tielz que à nous, comme tuteur mainbour et gouverneur desdits noz enfans, pays et seigneuries compétent et appartiennent, doibvent et sont accoustumez de faire; quant aussy pour après lesditz seremantz recespus en nostredit nom, durant nostre absence, havoir le régime, gouvernemant et administracion de nousdis enfans et pays de par

II.

C'est à cette prise de possession du gouvernement des Pays-Bas que débute la correspondance politique et privée publiée par nous, et c'est dans ces lettres qu'on trouvera le plus de preu-

delà. Et il soit que haions esté adverty comant lesdis de nous Estas congrégué audit Lovain de un commun accord, considérant nous excuses et empeschemantz estre raisonnables, haient accordé de recepvoir nostredit seremant par nousdits procureurs. Et semblablement chascun d'eulx en leur endroit, fère leur seremantz, pour et au nom de nous ès lieus accoustumez cellon la forme de leurs franchises et libertés, ès mains de nostredite très chière et très amée fille, commant représentant nostre personne, la priant se vouloir personnellement transpourter èsdits lieux accoustumetz pour recevoir au nom de nous lesditz seremantz des subjectz et pour fère jurer par nosditz députez et procureurs èsdits lieux comme il appartient; ce quelle ha accordé fère, haiant nostredite fillie agréable pour et en nostre absence et en nostre nom régir, governer et administrer nousdits enfans, ensemble lesdits pays terres et segneuries commant icelle à cui après nous est la plus proche et de droit mieulx il luy appartient et compète, sçavoir faisons que nous, toutes ces choses considérés, et nous confiant plainemant et entièremant d'icelle nostredite fille touchant sa prudence et expérience, et désirant toutes les choses desdits pays, en nostre absence et au nom de nous, estre par elles conduictes, la commettons, ordonnons et de noveau establissons nostre lieutenante générale et gouverneresse et administraresse des persones, corps et biens, terres, seigneuries et pays de nousdis enffans, autant que à chascun d'eulx touchent et compètent, avecq plein et entier povoyr et auctorité de faire, conclure, pourveoir et accomplir en toutes choses occurantes esdits pays durant nostredite absence, pour et à nostre nom, tout aynsi que pourrions fere nous-mesmes si nous y fussions en personne, tant en faictz de justice, de grâce et de finances, offices, bénéfices, confirmacions et franchises que autres quelconques la mettant toutellement, durant nostredite absence, en nostre lieu, et lui donant tout tel povoir que nous-mesmes havons, révocant toutz autres lieutenantz par nous esdits pays, et déclarant que elle seule puisse nostredit povoir exercer. Et promettons en bone foy d'havoir et tenir pour ferme, estable et agréable à tout jour mays tout ce que par nostredite fillie au nom de nous, ès choses dessusdites sera faict et le confermer, ratiffier et approver, toutes et quantes fois qu'en serons requis, sans jamays aller ou faire ne souffrir estre allé ou faict au contraire et en tesmoing, etc. »

ves du zèle intelligent et de la sollicitude infatigable de l'archiduchesse pour les graves intérêts qui lui sont confiés.

Son retour dans le Brabant où elle avait laissé les plus doux souvenirs fut comme un triomphe. En avril 1507 elle était à Louvain, et le 7 juillet suivant elle faisait son entrée solennelle à Malines où un palais magnifique lui fut assigné pour habitation avec ses jeunes pupilles Charles, Marie, Isabelle, Léonore et Catherine d'Autriche. Quant à Ferdinand, fils puîné de Philippe-le-Beau, on l'envoya en Espagne pour être élevé à la cour de son aïeul maternel. Maximilien avait fait choix de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres et d'Arschot[1] pour présider à l'éducation de l'archiduc Charles. Son précepteur fut Adrien Florent ou Floriszoon d'Utrecht, depuis pape sous le nom d'Adrien VI, lequel eut à ses ordres, comme *maîtres d'école*, Louis Vacca et le célèbre Louis Vivès[2].

Outre ces hommes distingués, Marguerite avait auprès d'elle divers conseillers d'une habileté et d'un zèle reconnus.

Dès son début dans le gouvernement Marguerite fit preuve de capacité. Henri VII, abusant de la position du roi de Castille qu'une tempête jeta sur les côtes d'Angleterre, lui avait fait signer le 4 avril 1505-06 un traité de commerce tellement désastreux qu'on le nomma le *mauvais traité*[3]. La gouvernante obtint que des modifications importantes seraient apportées à cette convention. Les choses furent rétablies sur le pied où elles étaient du temps de Philippe-le-Bon[4].

[1] Du Bellay, et après lui la plupart de nos historiens, prétendent que Philippe, par son testament, avait chargé Louis XII de diriger tout ce qui concernait l'éducation de son fils, et que ce roi avait désigné M. de Chièvres pour remplir auprès du jeune prince les fonctions de gouverneur. Rien n'est moins prouvé que cette assertion. Personne encore n'a pu montrer la clause dont il s'agit dans le testament de Philippe-le-Beau; et tout porte à croire que le roi de Castille n'a point fait à son propre père l'injure de lui enlever ainsi la tutelle et le gouvernement de leur héritier commun. Voyez Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, 1788, III, 29, à la note.

[2] Jusqu'en 1505 Charles avait eu pour instituteur Jean de Anchiata.

[3] *Corps diplom.*, IV, 1re part., 83.

[4] Cet acte modificatif fut signé à Bruges le 5 juin 1507.

En 1508, elle prépara et dirigea cette fameuse conférence de Cambrai qui devait non-seulement régler les différends du gouvernement belge avec la France et Charles de Gueldre, mais qui avait surtout pour motif l'abaissement de la puissance vénitienne. On la jugea capable de tenir tête dans ce colloque politique au cardinal d'Amboise, renommé comme le plus habile diplomate du siècle. Une trève de quarante jours avait été conclue entre elle et Louis XII.

On a dit et répété que la négociation s'était faite sans l'aide d'aucun autre conseiller entre elle et le cardinal d'Amboise; il n'en fut pas tout-à-fait ainsi. Des documents authentiques[1] nous apprennent au contraire que de la part du roi de France vinrent Étienne Poncher, évêque de Paris et le comte de Carpi, avec mission d'assister le légat. Marguerite amena avec elle Mathieu Lang, évêque de Gurce, Jean Piéters, président du grand conseil de Malines, et Mercurin de Gattinare, président de Bourgogne. Elle dut en outre appeler à toutes les conférences Edmond de Wingfeld, ambassadeur d'Angleterre, et même l'envoyé du roi d'Aragon, si son maître le désirait. L'Empereur voulut aussi que M. de Chièvres et les autres membres du conseil accompagnassent la princesse jusqu'à Valenciennes et qu'ils restassent en cette ville pour recevoir communication journalière de tout ce qui serait traité à Cambrai, et en donner sur-le-champ leur avis. La gouvernante se rendit à Cambrai au mois de novembre avec une escorte de cent chevaux et une compagnie d'archers sous la garde de Louis Rolin, seigneur d'Aymeries. Du reste, il est vrai que les pourparlers avaient lieu souvent entre elle et le cardinal d'Amboise; mais il paraît que l'évêque de Gurce y assistait toujours. Ils eurent même des altercations assez vives, et les négociations furent près d'être rompues parce que le légat n'entendait pas que le roi de Navarre fût compris dans les traités. Elle manda à ses ambassadeurs en Angleterre. « Nous avons espoir d'estre « la bienvenue devers l'Empereur mon seigneur et père....

[1] Voyez les *Lettres*, I, 100 et suiv.

« vous advisant qu'il n'a été sans avoir bien souvant mal à la « teste, et nous sommes monsieur le légat et moi cuidié « prendre au poil. Touttes fois à la parfin nous nous sommes « reconciliés et fait amis ensemble le mieux que a esté pos- « sible[1]. »

Tandis que Marguerite réglait ainsi à Cambrai de si graves intérêts, l'Empereur se tenait à Malines pour y traiter les affaires intérieures des Pays-Bas et être lui-même à portée de sa fille pendant les conférences. La paix ou plutôt l'alliance offensive des souverains de l'Europe fut conclue et signée le 10 décembre. Le même jour on la proclama solennellement dans la cathédrale de Cambrai, mais seulement en ce qui concernait les affaires de la Gueldre. Les articles principaux devaient encore demeurer secrets. Ce fut peut-être la première transaction diplomatique dans laquelle intervinrent tous les souverains de l'Europe, comme l'a remarqué le président de Grégory[2]; mais elle ne leur fut pas à tous également avantageuse. La France entre autres n'eut guère à s'en féliciter[3]. M. de Sismondi, toujours un peu hostile à l'égard des rois, prétend que c'est la première circonstance où les souverains convinrent entre eux de se partager un état indépendant comme Venise qui était, à vrai, dire, ajoute-t-il, la satire de leurs gouvernements[4].

Les choses avaient été conduites avec tant de réserve et de dissimulation que l'ambassadeur de Venise qui se trouvait aussi alors à Cambrai ne soupçonna rien, et qu'il écrivit au doge que la république pouvait compter plus que jamais sur l'alliance de Louis XII[5]. Nous avons dit plus haut (Notice sur Maximilien),

[1] Voyez les *Lettres*, I, 109. — *Lettres de Louis XII*, I, 152.

[2] *Questa è la prima transazione diplomatica, a cui tutta Europa intervenne, ed in cui tutti i sovrani riclamarono i dritti di loro legittimità.* — *Storia della vercellese letteratura.....*, VIII, 8.

[3] « Ce fut, dit Ferrand, le traité le plus impolitique qui eût jamais « été fait, et auquel on n'en peut comparer qu'un, plus impolitique « et plus funeste encore, deux cent cinquante ans après. (*Esprit de l'Histoire*, III, 221.)

[4] *Histoire des Français*, XIII, 105.

[5] Daru, *Hist. de Venise*, III, 422.

quelles étaient les stipulations à l'égard de Venise. Quant au duché de Gueldre, on décida qu'il resterait provisoirement, ainsi que le comté de Zutphen, entre les mains de Charles d'Egmont, lequel restituerait à l'archiduc les places détenues en Hollande, et que celui-ci lui remettrait les forteresses de la Gueldre qu'il occupait encore; le tout jusqu'à ce que des commissaires spéciaux, délégués, d'un côté par l'Empereur et le roi d'Angleterre, de l'autre par les rois de France et d'Écosse, eussent statué sur le fond de l'affaire.

Charles de Gueldre se mit peu en peine d'exécuter le traité de Cambrai. Il continua de guerroyer dans le Brabant, d'attaquer la Hollande et de dresser des embuscades aux marchands flamands qui passaient dans ces parages pour aller aux foires d'Allemagne. On peut voir dans la *Correspondance,* tout ce que Marguerite fit et souffrit à l'occasion de cette guerre de Gueldre que rien ne pouvait arrêter. Elle y raisonne les opérations militaires en femme plus habituée à vivre au milieu de capitaines habiles, qu'à se livrer aux dissipations frivoles de sa cour d'ailleurs si brillante, si animée par les arts. Il ne tenait qu'à elle d'appeler sur les Gueldrois rebelles les foudres de l'Église et de paralyser peut-être ainsi le bras de cet ennemi si opiniâtre. Ferri de Carondelet, l'archidiacre de Besançon, le lui conseillait par une lettre datée de Rome (10 octobre 1511), en lui faisant entendre que le pape qui portait à Marguerite une singulière affection et parlait d'elle en termes plus honorables que d'aucune princesse qui fût dans la chrétienté, ne serait pas éloigné de lui accorder ce moyen de pacification [1]. La gouvernante ne paraît pas avoir réclamé cette assistance spirituelle, et il faut en faire honneur à sa religieuse délicatesse. Louis XII, de son côté, semblait accorder à Charles de Gueldre plus de faveur que ne comportait le traité de Cambrai. Il lui faisait, disait-on, passer clandestinement des secours pécuniaires. Marguerite reçut une lettre anonyme où on l'avertissait de ce prétendu manque de foi de la part du roi de France.

[1] *Lettres de Louis XII*, III, 79.

Elle envoya à Louis XII copie de cet écrit qui blessa vivement la loyauté du monarque. Il demanda à connaître l'accusateur, et dit que s'il était d'un rang égal au sien il l'enverrait défier, et que si le personnage était d'un ordre inférieur, il ne manquerait pas en France de gentilshommes pour lui demander raison [1].

Du reste ce roi faisait lui-même grand cas de l'archiduchesse; plus d'une fois il rappela d'une manière aimable aux ambassadeurs de Marguerite le temps où il l'avait connue en France et leurs jeux enfantins. Quand Mercurin de Gattinare, l'illustre président de Bourgogne, se présenta à Bourges pour faire hommage au nom de la princesse du comté de Charolais et autres terres qui relevaient de France, le roi lui dit gracieusement « qu'il estoit fort joyeux d'avoir une telle « dame pour vassale et qu'il aymeroit mieulx donner lui-même « le baiser à ladicte vassale que de le recevoir de son dé- « légué [2]. » Plus tard, Louis XII étant veuf d'Anne de Bretagne, on parla de son mariage avec Marguerite, mariage proposé en effet par Ferdinand roi d'Aragon. Il paraît même que René de Clermont, vice-amiral de France, fait prisonnier à Guinegate en 1513, propagea ce bruit à Londres, et que Henri VIII en prit quelque alarme [3]. A coup sûr, cette alliance eût été sous tous les rapports plus convenable au bon roi que son union avec Marie d'Angleterre, jeune étourdie qui épousa Charles Brandon, lorsque les cendres de son royal époux étaient à peine refroidies. Personne mieux que Marguerite ne pouvait remplacer sur le trône de France cette excellente bretonne, dont le vieil historien de Bayard disait: « Qui voudroit ses vertus et sa vie descripre, il fauldroit « que Dieu féit ressusciter Cicéron pour le latin et maistre « Jehan de Meung pour le françois, car les modernes n'y « sçauroient atteindre. » Il est à croire, au surplus, que l'opposition sera venue de la part de Marguerite elle-même

[1] *Lettres de Louis XII*, II, 259, 282.
[2] *Ibid.*, I, 149; II, 257.
[3] *Ibid.*, IV, 310.

qui depuis long-temps avait renoncé au mariage ; elle aura répété alors ce qu'elle disait en 1506, quand son père et le roi d'Aragon voulaient l'unir à Henri VII d'Angleterre : « que par trois fois ils ont contracté d'elle, dont elle s'est « fort mal trouvée [1]. » On alla jusqu'à prétendre et rapporter encore au roi d'Angleterre qu'elle devait épouser ce même Charles Brandon, duc de Suffolck, dont nous venons de parler. Henri VIII, que ce bruit inquiétait parce qu'il pouvait le brouiller avec l'Empereur, manda à ce dernier combien il en était contrarié. Il écrivit le même jour, 4 mars, à Marguerite en lui envoyant la lettre pour son père et la laissant maîtresse de la lui faire parvenir ou de la garder selon son bon plaisir [2].

Les soins que Marguerite donnait aux affaires politiques ne l'empêchaient pas de veiller avec une tendresse de mère sur le précieux dépôt que la mort de Philippe et la démence de Jeanne d'Aragon avaient laissé à sa charge. La *Correspondance* nous révèle à cet égard une quantité de détails de l'intérêt le plus doux. Tantôt ce sont des encouragements à donner au bon Louis Vacca leur maître d'école, qui les instruit *ès bonnes lettres et bonnes mœurs;* tantôt c'est une maladie du jeune Charles qui a trop dansé aux noces de sa sœur la reine de Danemarck; une autre fois c'est la variole qui attaque d'abord une des petites princesses, puis l'autre, puis la troisième. L'alarme est au palais : on écrit ses inquiétudes, et ensuite on mande la guérison avec non moins d'empressement. Quand l'archiduc a eu le malheur de tuer un homme en tirant à l'ar-

[1] *Correspondance*, I, 11.

[2] Cette lettre, qui repose dans nos Archives, s'exprime ainsi :

« ..... Pour ce qu'il est venu à nostre congnoissance que le commun bruit a fort couru en divers lieux que mariage se devoit faire entre vous et nostre très chier et féal cousin et conseiller le duc de Suffolck, nous faisons faire tous devoirs possibles de sçavoir et entendre dont ce bruit peult venir et procéder; et si nous trouvons que procède de la part de deçà, nous en ferons faire telle et si griefve pugnition que tous autres controuveurs et semeurs de mensonge y prendront exemple. »

balète le lundi de la Pentecôte, on se hâte d'en informer l'Empereur pour prévenir toute mauvaise explication. Les progrès des enfants sont notés; et Maximilien en apprenant que son petit-fils se montre déjà intrépide chasseur, tressaille de joie et répond que, s'il en était autrement, il le tiendrait pour bâtard. Les enfants eux-mêmes écrivent de temps à autre à leur *tante et bonne mère*, et toujours c'est pour lui recommander quelque serviteur dans le besoin. Nous avons une lettre tracée par Charles d'Autriche à l'âge de huit ans. Déjà l'écolier avait la main ferme et sûre.

Cependant ce même archiduc atteignait sa quinzième année, et on le déclarait habile à gouverner lui-même. Marguerite, née pour le commandement et habituée depuis huit ans à exercer l'autorité souveraine, ne voyait pas sans quelque secret dépit cette autorité lui échapper. D'une autre part, M. de Chièvres, qui toujours avait contrarié sourdement la princesse dans l'administration et n'aurait pas été fâché de l'en évincer tout-à-fait, se trouva alors en position de satisfaire ses projets ambitieux et malveillants. Marguerite ne fut plus appelée au conseil ou n'y fut appelée que pour la forme. Les lettres de l'Empereur ne lui étaient même plus communiquées! Elle s'en affligea et s'en plaignit à son père; elle remit en outre au prince, son neveu, un mémoire où elle exposait ses griefs [1]. Maximilien finit par adresser à son petit-fils une lettre où il le rappelait au devoir envers une princesse qui avait si bien mérité de lui, et dont il était *tout le cuer, espoir et héritier*. La gouvernante dépossédée était accusée d'avarice. Pour se disculper, elle dressa un état des dons et sacrifices qu'elle avait faits de ses propres deniers durant son administration [2].

[1] *Correspondance*, II, 314, 341.

[2] Voici un extrait de ce mémoire : 1°. « Au duc de Juliers, qui l'avoit accompagnée à son retour d'Allemagne, une grande coupe de vermeil pesant seize marcs, qui lui avoit été donnée par la ville d'Anvers. — 2°. Au contrôleur de Calais, venu près d'elle en ambassade de par le roi d'Angleterre, une demi-douzaine de tasses, deux pots et deux flacons, le tout d'argent, pesant ensemble cinquante-cinq marcs.

Ferdinand-le-Catholique, qui mourut le 23 janvier 1516, avait par son testament exclu Charles du royaume d'Espagne, pour y appeler Ferdinand d'Autriche, son frère puîné. Mais,

— 3°. Aux ambassadeurs d'Angleterre, venus pour traiter le mariage d'entr'elle et le feu roi Henri VII, lesquels furent envoyés ensuite pour assister à la paix de Cambrai, savoir : au comte de Surrey, une coupe d'or où Madame buvoit journellement, pesant trois cents écus d'or; à Richard Wingfeld, second ambassadeur, vingt aunes de velours, vingt aunes de satin et vingt aunes de damas; au troisième ambassadeur, m° des rooles, vingt aunes de velours et vingt aunes de damas; et à leur héraut, vingt aunes de damas. — 4°. A M. le légat au traité de Cambrai, par avis du conseil, une très belle coupe d'or, pesant près de six cents écus, avec son couvercle garni de grosses perles, formant cinq trufles de cinq perles chaque, et entre chaque trufle une table de balais très fine, prisée chacune des cinq tables plus de trois cent cinquante florins d'or. Le pied de la coupe présentoit aussi cinq trufles de perles moyennes et cinq autres tables de balais. Enfin ladite coupe, surmontée encore d'une grande et belle émeraude, étoit estimée plus de quatre mille florins d'or. Le cardinal d'Amboise la trouva tellement excellente et belle, qu'il crut devoir en faire présent au roi Louis XII. — 5°. A monsieur l'évêque de Paris, comme ecclésiastique, lui furent données de belles et riches Heures, qui avoient été achetées de Maillardet pour la somme de quatre cents écus d'or. Elles étoient toutes garnies d'or; il y avoit sur les deux fermaux deux superbes tables de diamants, et pour tenir le registre un grand balai longuet tout à jour, que l'on estimoit plus de mille florins, et auquel étoient attachés les cordonnets de soie au nombre de vingt-cinq, garnis chacun d'une perle. — 6°. Au comte de Carpi, deux grands et riches flacons d'argent que Madame avoit apportés d'Espagne, pesant chacun vingt-deux marcs, bien ouvrés. — 7°. Aux hérauts, huissiers et autres menus officiers de France étant en la même ambassade, de quatre à cinq cents écus d'or. « Le tout, dit le mémoire, donné « pour de mieux nourrir paix et amour entre France et cette maison, « ainsi que les affaires de Monsieur le requerroient. » D'autres ambassadeurs, gens d'armes, gentilshommes et officiers, reçurent divers dons et présents, montant à plus de cinq mille florins. Item, Madame a presté son argent pour les affaires de l'état, et a réduit grandement les dépenses ordinaires de sa propre maison jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille livres, et à cause du gouvernement pour donner vins, et autrement elle a dû dans ses voyages accroître toujours sa dépense de douze ou quatorze cents livres par mois. Elle rappelle enfin que, durant trois ans, loin d'avoir une pension pour ses services, elle a dépensé sa dot tant qu'elle a duré. Du reste on ne trouvera pas que,

dans les derniers instants de sa vie, concevant peut-être des remords au sujet de dispositions si peu équitables, et ramené à d'autres sentiments par ses conseillers Carvajal, Zapata et Vargas, il fit un codicille par lequel non-seulement il déclarait Charles héritier de tous ses États, mais lui donnait encore la grande maîtrise des ordres militaires. Ferdinand n'obtint qu'un modique apanage de 50,000 ducats par an. Quand le nouveau roi quitta les Pays-Bas pour se rendre en Espagne, il laissa le gouvernement à un conseil de régence où sa tante n'avait guère que voix consultative; mais il ne tarda pas à reconnaître que ses intérêts autant que les bienséances étaient blessés par une telle conduite. Le 24 juillet 1518, étant à Saragosse, il promulgua un édit par lequel il rendait à sa tante la signature de tous les actes, la garde du signet des finances et la collation de tous les offices [1].

Quant à l'Empereur, il ne consentit à l'émancipation de son petit-fils que moyennant une bonne indemnité, suivant son usage, qui était de n'accorder jamais sa signature dans une affaire majeure sans stipuler pour lui ce que vulgairement

pendant son gouvernement, elle ait donné sur les finances de Monsieur aucune gratification à quelqu'un de ses serviteurs. Si on l'a fait, ce sont les gens des finances, et non pas elle. »

Ce document, corrigé en marge de la main de Marguerite, repose en double dans nos archives, *Chambre des comptes, section des portefeuilles.*

[1] Le préambule de cet acte, conservé dans nos archives, mérite d'être cité : « ..... Savoir faisons que pour le grand et singulier amour, « affection et confidence que avons et portons à la personne de nostre « très chière dame et tante l'archiduchesse douagière de Savoie etc., « et congnoissant par vraye expérience le grant soing, cure et sollici- « tude qu'elle a prinse et prent journellement pour l'adresse et con- « duite de nos affaires en nos pays d'embas, tant durant le temps de « nostre minorité et bas aage comme depuis, et mesmement depuis « que avons esté absent de nosdits pays, sans y avoir espargné sa « personne *ni ses propres biens;* nous, à icelle dame nostre tante « pour ces causes et autres à ce nous mouvans, affin mesmement qu'elle « soit tant plus estimée et auctorisée, et ait meilleur corraige et occa- « sion de continuer à l'adresse de nosdites affaires comme elle a fait « jusques à ores, avons, etc. »

on appelle *des épingles*. L'inauguration de Charles dans les Pays-Bas donna lieu à des solennités, à des fêtes, à des entrées joyeuses, telles que le peuple belge les a toujours aimées. Chaque ville rivalisa de zèle et de magnificence. Partout Marguerite accompagnait son neveu, et partout elle était de moitié, pour le moins, dans l'enthousiasme que le peuple faisait éclater [1]. A cette époque une trève existait entre Marguerite et Charles de Gueldre; elle avait été conclue en 1513, pour quatre ans; et durant ce temps-là le duc George de Saxe, à qui son frère Henri avait cédé ses droits sur la West-Frise, prenait à sa solde les troupes licenciées par le duc de Gueldre, et ruinait avec elles l'Ost-Frise et le pays de Groningue. Marguerite envoya contre le duc George la partie de son armée qu'elle nommait la garde blanche, et réserva la garde noire pour combattre dans l'Oldembourg le comte Edzar, qui faisait une guerre implacable au souverain de cette contrée et à la maison de Brunswick-Lunebourg.

Cette garde noire, recrutée de toutes parts, formait le corps militaire le plus terrible de l'Europe. Il semait devant lui l'épouvante, ravageant, incendiant, immolant tout ce qui se trouvait sur son passage. Le 19 mai 1515 vit mettre fin à cette guerre désastreuse, par le traité en vertu duquel le duc George cédait à l'archiduc Charles tous ses droits sur la Frise.

La vie de Marguerite offre peu d'événements depuis l'émancipation de son neveu jusqu'à la mort de Maximilien. Devenue par ce décès, sinon le chef, du moins le conseil et le guide de la maison d'Autriche, elle dirigea toutes ses pensées, toutes ses démarches vers un seul but, celui d'assurer au jeune Charles la succession à l'empire. Ici encore l'intérêt et la gloire de sa famille se trouvaient d'accord avec les ressentiments qu'on lui a supposés contre la France. François Ier s'était mis sur les rangs; il avait fait ses preuves de bravoure et de capacité. Charles, à peine âgé de vingt ans, ne semblait guère propre à tenir tête

[1] Voyez entre autres documents l'excellente dissertation de M. Tailliar, sur l'*affranchissement des communes dans le nord de la France*, §. 3, n° 58.

aux embarras qui assiégeaient alors l'empire; et d'ailleurs, le royaume de Naples, qui lui était échu, le rendait, suivant une constitution fondamentale, inhabile à la dignité qu'il sollicitait. Enfin, plus d'un prince et plus d'un électeur pensaient qu'il ne fallait pas ainsi perpétuer le sceptre impérial dans cette maison d'Autriche, déjà trop puissante. Henri VIII et le duc de Saxe étaient aussi au nombre des concurrents, mais ils ne tardèrent point à se désister.

Pour se faire une idée de l'activité, du talent politique avec lesquels Marguerite combattit tant d'obstacles, il faut lire sa correspondance avec le comte palatin Frédéric, avec Maximilien de Berghes, Henri de Nassau, le secrétaire Marnix, les cardinaux de Sion et de Gurce, Jean de le Saulx, Gérard de Pleine; il faut aussi jeter un coup d'œil sur les comptes financiers, les mandements et quittances qui constatent les sommes énormes dépensées en présents, gratifications, pensions, salaires pour les serviteurs grands et petits qui contribuèrent à faire prévaloir l'élection de Charles. Les archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves reçurent, pour eux et leurs conseillers, près de cinq cent mille florins d'or. Rien n'est plus curieux et plus naïf que ces états de dépenses où figurent des sommes pour les parents, amis et valets des principaux négociateurs. Ainsi, il y a cinq cents florins pour le neveu de l'archevêque de Trèves, cent florins pour le valet de chambre du cardinal de Mayence. On promet un présent de deux mille florins au comte Jean, frère de l'électeur de Cologne, lequel, dit-on, a plus de crédit que l'électeur lui-même [1]. Certes, quand on a pris connaissance de tous ces titres et renseignements, on est fort disposé à attribuer à Marguerite la plus belle part dans une élection si contestée, et qui eut de si grands résultats. Charles appréciait bien du reste ce que sa tante faisait pour lui, et de son côté il ne restait pas oisif [2]. L'archiduchesse se trouvait héritière de

[1] Tous ces précieux documents, dont quelques uns ont été publiés par M. Mone dans ses *Anzeiger*, 1836, reposent en original dans nos Archives générales du Nord, *Chambre des comptes de Lille*.

[2] Voici l'extrait d'une lettre du 22 février 1519, où Charles remercie

son père pour plusieurs duchés, comtés et seigneuries, où elle était fondée à requérir partage à l'encontre des enfants de son frère Philippe; mais par affection pour ces derniers, et notam-

sa tante de ses bons soins, et l'entretient des démarches à faire encore pour assurer le succès de l'élection.

Barcelosne, le 22 février 1519.

DE PAR LE ROY.

« Madame ma bonne tante et très chiers et féaulx, nous avons « reçus vos lettres des VIII et onze de ce mois, ensemble plusieurs copies « de lettres que ont été écriptes à vous notre tante, d'Allemagne, « d'Angleterre et ailleurs, par lesquelles vos lettres avons congneu « le grand soing, devoir et diligence que portez en tout nos affaires « et singulièrement en celuy d'Allemagne, et louons les bonnes dé- « peschés que y avez fait vers les princes électeurs et autres, et l'envoy « des personnaiges tant en Allemagne, Angleterre et Rome, louant « aussy Dieu notre Créateur que nos affaires sont en si bon train par- « tout, et que y faites si bonne provision de votre cousté, comme fai- « sons ici de la notre, sans y rien épargner, et ne cessons de continuel- « lement en écripre à Rome, Angleterre, Allemagne et ailleurs par « tout où il est besoing et nécessité; car, pour un tel et si gros affaire, « ne voulons cette fois riens obmettre. Vous recommandant tousjours « persévérer en vos bonnes diligences, selon la confidence que en por- « tons à vous.

« Il nous semble que le seigneur de Zevenberghe et autres nos « conseillers, ont très prudemment fait et advisé d'avoir envoié le « marquis Casimirus et comte de Mansfeldt devers le marquis Joachim « et de là outre vers le duc Fédericq de Saxe. Nous espérons que les « deux bonnes lettres que avons naguères écript de nostre main au « comte Fédericq palatin, inclineront luy et son frère à persévérer en « la promesse qu'ils nous ont faite.

« Nous tenons aussy que le comte de Nassau ou de Hoghostraet, « en passant pardevers l'archevêque de Coulongne, feront quelque « bien vers luy.

« Nous désirons que faites pratiquer Franciscus de Seckinghen si « fait ne l'avez, pour l'avoir en notre service, et appointer de son « traitement avec luy, ainsy que, par plusieurs fois, le vous avons « écript.

« Nous faisons présentement response au seigneur de Zevenberghe « sur lesdites lettres, et luy envoions nouveau povoir, instruction et « lettres de crédence, délaissant le nom en blan de celuy qui en aura « la charge par l'advis des gens de notre conseil d'Isbroeck, pour « envoyer devers les Suisses renouveller et confirmer les alliances que

ment pour l'Empereur son neveu, elle voulut bien s'en dessaisir moyennant certaine indemnité viagère. Elle s'effaçait ainsi et renonçait à son patrimoine pour exhausser d'autant la puissance de ce prince qu'elle avait élevé, dont elle était la mère adoptive, et qui déjà la faisait tressaillir d'un juste orgueil. Pour compenser jusqu'à un certain point ce généreux abandon, l'Empereur lui alloua une somme de deux cent mille florins philippes d'or [1]; il lui céda en outre et transporta la ville et terroir de Malines, avec leurs appartenances pour en jouir sa vie durant [2].

« nos maisons d'Austriche et de Bourgogne ont avec eux, et les faire « plus estroites et meilleures, s'il est possible.

« Nous escripvons aussy au cardinal de Gurce, ledit seigneur de Ze- « venberghe, Villinger et autres nos conseillers, que s'ils sont requis « de notre part par la grande lighe de Swane d'assistence come chief « d'icelle lighe, et voyent que ce soit notre bien, proufit, seureté et « avancement de nos affaires, qu'ils prendent led. Franciscus de Seckin- « ghen avec six cens chevaux pour un mois ou deux, et les baillent « en assistance de ladite lighe contre le duc de Wirtemberghe, et payent « iceux chevaux des deniers que Armerstorff avoit emporté pour lever « les IIIIm piétons que devoient aller à Naples.

« Par les lettres que naguerre nous a écript le roy d'Angleterre, et « ce que nous a dit son ambassadeur étant lez nous, avons entendu la « bonne affection qu'il nous porte à l'avancement de notre élection, et « qu'il a écript bien affectueusement à notre saint Père le pape de la « vouloir favoriser et donner charge au cardinal de Syon soy trouver « de sa part à la journée de l'élection, pour y faire pour nous ce qu'il « sera possible, et soubs espoir que avons notredit saint Père don- « nera ladite charge audit cardinal de Syon, et la confidence que « prendons qu'il nous servira bien en cest affaire, mandons au Foucker « et à Villinger bailler à iceluy cardinal mil florins d'or pour l'ayder « à ses dépens.

« Et pour mercyer ledit roy d'Angleterre, lui escripvons présentement « gratieuses lettres et aussy au cardinal d'Yorck, et pareillement à « notre ambassadeur maître Jean Jonglet, en la sorte que verrez par « nos lettres cy rendues ouvertes, lesquelles leur envoyerez closes et « diligemment, etc., etc. »

[1] Ce florin d'or valait 25 sols de 2 gros monnaie de Flandre; de sorte que la somme ici allouée à Marguerite représentait en livres de Flandre de 40 gros, 250,000 livres.

[2] L'acte qui contient ces stipulations est du 18 septembre 1520, à Bruxelles. *Orig. Chambre des comptes de Lille.*

Déçu dans ses espérances, François Ier devint pour le nouvel élu un rival plus redoutable que jamais. Ses forces se déployèrent tout à la fois du côté de l'Italie, et sur les confins des Pays-Bas. Marguerite eut alors une nouvelle occasion d'éprouver sa propre influence sur l'esprit des peuples représentés par les États. Dans l'assemblée réunie suivant ses instructions, à Mons, le 9 février 1521, elle harangua les trois ordres de manière à les émouvoir profondément et à obtenir d'eux les subsides qu'elle réclamait [1].

Quand les armes victorieuses de Charles-Quint eurent amené à Madrid le roi de France captif, Marguerite travailla efficacement à la paix entre les deux princes, et il ne tint pas à elle que François Ier ne fût délivré plus tôt. Louise de Savoie, qui savait combien l'archiduchesse avait de crédit dans le conseil de l'Empereur, ne négligea point de faire auprès d'elle de pressantes démarches. Elle lui envoya à plusieurs reprises des députés qui la trouvèrent fort bien disposée et compatissante pour le malheur du roi [2]. Une trève de six mois fut conclue à Breda, entre les deux régentes « à l'honneur de Dieu, dit le préam-« bule, pour le bien de la chrétienté et éviter les rigueurs de la « guerre, et les exécrables et inestimables maléfices qui se com-« mectent durant et sous couleur d'icelle [3]. »

On sait qu'il est dit expressément à l'article 35 du traité de Madrid, que l'archiduchesse a *grandement tenu la main à cette paix* en dépêchant vers l'Empereur son conseiller Nicolas Perrenot, lequel s'est trouvé à toutes les conférences et a coopéré beaucoup à la conclusion du traité. On sait de plus qu'eu égard à cette salutaire intervention, la France lui restitua par le même traité le comté de Charolais, avec d'autres seigneuries de Bourgogne qui lui avaient été enlevées [4].

[1] On lit un extrait de ce discours dans la *Notice sur Marguerite*, par M. J. J. Altmeyer. *Revue belge*, août 1839, 357.

[2] Une de ces instructions donnée à Pierre de Wart ou Donarti, et datée de Lyon, le 28 juillet 1525, repose en copie dans nos Archives.

[3] Fréd. Léonard, II, 193. Dumont, IV, 1re part., 433.

[4] Le traité de Madrid est daté du 14 janvier 1526. Dumont, IV, 1re part., 399.

Marguerite, qui n'eut point d'enfants, remplit néanmoins jusqu'à sa mort tous les devoirs d'une tendre mère. A peine avait-elle accompli sa tâche auprès des fils et filles de Philippe-le-Beau, qu'une nouvelle famille fut confiée à sa sollicitude. Christiern, roi de Danemarck, exilé de ses états, errait en Hollande, en Allemagne, cherchant, mais en vain, à reconquérir un royaume qu'il avait perdu par sa faute. Sa femme, l'infortunée Isabelle d'Autriche[1], était morte de chagrin auprès de Gand le 19 janvier 1526; et en expirant elle avait recommandé ses enfants[2] à cette tante qu'elle nommait toujours sa mère. L'éducation de Jean, l'aîné, prince royal de Danemarck, fut remise aux mains du fameux Corneille Agrippa, l'un de ces littérateurs distingués que Marguerite avait appelés auprès d'elle, et dont elle encourageait les travaux.

A la même époque Marguerite avait contribué au mariage de l'Empereur avec Isabelle de Portugal. En complimentant son neveu sur cette alliance, elle lui recommandait de nouveau ses fidèles sujets des Pays-Bas, et lui exprimait combien elle avait à cœur de voir extirper la secte luthérienne. L'envoyé chargé de cette mission parla à l'Empereur de la manière de vivre de l'archiduchesse. « Il n'y a, dit-il, chancelier de pro-« vince ni quasi-gouverneur ou lieutenant de pays qui n'en use « et ait accoustumé de user aussy simplement ou plus que ma « dicte dame a fait[3]. »

Du reste, les difficultés se multipliaient autour d'elle. La guerre, suspendue par le traité de Madrid, avait éclaté de nouveau entre François Ier et Charles-Quint. Les villes du nord de l'Ita-

[1] On trouve dans le *Belgisch Museum*, 2e deel., 2e aflevering, une Notice sur Isabelle d'Autriche, par l'habile philologue M. Willems qui en a puisé les éléments aux sources du Nord. Cette notice offre plusieurs renseignements inconnus jusqu'ici.

[2] Ils étaient au nombre de trois : 1° Jean, né en 1518, mort en 1532; 2° Dorothée qui, en cette même année 1532, épousa Frédéric, comte palatin du Rhin; et 3° Christine qui, devenue veuve de François-Marie Sforce, duc de Milan, se remaria vers 1540 à François Ier, duc de Lorraine.

[3] MS. de la Bibl. de Bourgogne, n° 17600.

lie, fatiguées de la présence des armées impériales, traitaient avec la France et l'invoquaient comme libératrice. L'Empereur éprouvait des échecs en Lombardie. Le croissant menaçait les provinces limitrophes de l'Autriche: le jeune roi de Hongrie périssait à Mohatz[1] comme le bisaïeul de sa femme, le téméraire Charles, avait péri devant Nancy. Pour parer à tant de désastres il fallait de l'argent, et il en fallait beaucoup. En outre, les partisans de Luther et de Calvin faisaient des progrès dans les provinces belgiques. Ainsi, l'excellente princesse était blessée tout à la fois dans ses croyances religieuses, dans ses affections de famille et dans son patriotisme. L'Empereur accusait sa mère adoptive de ne point presser avec assez d'instances le recouvrement des subsides. Maximilien jadis lui avait adressé de semblables insinuations; mais il l'avait fait en termes plus mesurés[2]. Le père s'était montré, comme il arrive toujours, plus tendre, plus indulgent que le fils.

Sa conduite à l'égard des religionnaires fut aussi sage et modérée qu'on pouvait l'espérer à une époque où l'irritation devait être grande contre des sectaires qui venaient ajouter des troubles intérieurs aux malheurs de la guerre étrangère. Persuadée qu'un zèle indiscret de la part des orthodoxes pouvait produire beaucoup de mal, elle adressa à toutes les maisons religieuses une lettre circulaire pour recommander de ne laisser monter dans la chaire sacrée que des orateurs sages, exemplaires,

[1] Marguerite, qui entretenait alors une correspondance avec l'archiduc Ferdinand, lui adressa des condoléances sur cette funeste bataille. « J'ai entendu, disait-elle, les douloureuses et pitoiables « nouvelles de la mort du roy de Unguerye, de la perte du royaulme, « de l'estat de la povre royne vostre sœur, ma bonne niepce, et oultre « plus, du danger auquel vous, vos pays et subgectz, vous trouverez. « Monseigneur, je ne vous sauroys dire le regret et desplaisir que j'en « ay, et pouvez croyre qu'il n'est moindre que si l'infortune me « feust advenue, et que je fusse en l'estat de la royne vostre seur « ou au vostre. Toutesvoyes, convient-il soy conformer en toutes « choses au vouloir de Dieu, nostre Créateur, refuge et consolateur « des désolez, et lequel ne délaisse ou habandonne ceulx qui de « bon cueur le requièrent. »

[2] Voyez *la Correspondance*.

éclairés. Elle les invitait à tenir toujours un langage grave et prudent, et désirait qu'ils ne parlassent jamais ni des réformateurs ni de leurs doctrines. Du reste, elle avait prohibé toutes ces réunions des novateurs où l'on réduisait l'office divin à la seule lecture de la Bible. « Ces assemblées, disait-« elle, ont pour but d'éloigner le peuple de la révérence due « aux sacrements, de l'honneur qui appartient à la mère de Dieu « et aux saints, des suffrages pour les morts, du jeûne et des « autres préceptes de l'Église. » Venaient ensuite quelques dispositions pénales qui certes n'avaient rien de sanguinaire : quiconque était convaincu de cette nouveauté devant le magistrat, payait pour la première fois une amende de vingt francs, pour la seconde de quarante, et pour la troisième de quatre-vingt. Celui qui n'était pas en état de payer encourait le bannissement. De telles mesures ne remédièrent point au mal, et le 14 octobre 1529 parut un nouvel édit où, après quelques plaintes sur les progrès de l'hérésie, il était ordonné à tous ceux qui détenaient des livres de Luther ou de ses adhérents, de les porter au gouverneur de la place, sous peine de confiscation des biens ou même de la vie. On commence à voir naître ici un système de rigueurs qui n'était point dans le caractère de Marguerite, mais que les circonstances graves où elle se trouvait lui imposèrent sans doute. Plaignons-la d'avoir dû recourir à ces moyens extrêmes; mais gardons-nous d'accuser sa mémoire, et hâtons-nous de dire que ce n'est point à elle qu'il faut attribuer la condamnation du fameux Jean de Bakker, curé de Wurden. Dans aucun des édits publiés jusqu'alors, la peine capitale n'avait été prononcée.

Le dernier acte de la vie politique de Marguerite fut le traité de 1529, conclu à Cambrai. Charles-Quint et François Ier se fatiguaient de leurs luttes sans résultats. L'Empereur surtout se sentait disposé à la paix. Ce fut encore l'archiduchesse qui en suggéra la pensée à son neveu, et qui proposa même la ville neutre de Cambrai pour tenir les conférences préalables [1]. Partie de Bruxelles vers la mi-juin, elle n'entra

[1] On conserve à la bibliothèque de Bourgogne, n° 16058, une let-

à Valenciennes que le 23, accompagnée d'Érard de La Mark, cardinal de Liége, des comtes de Hoochstrate et de Buren, avec un grand nombre d'autres gentilshommes et conseillers. Là le bruit se répandit que le Roi de France, qui était aux environs de Laon, avait le projet d'enlever la princesse avec sa suite. Sur cette rumeur, Marguerite prolongea son séjour à Valenciennes, où elle reçut des députations réitérées de la mère du Roi qui l'invitait à se rendre sans retard à Cambrai, et lui donnait toute sécurité. Il y eut même des conventions sur la réception des deux royales médiatrices et sur leurs positions respectives dans la ville de Cambrai [1].

Madame Marguerite partit donc de Valenciennes le dimanche, 4 juillet, coucha et dîna le lendemain à Bouchain. Arrivée auprès du village d'Escaudœuvres, elle y trouva l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, qui l'attendait avec ses gentilshommes et les vingt-quatre francs fiévés de sa cour. Il avait en outre auprès de lui son suffragant, les abbés de Saint-Aubert, de Vaucelles, de Saint-André du Câteau et de Fémy. Quand l'évêque lui eut fait sa harangue, il prit congé d'elle pour aller recevoir Madame d'Angoulême, qui avait couché à Crèvecœur. Marguerite fit son entrée à Cambrai vers trois heures, et descendit à l'abbaye de Saint-Aubert que ses fourriers avaient retenue et préparée pour son logement. La mère du Roi de France arriva deux heures après, ayant à sa droite Marguerite de France, reine de Navarre, sa fille, et à sa gauche Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme; toutes deux ancêtres de Henri IV, l'une comme aïeule d'Antoine de Bourbon, l'autre comme mère de Jeanne d'Albret. Les trois dames françaises visitèrent immédiatement Marguerite d'Autriche, qui entretint Louise de Savoie pendant deux heures; après quoi celle-ci se rendit à l'hôtel Saint-Paul qui n'était séparé de

tre, en date du 26 mai 1529, par laquelle elle rend compte à son neveu des premières ouvertures faites par elle pour arriver à une ligue *offensive et défensive, la plus ample que faire se pourroit.*

[1] Cette convention, datée du 29 juin, est imprimée dans l'*Hist. de Cambrai*, par Dupont, v^e^ part. *Pièces justificatives*, 4.

l'abbaye que par une rue au-dessus de laquelle on avait pratiqué une galerie de communication, de sorte que les princesses pouvaient se visiter et conférer sans que personne le sût. Louise de Savoie avait fait demander d'avance au magistrat de la ville qu'on lui en remît les clefs, afin qu'elle pût faire ouvrir et fermer les portes quand bon lui semblerait. Elle aurait voulu en outre que la ville livrât entre les mains du Roi trois otages pour répondre de la personne de la princesse, des dames et des seigneurs de sa suite. Ces deux demandes parurent exorbitantes à la susceptibilité municipale : on les éluda respectueusement, et la duchesse d'Angoulême finit par agréer les excuses qui lui furent faites. Marguerite, plus habile ou plus confiante, n'avait point fait de demandes semblables. Les histoires inédites ou imprimées de Cambrai racontent longuement les détails de cette célèbre conférence, et il faut convenir que ces détails ne manquent pas d'intérêt; mais il n'est pas dans notre plan de les reproduire ici. Il nous suffira de dire qu'il se trouvait à Cambrai, durant la tenue du congrès, quatre princes souverains, huit cardinaux, dix archevêques, trente-trois évêques, quatre-vingt-sept ducs ou comtes et quatre cents seigneurs d'un rang moins élevé [1]. « Et estoit, dit Jean « de la Bussière [2], une chose fort trionfant des nobles qui y « estoient tant du Toysson, archevêques, évêques et autres « nobles dames et gentisfemmes et contenoit depuis le portal « envers nostre maison jusqu'à plus de la moitié de la rue

[1] Voyez notre *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambrai, depuis le* XI*e siècle jusqu'à nos jours*, in-4°. Cambrai, 1827. -- Carpentier, *Estat de Cambray et du Cambrésis*, I, 148.

[2] Abbé de Saint-Aubert. On tenait dans cette célèbre abbaye un mémorial de tous les événements considérables qui avaient lieu à Cambrai et dans le pays. Ce recueil précieux a disparu à l'époque de la suppression des couvents; mais il en reste des fragments fort remarquables dans les historiens de Cambrai, Carpentier et Dupont, et dans l'histoire inédite de Saint-Aubert, par l'abbé Pouillaude. Voyez notre *Catalogue des manuscrits de Cambrai*, in-8°. Cambrai, 1831, n° 654 et suivants, 662, 663.

« pour aller à Saint-Pol et tous après et les mulles et les « haqenés derrière fort acouturés. »

Comme au traité de 1508 négocié en la même ville, les choses se passèrent entre les deux dames avec une discrétion qui faisait le désespoir des nombreux diplomates, hommes d'état et autres, qui étaient là aux écoutes de la part de leurs souverains respectifs. Enfin, le 3 août, tout fut conclu et arrêté, et le 5, la paix fut publiée en grand appareil au jubé de la cathédrale. C'était la confirmation du désastreux traité de Madrid, sauf quelques modifications [1]. Les alliés, que le roi de France avait

[1] Dumont, IV, 1e part. 7. On y trouve à la suite du traité les pouvoirs donnés aux deux dames plénipotentiaires, et de plus les nombreuses ratifications des parlements des principales provinces et villes de France, le tout extrait de nos Archives de *la Chambre des Comptes de Lille*. Mais ce que Dumont n'a point rapporté, c'est la formule du serment prêté par Marguerite et Louise devant le grand-autel de Notre-Dame de Cambrai, après une messe de la Trinité célébrée par l'évêque Robert. Ce serment dont nous avons l'acte authentique est conçu de la part de Marguerite en ces termes : « Nous, Marguerite, « archiduchesse d'Austriche, duchesse doayrière de Savoye, etc., « tante de très hault, très excellent et très puissant prince Charles, « par la divine clémence esleu empereur des Romains, tousjours au- « guste, roy catholique des Espaignes, des Deux-Sicilles, de Jéru- « salem, etc., jurons et promectons en bonne foy et parolle de prin- « cesse et sur les sainctes euvangiles de Dieu et canon de la messe, « en présence du sainct sacrement de l'autel, et ce en l'ame de nostre « dit très cher seigneur et nepveu, suyvant le pouvoyr et mandement « spécial que avons de luy, qu'il gardera, observera et entretiendra le « traicté de paix, amytié, alliance et confédération, ensemble tous et « chacuns les articles y mencionnez; faict, conclud et accordé en « ceste cité de Cambray, ce jourd'huy pour et au nom de nostre dit « très cher seigneur et nepveu, et très hault, très excellent et très « puissant prince Francoys, par la grace de Dieu, roy de France « très chrestien, entre très haute et très illustre princesse nostre très « chère et très amée seur Madame Loyse, mère dudit seigneur roy « très crestien, duchesse d'Angoulmois, d'Anjou, etc., ayant pou- « voyr et mandement spécial dudit seigneur roi son filz d'une part et « nous d'aultre. Et que nostre dit très cher seigneur et nepveu avouera, « acceptera, approuvera, ratiffiera et aura agréable tout le contenu « en iceluy traicté, sans aucunement venir directement ou indirecte- « ment au contraire par quelque couleur que ce soyt, et en tesmoing

en Italie furent tout à fait négligés dans ce traité. Aussi le doge André Gritti, y faisant allusion aussi bien qu'à celui de 1508 disait : « Cambrai, c'est le purgatoire des Vénitiens, où les « empereurs et rois leur font expier les fautes qu'ils ont faites « en s'alliant à eux. » Lorsque François Ier, qui était venu de Compiègne à l'abbaye du mont Saint-Martin, près des sources de l'Escaut, attendre l'issue du congrès, en eut appris la conclusion, il se porta de sa personne à Cambrai, pour y visiter la princesse Marguerite, qui devenait sa tante par le mariage nouvellement stipulé entre lui et Éléonore d'Autriche[1], veuve du roi de Portugal. De grandes fêtes furent données à l'hôtel Saint-Paul; le 12 août on se sépara, le Roi et sa mère avec leur suite pour rentrer en France, Marguerite pour prendre le chemin de Malines, sa résidence la plus ordinaire. Ainsi se

« de ce avons signé ces présentes de notre main, et faict contresigner « a l'ung de nos amez et féaulx secrétaires. Faict audit lieu de Cam- « bray, le cinquiesme jour du mois d'aoust l'an mil cinq cens vingt « neuf, MARGUERITE. Par l'ordonnance de madite dame, *Des « Barres.* »—Louise de Savoie articula son serment en termes semblables. Les témoins relatés à la fin de la double formule, sont : Jean de Salviati, cardinal-diacre du titre des saints Cosme et Damien, légat du pape; Érard de La Marck, cardinal-prêtre du titre de saint Chrysogone; Antoine du Prat, cardinal, du titre de saint Anastase, archevêque de Sens et chancelier de France; Jean de Carondelet, archevêque de Palerme; François de Tournon, archevêque de Bourges; Antoine de Lalaing, comte d'Hoochstrate; Antoine de Croy, seigneur de Sempy, chevaliers de la Toison-d'Or; Guillaume de Montmorenci et Anne son fils.

[1] Le maréchal Montmorenci chargé d'aller recevoir aux Pyrénées les fils de François Ier, revenant de Madrid où ils avaient été en otages et d'accompagner la nouvelle reine de France, s'en exprimait ainsi dans une lettre adressée à Marguerite de Saint-Jean-de-Luz, le 1er juillet 1530 : « Vous asseurant, madame, que j'ay trouvé principallement « la royne, que j'avoys ces jours passez, esté veoir depuis son arrivée « sur la frontière autant saige, belle et honeste dame, et qui m'a « tenu tant de si bons et honestes propos qn'il ne seroit possible de « plus.... et devons encoires plus louer Dieu de nous avoir donné une « si bonne et vertueuse dame de laquelle ne vous sauroys, ce me « semble, dire la tierce partie du bien et de l'honesteté que je y ay « trouvé. » *Ch. des Comptes de Lille*

trouva négociée et conclue cette fameuse *paix des dames*, que les publicistes ont diversement jugée, mais qui, dans tous les cas, ne fait qu'ajouter un rayon de plus à la gloire de notre illustre archiduchesse.

L'événement fut célébré par les poètes du temps, par Clément Marot en France, par Jean Second dans les Pays-Bas [1]; et il faut le dire, les vers latins du poète flamand valent mieux que le rondeau du valet de chambre de François Ier [2].

[1] Corneille Scryver ou Grapheus, dans un poëme qu'a publié notre honorable et savant ami le baron de Reiffenberg, parle ainsi de Marguerite à l'occasion du traité de Cambrai :

Margaritamque otii libertatisque parentem
Et servatricem patriæ, authoremque quietis
Una omnes mira attollebant undique laude.

Notice et Extraits des Mss. de la Bibl. de Bourgogne, 128.

[2] Il est probable que la paix de 1529 aura été aussi le sujet de quelques médailles. Dans les notes critiques que nous avons ajoutées au mémoire de M. Tribou *sur la Numismatique cambrésienne, Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1824, 314, nous avons mentionné un jeton qui semble avoir été frappé à Cambrai, ensuite de cette paix des dames. C'est une petite pièce de cuivre rouge, offrant le double aigle dans un écu entouré des insignes de la Toison-d'Or. La légende porte : *Jettons de messeurs des finances de C.* Au revers un bouquet de fleurs où domine une marguerite épanouie avec la date de 1529, et la devise si connue de Marguerite : FORTUNE INFORTUNE FORT UNE. Ce jeton nous a été signalé par M. Arthur Dinaux qui le possède. — Il est une autre médaille qui appartient à l'histoire de Marguerite, et que nous aurions pu citer en parlant de son dernier mariage. C'est celle que fit frapper la ville de Bourg-en-Bresse pour célébrer cet événement. Elle porte d'un côté les bustes du prince et de la princesse avec cette légende : *Philibertus, dux Sabaudiæ VIII, Margarita Maxi. Caes. Aug. Fi. D. Sab.*, et de l'autre l'écu parti de Savoie et d'Autriche, entouré des mots : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus. Burgus.*

III.

Marguerite avait à peine cinquante ans : elle pouvait se promettre encore une longue et belle existence. L'Empereur, son neveu, lui rendait enfin une éclatante justice, et il semblait dès lors qu'elle dût jouir du fruit de ses travaux, de ses sacrifices, de son dévouement infatigable à la prospérité de sa maison, et l'on peut ajouter, au bonheur des peuples soumis à son administration. Eh bien ! c'est à cette époque même que dégoûtée des grandeurs, pénétrée de leur néant, cette âme généreuse se décide à quitter un monde où elle tenait une si noble place, mais où après tout elle avait tant souffert ! Fondatrice du couvent des Sept-Douleurs ou des Annonciades, près de Bruges, elle résolut, peu de temps après avoir signé la paix des dames, de passer le reste de ses jours dans cette pieuse maison : « Ma bonne mère, ma mie....., » écrivait-elle à la supérieure, la mère Ancelle, « je suis délibérée « faire avec vous une bonne fin, à l'aide de Dieu..... Faites « prier toutes mes bonnes filles à l'intention que je vous ay « tousjours dite; car le temps approche, puisque l'Ampereur « vient, à qui, à l'aide de Dieu, renderay bon compte de la « charge et gouvernement que lui a pleu me donner, et ce « fait, je me renderay à la volonté de Dieu et de nostre bonne « mestresse, sa glorieuse mère, vous pryant, ma bonne mère, « ma mie, que ne soye oubliée aux vostres [1], etc. » Cette pieuse résolution ne s'est point accomplie ; soit que le compte dont il s'agit n'ait pas été rendu en temps opportun, soit qu'il ait existé d'autres obstacles, la princesse mourut sans avoir réalisé cette espérance de ses derniers jours.

Les historiens du XVIe siècle se taisent sur les causes qui ont enlevé Marguerite d'une manière aussi inopinée; mais on trouve dans quelques manuscrits conservés aux archives de l'église de Brou un récit circonstancié de l'accident qui déter-

[1] La Serna Santander, *Mém. sur la Bibl. de Bourgogne*, 135.

mina cette mort prématurée. Nous le résumons dans tout ce qu'il a de vraisemblable. La gouvernante, après avoir mis ordre aux affaires des Pays-Bas, se disposait à se rendre à Brou pour hâter l'achèvement de l'édifice somptueux qui occupait sa pensée depuis la mort de Philibert. Partie d'Anvers dans ce dessein au commencement de novembre, elle voulait de là se mettre en route pour la Savoie. Elle s'arrêta en son hôtel de Malines afin d'y régler quelques dernières dispositions. Dans la matinée même du 15, se trouvant un peu indisposée, elle demanda de l'eau. Mademoiselle Madeleine de Rochester, une de ses filles d'honneur, lui en présenta dans un bol de cristal. En reprenant le vase des mains de la princesse, Madeleine le laissa tomber; il se brisa en morceaux et il en sauta un éclat dans une des mules de Madame. Peu d'instants après, Marguerite se lève; elle met le pied dans sa mule et se sent un peu blessée. Néanmoins, elle fait encore quelques pas, mais bientôt la douleur devient plus vive. On visite le pied, d'où l'on extrait un fragment de verre. La plaie dont on ne soupçonnait pas la gravité ne tarde pas à devenir gangréneuse; et huit jours après l'accident, les médecins et chirurgiens furent unanimes sur la nécessité de l'amputation. Tous tremblaient d'apprendre à l'auguste malade une pareille décision; mais l'aumônier, Antoine de Montécut, qui connaissait le caractère ferme et résolu de l'archiduchesse, se chargea de la lui annoncer. Marguerite consentit sans hésiter à l'opération, et ne demanda que le temps nécessaire pour recevoir les sacrements, qui lui furent administrés le 27. Le 28 et le 29 elle mit ordre à ses affaires temporelles, et le 30, jour fixé pour l'amputation, les médecins qui voulaient amortir sa sensibilité et lui épargner les grandes douleurs de l'opération, lui firent prendre une dose d'opium tellement forte qu'elle s'endormit pour ne plus se réveiller [1].

Il y a pourtant dans ce récit des manuscrits de Brou une

[1] *Hist. et descript. de l'église royale de Brou*, par le Père Rousselet. Bourg, 1826, 59.

circonstance qu'il n'est pas aisé d'expliquer. Si l'amputation a été jugée nécessaire dès le 26 et le 27, comment se fait-il qu'on l'ait prorogée jusqu'au 30? Il existe d'ailleurs une lettre de l'archevêque de Palerme et du comte d'Hoochstrate à l'Empereur, qui déclarent que le *feu* de la jambe, ce qui veut dire la gangrène, avait gagné le corps. L'opération par cela même était donc devenue tout à fait inutile. Du reste, on sait que la chirurgie était bien barbare alors; Ambroise Paré n'a vécu que trente ans plus tard.

Quoi qu'il en soit, le 30, Marguerite jouissait encore de la plénitude de son intelligence. Elle profita de ce moment suprême pour adresser ses adieux et ses derniers conseils à l'Empereur, son neveu chéri [1].

Elle rendit l'âme dans la nuit du 30 novembre au 1er dé-

[1] Cette lettre, que M. Gachard a publiée le premier, est assez intéressante et assez peu connue pour être reproduite ici :

« Monseigneur, l'heure est venue que ne vous puis plus escripre de « ma main, car je me trouve en telle indisposition, que doubte ma vie « estre briefve. Pourveue et reposée de ma conscience, et de tout réso- « lue à recevoir ce qu'il plaira à Dieu m'envoyer, sans regret quelcon- « que, reservé de la privation de vostre présence et de non vous pou- « voir veoir et parler à vous encoire une fois avant ma mort, ce que « (pour la doubte que dessus) suppléray en partie par ceste mienne « lettre, que crains sera la dernière qu'aurez de moy. Je vous ay insti- « tué mon héritier universel seul et pour le tout, aux charges de mon « testament, l'accomplissement duquel vous recommande. Vous laisse « vos pays de par-deça, que durant vostre absence n'ay seullement « gardé, comme les me laissâtes à vostre partement, mais grandement « augmentez, et vous rends le gouvernement d'iceulx, auquel me cuyde « estre léalement acquictée, et tellement que j'en espère rémunération « divine, contentement de vous, monseigneur, et gré de vos subjects; « vous recommandant singulièrement la paix, et par espécial avec les « roys de France et d'Angleterre. Et, pour fin, vous suplie, monsei- « gneur, que l'amour qu'il vous a pleu pourter au povre corps soit « mémoire du salut de l'ame, et recommandation de mes povres ser- « viteurs et servantes, vous disant le dernier à Dieu, auquel je supplie, « monseigneur, vous donner prospérité et longue vie.

« De Malines, le dernier jour de novembre 1530.

« Vostre très humble tante,

« MARGUERITE. » *Analectes belgiques*, 378

cembre, entre minuit et une heure à Malines[1]. L'archevêque de Palerme, Jean de Carondelet, et Anthoine de Lalaing, comte d'Hoochstrate, mandèrent sur-le-champ à l'Empereur cette triste nouvelle. « Elle a bien monstré, disent-ils, en sa fin, la vertu « qui estoit en elle; car elle est trespassée en autant bonne « chrestienne qu'il nous semble qu'il n'eust été possible de plus. « C'est grosse perte, Sire, pour Vostre Majesté et pour tous « vos païs et subgetz de pardeça[2]. » Son testament avait été rédigé dès le 20 février 1508. Il est remarquable par le grand nombre de dispositions pieuses qu'il contient et par les mesures qu'elle y prescrit pour sa sépulture. Elle entend que son corps sera inhumé en l'église de Saint-Nicolas de Tolentin, près Bourg en Bresse, qu'elle a fondée, et où repose déjà le duc Philibert, son second mari, ainsi que la mère de celui-ci, Marguerite de Bourbon. Après avoir légué des sommes considérables à ce couvent, à l'église Notre-Dame de Bourg, aux frères mineurs, à l'hôpital de Saint-Antoine, à l'Hôtel-Dieu, aux Clairisses, à la Maladrerie et aux pestiférés de la même ville, elle dote cent jeunes filles à marier, fait un legs considérable à sa belle-sœur Claude, bâtarde de Savoie, et laisse des pensions et gratifications à tous ses officiers et serviteurs. Enfin, elle institue l'Empereur son père en la légitime qui lui appartient sur ses biens, et déclare l'archiduc Charles son légataire universel, et, à défaut de lui, son frère Don Fernand, puis ses sœurs les jeunes princesses. Le 28 novembre 1530, trois jours avant sa mort, elle fit un codicille par lequel elle ratifie son premier testament, assure de nouveau à l'empereur Charles-Quint son héritage universel, et, pour compensation, lègue à Don Fernand, alors roi de Hongrie, *l'une de ses meilleures bagues*, à la discrétion des exécuteurs testamentaires. « Et « pour non abolir le nom de la maison de Bourgogne, elle prie « et supplie l'Empereur que son plaisir soit vouloir retenir en « ses mains ladite comté de Bourgogne tant et si longuement

[1] Et non pas à Bruxelles, comme on le dit dans la *Biogr. universelle*.

[2] *Analectes belgiques*, 380.

« qu'il vivra et pourvoira; qu'après son décès, il succède à celui « de ses héritiers à qui demeureront les pays de pardeça. — « Enfin, pour le bien universel de chrétienté et sûreté de son « estat, elle le supplie entretenir, garder et observer la paix et « amitié avec les rois de France et d'Angleterre. » Dans ce codicille, elle nomme de nouveaux exécuteurs [1], attendu que ceux qui sont désignés dans le testament primitif sont trépassés pour la plupart.

Son corps fut déposé, en attendant la translation à Brou, dans cette même église des Annonciades de Bruges où Marguerite aurait voulu finir ses jours, où elle les eût finis peut-être si, comme Marie de Bourgogne, sa mère, elle n'eût été enlevée par un fatal accident. Le souvenir de cette mère, qui était inhumée dans les mêmes lieux, l'y attachait fortement, aussi voulut-elle que les pauvres religieuses nommées dans le pays *rouges-sœurs* possédassent à jamais son cœur. Des obsèques magnifiques lui furent faites. Corneille Agrippa prononça en latin l'oraison funèbre à Malines. Le père Antoine du Saix, aumônier du duc de Savoie, en fit une autre à Brou en latin et en français; et enfin, Jean Fabri traita le même sujet, dans la cathédrale de Cologne, en présence de Charles-Quint. Mais ce n'est pas seulement dans ces harangues officielles qu'elle a été louée. Tous les historiens du temps s'accordent pour vanter sa prudence, son activité, sa pénétration dans les affaires. Ils exaltent sa vie chaste et exemplaire durant un veuvage de vingt-cinq ans. Et nous-même, qui venons d'étudier dans ses moindres détails l'administration de

[1] Ce sont le comte de Nassau, grand écuyer et chambellan de l'Empereur, le comte d'Hoochstrate, son chevalier d'honneur, Jean de Berghes, chevalier de l'Ordre, Louis de Flandre, seigneur de Praet, second chambellan de l'Empereur, Pierre de Rosimbos, son premier maître-d'hôtel, Antoine de Montécut, confesseur et aumônier * de la princesse, Jean Ruffault, seigneur de Neuville, trésorier-général des finances, Jean de Marnix, seigneur de Thoulouse, et Guillaume des Barres, secrétaire de Marguerite.

* A l'époque du premier testament et d'une clause supplémentaire de 1512, le confesseur et aumônier de Marguerite était Louis Ocquin ou Ochin.

cette princesse, qui avons compulsé, déchiffré les moindres actes auxquels elle a mis son nom, nous sommes vraiment pénétré d'admiration pour un caractère si élevé, si noble, pour une vertu si constante, pour un dévouement si infatigable. Heureux si les détails biographiques ou plutôt anecdotiques que nous avons accumulés ici, portent dans l'esprit du lecteur la conviction qui est dans le nôtre!

Digne descendante de Philippe-le-Bon, ce François Ier du XVe siècle, Marguerite d'Autriche appelait à elle, et encourageait de tous ses moyens les écrivains les plus distingués. Jean Molinet, Jean Le Maire des Belges et Remi du Puys, furent tour à tour ses bibliothécaires et historiographes. Louis Vivès et Adrien d'Utrecht dirigèrent sous ses yeux l'éducation du prince Charles. Elle confia à Corneille Agrippa, comme nous l'avons dit, le soin d'élever un jeune prince qui avait la perspective de monter sur le trône de Danemarck. Sous son influence, Philippe-le-Beau entretint de ses deniers aux écoles, et Charles-Quint pensionna celui qui fut depuis le fameux Erasme de Rotterdam[1]. A cette cour de Malines et de Bruxelles, les bonnes lettres et la poésie étaient en honneur : poésie à la vérité souvent bizarre, guindée, prétentieuse, vivant de jeux de mots, d'anagrammes, d'allusions forcées; mais enfin, on ne faisait guères mieux ni à Blois ni à Paris, et Marot lui-même confessait que Jean Le Maire lui avait enseigné l'art d'alterner les rimes masculines et féminines.

Outre les noms ci-dessus, assez connus dans l'histoire littéraire, nous pourrions citer quelques poètes de la cour de Marguerite, jusqu'ici tout à fait ignorés. Tel est Jean Le Veau, secrétaire de l'ambassadeur André de Burgo. Nous avons retrouvé de lui une pièce assez singulière de quatre-vingt-seize

[1] *Archives de la Chambre des Comptes de Lille.* Actes du 2 octobre 1504, 1er octobre 1520, 19 mai et 12 juin 1521. Dès 1504 Erasme avait fait l'éloge de la princesse dans un discours présenté à Philippe-le-Beau le jour des Rois, au retour du voyage d'Espagne. *Opera Erasmi*, IV, 519. D. En 1526, il fit partie de l'ambassade d'obédience que Marguerite envoyait au pape nouvellement élu. *Ibid.*, III, 913. Reiffenberg. *Not. et extr. de la Bibl. de Bourgogne*, 19.

vers, dans laquelle il se justifie auprès de Louis Barangier, secrétaire de la gouvernante, d'avoir dit du mal de l'administration du pays, grief dont personne ne daigne plus s'excuser aujourd'hui [1].

Les dames et demoiselles d'honneur de Marguerite [2] ne restaient pas étrangères à ce mouvement littéraire et poétique que Marguerite imprimait autour d'elle. Il en est une, Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, dont les lettres familières attestent un esprit très orné, et contiennent parfois un distique échappé à la spirituelle gaîté de cette femme qui faisait de si bonnes confitures pour l'Empereur [3]. L'archiduchesse elle-même, comme nous l'avons montré plus haut, cultivait la poésie avec autant et plus de bonheur peut-être que les poètes en titre auxquels elle payait pension. La bibliothèque de Bourgogne possédait trois volumes de chansons composées par elle, et notées. Sur l'un de ces volumes un artiste avait peint des mar-

[1] Il fait précéder cette pièce d'une lettre dans laquelle il dit : « Et « pour plus occidativement vous faire apparoir et demonstrer ma ditte « inocence, je suis été contraint à exhiber ma grosse et rude teste de « veau et entendement imbécille à vous faire entendre par vers assez « mal chaprisez que ne suis nullement culpable du cas comme pourrez « à plaisir cognoistre. » Ces vers du reste, que le défaut d'espace nous empêche de citer ici, ne sont pas plus mal *chaprisez* que ceux de Molinet et de Jean Le Maire.

[2] L'archiduchesse les appelait aussi bien d'Espagne, de France, d'Angleterre, que de ses propres pays. M. de Reiffenberg, dans les curieuses remarques additionnelles à son édition de la *Chronique métrique de Molinet*, 154, donne une liste des dix-huit filles d'honneur de Marguerite. Parmi ces noms, on aperçoit le mot fort peu significatif *Bullan ;* or mademoiselle Bullan n'est autre qu'Anne de Boleyn, depuis reine d'Angleterre. Citons un extrait de la lettre par laquelle Marguerite remercie Thomas Boleyn de lui avoir confié sa fille : « J'ai reçeu « vostre lettre par l'escuyer Bouton qui m'a présenté vostre fille que « m'a esté la très bien-venue, et espère la traicter de sorte que aurez « cause vous en contenter ; du moings tiens que à vostre retour ne « fauldra aultre truchement entre vous et moi que elle ; et la treuve « si bien adressée et si plaisante suivant son josne eaige, que je suis « plus tenu à vous de la m'avoir envoyée que vous à moi, etc. »

[3] *Correspondance*, II, 187.

guerites à toutes les marges, et au frontispice le portrait de la princesse à genoux. Ce recueil, enlevé de Bruxelles en 1794 par les commissaires français de l'instruction publique, a-t-il été réintégré? c'est ce que nous n'avons pas le temps de constater; mais il est certain, quoi qu'en dise M. Weiss, *Biogr. univ.*, art. *Marguerite*, qu'il n'existe point à la Bibliothèque du Roi, à Paris. La Serna Santander a donné un extrait du catalogue de sa librairie [1]. Nous pourrions ajouter quelque chose à cette nomenclature, à l'aide d'une minute d'inventaire que nous avons sous les yeux. Un opuscule, intitulé *Triumphe de l'Amant Vert*, par Jean Le Maire, a donné lieu à quelques écrivains d'émettre une conjecture bizarre. Ils ont supposé que, dans ce badinage, l'Indiciaire parlait à Marguerite de son amour pour elle, et ils en ont conclu que cette passion était partagée. Il a fallu beaucoup de bonne volonté pour trouver une telle interprétation à deux *Épistres joyeuses*, où il s'agit tout uniment d'un perroquet que l'archiduc Sigismond d'Autriche avait donné jadis à Marie de Bourgogne, et que Marguerite gardait en mémoire de sa mère, qu'elle soignait elle-même, et qui mourut de vieillesse pendant un voyage qu'elle fit en Allemagne. Elle lui avait donné le nom d'*Amant Vert*, et elle le qualifie encore ainsi dans l'épitaphe qu'elle avait composée pour lui [2]. Nous avons d'ailleurs des lettres de Jean Le Maire à Marguerite; elles sont du ton le plus respectueux, le plus humble [3]. On y voit que ce fut l'archiduchesse qui céda son historiographe à Anne de Bretagne. C'en est assez sur une supposition aussi ridicule.

Sous ce règne, sous l'influence spéciale de la princesse, la musique prit un brillant essor dans les Pays-Bas. Douze compositeurs célèbres ont laissé des œuvres qui attestent la protection dont ils furent l'objet. Maître Agricola, que Cretin et Rabelais ont mentionné, a mis en musique plusieurs des chan-

[1] *Mém. sur la Bibl. de Bourg*, 33.

[2] Sous ce tumbel qui est un dur conclave,
Gist l'amant vert.....

[3] Voyez nos *Analectes historiques*, 9 et suiv.

sons de Marguerite; maître Bruneel et maître Compère, Henri Isaac, Pierre de La Rue, ont également composé des airs sur ces mêmes chansons [1].

Ce qu'elle a fait pour les arts, il suffit de le demander à l'église de Brou, cette merveille d'architecture et de statuaire, ce magnifique mausolée, où la piété conjugale s'est exprimée avec un enthousiasme si beau, si éclairé, si pur! Quand Marguerite eut obtenu la bulle qui autorisait ce royal établissement, elle fit un appel aux plus habiles artistes de l'Europe; il lui en vint plus de quatre cents, au premier rang desquels on voyait les célèbres tailleurs d'images; bourguignons, Michel Colomb, avec ses neveux; suisses, Conrad et Thomas Meyt; italiens, Gilles Vambelli, Onuphre Campitoglio; les architectes Louis Van Boglem, André Colomban et Philippe de Chartres; le peintre Jean Perréal, surnommé Jean de Paris; pour les vitraux, Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisin; le chef menuisier Pierre Terrasson; les savants charpentiers Louis Bernard et Claude Rodet; et pour diriger, contenter cette pléiade d'illustres artisans, Marguerite avait établi un comité, présidé par Laurent de Gorrevod, l'un de ses plus sages conseillers. L'édifice fut achevé en vingt-cinq ans, et coûta à l'archiduchesse une somme de deux millions deux cent mille francs, équivalant aujourd'hui à plus de vingt-deux millions. Les souverains de nos jours, certes, ne font pas mieux. Après avoir parlé de cet immense chef-d'œuvre, citerons-nous les collections de peinture, de petite statuaire, de joaillerie, de tapisserie, de lingerie, qu'elle avait rassemblées à grands frais dans sa résidence, et dont les inventaires subsistent toujours, quelques-uns écrits en entier, et d'autres annotés ou corrigés de sa propre main?

De tous ces détails rassemblés sur la vie politique et privée de Marguerite d'Autriche, résulte un ensemble de traits qui

[1] Voyez, pour plus de détails, La Serna Santander, *ouvrage cité*, 205.

expriment la physionomie de cette femme illustre, sous quelque face qu'on veuille la considérer. Dans sa vie privée, nous la voyons fille soumise et dévouée jusqu'au sacrifice : rien ne lui coûte lorsqu'il s'agit de servir les intérêts ou l'honneur de son père, si souvent compromis; épouse frappée deux fois par la perte la plus cruelle, elle concilie noblement les douleurs de son double veuvage avec les devoirs de la résignation chrétienne, et, nouvelle Artémise, elle consacre à l'époux qu'elle pleure le plus splendide mausolée qui existe aujourd'hui en France; sœur tendre et affectionnée, elle adopte, pour ainsi dire, d'abord les enfants de son frère, puis ceux de l'une de ses nièces, et fait pour eux tout ce qu'on pourrait attendre de la meilleure des mères.

La vie publique de Marguerite a été partagée entre les soins administratifs et les négociations diplomatiques. Dans l'une comme dans l'autre de ces deux carrières, elle a fait constamment preuve de sagesse, de prudence et d'énergie. Le comté de Bourgogne et les provinces des Pays-Bas n'ont jamais été gouvernés avec plus d'habileté et de mansuétude. Il est à croire que si sa vie eût pu se prolonger encore, elle aurait, sinon conjuré, du moins modéré beaucoup l'effervescence des troubles religieux qui ne tardèrent point à se manifester, et qui provoquèrent par la suite les énormités du duc d'Albe.

Il s'est conclu à cette époque peu de traités importants où Marguerite n'ait intervenu; et toujours son nom y a figuré avec gloire, ainsi que nous l'avons déjà dit. A cette occasion, nous voudrions, en finissant, disculper Marguerite d'une accusation banale que la plupart de nos historiens font peser sur elle. A les entendre, cette princesse, toujours outrée de l'affront qu'elle avait reçu par son renvoi de la cour de Charles VIII, aurait conservé contre la France une haine implacable, un désir perpétuel de vengeance. Il est vrai que souvent les intérêts de sa maison, ceux des peuples confiés à ses soins, l'ont mise en opposition, en hostilité même avec Louis XII et François Ier : il est vrai encore que plus d'une fois dans ses lettres elle détourne l'Empereur de traiter légè-

rement avec le roi de France; mais rien dans sa conduite, ni dans ses paroles ne décèle une rancune systématique. Marguerite ne fait alors que remplir les devoirs de sa position. La *Correspondance* prouve au contraire que c'est presque toujours sur ses instances et par ses soins que des accommodements se négocient entre la France et Maximilien ou Charles d'Autriche. Si en effet cette femme eût conservé les amers ressentiments qu'on lui reproche, elle les aurait laissé percer, soit dans ses relations diplomatiques avec le cardinal d'Amboise et Louise de Savoie, soit dans ses lettres à Louis XII, Anne de Bretagne, etc.; loin de là, ses rapports ont toujours été pleins d'aménité et de bon vouloir. Faut-il rappeler ce que nous avons dit plus haut touchant sa participation à la délivrance de François Ier? Enfin, dans la dernière lettre que sa main ait signée, la veille même de sa mort, ne recommande-t-elle pas à l'Empereur, son neveu, de rester toujours en paix avec la France?

FIN DES NOTICES.

NOTES ADDITIONNELLES.

Il est en histoire des documents secondaires qui seraient hors d'œuvre ou superfétation dans le corps du récit, mais que l'on aime à retrouver ensuite comme éclaircissements ou pièces justificatives. Qu'il nous soit donc permis d'offrir ici par forme d'appendice :

1°. Une courte explication sur la fameuse devise de Marguerite ;

2°. Un index bibliographique des principaux ouvrages consacrés à sa mémoire ;

3°. Quelques fragments d'inventaires des livres, objets d'art et lingerie de luxe qui composaient son mobilier.

De ces pièces que nous avons eu le bonheur de retrouver, plusieurs sont entièrement écrites de sa main, quelques-unes ont été corrigées ou annotées par elle.

§. Ier.

DEVISE DE MARGUERITE.

Fortune infortune fort une. Ces quatre mots ont exercé souvent la patience des philologues qui pour la plupart écrivaient le troisième ainsi, fors, ou bien des deux derniers n'en faisaient qu'un : fortune. La version la plus naturelle est celle que lui donne Cornelius Grapheus dans le poème latin cité ci-après, où il traduit la célèbre devise par ce vers :

Fortis fortuna infortunat fortiter unam.

La fortune accable fort une personne.

C'est le sens que lui donnent aussi Corneille Agrippa dans l'oraison funèbre de Marguerite, et Guichenon dans son *Histoire de la Bresse*. D'autres prétendent que cette légende signifie que la *fortune* et l'*infortune* sont *fort une*, c'est-à-dire sont *tout une*, ou bien ne *sont qu'une*. Il faut s'en tenir à la première explication qui se trouve confirmée par un rondeau de Julien Fossetier placé en tête du premier volume des *Chroniques margaritiques*. Voyez M. de

Reiffenberg, *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne*. 17.

C'en est assez sur ce point puéril de philologie.

§. II.

PRINCIPAUX OUVRAGES IMPRIMÉS OU MANUSCRITS CONCERNANT MARGUERITE.

1°. *La Dame infortunée*, par Jehan le Maire.—2°. *La Couronne margaritique*, par le même.—3°. *Le Retour de madame Marguerite*, petit poème de Jehan Molinet, dans ses œuvres in-fol. 1531, pag. LXXV. — 4°. *Historica Narratio de vita et morte Margaretæ, Maximiliani Cæsaris et Mariæ Burgundiæ filiæ, ab anno* 1480 *ad annum* 1530. ms.—5°. *L'Institution de l'ordre des Annonciates et la fondation de ce cloître à Bruges, l'an* 1523, *par Marguerite*, in-fol. Ces deux ouvrages sont mentionnés dans le catalogue de Neuwens, pag. 14 des manuscrits. — 6°. *Fata Variæq. Fortunæ Omnium Clariss. Heroines, Optimæq. Principis, Divæ Margaritæ Augustæ, Divi Maximiliani Cæs. Aug. Filiæ, Matris Patriæ, Pacis et Concordiæ Procuratricis diligentiss. Archid. Austriæ, Ducisq. et Comitis Burgundiæ, etc.* Cornelio Grapheo authore, pio voto, ac jussu inclytiss. D. Comitis Hochstraten M. D. XXXII. Imprimé par M. de Reiffenberg dans ses *Archives philologiques*, I, 201, 219, puis dans ses *Notices et extraits des manuscrits de Bourgogne*, 116. — 7°. *Le Malheur de France*, ms. à la bibliothèque de Bourg, cité par Sanderus, II, 13. C'est une mauvaise diatribe en vers à l'occasion du mariage manqué de Marguerite avec Charles VIII. Imprimé dans la *Danse aux aveugles*, Lille, 1748, pag. 208. — 8°. *Histoire et description de l'église royale de Brou*, par le P. Rousselet, 3e édition in-12, Bourg, 1826. — 9°. *Kort begryp van 'tleven van Margaretha van Oostenryk, en van Bourgondien, van Charolois*, enz. fol. 53. manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, n° 15856. — 10°. *Une vie de Marguerite en allemand*, par M. E. Munch, dédiée au baron de Reiffenberg et dont le titre ne nous est pas connu.—11°. *Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, sa vie, sa politique et sa cour*, par M. J.-J. Altmeyer, longue notice insérée en plusieurs articles dans la *Revue belge*, année 1839.—12°. *De parochie van de HH. apostelen Petrus en Paulus, mede de lykbus van de artshertoginne Margareta, overleden te Mechelen, overgevoert in de kerke te voren van de jesuiten binnen Mechelen*, door J. J. de Munck, 1792, met alle de bewystukken als testament, codecille, procès-verbael van overvoering. — 13°. *Het leven van Margareta van Oostenryk, gouver-*

nante deser Nederlande, te Mechelen overleden den eerste december 1530, *ten half twee uren s'morgens, met het gene binnen Mechelen alwaer zy haer verblyf hield gedurende haer gouvernement voorgevallen is.* — 14°. *Correspondance entre le chanoine P.-L. de Molo (de Bruges) et l'avocat de Vivario* touchant l'archiduchesse Marguerite, avec le dessin du Mausolée. — Ces trois derniers articles se trouvent dans le cabinet de M. Gyseleers-Thys, à Malines. Voy. *Bull. de la Com. royale d'hist. de Belgique,* II, 35. — 15°. Une notice dans le *Belgisch Museum* de M. Willems, 2e livr. pp. 196-206.

§. III.

1°. LIBRAIRIE [1].

VELOURS CRAMOISY.

Premièrement, ung très bon, grant et très riche livre en parchemin, tout escript en letres d'or hystoryé et illuminé, couvert de drap d'or frizé, et ayant fermaulx et ferrures dorez appellé *le livre des Euvangilles.*

Ung grant livre de parchemin escript à la main, illuminé, couvert de velours cramoisy et ayans fermaux et cloz dorez, qui est dessus escript : *le premier volume de Froissart.*

Ung autre semblable livre intitulé : *le second volume de Froissart.*

Ung autre semblable intitulé : *le tiers volume de Froissart.*

Ung autre semblable intitulé dessus : *le derrenier volume de Froissart.*

Ung livre de parchemin aussi escript à la main, illuminé et couvert de velours cramoisy à fermaulx et cloz dorez qui contient *les dix livres de la première décade de Titus Livius.*

Ung autre semblable livre qui contient : *la seconde et tierce décade de Titus Livius.*

Deux livres de parchemin escript à la main, illuminez, couverts et ferré comme les dessusdits qui traictent de *Lancelot du Lac.*

Ung autre grant livre de parchemin escript à la main, illuminé, couvert et ferré comme dessus, intitulé : *la Forteresse de la Foy.*

Ung autre livre de parchemin escript à la main, couvert de velours cramoisy, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *la Décrétalle.*

Ung autre livre en parchemin escript à la main, de bonne letre, historyé et illuminé, couvert de velours cramoisy, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le premier Livre des batailles tunikes.*

[1] Ce catalogue ne signale que des manuscrits ; il en existe sans doute un autre pour les imprimés.

Ung autre livre de parchemin escript à la main, couvert de velours cramoisy, à fermaulx et cloz dorez, illuminé, intitulé dessus : *Jehan Davenant?*

Ung autre livre en parchemin escript à la main de ancienne letre, couvert et cloué comme dessus, intitulé : *le Doon*, en latin.

Ung autre livre en parchemin escript à la main de ancienne letre, couvert et cloué comme dessus, qui contient deux livres, l'ung appellé : *le Régime des Princes*, dit l'aultre : *le Trésor.*

Six gros livres de Persefouret, en parchemin, couvertz de velours cramoisy à fermaulx et cloz dorez, et escripts à la main,

VELOURS VERT.

Ung livre couvert de velours vert, à cloz et fermaulx dorez, en parchemin, escript à la main : la première histoire illuminée, ntitulée : *Valère-le-Grant.*

Ung autre livre aussi couvert de velours vert, à cloz de laiton, sans dourure, en parchemin, escript à la main et illuminé, intitulé : *le premier livre de Bocace des nobles malheureux.*

Ung autre livre couvert de velours vert, sans cloz, en parchemin, escript à la main et illuminé, intitulé : *le Commantaire de Julius César.*

Ung autre livre aussi couvert de velours vert, à cloz de laiton, en parchemin, escript à la main, ung peu illuminé, intitulé : *Joseph d'Arimatye,* qu'est le commancement de *la Table Ronde et la Vye Marcelin et de Lancelot du Lac, jusques à la mort du roy Artus.*

Ung autre livre en parchemin escript de la main, illuminé, couvert comme le précédent, en bien vïeulx langaige, traictant de trois parties, la première est d'*Amours*, la seconde de *Vertuz*, la tierce de *Bienheureté.*

Ung autre livre en parchemin escript à la main, couvert de velours vert et cloué de letton, intitulé : *Histoire de Lancelot du Lac.*

Ung autre livre couvert aussi de velours vert et cloué comme le précédent, de parchemin, intitulé : *la Généalogie deppuis Adan jusques à Jésus-Crist.*

Ung autre livre couvert de vert, à cloz dorez, en parchemin, escript à la main et illuminé, intitulé : *le Livre des propriétés*, en françois.

Ung autre livre couvert de velours vert, à clouz sans dourure, en parchemin, escript à la main, historyé et illuminé, intitulé : l'*Istoire de Marlin.*

Ung gros livre couvert de velours vert, à cloz dorez, en parchemin, escript à la main en belle grosse letre, intitulé : *le second volume des Cronicques d'Angleterre.*

Ung autre gros livre couvert et cloué comme le précédent, en parchemin, escript à la main, illuminé, intitulé : *la Généalogie de tous les Roys de France.*

Ung autre assés gros livre couvert de velours vert, escript à la main, en pappier, à cloz sans dourure, intitulé ; *le premier volume de la Cité de Dieu.*

Ung autre livre en parchemin, escript à la main, couvert de velours vert, à cloz et fermaulx dorez, fort et richement illuminé et istoryé, intitulé : l'*Exposicion du Saultier.*

Ung autre livre couvert de velours vert à cloz dorez, en parchemin, escript à la main, traictant *du commencement du monde jusques au temps que Julius César se partit de Romme pour conquester France.*

Ung autre livre, couvert de velours vert, en parchemin escript à la main, tous les filletz illuminez, intitulé : l'*Appocalipce figurée.*

Ung autre livre en pappier, escript à la main, la première histoire illuminée, couvert de velours vert à cloz sans dourure, qu'est *La légende de plusieurs saincts.*

Ung autre livre en parchemin, illuminé et historyé, escript à la main, couvert de velours vert, appellé *le Premier livre des ystoires du grant Roy Nabuchordenosor.*

Ung autre petit livre, couvert de velours vert, de parchemin. escript à la main, à cloz sans dourure, traictant de *la nature des oyseaulx.*

Ung autre petit livre, couvert de velours de vert, en parchemin, escript à la main, sans cloz, appellé *le livre de l'Eschicquier.*

Ung autre petit livre couvert de velours vert, à cloz dorez et sur les fermaulx sont les armes de Savoye, en parchemin, escript à la main, traictant des *dictz moraulx des philosophes.*

Ung autre livre en parchemin, escript à la main, couvert de velours vert illuminé, à cloz dorez, traictant des *Épistres Sénecque, translatées de latin en françois.*

Ung autre petit livre en parchemin, de velours vert, escript à la main, ayant cloz sans dourure, intitulé *Nappemonde fort figurée.*

Autre livre en parchemin, couvert de vert à cloz sans dourure, escript à la main, illuminé, appellé *le Miroir des Dames.*

Ung autre livre couvert de velours vert, à cloz sans dourure, escript à la main, en parchemin et illuminé, intitulé : *le Miroir du Monde.*

Ung autre livre couvert et cloué de mesmes en parchemin escript à la main, illuminé, traictant *des remèdes de l'une et l'autre Fortune.*

Ung autre livre couvert comme dessus, à cloz et fermaulx dorez, escript à la main, en parchemin illuminé intitulé : *Bocace des clères Dames.*

Ung autre livre de velours figuré vert en parchemin, escript à la main, illuminé et fort historié, appellé *Phebus de la Chasse.*

Ung autre livre couvert de velours vert en parchemin, escript à la main, illuminé et historié, à cloz sans dourure, intitulé : *le Viel Testement*.

VELOURS BLEU.

Ung grant livre couvert de velours bleu, à cloz et fermaulx dorez en parchemin, escript à la main, de petite letre, illuminé et au premier fillet historié, intitulé : *le premier volume de Beges*.

Ung autre semblable livre, réservé qu'il n'y a point d'istoire, intitulée : *le second volume de Beges*. *Le tiers et quart volume de Beges*, de mesme escripture illuminé, couverture, ferrure et au premier fillet y a une histoire.

Ung gros livre en parchemin à la main de belle grosse letre, couvert de velours bleu et ferré de beaulx cloz et fermaux dorez historyé aux dix premiers fellez et les armes dessus de la dame de Chimay, intitulé : *le livre de Jehan Bocace*.

Ung beaul grant livre de parchemin escript à la main de grosse letre illuminé et historyé au premier fellet, couvert de velours bleu, ayant cloz et fermaulx dorez, intitulé : *le premier volume des propriétez de toutes choses*.

Le second volume des propriétez de toutes choses, tout semblable d'escripture, de couverture et ferrure que le précédent.

Ung gros livre de parchemin escript en letre ébraycque ou autre que l'on ne congnoist point, sans nulle intitulace que l'on saiche lire, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez.

Autre grant livre de parchemin, escript en belle letre à la main, couvert de velours bleu, figuré, illuminé, à fermaulx et cloz dorez, intitulé: *les Martiniennes*, traitant de la créacion du monde, et des faiz et règnes de plusieurs ampereurs où il y a quelque histoyres.

Autre livre en parchemin, escript de petite letre, illuminé, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez intitulé : *le premier volume de Jehan Froissart*, et n'y a qu'une histoire. Nota que Froissart est jà devant couvert de velours rouge.

Ung autre grant livre en parchemin de grosse belle letre à la main, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, appellé *la Digeste vielle*, traictant de justice et droit, où il y a xxv histoires. Il y a devant *les Droits* et la *Décrétale* en latin.

Autre grant livre en parchemin, escript à la main de menue et vielle lettre, illuminé et historyé, couvert de velours bleu, appellé *le premier volume de Saint-Augustin* traictant *de la Cité de Dieu*, et y a dix histoires. Le premier volume de la Cité de Dieu est ci-devant couvert de velours vert.

Autre grant livre en parchemin de petite letre, couvert de ve-

lours bleu, figuré, à fermaulx et cloz dorez, intitulé: *le derrenier volume de Saint Augustin de la Cité de Dieu*, et y a quatorze histoires.

Ung gros livre, couvert de velours bleu en parchemin, escript en grosse letre, illuminé et historyé, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le Livre des eages du monde,* et n'y a que trois histoires.

Ung autre livre en parchemin, couvert de velours bleu, figuré, escript à la main en neuve letre, historyé et illuminé, appellé *la Légende dorée,* traictant de la vye des sainctz, contenant LXXV histoires.

Autre gros livre de parchemin, escript à la main de grosse lettre, historyé et illuminé, couvert de velours bleu, ayant fermaulx et cloz dorez, intitulé: *l'Arbre des batailles*, et y a IIII histoires.

Autre gros livre en parchemin, escript à la main, de bonne grosse letre, illuminé, et y a trois histoires, intitulé : *le premier volume de Jason,* traictant de *la Thoison-d'Or,* et autres belles matières.

Ung gros livre en parchemin, escript à la main, de vielle letre, illuminé, et y a une histoire au commencement, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez intitulé : *la Fleur des Histoires.*

Le second volume de la Fleur des Histoires, de mesme escripture, illuminure et couverture.

Autre livre en parchemin, escript à la main, de vielle escripture, couvert de velours bleu, intitulé : *les Décrétalles* en françois, traictant des droiz et des loix. Elle est devant en latin, couverte de velours cramoisy.

Ung beaul gros livre en parchemin, escript à la main, de grosse letre, illuminé et hystoryé de XXV histoires, couvert de velours bleu à cloz dorez, et n'y a que ung fermaul, intitulé : *les douze Chézariennes.*

Autre livre de parchemin, escript en vielle et menue letre, illuminé et historyé de XXVII histoires, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le Livre de Lucan,* traictant des faiz romains.

Autre moyen livre en parchemin, escript à la main, de menue letre, illuminé et n'y a qu'une histoire, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *les Cronicques troyennes,* traictant de toutes les batailles des dix destructions de Troye.

Ung gros livre en parchemin, escript à la main, de grosse letre, illuminé et historyé de LXIX histoires, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le livre d'Amours, de Vertus et de Bienheureté* mais sur l'intitulace dessus la couverture n'y a sinon *le livre des Vertuz.* — Semblable devant, couvert de velours rouge.

Autre livre en parchemin, escript à la main, de moyenne letre, illuminé et historyé, couvert de velours bleu, figure et fermaulx dorez et sans cloz, intitulé : *le Champion des Dames.*

Autre livre en parchemin, escript à la main, de menue et vielle letre, illuminé et historyé de XVI histoires, de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *Extraict de la Bible.*

Autre livre de parchemin, escript à la main, de menue et vielle letre, historyé d'une histoire, et illuminé à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le Régime des Princes.*

Autre moyen livre de parchemin, escript à la main, de moyenne letre, illuminé et ayant XV histoires, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *le livre du Trésor?*

Autre petit livre en parchemin, escript à la main, de vielle letre, illuminé, et y a une histoire, couvert de velours bleu à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *Sidrach.*

Autre livre de parchemin, escript à la main, de grosse letre, illuminé, de XLII histoires, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, intitulé : *Vita Christi.*

Petit livre de parchemin, escript à la main, de vielle letre, historyé de LVI histoires, illuminé, couvert de velours bleu, figuré, à fermaux et cloz dorez, intitulé : *les Cronicques de Jérusalem.*

Ung autre livre de parchemin, escript à la main, de bonne letre, illuminé à une histoire, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, appellé *l'Estrif de Fortune et Vertu,* sans intitulace sur la couverture.

Petit livre de parchemin, escript à la main, de menue letre, illuminé à une histoire, couvert de velours bleu; sur l'une des couvertes fuet ung cloz, et ceux qui y sont avec les fermaulx sont dorez, nommé l'*Orologe de Sapience,* sans intitulace sur la couverture

Petit livre de parchemin, escript à la main, de petite letre, illuminé et une histoire au commencement, couvert de velours bleu, à fermaulx et petitz cloz dorez, appellé l'*Art de Chevalerye,* sans intitulace dessus la couverture.

Autre petit livre en parchemin, escript à la main, de menue letre, illuminé, et une histoire au commencement, couvert de velours bleu, à cloz et fermaulx dorez, intitulé la *Moralité des eschetz.* (Le livre de l'échiquier est devant.)

Ung beaul gros livre de parchemin, escript à la main, de moyenne letre, illuminé, et une histoire au commencement, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, intitulé le *Livre des Problesmes de Aristote,* traictant de plusieurs questions.

Autre beaul livre de pappier, escript à la main, de menue letre, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, appellé le

premier volume de la Fleur des Histoires, et n'est point intitulé sur la couverture. Le *tiers volume de la Fleur des Histoires*, de belle letre, et garniture comme le précédent, et n'est point intitulé sur la couverture.

Autre gros livre en pappier, escript à la main, de menue letre, couvert et ferré comme le précédent, intitulé les *Exemples moraulx*, en divers propoz, pour la tierce partye, et n'est point intitulé sur la couverture.

Autre gros livre en pappier, escript à la main, de menue letre, garni et couvert comme les précédents, intitulé *la Relation en brief des Histoires romaines*, et sur la couverture n'est point intitulé.

Autre moyen livre de parchemin, escript à la main, de vieille letre, en ryme, où il y a quatre livres, assavoir : *du roy Artus, des douze Pèrs de France, du Chevalier à deux espées*, et *des fables d'Ysopet*, couvert et garni comme les précédents, sans intitulace sur la couverte.

Ung gros livre de parchemin, escript à la main, de vielle letre, de mesme couverture et ferrure, intitulé *le Miroir des Curez*, qui commence à l'Avent et dure jusques à la Trinité, sans aucune intitulace dessus.

Ung gros livre en parchemin, escript à la main, de menue et vielle letre, et en ryme, couvert de velours bleu, à fermaulx et cloz dorez, traictant des *fables d'Ovide*.

Ung petit livre en parchemin, escript en menue et vielle letre, couvert et ferré comme le précédent, intitulé le *livre des Prophécies de Marlin*.

Autre petit livre en parchemin escript à la main de belle et grosse letre, illuminé, et y a une histoire au commencement, couvert et ferré de mesmes, intitulé *le Débat de Félicité*.

Ung long et menu livre de parchemin, escript à la main et figuré, traictant *les painctures du jeu d'eschetz*, couvert et ferré de mesmes. (Il en y a deux devant).

Ung petit livre en latin, de parchemin, escript à la main en letre ytalienne, illuminé, parlant de plusieurs roys et princes ; couvert et ferré comme dessus.

Autre petit livre escript en parchemin à la main de vielle letre en ryme, couvert et ferré comme dessus, qui contient deux livres, assavoir *le Chevalier au sercle d'or et Perceval le Galois*.

Autre petit livre en parchemin escript à la main, de menue letre, couvert et ferré de mesmes, intitulé *le Livre des trois vertus à l'enseignement des dames et damoiselles*.

Autre petit livre de parchemin escript à la main de grosse letre, illuminé et historié, couvert et ferré comme dessus, appellé *le Miroir du Monde*, sans intitulace sur la couverte.

Autre petit livre escript à la main sur parchemin de grosse letre,

couvert et ferré de mesmes, intitulé *le Livre des dix commandemens de Nostre Seigneur avec la différence d'entre péchié mortel et véniel.*

Autre petit livre de parchemin, escript à la main d'assez grosse letre, historyé et illuminé, couvert et ferré de mesmes, traictant de la *Moralité des nobles hommes sur le jeu des eschés,* sans intitulace sur la couverture.

Autre petit livret en ryme et en prose, en parchemin, escript à la main de menue letre, historyé, couvert et ferré de mesmes, appellé *l'Advisement ?*

Autre livre en parchemin, escript à la main de vielle letre en ryme, couvert et ferré aussi de mesmes, parlant *d'armes, d'amours et de ses combatans et de la geste au bon roy Euriant,* sans intitulace sur la couverte.

Petit livre escript à la main, historyé et figuré, de parchemin, couvert et ferré de mesmes, où sont nommez tous les poètes et désignez par une première letre sans intitulace sur la couverture.

Autre livre de parchemin escript à la main, de vielle letre, en ryme, illuminé et historyé, couvert et cloué de mesmes, intitulé *le Livre du pélérinage du viel hermite?* exposé sur *le Romant de la Rose.*

Autre livre de parchemin escript à la main, où est la teste et la glose, couvert et fermé de mesmes, intitulé les *Décrétales en latin.*

Autre moyen livre en parchemin escript à la main, de belles lettres histoyrié et illuminé, bien richement couvert de velours bleu, figures en petit, fermaulx et cloz dorez, intitulé *Boèce de Consolatione.*

Autre livre de parchemin de mesme covreture et ferrure, escript à la main, hystorié et illuminé, appelé le *Livre de Mélibée et de Dame Prudence sa femme,* sans intitulace sur la couvreture.

Autre livre de parchemin de mesme couverture et ferrure, escript à la main, de belles lettres illuminées ayant douze histoires touchant des *Dix commandemens de Jhesu-Crist.*

Autre petit livre de parchemin escript à la main, de moyennes lettres illuminées, couvert de velours bleu à fermaux et petits cloz dorez, appelé *Bonnes Meurs.*

Autre petit livre de parchemin escript à la main, de vielle lettre illuminé et historyé de LXX histoires intitulé le *Livre de l'apostolicque Sainct-Jean,* avec ung autre *livre de dévotion.*

Autre petit livre de parchemin escript à la main, de belles lettres historyé et illuminé couvert de velours bleu, figures à fermaulx et petits cloz dorez appelé le *Livre du roy Alexandre.*

VELOURS VERT.

Ung gros livre de parchemin escript à la main, de grosse belle lettre hystoryé et illuminé, couvert de velours vert, à fermaulx et cloz dorez, intitulé la *Bible en françois.*

Ung gros livre de parchemin escript à la main, de belle grosse lettre illuminé et historyé, couvert de velours vert, à fermaulx et cloz de cuyvre sans dorure, appelé *Alexandre le Grant*.

Autre gros livre de mesme couverture, à ferrure, en parchemin escript à la main, de bonne lettre, intitulé la *Bible en françois*.

Autre gros livre couvert et ferré de mesmes, en pappier escript à la main de menue lettre intitulé la seconde partie de *La temptation de Saint-Augustin, de la Cité de Dieu*.

Autre gros livre de parchemin escript à la main, illuminé au premier feuillet, couvert de velours vert et ferré de fermaulx et cloz dorez, intitulé les *Éticques d'Aristote en françois*.

Autre gros livre en pappier en lettre ytalienne d'empraintes en latin historyé et figuré, à fermaulx et cloz dorez, couvert de vert, appellé *Tholomeus*.

Autre livre moien en parchemin, escript à la main, historyé et illuminé, couvert de velours vert et ferré sans dorure, intitulé le *Chevalier Errant*.

L'entrée de Beges, couvert de velours vert, historyé et illuminé, qui se ferme à rubans de soye verte.

AUTRES LIVRES COUVERS DE VELOURS NOIR.

Ung beau grant et gros livre de parchemin escript à la main, de belle et grosse lettre historyé et illuminé, couvert de velours noir à gros fermaulx et à cloz dorez, intitulé : *Alexandre Quinte-Curce*.

Autre beaux grant livre de parchemin escript à la main, illuminé et historyé, couvert et ferrés de mesmes, intitulé : *le Livre de la première décade de Titus-Livius*.

Autre beaux grant livre de parchemin escript à la main, de bonne lettre illuminé et historyé, couvert et ferré de mesmes, appelé : *le premier Livre de la tierce décade de Titus-Livius*.

Semblable de la *Seconde décade de Titus-Livius*.

Autre livre de parchemin escript à la main, de belle et grosse lettre illuminé et historyé, couvert de velours noir à fermaulx et cloz dorez, appelé *le secret parlement de l'omme contemplatif à son ame*.

Les autres livres signalés dans l'inventaire portent les titres suivants :

Le quatrième volume de la *Fleur des Histoires*; — l'*Admonestement de vivre contre la vanité de ce monde*.

Le second livre, la *Bible moralisée*; — *Bénoist seront les miséricordieulx*; — la *Somme de perfection*; — les *Histoires de Pise*; — le *Recueil de Tholomey* avec ses addicions; — les *Secretz d'Aristote*; — le *Romant de Clomadès en rime*; — le *Livre des fais d'armes et de Chevalerye*; — *ung petit livre plein de rondaulx*; — *livres d'Heures, Missels et Bréviaires*; — la *Bible en latin*; —

le *Chemin de salut*; — *livre qui traite des Estatz du monde*; — l'*Obsèque de la feue reynne de France, duchesse de Bretaigne*; — les *Cent nouvelles vielles*; — *Romulus*; — *Cronicque abrégée depuis le temps d'Adam jusques à Sévère, empereur de Romme*; — *Sainct Graal* (en mauvais langaige); — le *livre d'Ansèïs de Quartaige et de Heuon de Haultonne*; — l'*Entretenement du corps et de l'amme*; — le *livre des miracles Nostre-Dame*; — *Paternox de Bloys*; — le *Triumphe des dames*; — le *Débat des deux bons serviteurs*; — *Oraison et Paternostres*; — de la *Fortune des dez*; — le *livre des Douze Filz Boon de Mayence, en rime*; — la *Généalogie et les Gestes du prince Syach Ysmaël, surnommé Sophie, roy de Perche*; — l'*Exposition des Songes, etc.* — Le reste, c'est-à-dire la dernière page est illisible.

Au dos de cet inventaire sont indiqués quelques portraits qui se trouvaient sans doute dans la librairie et dont la désignation suit :

Ung petit tableau de la semblance du roy ayant la thoison en son col et pourtant une robe cramoisy, une letre en sa main, ung décoppé de drap d'or et ung pourpoint de gris sayon, de illuminure.

Ung autre petit tableau de la semblance du roy de Danemarck tout habillé de noir, et tenant une fleur d'or en sa main, de illuminure.

Ung autre petit tableau de la semblance du bon duc Philippe, habillé tout de rouge, de illuminure.

Ung autre petit tableau de la semblance de madame Marye, seur du roy d'Angleterre, moderne de illuminure.

Une petite layette dans laquelle il y a ung petit sainct Michiel et ung petit sainct George d'ivoire bien taillé.

2°. ORFÈVRERIES, PEINTURES, STATUETTES, JEUX, CURIOSITÉS, MENUS OBJETS D'ARTS, ETC.

Au petit cabinet de deços l'oratoyre :

Premièrement, ungne grosse piesse d'ambre griz, et deux autres piesses moiennes.

Ung beaux myroy d'assier.

Ungne Nostre-Dame d'ambre.

Ung tablaux d'argent doré d'ungne nonciade à deuxs feuillies de porselleyne, là où est (l'ymaige) de feu roy don Philippe, et la reyne donne Joanne, sa fame.

Ung tablier d'argant : les eschezs, les tours, les personages d'argant doré et les autres personages d'argent qui ne sont point doré.

Ung viez jeu d'eschetz à personaiges bien anticque.

Ung autre tablié d'yvoyre avec son jeu d'eschés d'ivoire à personnaiges.

Ung autre tablier fest d'ivoire et de boys.

Plus ung grant tablié de boys avesques les eschezs, et l'a donné monseigneur de Sainct-Glaude à Madame.

Ung jeu d'eschezs de casydoine et de jaspe, dedans ungne vielle boyte pente.

Ung autre jeu tout de jaspe, envelloppé d'ung drappeaux.

Item, ungne branche de coral dedanzs ungne boyte de boys.

Deux boytes d'agnuzs, ungne dorée et l'autre d'yvoyre.

Ungne Nostre-Dame de pitié de alabastre.

Ungne pierre ronde d'alabastre, là où il l'a ung lion antaillié.

Plus quatre reloges de coi il ha ung à elochié, et les autres trois ne n'on point, et n'y a l'ung des troys plus grandelest que les autres deux.

Item, ungne tableste de boys là où il l'y a de bonnes pentures, lesquelles Madame a emportée avecques elle.

Ancore ungne autre tablettes de boys de meilheur penture que les autres.

Autre plus grant reloge qui frape les heures et les demy heures, qui a esté donné à Madame par M. de Neufchâtel.

Ungne sainte Marguerite feste à la sanblance de mademoyselle de Mon-Lambert.

Ung petit enfant qui pleure, peint de bonne main.

Ung visage de l'Empereur, fest de blant et de noyr.

Le petit duc de Millan, qui estoyt mermouz, fest au vif sur toyle.

Ungne nonciade feste su toyle.

Ung sainct Antoyne fest de la main de mestre Jacques, fest su toyle.

Ung petit tablaux d'yvoyre, doné à Madame par M. de Chièvres, auquel tablaux est le visage du duc Philippe au vif.

Ungne petite branche de coral.

Ungne bien belle branche de coral roge bien antière.

Ungne autre plus grosse branche de coral roge.

Ungne bien belle et bien antière branche de coral roge.

Ungne autre branche de coral roge là où il l'y a peux de petites branches.

Ungne corne de coral roge pour fere la ....., avecques sa custode.

Ung petit cofrest d'argant, dedanzs lequel il la deuxs petites ymages de coral.

Ungne cageste d'argant pour mectre des oysellest de Chypres.

Ung petit parfumador d'argant pour mectre petites pumestes.

Plus ung sainct Marc su toyle de bonne panture.

Ung petit senct Gorge doré dedanzs ungne custode de cuyr noyr.

Ungne petite salière d'agate couverte et bordée et le pié doré, doné à Madame par la duchesse de Coinbre.

Plus troys cullières : les deuxs d'écaille de perle et le manche d'argant et l'autre de cornalynne à manche de casidoyne doné pour (par?) la sudite dame.

Ung petit éventador bien fest.

Deux boetes de toyle des Indes.

Ung coffre fest d'ort et de noyr garny d'argent.

Deux papors de nuist.

Ungne perre de patins des Indes.

Ung tapys de soye violeste ovré de brodure d'ort, de blant, roge, vert et jaune, et le tout donné pour (par?) ladicte duchesse de Coïnbre.

Ung petit préaux dedanzs lequel a ungne Nostre Dame et ung sainct Josef.

Ung autre. Au mylieu dudit préaux a ung aubepin flory et madame la duchesse de Norefork l'a donné à Madame.

Ung petit parady où sont touxs les apôtres.

3°. TABLEAUX ET STATUES.

(Voyez aussi les peintures mentionnées à la fin de l'inventaire des livres, n° 1, et dans le détail des objets d'art ci-dessus, n° 2.)

Inventoire des painctures fait à Malines, le XVII° *de juillet* XV° XVI *en présence de Madame, monseigneur le conte de Montrevel et monsieur de Montbaillon.*

Ung grant tableau qu'on appelle Hernoul-le-Fin avec sa femme dedens une chambre, qui fut donné à Madame par don Diégo, les armes duquel sont en la couverte dudit tableaul. Fait du painctre Johannes.

Ung autre grant tableaul d'une teste de cerf et ung arbalestrier avec une arbalestre carnequin. Fait de la main de feu maistre Jacques de Barbaris.

Ung grant tableaul de Nostre-Dame ayant deux couvertes deans lesquelles y a au droit coustel ung Sainct-Jehan et au senestre une Saincte-Barbe, et sur lesdites couvertes Adan et Eve de couleur. Fait de la main de maistre Hans.

Ung autre grant tableaul de Nostre-Dame à deux feulletz, pardeans escript une oraison, et pardehors une annunciade de blanc et de noir.

Ung grant tableaul d'une Notre-Dame de pityé à deux feulletz ; deans l'ung y a une Saincte-Elizabeth et madame Ysabeaul de Portugal ; et en l'autre une Saincte-Katherine, et au dehors une annunciade de blanc et de noir ; qui a esté donné à Madame par Katherine du Buisson.

Ung autre grant tableaul des Trois Rois avec deux feulletz, à l'ung desquels y a la Nativité, et en l'autre comment Nostre-Seigneur fut présenté au temple ; et au dehors y a une annunciade de blanc et noir.

Ung moien tableau de la face d'une Portugaloise que Madame a eu de don Diégo. Fait de la main de Johannes, et est fait sans huelle et sur toille sans couverte ne feullet.

Ung visaige de Crist au vif couvert d'une verrière.

Ung moyen tableau de Sainct-Anthoine qui n'a couverture ne feullet, qui est fait de Jhéronimus Bosch, et a esté donné à Madame par Jhoane, femme de chambre de madame Lyonor.

Ung autre moien tableau d'une Nostre-Dame de Pityé sans couverture ne feullet.

Ung petit tableaul du chief d'ung Portugalois, fait sans couleur par maistre Jacques Barbaris.

Ung petit tableaul du chief de la roynne donne Ysabel en son eage de xxx ans, fait par maistre Michiel.

Ung petit tableaul d'ung dieu de pityé estant ès bras de Nostre-Dame ; ayant deux feulletz, dans chascun desquelz y a ung ange et dessus lesdits feulletz y a une annunciade de blanc et de noir. Fait, le tableaul, de la main de Rogier, et lesditz feulletz, de celle de maistre Hans.

Ung autre tableaul de madame Ysabeaul de Portugal sans couverte ne feulletz.

Ung autre tableaul d'une face de Dieu, ayant une couverte.

Ung autre tableaul du chief du duc *Bleu* de Brabant.

Ung autre tableaul d'anluminure où est le chief de Madame, qui est ung peu gasté.

Ung autre de madame de Hornes, fait aussi de illuminure.

Ung autre de madame de Hornes fait à huille.

Ung autre tableaul de Nostre-Dame, du duc Philippe, qui est venu de Maillardet, couvert de satin brouché gris, et ayant fermaulx d'argent doré et bordé de velours vert. Fait de la main de Johannes.

Ung autre tableaul du chief du père du roy Henry d'Angleterre, père de celluy qui est à présent portant la Thoison d'Or ; et ayant une couverture paincte de vermeil.

Ung tableaul où est le chief du cardinal de Bourbon, tenant la teste d'ung mort en sa main ayant un estuy de cuyr [1].

[1] Nous croyons que ce tableau est maintenant en la possession de M. Saint-Martin, rue d'Angleterre, à Lille.

Ung petit tableaul sans couverte où est le chief de la royne de Portugal, qui paravant fut princesse dudit Portugal, appellé Ysabeaul. Fait de la main de Michiel.

Ung petit tableaul du bon duc Philippe.

Ung tableaul du chief de madame de Charny; fait de bien bonne main.

Ung petit tableaul de Nostre-Dame, bien vieulx; de la main de Foucquet, ayant estuy et couverture.

Ung autre petit tableaul de la Trinité, fait de la main de Rougier; aussi vieulx.

Ung tableau du chief du duc Charles, ayeul de Madame. Fait par la main de Rogier.

Ung autre tableaul d'un homme et une femme, qui est fait d'une bonne main et est bien vieulx; l'homme tient une tasse et la femme une fleur.

Une petite Nostre-Dame fait de la main de Dirick.

Une autre petite Nostre-Dame disant ses heures; faicte de la main de Michiel, que Madame appelle sa mignonne, et le petit Dieu dort.

Ung bien petit tableaul à double feullet de la main de Michiel; de l'ung des coustez de Nostre-Dame.... de l'autre coustez d'ung Sainct Jehan et de Saincte Marguerite, faiz à la semblance du prince d'Espaigne et de Madame.

Ung petit tableau de la Trinité; bien vieulx.

Ung petit tableaul d'une Nostre-Dame et de madame de Charorlois, de illuminure, mis en ung estuy ensemble.

Ung petit tableau d'ung cruxefix et d'ung Sainct-Grégoire. Fait de la main de Rogier.

Ung double tableaul de la main de Michiel de l'Assumpcion de Nostre-Seigneur et de celle de Nostre-Dame; qui a une coustode couverte de cuyr.

Le visaige de l'empereur Frédérick en ung petit tableaul noir.

Ung tableaul d'ivoire qui fut au duc Charles où aux feulletz est le duc Philippe et ledit duc Charles, et dessus lesditz feulletz y a croix Sainct-Andrieu.

Ung petit visaige fait de bonne main; sa robe de noire paincture et est à teste nue.

Ung petit David de illuminure en ung tableaul de ciprès.

Ung visaige du contrerolleur de Madame, fait de la main de Michiel sur ung petit tableaul.

Une petite Nostre-Dame, faite de bonne main, estant en un jardin où il y a une fontaine.

Ung tableaul de bonne paincture d'une belle fille exclave, sur la couverte duquel sont Charles Oursson, contrerolleur de Madame et son père et aussi le chien de Madame qui s'appelle Boute.

Ung demy tableaul où est Madame paincte en une chambre faict de telle main que celluy de Maillardet.

Ung petit tableau de papier où est paincte madame la duchesse de Nemours, et sur son chief sont les armes de Savoye.

Une bien petite Nostre-Dame de illuminure, de la main de Sandres.

Trente petis tableaulx, tous d'une grandeur, de la vye et passion de Nostre-Seigneur qui sont deans une layette de sapin où y en avoit XXXII; mais les deux qui estoient faiz de la main de Michiel sont estez prins pour faire ung double tableaul, lequel est touché cy devant, et est enchassey de cipre; et sont l'assumpcion de Dieu et celle de Nostre-Dame. — Nota qu'il fault quatres pièces pour l'accomplissement de la passion: ung Dieu qui porte la croix, ung autre cruciffié, ung dessendu de la croix et ung mis au sepulcre; qui sont IIII pièces; aussi il fault l'assumpcion de Nostre-Seigneur.

Ung petit tableau ront de Nostre-Dame que Madame fait mettre au chevet de son lit.

Les painctures estans en la librairye de Madame :

Premièrement ung tableau de deux petitz josnes enffans qui se baisent l'ung l'autre.

Ung tableau du chief du roy Charles de France VIIIe de ce nom.

Ung petit double tableaul en l'ung des coustez duquel est le feu roy dom Philippe, et en l'autre est Madame ayant ung beguin en sa teste, du temps qu'ilz estoient petitz enffans.

Ung petit tableau du chief de l'Empereur, pourtant robe et bonnet de cramoisy et une letre en sa main.

Ung autre petit tableau du roy dom Philippe de Castille pourtant robe de drap d'or fourrée de sables.

Ung bien petit tableaul du bon duc Philippe pourtant la Thoison en son col.

Autre tableaul de la roynne donna Joanna, mère du roy qui est aujourd'hui.

Trois petitz tableaulx de trois visaiges bien faiz auprès le vifz.

Ung tableau de trois vieulx visaiges bien faiz ayans semblance de sages gens.

Autre petit tableau du chief du duc Jehan de Bourgogne.

Autre tableau plus grant de l'Empereur, habillé en son accoustrement impérial.

Trois pourtraictures faictes sur thoille à la semblance de mesdames Lyénor, Ysabeaulz et Marye, seurs du Roy.

Autre paincture sur thoille de madame Marye, mère de Madame.

Autre paincture sur thoille à la semblance du roy, lui estant josne prince, assez mal faicte.

Ung petit tableaul à la semblance de l'infante dom Fernande.

Autre petit tableaul à la semblance de l'empereur Frédérick.

Autre pourtraicture de l'empereur Frédérick, en thoille, coiffé.

Petit tableaul du chief de Charlemaigne.

La pourtraicture de la royne des Romains de Milan, en pappier.

Ung autre petit tableaul de la fille du prince de Tharente.

Ung petit tableaul à trois feulletz du roy et de madame Lyénor et Ysabeaul ses seurs, quant ilz estoient bien josnes.

Autre petit tableaul double du Roy, son frère et deux de ses seurs estans bien josnes.

Ung petit tableaul de la pourtraicture du Grant-Turc.

Ung tableaul moyen d'une belle Nostre-Dame.

Ung autre tablaux d'argant doré là où est le visage du duc de Berry.

Sur ung parchemin est peint à cheval feu monseigneur de Savoye avesques ung manteaux de marguerites.

S'ensuivent les painctures de dévotion qui sont encoires ès cabinetz et librairies de feue madame, oultre celles qui ont esté envoyées à Brouz en Bresse.

PREMIER ESDITS CABINETZ.

	Extimation faicte :	
Ung petit tableau de illuminure en bois de chipre (ou chiprez)	XII#	s
Ung tableau d'yvoire de divers mistères, qui se clost à deux fueillez où sont painctz les ducz Philippe et Charles de Bourgongne	XX	»
Aultre tableau de Nostre-Dame, bien faicte à rouge manteau, le fond noir et les bordz dorez	XX	»
Double petit tableau de Chipres; en l'ung est l'ascension Nostre Seigneur, et en l'aultre l'assumption Nostre-Dame	XL	»
Tableau de Nostre-Dame, habituée d'ung manteau rouge, le fondt vert damassé	IIII	»
Riche double tableau de Nostre-Dame, doublé par dehors de satin broché	C	»
Tableau d'ung crucifix fait de la main feu maistre Jaques	X	»
Ung petit tableau de brodure de la Trinité à une croix entre Dieu le père et le filz	II	»
Tableau de saincte Marguerite, de albastre blanc	IIII	»
A reporter	CCXII#	»s

	Estimation faicte.	
Report.....	CCXII#	»s
Petit tableau de Nostre-Dame, assise sur ung croissant, le fond d'or.....	»	X
Autre petit tableau de Nostre-Dame, le fond doré pendant à ung fuillet de rouge soye.....	»	IIII
Double tableau de Nostre-Dame, d'ung cousté sainct Jehan, et de l'aultre saincte Marguerite ..	X	»
Aultre double tableau; en l'ung est Nostre-Seigneur pendant en croix, et une Notre-Dame embrassant ladite croix; en l'aultre l'histoire de sainct Grégoire.....	IIII	»
Aultre tableau biez de Dieu le père, tenant son filz nud entre ses bras, le Sainct-Esprit en colombe.	VI	»
Ung petit carré tableau fort bien faict, à ung sainct Michiel et sainct Gabriel l'archange.....	VI	»
Semblable carré tableau, à ung sainct Jehan, sainct Jaques, sainct Pierre et sainct Pol.....	VI	»
Petite Nostre-Dame faicte de illuminure, en papier; à l'entour une petite bende de fil d'argent de lassin.....	»	X
Ung petit sainct Jaques, taillé, de geys noir....	II	»
Une ymaige d'yvoire de sainct Jehan, tenant ung livre en sa main, assis sur une pièce de noir....	»	X
Ung sainct Jaques d'ambre.....	II	»
Une ymaige d'une saincte, faicte d'ambre, estant droicte, le chief d'yvoire.....	II	»
Une Nostre-Dame, d'ambre, à une coronne d'or sur son chief.....	VI	»
Une petite Notre-Dame d'argent.....	IIII	»
Ung petit sainct Andrey, d'argent.....	VI	»
ET EN LA LIBRAIRIE:		
Ung sainct François.....	»	VII
Deux painctures de monsieur sainct Anthoine..	»	X
	IIc LXVIII#	XIs

4°. TAPISSERIE, TENTURES, VÊTEMENTS, LINGERIE [1].

Inventaire des tapisseryes qui sont ès mains de Diégo Florès appartenant à Madame, fait à Malines en présence de monseigneur le comte de Montrevel, chevalier d'honneur de madite Dame, et du seigneur de Montbaillon, son conseiller, le xviij*e de juillet.*

Deux pièces de tapisserye d'or, d'argent et de soye bien riches de l'istoire et des fay d'Alexandre le grant, qui sont venus d'Espaigne.

Quatre pièces de tapisserye de l'histoire de Ester, bien riches et faites d'or, d'argent et de soye, qui sont procédées et venues de la maison de céans.

Trois pièces de tapisserye du Cied belles et riches, où il y a de l'or et de la soye, qui sont venues d'Espaigne.

Une pièce de tapisserye d'Alexandre sans or et sans argent.

Quatre pièces de tapisserie de saincte Helaynne, sans or ne argent, qui est venue d'Espaigne.

Deux pièces de tapisserye des sept sacrements, qui sont venues d'Espaigne

Six pièces de tapisserye, appelée la Cité des Dames, où il y a de la soye, et ont estées données à Madame, par ceulx de la cité de Tournay, quant elle y alla devers le roy d'Angleterre.

Dix-sept riches tapis d'Espaigne velus.

Autre tapisserye et litz de camp de drap d'or, de broderye, d'orfevrerye, de soye et d'autres choses.

Ung pan de lit, au millieu duquel sont les armes du feu Roy d'Arragon, en un riche et beaul drap d'or frizé, bordé de velours cramoisy, sur lequel bort est escript la devise dudit feu roy en grosses lettres d'orfevrerye de fil d'or.

Angarilles de mulle à la façon d'Espaigne, couvertes de drap d'or frizé, et d'argent avec la penchette de mesme, qui est un coffre où l'on tient le dessus dit pan de lit. Un ciel de lit tout de mesmes des pans dessusdits

Ung autre pan dudit lit tout semblable en drap frizé et mesme que le dessus dit.

La couverte dudit lit d'ung riche drap d'or frizé et deux pendantz servans à ladite couverte et à l'entour dudit lit où sont les armes dudit feu roy d'Arragon sur velours cramoisy avec sa devise de riche broderye et orfevrerye.

[1] Nous ne donnons cet inventaire que par extrait, omettant l'aunage et même l'indication d'un assez grand nombre de pièces.

Deux garnitures de mesmes, servans audit lit armoyées des armes dudit feu roy comme les austres pièces.

Deux pans avec le ciel de mesmes, de drap d'or, gris et vert frizé, bendé de velours cramoisy, sur lesquelles bendes y a trousses de flesches et des feuillaiges qui sont de borderye et d'orfavrerye.

Quatre garnitures de mesmes servans audit lit qui sont frangées et armoyées des armes d'Espagne, dont les deux sont doublées de drap d'or et les autres point.

Six pans de drap d'or frizé servant au parement d'une chambre armoyez des armes d'Espaigne, ayant pilliers de damas blanc et sur iceulx trousses de flesches de broderye.

Ung ciel de lit de camp faisant dosselet et ayans couvertures de drap d'or et franche de fil d'or et de soye noyre.

Une couverture de semblable drap d'or servant audit lit de camp.

Ung dosselet pour servir sur table de drap d'or et blanc avec les garnitures de velours cramoisy frangées et ouvrées d'orfaivrerye et de broderye.

Ung dosselet de fil d'or trait bordé de satin cramoisy et le ciel aussi de satin cramoisy au milieu duquel y a ung Y avec garnitures frangées de mesmes.

Ung citeal de drap d'or rouge frizé bordé de velours sur velours cramoisy servant à couvrir une chayère.

Autre citeal de trois drap d'or frizé.

Autre citeal de drap d'or rouge bordé de velours cramoisy et bordé de velours noir.

Autre citeal de drap d'or rouge.

Huit toyes carreaulx de drap d'or frizé cramoisy doublé de drap d'or à houppes de fil d'or et de soye cramoisye.

Deux autres toyes carreau de drap d'or frizé gris dessus et dessoubz.

Six toyes de carreaulx de drap d'or, bien vielles.

Une pièce de drap d'or frizé gris.

Une autre pièce de drap d'or frizé cramoisy.

Deux gourdines de taffetaf vert et gris.

L'accoustrement du lit de camp de taffetaf vert assavoir le ciel et la couverte, qui sont doublés de boucqueran noir, trois gourdines, une demy-gourdine de mesme.

Quatre pans pour tendre chambre de velours vert de damas blanc.

Ung citeal de velours vert.

. . . . . .

. . . . . .

Pièces de tapisserye de marroquin rouges, chacune de quatre aulnes et demi de longueur et austant de large à bendes de painture verde ouvrée d'or par dessus.

Trois autres pièces de tapisserye de maroquin rouge à bendes dorées.

Quatre gourdines de taffetaf cramoisy assez vielles, dont l'une est deans le ciel de l'ung des litz de drap d'or cy devant escriptz.

Ung petit ciel de lit de camp de velours cramoisy ouvré de broderyes ayant ung levrier au milieu et autres divers ouvraiges de la devise du More duc de Millan.

Une chappe de thoille d'or brodée pardevant de velours noir, semée de crois servant au doyen, de broderye sur thoille jaunne et doublée de thoille bleue.

Une chaisuble de drap d'or rez blanc bendée par le millieu de velours noir, semée de croix servant au doien, doublée de boucqueran noir et les habillements de doien et soubz diacres de même, saulf que les crois servant au doien sont de toille d'or.

Deux pièces de thoille blanche servant à ung pavillon, ayans chacune six bendes de broderye de fil d'or et de soye, sur lesquelles bendes ya diverses bestes et sont lesquelles pièces bordées de brodure par dessoubz.

Ung pavillon de fil de soye grise et jaunne, pour servir contre les mouches.

Plusieurs ciels et dosselets de table, etc., etc.

Inventaire des belles et riches serviettes de Madame, ouvrées, lesquelles sont toutes ensemble entre deux ais.

Une grande serviette ouvrée d'or, d'argent, de bleu et d'incarnade de soye cramoisye et verde frangée de petites franges de rouge bleu et or à large ouvraige.

Autre grande serviette de large ouvraige ouvrée d'or, d'argent incarnade vert et vyolet à petites franges d'or et de soye bleu.

Autre grande serviette à large ouvraige ouvrée d'or, d'argent, de soye verde, vyolette et incarnade, frangée de petites franges d'or et de soye vyolette. Et est l'ouvraige tel que celluy de la précédente.

Autre grande serviette ouvrée à moien ouvraige d'or, de soye blanche, vyolette et verde, brodée d'une tresse d'or et de soye blanche.

Autre grande serviette à large ouvraige ouvrée toute d'or, à fleurs de brodure et à petites franges d'orfavrery.

Autre grande serviette de large ouvraige à losange d'or de soye blanche, grise et rouge a une petite franche d'or et de soye cramoisy.

Autre serviette moyenne ouvrée d'or, de soye blanche et vyolette, bordée d'une tresse d'or et de soye vyolette.

Autre serviette moyenne à moyen ouvraige ouvrée d'or, d'argent, de soye verde et vyolette, bordée d'une tresse d'or et de vyolet.

Autre serviette grande à moien ouvraige ouvrée d'or, de soye blanche et vyolette à laz et bordée d'or et vyolet.

Autre grande servyette à large ouvraige ouvrée d'or, de soye blanche, bleu, vyolette et verde, frangée d'orfavrery.

Autre servyette à large ouvraige ouvrée d'or, de soye vyolette grise incarnade et bleu, bordée d'une petite tresse d'or et de soye vyolette.

Autre servyette ouvrée à branches d'ancolies d'or et de gris, bordée d'une tresse d'or et de violet.

Une autre servyette de petit ouvraige ouvrée d'or, de gris vert incarnade jaune et bleu, bordée d'ung petit carrelet de soye verde et d'or.

Autre servyette grande à petit ouvraige ouvrée d'or et de soye bleu et bordée d'une tresse d'or avec soye rouge et bleu.

Autre serviette à large ouvraige ouvrée d'or et de soye vyolette et bordée d'une petite tresse d'or et vyolet.

Autre servyette à petit ouvraige ouvrée d'or, soye verde et grise bordée d'or et de vert.

Autre servyette à cabes ouvrée de soye vyolette, et frangée de mesmes.

Autre servyette à cabes, ouvrée d'or, d'argent sur filley et bordée d'or et de gris.

Autre servyette à cabes de soye grise et verde à ouvraige de fillet bordée d'une tresse de vert et gris.

Deux pailles pour aultez. L'ung tout de soye blanche bordé de fil d'or, et l'autre d'or et de soye verde, rouge et blanche.

Toyes d'orailliers qui sont ensemble entre deux ais.

Quatre toyes d'oreilliers ouvrées d'or et de soye cramoisye et de verde.

Autres quatre toyes doreilliers faites et ouvrées d'or et de soye bleu à losanges qui ont estées données à Madame par dom Diego de Cabrera.

Trois coiffes de thoille à la mode d'Espaigne, ouvrées au boult d'or et de soye qui sont avec lesdites toyes.

Une gorgerette d'Espaigne ouvrée de fil d'or, qui est aussi avec lesdites toyes.

Deux saintures d'Espaigne, de thoille ouvrées d'or au boult.

Ung petit pot de terre, auquel a ung romarin et plusieurs flours au pié.

Ung autre pot de boys pent auquel a ungne branche de rosses roge, et d'autres petites flours au pied dudict.

Ung petit cofret auquel il a plusieurs flours, homes, et baucop

de petites bestes, et le tout fest à l'éguillie, et est le jardin d'Orfanuzs, où il la XXXII piesses.

Ung grant jardin où il ly a ungne maisoneste, ungne vignie, ung pant au milbieu, et au deuxs cot a deuxs grans syprès auprès desquieuxs a ung rosié roge, et ung autre blant, et pluissieurs autres petites fleurs.

Ungne ystoyre des troy roys, et tout feste à l'éguille.

Ung petit myroyt d'acier anchassé an argant blan sans dorure.

Ung autre myroyr anchassé an argant doré, tout anviron de panture blue.

Ungne borce feste d'ovrage d'aute lyce, toute de sy vert et de sy d'argent, avec ungne lycorne [1].

Suit la désignation d'une foule d'autres menus objets dont le détail serait trop long.

[1] Cet inventaire est tout entier de la main de Marguerite

FIN DES NOTES ADDITIONNELLES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES DE LA CORRESPONDANCE.

A.

ACIDOLIUS (François), cardinal du titre de Sainte-Cécile, I, 337.

ADRIEN (le cardinal). *Voyez* CASTEL (Adrien de).

ADRIEN VI, pape, II, 116. *Voyez* UTRECHT (Adrien d').

ADVOGADO (le comte Ludovic), I, 487, 493.

Afrique. Projet d'expédition dans cette contrée, II, 378.

Agnadel. Une bataille y est gagnée par le roi de France, I, 139.

Aides. Voyez *États*.

Aire. Lettres datées de cette ville, II, 193, 194, 198, 199, 200, 201.

Aire (chanoinie d'), I, 205.

Aix-la-Chapelle, II, 175.

AKARIATI. *Voyez* CARIATI.

ALAIN-LE-GRAND, I, 507.

ALBE, ALVE (le duc d') II, 59, 334.

ALBERT-LE-SAGE, duc de Bavière, II, 112.

ALBION (Jacques d'), ambassadeur du roi d'Aragon auprès du roi de France, I, 369.

ALBRECHTS (Albrecht), I, 339.

ALBRET (Jean d'), roi de Navarre, exclu par Louis XII du traité de Cambrai, I, 108; fait diverses propositions à l'Empereur, I, 248; demande la main d'Isabelle d'Autriche pour son fils aîné, I, 248; protection à lui accorder contre le roi de France, I, 321; doit être compris dans les traités, I, 449; l'Empereur ne peut rien aux affaires de ce prince, II, 22; bruit de sa défaite, II, 58.

ALBRET (le cardinal d'). Note sur ce personnage, I, 507.

ALBRET (Henri d'), I, 249.

ALCANTARA (le commandeur d'), II, 334.

Aldezée, I, 323.

ALENÇON (Marguerite, duchesse d'), I, 249.

Alliances de certains princes d'Allemagne avec Charles de Gueldre, I, 205; des rois d'Aragon et de France, I, 248; de l'Angleterre avec la France, I, 293; l'Empereur se dispose à en faire une bonne avec le roi de France, I, 316; projetée entre les plus grands princes de la chrétienté, I, 318; Marguerite peut confirmer celle qui existait avec le feu roi d'Angleterre, I, 335; différées jusqu'à la conclusion de la paix avec les Vénitiens, I, 474; avec l'Angleterre, II, 247; avec les rois d'Angleterre et d'Aragon, II, 278, 311; entre le roi catholique, l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, II, 369. *Voyez* de plus *Mariages*, *Traités*, etc.

ALMITE, I, 163.

Alost, II, 193. Lettre datée de cette ville, I, 111.

Alsace, I, 316.

Aluns, séquestrés et restitués, I, 17.

ALVE, ALBE (le duc d'), II, 59, 334.

ALVIANE (Barthélemi l'), général vénitien, reprend Trévise, I, 138; fait prisonnier à Agnadel, I, 140.

Amanieu, sire d'Albret, cardinal, I, 507.
Amboise (Charles d'), seigneur de Chaumont, grand-maître de France, I, 138, 295.
Amboise (le cardinal George d'), I, 100, 108, 109, 295; retenu par Louis XII pour le faire chevalier, I, 139.
Amersdorff, Amerstorff, I, 422; II, 32, 157, 159, 176.
Amiens. Échec essuyé par Charles-le-Téméraire devant cette ville, II, 152.
Amont (Claude de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre, conseiller et chambellan du roi de Castille, bailli d'), I, 147, 176, 181, 424; II, 3, 342; l'Empereur mande de n'envoyer que ce seigneur en Bourgogne, I, 334; recommandé à Marguerite, II, 317.
Analectes historiques, par l'éditeur de ce recueil, cités, II, 321.
Angelberg. Lettre datée de ce lieu, I, 139.
Anglais, I, 426, 441; font une descente en Bretagne et prennent Brest, II, 12; désignés par le mot *fortes*, II, 12; quittent la Navarre contre le gré de leur roi, II, 58. *Voyez* de plus *Angleterre*.
Angleterre. Affaires de ce royaume, II, 240, 241, 381; alliance avec cette puissance, I, 10, 30, 39, 45, 100; s'allie avec la France, I, 293; négociations avec cette puissance, II, 72, 76, 346; ambassades pour ce pays, II, 155, 254, 283; l'Empereur fait un présent aux ambassadeurs de ce royaume, II, 367; — (le roi d'). *Voyez* Henri VII et Henri VIII.
Angleterre (Marguerite d'), I, 290, 300.
Angleterre (Marie d'), I, 240, 290, 300, 433; II, 284; envoie un anneau au prince Charles, I, 166; l'Empereur désire qu'elle soit reçue suivant son rang, I, 221; retard de son mariage avec l'archiduc Charles, II, 117, 119, 122; engage Marguerite à travailler à la paix, II, 190; le duc de Suffolk a charge de la ramener à Londres, II, 283.
Angoulême (Louise de Savoie, duchesse d'), mère de François Ier, II, 370.
Anhalt ou *Anholt*, dans le comté de Zutphen. Siége de ce château, II, 10.
Anhalt (Rodolphe, prince d') I, 94, 140, 141, 241, 306, 320, 332, 333.
Annocque (Jean), solliciteur des affaires de Marguerite à Rome, II, 139.
Annoys (Charles des), châtelain de Saint-Omer, II, 9.
Anvers (ville d'), I, 83, 94, 151, 315; lettres datées de cette ville, I, 104, 119, 410, 423; II, 343, 345, 346, 347; les ambassadeurs de Danemarck y arrivent, II, 157; les bourgeois de cette ville reprennent le bourgmestre et quelques habitants de Connenghem arrêtés à la suite d'une rébellion, I, 161; Marguerite s'y retire avec son neveu et ses nièces, à cause de la peste qui règne à Malines, I, 13; renouvellement des échevins en cette ville, I, 45, 436, 446; — (Notre-Dame d'), II, 180.
Anvers (Nicolas d'), religieux de l'ordre de Saint-François, I, 165; recommandé à l'Empereur, II, 114.
Anzeiger sür kunde der teutschen Vorzeit, herausgegeben von Franz Joseph Mone, cité, II, 162, 168, 175, 179, 182, 185, 186, 193, 196, 197, 199, 201, 212, 213, 215, 220, 278, 369, 371, 372, 377, 378, 380, 381.
Aragon. Affaires de ce royaume, I, 169, 468; — (le roi d'), *voyez* Ferdinand dit le *Catholique* et Jean II.
Aragon (don Jehan d'), ambassadeur du roi d'Aragon près de l'archiduc, II, 92.
Arbois (François d'), régale de

Besançon, condamné pour voies de fait, II, 293.

Archers de la garde de Marguerite et du prince Charles, I, 4, 93; II, 191; Marguerite doit leur donner une gratification, II, 10; Maximilien en demande quarante, II, 196.

ARENBERG (le seigneur d') envoyé en Italie contre les Suisses et le pape, I, 325.

Argent, demandé par l'Empereur, I, 30, 60, 61, 67, 71, 76, 86, 95, 215, 296, 298, 316, 362, 382; II, 35, 85, 101, 141, 332; difficulté d'en trouver, I, 454; II, 44, 159, 216, 254, 266, 283. *Voyez* aussi *Finances*.

Armées. Les troupes, aux environs de Turnhout, mangent le *bon homme*, faute de paiement, I, 390; armée de l'Empereur, I, 423; difficulté de l'entretien des troupes de l'expédition de Gueldre, I, 430; paiement des gens de guerre, II, 22; les pays de Brabant et de Hollande doivent payer les frais de la garde de leurs frontières, II, 40; entretien des piétons, *ibid.*; demande de huit mille piétons, II, 47; piétons de Wissen et de la Languestrate, II, 54; armée de l'Empereur combinée avec celle du roi d'Angleterre; l'Empereur en voudrait être le chef, II, 95; levée de troupes en Flandre pour le compte des Anglais, II, 122; gendarmerie, II, 210; les gens d'armes accusent Marguerite de retenir leur solde, II, 216; difficulté de recruter des troupes, II, 266; levée en Bourgogne, II, 342.

Arnhem (ville d'), I, 246, 280, 281, 314, 315, 323, 343.

AROUT (Ysambert d'), I, 266.

Arras. Louis XII invite les habitants de cette ville à ne pas reconnaître Maximilien pour tuteur des jeunes princes de Castille, I, 7; l'Empereur veut leur donner assistance, I, 8.

Arras (évêché d'), I, 304.

Arras (le gouverneur d'). *Voyez* MELUN (Hugues de).

Arsen, I, 414.

Artillerie. L'Empereur demande un inventaire de son artillerie des Pays-Bas, I, 73; besoin de poudre, I, 415.

Artois (comté d'), II, 125; l'Empereur approuve les démarches et poursuites faites en faveur des habitants de ce comté contre une ordonnance du roi de France qui lui était préjudiciable, II, 91.

ARTOIS, héraut envoyé en Écosse, II, 217.

Ary. Lettre datée de cette ville, I, 203.

Asperen, *Aspre*, petite ville de Hollande, I, 88.

AUDRELIN, capitaine, I, 371.

Augsbourg (ville d'), I, 316; II, 374; lettres datées de cette ville, I, 46, 238, 240, 241, 242, 243, 245, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 273, 274, 277, 278, 288, 289, 290, 291, 292, 295, 296, 298, 299; II, 104, 105, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 142, 143, 149, 151, 152, 238, 286, 287, 288, 302, 315, 317, 329, 339, 342, 350, 360, 361, 363, 366, 367; journée impériale tenue en cette ville, I, 432, 463.

Aurach, *Auraci*, *Urach*, en Souabe. Partie de chasse auprès de cette ville, I, 38.

Aussée. Lettres datées de cette ville, I, 456, 458.

Autbiern (Haut-Béarn?) (pays de), II, 31.

Autographes. Lettres autographes de Marguerite d'Autriche, I, 386; II, 31, 109; de l'Empereur, I, 5, 10, 14, 42, 57, 67, 120, 130, 241, 279, 284, 293, 295, 336, 392, 404, 418; II, 29, 37, 87, 101, 175, 195, 204, 220, 237, 278, 299, 319, 345, 378, 380, 381.

AUTRICHE (Philippe d'). *Voyez* PHILIPPE-LE-BEAU, roi de Castille.

AUTRICHE (Charles, petit-fils de Maximilien, archiduc d'). *Voyez* CHARLES (archiduc d'Autriche et roi de Castille.)

AUTRICHE (Ferdinand d'), frère puîné de l'archiduc Charles, I, 271, 291; II, 79, 225; l'Empereur demande le portrait de ce prince, II, 369.

AUTRICHE (les princesses d'), petites-filles de l'Empereur. Règlement pour le service de leur maison, I, 321. *Voyez* AUTRICHE (Isabelle, Léonore, Marie et Catherine d').

AUTRICHE (Catherine d'), I, 165, 279.

AUTRICHE (Éléonore ou Léonor d'), petite-fille de l'Empereur, I, 164, 361, 404; II, 205; projet de mariage avec le duc de Lorraine et cette princesse, I, 245; II, 204; l'Empereur voudrait l'unir au roi de Pologne, II, 299; projet de mariage pour cette princesse, II, 322.

AUTRICHE (Isabelle d'), petite-fille de l'Empereur, I, 164, 249, 281; atteinte de la petite-vérole, I, 202; projet d'alliance avec le duc de Gueldre, I, 245; précautions à prendre pour le traité de ce mariage, I, 255; conditions auxquelles l'Empereur y consent, I, 279. Demandée en mariage pour le fils aîné du roi de Navarre, I, 248. Conclusion de son mariage avec le roi de Danemarck, II, 383; solennisation, II, 256; l'Empereur justifie cette alliance, II, 335. Ses vertus, II, 337.

AUTRICHE (Marie d'), petite-fille de l'Empereur. Atteinte de la petite-vérole, I, 202; II, 23; épouse le fils du roi de Hongrie, II, 22; l'Empereur justifie ce mariage, II, 335; part pour la Hongrie, II, 232, 247, 253.

Autriche (États d'), I, 463.

Auxerrois (comté d'), II, 223, 231.

Auxonne (vicomté d'). Moment de la réclamer, I, 336.

Aval, en Bourgogne, I, 195; — (le bailli d'). *Voyez* CHAULX (le seigneur de la).

AVELU (Charles d'), panetier du prince Charles, II, 69.

AYALA (don Alvaro de), II, 269.

AYMERIES (le seigneur d'). *Voyez* EMERIES.

B.

B .... (Bauduin le), I, 360.

Ba, signe de convention pour désigner le pape, II, 225.

BACBIANE (Léonor de). *Voyez* CLAMEVIA (la comtesse de).

Bachtendonck [1], I, 246, 280.

Badajoz (l'évêque de), conseiller de l'Empereur, II, 269; recommandé à Marguerite, I, 220.

BADE (Frédéric de), évêque d'Utrecht, I, 243, 279, 282, 325, 326, 357; II, 301; ses prétentions contre le duc de Gueldre, I, 243, 244; conclut un traité contre ledit duc, ratifié par l'Empereur, I, 268; Maximilien lui prête secours, I, 299.

BADE (Philippe de), I, 269.

BADEN (Bernardin de), margrave de Baden, II, 371.

BADEN (Christophe, margrave de), correspondance qui le concerne, II, 371.

BADEN (Jacques de), archevêque de Trèves, I, 5.

BAERMST (Josse de), seigneur de Saint-Georges, conseiller et chambellan de l'Empereur, I, 106; pourvu d'un office de gentilhomme auprès de l'archiduc Charles, II, 193.

Bailliage de Bruges. Incompatibilité de cet office avec celui d'échevin du Franc, I, 304.

[1] Probablement Wachtendonck en Gueldre.

Baillon (Jean-Paul), I, 492.
Bannissis (Jacques de), secrétaire de l'Empereur; I, 194, 209, 366, 384, 397; II, 16, 29, 202, 270, 312, 317, 319, 335, 345; recommandé à Marguerite, II, 134; doit être pourvu du doyenné d'Anvers, II, 180.
Barangier (Louis), secrétaire de Marguerite, I, 172.
Barbançon (Michiel de), seigneur de Berrelles, I, 443; II, 194.
Barbe, femme de Sigismond Ier, roi de Pologne, II, 300.
Barbe, bâtarde de Montfort, II, 347.
Barbu (Lambert-le-), II, 180.
Bari (le duc de). *Voyez* Sforce (François-Marie).
Barouze (Christophe de), I, 278.
Bar-sur-Seine (comté de), II, 223, 231.
Bassano, Bassan, Passoen (ville de), I, 276; lettres datées de cette ville, I, 175, 176, 177.
Bastie (le seigneur et la dame de la), I, 154.
Bastoing Lettre datée de cette ville, II, 5.
Batailles d'Agnadel, I, 139; de Marignan, II, 296; de Mohatz, II, 336; de Pavie, II, 322.
Batembourg (le seigneur de), I, 282; II, 177.
Bauden, Baden (le marquis de), I, 326; II, 268; va secourir la Bourgogne, I, 21, 22, 23. *Voyez* Baden.
Baulme (Claude de la), chef du conseil privé à Bruxelles, I, 147.
Baulme (Marc de la), comte de Montrevel, chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche, II, 314.
Baulme-les-Moines (Guillaume Sacqurney, abbé de), signalé comme ayant mal parlé de l'Empereur, et comme dilapidant les biens de son abbaye, II, 272.
Bavière (Albert-le-Sage, duc de), II, 112.
Bavière (Marguerite de), I, 338.
Bayle, cité, II, 38.
Bayonne, Bayeux? (le cardinal de), I, 420.
Be, signe de convention pour désigner l'Empereur, II, 225.
Beaumont (Anne de), demoiselle d'honneur de Marguerite d'Autriche, I, 56, 249; II, 113; recommandée à l'Empereur, II, 251.
Beauregard, capitaine des archers, II, 217.
Becke ou *Beke*, II, 207; prébende promise; lettre datée de ce lieu, I, 86.
Berressel (le seigneur de)[1], I, 102.
Begge (Bauduin le), curé de Ghervliet, I, 230.
Begge (Dierick ou Thiéry le), I, 230, 408.
Beke. Voyez *Becke*.
Bellefoorière (Philippe de), II, 71.
Belmont (le seigneur de), II, 325.
Bénéfices (rôle des), approuvé par l'Empereur, I, 444.
Berendrecht (Willem Van), conseiller de Hollande; sa mort, I, 34.
Berg (duché de), prétentions de la maison de Saxe et du jeune duc de Clèves sur ce duché, I, 489.
Berg (duc de). *Voyez* Juliers (Guillaume VIII, seigneur de).
Berghe (le seigneur de le), I, 282.
Berghes. Lettre datée de ce lieu, II, 348.
Berghes (le seigneur de). *Voyez* Berghes-op-Zoom.
Berghes (Maximilien de), seigneur de Zevemberghe, envoyé en Suisse, II, 372.
Berghes (Henri de), évêque de Cambrai, I, 223.
Berghes-op-Zoom. Lettre datée de cette ville, I, 113.

[1] Sans doute Henri de Withem, créé chevalier de la Toison-d'Or à Malines en 1491, et amman de Bruxelles en 1492, mort le 17 septembre 1515. Voyez *Messager des Sciences historiques de Belgique*, année 1839, page 386.

BERGHES-OP-ZOOM (Jean, seigneur de), I, 44, 93, 179, 283, 297, 353, 364, 368, 372, 412, 414, 436, 439, 441, 446, 460; II, 21, 80, 109, 175, 184, 230, 300, 349, 351; mandé vers l'Empereur, I, 316; envoyé en ambassade en Angleterre, II, 32, 166; refuse d'y aller, II, 32; accrédité auprès de Marguerite, II, 200.

BERLE (Jean de), capitaine, II, 279.

Berne, II, 162; accord fait par certains bourgeois de cette ville, touchant la saulnerie de Salins, II, 358.

Berneck. Lettre datée de ce lieu, I, 317.

BERRELLES (le seigneur de). *Voyez* BARBANÇON (Michiel de).

Berttesi, II, 378.

Besançon. Les habitants de cette ville recommandés à Marguerite, I, 57; débats au sujet des limites de Bourgogne; sursis accordé par l'Empereur aux habitants de cette ville, II, 213; accommodement entre lesdits habitants et le parlement de Dôle, II, 360; l'Empereur désire qu'ils soient tenus quittes du droit de gardienneté, II, 215; le parlement de Dôle ne doit plus les molester, II, 271.

Besançon (l'archevêque de), I, 262; II, 283, 293. *Voyez* VERGY (Antoine de).

Besançon (l'archidiacre de). *Voyez* CARONDELET (Ferry de).

BESOYE (Henriet de), I, 273.

Betau en Gueldre, I, 133.

Béthune, II, 280; prébendes vacantes en cette ville, I, 396; nécessité de payer à la garnison sa solde retardée de huit mois, II, 280.

Béthune (chanoinie de), I, 265.

Béthune (gouverneur de). *Voyez* BONNART (Claude) et HESDIN.

Béthune (garnison de), II, 280.

Bi, signe de convention pour désigner Louis XII, II, 225.

BIGOT. *Voyez* PLATRE (Benoît).

Binch, *Bins* (recette de), I, 233.

Bitberg. Lettre datée de cette ville, II, 186.

BLANCHE-MARIE (l'Impératrice), I, 461, 470; sa maladie, 367; sa mort, 466.

Blaton, seigneurie accordée à Philippe de Bourgogne, I, 327.

BLINSOELD. *Voyez* WINGFELD.

BLIOUL (Laurent du), seigneur de Sart, audiencier de l'archiduc, etc., I, 266, 286, 292, 345.

Blois (traité de), I, 20, 366, 381.

Bo, signe de convention pour désigner le roi d'Aragon, II, 257.

BOHIER (Antoine), archevêque de *Bourges*, II, 370.

BOIDURS (maître Jérome), conseiller de l'Empereur, I, 435.

Bois-le-Duc, I, 328; lettres datées de cette ville, I, 117, 118, 437.

BOISSET (Guillaume), greffier des États de Bourgogne, I, 173; II, 60.

BOLLART (Guillaume), II, 199.

Bologne. Assaut donné avec perte à cette ville par l'armée du pape et du roi d'Aragon, I, 486; le duc de Nemours en fait lever le siége, I, 486; entrevue du pape et du roi de France en cette ville, II, 315.

Bolzanne, *Bolsaenne*. Lettres datées de cette ville, I, 37, 110, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 230, 369.

Bommel (ville de), I, 246, 280, 281, 323, 324, 414, 415, 416; II, 7.

Bommelswert (le), I, 246, 281, 323, 324.

BONNART (Claude), seigneur de Gomegnies, ancien grand écuyer de Philippe-le-Beau, conseiller et chambellan du prince Charles, louvetier d'Artois, I, 144; II, 197.

BONNE, fille du duc de Milan, II, 300.

Bonnefeld (église de). Le duc de Gueldre s'en empare, I, 118.

BONNIVET, II, 201, vaincu en Italie.

BONTEMPS (Jean), seigneur de Salans, trésorier des finances, I, 213, 263, 277, 352; II, 2, 362.

Bopart. Lettre datée de cette ville, I, 56.
Borel, cité, II, 136.
Borgia (François), cardinal de Cosenza, I, 422.
Borgia (Lucrèce), I, 234.
Bossu (le seigneur de), I, 443; nommé à l'office de Prévôt-le-Comte, I, 439.
Botechou (Jacques), recommandé à Marguerite, I, 340.
Botechou (Jean), secrétaire de l'Empereur, I, 5, 26, 41, 66, 73, 220, 224, 225, 229, 231, 234, 235, 237, 238, 240, 302, 308, 311, 312, 318, 327, 370, 403, 449, 451, 453, 457, 458, 459, 461, 466, 495; II, 10, 15, 16, 17, 19, 104, 107, 166, 197, 199, 202, 203, 238, 286, 288, 293, 347, 349, 362, 363, 364; une pension lui est accordée, II, 151; recommandé à Marguerite, II, 343.
Botechou (Pierre), I, 339.
Boudran (Claude), trésorier de Dôle, I, 196, 197.
Bougie, en Afrique; prise de cette ville, I, 234.
Bouillon (Godefroi de), II, 180.
Boulen[1] (Thomas), II, 49.
Boulogne. L'Empereur conseille au roi d'Angleterre de ne point débarquer en France par cette ville, II, 152.
Bourbon (le bâtard de), recommandé à Marguerite, I, 81, 480.
Bourbon (Gilbert de), comte de Montpensier, I, 404; II, 205.
Bourges (Antoine Bohier[2], archevêque de), II, 370.
Bourgogne (duché ou comté de). Desseins des Français contre ce pays, I, 14, 15; secours à y porter, I, 21, 61; moment de le réclamer, I, 336; nécessité de maintenir ce pays et celui de Ferrette en bonne intelligence, I, 462; mesures à prendre si les Suisses voulaient y pénétrer, I, 474; nécessité d'empêcher le double passage des Suisses et des Français dans ce pays, II, 2, 3; neutralité accordée aux États de ce comté, II, 59; l'Empereur ne délivrera les lettres de neutralité qu'après que les États lui auront accordé une aide contre les Gueldrois, II, 105; ses États, II, 168, 216; pauvreté de ce pays foulé par le passage des Suisses, II, 216; importance de le recouvrer, II, 229; divisé en trois bailliages, II, 3; places qu'y détient le duc de Wirtemberg, II, 290, 323; l'Empereur y fait lever des troupes, II, 342, 344.
Bourgogne (le maréchal de). *Voyez* Vergy (le seigneur de).
Bourgogne (le président de). *Voyez* Gattinare (Mercurin de).
Bourgogne (Jean de), obtient rémission de la peine de mort, I, 53.
Bourgogne (Philippe de), I, 327; II, 302.
Bourgogne (Anne de), I, 475.
Bourgogne (Marie de), première femme de l'Empereur, I, 210.
Bourgrave de Bruxelles, seigneur d'Aremberch, écuyer de l'Empereur, II, 36.
Bourguignon de Salins (le), II, 270.
Bouton (Claude de), I, 148, 149; II, 159; recommandé à l'Empereur, I, 46; capitaine des gardes de l'archiduc Charles, I, 92, 145.
Brabant (le pays de), I, 281, 282; États et aides de ce pays, I, 342; II, 243, 255; lesdits États se montrent mal disposés pour accorder les subsides exigés par la guerre de Gueldre, I, 504; doléances des villes de ce pays, II, 23; les chevaliers de Hernam foulent et pillent le pauvre peuple, II, 67; conseil de Brabant, II, 85.

[1] Ou mieux *Boleyn*, père de la fameuse Anne, seconde femme de Henri VIII.
[2] Cardinal du titre de Sainte-Anastasie, mort le 27 novembre 1519.

Brabant (le chancelier de), II, 134, 243, 256. *Voyez* SAUVAIGE (Jean le).
Bracon (l'hôpital), II, 270, 273.
BRANDEBOURG (le jeune marquis de), recommandé à Marguerite, I, 188.
BRANDEBOURG (Guillaume, marquis de), II, 301.
BRANDON (Charles). *Voyez* SUFFOLK (duc de).
Brandscate. Prise de cette ville par l'armée impériale, I, 419.
Brauneck. Lettre datée de cette ville, I, 38, 39.
Breda, I, 441; lettres datées de cette ville, I, 97, 99, 102, 116, 449.
Bregentz. Lettres datées de cette ville, II, 329, 331.
BRÉGILLES (Jean de), I, 233.
BRENNES (Eustache de), châtelain de Saint-Omer, II, 9.
Brescia, II, 148, 307, 312; complot qui devait éclater en cette ville, I, 332; prise par les Vénitiens, I, 487; reprise par le duc de Nemours, I, 493; conduite hostile du vice-roi de Naples au sujet de cette ville, II, 143; les Français et Vénitiens sont sur le point de l'assiéger, II, 302; levée du siége, II, 315.
Bresse, province de France; — (le gouverneur de). *Voy*. GORREVOD (Laurent de); — (le président de), I, 16, 18, 40, 43; — (le procureur de), I, 166, 169.
Brest, *Prest*, pris par les Anglais, II, 12.
Bretagne. L'Empereur conseille au roi d'Angleterre de se rendre en cette province, II, 154.
BRETAGNE (Anne de), reine de France. On suppose qu'elle favorise l'alliance du pape avec les Français et les Vénitiens, I, 337.
BRETON (le), I, 448; II, 45.
BRIÇONNET (Guillaume), cardinal de Saint-Malo ou de Narbonne, I, 420, 422.
Brièle ou *la Brille* (la), en Hollande, I, 282.
Brisach (ville de), I, 346, 347, 348, 445.
Brixen, I, 319; lettre datée de cette ville, I, 417; II, 37.
Brixen (l'évêque de), II, 284.
Brixen (le prévôt de), envoyé vers Marguerite, II, 345.
BRU (Goudewerle de), I, 174.
Bruges. Lettres datées de cette ville, I, 163, 405; privilége des habitants, I, 151; l'Empereur entend que le seigneur de Castres ait l'office de bailli de Bruges et du Franc, nonobstant toutes réclamations, I, 317.
Bruges (Notre-Dame de), prévôté, I, 166; II, 209.
Bruges (bailliage de), I, 304.
Brule, près de Grave, I, 280.
BRÉMICK (Engelbert), recommandé à Marguerite, II, 323.
BRUN (Claude), II, 352.
BRUN (Denis), argentier, II, 127.
BRUNSWICK (Eric ou Henri, duc de), I, 504; II, 24, 35, 44, 66, 86, 98, 101, 175; remplace le prince d'Anhalt, comme chef de l'armée d'Italie, I, 332; Marguerite regrette qu'il n'ait pas été envoyé plus tôt dans les Pays-Bas, II, 67; demandé par le roi d'Angleterre pour commander son armée, II, 95; estimé et aimé de l'Empereur, II, 104, 174; menace de se retirer, faute de paiement, II, 143; importance des services qu'il peut rendre, II, 172; ses dispositions pour se mettre au service du roi d'Angleterre, II, 185; chargé de livrer bataille au duc de Gueldre, II, 381.
BRUNSWICK (les ducs de) arrivent aux Pays-Bas, II, 46.
BRUNSWICK (Isabelle de), I, 281, 391.
BRUNSWICK-LUNEBOURG (Henri, duc de), I, 391.
Bruxelles, II, 254; lettres datées de cette ville, I, 24, 26, 33, 172, 202; II, 1, 3, 7, 9, 55, 56, 62, 148, 262, 264, 267, 269, 312; joutes qui s'y doivent faire;

l'Empereur s'y rendra, I, 370; le magistrat de cette ville porte atteinte aux priviléges de l'hôtel de Marguerite, I, 380; refuse d'accorder les subsides exigés par la guerre de Gueldre, I, 505; l'Empereur désire que ses petites-filles y viennent voir le Parc, II, 13; Marguerite doit y attendre son père avec les jeunes princesses, II, 179; logement que l'Empereur y veut occuper, II, 182.

Bruxelles (bourgrave de), II, 36.

Bruyelle (Hector de), seigneur de La Hovardrie, I, 378, 398.

Buchorn. Lettre datée de cette ville, I, 330.

Bude, II, 278.

Burren, Buren (le comte de), I, 273, 282.

Bugnicourt (Charles de). Le seigneur de Montigny résigne en sa faveur le bailliage de Leus, I, 303.

Bulles, touchant l'évêché d'Arras, I, 305.

Bullette [1], I, 299.

Bulleux (Hugues de), seigneur de Franqueville, écuyer d'écurie de la princesse Marie, doit visiter de la part de Marguerite le roi de Hongrie et le prince son fils, II, 278.

Burren. *Voyez* Burren.

Burgo (André de), ambassadeur de l'Empereur auprès de Louis XII; I, 35, 40, 44, 110, 121, 140, 152, 226, 242, 258, 272, 275, 326, 387, 388, 438; II, 147, 345, 380; demande le paiement de ce qui lui est dû, I, 387; doit être remplacé en France par Jean Caulier, I, 454; chargé d'une mission du roi de France auprès de l'Empereur, I, 472; député vers le prince Charles, II, 303; recommandé à Marguerite, *ibid.*; doit se rendre auprès du roi d'Aragon, *ibid.*

Busi, château dans le Luxembourg, I, 89.

Bussel (Valentin de), prévôt de l'hôtel du prince de Castille, I, 24.

Butepenninck. Sens de ce mot, I, 184.

C.

Cabel (François), proposé pour conseiller de Hollande, I, 34.

Cadore, *Cadover*, *Basse-Cadobre*, I, 418, 466.

Calais, II, 248. — (le débitis de), II, 16.

Calcar. Lettre datée de cette ville, I, 78.

Caldèze. Lettre datée de ce lieu, II, 321.

Cambrai. Disposition pour y tenir une conférence, I, 75, 85, 89, 94, 95, 97, 99, 104; lettres datées de cette ville, I, 107, 108; traité qui y est conclu, I, 113, 243, 247, 318; II, 65.

Cambrai (Jacques de Croy, évêque de), I, 101, 506; II, 275; demande un coadjuteur, I, 506.

Cambrai (Michel Pavie, doyen de), II, 314.

Cambrésis (le), II, 153.

Cantorbye (Cantorbéry) (l'archevêque de), I, 468.

Caravaga. Prise de ce lieu par les Français, I, 137.

Carde. Lettre datée de cette ville, II, 209.

Cardinaux. Griefs contre ceux qui craignent la réformation, I, 293; leurs intrigues, I, 336; demandent la convocation d'un concile, I, 369.

Cardona (Raymond de), vice-roi de Naples, II, 20, 175; a ordre

[1] Il se pourrait que ce mot ne fût pas un nom propre d'homme, et qu'il signifiât plutôt *bulletin*, *billet*, *lettre de change*.

de rentrer avec ses troupes au royaume de Naples, II, 143; sa conduite hostile au sujet de Brescia, *ibid.*; l'Empereur le remercie de ses bons services, II, 201.

CARETTO (Charles-Dominique de), cardinal, I, 338.

CARIATI ou ARARIATI (le comte), ambassadeur du roi d'Aragon auprès de la république de Venise, II, 99, 149, 334; recommandé à Marguerite, II, 334.

CARJAVAL, CARVEJAL (Bernard de). *Voyez* SAINTE-CROIX (le cardinal de).

CARLUS, CARLA (dona Anna), I, 248, 285.

CARNIOLE (le duc de), I, 307.

CARONDELET, (Claude de), seigneur de Solre-sur-Sambre, conseiller et chambellan du roi de Castille, bailli d'Amont, I, 147, 176, 181, 334, 424; II, 3, 317, 342. *Voyez* AMONT (bailli d').

CARONDELET (Ferry de), archidiacre de Besançon, I, 507.

CARONDELET (Jean de), I, 69; ses titres divers; II, 23 [1].

Carpy. Prise de cette ville, I, 320.

CARPY (Alberto Pio, comte de), ambassadeur de l'Empereur à la cour de Rome, II, 139 [2].

CARRERO (Don Pedro Porta), II, 269.

CARVEJAL, CARJAVAL (Bernard de). *Voy*. SAINTE-CROIX (cardinal de).

CASINS, conseiller et maître d'hôtel du prince Charles. *Voyez* HACQUERNAY (Casins).

Cassel (Georges de Themsike, prévôt de), conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de Castille. *Voy*. THEMSIKE (Georges de).

CASTEL (Adrien de), cardinal de Cornetto. Marguerite doit s'adresser à lui pour les affaires à traiter en cour de Rome, II, 139.

Castellaun. Lettre datée de cette ville, I, 62.

Castelz. Lettre datée du camp de ce nom, I, 201.

Castille (le roi de). *Voyez* PHILIPPE-LE-BEAU.

Castille (le prince ou le roi de). *Voyez* CHARLES (l'archiduc).

Castille (le grand prieur de). L'Empereur recommande de lui faire bon accueil, II, 107.

CASTILLE (Jeanne de), veuve du roi Philippe, I, 374; II, 79, 239, 311. L'Empereur demande son portrait, I, 344.

CASTRES (Jacques de Thiennes, seigneur de), dit Lombise, I, 168, 210, 305; II, 21, 275; doit être pourvu du bailliage de Bruges, I, 300, 305, 317; opte pour ledit office, I, 310.

CASTRIOT ou CASTRIOTA (Ferdinand de), II, 321, 322.

CASTRO (Diego de), prisonnier, II, 176.

CATHERINE DE FOIX, reine de Navarre, I, 248, 321, 449.

CAULIER (Jean), conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de l'archiduc, I, 366; doit remplacer en France André de Burgo, I, 454.

CAUMONT (seigneur de). *Voyez* MELUN (Hugues de).

CAYLLOT (Jean), I, 230.

CERF (la demoiselle), cousine du

[1] Il est auteur d'un ouvrage intitulé *Consilia et observationes juris*, et d'un autre *de Orbis situ*, imprimé à Anvers en 1562. Érasme et Hermolaüs Barbarus lui ont adressé plusieurs lettres. *Voyez* Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, 605, et *Précis généalogique et historique de la maison de Carondelet*, in-8°, 31.

[2] La famille savoyarde de Carpy faisait remonter son origine jusqu'à Constantin-le-Grand. Alberto Pio rendit des services réels à la maison d'Autriche comme ambassadeur auprès de Jules II, de Léon X et de Clément VII. Plus tard, Charles-Quint méconnut ce grand homme, qui vint mourir de la peste à Paris en 1531. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, il en est deux, dont l'un dirigé contre Luther, et l'autre contre Érasme.

seigneur de Castres; recommandée à l'Empereur, II, 125.
Cervia, II, 55.
César (Jehan), bourgeois de Berne, II, 358.
Chabannes (Jacques de), seigneur de La Palisse; vaincu en Italie, I, 450.
Chalemez. *Voyez* Thalemey.
Chambre des Comptes, I, 167; de Bruxelles, I, 158; de Lille, I, 47, 253; II, 142.
Charles (Marc), I, 136.
Charles, archiduc d'Autriche et roi de Castille, I, 173, 188, 212, 261, 273, 280, 281, 282, 290, 303, 322, 328, 330, 357, 374, 434, 437, 453, 470, 480, 482, 497, 498, 499, 506; II, 15, 27, 38, 47, 66, 81, 96, 112, 137, 179, 180, 221, 230, 233, 306, 321, 322, 336, 339, 345, 368; archers pour sa garde, I, 4; doit signer une recommandation pour Diego de Soto-Mayor, I, 13; service de la maison de ce prince, I, 4, 24, 32, 274; II, 159, 216, 264; quitte la ville de Malines, à cause de la peste, I, 12; rupture de son mariage avec Claude de France, I, 20; projet d'alliance avec Marie d'Angleterre, I, 20; il lui est recommandé d'écrire au pape, I, 82; reçoit, ainsi que ses sœurs, la confirmation, I, 91; atteint d'une fièvre continue pour avoir trop dansé aux noces de sa sœur, II, 260, 261; sa guérison retardée à cause du déclin de la lune, II, 261; sa convalescence, I, 145; II, 240, 264, 265; en procès avec les héritiers du comte de Nevers, I, 192; son confesseur, I, 205; son goût pour la chasse, I, 241. Les maîtrises d'Espagne doivent être demandées pour lui, selon Marguerite, et non pour l'archiduc Ferdinand, I, 271; demandées pour lui ou pour son frère, I, 291. Villes et forteresses qui doivent lui être réservées, I, 279; reçoit des étrennes, I, 379; ses heureuses dispositions, I, 394; son portrait, I, 439; l'Empereur l'invite à écrire au roi d'Aragon, I, 458; II, 79, 269; ses droits sur le duché de Gueldre, I, 494; l'Empereur désire qu'il écrive de bonnes lettres à la reine sa mère, et à don Fernand son frère, II, 79; tue un homme en tirant à l'arbalète, II, 155; on lui fait une belle réception dans une ville non désignée, II, 335; prend une part active au gouvernement, II, 276; envoie des ambassadeurs en France, II, 286; le pape lui envoie une rose d'or, II, 309; ratification de son mariage, I, 145; Marie d'Angleterre lui envoie un anneau, I, 166; retard apporté au mariage avec la sœur du roi d'Angleterre, II, 117, 119, 122. Son mariage avec Renée de France, II, 378; le mettra hors de tutelle, II, 247. Il donne de belles espérances, II, 355.
Charles III, dit le Bon, duc de Savoie, I, 119; II, 53, 355; l'Empereur lui recommande le douaire de Marguerite, I, 45; pratique les Suisses, II, 62.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, II, 152, 206.
Charlot, bâtard de Vaudrey, recommandé à Marguerite, II, 74.
Charolais (le comté de), II, 255, 264.
Charolais (Gilbert Saulnier, procureur de), II, 26; détenu prisonnier à Dôle, II, 272.
Chartreuses du mont Sainte-Marie, II, 194.
Chartreux du val de Saint-Esprit, II, 194.
Chasne (Jean du), I, 261.
Chassey (Claude de), I, 409.
Chassey (Philippe de), I, 196, 327; II, 282; ses armoiries, I, 69; trésorier de l'Empereur et de Marguerite; accusé de malversation, I, 69, 70.
Chassey (Marguerite de), I, 69.
Château-Chinon. Seigneurie cédée par l'Empereur à sa fille, I, 114, 115; II, 255.

Châtillon, II, 349, 350; choix des châtelains de ce château, II, 329; Marguerite ne sait que penser touchant cette forteresse, II, 355.
Chaulcin, II, 255, 264.
CHAULX (Charles Poupet, seigneur de la), bailli d'Aval, II, 3, 5; a ordre de rester en sa maison jusqu'à ce qu'il ait reçu les instructions de l'Empereur, II, 170.
CHAUMONT (le maréchal de). *Voy.* AMBOISE (Charles d').
CHEVIGNY (seigneur de). *Voyez* GATTINARE (Mercurin de), II, 164.
CHIÈVRES (Guillaume de Croy, seigneur de), I, 283, 297, 364, 372, 377, 381, 384, 402, 436, 439, 446, 460, 506, 507; II, 75, 156, 228, 230, 284, 313, 314; son différend avec le seigneur de Berghes, I, 44; doit se trouver à la journée de Malines, I, 85; gouverneur et premier chambellan de l'archiduc Charles, I, 143; prébende de Courtrai donnée à son neveu, I, 217; est mandé vers l'Empereur, I, 316.
Chiffres envoyés à Marguerite pour sa correspondance secrète, I, 14; II, 333; lettre en partie chiffrée, I, 74.
CHILLON (le seigneur de), I, 413.
CHIMAY (Charles de Croy, prince de), I, 112, 142; II, 314; déchargé du gouvernement de l'archiduc Charles, I, 143; se démet des offices de gouverneur de l'hôtel et de premier chambellan, I, 145.
CHRISTIERN II, roi de Danemarck, I, 249, 281; ses plaintes contre les habitants de Lubeck, I, 321; conclusions de son mariage avec Isabeau d'Autriche, II, 383; solennités dudit mariage, II, 256; détail sur le mérite supposé de ce prince, II, 335; note et détails sur les désordres de sa conduite, II, 337.
CHRISTOPHE, margrave de Bade, II, 371.
Churberch. Voyez *Suberch*.
CIACONIUS, cité, II, 37.
CICON (la dame de), I, 445.
CICOTE (François), II, 309.
Ciliaen. Lettre datée de ce lieu, I, 435.
CILLY, CYLLY (Claude de), I, 182, 257, 298, 384, 422, 469; agent de Marguerite auprès du roi d'Aragon, I, 43, 44; ambassadeur de l'Empereur en Aragon, I, 334. *Voyez* SILLY.
Civitate (Ciudade Friuli), assaut donné à cette ville; levée du siége, I, 182; sa prise, I, 464.
CLAMEVIA (la comtesse de), recommandée à Marguerite, II, 328.
CLAUDE de France; son mariage avec le prince Charles, rompu, I, 20.
CLAYS (Amand), grand doyen de Gand, II, 71.
CLERC (Charles). *Voyez* LECLERC (Charles).
CLERC (Daniel le), secrétaire de l'Empereur, I, 59, 159, 408.
CLERFAY (Michel de), recommandé à Marguerite, I, 25.
CLÈVES (Philippe, duc de), seigneur de la Marque et de Ravestein, I, 71, 207, 244, 282, 357, 413, 425, 432, 461, 482; II, 147, 382; il lui est défendu de se présenter dans le pays, I, 44, 57; projet de mariage de sa fille avec le duc de Gueldre, I, 390; II, 155; négociation dudit mariage, II, 256; se ligue secrètement avec ce duc, I, 390.
CLÈVES (le jeune duc de), recommandé à Marguerite, I, 79; demande l'investiture des duchés de Juliers et de Berg, I, 489; (Catherine de), I, 130.
Coblentz, *Couvelance*. Lettres datées de cette ville, I, 60, 61, 124; II, 176, 186.
COELMAN (Jacques), chapelain de l'archiduc Charles, I, 148; curé de Menicquedamme, I, 52.
Cokem, *Kokem*, *Koquem*. Lettre datée de cette ville, II, 177.
COLLAURE (le docteur Jean), secrétaire de l'Empereur, I, 55, 66,

218, 239; recommandé pour un bénéfice, I, 67.
Colle (Jean), secrétaire de l'Empereur, II, 160, 254, 262, 268; envoyé en Espagne au lieu d'Amerstorff, II, 157; Marguerite désapprouve son envoi audit pays; II, 159.
Cologne, I, 141, 142; II, 127, 175; lettres datées de cette ville, I, 53, 54, 55, 70; II, 22, 26, 27, 33, 36, 39, 40, 42, 43, 56.
Cologne (l'archevêque de [1]), I, 244, 357; II, 146, 147; se ligue secrètement avec le duc de Gueldre, I, 390.
Colombier. Son affaire avec les Suisses, II, 162.
Colonna (Prosper de). L'Empereur le remercie de ses bons offices, II, 201.
Comacchio (salines de), II, 55.
Commène (Constantin), prince de Macédoine. *Voyez* Constantin (le seigneur).
Commissaires préposés au renouvellement des lois de Flandre, I, 146.
Complot qui devait éclater à Vérone, à Ferrare et à Brescia, découvert, I, 332.
Concile de Pise, I, 420, 421, 426; difficulté d'y envoyer des députés, I, 439.
Connenghem. Les habitants de ce lieu mis au ban de l'empire pour leurs rébellions, I, 161.
Consault (Richard), I, 176.
Constance. Lettres datées de cette ville, I, 1, 4, 50, 334, 335, 336, 339.
Constantin (le seigneur), ambassadeur du pape auprès de l'Empereur, I, 17, 18, 212; manœuvres de ce seigneur et de sa femme, I, 318, 319.
Constantinople. Tremblement de terre en cette ville, I, 234.
Copigny (le seigneur de), II, 195.
Cornetto (le cardinal de). *Voyez* Castel (Adrien de).
Cortenbac (Hue de), chevalier d'honneur des petites-filles de l'Empereur, II, 75.
Courteville, Courtevillle (Jean de), chevalier, seigneur de la Buissière, conseiller, chambellan et premier sommelier du corps du roi de Castille, II, 210.
Cosenza (François Borgia, cardinal de), I, 422.
Courtrai (prébende de), I, 217, 479.
Couvelance. Voyez *Coblents*.
Creutznach. Lettre datée de cette ville, I, 63.
Crotoy. L'Empereur conseille au roi d'Angleterre de débarquer en France par cette ville, II, 152.
Croy (Adrien de), I, 447.
Croy (Charles de), prince de Chimay, gouverneur de l'archiduc Charles. *Voyez* Chimay.
Croy (Ferry de), seigneur du Reux et d'Hangest-sur-Somme, chevalier de la Toison-d'Or, premier maître-d'hôtel du roi, et maréchal de son hôtel, I, 93, 211, 270, 271, 447, 453; II, 131, 239; sa prise, I, 446; affaire qui le concerne, I, 496.
Croy (Guillaume de), surnommé de Renty. *Voyez* Chièvres.
Croy (Jacques de). Voyez *Cambrai* (l'évêque de).
Croy (Michel de), seigneur de Sempy, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du prince d'Espagne. *Voyez* Sempy (le seigneur de).
Croy (Robert de), surnommé de Renty, évêque de Cambrai, I, 507.
Croy (Marguerite de). *Voyez* Hornes (la comtesse de).
Crubeke, seigneurie accordée à Philippe de Bourgogne, I, 327.
Cuick (pays de), I, 281.
Cunega (don Antonio de), II, 335.
Cunégonde, sœur de Maximilien, II, 112.

[1] Philippe, comte d'Orbestein et de Dime, mort en 1515.

Custoza. Lettre datée du camp de ce nom, I, 195, 196.
Cyberin (évêque de), a contribué au mariage de Maximilien avec Marie de Bourgogne, I, 210.

D.

DALLE (Philippe), maître-d'hôtel du prince Charles, I, 267.
Dalmatie. Ce royaume appartiendra au roi de Hongrie, à condition qu'il se joigne à la ligue de Cambrai, I, 306.
DALVE (Olivier de). Recommandé à Marguerite, I, 16.
Danemarck. Arrivée des ambassadeurs de ce pays, II, 155.
Danemarck (roi de). *Voyez* Christiern II.
DANEMARCK (Élisabeth de), I, 188.
Dates équivoques. Notes à ce sujet, I, 37, 107, 270, 371; II, 37, 116, 117, 296. Notes sur la date de certaines lettres de l'Empereur, I, 370.
DAURELLE ou DORNILLES (Rigaut), I, 325, 482.
Débitis. Note sur le sens de ce mot, II, 17.
DECIAN (le comte Jean Bartholomé Titioni de), envoyé en qualité d'ambassadeur vers le roi d'Angleterre, II, 310, 311.
Delf en Hollande (cure de l'église de), I, 148; II, 241.
Dépense de la maison du prince et des princesses d'Autriche, II, 216.
DERHRIMS (M.), éditeur d'un plan de Térouanne, II, 239.
Deventer, I, 244.
DIDIER (Constantin), II, 281.
DIERICX, auteur des *Mémoires sur Gand*, cité, II, 129.
Diètes. Voyez *journées impériales*.
Différend des sieurs de Chièvres et de Berghes. *Voyez* ces noms.
Différend entre le fils du duc d'Albe et don Antonio de Cunega, II, 334.
Dijon. Cette ville a la jouissance du produit des amendes, II, 367.
Dislingen, *Inslingen*. Lettre datée de cette ville, I, 38.
Doblach, *Douplach*. Lettre datée de cette ville, I, 450.
Dôle. Bailliage de ce nom, II, 3.
Dôle (ville de), a la jouissance du produit des amendes, II, 367.
Dôle (parlement de). Voyez *parlement de Dôle*.
Dordrecht, I, 328; entrevue projetée en cette ville, I, 80; lettres qui en sont datées, I, 94, 95, 96.
Douai (capitainerie de), I, 228.
Douaire de Marguerite, I, 43.
Douplach. Voyez *Doblach*.
Dryen (ville de), se dispose à capituler, I, 152; occupée par les troupes de l'Empereur, I, 153.
Dueren, II, 175; lettre datée de cette ville, II, 354.
DUMONT, auteur du *Corps diplomatique*, cité, I, 20, 366, 434, 466; II, 245.
DUNOIS (comte de), seigneur de Hanrez, I, 375.
DUSEVEL (M.), auteur de l'*Histoire d'Amiens*, cité, II, 155.
Dusseldorf, *Duysseldorff*, I, 175, 432; lettre datée de cette ville, I, 71.
DYCH (Gisbert Van den), obtient l'office de pelletier-fourreur aux honneurs du prince Charles, I, 32.
Dyest, II, 127.
Dynan, *Ynan*. Lettres datées de ce lieu, I, 162, 163, 166, 172, 174.

E.

Écosse. Envoi d'un héraut en ce pays, II, 216.
Écosse (roi d'). *Voyez* JACQUES IV.
ÉDOUARD, roi de Portugal, I, 164.
EGMOND (Arnould et Adolphe d'). *Voyez* GUELDRE.
EGMOND (Charles d'). *Voyez* GUELDRE.
EGMOND (Floris d'). *Voyez* ISSELSTAIN (seigneur de).
EGMONDE (le comte d'), I, 141, 282, 327.
EGMONT (Anne d'), I, 475.
Église gallicane. Marguerite empêche le clergé de Flandre d'assister à l'assemblée de cette église à Lyon, I, 407.
ÉLÉONORE *de Portugal*, aïeule de Marguerite. Note, II, 112.
ÉLÉONORE *d'Autriche*, petite-fille de Maximilien. *Voyez* AUTRICHE (Éléonore d').
Elsatte (Alsace), I, 316.
ÉMÉRICOURT, écuyer de Marguerite, I, 182.
ÉMERIES, AYMERIES (Louis Rollin, seigneur d'), grand maréchal de Hainaut, I, 3, 101; ordre aux divers seigneurs des Pays-Bas de venir servir sous ses ordres, II, 188.
EMMANUEL-LE-FORTUNÉ, roi de Portugal, I, 164, 404; II, 205.
Emvels (château d'). Lettre datée de ce lieu, I, 436.
Enghessen. Lettre datée de cette ville, I, 350, 351.
Englistat. Lettre datée de ce lieu, II, 351.
Enguinegate. Voyez *Guinegate*.
Entbourch. Lettre datée de ce lieu, I, 341.
Entrevues. Proposition d'une entrevue, à Saint-Omer, avec le roi d'Angleterre, II, 33; à Lille, II, 184; de l'Empereur et de Henri VIII à Tournai, II, 230.
Envis. Sens de ce mot, II, 213.
ÉPINOI (seigneur d'). Son mariage projeté avec Mademoiselle de Savoie, I, 396.
ÉRASME, cité, I, 287, 402.
Erenberg. Lettre datée de ce lieu, II, 368.
ERLOIGNE (Jean d'). Recommandé à Marguerite, I, 16.
ERNHEM? Secrétaire de l'Empereur, II, 105.
Escarboucle donnée à Marguerite par son père, I, 293.
ESCAUBECQ (seigneur d'). *Voyez* SAUVAIGE (Jehan le).
ESCLAIBES (Antoinette d'), I, 405.
Espagne. Affaires de ce royaume, I, 125, 169, 293; Marguerite ne veut pas s'en mêler, I, 252; appointement négocié avec le roi de France, I, 187; ambassade en ce pays, II, 216. — (maîtrises d'), I, 271, 274, 291; l'Empereur adhère aux avis de sa fille sur cette matière, I, 274. — (le prince ou le roi d'). *Voyez* CHARLES (archiduc d'Autriche et roi de Castille).
Espagnols, I, 307. *Voyez* aussi *Espagne*.
EST (Alphonse d'), duc de Ferrare, I, 183, 307; II, 55; ses succès contre les Vénitiens à Oriète et à Adry, I, 234; expéditions des Vénitiens contre lui, I, 450.
EST (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare. Ses exploits sur les Vénitiens, I, 226.
ESTIENNE, tapissier de Marguerite, II, 353.
Estradiots. Voyez *Stradiots-Vénitiens*.
États, I, 394, 495; promesse à leur faire, II, 40; convoqués à Malines, II, 40, 64; l'Empereur charge sa fille de leur exposer les motifs de sa conduite dans l'affaire de Gueldre, II, 65; ajournés au 12 janvier, II, 67; l'Empereur fera bien de leur écrire,

II, 67; devront entretenir le duc de Brunswick et les troupes envoyées aux Pays-Bas, II, 101; ne veulent plus accorder d'aide sous prétexte de la majorité prochaine de Charles d'Autriche, II, 232; il faut faire peu de fond sur eux, II, 240; *d'Autriche*, I, 463; *de Bourgogne :* l'Empereur en demande la convocation, II, 168; assemblés à Salins, II, 216; *du Brabant*, II, 44, 53, 243; se montrent mal disposés pour accorder les subsides exigés par la guerre de Gueldre, I, 504; *de Flandre*, II, 210, 212; *de Hainaut :* ceux de Mons s'opposent à l'aide consentie par ces États, II, 241; *de Hollande*, accordent une aide pour trois ans, I, 439; *de Liége :* Marguerite doit y envoyer des députés pour leur faire agréer l'alliance entre le roi catholique, l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, II, 369; *des Pays-Bas :* indisposés contre l'Empereur, I, 131; *des princes de l'empire*, I, 463; *de Styrie*, I, 463.

Eunian. Prise de cette ville par l'armée impériale, I, 419.

Évêques in partibus. Note à leur sujet, I, 194.

Explications. Maximilien en promet à sa fille, II, 213. — au sujet de l'affaire de l'aumônier de Marguerite, II, 355.

EYNART (Jean), I, 168.

F.

FALON (Jehan de), archer de corps du prince Charles, II, 10.

Faucognez. Seigneurie demandée par Maximilien, I, 127.

FAULQUIER, agent du duc de Gueldre, I, 323.

FEBVRE (Jacques le), II, 165.

FEBVRE (Pierre le), I, 397.

FEBVRE (Roland le), seigneur de Thamise, trésorier général, I, 232, 250, 297, 364, 381, 388, 402, 455; II, 11, 81, 129, 172, 185, 190, 193, 220, 237; prébendes accordées à ses enfants, I, 346, 348; incertitude au sujet de la besogne qui lui est confiée, II, 85.

FÉDÉRICO, marquis de Mantoue, I, 338.

FÉLIX (le comte), II, 248, 249. *Voy.* WERDEMBERG.

Feltre, Ferlètre. Lettre datée de cette ville, I, 159.

FERDINAND (l'infant), duc de Viseu, I, 164.

FERDINAND-LE-CATHOLIQUE, roi d'Aragon, I, 306, 307, 473, 483; II, 88, 114, 133, 140, 147, 163, 202, 221, 230, 231, 246, 247, 265, 382; son entrevue avec Louis XII, I, 6; Marguerite doit rester en bonne intelligence avec lui, I, 43; commence la guerre contre les Vénitiens, I, 137; naissance et mort d'un de ses fils, I, 150; appointement avec lui, I, 180; Marguerite invite l'Empereur à se défier de ce roi, I, 189; fait alliance avec la France, I, 248; doit payer à l'Empereur vingt mille écus d'or, I, 287; dépêches à lui envoyer, I, 291; le pape intrigue pour le détacher de la France, I, 318; mauvaises dispositions de ce prince qui paraît vouloir chasser l'Empereur de l'Italie et placer son fils naturel sur le trône de Naples; nécessité de brouiller l'Angleterre avec lui, I, 353; son avis sur l'affaire de Gueldre, I, 401; déclare qu'il n'a aucune intention sur le royaume de Naples, I, 410; Marguerite conseille à son père de faire une secrète alliance avec lui, I, 410; insiste auprès de l'Empereur pour qu'il ne se mêle pas du concile de Pise, I, 421, 422; Maximilien invite sa fille à lui écrire, I, 459; négocie une paix entre

l'Empereur et les Vénitiens, I, 463, 486; Marguerite exhorte son père à s'entendre avec lui pour le bien de l'archiduc et pour la direction des affaires d'Italie, II, 20; ses progrès dans le pays de Authierne (Haut-Béarn?), II, 31; doit être informé de la ligue, II, 47; ses ambassadeurs promettent qu'il aidera l'Empereur si les Vénitiens repoussent le traité de paix, II, 62; envoie l'habit de Saint-Jacques à Anna de Beaumont, II, 113; faire en sorte de ne pas le mécontenter, II, 137; Maximilien ne veut pas traiter avec les Vénitiens sans prendre son avis, II, 159; l'Empereur compte sur les secours de ce prince, II, 172; griefs contre lui, II, 204; alliance avec lui, II, 278, 311; ses efforts et ses intrigues au préjudice de l'Empereur et du roi de France, II, 378; sa mort, II, 321.

Ferdinand (don), frère puîné de l'archiduc Charles, I, 291. *Voyez* Autriche.

Ferdinand Ier, roi de Naples, II, 321.

Ferlètre. Voyez *Feltre*.

Ferrare (duché de). Conquêtes du pape dans ce duché, I, 318.

Ferrare (ville de). Complot qui devait y éclater, I, 332.

Ferrare (duc de). *Voyez* Est (Alphonse d'), et Hercule II.

Ferrare (cardinal de). *Voyez* Est (Hippolyte d').

Ferrette (comté de), I, 283; dispositions pour la défense de ce pays, I, 8, 9; l'Empereur va s'y rendre, I, 10; s'y trouve, I, 372; nécessité de maintenir ce pays et celui de Bourgogne en bonne intelligence, I, 462.

Ferrette (ville de), I, 462.

Ferrette (Simon de), I, 371; II, 32, 97, 100, 103, 176; Marguerite est priée de lui payer deux mille cent quatre florins d'or dont il s'était rendu caution pour l'Empereur, II, 80; ambassadeur et commandant de l'infanterie allemande en Angleterre, *ibid.*, à la note; l'Empereur désire l'envoyer en ambassade vers le roi d'Angleterre, II, 166.

Fèvre (Roland le). *Voyez* Fevre (Roland le).

Février (Jacques), II, 142.

Fez (le roi de), I, 152.

Fiennes (seigneur de). *Voy.* Luxembourg (Jacques de).

Fiessen. Lettre datée de ce lieu, II, 328.

Fillet (Charles), II, 353.

Finances. Épuisement des finances, I, 308, 393, 397, 444, 455, 456, 504. *Voyez* de plus *Argent*.

Flagy, Flagey (Claude Pontarlier, écuyer, seigneur de Vaulgrenant et de), I, 341; II, 252; son différend avec le seigneur de Vergy, I, 37, 176; entre au service de l'archiduc Charles, I, 37; l'Empereur veut mettre fin aux débats qui existent entre lui et le seigneur de Vergy, I, 154.

Flamand. L'Empereur désire que l'archiduc Charles apprenne cette langue, II, 175.

Flandre, II, 222; arrivée prochaine du roi d'Angleterre en ce pays, II, 176; aides de ce pays, II, 210, 212.

Flandre (clergé de), pourra se rendre à l'assemblée de l'église gallicane, convoquée à Lyon, s'il est nécessaire, par ordre de l'Empereur, et non par celui du roi de France, I, 407.

Flandre (le gouverneur de). *Voyez* Luxembourg (Jacques de).

Flandre (le receveur de), II, 252.

Flegey. *Voyez* Flagy.

Flobecq (chapelle de), donnée à Jean Geylart, I, 217.

Florange, Florenges (le capitaine seigneur de). *Voyez* Marck (Robert de la).

Florent (Adrien), précepteur du prince Charles, II, 180. *Voyez* Adrien VI, et Utrecht (Adrien d').

Florimond, bourg d'Alsace. L'Em-

pereur demande que le grenier à sel de ce lieu obtienne par an mille charges de sel à Salins, II, 287.

FLORIS, FLORÈS (Diego). Trésorier de Marguerite, I, 159; II, 1.

FLORIS D'ÉGMONT. *Voy.* ISSELSTAIN (le seigneur d').

Foisson (*Fonsomme*) [1], II, 155.

FOIX (Catherine de), reine de Navarre, I, 248, 321, 449.

FOIX (Germaine de), seconde femme de Ferdinand, roi d'Aragon, I, 6.

FOLKERS, I, 393. *Voyez* FOUCKER, FUGGERS.

FONSECQUE (Pierre de), I, 454.

Fonsomme. Voyez *Foisson*.

FONTAINES (Claude de), II, 189.

Fontarrabée, ville de Biscaye, II, 58.

Fortes, terme de convention pour désigner les Anglais, II, 12.

FOUCKER (Jacques), II, 305. Voyez FUGGERS.

Franc de Bruges. Échevinage et priviléges de ce lieu, I, 116.

Franc de Bruges (office d'échevin du), I, 203, 258; sollicité par A. de Waudripont, II, 183; incompatibilité de cet office avec celui de bailli de Bruges, I, 304; élection des échevins; matière délicate, I, 484.

Français, I, 276, 306, 307, 400, 430; II, 239, 250, 311, 338; l'Empereur espère les battre rudement, I, 42; menacent les Pays-Bas, I, 72; Marguerite est déçue par leurs belles paroles, I, 87; le pape en a peur, I, 113; envoyés contre les Vénitiens, I, 236; leur jonction avec les armées de l'Empereur, I, 254; mettent le feu à une caverne près de Lignago, I, 289; dispositions de guerre contre eux, I, 8; leurs desseins contre le duché de Bourgogne, I, 14, 22; se vantent de leur puissance, I, 31; se proposent d'aller au-devant de l'ennemi (les Suisses) à travers le comté de Bourgogne, II, 2; désignés par le mot *Timet*, II, 12; perdent une bataille, II, 40; Maximilien craint d'être en guerre avec eux, II, 82; courent et pillent dans le Hainaut, II, 155, 256; défaits au duché de Milan, II, 163; sont peu loyaux, selon Marguerite, II, 222; vainqueurs des Suisses à Marignan, II, 297; unis aux Vénitiens pour assiéger Brescia, II, 302; lèvent le siége de ladite ville, II, 315; proposent des trèves et la paix à l'Empereur, II, 319; celui-ci se défie de leur fausseté, *ibid.*; haïssent Marguerite d'Autriche, II, 320; il faut se défier de ce peuple, II, 339; Marguerite leur résiste, II, 377.

France. Affaires de ce royaume, I, 293; s'allie avec l'Angleterre, *ibid.*; paix projetée avec cette puissance; Marguerite s'efforce d'en détourner son père, II, 225, 229; une ambassade anglaise y est envoyée, II, 283; ambassadeurs députés en ce royaume par le prince Charles, II, 286; négociation avec ses députés, II, 312.

France (roi de). *Voyez* LOUIS XII et FRANÇOIS Ier.

France (reine de). *Voy.* ANGLETERRE (Marie d'), et BRETAGNE (Anne de).

FRANCE (Claude et Renée de). *Voy.* ces prénoms.

Francfort. Lettres datées de cette ville, I, 492, 493; II, 170, 172.

FRANCHOIS (Simon) *Voy.* FRANÇOIS (Simon).

Franckenstein. Lettres datées de cette ville, I, 30, 32.

FRANÇOIS Ier, roi de France, I, 404; II, 205, 276, 322, 371, 378; envoi du président de Bourgogne vers lui, II, 283; assiste les Vénitiens; ne paraît pas disposé à la paix, II, 306; son entrevue à Bologne avec le pape, II, 315; les condi-

[1] Village de Picardie, à deux lieues N.-E. de Saint-Quentin. La rivière de Somme y prend sa source dans la ferme de Fervacque.

tions auxquelles il voudrait conclure une trève ne permettent pas à l'Empereur d'y adhérer, II, 315.
FRANÇOIS (Antoine), I, 193.
FRANÇOIS (Simon), II, 267, 279, 324; sa pension, I, 51; nommé gentilhomme du prince Charles, I, 500; doit lever des hommes de guerre dans le comté de Bourgogne, II, 342.
FRANQUEVILLE (le seigneur de). *Voyez* BULLEUX (Hugues de), II, 278.
FRÉDÉRIC (l'empereur), père de Maximilien, I, 293, 491; II, 337.
FRÉDÉRIC, duc de Saxe, I, 483; II, 337; son différend avec le duc de Gueldre, I, 432; débat sur la préséance entre son fils et le fils du duc de Milan, I, 460.
Frères Mineurs de l'Observance, recommandés à l'Empereur, II, 108.
FRESNOY (seigneur de), I, 398.
Fressen. Lettre datée de ce lieu, II, 311.
Fribourg en Brisgau, I, 500; II, 272; lettres datées de cette ville, I, 282, 353, 355, 356, 361, 362, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 375, 466, 468.
FRISCOBALDI [1], I, 19.
FRIZIO ou FRISIO (Nicolas), I, 81, 88.
FUERLET DEHAMBRE (Guillaume), I, 419.
FUGGER, FUKKERS (la famille), I, 177. *Voyez* FOUCKER.
FURSTEMBERG, FURTEMBER (le comte Frédéric de), II, 363, 364.
FURSTEMBERG (Guillaume, comte de), II, 149, 225, 348; envoyé au secours de la Bourgogne, I, 61; II, 149; a un procès à soutenir devant le parlement de Dôle, II, 128; Marguerite d'Autriche réclame contre les agressions de ce seigneur, II, 323; elle doit transiger avec lui, II, 325; consent à rendre les terres qu'il détenait en Bourgogne, à condition qu'on lui cédera la seigneurie de Vennes, II, 331; propose un accommodement, II, 361; résolution de l'Empereur au sujet de ce seigneur, II, 363.
Fyenshe. Lettre datée de ce lieu, II, 309.

G.

GAESBEKE (seigneur de), I, 425.
GAILLARD. Erreur chronologique de cet historien, II, 315.
GAMACHES, maître-d'hôtel de France, I, 150.
Gand. Lettres datées de cette ville, I, 390, 402; II, 210, 276; les États de Flandre y sont assemblés, I, 30; joutes en cette ville, ajournées, I, 112.
Garde (lac de), I, 152.
Garnison de Béthune. Nécessité de payer aux gens d'armes leur solde retardée de huit mois, II, 280.
GATTINARE (Mercurin de), président de Bourgogne, seigneur de Chevigny, I, 70, 91, 101, 121, 169, 175, 176, 185, 187, 257, 258, 274, 298, 334, 366, 428, 437; II, 60, 63, 164, 256, 323; l'Empereur augmente sa pension durant son séjour en France, I, 187; mission à lui donnée pour aller en Espagne, I, 227; proposé pour remplir l'office de chef du conseil privé, II, 243; dénoncé comme recevant pension du roi de France, II, 281; envoyé vers ledit roi, II, 283; requis pour rendre compte à l'Empereur de la besogne des ambassadeurs envoyés en France, II, 286; mandé auprès de l'Empereur, II, 292.
GAVARRA (don Pedro Gélis de),

[1] On lui donne le prénom de Jérôme dans deux lettres d'André de Burgo à Marguerite. Il est qualifié de marchand florentin dans un acte de 1483.

conseiller et chambellan du roi de Castille. *Voyez* Ghevara.
Gavène de Cambrai (office et droit de), I, 405; note, *ibid.*
Gémonde, Gmund. Lettres datées de cette ville, I, 459, 460; II, 371.
Généalogie des maisons d'Autriche et de Bourgogne, I, 277; recherches des chartes et chroniques propres à l'éclaircir, *ibid.*
Généalogie des rois de France, demandée par l'Empereur, I, 344; l'Empereur demande l'arbre généalogique des rois d'Espagne et celui des rois d'Angleterre, I, 368.
Général de Normandie [1], II, 256.
Genlis, Genly, Janly (seigneur de), envoyé du roi de France, II, 140, 306, 313.
Gens d'armes. Voyez *Armées.*
Gentilshommes, recommandés à l'Empereur, II, 21; ordre à ceux des Pays-Bas de venir remplir leurs charges auprès de l'Empereur pendant son séjour dans le pays, II, 182, et servir sous le grand-maréchal de Hainaut, II, 188.
Gerrazano (Eneas de), commet un larcin, II, 299.
Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand, roi d'Aragon, I, 6.
Gertruydemberghe. Lettre datée de cette ville, I, 89.
Gertruyt-Roède, près Bois-le-Duc (prébende de), I, 267.
Geylart (Jean), pourvu d'une chapelle à Flobecq, I, 217.
Geyselhernix. Lettre datée de cette ville, I, 480.
Gheerbliet (bénéfice de), I, 148.
Gherrtk, secrétaire de l'Empereur, II, 295, 329.
Ghervliet. Cure accordée à Bauduin-le-Begge, I, 230.
Ghevara ou Gavara (don Pedro de), conseiller et chambellan du roi de Castille, I, 91.
Ghiera d'Adda, bataille de ce nom, I, 139. Voyez *Agnadel.*
Ghisi (Augustin), marchand siennois, II, 54, 55, note.
Ghodemart, secrétaire de l'Empereur, I, 257; II, 299, 302.
Gillabert, Guilbert (Louis), envoyé de l'Empereur vers Marguerite, II, 16, 221.
Gillotin, palefrenier, I, 149.
Gilly (Jehan de), II, 106.
Glammet (Anthoine), I, 372.
Gmund, II, 371. Voyez *Gémonde.*
Godefroy (Jean), II, 38.
Godenay (les deux écluses et le château de) se disposent à capituler, I, 152.
Gomegnies (seigneur de). *Voyez* Bonnart (Claude).
Gonde (la). Cette cure ne peut être conférée au prévôt de Cassel, I, 205.
Gonzage, Gonzague (Jean-François, marquis de), I, 183, 241; II, 248.
Gonzague (Sigismond de) [2], cardinal de Mantoue, I, 338.
Gorchem, I, 141.
Gorcum, Gorykaem (rivière de), I, 280.
Goriz. Cette ville se dispose à capituler, I, 152; est occupée par les troupes de l'Empereur, I, 153.
Gorrevod (Laurent de), baron de Montenay, comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de *Bresse*, II, I, 7, 58, 195, 230, 240, 314; doit porter les articles de la capitulation de Térouane à Marguerite, II, 196, 197; accrédité auprès de cette princesse, II, 199.
Gorrevod (Louis de), évêque de Maurienne, II, 7.
Gorykaem. Voyez *Gorcum.*
Gosmans (François de), I, 453.
Gosnay, village d'Artois, II, 194.
Goylant (bailliage de), peut être conféré au seigneur de Montaigny, I, 166.
Gracht (Jehan Vander), I, 106.
Gradis, Gradisca. Défaite de l'ennemi devant cette ville, I, 464.

[1] Thomas Bohier.
[2] Créé cardinal par Jules II en 1505.

Grand-Turc (le) veut être l'ami de l'Empereur, II, 378.
Grantmont. Lettre datée de cette ville, II, 184.
GRANTMONT (Gauvain de), recommandé par l'Empereur à Marguerite, I, 201.
Grave (ville et château de), I, 280, 281; II, 250.
Grave (rivière de), note, I, 280.
Gravelines, Grawellinghs, II, 17.
Gray. Maximilien invite sa fille à laisser aux habitants de cette ville la jouissance du produit des amendes, II, 366.
GRIMANI (Domenico), cardinal, I, 338.
Grisons, I, 325.
GRITTI (André), général vénitien, I, 191; II, 62.
GROLIER (Philibert de). *Voy*. LOYE (seigneur de).
GROOT (Hugues de), I, 148.
Gruerie, sens de ce mot, I, 243.
Gueldre (duché de), I, 281, 282; cession de ce duché à la maison de Bourgogne, I, 130; le prince Charles y a des droits, I, 494; affaires de ce duché, I, 130 et suiv., 221, 231, 268, 274, 295, 308, 325, 357, 361, 381, 387, 394, 397, 399, 401, 404, 427, 446, 452, 499, 501, 505; II, 57, 65, 143, 381; moyen de les mener à bonne fin, I, 268; ordres qui les concernent, II, 247. L'Empereur est résolu à répandre son propre sang pour la conquête de ce pays, I, 62; recommande la poursuite de cette guerre, I, 63; journée assignée à Liége au sujet des différends sur ce pays, I, 236; villes demandées en garantie pour la confirmation d'un traité, I, 245; situation et progrès de l'armée impériale dans le pays de Gueldre, I, 413, 419; dispositions pour y effectuer une expédition d'hiver, II, 24; fâcheuses nouvelles, II, 22, 42, 44; cette guerre est cause du mauvais état des affaires dans les Pays-Bas, II, 131.
Gueldre (finances de). Marguerite voudrait que la conduite en fût confiée au receveur de Louvain ou à celui de Flandre ou de Zélande, mais non à Simon Longin, proposé par l'Empereur, II, 111.
GUELDRE (Arnould d'Egmond, duc de), I, 130.
GUELDRE (Adolphe d'Egmond, duc de), I, 130.
GUELDRE (Charles d'Egmond, duc de), I, 281, 313, 351, 357, 369, 391, 399, 404, 430, 437, 444, 446, 490, 494; II, 41, 66, 86, 133, 140, 146, 177, 274; origine de ses démêlés avec l'Empereur, I, 130, 131; exclu de la trêve entre l'Empereur, la France et Venise, I, 62, 63; propositions d'une trêve avec lui, I, 75; trêve conclue, I, 94, 95; viole le traité de Cambrai, I, 113; s'empare de l'église de Bonnefelde, I, 118; précautions à prendre contre ses menées, I, 192; mis au ban de l'empire, I, 205; certains princes d'Allemagne veulent contracter une alliance avec lui, *ibid.*; conditions posées autrefois par lui pour obtenir la jouissance viagère du duché de Gueldre, I, 231; prétend que les forts revendiqués par l'évêque d'Utrecht lui appartiennent, I, 243. Projet de mariage avec Isabeau d'Autriche, I, 245; précautions à prendre pour le négocier, I, 255; conditions, I, 279. Traité conclu contre lui de concert avec l'évêque d'Utrecht, I, 268; seigneurs qui ont tenu le parti de l'Empereur contre lui, I, 282; le roi de France lui prête secours, I, 299; urgence de traiter avec lui, I, 308; élève des difficultés sur divers articles du traité à conclure, I, 323; surprend Hardewic, I, 390; mariage projeté avec la fille du duc de Clèves, *ibid.*; se ligue secrètement avec les ducs de Clèves, de Juliers, l'archevêque de Cologne et la France, *ibid.*; son différend avec le duc de Saxe, I,

432; fait des préparatifs menaçants, I, 439; l'Empereur consent à accorder un sauf-conduit à ses députés, I, 499; ravitaille la ville de Bommel, II, 7; songe à épouser la fille du duc de Clèves, II, 155; négociation dudit mariage, II, 256; s'empare de la ville de Hernam, II, 233; se rend secrètement à la cour de France, II, 253; l'Empereur charge le duc de Brunswick et le comte de Nassau de lui livrer bataille, II, 381.

Gueldrois. L'Empereur ne peut pour le moment porter secours aux Pays-Bas contre eux, I, 15; prennent quelques marchands flamands, I, 390; repoussés par la garnison de Thielt, I, 416; prennent Wissen et Thielt, II, 44. *Voyez* aussi *Gueldre*.

Guerre projetée contre la France, II, 152; contre les Turcs, II, 235.

Guerre de Gueldre. *Voyez* GUELDRE (duc de), et *Gueldrois*.

Guerre de Venise. Voyez *Venise* et *Vénitiens*.

GUEVARE (don Diego de), chevalier, conseiller et maître-d'hôtel de l'archiduc Charles : l'Empereur invite Marguerite à admettre la fille de ce seigneur auprès des princesses, II, 81.

GUÉVARE (don Ladron de), II, 81.

GUILAIN, valet de chambre de l'Empereur, I, 505; II, 205, 206. *Voy.* PINGRON.

GUILBERT (Louis), II, 16. *Voyez* GILLABERT.

Guinegate (victoire de), II, 211 [1].

GURCE (l'évêque de). *Voyez* LANG (Mathieu).

H.

HACQUENAY (Casins, Nycasius), conseiller et maître-d'hôtel du prince d'Espagne, II, 313, 341.

HAEPSKERKE (Ghislain de), avocat de la haute vierscare de Zélande, II, 191.

Haguenau, I, 10, 121, 122; II, 332; lettres datées de cette ville, II, 333, 334; une journée y est convoquée, I, 316; traité conclu en cette ville, I, 20.

HAGUENAW (Simon de), lieutenant de la châtellenie de Turnhout, I, 158.

Hainaut (comté de), I, 251; II, 125, 256; courses et pilleries des Français dans ce pays, I, 155, 256; ceux de Mons s'opposent à l'aide accordée par ses États, II, 241.

Hainaut (le grand maréchal de). *Voyez* ÉMERIES (le seigneur d').

HALEWIN (Jean de). *Voyez* HALUIN.

HALEWIN (Louis de), seigneur de Piermes, gouverneur de Péronne, I, 87.

Halle, *Haulx*, ville de Hainaut, I, 184; (Notre-Dame de), *ibid.*

Halle, en Souabe. Lettres datées de cette ville, I, 25, 410.

HALUIN, ou HALEWIN (Jean de), écuyer de Marguerite, échevin du Franc de Bruges, I, 45.

HAMMERER (Vincent), I, 419.

HANETON (Philippe), audiencier et secrétaire de l'Empereur, I, 146, 371.

HANNART (Jean), secrétaire de l'Empereur, et secrétaire en ordonnance du roi de Castille, I, 115, 136, 137, 138, 139, 196, 197, 213, 221, 226, 227, 228, 232, 233, 243, 251, 257, 266, 284, 286, 287, 290, 291, 293, 299, 303, 305, 311, 315, 317, 321, 322, 325, 328, 330, 332, 333, 334, 344, 345, 346, 356,

[1] Ce lieu, nommé plus souvent Enguinegate, est situé en Artois, et fait aujourd'hui partie du canton de Fauquemberghe, arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais.)

357, 365, 367, 368, 372, 373, 375, 376, 389, 390, 410, 468, 470; II, 192, 193, 195, 197, 198, 207, 209, 304, 305, 309, 310, 315, 322, 335, 342.
HANREZ (le seigneur de). *Voyez* DUNOIS (comte de).
HANS, chapelain, I, 148.
HANS VAN SANT, I, 161.
Hardewic, Hardewyck, I, 246, 281, 324, 414; cette ville est surprise par le duc de Gueldre, I, 390; Louis XII doit la faire restituer; I, *ibid.*
Harlem. Cure donnée au prévôt de Cassel, I, 217.
HARO, I, 411.
HARO (Sébastien de), I, 356.
Haspres, bourg de Hainaut. Note sur ce lieu, I, 277.
Hastem, Hathem, I, 246, 281, 324.
Haulx. Voyez *Halle.*
HAYE (Julien de la), commissaire aux montres de la gendarmerie, I, 48.
HENNIN-BOSSU (la famille de), I, 443.
HENRI VII, roi d'Angleterre. Nécessité de l'entretenir dans ses bonnes dispositions, I, 10, 11; l'Empereur voudrait le voir marié avec sa fille, I, *ibid.*; bruit de sa mort, I, 135.
HENRI VIII, roi d'Angleterre, I, 300, 385, 396, 421; II, 95, 101, 140, 163, 175, 219, 221, 230, 240, 246, 332, 338; pratiques des Vénitiens pour l'attirer dans leur ligue avec le pape, I, 236; intrigues de son ambassadeur avec les Vénitiens, I, 468; le pape intrigue pour le détacher de la France, I, 318; l'Empereur se défie de lui, I, 336; demande la continuation des traités conclus avec son père, I, 350; nécessité de le brouiller avec le roi d'Aragon, I, 353; Marguerite doit lui écrire pour demander 2000 archers, solliciter le pardon du jeune duc de Suffolk et obtenir trois dogues en faveur du duc de Wirtemberg, I, 355; Marguerite conseille à son père de faire alliance avec lui, I, 410; voudrait être pris pour arbitre des différends de l'Empereur avec les Vénitiens, I, 426; désire qu'on s'en remette au pape, touchant le concile de Pise, I, 426; Marguerite doit négocier avec lui, I, 439; fort affectionné à l'Empereur et à la maison d'Autriche, II, 31; Maximilien lui destine une arbalète avec accessoires, II, 36; veut s'allier avec le pape, l'Empereur et le roi d'Aragon, II, 47; conditions auxquelles il consent de donner 100,000 écus, II, 47; Marguerite répond à une lettre importante de ce prince, sans avoir pris l'avis de son père, II, 76; dit bien ce qu'il veut obtenir, mais ne mentionne pas ce qu'il veut faire pour l'Empereur, II, 83; Maximilien veut traiter avec lui, II, 103; se plaint du retard apporté au mariage de Charles d'Autriche avec Marie d'Angleterre, II, 122; levée de gens de guerre en Flandre pour son compte, II, 122; est disposé à faire la guerre à la France, II, 141; l'Empereur lui conseille de débarquer en France non par Boulogne, mais par Crotoy, II, 152; l'Empereur le remercie de ses bonnes dispositions, et l'invite à descendre bientôt en France, II, 166; s'empare de Térouane, II, 196; ses conseillers pressent vivement l'arrivée de l'Empereur aux Pays-Bas, II, 117, 171; son arrivée prochaine en Flandre, II, 176; l'Empereur se dispose à avoir une entrevue avec lui, II, *ibid*; il importe de dissiper ses soupçons par une alliance avec lui, II, 247; Marguerite doit emprunter de ce prince, II, 254; répond froidement à la demande d'un emprunt, II, 261; refuse d'accepter la trêve avec Louis XII, II, 266; alliance à conclure avec lui, II, 278, 311; tâche de faire

déclarer les Suisses contre la France; veut leur envoyer de l'argent, II, 339; fait déposer à Anvers 100,000 écus d'or, II, 304; le tenir en amitié pour l'empêcher de nuire, II, 377.
HENRY (maître), I, 268, 395.
HERBERSTAINER (Sigismond), II, 337.
HERCULE II, duc de Ferrare, II, 225.
HERLAER, (le seigneur de), I, 373.
HERLAY (Andrieu de), inculpation dont il est l'objet, I, 233.
HERMÈLE (Catherine de), I, 285.
Hernam (chevaliers de) foulent et pillent le pauvre peuple de Brabant, II, 67.
Hernam. Prise de cette ville, II, 233.
HESDIN (Jean d'Ostin dit), maître-d'hôtel de Marguerite, I, 71, 74, 133; II, 164, 354, 367; gouverneur de Béthune, I, 143, 144; a ordre de se transporter en Angleterre avec les instructions de l'Empereur, II, 319.
HESSE (Mathilde de), I, 79.
HESSELS (Ghysbrecht), chirurgien de l'archiduc Charles, II, 132.
Heues, *Huves*. Sens de ces mots, II, 136; autre sens, II, 380.
Hollande. Députés de ce pays, I, 243.
HOLSWERTZ (Engelbert de), recommandé à Marguerite, I, 16.
Hongrie. Préparatifs du départ de Marie d'Autriche, II, 232, 247, 253.
Hongrie (roi de). *Voy*. LADISLAS VI et LOUIS II.
HONGRIE (Louis de). *Voy*. LOUIS II.
Hongrois, II, 338.
HORN, HORNES (Jacques III, comte de), I, 14, 140, 282, 475; II, 187.
HORNES (Jean II, comte de), I, 475.
HORNES (Jean de), médecin de l'archiduc Charles, I, 376.
HORNES (Marguerite de Croy, comtesse de), I, 475; II, 45; envoie à l'Empereur des confitures façonnées par elle, II, 187.
HOVARDERIE (seigneur de). *Voyez* BRUYELLE (Hector de).
Hueckelein. Succès devant cette ville, I, 492.
HUSSON, valet de chambre de l'Empereur, I, 181.
Hutin. Sens de ce mot, II, 267.
Huves. Voyez *Heues*.

I.

ICESTAIN. *Voyez* ISSELSTAIN.
Ile-de-France (l'), II, 154.
Imbtz. Lettre datée de ce lieu, II, 311.
Innekingen. Lettre datée de cette ville, I, 436.
Inspruck, *Insprugg*, *Isbroeck*, II, 206; lettres datées de cette ville, I, 12, 13, 14, 228, 231, 306, 310, 312, 321, 323, 446; II, 269, 270, 271, 272, 275, 291, 292, 293, 295, 296, 298, 301, 358, 377.
Instructions envoyées à Marguerite pour les ambassadeurs en Angleterre, II, 275; sur l'alliance à conclure avec les rois d'Angleterre et d'Aragon, II, 311.
ISAAC (Guillaume), I, 217, 278.
ISAAC (Jean), I, 203.
ISABEAU ou ISABELLE d'Autriche. *Voyez* AUTRICHE.
Isbroeck. Voyez *Inspruck*.
Islingen. Voyez *Dislingen*.
Isselstain, *Icestain*. Siége de cette ville par les habitants d'Utrecht, I, 387; levé, I, 416.
ISSELSTAIN (Floris d'Egmond, seigneur d'), chevalier de la Toison-d'Or, comte de Buren, I, 34, 131, 282, 325, 423, 432, 440, 442; II, 69, 230; chargé de secourir le château d'Anhalt, et de dresser un blocus devant Waghenighen, II, 10.
Italie. Affaires de ce pays, I, 446; II, 20; nouvelles, II, 46; Mar-

guerite espère qu'elles auront une bonne fin, II, 77; l'Empereur veut en traiter personnellement avec le roi de France, I, 296.

J.

Jacques IV, roi d'Écosse, II, 133, 140.
Jaillon (Claude), avocat fiscal au bailliage d'Aval, conseiller au parlement de Dôle, I, 195, 196.
Janin Costurier, II, 267.
Janly. *Voyez* Genlis.
Jean II, roi d'Aragon, II, 321.
Jean (le duc), I, 485.
Jeanne, reine de Sicile; recommandée à Marguerite par suite de la mort du roi d'Aragon, II, 321.
Jeanne, fille de la précédente, II, 321.
Joachim, margrave de Brandebourg, I, 188.
Jonnelle (maître Jean), I, 174.
Joulx, *Joux*, II, 26; prétentions sur ce château, I, 107.
Journées impériales à Augsbourg, I, 463; pour régler les différends entre les ducs de Saxe et de Gueldre, I, 432; à Haguenau, I, 316; à Liége, I, 243, 247; au sujet des différends sur le pays de Gueldre, I, 236; à Lucerne, II, 296; à Mantoue : l'Empereur consent que les Vénitiens y envoient des députés, I, 205; entre tous les alliés de la ligue de Cambrai, I, 468.
Joutes à Gand; ajournées, I, 112.
Joux. Voyez *Joulx*.
Juan II (don), dit *le Parfait*, roi de Portugal, I, 164.
Juan III, roi de Portugal, I, 164.
Juilliers. *Voyez* Juliers.
Jules II, pape, I, 507; II, 55, 180; craint les Français, I, 113; griefs contre lui, I, 293; voudrait faire enlever le jeune duc de Milan, I, 311; intrigue pour détacher de la France l'Empereur, les rois d'Aragon et d'Angleterre, I, 318; ses conquêtes dans le duché de Ferrare, *ibid.*; pratique pour faire alliance avec la France et les Vénitiens contre l'Empereur, I, 336; fausse nouvelle de sa mort, I, 438; négocie une paix entre l'Empereur et les Vénitiens, I, 463, 486; II, 61, 62; se déclarera leur ennemi, s'ils n'acceptent pas ce traité, I, 463; persévère en ses bonnes dispositions, I, 472; se liguera avec l'Empereur et le roi d'Aragon, si les Vénitiens diffèrent la paix, I, 483; II, 61, 62; doit être informé de la ligue, II, 47; veut confisquer les biens d'un marchand siennois, II, 54.
Juliers (duché de). Prétentions des maisons de Saxe et de Clèves sur ce duché, I, 489.
Juliers, Juilliers (Guillaume VIII, duc de Berg, seigneur de), I, 207, 244, 336, 357, 413, 425, 432, 461; se ligue secrètement avec le duc de Gueldre, I, 390.
Junghwiler. Lettres datées de ce lieu, II, 83, 85.
Juste-Lipse, cité, I, 184.

K.

Kampen, *Kempen*, I, 244.
Kauffbeuren, *Kauffbuyrin*. Lettres datées de cette ville, I, 16, 17, 21, 136, 137, 138, 233; II, 139, 140, 306, 369.
Kématen. Lettre datée de cette ville, I, 311.
Kennessière (Jaquet), garde de l'artillerie du château de Lille, I, 178, 199.

Kesel, I, 133; II, 177.
Kesselt, I, 246.
Kiunze, fort revendiqué par l'évêque d'Utrecht, I, 343.
Knyght, II, 117.
Kokem. Voyez *Cokem*.
Kufstein, *Kunfstein*. Lettre datée de cette ville, I, 349.

L.

Lacens (Richard), envoyé du roi d'Angleterre, II, 304.
Ladislas VII, roi de Hongrie, II, 23, 278; négociation avec lui touchant le royaume de Dalmatie, I, 306; entre dans la ligue contre Venise, I, 363.
Laerhout (Liévin), sergent de la ville de Gand, I, 115.
Lafferten (Guy de), II, 293.
La Haye. Lettres qui en sont datées, I, 80, 81; II, 289, 290; canonicat vacant en cette ville, I, 339.
Lalaing (Antoine de), seigneur de Montigny, de Culembourg, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller, deuxième chambellan et chef des finances du roi de Castille, I, 48, 49, 98, 111, 181, 303; II, 275; résigne le bailliage de Lens pour Charles de Bugnycourt, I, 302; Marguerite décidera s'il doit ouvrir au duc de Brunswick sa ville de Culembourg, II, 98.
Landau. Lettres datées de cette ville, II, 69, 71, 81, 82, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 237.
Landauw (George Van), capitaine des gens d'armes de Zwene, I, 303; envoyé au secours de la Bourgogne, I, 61.
Landeck. Lettres datées de cette ville, I, 7, 317, 318.
Landilly (la demoiselle de), I, 2.
Lang (Mathieu), évêque de Gurce, conseiller de l'Empereur, I, 5, 304, 326, 328, 339, 473; II, 20, 38, 61, 77, 103, 201; la pension qu'il tenait du roi de Castille lui est continuée, I, 28, 54; ambassadeur auprès de Louis XII, I, 35; missions diverses, I, 80, 81, 85, 97, 98, 109, 119, 124, 125; II, 172, 312, 320.
Langora. Lettre datée du camp de ce nom, I, 197.
Lanys Porer, I, 210.
Larcin commis au préjudice du duc de Bari et des Suisses; mesures à prendre, II, 298.
Latin. Lettres en cette langue, I, 38, 74; II, 311, 315, 368.
Latre (Charles de), I, 267.
Lauchstaedt. Lettre datée de cette ville, I, 51,
Laude (Paul de), secrétaire d'André de Burgo, II, 12, 19.
Lauphen (le comte de), capitaine général du haut et bas Palatinat, I, 61.
Lauterec, II, 201.
Lauverin (Jérôme), I, 175, 179, 181.
Leclerc (Charles), trésorier des guerres, I, 135; II, 111; recommandé pour l'office de maître des comptes, I, 47; adjoint au trésorier général, I, 250
Leclerc (Daniel). *Voyez* Clerc.
Lefort (Guillaume), aide du garde-huche de la cave de Marie d'Autriche, II, 239.
Lemperreur (Guyot), recommandé à l'Empereur, I, 36.
Lens (église de), prébende au fils de Laurent du Blioul, I, 266.
Léon X, I, 458, 507; II, 159; paraît vouloir faire une ligue contre la maison d'Autriche, II, 247; envoie une rose d'or à l'archiduc Charles, II, 309; son projet d'une paix universelle pour marcher contre les Infidèles, II, 340.
Léonard (Frédéric), cité, II, 245.
Léonore, reine de Portugal, I, 164; demande l'alliance de son petit-fils avec une princesse d'Autriche, I, 163, 165.

Léonore, petite-fille de Maximilien. *Voyez* Autriche.
Lestre (Colin de), I, 373.
Lettres de Louis XII, citées, I, 7, 11, 91, 100, 107, 108, 113, 196, 272, 390, 413, 439, 482; II, 17, 37, 38, 47, 82, 83, 88, 91, 95, 101, 117, 119, 133, 135, 140, 166, 172, 190, 246, 247, 253, 256, 266.
Lettres autographes de Maximilien et de Marguerite. Voyez *Autographes;* remarque sur celles qui commencent par ces mots : *Ma bonne fille;* écrites en latin. Voy. *Latin;* chiffrées. Voyez *Chiffres.*
Leyden. Lettres datées de cette ville, I, 79.
Libéral (Louis), médecin vénitien au service de l'archiduc Charles, I, 129, 166; l'Empereur ne veut pas qu'il demeure auprès de ce prince, I, 172.
Lichtervelde (seigneur de), I, 149.
Licques (Jacques, seigneur de), échanson de l'archiduc, I, 201.
Liechtenstain (Paul de), baron de Castel Boren, conseiller de l'Empereur, I, 18, 28, 473; II, 37.
Liége. Conférence en cette ville pour l'affaire de Gueldre, I, 136. — (Etats de). II, 369; — (l'évêque de). *Voyez* Marck (Érard de la).
Liégeois (Nicole le), I, 286, 292.
Lients. Lettres datées de cette ville, I, 419, 432, 433.
Lière, Lierre, II, 204, 207; lettres datées de cette ville, I, 105, 106, 112.
Liévins (Clays), I, 410; recommandé pour un bénéfice, I, 503.
Liévins (Jaspar), II, 191.
Lignago, Lygnago, Lignano, I, 276; le siége de cette ville, I, 192; les Vénitiens veulent y tenir garnison, I, 255; prise de cette ville, I, 289.
Ligue des Vénitiens avec le pape, I, 236; secrète entre les ducs de Gueldre, de Clèves, de Juliers, la France et l'archevêque de Cologne, I, 391; du duc de Clèves, de l'évêque de Liége et de Charles de Gueldre redoutée par Maximilien, I, 490; projet d'une sainte ligue à Rome, II, 235.
Lille. Lettres datées de cette ville, II, 198, 203; entrevue qui doit y avoir lieu, II, 184; l'Empereur y envoie trois de ses officiers malades, II, 201. — (château de) garde de son artillerie, I, 178, 199. — (capitainerie de), I, 228.
Lindau. Lettres datées de cette ville, I, 5, 331, 332.
Lobeke, dans le pays de Gueldre, I, 133.
Lobevec (Catherine de), I, 445.
Lois d'Anvers : renouvellement, I, 346, 436, 446; de *Flandre :* renouvellement, I, 145, 166; de *Saint-Omer :* mode de renouvellement, I, 224; du *pays de Zélande :* renouvellement, I, 179.
Lombart (Philippe de), fourrier et concierge de l'hôtel, I, 331, 353, 448, 459, 478; II, 165; pourvu d'un personnat en Brabant, I, 217.
Lombart (Robinet), II, 165.
Longchampt (Jacques de), recommandé à l'Empereur, I, 26.
Longhar. Lettres écrites du camp de ce nom, I, 198, 199.
Longin (Simon), receveur général des Pays-Bas[1], I, 51; Marguerite détourne son père de lui donner la conduite des finances de Gueldre, II, 111.
Longuera. Lettre datée du camp de ce nom, I, 194.
Longueville (duc de), II, 225, 258, 329; places confisquées en Bourgogne sur lui, II, 325.
Loonbecke (seigneur de). *Voyez* Vorst (Jean Van der).
Loquinghien (Pierre de), maître-d'hôtel du prince Charles, I, 267.

[1] Nommé maître de la chambre aux deniers de Charles d'Autriche, par lettre du 1er mars 1499. Il est dit dans cette commission que Simon Longin sert l'archiduc Philippe et son père depuis vingt ans.

Loredano (le doge), I, 191.
Lorraine (Antoine, duc de), I, 361, 404; II, 204; projet de mariage avec Isabeau d'Autriche, I, 245, 351; villes dont l'Empereur veut lui confier l'administration, I, 246; projet de mariage entre lui et Éléonore d'Autriche, II, 204; dans ce cas il devrait renoncer à ses prétentions sur la Gueldre, I, 404; incertitude de son mariage, I, 437.
Lorraine (Jean de), évêque de Metz, II, 302.
Louis XII, roi de France, I, 265, 267, 271, 304, 306, 308, 362, 388, 390, 391, 400, 450, 465, 473; II, 41, 43, 135, 140, 147, 222, 240, 302; entrevue avec le roi d'Aragon, I, 6; mauvais vouloir envers l'Empereur, I, 7; commence la guerre contre les Vénitiens, I, 137; remporte la victoire d'Agnadel, I, 139; veut se faire créer chevalier par le cardinal d'Amboise, *ibid.*; danger qu'il court, *ibid.*; l'Empereur espère obtenir une aide de lui, I, 241; fait alliance avec le roi d'Aragon, I, 248; reçoit communication des instructions de l'Empereur, I, 275; doit faire restituer la ville d'Hardewick, I, 390; prête secours au duc de Gueldre, I, 299; Maximilien veut faire bonne alliance avec lui, I, 316; le pape intrigue pour détacher de lui l'Empereur, les rois d'Aragon et d'Angleterre, I, 318; l'Empereur veut rester son fidèle allié, *ibid.*; intervient dans les affaires de Gueldre, I, 325; le pape pratique pour faire alliance avec lui contre l'Empereur, I, 336; celui-ci compte sur sa loyauté, *ibid.*; conclut un traité à Blois avec l'Empereur, I, 366; convoque une assemblée de l'Église gallicane à Lyon, I, 407; envoie une ambassade vers les rebelles de Gueldre, I, 413; se montre hostile à la Navarre, I, 449; nécessité de conserver son amitié, I, 472; affaires à traiter plutôt avec son ambassadeur qu'avec lui, I, 482; fait un arrangement avec les Suisses, II, 26; veut regagner le duché de Milan, *ibid.*; il n'est pas vrai qu'il ait fait accord avec les Suisses, II, 29; troubles entre lui et les Suisses, II, 59; a des intelligences avec les Vénitiens, II, 61; émet une ordonnance préjudiciable à l'Artois, II, 91; l'Empereur et le roi d'Angleterre sont sur le point de conclure de lui faire la guerre, II, 101; le duc de Gueldre re rend secrètement auprès de lui, II, 253.
Louis II, roi de Hongrie, II, 378; alliance avec Marie d'Autriche, II, 22; détails sur son mérite supposé, II, 335, 336. Note.
Louvain, I, 207, 279; lettre datée de cette ville, II, 252; refuse d'accorder les subsides pour la guerre de Gueldre, I, 505; Marguerite choisira avec son conseil les échevins de cette ville, II, 10.
— (doyen de), I, 425; II, 314.
— (prévôté de), conférée au docteur Conrard Renner, I, 238.
— (prévôt de). *Voyez* Renner (Conrard).
Louvestein, I, 141.
Loye [1] (Philibert de Grolée, seigeur de). Sa mise en liberté, II, 344; demande de rémission pour lui, II, 351.
Lubeck. Le roi de Danemarck se plaint des habitants de cette ville, I, 321.
Luc (Jacques), trésorier de Salins, I, 196, 371; II, 81.
Luc (Philippe). Griefs à lui imputés, I, 141, 142.

[1] Par un acte du 28 mai 1517, il appert que Jean de Montsangeon, premier huissier au parlement de Bourgogne, a été destitué de sa charge pour avoir laissé échapper des prisons de Dôle le chevalier de Loye et autres criminels de lèse-majesté, dont la garde lui avait été confiée sous peine de la vie.

Lucerne. Journée tenue en cette ville, II, 296.
LUDOVIC-MARIE, duc de Milan, I, 198, 461.
LUSY (Jehan de), I, 500.
Luxembourg, I, 283; dispositions pour la défense de ce pays, I, 8, 9, 27; lettres datées de cette ville, I, 502, 503.
LUXEMBOURG (Jacques de), seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur général de Flandre et d'Artois, I, 50, 146, 168, 318, 204, 402; II, 67, 239.
LUXEMBOURG (Philiberte de), princesse d'Orange, I, 127.
LYENS (Liévin), prétendant à l'office de receveur de Flandre, I, 50.
Lymena, *Lymins*, *Lymisne*. Lettres datées du camp de ce nom, I, 190, 192.
Lyntz, sur le Rhin. Lettres datées de cette ville, I, 52, 463, 464, 470, 471, 472, 474, 477; II, 383.
Lyon. Assemblée de l'Église gallicane en cette ville, I, 407.
Lynago. Voyez *Lignago*.
Lyon (traité de), I, 20.

M.

Madron. Lettre datée de ce lieu, I, 227.
MAESMUNSTER (Melcior de), chevalier, I, 22.
Maestricht, I, 130. Lettre datée de cette ville, II, 350.
MAGNUS, duc de Saxe-Lawenbourg, I, 461.
Mainbournie ou tutelle des petits-enfants de l'Empereur, I, 7.
MAINGOVAL (famille de), I, 443.
MAISON (Jean de la), I, 263, 352.
Maître des postes. *Voyez* TAXIS.
Maîtrises d'Espagne. Voyez *Espagne*.
Majesté. Marguerite donne rarement ce titre à l'Empereur, II, 115, 122.
Malines. Lettres datées de cette ville, I, 34, 35, 36, 46, 47, 126, 271, 357, 360, 376, 377, 378, 379, 380, 384, 385, 386, 387, 479; II, 58, 59, 64, 67, 117, 229, 247, 251, 253. Les petits-enfants de l'Empereur doivent quitter cette ville à cause de la peste qui y règne, I, 12, 40, 42, 64; y sont renvoyés : soins pris pour leur sûreté, I, 423; II, 190.
Mantoue. Journée en cette ville entre les alliés de la ligue de Cambrai, I, 468.
MANTOUE (le marquis de), II, 148; pris par les Vénitiens, I, 183, 184. — (Fédérico, marquis de) I, 338.
MANTOUE (Sigismond de Gonzague, cardinal de), I, 338.
MANUEL (don Jean). Note sur ce personnage, II, 137.
MARATON. *Voyez* MAROTON.
MARCHERT (Nicolas), II, 106.
Marchands pris par les Gueldrois, I, 390; poursuites contre ceux qui ont commis des abus au fait du sceau des draps, II, 85.
MARC (Charles), I, 168.
MARCK (Erard de la), évêque de Liége, I, 3, 490; l'Empereur recommande de l'arrêter s'il se présente dans le pays, I, 44; alliance conclue entre lui, le roi catholique et le seigneur de Sedan, II, 369; abandonne la France pour embrasser le parti du jeune Charles-Quint, II, 369, 370; Maximilien reconnaissant à son égard, II, 370.
MARCK (Robert de la), dit le *Sanglier des Ardennes*, seigneur de Sedan ou de Florange, I, 2; II, 268; fait des incursions dans le pays de Luxembourg et de Namur, I, 27; défense à lui faire au congrès de Cambrai, I, 89; alliance entre le roi catholique, l'évêque de Liége et ce seigneur, II, 369; note sur ce personnage, II, 370.
MARGUERITE, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, duchesse douairière

de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, etc., etc. Archers pour sa garde, I, 4, 93; son père voudrait la voir mariée au roi d'Angleterre, I, 11; règlement de ses affaires particulières, dons de l'Empereur pour la dépense de sa maison, I, 41; doit rester en bonne intelligence avec le roi d'Aragon, I, 43. L'Empereur lui témoigne pleine confiance, I, 67; répond à ses plaintes, I, 120, 293. Son voyage en Hollande approuvé, I, 150; peut révoquer ou modifier les commissions d'offices délivrées par l'Empereur pour le Charolais, *ibid.*; traité avec le roi d'Aragon sans son entremise, I, 185; son voyage de Bruxelles à Malines, entravé par la maladie de ses nièces, I, 202; veut faire un voyage en Flandre, I, 238; autorisée par l'Empereur à aider l'évêque d'Utrecht, I, 243; demande que l'Empereur écrive de nouveau à Louis XII au sujet de l'évêché d'Arras, I, 271; conseille de ne pas communiquer en détail au roi de France les instructions pour le voyage d'Espagne, I, 271; l'Empereur lui envoie une escarboucle, I, 293; autorisée à traiter l'affaire de Gueldre, I, 295; craint de manquer d'assistance pour la conduite des affaires, I, 308; conseille un accommodement avec le duc de Gueldre, *ibid.*; autorisée à confirmer l'alliance qui existait avec le feu roi d'Angleterre, I, 335; doit s'informer secrètement s'il est vrai que le duc de Juliers soit mort, I, 336; chargée de régler le différend entre les seigneurs de Vergy, de Thalemey et de Flagy, I, 341; peut, comme elle l'entendra, accorder au roi d'Angleterre la continuation des traités conclus avec Henri VII, I, 350; démontre la nécessité de veiller à la sûreté des frontières et d'assembler les États, I, 357; propose une entrevue à Diest avec divers princes d'Allemagne, *ibid.*; dénonce une atteinte portée aux priviléges de son hôtel par le magistrat de Bruxelles, I, 380; pense que le moment n'est pas venu de demander pour l'Empereur une pension viagère, I, 381; prie son père de prendre en bonne part les conseils qu'elle lui adresse, I, 386; voudrait être *plus sage* pour lui donner de bons avis, et qu'on fît une secrète alliance avec les rois d'Aragon et d'Angleterre, I, 410; n'est point d'avis de donner passage à l'ambassade du roi de France vers les rebelles, I, 413; demande les intentions de l'Empereur au sujet du concile de Pise, I, 420; l'invite à ne pas s'en mêler, lui conseille de s'en remettre à l'avis des rois d'Angleterre et d'Aragon pour régler son différend avec les Vénitiens, I, 421; ne sait si le roi de France a envoyé des secours au duc de Gueldre, I, 437; reçoit des instructions pour négocier avec le roi d'Angleterre, I, 439; fait des vœux pour la prospérité des affaires, *ibid.*; pense qu'il faut donner un assaut à la ville de Venloo, *ibid.*; recommande le roi et la reine de Navarre pour être compris dans les traités, I, 449; l'Empereur approuve ses mesures, I, 460; reçoit des remercîments pour ses soins à entretenir les garnisons et à recouvrer les aides, I, 474; l'Empereur lui défend de donner suite au nouvel état de la maison du prince sans avoir reçu ses ordres, I, 498; placards séditieux contre elle, I, 504; recommande un médecin italien, I, 507; exhorte l'Empereur à s'entendre avec le roi d'Aragon pour le bien de l'archiduc et les affaires d'Italie, II, 20; lui conseille de renvoyer le duc de Milan dans son duché, II, 28, et de profiter du moment pour traiter avec les Vénitiens,

II, 31; l'Empereur approuve ce qu'elle a réglé avec les ambassadeurs d'Angleterre, II, 33; éprouve des difficultés pour l'entretien des piétons, II, 39; ses perplexités dans la guerre de Gueldre, II, 44; apprend avec joie l'arrivée des ducs de Brunswick, II, 46; rend compte de ses entretiens avec les ambassadeurs d'Angleterre, II, 47; prie l'Empereur de hâter sa venue dans les Pays-Bas, II, 56; obtient une neutralité pour les États du comté de Bourgogne, II, 59, 62; attend des instructions avant de congédier les États de Malines, II, 64; chargée de justifier la conduite de l'Empereur dans l'affaire de Gueldre, II, 65; espère que les affaires d'Italie auront une bonne fin, II, 77; presse son père de répondre aux ambassadeurs anglais qui attendent depuis huit mois, II, 78; Maximilien est satisfait de la manière dont elle dirige les affaires, et l'exhorte à continuer, II, 87; il vaut mieux qu'elle traite avec les ambassadeurs anglais que de les faire aller vers son père, II, 89; modifie les instructions données à Polveret envoyé en Angleterre, II, 95; recommande les frères mineurs de l'Observance, II, 108; craint que le retard du mariage de Charles avec Marie d'Angleterre ne soit pris en mauvaise part, II, 117; importance d'une parfaite union entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et le roi catholique, II, 137; invitée à faire hâter les hostilités contre la France, II, 141; désapprouve l'envoi de Jean Colle en Espagne, II, 159; donne des avis touchant les Français et les Vénitiens, II, 173; se réjouit de la prochaine venue de l'Empereur, II, 181; envoie un agneau à son père, II, 195; fait des observations sur une course que son père lui a prescrite, II, 203; répond aux plaintes concernant le gouvernement de l'archiduc, II, 210; fait des excuses à l'Empereur, II, 220; le détourne de faire la paix avec la France, II, 221, 225; conseils pour le cas où elle se ferait, II, 229; promet un prêt dans l'espoir que l'Empereur hâtera sa venue aux Pays-Bas, II, 232; annonce une victoire, II, 235; regrette de ne pouvoir aller visiter son père, II, 239; le félicite de la prise de Térouane et le conjure d'exposer moins sa personne, II, 239; proteste de sa tendresse pour lui, II, 241; demande des renseignements pour la fonte de deux figures, II, 241; craint que la trève avec le roi de France n'indispose Henri VIII, II, 245; conseille de demeurer uni aux rois d'Angleterre et d'Aragon, II, 247; trouve certaines lettres de l'Empereur un peu obscures, *ibid.*; l'informe d'un voyage secret du duc de Gueldre à la cour de France, II, 253; ne se mêle plus d'affaires, II, 283; annonce l'arrivée de plusieurs ambassadeurs, II, 289; insiste pour la remise des places détenues en Bourgogne, II, 290; fait entendre qu'on lui cache les choses et qu'elle a peu d'accès dans le conseil de son neveu, II, 312, 314; réclame contre les agressions du comte de Furstemberg et autres, II, 323; priée de demander au roi d'Angleterre le paiement de dix mille florins d'or, II, 332; l'Empereur écrit au prince Charles pour qu'elle soit mieux traitée, II, 339; priée d'aider toujours le jeune roi, II, 345; explications sur l'affaire de son aumônier, II, 355; peu satisfaite de l'appointement avec le comte de Furstemberg, *ibid.*; ne sait que penser de l'affaire de Châtillon et des intentions du duc de Savoie, *ibid.*; invitée à accepter un accommodement avec le comte de Furstemberg, II, 361;

manque d'argent, I, 44, 454; II, 159, 216, 254, 266, 283; dispose à vendre ses bijoux pour subvenir aux nécessités de l'Empereur, II, 159; appréhende de faire *banqueroute*, II, 254; se dispose à emprunter du roi d'Angleterre, *ibid.*; conduit son neveu et ses nièces à la Vure et à Bruxelles, pour leur amusement, *ibid.*; ne sait comment recruter des troupes, II, 266; éprouve des difficultés à organiser une ambassade pour l'Angleterre, II, 283; l'Empereur le félicite de sa résistance aux Français, II, 377; envoie des chemises à son père, II, 380. *Voyez* de plus *Notice sur Marguerite d'Autriche*, II, 422.

Marguerite d'Angleterre. *Voy.* Angleterre.

Mariage de Charles d'Autriche avec Claude de France, rompu, I, 20; projeté du même prince avec Renée de France, II, 378; avec Marie d'Angleterre, I, 20, 76; II, 117; ratifié, I, 145; avantages pour la maison d'Autriche dans cette alliance, II, 117, 119; retard apporté à la solennisation de ce mariage, II, 117, 119, 122; nécessité de l'accomplir, II, 119; il mettra le prince hors de tutelle, II, 247; projeté de Marguerite d'Autriche avec Henri VII, I, 11; projeté du petit-fils de la reine de Portugal avec une princesse de la maison d'Autriche, I, 163; entre le duc de Gueldre et Isabeau d'Autriche, I, 245; précautions pour le traiter, I, 255; conditions auxquelles l'Empereur y consent, I, 279; projeté entre le duc de Lorraine et Léonore d'Autriche, I, 204, 245, 361; négocié, I, 351; incertain, I, 437; projeté pour la même princesse, II, 322; demande de la main d'Isabelle d'Autriche pour le fils aîné du roi de Navarre, I, 268; projeté entre le duc de Gueldre et la fille du duc de Clèves, I, 390; négocié, II, 256; projeté de mademoiselle de Savoie avec le seigneur d'Epinoi, I, 396; projeté du duc de Gueldre avec l'une des petites-filles de l'Empereur, I, 401; projeté avec le roi de Pologne, II, 319; avec le roi de Hongrie, *ibid.*; de Danemarck, *ibid.*; du fils du roi de Hongrie avec Marie d'Autriche, II, 22; conclu entre le roi de Danemarck et Isabelle d'Autriche, II, 383; contrat, II, 338; solennisé, II, 256; des princesses Isabelle et Marie d'Autriche, justifié par l'Empereur, II, 335; Maximilien a des vues de mariage, II, 378.

Marie, petite-fille de l'Empereur. *Voyez* Autriche.

Marie, fille du duc de Juliers, I, 490.

Marignan. Bataille de ce nom, II, 296.

Marigny, échanson du roi de France, I, 87, 88, 89, 103.

Marillac (de). *Voyez* Marlier (Louis de).

Marke (Catherine de), I, 258.

Marlier, Marliac [1] (Louis de), conseiller et médecin du jeune roi de Castille, I, 436, 437; II, 209.

Marlier (Jean), I, 197.

Marlot (Jean), dit *Deschiens*, huissier de l'archiduc Charles, I, 222.

Marnix (Jean de), seigneur de Toulouse, secrétaire de Marguerite, I, 31, 125, 170, 171, 173, 180, 245, 255, 264, 278, 301, 385, 386, 397; II, 203, 216, 277; l'Empereur veut conférer avec lui, I, 348; en est très-satisfait, II, 175.

Marnix, frère du précédent, I, 479.

Marostica. Lettres datées de cette ville, I, 160, 161, 276.

Marotor ou Marator (Louis), secrétaire du seigneur de Ber-

[1] Par une lettre du 28 novembre 1513, à Windsor, Henri VIII prie Marguerite de lui envoyer ce médecin qu'il désire consulter.

ghes et ensuite de Marguerite d'Autriche, I, 27, 33, 42, 122, 415, 439; II, 28, 33, 40, 45, 58, 60, 63, 65, 77, 208, 210, 233, 237, 254, 259, 332, 334, 351, 354, 381; recommandé par l'Empereur, II, 100; chargé de prendre les avis de Marguerite, II, 220; paraît avoir des ennemis à la cour, II, 241; recommandé par Marguerite, *ibid.*; dénoncé comme auteur d'intrigues, II, 276; chargé de transmettre des propositions à Maximilien, II, 289; l'Empereur s'étonne de la disgrâce de ce secrétaire, qu'il retiendra près de lui, II, 295; envoyé à Rome par l'Empereur, II, 296; le jeune roi de Castille désire son retour, II, 355.

MARQUE (le seigneur de La). *Voyez* CLÈVES (Philippe de).

MAS (Pierre). Échange une prébende avec Jacques Le Febvre, II, 165.

Masconnois (comté de), II, 223, 231.

Matingo, I, 129.

Maurienne (Louis de Gorrevod, évêque de), II, 7.

MAXIMILIEN, empereur. Répond aux plaintes de sa fille, I, 120, 293; la prie de lui céder la seigneurie de Faucogney, I, 127; se justifie des griefs à lui imputés par les États, I, 132. Sa volonté sur le renouvellement des lois de Flandre, I, 145; de Saint-Omer, I, 224; d'Anvers, I, 346. Ses succès dans la guerre du Tyrol, I, 150; espère se rendre maître de Padoue, I, 153; ses troupes occupent Portenauw, Trévise, Goriz et Dryes, *ibid.* Mande de former un conseil pour mettre fin aux débats entre les seigneurs de Vergy, de Thalemey et de Flagey, I, 154; se réserve de statuer, I, 157; confirme les dispositions de sa fille à ce sujet, I, 176; lui commet le soin de régler ce différend, I, 341. Ordonne l'instruction d'une affaire concernant la rébellion des habitants de Connenghem, I, 161; défend à ses lieutenants de Flandre et de Hollande de conférer des offices ou des bénéfices, I, 168; s'occupe des affaires d'Espagne et d'Aragon, I, 170; satisfait de la besogne de Marguerite en Hollande, I, 175; fait connaître à sa fille où sont ses joyaux et trésors, I, 177; motifs de son appointement avec le roi d'Aragon, I, 180; arrive devant Padoue, I, 182; envoie à Marguerite une bannière enlevée aux Vénitiens, I, 184; son expédient pour sauver l'honneur de sa fille, sans laquelle on avait conclu un traité, I, 185; recommande le jeune marquis de Brandebourg, I, 188; succès en Italie, I, 189, 274; levée du siége de Padoue, I, 190; recommande des précautions contre les menées de Charles de Gueldre, I, 192; offices destinés à ses vieux serviteurs, I, 199; s'étonne de l'alliance de certains princes avec Charles de Gueldre, I, 205; consent que les Vénitiens envoient des députés à la journée de Mantoue, I, 205; donne à ses envoyés en France pouvoir de traiter de l'affaire de Gueldre, I, 221; désire que Marie d'Angleterre soit reçue suivant son rang, *ibid.*; modifie un projet de traité avec Charles de Gueldre, I, 231; se rend à Augsbourg pour y obtenir une aide des princes de l'empire, I, 236; approuve le voyage de sa fille en Flandre et l'exhorte à répandre sur les habitants de ce pays autant de faveurs qu'elle pourra, I, 238; ses projets contre les Vénitiens, I, 241; aide qu'il espère des princes de l'empire et du roi de France, *ibid.*; apprend avec joie que le prince Charles aime la chasse, *ibid.*; aide à solliciter des princes de l'empire, I, 245; assisté desdits princes, I, 254, 264; des propositions lui sont faites de la part du roi de Navarre, I, 248;

approuve que Marguerite ne se mêle pas de l'affaire d'Espagne, I, 252; marche contre les Vénitiens, I, 254; réunit des troupes à cet effet, I, 264; les Français se joignent à lui, I, 254; mande à sa fille de hâter le départ de ses ambassadeurs en Angleterre et en Espagne, I, 256; lui recommande les enfants du feu roi Philippe, I, 264; conseils pour la guerre de Gueldre, I, 268; adhère aux avis de sa fille, I, 274; écrit au roi de France pour l'évêché d'Arras, *ibid.*; sollicite de nouvelles aides, *ibid.*; ses partisans dans l'affaire de Gueldre, I, 282; espoir fondé sur un subside, *ibid.*; ses exploits de chasse, I, 284; envoie à Marguerite une escarboucle, I, 293; ses griefs contre le pape Jules II et contre les cardinaux qui craignent la réformation, *ibid.*; veut se rendre en Bourgogne pour traiter des affaires d'Italie avec le roi de France, I, 296; prie sa fille de lui envoyer des seigneurs de sa cour pour l'accompagner dans ce voyage, *ibid.*; veut régler quelques affaires des Pays-Bas, *ibid.*; ses intentions en faveur de l'évêque d'Utrecht, I, 299; ordonne à son ambassadeur de parler au roi de France touchant l'évêché d'Arras et le procès de Nevers, I, 304; se défie de la bonne volonté de Charles de Gueldre, I, 308; veut entretenir bonne amitié avec le roi de France, *ibid.*; les seigneurs de par deçà sont disposés à l'aller joindre, *ibid.*; ratifie les articles du traité avec Charles de Gueldre, sauf deux points, I, 313; désire que les États lui fassent une pension viagère, *ibid.*; disposé à se diriger vers l'Alsace et la Bourgogne, I, 316; mande vers lui divers seigneurs qui devront lui apporter de l'argent, *ibid.*; le pape intrigue pour le détacher de la France, I, 318; veut rester fidèle à cette puissance et observer le traité de Cambrai, *ibid.*; craint pour le Milanais, *ibid.*; veut bien céder Arnhem, pourvu qu'il obtienne Ruremonde en échange, I, 323; désire la prompte conclusion du traité de Gueldre, I, 328; ordonne d'envoyer 1,200 florins à l'évêque de Gurce, *ibid.*; par suite de ses lettres, les Suisses se retirent du service du pape, I, 332; recommande de n'envoyer en Bourgogne que le bailli d'Amont, I, 334; confirme l'alliance et *entrecours* qui existaient avec le feu roi d'Angleterre, I, 335; le pape pratique contre lui, I, 336; compte sur la loyauté du roi de France, *ibid.*; demande le portrait de la reine Jeanne de Castille, et la généalogie des rois de France, I, 344; veut conférer avec Marguerite sur l'affaire de Gueldre, I, 348; remet à sa fille le soin de satisfaire au désir du roi d'Angleterre pour la continuation des traités conclus avec Henri VII, I, 350; demande la généalogie des rois de France et d'Angleterre, I, 353; envoie à sa fille des conseillers pour les traités conclus avec le feu roi d'Angleterre, *ibid.*; ordonne de faire un cadeau à l'ambassadeur d'Angleterre pour brouiller son maître avec le roi d'Aragon, *ibid.*; s'informe si elle a écrit au roi d'Angleterre pour lui demander deux mille archers, solliciter le pardon du jeune duc de Suffolck, et obtenir trois dogues en faveur du duc de Wirtemberg, I, 355; renouvelle la ligue contre les Vénitiens; compte engager le pape dans cette même ligue; veut pousser la guerre avec vigueur, I, 362; conclut un traité avec le roi de France, I, 366; annonce à sa fille l'état maladif de l'impératrice, I, 367, 381; évoque à lui la décision sur la convocation d'un concile demandé par les cardinaux, I, 369; mande vers lui

le comte de Nassau, les sires de Chièvres et de Berghes, etc., I, 372. Se plaint des lettres mal gracieuses de Marguerite, I, 392; II, 204; agrée ses excuses, II, 220, 237. Manœuvres en Italie pour contrarier ses entreprises contre les Vénitiens, I, 410; mécontent des services que lui rendent les Français et les Aragonais; va se rendre à l'armée et presser les opérations, I, 418; est d'avis qu'on lève le siége de Venloo, I, 440; se propose d'aller réparer l'échec subi devant cette ville, I, 451; voudrait conclure une bonne paix pour mettre fin à ses affaires d'Italie, I, 446; se dirige vers le Frioul pour livrer bataille aux Vénitiens, I, 450; se rend à Nuremberg pour vider un différend, I, 483; désire entendre l'avis du duc de Saxe et d'autres princes sur les affaires de l'empire, I, 485; fâcheuses nouvelles de l'armée, *ibid.*; demande l'avis de sa fille au sujet de l'investiture des duchés de Juliers et de Berg; ligue à redouter en cas de refus, I, 489; voudrait savoir ce que l'ambassadeur d'Angleterre va faire auprès du pape, I, 492; demande, pour être présenté au pape, un mémoire sur les droits du prince Charles au duché de Gueldre, I, 494; ordonne d'attendre ses intentions pour publier l'état de la maison de l'archiduc, I, 497, 498; fait traiter de la paix avec le duc de Gueldre, I, 499; demande un capitaine qui ait des notions positives sur les opérations militaires dans la Gueldre, I, 501; envoie à ses petites-filles le sommier d'un cerf qu'il a pris, II, 13; se rendra au souper que lui propose sa fille, II, 14; attend au château de Turnhout l'ambassade d'Angleterre, *ibid.*; est toujours disposé à venir dans les Pays-Bas, II, 29; promet assistance pour l'affaire de Gueldre, II, 33; est disposé à aider les Suisses dans leur expédition contre la France, et à y envoyer une armée, mais sous un autre nom que le sien, *ibid.*; envoie une arbalète avec accessoires au roi d'Angleterre, II, 36; son opinion sur la papauté; brigue cette dignité, II, 37; dans cette vue il songe à résigner l'empire à son petit-fils, *ibid.*; va se rendre aux Pays-Bas, II, 42; ordonne que les États s'assemblent à Malines, *ibid.*; envoie réconforter les habitants de Bois-le-Duc, II, 43; donne à sa fille les biens d'Auguste Ghisi, II, 56; la charge d'exposer aux États les motifs de sa conduite dans l'affaire de Gueldre, II, 65; invite Marguerite à traiter généreusement l'ambassadeur du roi de Navarre, II, 79; regrette qu'elle se soit tant hâtée de faire réponse au roi d'Angleterre, II, 82; son intention d'envoyer des députés en Angleterre, II, 83; attend 12,000 florins d'or des villes d'Anvers, Malines et Bois-le-Duc, II, 85; satisfait de la manière dont Marguerite dirige les affaires, II, 87; mande de donner, sans plus de délai, congé à l'ambassadeur du roi de Navarre, II, 88; approuve les démarches en faveur des habitants de l'Artois, contre une ordonnance du roi de France, II, 91; voudrait être le chef de son armée combinée avec celle du roi d'Angleterre, II, 95; veut aller au-devant de l'ambassadeur Urréas qui lui apportait de bonnes nouvelles, II, 99; envoie le duc de Brunswick pour réduire les rebelles des Pays-Bas, II, 101; mande de conclure avec le roi d'Angleterre un traité pour faire la guerre à Louis XII, II, 101, 103; permet au roi d'Angleterre de prendre à son service des habitants et des bateaux des Pays-Bas, II, 135; prie sa fille, en l'honneur du vendredi saint, de modérer une peine, II, 106; mande

de faire droit aux plaintes des religieuses de Saint-Georges, II, 129; prescrit de ne plus rien conclure avec l'Angleterre sans ses ordres, II, 133; disposé, comme empereur, à ratifier le traité d'alliance avec l'Angleterre contre la France, mais, comme tuteur du prince Charles, il doit adhérer aux trêves avec la France, II, 143; conseille au roi d'Angleterre de débarquer en France par Crotoy où il se trouvera en personne, pourvu qu'on lui envoie de l'argent, II, 152; ne veut pas traiter avec les Vénitiens sans prendre avis du roi d'Aragon, II, 159; veut qu'on ménage les Suisses, II, 162; désire faire remercier le roi d'Angleterre de ses bonnes dispositions, et l'inviter à descendre en France le plus tôt possible, II, 166; demande la convocation des États de Bourgogne à l'effet d'obtenir un subside ou don gratuit, II, 168; approuve les présents faits aux ambassadeurs d'Angleterre, II, 172; compte sur les secours du roi d'Aragon, *ibid.*; donne ordre à l'évêque de Gurce de négocier avec les Vénitiens pour faire mieux la guerre au roi de France, II, 172; se réjouit de la prochaine arrivée du roi d'Angleterre, II, 175; se dispose à avoir en Flandre une entrevue avec ce prince, II, 176; désire que l'archiduc apprenne le flamand, *ibid.*; mande à sa fille de l'attendre à Bruxelles avec les jeunes princesses, II, 179; son avis sur la dépêche du commandeur de Portugal, II, 190; mande à Marguerite ce qu'elle doit répondre à la reine de France au sujet de la paix, *ibid.*; la remercie de l'agneau qu'elle lui a envoyé, II, 195; sa reconnaissance pour les bons services du vice-roi de Naples, de Prosper de Colonna, et autres capitaines espagnols, II, 201; prié de faire une prompte réponse sur les propositions du roi d'Angleterre, II, 208; victoire de Guinegate, II, 211; promet à sa fille des explications dont elle aura lieu d'être satisfaite, II, 212; prié de répondre à un mémoire qui lui est envoyé, de manière à satisfaire le roi d'Angleterre, II, 232; conclut une trêve pour lui, le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre, se portant garant de ce dernier, II, 245; sa convalescence, II, 277; donne pouvoir à sa fille de traiter avec les rois d'Aragon et d'Angleterre, II, 278; se met en mesure d'aller combattre l'armée franco-vénitienne, II, 296; attend, pour marier sa petite-fille Éléonore, le décès d'une des trois principales reines d'Europe; voudrait l'unir au roi de Pologne, récemment veuf, II, 299; fait le portrait de ce prince, *ibid.*; ne croit pas aux bonnes dispositions du roi de France pour la paix, II, 306; veut bien accepter une trêve avec le roi de France, *ibid.*; mais non les conditions de ce prince, II, 315; son opinion sur l'intention des Français au sujet des trêves et de la paix, II, 319; se défie de leur fausseté, *ibid.*; s'explique sur les mariages projetés avec les rois de Pologne, de Hongrie et de Danemarck, *ibid.*; nécessité de sa venue aux Pays-Bas, II, 47, 52, 216; les conseillers du roi d'Angleterre pressent vivement ce voyage, II, 117, 171; il s'y rendra aussitôt que les 10,000 florins d'or seront arrivés à Trèves, II, 333; réclame contre le séquestre de certaines places, prononcé par le parlement de Dôle, II, 325; mande à sa fille de transiger avec le comte de Furstemberg, *ibid.*; propose un accommodement à ce sujet, II, 348, 350; envoie les propositions du comte de Furstemberg, et l'exhorte à les accepter, II, 361; justifie le mariage des princesses Isabelle et Marie avec le roi de

Danemarck et Louis de Hongrie, II, 335; écrit au prince Charles sur la conduite irrégulière de Christiern, roi de Danemarck, II, 337; désire une paix universelle pour pouvoir marcher contre les Infidèles, II, 339; écrit au prince Charles pour que Marguerite soit mieux traitée, II, 339; ses conseils au jeune roi Charles; il prie Marguerite d'aider toujours ce prince, II, 345; reçoit une somme de 10,000 florins d'or, II, 353; recommande de faire droit à certains bourgeois de la ville de Berne, en Suisse, II, 359; envoie aux ambassadeurs anglais certains testons d'une forme et d'une valeur particulière, II, 367; se réjouit de l'honneur et autorité que lui a rendus le jeune roi Charles, II, 372; envoie à sa fille une porte d'honneur, II, 339, 374; la félicite de la manière dont elle résiste aux Français, II, 377; répond au sujet de ses vues de mariage, II, 378; ne veut se marier ni pour argent ni pour beauté, *ibid.*; remercie Marguerite pour les belles chemises qu'elle lui a envoyées, II, 380; proteste qu'il n'abandonnera ni sa fille, ni le jeune prince, ni les sujets des Pays-Bas, II, 381; charge le duc de Brunswick et le comte de Nassau de livrer bataille au duc de Gueldre, *ibid.*; se dispose à se rendre auprès des électeurs qui sont sur le Rhin, *ibid.*; demande de l'argent, I, 205, 215, 296, 298, 316, 362, 382; II, 35, 85, 101, 141, 332. *Voyez* de plus *Notice sur Maximilien*, II.

Mayence, *Mentz* (l'archevêque de). *Voyez* URIEL.

MAYOUL (Nicolle), I, 230.

MAYRE (Hues le), I, 179, 200.

MECHELEN (Rombaut Van), envoyé en Normandie au sujet des galères I, 150.

MÉCRÀNE (Ferdinand de), I, 433.

MÉDULA (le docteur), II, 20, 22.

MEEGHEEN, MINGE (Aert Von), fauconnier de l'Empereur, I, 347, 353, 373.

MELUN (Jean de), châtelain de Gand, I, 223.

MELUN (François de), I, 272; ses divers titres, I, 223; recommandé par l'Empereur pour l'évêché d'Arras, I, 217, 223; obtient cet évêché, II, 209.

MELUN (Hugues de), vicomte de Gand, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, seigneur de Caumont, conseiller, chambellan et gouverneur d'Arras, I, 257, 396; mandé auprès de l'Empereur, I, 56; chargé d'une mission pour l'Espagne, I, 227.

MELUN (Robert de), seigneur de Roigny ou Ronny, I, 146, 168, 423.

Memmingen. Lettres datées de cette ville, I, 27, 28; II, 302.

MENDOSZE (don Inigo de), recommandé à Marguerite, II, 127.

MENUEL (docteur Jacques), I, 277.

Menicquedame en Hollande. Cure conférée à Jacques Coelman, I, 52.

Mentz. Voyez *Mayence*.

MERYS (Claude), II, 352.

Messager emprisonné, II, 19.

METTERNEYE DE MARKE (Antoine de), I, 425; recommandé à l'Empereur, II, 7.

Metz. Lettre datée de cette ville, II, 322; l'Empereur demande qu'une somme de 10,000 florins d'or lui soit remise en cette ville, I, 60, 61.

Metz (l'évêque de). Voyez LORRAINE (Jean de).

Meue (la), I, 280.

ME (Bartholomy), bourgeois de Berne, II, 359.

MICAULT (Charles). L'Empereur lui accorde le premier office de sommelier ou autre inférieur, II, 96.

MICAULT (Jean), receveur-général, I, 410, 503; II, 10.

MICHA (le commandeur de la), am-

bassadeur du roi d'Aragon près de l'archiduc, II, 92.
Middelbourg, I, 99.
Milanais (le), I, 332; l'Empereur craint pour ce duché, I, 318; envahi par les Suisses, I, 456.
Mindelheim, *Mydeham*. Lettres datées de cette ville, I, 135, 141, 234, 236, 238, 285, 287; II, 133, 135.
MINGOUVAL, écuyer d'écurie, I, 149.
Mission secrète d'un Français en Angleterre, II, 256.
Modène. Prise de cette ville, I, 320.
Mohatz (bataille de), II, 336.
MONETA (Jean), basse-contre. L'Empereur désire qu'il soit employé dans la chapelle de l'archiduc Charles, II, 15.
Mons. Ceux de cette ville s'opposent à l'aide accordée par les États de Hainaut, II, 241.
Mons (prébende de), I, 479.
Mons (prévôté de), I, 251.
Mont (duché de). Note, I, 491.
MONTAGU (le seigneur de), II, 128, 149, 326, 349.
MONTAIGNY (le seigneur de), II, 128, 326, 349; sursis du procès intenté par lui aux comtes de Werdemberg, de Furstemberg et au bâtard de Neufchâtel, II, 149; la capitainerie de Mude et le bailliage de Goylant peuvent lui être conférés à certaines conditions, I, 166.
MOINBOILLON, MONTBOILLON (le seigneur de), chevalier d'honneur des petites-filles de l'Empereur, II, 60, 75.
Monselese. Voyez *Montsoli*.
MONTESNIN (Alphonse), I, 454.
Montfort, en Hollande, I, 246, 280, 281; cette seigneurie peut être engagée au comte de Hornes, I, 140.
MONTFORT (le seigneur de), I, 425.
MONTIGNY (le seigneur de). *Voyez* LALAING (Antoine de).
Montlhéri. Mention de la bataille de ce nom, II, 152.
MONTMORENCY (Joseph de), seigneur de Nivelle, I, 475.
Montres. Revues de l'armée, I, 48.
MONTREVEL (le comte de). *Voyez* BAULME (Marc de la).
Montsoli, *Montselese*, I, 289; prise de la ville et du château de ce nom, I, 306.
MORREN (Pierre), I, 389.
Mortal, en Bourgogne. Prieuré sollicité par l'Empereur pour le protonotaire de Varambon, I, 160.
MOSTCRON, MOUSCRON (maître Jehan de), archidiacre majeur en l'église de Cambrai, II, 8.
MOTA (Pierre de la)[1], ambassadeur de l'Empereur auprès de Louis XII, I, 35, 326; II, 210.
MOTE (le protonotaire de la), recommandé à Marguerite et à l'archiduc, II, 291.
MOYNE (le), I, 340.
Mude (capitainerie de). Peut être conférée au seigneur de Montaigny, I, 166.
Muessen. Lettre datée de ce lieu, II, 344.
Munde. Lettre datée de cette ville, I, 451, 466.
Munitions de guerre achetées en Flandre pour le roi d'Angleterre, II, 119.
Munster (l'évêque de), I, 244, 357.
Munten. Lettre datée de cette ville, I, 453.
Mydeham. Voyez *Mindelheim*.

[1] Il est qualifié docteur en théologie, premier aumônier de l'archiduc Charles, dans une lettre par laquelle Marguerite sollicite pour lui l'évêché de Castaingue en Espagne. Cette lettre, datée du 25 janvier 1508, est adressée à Claude de Cilly, son ambassadeur auprès du roi d'Aragon.

N.

Namur. Incursions dans ce comté par Robert de La Marck, I, 27; mairie de cette ville sollicitée par le seigneur de Spontin, I, 62; Maximilien doit s'y rendre, II, 179; recette conférée à Nicolas Riffart, I, 193; lettres datées de cette ville, II, 180, 207.
Naples (royaume de). Le roi d'Aragon déclare qu'il n'a aucune intention sur ce royaume, I, 410.
Naples (le vice-roi de). *Voyez* CARDONA (Raymond de).
NARBONNE (cardinal de), I, 420, 422. *Voyez* BRIÇONNET.
NASSAU (Henri, comte de), seigeur de Vianden, de Breda, de Diest, etc., chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du roi d'Espagne, I, 149, 273, 283, 297, 364, 372, 442, 460; II, 230, 239, 259, 276, 279, 313; mandé près l'Empereur, I, 316.
NASSAU (Adolphe, comte de), député vers Marguerite, I, 236.
NASSAU (comte de), chargé de livrer bataille au duc de Gueldre, II, 381.
Navarre (guerre de). Nouvelles de cette guerre, II, 58; les Anglais sont partis de ce pays contre le gré de leur roi, *ibid.*
Navarre (le roi de). *Voyez* ALBRET (Jean d').
Navarre (reine de). *Voyez* CATHERINE DE NAVARRE.
NAVARRE, NOVAR (le comte Pieter de), capitaine de marine du roi d'Aragon, II, 379; se rend maître de Bougie en Afrique, I, 235.
Navigation. Facilité donnée aux bateaux de Cologne et du haut pays de venir en Hollande, I, 451.
Nazareit. Lettres datées de ce lieu, I, 304, 313.
Négociation secrète, I, 399; II, 283.
NEMOURS (duc de). Fait lever le siége de Bologne, I, 486; ses succès en Italie, I, 492; reprend Brescia, I, 493.
NEUFCHATEL (le bâtard de), II, 149.
NEUFCHATEL (dame Isabelle de), II, 327.
Neustadt, *Nyeustadt*. Lettre datée de cette ville, I, 346.
Neutralité accordée à Saint-Jean-de-Losne au comté de Bourgogne, II, 60.
NEUVILLE (le seigneur de), II, 198.
NEVERS (le comte de). Sa veuve et ses héritiers en procès avec l'archiduc Charles, I, 192, 304; II, 231.
NICOLAS, médecin de l'archiduc Charles, I, 508.
Nimègue, I, 441; ordre d'affamer cette ville, I, 451.
Nivelle (prébende ducale de), I, 193.
NIVELLE (seigneur de), I, 475.
NORMAND (Guillaume le)[1], ne peut être nommé commissaire aux montres, I, 48, 49, 477.
Notre-Dame d'Anvers. Voy. *Anvers*.
Notre-Dame de Bruges. Voy. *Bruges*.
Notre-Dame de Halle. Voyez *Halle*.
NOVAR (Pieter de). *Voy*. NAVARRE.
Novare. Échec des Français sous les murs de cette ville, II, 163.
Noyers en Bourgogne, II, 255, 264.
NUCA, ambassadeur espagnol, II, 270.
Nuremberg. Lettres datées de cette ville, I, 482, 483, 484, 485.
NYCASY, député de l'Empereur vers sa fille, II, 345.
Nyeustadt. Voyez *Neustadt*.

[1] Dans une quittance signée de lui, et datée du 16 novembre 1499, il se qualifie conseiller de l'archiduc et receveur général d'Artois.

O.

Orlende (seigneur de). *Voy.* Praet (Jean de).
Offenbourg. Lettre datée de cette ville, I, 389.
Ognies (Jean d'), gentilhomme de l'archiduc, II, 198.
Oistervandt (Ostrevant) (comté d'), I, 282.
Orange (Jean II, de Châlon, prince d'), I, 127; II, 364.
Orange (Philiberte de Luxembourg, princesse douairière d'), I, 44, 127; II, 263.
Orchies (capitainerie d'), I, 228.
Oreilles (Rigaut d'). *Voyez* Daurelle.
Orléans (Louis d'), marquis de Rothelin, I, 107.
Ostin (Jean d'). *Voyez* Hesdin.
Oudenarde. Lettres datées de cette ville, II, 184, 188, 189, 190, 191, 193.
Oudenbosc-Vielz-bois. Lettres datées de cette ville, I, 114, 115.
Oultreman (d'), historien de Valenciennes, cité, I, 443.
Overstickt (pays d'), en Hollande, I, 282.
Oy, Oyen, en Hollande, I, 280, 281, 282, 314, 343.

P.

Padoue, Padua, I, 241, 289. Lettres datées du camp devant cette ville, I, 178, 179, 180, 182, 185, 187, 188; se soumet à l'Empereur, I, 153; reprise par les Vénitiens, 162; dispositions pour l'assiéger, I, 176; l'Empereur y arrive, I, 182; forces des assiégés et des assiégeants, I, 191; levée du siége, I, 190; les Vénitiens veulent y tenir garnison, I, 255.
Paiement des gens de guerre. Voy. *Armées.*
Paix. Rupture d'une paix qui se traitait en Italie, I, 387; projetée avec la France, II, 225, 229; avec les Vénitiens, II, 235; universelle désirée par l'Empereur pour marcher contre les Infidèles, II, 339. *Voyez* aussi *Traités* et *Alliances.*
Palisse (seigneur de la). *Voy.* Chabannes (Jacques de).
Papauté. Prétentions de Maximilien à cette dignité, II, 37.
Pape. Voyez Jules II, Léon X et Paul IV.
Papoire (Thomas de la), I, 409.
Paris (le président de), II, 313, 319
Paris (Jeanne), femme de Didier Constantin, détenue par ordre du maréchal de Vergy, II, 281.
Parisot (Germain), I, 448.
Parlement de Dôle, doit communiquer au maréchal de Bourgogne les dépêches et autres pièces importantes, etc., I, 259; II, 106; débats avec le même, II, 281; ne doit pas molester les habitants de Besançon, II, 271; a séquestré quelques places en Bourgogne, II, 325; accommodement avec les habitants de Dôle au sujet des limites, II, 360.
Parroiche (Gérard de), prévôt des maréchaux du roi de Castille. *Voyez* Perroche.
Partie de chasse proposée à Marguerite, I, 38; chasse à l'oiseau; l'Empereur veut en offrir l'agrément à l'ambassadeur Urréas et au comte Curiati qui viennent vers lui avec de bonnes nouvelles, II, 99.
Passoen. Voyez *Bassano.*
Paul IV, pape, II, 180.

PAUT (Jean), I, 178.
Pavie (bataille de), II, 322.
PAVIE (Michel), confesseur de l'archiduc Charles, I, 205; exécuteur testamentaire de Philippe, roi de Castille, I, 205, 206.
PAVISSON (Guillaume de), recommandé par l'Empereur, I, 212.
Pays-Bas. L'Empereur demande s'ils sont compris dans la guerre que le roi de France lui a déclarée, I, 12; il y envoie le duc de Brunswick, II, 101; mauvais état des affaires causé par la guerre de Gueldre, II, 131; mesures à prendre pour la garde des frontières, II, 177; affaires des Pays-Bas à Rome, II, 235; nécessité d'un voyage de l'Empereur en ce pays, II, 155, 171, 210, 216; l'Empereur s'y rendra aussitôt qu'il aura reçu l'argent promis, II, 333.
PÉDINGER (Jean), envoyé vers Marguerite pour apprendre le wallon, I, 253
Peerssen. Lettre datée de cette ville, I, 412.
Per regem ou *per regem p.*; formule de séquesture employée par Maximilien, *passim*[1].
PERRIÈRE (Philippote de la), I, 377; II, 255, 264.
PERROCHE, PARROICHE (Gérard de), lieutenant du prévôt de l'hôtel du prince de Castille, I, 24, 206.
Persen. Lettre datée de ce château, II, 318.
Personnat donné à Philipot Loubart, I, 217.
PESCHIN (Guilebert du), I, 470.
PHILIBERT I, dit le Chasseur, duc de Savoie, I, 165, 467.
PHILIPPE-LE-BEAU, roi de Castille, I, 204, 209, 212, 221, 222, 246, 273, 335, 356; II, 15, 137, 294; dettes de son testament, I, 145; ses enfants recommandés à Marguerite, I, 264; réclamation de ses gentilshommes pour être admis dans la maison de l'archiduc, I, 321.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, II, 38.
PHILIPPE-LE-BON, duc de Bourgogne, II, 206, 302.
PHINSINGHER, argentier de l'Empereur, II, 158, 211, 218.
PHLOUG (Sigismond), prévôt de Messine, conseiller de l'Empereur, I, 6, 18, 31, 40, 121.
PHOEBUS (François), I, 248.
PICOT[2] (Pierre), médecin de Marguerite, I, 437.
PIERQUIN GHODEMART, I, 251.
Pierre (château de la), I, 445; lettre datée de ce lieu, I, 214.
PIÉTAR CLAIS ZON, prévôt des maréchaux, I, 204; gages de son office, I, 205.
PIÉTERS (Jehan), président du grand conseil à Malines, I, 101, 106.
PIGNOUWART (Jehan), I, 327.
Pillage de plusieurs villages en Hainaut par les Français, II, 256.
PIN (seigneur du). *Voyez* VAUDREY (Jehan de).
PINGRON, PINGON (Paul), I, 349.
PINGRON (Guillaume du Guislain), garde-robe de l'Empereur, I, 67, 338, 355, 389, 400, 401, 505; II, 205, 206.
PITTERSBERG, I, 457.
PITTHEN (seigneur de), I, 301.
Placards séditieux contre Marguerite, I, 504.
PLATRE (Benoît), dit BIGOT, I, 198;

[1] M. Natalis de Wailly, dans ses *Éléments de Paléographie*, I, 289, 353, 354, donne cette formule comme propre au roi d'Angleterre Edouard II, et aux rois de France Philippe V et Philippe VI, mais il ne la mentionne pas comme employée par Maximilien.

[2] Dans un état de la maison de Marguerite dressé en 1515, on lit ce qui suit : « Mre Pierre Piecot, médecin de Madame, aura de pension par an IIII^c liv., avec « les livroisons accoustumés, et mengera avec les maistres d'ostel ou en l'estat de « contrerôleur quant bon luy semblera. »

fournit de la poudre et du salpêtre, II, 354.
PLEINE (Gérard de), seigneur de La Roche, I, 230, 267, 403, 406, 443, 460; II, 343; nommé chancelier du Brabant, I, 215; doit prêter cinq mille livres à l'Empereur, *ibid.*; son arrivée près de l'Empereur, I, 238; nommé conseiller, I, 288.
Pleiff en *Cadore*. Prise de ce château, I, 456; ordre de le raser, *ibid.*
POINCELET, châtelain ou capitaine de Florange, II, 268.
POINGNYON, PONGNYON, PONNYNGS (Edouard), I, 440; II, 259.
POINSSOT (Philibert), fourrier de l'Empereur, receveur de Château-Chinon, I, 114.
POITIERS (Marguerite de), berceuse de l'archiduchesse Marie, II, 125.
Poligny, I, 196, 277.
Pologne (roi de). *Voy.* SIGISMOND I.
POLVERET envoyé en Angleterre, II, 87, 93, 95; instruction au sujet de son ambassade, II, 89; désigné pour accompagner deux gentilshommes en Galice, II, 94.
PONGNYON, PONNYNGS. *Voy.* POINGNYON.
PONTARLIER (Jean de), chevalier, seigneur de Thalemey, I, 154. *Voyez* FLAGEY.
PONTARLIER (Claude de), écuyer. *Voyez* FLAGEY.
Pontifex Maximus, titre pris souvent par Maximilien, II, 38.
PONTUS HEUTERUS, historien, cité, II, 116.
Poortenauw (la ville de) se dispose à capituler, I, 152; est occupée par les troupes de l'Empereur, I, 153.
Porte d'honneur envoyée à Marguerite, II, 339, 374.
PORTELBERG, POTTHELBERGHE (Liévin de), prétendant à l'office de receveur de Flandre, I, 50, 331.
Portraits. Marguerite accuse réception de ceux de son père et de l'impératrice son aïeule, II, 112; du roi de Pologne, II, 299; du prince Ferdinand, II, 369.
Portugal (roi de). *Voy.* EDOUARD, JUAN II, EMMANUEL-LE-FORTUNÉ et JUAN III; — (reine de). *Voy.* LÉONORE DE PORTUGAL.
Postes, I, 312, 381, 471; (maître des). *Voyez* TAXIS.
POTTELBERGHE, *Voy.* PORTELBERG.
POUPET (Charles de), seigneur de La Chaulx. *Voy.* ce dernier mot.
Pourroye. Ville prise par le prince d'Anhalt, I, 57.
POUTRAIN, historien de Tournai, cité, II, 259.
POYTEL (sire Jacques), I, 444.
PRAET (Jean de), bailli de Bruges, I, 304, 317.
Prame. Lettre datée de cette ville, I, 42.
Préséance. Débat à ce sujet entre le fils du duc de Milan et celui du duc de Saxe, I, 460.
Prest. Voyez *Brest*.
PRÉVOSTET (Étienne), recommandé à Marguerite, II, 350.
Prévôt des maréchaux. Gages de cet office, I, 205.
Prévôt-le-Comte, à Valenciennes. Note sur cet office, I, 443.
Princes de l'empire, accordent libéralement une aide contre les Gueldrois, II, 29.
Putelstain (château de). Intention de le fortifier, I, 456.

Q.

QUARRÉ (Maximilien), filleul de l'Empereur, greffier des finances, I, 31.
QUÉVIN (Josse), I, 412.
QUINGRY (seigneur de), chevalier d'honneur des petites-filles de l'Empereur, II, 60.
QUINTANA, ambassadeur du roi d'Aragon près de Louis XII et de l'Empereur, II, 221, 229, 245.

R.

Rapsaet, cité, II, 192.
RAUBER (Christophe), évêque de Laubach, I, 6.
RAVENSTAIN (seigneur de). *Voyez* CLÈVES (Philippe de).
RAY (le seigneur de), II, 282.
Recette de Flandre au quartier de Gand, I, 49; de Binch, I, 233; de Poligny, I, 196, 277.
Recrutement. Voyez *Armées*.
Réformation. Griefs contre les cardinaux qui la craignent, I, 293.
REIFFENBERG (le baron de), cité, I, 476.
RENÉE, deuxième fille du roi de France. Son mariage avec le prince Charles, II, 378.
RENÉE, fille de Gilbert de Bourbon, I, 404; II, 205, 225.
RENNER (Conrard), prévôt de Saint-Pierre de Louvain, I, 217, 238; II, 288.
RENNER (Hans), secrétaire de l'Empereur, *passim*; envoyé pour traiter de la trève avec les Vénitiens, I, 233.
Renoi, fort revendiqué par l'évêque d'Utrecht, I, 243.
RENTY. *Voyez* CROY (Guillaume de).
Reumonde. Voyez *Ruremonde*.
Revolta. Prise de ce lieu par le roi de France, I, 137.
Reyf (ville et château de), se soumettent à l'Empereur, I, 152.
REYNACK, RYMACTE, RINACH, REINNACH (le seigneur Melchior de), II, 287, 324, 348, 351, 363.
RIFLART (Nicolas), I, 193.
RIBAULPIERRE (seigneur de), I, 463.
RIEGER (Jean), curé de Vyr, I, 65.
Rierti. Lettre datée de cette ville, I, 143, 145.
RINACH (Melchior de). *Voyez* REYNACK.
ROBINS (Robert), aumônier de l'archiduc, I, 285.
ROCHE (le seigneur de la). *Voyez* PLAINE (Gérard de).
Rodde-lez-Bois-le-Duc. Prébende de ce lieu, I, 395.
RODOLPHE, prince d'Anhalt. Voyez *Anhalt* (prince d').
Rœux (terre du), I, 93, 447. — (la maison de), I, 93.
ROEUX (seigneur du), chevalier de la Toison-d'Or, premier maître-d'hôtel du roi et maréchal de son hôtel. *Voyez* CROY (Ferry de).
Roeveret, *Rovered* (la ville et le château de), se rendent à l'Empereur, I, 152.
ROGENDORFF, ROGHENDORFF (Guillaume de), ambassadeur de l'Empereur à la cour de France, I, 93, 226, 265.
ROIGNY, RONNY (le seigneur de). *Voyez* MELUN (Robert de).
ROLLIN (Louis de), seigneur d'Aimeries. *Voyez* EMERIES.
Rome. L'Empereur en projette le voyage, I, 15.
RONNY (seigneur de). *Voyez* MELUN (Robert de).
Rootbourg. Voyez *Rotembourg*.
Rose d'or envoyée par le pape à l'archiduc Charles, II, 309[1].
Rotembourg, *Rootbourg* en Souabe, sur le Necker. Lettres datées de cette ville, I, 406, 407.
ROTHELIN (Louis d'Orléans, marquis de), I, 107.
ROULLERS (le seigneur de). Ses bons services contre les Français, I, 16.
ROUSSET, auteur du supplément au *Corps diplomatique* de Dumont, I, 434.
Roverdo, *Rovereyt*, *Roeveret*, *Rouveret*, *Rouvery*, I, 152; lettres datées

[1] Par lettre du 28 mars 1516, Charles donne à l'ambassadeur du pape, qui lui a apporté cette rose d'or, une somme de 700 livres du prix de 40 gros la livre.

de ce lieu, I, 204, 205, 211, 212, 213.
RUISTER (Nicolas de), évêque d'Arras; bénéfices vacants par sa mort, I, 217.
Rupelmonde, *Ruplimonde*. Lettre datée de cette ville, II, 10.
Ruremonde, *Reumonde*, I, 280, 315, 323, 426.
Rutte. Lettre datée de cette ville, I, 303.
RYNGOT (Gilles), I, 444.

S.

SACCHSEN, SAXE (le duc de). *Voyez* FRÉDÉRIC.
SACQUENEY (Guillaume de). Voyez *Baulme-les-Moines* (abbé de), II, 273.
Saint-Amand (abbaye de). Des lettres de neutralité lui sont accordées, II, 199.
Saint-Aubin de Namur. Prébendes de cette église, I, 448.
Saint-Bertin (Antoine de Berg, abbé de), I, 168.
Saint-Georges à Gand. Doléances des religieuses de cet hôpital, II, 129; note sur ce couvent, *ibid.*
SAINT-GEORGES (seigneur de). *Voyez* BARMST (Josse de).
Saint-Gomard de Lière. Canonicat vacant, I, 459, 478.
Saint-Jacques en Galice, II, 94.
Saint-Jacques de Calatrava et d'Alcantara (ordres de). Grande maîtrise de cet ordre. Voyez *Espagne* (maîtrises d').
Saint-Jean-de-Losne. Neutralité accordée en ce lieu, II, 60.
SAINT-MALO (cardinal de). *Voyez* BRIÇONNET (Guillaume).
Saint-Nicolas, ville de Lorraine, I, 283.
Saint-Omer, II, 202; lettre datée de cette ville, II, 197; proposition d'une entrevue avec le roi d'Angleterre, II, 33.
Saint-Pierre de Louvain (doyen de), II, 180; — (prébende de), I, 280, 292; — (prévôté de), I, 217.
Saint-Pierre de Middelbourg (église de), I, 285.
SAINT-PY (le seigneur de), II, 314. *Voyez* SEMPY.
Saint-Quentin, II, 153.
Saint-Simon, II, 70.
Saint-Tron, I, 166; alliance conclue en ce lieu, II, 370.
Saint-Voyt, *Saint-Veit*, *Fanum Santi Viti* dans la Bresse, ville prise par les Vénitiens, I, 66.
Saint-Weir. Lettre datée de ce lieu, I, 125.
SAINTE-CROIX (Bernard de Carvejal, cardinal de), I, 17, 79, 82, 137, 420, 422, 458; légat du pape auprès de l'Empereur, I, 17; envoie des présents à Marguerite et au prince Charles, I, 38; vient les visiter, I, 64.
SAINTE-CROIX (seigneur de). *Voyez* WILLINGER (Jean).
Sainte-Goudèle (*Gudule*) à Bruxelles (prébende de), I, 286, 292.
SALANS (le seigneur de). *Voyez* BONTEMPS (Jehan).
Salins, II, 264, 281; les États y sont convoqués, II, 168, 216; saunerie de cette ville, II, 286, 358; a la jouissance du produit des amendes, II, 367.
SALUBRIE, SÉLIVRÉE (évêque de), I, 194, 205.
SAN SEVERINO (cardinal de), I, 338, 420.
SARREBRUCHE (Marie de), I, 223.
SART (seigneur de). *Voyez* BLIOUL (Laurent du), I, 266.
Sartemberze. Lettre datée de ce lieu, II, 325.
SAULNIER (Gilbert), procureur de Charolais, II, 26.
SAUVAIGE (Jean le), seigneur d'Escaubecq et de Ligny, chancelier de Brabant, président de Flandre, I, 101, 156; II, 134, 243, 256,

402; remplacé dans son office de chancelier de Brabant par Gérard de Pleine, I, 215; l'Empereur veut qu'il réside auprès de Marguerite, I, 216; note sur ce personnage, I, 402.
Savoie (le duc de). *Voyez* Philibert Ier et Charles III dit le *bon*.
Savoie (Mademoiselle de). Sa légitimation et son mariage projeté avec le seigneur d'Epinoi, I, 396[1].
Savoie (Bonne de), I, 467.
Savone. Entrevue de Louis XII avec le roi d'Aragon, I, 6.
Saxe (duc de). *Voyez* Frédéric.
Sbène. Voyez *Zwane*.
Sceau des draps. Abus commis au fait de ce scel, II, 85.
Schaffer (Andrieu), fourrier de l'Empereur, I, 9.
Schaller (Nicolas), bourgeois de Berne, II, 358.
Schiner (Mathieu), cardinal de *Syon*, II, 20, 329, 332.
Schorenberg (Jean de), I, 282.
Schœnhoven. Lettres datées de cette ville, I, 89, 91, 92, 93, 103.
Scola (l'île de), I, 184.
Sedan (le seigneur de). *Voyez* Marck. (Robert de la).
Sel Bonchet Savoye (office du), I, 198.
Sélivrée. *Voyez* Salubrie (évêque de).
Sellier (Jacquet le), fourrier de l'Empereur, I, 259.
Sempy, Saint-Py (Michel de Croy, seigneur de), chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan du prince d'Espagne, I, 85; II, 276, 314; louvetier d'Artois, I, 144.
Serutein, Seurtemer, chancelier de l'Empereur dans le Tyrol, I, 28, 473.
Seur (J. de), auteur de la *Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi*, I, 47.
Sforce (François-Marie), duc de Bari. Larcin commis à son préjudice, II, 298, 299.
Sforce (Galéas-Marie), duc de Milan, I, 467.
Sforce (Jean), II, 300.
Sforce (Ludovic-Marie), duc de Milan. Débat sur la préséance entre son fils et le fils du duc de Saxe, I, 460.
Sforce (Maximilien), duc de Milan, I, 461, 508; II, 28, 109, 147, 148, 299; reçoit un secours en argent, I, 198, 393; le pape et les Vénitiens voudraient le faire enlever, I, 311; nécessité de veiller sur lui, *ibid.*; parti à prendre concernant ce jeune prince, II, 109.
Sigismond Ier, roi de Pologne. Maximilien fait le portrait de ce prince, II, 299.
Signet des finances, I, 145.
Silly (Claude de), I, 257, 298. *Voyez* Cilly.
Sion (l'évêque ou le cardinal de). *Voyez* Schiner (Mathieu).
Sleswick (l'évêque de), II, 383.
Smichan. Lettre datée de ce lieu, II, 142.
Soderini (François), cardinal, I, 337.
Soffy de Perse, II, 379.
Soignies, *Soigny*, *Soignyes*, II, 204; — (prébendes de), I, 265, 396, 479.
Soliman II, II, 336.
Solre-sur-Sambre (le seigneur de). *Voyez* Amont (bailli d').
Somme (la), rivière, II, 153, 155.
Sotenghien. Maximilien invite sa fille à venir le trouver en cette ville où il veut souper avec elle, II, 193.
Soto-Mayor (Diego de), recommandé par l'Empereur, I, 14.
Souastre (Philippe de), capitaine de Gosnay, II, 194.
Spier. Voyez *Spire*.
Spinelli (J. B.). *Voyez* Cariati (le comte).

[1] Claude, bâtarde de Savoie, épousa depuis Jacques, comte de Hornes, veuf de Marguerite de Croï.

SPINELLI (Thomas), conseiller du roi d'Angleterre, II, 117; agent auprès de Marguerite, II, 305.
Spire, Spier. Lettres datées de cette ville, I, 129; II, 99.
SPIRINCK (Andrieu), I, 502.
SPIRINCK (Jean), I, 502.
STONTIN (le seigneur de). Ses bons services contre les Français, I, 16; recommande l'un de ses parents, I, 26; sollicite la mairie de Namur, I, 62.
STONNÈDE (Jehan de), II, 79.
STRACHTEUIS (Christophe), I, 417.
Stain. Lettre datée de ce lieu, I, 215, 216.
STRASSART (Gérard), massier du roi de Castille, I, 374.
STRECK (Laurens), I, 328.
Stersing, Sterzingen. Lettres datées de cette ville, I, 57, 150, 154, 226, 449.
Stockart. Lettres datées de cette ville, I, 134, 135; II, 163.
Stradiots-Vénitiens, I, 93; défaits en Esclavonie, I, 226[1].
Stralen en Gueldre, II, 382; prise de cette ville, II, 114.
Strasbourg. Lettre datée de cette ville, II, 332.
Styrie (États de), I, 463.
Suberch, Churberch. Lettres datées de ce lieu, I, 59.
Subsides demandés, I, 30, 60, 61, 67, 71, 76, 86, 95. Voyez *Aides, États.*
SUCRE, SUCCRE (Jacques de), seigneur de Bellain en Ostrevant, écuyer tranchant de Marguerite, I, 405.
SUCCRE (Philibert de), I, 405.
SUFFOLK (Charles Brandon, duc de), II, 283; a charge de ramener à Londres la reine douairière de France, II, 283, 284.
SUFFOLK (le jeune duc de). Marguerite doit obtenir son pardon, I, 355.
Suisses, I, 320, 325, 336, 434; II, 58, 250; gagnés à force d'or par le roi de France, I, 7, 9; leurs mauvaises dispositions à l'égard du duc de Savoie et de Marguerite, I, 119; le pape tente de les engager contre le duché de Milan, I, 306; se retirent du service du pape, I, 332; envahissent le duché de Milan, I, 456; leur affaire avec la France, I, 474; *très-mauvais villains, ibid.*; entrent en Bourgogne pour faire la guerre à la France, II, 3; appointement avec eux, II, 22, 216; leur pension, II, 22, 184; le roi de France s'arrange avec eux, II, 26; n'ont pas fait un accord avec celui-ci, II, 29; l'Empereur disposé à les aider contre le même prince, II, 33; troubles entre eux et la France, II, 59; il faut les entretenir dans leurs dispositions contre cette puissance, II, 119, 122, 163; importance de s'assurer d'eux, II, 235; vaincus à Marignan, II, 297; se replient sur Milan, II, 296; le roi d'Angleterre tâche de les déterminer à déclarer la guerre à la France, II, 304, et a intention de leur envoyer de l'argent, II, 339.
SWANE (Henri de), I, 141.
Swol, I, 244.
SYMONNET de Bon-Vouloir, I, 273.
SYON (l'évêque ou le cardinal de), *Voyez* SCHINER (Mathieu).

[1] C'était une troupe soldée par les Vénitiens, espèce de guérillas ou partisans que Comines décrit ainsi : « Estradiots sont gens comme génitaires, vestus à pied « et à cheval, comme les Turcs, sauf la teste, où ils ne portent cette toile, qu'ils « appellent tolliban, et sont dures gens, et couchent dehors tout l'an, et leurs « chevaux; ils estoient tous Grecs, venus des places que les Vénitiens y ont, les « uns de Naples, de Romanie en la Morée, autres d'Albanie devers Duras, et « sont leurs chevaux bons, et tous de Turquie. » *Mémoires*, liv. VIII, chap. 5. Ce mot paraît venir du grec στρατιωτης, στρατια, et du latin *strata*.

T.

TARGIS (Pierre de), chambrier du cardinal de Sainte-Croix, I, 39.
Tarragone, archevêché postulé par don Pedro de Urréa, II, 270.
TAXIS. Note sur cette famille, I, 134 [1].
TAXIS (David de) n'a plus la direction des postes à cause de son origine vénitienne, I, 134.
TAXIS (Francisque de), maître des postes, veut se désister de son office, II, 186.
TAXIS (Jean-Baptiste), maître des postes, I, 45; II, 17, 19, 172, 298.
TEISSIER (M.), auteur de l'*Histoire de Thionville*, cité, II, 268.
Tenremonde (canonicat de), I, 217, 278.
TERME (duc de), I, 354.
Térouane, II, 195; prise de cette ville par le roi d'Angleterre, II, 196, 238, 239.
Terviz. Les Vénitiens veulent tenir garnison en cette ville, I, 255.
THALEMEY et non CHALEMEZ (Claude de Pontarlier seigneur de). *Voy.* FLAGY.
THAMISE (Jacques de), recommandé pour être trésorier de l'épargne, I, 126, 455.
THAMISE (le seigneur de). *Voyez* FEBVRE (Rolant le).
THEMSIKE (George de), prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi de Castille, I, 194; II, 275.
Thiel, Thielt, I, 246, 281; II, 382; prise de cette ville par les Gueldrois, II, 44; sa garnison repousse les Gueldrois, I, 416.
Thielreweert, Tillerwers, I, 133, 246.
THIENNES (Jacques de), dit Lombise. *Voy.* CASTRES (seigneur de).
Thiois. Note sur ce mot, II, 111, 176.
Thionville. Découverte d'une trahison pour surprendre cette ville, II, 266.
THOISON-D'OR, héraut, I, 240, 241, 293, 400, 401, 425.
THOMAS (Isaac), héraut d'armes, I, 266.
Tibin (château de), pris par les Esclavons, I, 152.
TOISON-D'OR. Greffier de cet ordre, I, 266.
Tollemain. Défaite de l'ennemi devant le château de ce nom, I, 464.
TOULOUSE (le seigneur de). *Voyez* MARNIX (Jean).
TOUR et TAXIS (maison de). *Voyez* TAXIS.
Tournai. Lettres datées du camp devant cette ville, II, 203, 204, 208; entrevue de l'Empereur et de Henri VIII, II, 230; dépêches importantes qui la concernent, II, 368.
Traités : avec l'Angleterre, I, 39, 192; II, 133, 163; de Blois, I, 20; de Trente, *ibid.*; de Lyon, *ibid.*; avec le roi d'Aragon, I, 287; II, 119; conclu sans l'entremise de Marguerite, I, 185; rupture de ce traité préjudiciable à la maison d'Autriche, I, 189; projeté avec Charles de Gueldre, I, 231, 245; clauses principales, I, 281; les États n'osent donner leur avis sur ce traité; Marguerite l'accepte provisoirement; l'Empereur le ratifie sauf deux points, I, 313; additions et changements, I, 231,

[1] La maison de La Tour-Taxis a eu quelques difficultés avec la cour de Prusse et celle d'Hanovre, pour avoir pris, en 1757, la direction générale des postes en Westphalie et dans l'électorat d'Hanovre. Voir la *Gazette de Berlin*, avril 1757, et celle d'Utrecht, 25 novembre, même année. Le *Tribonianus belgicus*, in-fol., Bruxelles, 1663, contient, fol. 377, un chapitre curieux sur cette maîtrise générale des postes de l'empire.

314; difficultés, I, 323, 342, 404; plusieurs villes voudraient en empêcher la conclusion, l'Empereur la désire, I, 328; si les députés gueldrois n'adhèrent pas aux dernières propositions de l'Empereur, il faut suspendre les conférences, I, 351; rupture des négociations, I, 357; de Cambrai, I, 243, 247; II, 65; l'Empereur veut l'observer, I, 318; ancien traité avec les Français demandé par l'Empereur, I, 256; avec l'évêque d'Utrecht contre le duc de Gueldre, I, 268; entre l'Empereur et le roi de France, I, 366, 381; rupture de celui qui se traitait en Italie, I, 387; avec les Suisses, I, 434; entre l'Empereur et les Vénitiens négocié par le pape et le roi d'Aragon, I, 463; II, 61; avec les Vénitiens, I, 472; projeté entre l'Empereur et le roi d'Angleterre, pour faire la guerre à Louis XII, II, 101; de Tournai, II, 123; Marguerite détourne son père de traiter avec la France, II, 221.

TRÉMOUILLE (La), II, 163.

Trente. Lettres qui en sont datées, I, 158, 217; traité conclu en cette ville, I, 20.

Trèves, II, 333; lettres datées de cette ville, I, 496, 497, 498, 499, 500, 501; II, 6, 107, 353.

Trèves (Jacques de Baden, archevêque de), I, 5.

Trèves: entre l'Empereur, le roi de France et les Vénitiens, I, 60, 62, 63; avec le roi de France, I, 74; conclues pour six semaines, I, 87, 94, 95, 97; avec la France, II, 119; Maximilien doit y adhérer, II, 143, 306; ne peut l'accepter, II, 315; Marguerite craint que la trève avec le roi de France n'indispose le roi d'Angleterre, II, 245; consentie avec le duc de Gueldre, I, 499; avec les Vénitiens, II, 29; avec la France, l'Écosse et Charles de Gueldre, à l'exclusion des Italiens, II, 133; entre le roi d'Aragon, l'Empereur, les rois d'Angleterre, de France, d'Écosse et le duc de Gueldre, II, 140, 143; acceptation de la trève avec le duc de Gueldre, quelque désavantageuse qu'elle soit, II, 177, 180, 182.

Trévise, Trévis prise par les Français, I, 137; reprise par les Vénitiens, I, 138; se dispose à capituler, I, 152; occupée par les troupes de l'Empereur; I, 153.

Tripoly en Afrique, I, 338.

TROTIN (Edouard)[1] I, 346.

Troupes. Voyez *Armées*.

Turcs, II, 308, 338; guerre projetée contre eux, II, 235.

Turnhout, I, 158; II, 14, 207; lettres datées de cette ville, I, 82, 83, 84, 85; II, 14, 15, 16, 17.

Tyrol. Succès de l'Empereur dans ce pays, I, 150.

U.

Uberlingen. Lettre datée de ce lieu, II, 323.

Ulm. Lettre datée de cette ville, II, 100, 101, 103, 162, 315.

Urach. Voyez *Aurach*.

URIEL, dit le Hardi, archevêque de Mayence, I, 483.

URRÉA, URRÉAS (Pedro de), ambassadeur du roi d'Aragon auprès de l'Empereur, II, 20, 99, 161, 210, 270, 322; l'Empereur prie sa fille de lui faire donner une haquenée, II, 130; Marguerite conseille à son père de le consul-

[1] Édouard Trotin était fils de Barthélemy Trotin, garde des chartes de Flandre, et trésorier des guerres de Charles, duc de Bourgogne. Voyez, concernant Barthélemy, notre *Notice sur les Archives du département du Nord*, in-8°, 1839, p. 87. Ajoutons ici qu'en 1477 il fut compromis dans la fameuse affaire de Hugonet et d'Humbercourt.

ter, II, 157; l'archiduc Charles doit écrire au roi d'Aragon en faveur de cet ambassadeur, II, 269; postule l'archevêché de Tarragone, II, 270; accrédité auprès de Marguerite, II, 329.
Usier en Bourgogne. L'Empereur désire que cette seigneurie ne soit pas achetée par le comte de Dunois, I, 375.
Utrecht (Adrien d'), précepteur de l'archiduc Charles, II, 116, 137.
Utrecht (l'évêque d'). *Voy.* Bade (Frédéric de).

V.

Vacca (Louis), maître d'école de l'archiduc Charles, recommandé à l'Empereur, I, 35; II, 115.
Vaignon (Etienne de), I, 192.
Valenciennes, II, 153.
Valera (Diego de), auteur de la *Valeriana*, histoire d'Espagne, I, 368.
Valladolid. Lettre datée de ce lieu, I, 222.
Vanbalver (Jean), II, 45.
Van den Aa (Jehan), fauconnier de l'Empereur, I, 373.
Vanden Gheir (Henri), II, 204.
Van der Straten (Jehan), I, 409.
Vanello. Voyez *Venloo*.
Van Werchte (Jean), II, 207.
Varambon (le protonotaire) recommandé à Marguerite, I, 160.
Varras, Varrax. *Voyez* Verra (Gillebert de).
Vasseur (sire Galois Le), l'Empereur lui confère une chanoinie d'Aire, I, 205.
Vaudrey, Vaudreye (Jehan de), seigneur du Pin, écuyer, II, 69; pourvu d'un office de gentilhomme, II, 71.
Vauldrey (Louis de), I, 117 [1].
Vaulgrenant (le seigneur de). *Voyez* Flagy, Flagey.
Vaulx (Paris de), II, 106.
Vaure près de Vesoul (cure de), I, 445.
Vayda (la ville de) se soumet à l'Empereur, I, 153.
Ve.... (seigneur de), I, 397.
Veau (Jehan Le), secrétaire d'André de Burgo, recommandé à Marguerite, I, 242; comment il désigne le pape, l'Empereur, Louis XII et le roi d'Aragon, II, 225.
Veltkirken. Lettres datées de cette ville, I, 327, 328.
Velua (pays de la), I, 133.
Venatoris (Jean), I, 482.
Vendredi saint. Modération d'une peine en l'honneur de ce jour, II, 106.
Vénerie de Brabant, contestée entre les seigneurs de Berghes et de Ville, I, 44, 45.
Venise. Guerre contre cette république, I, 113, 159, 234, 254, 306, 307, 363, 410, 418, 421, 464.
Vénitiens, II, 311, 342; se vantent de leur puissance, I, 31; dressent continuellement des piéges à l'Empereur, I, 61; essuient une défaite, I, 66, 162; les rois de France et d'Aragon commencent les hostilités contre eux, I, 137; reprennent Padoue et quelques autres villes, I, 162; peuvent envoyer des députés à la journée de Mantoue, I, 205; font prisonnier le trésorier des finances, I, 213; reprennent une ville sur l'armée impériale, I, 214; subissent un échec devant Vérone, I, 214; II, 302; défaits par le cardinal de Ferrare, I, 226; projet de trève avec eux, I, 233; forment une ligue avec le pape, I, 236; s'efforcent d'y attirer le roi d'Angleterre, *ibid.*;

[1] Ce fut à lui que furent ouvertes les portes d'Arras en novembre 1492, lorsque le stratagème de Grisard livra cette ville à Maximilien.

projets de Maximilien contre eux, I, 241, 254; ne veulent tenir garnison qu'à Padoue, Terviz et Lignago, I, 255; voudraient faire enlever le jeune duc de Milan, I, 311; le pape veut faire alliance avec eux contre l'Empereur, I, 336; leurs manœuvres en Italie, pour contrarier l'Empereur et le roi de France, I, 410; leur expédition contre le duc de Ferrare et le Frioul; l'Empereur va pour leur livrer bataille, I, 450; paix négociée entre eux et l'Empereur par le pape et le roi d'Aragon, I, 463; leur orgueil, *ibid.*; opérations pour les surprendre, I, 466; intrignes de l'ambassadeur d'Angleterre avec eux, I, 468; leur mauvaise volonté retarde la paix, I, 472, 483; vaincus près de Lescale, I, 486; le pape et le roi d'Aragon veulent les obliger à faire la paix avec l'Empereur, *ibid.*; ont des intelligences avec le roi de France, II, 61; l'Empereur ne veut pas traiter avec eux sans l'avis du roi d'Aragon, II, 159; négocier avec eux pour faire mieux la guerre au roi de France, II, 175, 216; paix avec eux, II, 235; lèvent le siége de Brescia, II, 315.

Venloo, Vanello. Siége de cette ville, I, 426, 439, 446, 451; réduction prochaine de cette ville, et, par suite, de la haute Gueldre, I, 430.

Vennes, II, 325, 348; seigneurie sollicitée par le comte de Furstemberg en échange des places qu'il détenait en Bourgogne, II, 331.

Vert (Jérôme), commissaire aux montres de l'armée, I, 48, 57, 111, 300, 304, 305, 310; ne peut exercer le bailliage de Bruges, I, 150.

Verdigo (Pierre de), I, 450.

Vergy (Antoine de), archevêque de Besançon. L'Empereur recommande à sa fille de ne pas souffrir qu'il soit troublé et inquiété, contrairement aux priviléges de son église, I, 262.

Vergy (Guillaume de, seigneur de), maréchal de Bourgogne, I, 261, 341, 462, 477; II, 272, 293; son différend avec les seigneurs de Thalemey et de Flagy, I, 37, 61, 176; l'Empereur veut y mettre fin, I, 154; l'Empereur invite Marguerite à lui continuer les gages qu'il touchait avant qu'elle fût gouvernante du comté de Bourgogne, I, 259; l'Empereur désire que le parlement de Dôle lui communique les dépêches, etc., *ibid.*; il l'indemnise de la diminution de ses gages, I, 261; demandé par le roi d'Angleterre pour commander son armée, II, 95; Marguerite ne peut lui payer le supplément de sa pension, II, 262; ennemi personnel de Mercurin de Gattinare, II, 281; Marguerite soutient que dans les débats qui ont lieu entre le parlement de Dôle et ce seigneur, les torts sont du côté du maréchal plutôt que du parlement, *ibid.*

Vério (Salvador de), I, 248.

Vérone, I, 241, 254; II, 307; lettre datée de cette ville, I, 201; se rend à l'Empereur, I, 152; sortie de la garnison de cette ville, I, 226; complot qui devait y éclater, I, 332; la garnison défait les Vénitiens, II, 302.

Verra (Gillebert de), écuyer, I, 258.

Vers (maître Hugues de), I, 345.

Vevey (le seigneur de), I, 85.

Veylheym. Lettre datée de cette ville, I, 302.

Vévryr, février? Note sur ce mot, I, 242.

Veyre (Adam), seigneur de Château Brehain, I, 89.

Viane, ville de Hollande, I, 499.

Vicence, Vincens, Vincentz, I, 241; la ville et le fort se rendent à l'Empereur, I, 152, 276.

Victoire de Guinegate. Marguerite en félicite son père, II, 211.

Vienne, II, 278.
Vierschares. Note sur ce mot, II, 192.
VILLE (le seigneur de). Son différend avec le seigneur de Berghes, I, 44.
VILLENEUFVE (seigneur de la), I, 473.
VILLENFAGNE, auteur des *recherches sur l'histoire de Liége*, cité, II, 370.
Villingen, *Willinghen*. Lettres datées de cette ville, I, 340, 342, 344, 345.
Villevorde, *Villevoirde*, II, 273; office du gouvernement de cette ville, I, 45.
Vincens, *Vincentz*. Voyez *Vicence*.
Vintzer. Lettre datée de cette ville, I, 486.
VIRY (baron de), conseiller ordinaire et chambellan de l'archiduc Charles, I, 330.
VOES (Ghysbrecht), I, 339.
VOGT, secrétaire de l'Empereur, II, 170, 369, 371.
Voirne (le pays de), I, 282.
VOISIN (M.), bibliothécaire de l'université de Gand, cité, II, 129.
VOLTERANUS, cardinal. *Voyez* SODERINI (François).
VORS, VORST (Jean van der), seigneur de Loonbecke, I, 339, 402.
Voyages de l'Empereur en Alsace et en Bourgogne, I, 316; aux Pays-Bas, I, 353, 370, 504; II, 56, 155, 179, 210. — de Marguerite en Hollande, I, 150, 428; à Malines, entravé, I, 202; en Flandre, projeté et approuvé par l'Empereur, I, 238. — Arrivée prochaine du roi d'Angleterre en Flandre, II, 176; préparatifs de départ de Marie d'Autriche pour la Hongrie, II, 233, 252; voyage secret du duc de Gueldre à la cour de France, II, 253.
Vueren (la). Lettres datées du château, II, 13, 14.
Vure, *Wure* (la), II, 155, 254, 256.
Vursèle. Lettre datée de cette ville, I, 83.
VURTEMBERG (le duc de), II, 324.
Vyr, dans le comté de Namur, I, 65.

W.

WACHTENDONCK. *Voyez* BACTENDONCK. — (Catherine de), I, 134.
Wagheningen, *Waghemmigen*, I, 244, 270; blocus de cette ville, I, 451, 453; II, 10.
Wahal (le), I, 280.
WARENGHIEN (Guillaume de), pelletier-fourreur aux honneurs du prince Charles, I, 32.
WASSENAER, WASSENARRE, WASSENARE (Jean, seigneur de), conseiller et chambellan du prince d'Espagne, II, 43, 177, 253; commis au renouvellement des lois du pays de Zélande, I, 179; sorti des prisons du duc de Gueldre; recommandé à Marguerite, II, 274.
WATWEILER (Jacques), bourgeois de Berne, II, 358.
WAUDRIPONT (Antoine de), conseiller ordinaire du prince Charles, secrétaire de l'Empereur, I, 3, 80, 82, 90, 99, 128, 207; II, 131, 183, 196, 259, 275.
WAUDRIPONT (Eustache de), II, 157.
Weert, petite ville du comté de Hornes, I, 499.
WERRT (Josse), jeune apprenti cuisinier recommandé à Marguerite, I, 59.
WEILER (Caspar), bourgeois de Berne, II, 358.
Weissembourg. Lettres datées de cette ville, II, 61, 65, 71, 72, 74, 75, 79, 80, 87, 88, 89.
Wels. Lettres datées de cette ville, I, 462, 478; II, 372.
Weluve, I, 246.
Wercken (prise de), I, 474.
WERDEMBERG (le comte Félix de), I, 117, 263; II, 149, 248, 249, 325,

387; a un procès devant le parlement de Dôle, II, 128; appelé au conseil de Marguerite, II, 261.
Wesel. Lettres datées de cette ville, I, 64, 65, 66, 67.
Wespen en Hollande. Siége de cette ville, I, 72, 79, 88.
West-Frise (prépositure de), I, 166.
Wiertzbourg. Lettre datée de cette ville, I, 489.
Wildembourg. Lettres datées de ce lieu, II, 213, 214.
Willamen. Lettre datée de cette ville, I, 300.
Willevoirde, II, 273.
WILLINGER, WILLINGHER (Jacques de), chevalier, seigneur de Sainte-Croix, conseiller et trésorier général de l'Empereur, I, 217, 278, 287, 299, 404; II, 305, 373.
WINGFELD, BLINSOELD, ambassadeur d'Angleterre, I, 294, 295.
WINGFELD (Edouard), ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'Empereur, I, 100.
WINGFELD (Richard), ambassadeur d'Angleterre auprès de Marguerite, II, 17, 46, 51, 57, 65, 141.
WINGFELD (Robert), II, 210.
WIRTEMBERG (duc de), I, 355; Marguerite réclame la remise des places qu'il détient en Bourgogne, II, 290.
Wisbaden. Lettre datée de cette ville, I, 494.
Wissam, *Wissen*, II, 382; prise de cette ville par les Gueldrois, II, 44.
Wissenhoren. Lettre datée de ce lieu, II, 335.
Witenhorst, I, 437.
Worken, I, 502; prise de cette ville, I, 496.
Worms, II, 382; lettres datées de cette ville, I, 127, 128, 133, 316; II, 164, 165, 166, 168.
Wure (la). Voyez *Vure* (la).
WYNTRE (Adrien de), I, 379.
WYNTRE (Franskin), I, 379.
Wysbourg. Lettre datée de ce château, I, 325.
WYSHEINDEL (seigneur de), I, 282.

X.

XIMAINES (Pierre), secrétaire de l'Empereur, I, 368.

Y.

Ynan. Voyez *Dynan*.
Ysselbourg. Lettre datée de ce lieu, I, 74.
Ysselstein, ville de Hollande, I, 416.
YSSELSTEIN (le seigneur d'). *Voyez* ISSELSTAIN (le seigneur d').

Z.

ZAPOLSKI (Étienne), II, 300.
ZAXSSEN, *Saxe* (duc de). *Voyez* FRÉDÉRIC (le jeune, duc de), II, 191.
Zélande (affaires de), II, 22.
ZEVEMBERGHE (le seigneur de). *Voyez* BERGHES (Maximilien de).
Ziriczée, ville de Zélande, I, 410, 503.
ZOORN (comte de), I, 269, 326.
Zurich. Journée ou conférence tenue en cette ville, I, 9.
Zutphen (comté de), I, 281, 282.
Zwane, *Zwene* ou *Sbène (Souabe?)*. L'Empereur veut y rassembler son armée, I, 10; troupes de ce pays, I, 61.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Pag.	*Lig.*	*Au lieu de :*	*Lisez :*
101	13,	voisins,	voisent.
134	*dernière, note,*	dirigée,	érigée.
146	24,	lettres,	lors.
156	22, *après* le mieux, *au lieu d'un point mettez une virgule.*		
194	*dernière, après* récompence, *au lieu d'un point mettez une virgule.*		
202	18,	à vie,	à vostre.
211	11,	IIII^{xxx},	IIII^{xx} X.
223	20,	conformation,	confirmation.
233	19,	le sujet,	l'objet.
291	3,	par,	pour.
339	16, *entre* Albrecht, Albrechts, *supprimez la virgule.*		
346	14,	acortes,	acertes.
376	8,	*ajoutez :*	plus bas, *Hannart.*
397	22,	eu,	en.
398	*dernière,*	dès près,	despuis.
428	15, *après* Bourgogne, *supprimez les deux points.*		
479	22,	Stern,	Flern.
487	*dernière,*	s'était mis,	était.
506	4,	euhort,	enhort.

TOME SECOND.

5	13,	manière,	matière.
19	4,	ambassadeurs, *ajoutez :* d'Angleterre.	
24	23,	que,	qu'il.
24	27,	qui,	que.
32	23,	et,	est.
37	17,	garderobes,	garderob...
Ib.	*ib.*	encore,	ancor.
38	3,	volonté,	volenté.
Ib.	6,	Rome,	Rom.
Ib.	7,	luy,	ly.
Ib.	16,	Charles,	Charl.
Ib.	19,	est,	et.
39	8,	este,	esti.
Ib.	12,	Maximilianus,	Maxi.
59	26,	23 novembre,	27.
65	14,	XXIII,	XXVII.
63	*dernière, note,*	23 novembre,	27.
70	4,	les,	le.
77	4,	treuve,	tienne.
81	24,	Diégo,	Ladron.
165	12,	veneur,	neveur.
170	22,	veut,	veue.
172	25,	nous advertissant,	vous advertissons.
172	*dernière,*	vous,	nous.
244	21,	qui il,	que il.
289	1,	vost,	prévost.
336	4,	dont s'ainsy, est,	dont, s'ainsy est.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03366 0625

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD